923.5475
Ogilogi/Mer
20168

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015

MÉMOIRES

DE

MICHEL OGINSKI.

TOME III.

Cet Ouvrage se trouve aussi chez

DUPONT ET Cie, LIBRAIRES,
RUE VIVIENNE :

SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,
PLACE DE LA BOURSE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

MÉMOIRES

DE

MICHEL OGINSKI

SUR LA POLOGNE

ET LES POLONAIS,

DEPUIS 1788 JUSQU'A LA FIN DE 1815.

TOME TROISIÈME.

Vol III

20168

PARIS,

CHEZ L'ÉDITEUR,

RUE DES GRANDS AUGUSTINS, N° 18;

CHEZ PONTHIEU, LIBRAIRE,

PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS,

GENÈVE, XX-C

BARBEZAT ET DELARUE, LIBRAIRES.

1827.

Fr 923.5475
OGI/Dgi/Mem
20168

AVANT-PROPOS.

Le public a déjà jugé les deux premiers volumes de mes Mémoires. Il les a accueillis non seulement avec indulgence, mais avec plus de bienveillance que je n'aurais osé l'espérer.

Dans tous les journaux qui en ont rendu compte, et dont l'opinion a été très favorable pour l'ouvrage et pour l'auteur, les rédacteurs ont bien voulu relever l'intérêt que la lecture de ces deux premiers volumes devait inspirer, et ont donné des témoignages flatteurs à la vérité, à l'impartialité et à la modération dont je ne me suis jamais écarté. — C'est le seul suffrage que j'ambitionnais, et que je croyais pouvoir mériter.

Le petit nombre de journalistes qui m'ont reproché l'enthousiasme avec lequel je me suis exprimé relativement à l'empereur Alexandre, ne connaissaient pas encore la totalité de mes Mémoires, la publication de la seconde partie

ayant été retardée à cause d'une maladie longue et douloureuse qui m'a empêché d'y mettre la dernière main : je ne doute point qu'ils ne me rendent justice après l'avoir lue.

Ils y découvriront les motifs de l'attachement que je portais à l'empereur Alexandre, et de la confiance que ses sentimens m'inspiraient. — Ils ne douteront point de la pureté de mes intentions, de l'invariabilité de mes principes et de l'uniformité de ma conduite. — Ils trouveront que Kosciuszko, cet homme loyal et vertueux, cet ami, ce défenseur de la liberté, ce modèle des bons Polonais, que le soupçon même n'a jamais pu atteindre dans le courant d'une vie toute dévouée à la patrie, était pénétré d'admiration, de confiance et de dévoûment pour Alexandre; et que, quoique séparés, et à une distance de trois cents lieues, nous pensions de même, et nous nous exprimions de la même manière en parlant ou en écrivant à ce prince [1]. — Ils apercevront que Kosciuszko, qui ne comptait plus sur la possibilité de voir son pays libre et in-

[1] *Voyez* tome IV, Livre XII, chap. III, page 174; et, dans les additions au chap. IV du Livre XII, page 211.

dépendant, se bornait à désirer que la couronne de Pologne fût sur la tête d'Alexandre, et que tous les Polonais pussent être réunis sous son empire. — Ils verront dans sa correspondance combien il se fiait à la bonté, à la générosité et à la *magnanimité* de l'empereur, qu'il appelait *grand monarque*, *grand capitaine*, et surtout *protecteur de l'humanité*.

A moins de renoncer à tout projet relativement à la Pologne, de vouloir laisser les choses *in statu quo*, et d'attendre que, par un miracle de la Providence, ce pays pût un jour renaître de ses cendres, on ne peut contester que la seule chance favorable qui se présentait aux Polonais après la campagne de 1812, était de se trouver réunis en corps de nation, de reprendre leur nom avec leurs anciennes frontières; de jouir d'une sage constitution, et d'obéir à un souverain tel qu'Alexandre. — On en jugera par les observations suivantes.

Les trois partages consécutifs de la Pologne avaient fait disparaître ce malheureux

pays du rang des puissances de l'Europe; il était effacé de toutes les cartes modernes; le nom de Polonais ne vivait plus que dans un petit nombre de braves qui combattaient dans les contrées éloignées, avec l'espoir de recouvrer leur patrie.

Les imprécations contre l'acte de partage de la Pologne, retentissaient, à la vérité, sur toute la surface du globe; les hommes de bien étaient révoltés d'un sacrifice consommé sous les yeux de l'Europe entière, sans qu'il eût trouvé d'autre résistance que celle d'une nation vaillante, mais divisée, et par conséquent trop faible pour pouvoir maintenir ses droits et l'intégrité de son pays. — Les cabinets de l'Europe qui n'avaient pas pris part à cet événement condamnaient également la conduite des cours copartageantes, mais pour d'autres motifs : c'était la jalousie de voir s'étendre leurs frontières, la crainte de voir leur force augmenter, l'ombrage que devait faire naître la destruction de l'équilibre politique.... Cependant s'est-il trouvé une seule puissance qui ait fait des démarches efficaces pour prévenir, pour empêcher l'anéantisse-

ment de la Pologne?.... Et n'eût-il pas été plus sage et plus facile de donner un appui à une brave nation qui combattait vaillamment pour maintenir son existence, que de songer ensuite à rétablir son pays libre et indépendant à l'époque où il n'existait plus.

Le général Bonaparte, pendant la première campagne d'Italie, en 1796, donnait des conseils aux Polonais, les encourageait, les excitait à agir par eux-mêmes, leur promettait de venir à la tête de ses armées pour les affranchir [1]; mais Bonaparte, devenu empereur et se trouvant à la tête d'une armée formidable, que répondit-il aux députés qu'on lui avait envoyés de Varsovie en 1812? « Si j'avais « régné pendant le premier, le second ou le « troisième partage de la Pologne, j'aurais « armé mes peuples pour la défendre.... « Dans ma situation, j'ai beaucoup d'intérêts à concilier et beaucoup de devoirs à « remplir.... J'ai garanti à l'empereur d'Au« triche l'intégrité de ses domaines, et je

[1] *Voyez* tome II de ces Mémoires, Livre VI, ch. X, page 229.

« ne puis sanctionner aucune manœuvre ou « aucun mouvement qui tende à troubler la « paisible possession de ce qui lui reste des « provinces de la Pologne. »

Si l'on prend en considération qu'après tous les vains efforts des Polonais réfugiés, il ne leur restait d'espoir que dans l'expédition de Napoléon en Russie; si l'on observe que, d'après toutes les probabilités, Napoléon, en réussissant même dans ses entreprises, n'aurait pas rétabli la Pologne, et que très certainement il ne l'aurait jamais rétablie grande, puissante et indépendante; si enfin l'on supposait, ce qui est arrivé, que Napoléon échouerait dans son expédition en Russie, et que la Pologne ne sortirait pas de son état d'asservissement, on conviendra que le seul souhait raisonnable qui restait à faire, était d'obtenir que la nationalité fût rendue à douze millions de Polonais, sous le sceptre d'un prince bon, loyal et généralement aimé. — On ne pouvait pas avoir la certitude de voir ce vœu réalisé, mais tout concourait à en faire désirer et attendre l'accomplissement.

Les Polonais, formés à l'école du malheur, instruits par de longues années d'expérience, privés de tout espoir de redevenir libres et indépendans, conservant un triste souvenir de l'anarchie de leur gouvernement, et des dissensions intérieures dont ils sont devenus les victimes, se seraient contentés d'être tous réunis sous Alexandre, de redevenir une nation, de jouir des bénéfices d'une constitution adaptée à leurs mœurs et à leurs habitudes, de voir la justice administrée par des hommes de bien, et tous les emplois publics remplis par des nationaux. — De quels sentimens de reconnaissance n'auraient-ils pas été pénétrés pour le régénérateur de leur patrie qui leur aurait procuré tous ces avantages! Quels rapports convenables et quels liens les auraient attachés à la nation russe, à laquelle ils devaient désormais être réunis tout autant par des vues d'un intérêt commun que par le besoin de faire succéder des sentimens de fraternité aux anciennes haines qui avaient divisé les deux nations!

Supposer, comme on a osé le faire, que

l'empereur Alexandre ait voulu aliéner de l'empire de Russie les provinces de la Pologne qui se trouvaient en sa puissance; qu'il ait pensé à renoncer à des conquêtes faites avant lui, et qu'il ait eu l'intention de former de la Pologne un État séparé, libre et indépendant, c'est une idée qu'il suffirait seulement d'appeler absurde, si on ne pouvait encore découvrir dans ceux qui l'ont conçue plus de perfidie et de méchanceté que d'ineptie.

Ce souverain, qui n'avait en vue que l'intérêt et le bien-être de tous ses sujets en général, et qui devait sa force, sa puissance et l'éclat de son trône à une population d'environ quarante millions de Russes soumis à ses lois, pouvait-il vouloir rétablir la Pologne au détriment de la Russie? — S'il a cherché à ajouter un nouveau lustre à son règne glorieux, et à renforcer la puissance de son empire en lui assurant une barrière qu'aucune coalition n'aurait pu franchir, ses vues politiques s'étendaient encore plus loin. Il voulait, en rendant aux Polonais leur patrie et leurs lois, les consoler après tant

de vicissitudes, et les attacher davantage à sa personne en même temps qu'il rapprocherait deux nations de la même origine slave, de manière à leur faire oublier tout souvenir du passé et à établir une union parfaite que le besoin de se soutenir mutuellement aurait fait changer en devoir.

Et quel intérêt pouvaient avoir les Polonais de ne pas seconder ses bienveillantes intentions, et de ne pas s'unir sincèrement aux Russes, qui désormais ne pouvaient leur faire de mal et dont ils devaient partager le sort?

La Pologne n'a pas toujours eu des rois *piastes* pour la gouverner. — Un roi de Hongrie, un prince du sang français, un prince de Transylvanie, un roi de Suède, des électeurs de Saxe, n'ont-ils pas occupé le trône de Pologne? et a-t-il jamais existé de la mésintelligence, à ces différentes époques, entre les peuples soumis au même souverain?

Que l'empereur Alexandre ait eu le projet de rétablir la Pologne d'après les principes

que je viens d'exposer, c'est une vérité qui n'est plus un mystère. — On le verra dans la suite de cet ouvrage. On peut l'apprendre d'ailleurs de ceux qui ont approché l'empereur à cette époque, et auxquels il accordait sa confiance; enfin on n'en doutera pas en lisant la réponse de l'empereur à Kosciuszko, en date du 3 mai 1814.[1] — Mais pourquoi chercher d'autres témoignages pour appuyer cette assertion? Que l'on jette les yeux sur les documens qui accompagnent les actes du congrès de Vienne, et qui sont connus du public, on y découvrira toutes les entraves que l'on a mises à l'exécution des projets généreux de l'empereur à l'égard de la nation polonaise, et l'obstination avec laquelle les représentans de presque toutes les cours étrangères se sont opposés à voir la Pologne réintégrée sous le sceptre d'Alexandre.

Dans toutes les démarches pour faire manquer ce but, il est aisé d'apercevoir que la seule crainte de donner trop de force et de puissance à la Russie avait provoqué

[1] *Voyez* tome IV, Livre XII, chap. III, page 176.

une opposition presque générale; mais entrait-il dans l'intention de quelque cour de prendre part au sort des Polonais, et de faire, pour ainsi dire, une réparation à l'insouciance qu'on avait témoignée jusqu'alors à leur égard?.... Aurait-on mieux aimé mot celer encore une fois leur pays pour accorder des indemnités à certaines puissances, plutôt que de consentir à la réunion de tous ses habitans sous un chef qu'ils désiraient pour roi, qu'ils aimaient, et qui cherchait à faire leur bonheur? — L'intérêt de plusieurs cabinets de l'Europe l'exigeait peut-être; mais certainement ce n'était pas celui des Polonais. [1]

[1] On trouve parmi les documens des négociations de Vienne l'article suivant, n° XLIV :

Article semi-officiel inséré dans les journaux de Londres, du 12 novembre 1814.

« Le projet relatif à l'incorporation de toute la Pologne à la Russie, comme un royaume distinct sous un vice-roi, paraît avoir été concerté entre la Russie et la Prusse, lors du traité de Paris. Ce projet a trouvé de grands obstacles; principalement dans l'art diplomatique des Français. En vain la Russie et la Prusse ont-elles invoqué un article secret du traité de Paris, qui oblige la France à reconnaître le partage que les alliés

Les décrets de la Providence sont impénétrables, et les hommes les plus puissans ne sauraient se flatter de pouvoir résister à la force des circonstances. Nous en avons eu l'exemple le plus frappant dans la chute de Napoléon, de ce favori de la fortune, de ce conquérant qui marchait toujours sur les traces de la victoire, qui naguère faisait trembler l'Europe et dictait la loi à presque tous les souverains du continent!... Quelques

feront des contrées conquises ou cédées. M. de Talleyrand a soutenu que, par les alliés, il faut entendre la totalité des alliés, et non pas telle ou telle puissance en particulier, la France ne reconnaissant que les décisions prises par le congrès en masse. Ce principe a été adopté par l'Autriche, l'Espagne, l'Angleterre, et, par conséquent, il a fallu soumettre l'affaire de la Pologne à une nouvelle discussion générale.

«Les inconvéniens de la réunion de tout ce royaume sous un prince vice-roi russe ont fini par être sentis, même par le roi de Prusse, l'ami particulier de l'empereur Alexandre; il n'a pas cru que l'acquisition de la Saxe et des contrées entre la Meuse et la Moselle pût balancer les dangers auxquels l'incorporation de la Pologne exposerait sa monarchie. M. de Talleyrand a aussi cherché à démontrer aux autres puissances l'inconvénient de cet agrandissement colossal de la Russie, et il a dû proposer de donner au roi de Prusse tout le duché de Varsovie, du moins jusqu'à la Vistule; ce qui

mois de désastres ont suffi pour le faire renoncer à tous ses projets, pour soustraire à son pouvoir une population immense, pour renverser son trône et faire écrouler sa puissance colossale, dès que le livre des destinées, en se déroulant, a fait connaître à l'univers étonné le terme prescrit à tant d'années de gloire et de succès.

Si l'empereur Alexandre n'a pas exécuté ce qu'il désirait et tout ce qu'il avait promis,

a paru raisonnable à toutes les autres puissances, dans le cas malheureusement trop vraisemblable où l'on ne pourrait rétablir la Pologne d'une manière utile pour l'équilibre européen.

« Si l'empereur Alexandre ne cède pas, sur ce point, aux instances réunies des autres puissances, il est à craindre que le congrès ne dure encore long-temps avant d'amener un résultat définitif. Dans le cas où l'empereur de Russie voudrait se refuser aux vœux de toutes les autres puissances, il pourrait compter non seulement sur ses propres armées, mais encore sur toute la Pologne, qui aime mieux être russe que partagée. Le sort de la Saxe et de plusieurs autres territoires d'Allemagne dépend absolument de la décision relative à la Pologne; car on veut porter la monarchie prussienne à douze millions de sujets, et, ne les trouvant pas en Pologne, on les prendrait en Allemagne. »

on ne peut admettre la possibilité que les Polonais ne soient point reconnaissans pour le bien qu'il leur a fait. — Kosciuszko disait, dans une de ses lettres [1] : « Je conserverai « jusqu'à la mort une juste reconnaissance « envers ce prince, pour avoir ressuscité le « nom polonais, quoique en lui donnant des « bornes si restreintes. »

Si jamais, par un concours de circonstances et de combinaisons politiques qu'il n'est pas donné aux mortels de prévoir et de deviner, il était réservé à la Pologne de se retrouver telle qu'elle a été autrefois, les Polonais, malgré cela, ne pourraient oublier Alexandre !... Ils béniraient toujours le nom de celui qui a fait reparaître sur la carte leur pays, rayé depuis vingt ans du rang des puissances de l'Europe ; de celui qui a fait rentrer dans leurs foyers des milliers d'individus émigrés, errans et dispersés dans différentes contrées ; de celui qui a réuni les débris de ces intrépides armées que l'on a flattées si long-temps de vaines espérances,

[1] *Voyez* Additions au chap. IV du Livre XII, p. 214.

et les a employées au service de leur pays; de celui, enfin, qui a permis à chaque Polonais de rentrer dans sa patrie, et de se retrouver dans le sein de sa famille, de ses amis et de ses compatriotes.

Pour sentir et apprécier ces bienfaits, il faut être Polonais, ou au moins il faut avoir vu sa patrie déchirée en lambeaux et anéantie, ses compatriotes dispersés, toutes ses relations interrompues, et recouvrer ensuite, par le secours d'une main bienfaisante, son pays natal, le nom de sa patrie, un asile après bien des infortunes, et la protection de la loi sous un gouvernement constitutionnel.

Je ne puis finir cet article avec des expressions plus analogues aux sentimens de mon cœur, qu'en citant encore un passage d'une lettre adressée par Kosciuszko, à l'empereur Alexandre [1]. « Une seule inquiétude « trouble encore mon âme et ma joie. Je suis « né Lithuanien, Sire, et je n'ai que peu « d'années à vivre; néanmoins le voile de

[1] *Voyez* Additions au chap. IV du Livre XII, pag. 211 et 212.

« l'avenir couvre encore les destinées de ma « terre natale et de tant d'autres provinces « de ma patrie.... L'unique vœu qui me reste « à former, est celui de descendre au tom- « beau avec la consolante certitude que tous « vos sujets polonais seront appelés à bénir « vos bienfaits. »

Mes compatriotes trouveront dans ces Mémoires un hommage digne d'eux, et le dernier que je puisse leur offrir. J'ai retracé les souvenirs mémorables des derniers événemens de la Pologne qui peuvent fournir de grandes et utiles leçons, ainsi que des matériaux précieux pour l'histoire. — J'ai recueilli avec soin les noms de tous les bons Polonais, quelles qu'aient été leurs opinions politiques, qui par leurs talens, leur courage, leur dévoûment à la cause de leur pays et leur persévérance, ont bien mérité de la patrie.

MÉMOIRES

DE

MICHEL OGINSKI.

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Je quittai Paris le 22 janvier 1811 pour me rendre à Saint-Pétersbourg. Ma famille devait m'y rejoindre au printemps. Plusieurs semaines avant mon départ, je n'entendais parler que de préparatifs de guerre. Mes compatriotes m'assuraient positivement que Napoléon n'attendait qu'une occasion favorable pour la déclarer à la Russie dans l'intention de rétablir la Pologne. Dans le grand nombre de Russes qui se trouvaient alors à Paris, j'en vis plusieurs qui partageaient cette opinion; mais cependant, jusqu'à l'époque de mon départ, la conduite extérieure de Napoléon ne trahissait pas ses sentimens secrets. Lui et toute sa cour conser-

vaient les mêmes égards pour l'ambassadeur de Russie, et on redoublait de politesses et d'attentions pour tout sujet russe.

J'entrevoyais avec peine le moment prochain d'une rupture de la paix entre les deux nations les plus formidables de l'Europe. Je redoutais d'avance cette guerre sanglante dont les vastes plaines de la Pologne deviendraient le théâtre. Je voyais mes compatriotes victimes de leur confiance aveugle dans la personne de Napoléon, et de leur incrédulité sur les puissans moyens que la Russie pouvait lui opposer. — J'avais bien des motifs pour supposer qu'ils seraient trompés dans leur attente, et sacrifiés, sans recueillir aucun fruit des efforts nobles et généreux auxquels ils se voueraient pour leur patrie.... Mais pouvais-je les blâmer, moi qui partageais bien sincèrement leur désir de voir la Pologne rétablie? Nous ne différions que dans l'opinion sur le mode d'y parvenir.

En quittant Paris, je passai rapidement par Metz, Mayence, Erfurt, Dresde; et ce voyage ne m'offre d'autres souvenirs que ceux des brigands dont les grands chemins étaient infestés en Allemagne, et de la catastrophe malheureuse qu'éprouva la ville d'Eisenach, où j'arrivai trente-six heures après que l'explosion de quelques fourgons chargés de poudre en eût détruit les plus belles maisons, en ensevelissant sous

leurs décombres plus de soixante personnes. — Des monceaux de cendre ; des débris d'habitations encore fumans ; des cadavres récemment retirés d'entre les ruines ; les sanglots des femmes et des enfans, et la consternation de ceux qui avaient pu se sauver, mais qui gémissaient sur le sort de tant de malheureuses victimes, me retracèrent un tableau qui restera long-temps gravé dans ma mémoire.

J'arrivai à Dresde le 27 janvier ; j'allai voir aussitôt M. *de Kamaikoff*, ministre de Russie, qui me reçut très amicalement, et me fit dîner chez lui avec le corps diplomatique. Le ministre de France *Bourgoing* me proposa d'accepter le lendemain un dîner de famille, et je m'aperçus, par l'empressement qu'il mit à cette invitation, qu'il ne voulait pas avoir de refus, dans le dessein sans doute de me sonder et de me questionner sur différens objets. Il se rappelait m'avoir connu à Paris en 1797, dans le temps de mon émigration. Il parut étonné de me voir rentré en Russie, et placé au sénat de Pétersbourg ; et lorsque nous fûmes seuls, après dîner, il s'efforça de me prouver combien étaient faux les bruits qu'on répandait en Allemagne sur une rupture prochaine entre la France et la Russie. Il parlait des Polonais avec enthousiasme ; il relevait les services qu'ils avaient rendus à Napoléon, et l'intérêt que ce souverain

leur portait; et il ne dissimulait point que, tôt ou tard le rétablissement de la Pologne devait avoir lieu, parce qu'il entrait dans les vues de Napoléon de rendre l'existence politique à ce pays.

Madame *B*....., qui s'était trouvée à dîner chez le ministre de France, m'avait proposé de venir prendre le thé chez elle dans la soirée. En entrant dans le salon, j'aperçus plusieurs personnes que j'avais perdues de vue depuis longtemps, et qui, à titre d'anciennes connaissances, me questionnèrent tour à tour sur Paris, Napoléon, les bruits de guerre, et surtout sur les Polonais que je venais de voir en France. Le lendemain, les mêmes personnes m'entourèrent au bal du ministre comte *de Senft*, où M. *Kannikoff* m'avait conduit. Il était visible qu'on avait donné des ordres de Paris pour m'observer, me faire parler, et recueillir ce que l'on aurait entendu. Je m'en assurai surtout en voyant venir plusieurs fois par jour, dans l'auberge que j'habitais, des individus que l'on regardait à Dresde comme espions français. Malgré toutes les précautions que j'avais prises de parler peu, et de ne rien dire qui pût donner de l'humeur à Napoléon, j'ai su depuis que l'on m'a attribué des propos qui lui ont été rapportés, et au sujet desquels le ministre des relations extérieures a porté officiellement des

plaintes contre moi à l'ambassadeur de Russie, prince *Kourakin*.

Cette inculpation n'était rien moins que fondée, car je ne pouvais être assez imprudent pour mettre le public dans la confidence de mes sentimens; et la seule chose qui ait pu déplaire à Napoléon, ainsi qu'à ses adhérens, c'est la manière dont je me suis expliqué partout, et toujours relativement à l'empereur Alexandre, qui m'avait inspiré autant d'attachement que d'enthousiasme.

J'appris à Dresde que *Kollontay* s'y trouvait depuis quelque temps, souffrant cruellement de la goutte, et s'occupant, malgré cela, sans relâche à rédiger ses ouvrages. Lorsqu'on lui dit que je passais par Dresde pour aller à Pétersbourg, il témoigna le plaisir qu'il aurait eu de me voir, et ajouta: « Je regrette infiniment qu'*Oginski*, qui a tant de moyens, et qui est plein d'énergie et de zèle patriotique, ait renoncé à l'idée de voir la Pologne rétablie par le concours de la France. Si je le voyais, je me chargerais de le convaincre qu'il n'y a rien à compter sur la Russie, et que Napoléon fera toujours tout ce qu'il voudra. La guerre est inévitable; la Russie sera bouleversée, la Pologne rétablie, et toute l'Europe sera soumise à Napoléon. Je conçois qu'*Oginski* ait pu s'attacher à Alexan-

« dre, car c'est un prince bon et loyal; mais il « sera victime de son attachement, etc. »[1]

Tandis que l'on me racontait ce que *Kollontay* avait dit à mon sujet, je me rappelai que Félix *Potocki*, fils du ci-devant ambassadeur de Pologne à Constantinople, m'avait envoyé un paquet pour le ministre de France *Bourgoing*, au moment où je me mettais en voiture en quittant Paris. Je n'avais pas eu le temps de l'examiner, et, en le tirant de mon portefeuille, je trouvai qu'il était à mon adresse, avec un billet dont voici la copie :

« Je vous prie, mon cher comte, de remettre « le paquet ci-joint à M. le baron *Bourgoing*, à « votre passage par Dresde. Vous êtes prévenu « contre moi, d'après tout ce que j'ai pu remar- « quer; mais je ne m'en étonne pas, car j'ai « beaucoup d'ennemis, et surtout parmi nos « compatriotes. L'on m'accuse d'être mécon- « tent de tous; je ne le suis que de moi-même. « Vous m'avez connu dès mon enfance; vous « m'avez vu aimant la liberté et ma patrie au- « dessus de toute chose. Je ne changerai de ma- « nière de voir et de penser qu'en mourant.

[1] *Kollontay* me fit remettre alors par les mains du docteur *Lust* une brochure polonaise qu'il venait de faire imprimer, et qui porte pour titre : *Observations sur cette partie de la Pologne que l'on appelle* duché de Varsovie *depuis le traité de Tilsit.*

« Ce sont les circonstances qui ont changé pour « moi.... Adieu, mon cher comte ! Je ne sais « si nous nous reverrons jamais ! La guerre est « inévitable; on nous promet de rétablir la Po- « logne; mais que de choses n'a-t-on pas pro- « mises ! Il est dit que les Polonais ne doivent être « nourris que d'espérances ! On nous caresse « quand on a besoin de nous. Salut et amitié. « Paris, ce 15 janvier 1811. »

La lecture de ce billet, les propos de *Kollontay*, et la conversation de M. *Bourgoing*, venaient à l'appui des idées que j'avais emportées de Paris sur la certitude d'une rupture prochaine avec la Russie. Je me confirmai dans cette opinion, en voyant les canons et les fusils que l'on envoyait dans le duché de Varsovie, et que je devançai en poursuivant ma route de Dresde à Breslau. Je m'arrêtai quelques heures dans cette dernière ville, où le ci-devant grand maréchal de la couronne *Raczynski*, me donna des renseignemens très détaillés sur l'état présent de la Prusse, sur sa position contrainte, et sur la possibilité d'y organiser, en très peu de temps une armée considérable, en cas de besoin.

Je traversai le duché de Varsovie sans passer par Varsovie même. Ce pays me présentait le tableau de la misère et de l'indigence. Je vis à Ostrolenka les généraux *Rozniecki*, *Trzecieski*, et plusieurs autres officiers que je connaissais

depuis long-temps. Le militaire était animé du meilleur esprit, et désirait ardemment la guerre; tout au contraire les employés civils et les habitans de la campagne que je rencontrai en différens endroits du duché, gémissaient sous le poids des impôts et des vexations, et soupiraïent après la paix.

J'arrivai enfin à Wilna au commencement du mois de février, et mon premier soin fut de mettre par écrit mes observations sur l'état actuel des affaires de l'Europe, en les rapportant à la possibilité de tirer parti des circonstances pour servir ma patrie et mes compatriotes; j'avais eu le temps de me livrer à loisir à mes réflexions dans le cours de mon voyage depuis Paris.

Comme j'ai développé d'une manière très détaillée mes idées, à cet égard, dans les deux mémoires que j'ai présentés depuis à l'empereur Alexandre, ainsi que dans plusieurs lettres que j'ai pris la liberté de lui adresser, et dont il sera question dans le cours de ce volume, je me bornerai à récapituler ici en peu de mots les idées qui m'ont servi de guide pour le plan de conduite que je me proposais de suivre.

1°. J'étais intimément persuadé que Napoléon ne visait qu'à la monarchie universelle, et qu'il n'attendait qu'une occasion favorable pour pouvoir rompre avec la Russie.

2°. Je ne doutais point qu'il n'employât les Polonais comme un ressort puissant et un épouvantail contre la Russie, sans que le rétablissement de la Pologne fût un des projets auxquels il tînt essentiellement.

3°. J'avais la certitude que s'il rétablissait même la Pologne, il n'en ferait pas un pays *libre, puissant* et *indépendant;* car cela ne s'accordait point avec ses principes ni avec le système qu'il avait suivi jusqu'alors.

4°. Je ne rejetais pas l'idée que si Napoléon reprenait à la Russie les provinces ci-devant polonaises, il n'y établît un roi de Pologne de son choix et sous sa dépendance immédiate; mais je concevais aussi que les Polonais, au lieu de recouvrer de cette manière leurs lois, leurs priviléges et leur gouvernement constitutionnel, n'auraient en partage que des conscriptions, des contributions, un code de lois français et une démoralisation complète du caractère national, avec une suite non interrompue de guerres avec la Russie.

5°. Il n'entrait point dans ma tête qu'à l'époque où nous nous trouvions, la Pologne pût se relever par ses propres efforts, et former un état *puissant* et *indépendant*. Sa position géographique même ne lui permettait pas d'y aspirer, depuis tous les changemens arrivés en Europe; mais, pouvant reparaître sur la scène

politique, comme dépendante de la France ou de la Russie, j'apercevais moins d'inconvéniens et plus de facilité à la voir rétablir sous la protection de l'empereur Alexandre.

Sans alléguer d'autres motifs qui entretenaient en moi cette opinion, je me bornerai à faire observer qu'une Pologne rétablie par la France avant la destruction totale de l'empire de Russie (ce qui entre dans le rang des choses impossibles) deviendrait nécessairement le théâtre de la guerre pour plusieurs générations.

D'après tout cela, je me dis que, puisque la guerre allait éclater tôt ou tard entre la Russie et la France, selon toutes les probabilités, et qu'il serait encore question de la Pologne, c'était par conséquent un devoir pour tout bon Polonais de contribuer au rétablissement de son pays, ou au moins à l'amélioration du sort de ses habitans; et qu'il n'était pas permis de laisser échapper une occasion aussi favorable, la dernière qui s'offrait peut-être, sans faire des démarches que le patriotisme et l'honneur commandaient, et que la prudence ne désapprouvait pas.

Je savais que, depuis l'avénement au trône de l'empereur Alexandre, il avait été question du rétablissement de la Pologne; ce prince, imbu dès son enfance des principes de l'honneur et de la loyauté, n'avait jamais pu envisager

le partage de la Pologne que comme un acte arbitraire, aussi injuste qu'impolitique. J'avais entendu dire à M. *de La Harpe*, instituteur d'Alexandre, combien son élève, bon et sensible dès ses premières années, avait toujours pris part au sort de la Pologne et des Polonais; combien il compâtissait au sacrifice de tant de malheureuses victimes; combien, enfin, sans oser exprimer hautement ses sentimens, il désapprouvait alors dans le fond de son âme ces ministres dont les conseils avaient décidé l'anéantissement de la Pologne.

Je ne doutais pas que si Alexandre n'avait pu détourner cette catastrophe, se trouvant trop jeune pour être écouté, et que si, depuis qu'il avait le sceptre en main, il ne s'était pas encore déterminé à rétablir la Pologne pour bien des raisons que j'ai apprises plus tard, il n'y avait pas d'impossibilité qu'il ne réalisât un jour ses bonnes dispositions pour ce pays, dès qu'une circonstance favorable se présenterait; je la voyais paraître à cette époque, et je résolus d'en profiter.

Ayant pris la résolution d'aller à Pétersbourg, et d'ouvrir franchement mon cœur et mes opinions à l'empereur, je ne me dissimulais point combien la tâche que je m'imposais devenait pénible. Je n'avais jamais assez approché Alexandre pour connaître à fond son

caractère; j'ignorais le degré de confiance que je pouvais lui inspirer : je savais encore moins comment il accueillerait ce que je me proposais de lui dire sur la Pologne. Mais il n'y avait pas de temps à perdre; il fallait ou parler tout de suite, ou se taire peut-être pour jamais. J'étais convaincu que ce que j'avais à lui découvrir, ainsi que le projet que je me proposais de lui présenter, avaient également pour objet la gloire et l'honneur de l'empereur, le bien-être de l'empire, et le bonheur des Polonais. Le devoir fit donc taire toute réflexion qui m'aurait détourné de mon dessein.

J'avais bien encore, à la vérité, d'autres motifs d'inquiétude en prenant la résolution d'aller à Saint-Pétersbourg; et comme je n'ai écrit les notes qui forment ces Mémoires que pour mes enfans, qui ne doivent rien ignorer de tout ce que je sentais et pensais dans toutes les différentes époques de ma vie, je ne puis m'empêcher de leur en faire part.

Il y avait seize ans que la Pologne n'existait plus, et je m'étais bien proposé de renoncer à toutes les carrières les plus brillantes depuis que j'avais perdu ma patrie; je n'ignorais point que celle que j'allais suivre, après avoir été placé dans le sénat de Pétersbourg par la volonté de l'empereur Alexandre, ne me présenterait par elle-même aucun agrément.

Ayant rempli presque tous les emplois publics dans mon pays, où je travaillais avec des parens, amis et compatriotes, dont les principes, les habitudes et les sentimens répondaient aux miens, j'allais me transporter dans un autre pays où il fallait faire de nouvelles connaissances, apprendre une nouvelle langue; être nul et inactif, ou devenir tour à tour l'objet de la méfiance et de la jalousie.

Je n'avais jamais été courtisan; et, ne rendant hommage qu'au mérite et au talent, j'ai toujours ignoré, même au milieu des adversités, l'art de flatter les favoris et celui de plaire aux ministres en place par des attentions et des assiduités. Je n'étais donc pas fait pour vivre à la cour, et cependant la place que j'allais occuper m'en imposait la nécessité; j'entrevoyais l'alternative ou d'être bien vu de l'empereur, et pour lors de me trouver l'objet de la jalousie des alentours et des commérages de la ville, ou d'être regardé avec indifférence à la cour; et, dans ce cas, de me voir dans une nullité absolue, traité avec hauteur par les grands, chicané par les inférieurs, et persécuté toutes les fois que l'occasion s'en présenterait.

Jamais les tourmens de l'ambition n'avaient troublé mon repos; je ne pouvais donc trouver de compensation pour tous les désagrémens auxquels je m'exposais dans les décorations,

grades ou autres faveurs que j'aurais pu obtenir. Tous ces avantages précaires pourraient-ils me dédommager de l'indépendance que j'allais sacrifier, et me tenir lieu des momens fortunés que j'avais passés dans ma solitude de Zalésié, ou sur les bords de l'Arno et de la Brenta?

Avec cette manière de penser, et ne me faisant aucune illusion sur ma position future à Saint-Pétersbourg, il ne me fallait rien moins que l'espérance de pouvoir servir la cause de mon pays, et d'être utile à mes compatriotes, pour ne point me rebuter d'avance de tout ce qui m'attendait.

Cependant ce n'est pas tout encore. Je n'ignorais pas que beaucoup de ces compatriotes me méconnaîtraient; que quelques uns d'entre eux m'imputeraient des vues d'ambition; que d'autres me croiraient voué exclusivement à la Russie par intérêt; et que la plupart, au moins, me jugeraient inconséquent dans ma conduite, et ne concevraient point comment, après avoir été un des patriotes les plus prononcés en Pologne, après avoir combattu les Russes en 1794, après m'être aventuré depuis, pendant plusieurs années, à Constantinople, en Italie, en Allemagne et en France; protégé par le gouvernement français, et travaillant à rétablir la Pologne et à la délivrer des mains des trois puissances qui l'avaient partagée, je changeais tout à coup de système,

et préférais de voir les Polonais gouvernés par Alexandre, plutôt que de secouer le joug de la Russie en servant la cause de Napoléon.

Je méprisais les soupçons d'ambition et d'intérêt qui ne pouvaient atteindre un homme dont les sentimens ne se sont jamais démentis; mais je ne pouvais être indifférent à l'inculpation d'inconséquence; car à mon âge il n'est pas permis d'être inconséquent, et je donnais cependant prise sur moi à des parens, à des amis et à des compatriotes, qui avaient le plus de droit à mon estime!... Cela me peinait; mais mon cœur n'avait rien à se reprocher, et ma conscience justifiait mes démarches et les approuvait.

J'ai toujours été bon Polonais, et je me fais gloire de n'avoir jamais cessé de mériter ce nom. — J'ai pris les armes en 1764, et je ne puis être blâmé de l'avoir fait; car je combattais pour l'intégrité et l'indépendance de mon pays: Ceux qui osent désapprouver aujourd'hui mon attachement pour l'empereur Alexandre et la confiance qu'il m'a inspirée, ne croiront pas qu'un jour, en parlant à ce prince dans son cabinet, je lui dis que si j'avais la certitude de voir la Pologne indépendante sans être soumise aux lois de la France ou de la Russie, j'irais volontiers me mettre dans les rangs des Polonais armés dans le duché de Varsovie.... Ils

croiront encore moins que l'empereur ne condamna ni ma franchise, ni mes sentimens.

Je n'ai cessé encore, après la révolution, de rêver au rétablissement de la Pologne; car je croyais que la révolution française, qui avait ébranlé les fondemens de presque toutes les puissances du continent, fournirait les secours et les moyens aux patriotes polonais pour remettre leur pays au rang qu'il avait occupé entre les puissances de l'Europe. L'énergie, le courage, le patriotisme et les idées libérales des Polonais, leur assuraient l'appui des amis de la liberté, quelque part qu'ils se trouvassent. Le Comité de salut public, et par la suite le Directoire, trompaient peut-être, mais encourageaient puissamment leurs efforts par des promesses; la Suède et la Turquie nourrissaient leurs espérances; et comme l'on croit ce que l'on désire, il paraissait indubitable que, lorsque les deux puissances ennemies naturelles de la Russie attaqueraient cet empire, tandis que les légions républicaines françaises occuperaient les armées d'Autriche et de Prusse, les Polonais, animés toujours du même esprit et secondés par leurs alliés, verraient la Pologne renaître de ses cendres et affranchie du joug étranger.

C'est à cette époque que, partageant l'opinion, l'espoir et les illusions de mes compatriotes, je travaillais à Venise, à Constantinople,

à Paris; et mes mémoires, ainsi que mes correspondances, sont des témoignages irrévocables de mon dévoûment pour ma patrie et de la pureté de mes intentions. Je me trouvais alors sous la protection du gouvernement français, parce qu'il n'y en avait pas d'autre pour tout bon Polonais qui n'était pas Russe, Autrichien ou Prussien. J'ai pu errer dans mes opinions et ma manière de voir les choses en politique, mais je ne désavouerai pas ma conduite; car je ne penchais pour aucun parti, et je ne désirais que de voir une Pologne libre et indépendante.

Elle aurait pu l'être encore par un enchaînement de circonstances, et sans les horreurs du terrorisme en France, qui détruisirent les principes de morale, d'honneur et d'une sage liberté, et qui forcèrent les souverains de l'Europe à se prémunir contre la contagion révolutionnaire; il est possible, et même probable, que l'intérêt mutuel des trois puissances qui avaient partagé la Pologne, les aurait portés à rétablir ce pays tôt ou tard et tel qu'il avait existé. Ce n'aurait pas été pour faire une restitution, mais par le besoin de rétablir une barrière dont la destruction, en rendant les trois puissances limitrophes trop rapprochées, pouvait d'un jour à l'autre les exposer à se brouiller.

Au reste, si d'une ou d'autre manière on

pouvait encore songer à une Pologne *indépendante* avant l'apparition de Bonaparte en France, toute possibilité de voir ce songe réalisé disparaissait depuis cette époque célèbre et malheureuse pour l'humanité.

Un conquérant détruit tout et ne veut rien rétablir. Cette conviction, réunie à beaucoup d'autres motifs que l'on trouvera exposés dans mon mémoire présenté à l'empereur Alexandre, le 15 mai 1811, ne me fit pas balancer sur le parti que je devais prendre ; ne pouvant avoir une Pologne telle que je la désirais, j'osais au moins espérer de voir régénérer le nom polonais sous la protection de l'empereur Alexandre ; et si mes vœux étaient exaucés, je me trouverais assez vengé de l'injustice de ceux de mes compatriotes qui condamnent la confiance que j'ai eue en lui, par le plaisir de les voir désabusés et heureux.

CHAPITRE II.

J'arrivai à Saint-Pétersbourg le 9-21 avril 1811 ; j'écrivis dès le lendemain au comte *Tolstoy* pour demander le jour où je pourrais être présenté à Leurs Majestés. Je reçus l'ordre de venir dîner chez l'empereur le 13, et d'apporter

moi-même les deux paquets qu'on m'avait remis à Paris pour l'impératrice régnante et l'empereur : le premier contenait la musique d'un nouvel opéra de *Paër*, et l'autre deux brochures et une lettre de M. *de La Harpe*.[1]

Je fus accueilli très gracieusement, et, pendant le dîner, l'empereur parla d'objets indifférens sans faire la moindre mention de Paris, de Napoléon et du voyage que je venais de faire. Après le dîner, il me fit passer dans son cabinet, où je restai très long-temps. Avant d'y entrer, j'avais pris la résolution de me montrer à découvert dès mon premier entretien avec l'empereur, sans rien déguiser de ce que je pensais et sans cacher mes sentimens, avec la ferme persuasion que si ce langage déplaisait, je serais mis de côté pour n'être jamais questionné à l'avenir; tandis que si je pouvais être écouté, il me restait l'espoir de pouvoir être utile à mes compatriotes et de mériter à l'avenir l'estime de l'empereur, en ne démentant jamais, par ma conduite, les sentimens que je manifestais avec autant de franchise que de confiance.

[1] Lorsque je remis à l'empereur, dans son cabinet, la lettre de M. *de La Harpe*, et les livres qu'il m'avait confiés, l'empereur me fit plusieurs questions sur son compte. Il voulait savoir comment il se portait, s'il se trouvait bien à Paris, s'il était venu me voir. Après cela, il me dit, avec beaucoup d'émotion.... : *Je lui dois tout !*

Je commençais donc par dire que, quoique l'on m'avait prévenu que l'empereur était soupçonneux et défiant, je me voyais cependant, au risque de le trouver tel à mon égard, obligé de lui découvrir des vérités essentielles qu'il pouvait ignorer, et de lui faire part des motifs qui m'avaient fait désirer de pouvoir lui épancher mon cœur. J'aperçus le visage de l'empereur s'animer après les premières paroles que j'avais proférées; mais à l'instant même il reprit son affabilité ordinaire, et m'ordonna de lui parler franchement et sans me gêner, en m'assurant qu'il m'écouterait avec beaucoup d'intérêt.

Je racontai en peu de mots ce que j'avais vu et observé à Paris pendant les huit mois qui s'étaient écoulés depuis que j'avais quitté l'empereur à Saint-Pétersbourg; et je fis le parallèle de tout ce que Napoléon avait entrepris et exécuté dans cet intervalle, pour assurer sa puissance et étendre considérablement les frontières de la France, à laquelle il venait de réunir la Hollande et le nord de l'Allemagne; avec l'insouciance qui régnait, à cet égard, en Russie et le système contraire aux intérêts de cet empire dont on ne se désistait pas, en continuant une guerre aussi impolitique que ruineuse contre les Turcs, et en persévérant à fermer les ports russes aux Anglais.

Je passai en revue la conduite de Napoléon

depuis qu'il était devenu chef de la nation française; je parlai des coalitions; je relevai plusieurs fautes militaires du conquérant, pour prouver que c'était moins son infaillibilité qui l'avait élevé à ce degré de puissance que le bonheur qui l'accompagnait toujours, ainsi que la faiblesse des moyens et des talens qu'on lui avait opposés. J'assurais qu'avant qu'il se passât un an, Napoléon attaquerait de toutes ses forces la Russie; qu'il faisait de grands préparatifs pour cette expédition, et qu'il comptait davantage sur la coopération des Polonais. Je me hasardai d'avancer que depuis l'alliance qu'il avait contractée avec un prince d'Autriche, la cour de Vienne ne s'opposerait point à ses desseins; que la Prusse était trop faible pour prévenir des événemens qui achèveraient d'entraîner entièrement sa chute; que tous les autres états de l'Allemagne étaient soumis aux ordres de Napoléon; et que, pouvant réunir à ses armées françaises et italiennes une fois pour le moins autant de troupes étrangères, il fondrait à l'improviste sur la Russie avec des forces considérables, espérant écraser cet empire, qui seul lui faisait obstacle pour établir la monarchie universelle.

L'empereur m'interrompit pour me dire : « Je « suis de votre avis sur tout ce que vous venez « de me dire relativement à Napoléon, excepté « sur l'idée que vous lui attribuez de vouloir

« écraser la Russie; car il doit avoir assez de bon « sens pour connaître l'impossibilité d'exécuter « ce projet.... Au reste, j'ai reçu des renseigne- « mens de Paris sur les préparatifs qu'on faisait « pour une expédition, sans prévoir au juste « contre qui elle pouvait être dirigée. Je crois « Napoléon très porté à déclarer la guerre à la « Russie; mais je suis peut-être le seul à conce- « voir cette idée, car à Pétersbourg vous ne « trouverez presque personne qui veuille ad- « mettre cette supposition. C'est pourquoi je « vous engage à ne parler qu'à moi et à ne vous « fier qu'à moi, en vous contentant de donner « des réponses évasives à tous ceux qui vous « questionneraient sur votre séjour à Paris. »

L'empereur, en continuant à parler sur le même sujet, me fit apercevoir que depuis quelque temps il était revenu de ses préventions favorables pour Napoléon, et me prouva, par quelques traits qui étaient parvenus à sa connaissance et qu'il me répéta, qu'il connaissait à fond son caractère. « Mais, *ajouta l'empereur*, malgré « les fautes militaires qu'il a commises, on ne « peut disconvenir que ce ne soit un grand capi- « taine. Il serait imprudent de le prévenir, et de « provoquer une guerre qui ne pourrait être que « funeste à la Russie; car où trouverions-nous « un chef qu'on pût opposer à Napoléon?.... et « d'ailleurs, qui peut contester la supériorité des

« talens des généraux et officiers français, la per-
« fection de leur artillerie, l'enthousiasme et la
« valeur des soldats, habitués depuis si long-
« temps à vaincre sous un chef aussi habile
« qu'heureux, etc., etc. »

Tout en disant cependant qu'il ne voulait pas de guerre et qu'il ne voulait pas être l'agresseur, l'empereur me fit connaître qu'il était préparé à tout événement, et que depuis quelque temps on faisait des armemens considérables en Russie, et qu'on préparait des magasins de vivres.

Lorsque je citai les prétextes que Napoléon pouvait chercher pour rompre avec la Russie, et que je fis mention du traité de Tilsit, l'empereur répliqua avec vivacité : « Comment, le
« traité de Tilsit? et n'est-il donc pas déjà violé
« tout récemment par Napoléon par sa conduite
« avec le duc d'Oldenbourg? »

Quelques momens après, l'empereur, en souriant et avec un air plein d'affabilité, me dit : « Vous ne me parlez pas, dans tout cela, de la
« Pologne?... Je suis sûr cependant que c'est
« le seul objet de votre sollicitude; et que, sans
« avoir de crainte pour la Russie, qui saura bien
« se défendre, vous craignez que votre patrie ne
« soit le théâtre de la guerre. » Je vous l'avoue, sire, répondis-je; c'est pourquoi j'aurais bien désiré que les armées de Votre Majesté Impériale marchassent en avant et pénétrassent en Prusse,

en dépassant le duché de Varsovie. — Dans ce cas, les armées prussiennes, au lieu de renforcer celles de Napoléon, se seraient réunies aux Russes, et auraient fait cause commune pour s'opposer à l'invasion des Français. Dans ce cas encore, si Votre Majesté Impériale se déclarait roi de Pologne, en promettant aux habitans de Varsovie de réunir la Lithuanie à leur duché, elle aurait à sa disposition une population de douze millions de Polonais dévoués, et capables de tous les sacrifices pour le régénérateur de leur patrie; mais après que Votre Majesté Impériale m'a fait connaître positivement qu'il répugne à ses principes d'être l'agresseur et de commencer la guerre, je dois me taire, et renoncer à l'idée de voir réalisé le beau rêve que j'avais fait.

« Pourquoi un rêve, *dit l'empereur?* cela ne « pourrait-il pas arriver avec le temps sans que « je dusse commencer la guerre? » — Il entra ensuite dans beaucoup de détails sur le duché de Varsovie; il me parla avec beaucoup d'intérêt des Polonais en général; il me dit que, dans ce moment-ci, Napoléon les avait électrisés jusqu'à l'exaltation en leur promettant un royaume de Pologne, et que ce n'était pas le moment où l'on pourrait leur faire entendre raison; que, quant à lui, il ne promettait rien qu'il ne pût tenir; et que les Polonais s'apercevraient un jour combien il les estimait, et combien il prenait d'intérêt à

leur sort. « Pour à présent, *dit l'empereur*, je « dois me borner à désirer que les sujets polonais « qui sont sous ma domination se trouvent heu- « reux et contens; et si vous avez quelques projets « à me donner pour réaliser mes intentions à « cet égard, je m'en occuperai avec plaisir. »

A l'instant même, je saisis cette occasion pour proposer comme mesure administrative l'organisation des huit gouvernemens de la Russie, formés de plusieurs palatinats de la ci-devant Pologne.

Je savais que cette mesure ne produirait pas sans doute l'effet d'un manifeste qui rétablirait la Pologne, mais c'était la seule chose qu'il me fût permis de solliciter; et j'osais espérer qu'ayant obtenu une partie j'obtiendrais le reste, dès que la guerre aurait éclaté. En attendant, je gagnais beaucoup si je pouvais soustraire mes compatriotes aux vexations des employés actuels, alléger leur sort, assurer l'exécution de la justice, et leur faire entrevoir l'espérance d'une existence politique, sous les auspices et la protection d'Alexandre.

Si l'empereur se déterminait à réunir les huit gouvernemens faisant partie autrefois de la ci-devant Pologne sous le nom de Lithuanie, et s'il accordait aux Lithuaniens ce que je demandais pour eux, je ne pouvais douter qu'il ne fît une Pologne, lorsqu'à la suite de la guerre, qui était

inévitable, il aurait réuni le duché de Varsovie à ses états.

Je ne répéterai pas tout ce que je dis sur la nécessité et le mode d'organisation de la Lithuanie; car on en trouvera les détails dans le Mémoire que je présentai à l'empereur au mois de mai. J'ajouterai seulement ce qui ne se trouve pas dans ce mémoire, c'est que je proposais la grande duchesse Catherine pour être à la tête de l'administration des huit gouvernemens de la Lithuanie.

L'empereur m'écouta avec beaucoup de bonté et d'attention, et me dit : « Je suis très charmé « que nos idées se soient rencontrées. Il y a déjà « six mois que je m'occupe d'un travail qui est « dans le sens de celui que vous me proposez.... « Dès qu'il sera fini, je vous le communiquerai, « et vous pouvez être sûr que je vous ferai ap- « peler toutes les fois qu'il sera question de dis- « cuter l'objet dont nous nous sommes entre- « nus, et qu'il ne sera rien décidé à ce sujet sans « que vous en ayez connaissance. »

Cependant l'empereur me fit quelques objections, moins sans doute pour avoir besoin de les aplanir que pour prouver que le sujet l'intéressait, et qu'il voulait l'envisager sous différens points de vue. Il me dit donc entre autres qu'il croyait que les huit gouvernemens formeraient une étendue de pays trop considérable

pour pouvoir être administrés par un seul chef. Il me demanda si les habitants de la Wolhynie et de la Podolie et du gouvernement de Kiiovie porteraient volontiers le nom de Lithuaniens. Il me questionna sur les avantages qui pourraient en résulter pour les finances de l'empire, pour l'augmentation des forces militaires, pour le commerce, etc., etc.

Il ne parut pas désapprouver la proposition que j'avais faite de confier l'administration générale de ces huit gouvernemens à la grande duchesse Catherine; car lorsque, avant de l'avoir nommée, j'avais dit que l'empereur choisirait probablement pour occuper cette place un de ses trois frères, il me fit observer que les grands ducs *Nicolas* et *Michel* étaient encore trop jeunes, et que le grand duc Constantin ne voulait suivre que la carrière militaire.

Avant de me congédier, l'empereur m'ordonna de lui présenter par écrit les observations que je lui avais communiquées en partie verbalement; il me dit qu'il lui importait peu que cet écrit fût rédigé comme un mémoire, ou comme des aperçus sur ce que j'avais observé à Paris, ainsi que sur les événemens dont je prévoyais la possibilité; mais il m'engageait surtout à lui présenter un projet sur les améliorations qu'il conviendrait de faire dans les provinces polonaises soumises à la domination de la Russie, et

m'assura que cette démarche ne pouvait me compromettre, car il conserverait dans son cabinet tous les renseignemens que je lui donnerais.

Je quittai l'empereur au bout de trois heures, pénétré d'espoir et de reconnaissance. Depuis ce jour, je fus appelé deux fois au moins par semaine à dîner chez Sa Majesté; et, en se levant de table, l'empereur m'adressait presque toujours la parole pour me questionner, soit sur les nouvelles que je recevais de la Lithuanie, soit sur celles qui me parvenaient de ma famille que j'avais laissée encore à Paris, et dont j'attendais l'arrivée d'un jour à l'autre. Je profitai d'un de ces momens favorables pour informer l'empereur que le prince Xavier *Lubecki*, député de son gouvernement de Grodno, dont il était maréchal, se trouvait depuis plusieurs mois à Pétersbourg, chargé des instructions des habitans du gouvernement, sans avoir pu parvenir à porter à la connaissance de Sa Majesté les demandes de ses commettans. L'empereur parut surpris et mécontent du retard qu'on lui faisait éprouver; il m'indiqua la voie par laquelle il voulait être informé de l'objet de cette députation, en ajoutant qu'il s'en occuperait incessamment, et qu'il donnerait des ordres pour faire expédier une réponse prompte et satisfaisante.

A cette époque, à peu près, arriva à Pétersbourg le prince Casimir *Lubomirski*, riche pro-

priétaire de la Wolhynie, qui, prévoyant la rupture entre la France et la Russie, et les résultats avantageux qui pourraient en naître pour la Pologne, désirait profiter des circonstances pour servir ses compatriotes. Ce jeune homme, plein d'esprit, de connaissances et d'énergie, fut au comble de ses vœux, lorsqu'il trouva en moi un compatriote auquel il pouvait se confier, et qui partageait son opinion. Je lui communiquai mes projets; je lui fis des détails sur la première audience que l'empereur m'avait accordée; je lui lus le mémoire que j'allais présenter, et dont il fut enchanté.

Le prince *Lubomirski* fut présenté à la cour quelques jours après son arrivée. L'empereur lui accorda la clef de chambellan, l'interrogea sur l'esprit qui régnait parmi les habitans de la Wolhynie, fut charmé des sentimens qu'il professait, et lui accorda sa confiance, au point de le charger d'une commission secrète pour Londres, où le prince avait eu le projet de se rendre comme voyageur, en passant par Stockholm.

Tandis que l'empereur avait les yeux ouverts sur la conduite de Napoléon, et qu'il ne cachait pas ses sentimens à son égard, en me parlant dans son cabinet, il semblait que tous ceux qui l'entouraient n'avaient pas même l'idée que ces deux souverains pussent jamais se brouiller. On entendait dans *toutes* les sociétés les éloges de

l'empereur des Français; on ne parlait que de la magnificence de sa cour, des attraits séduisans du séjour de Paris et des avantages de la paix qui avait suivi tant de guerres sanglantes, et qu'on croyait être assurée à jamais.

La conduite de l'empereur envers l'ambassadeur de France *Caulincourt*, semblait justifier cette opinion du public. Cet ambassadeur était traité avec tous les égards possibles. Lui seul entre les ministres étrangers se trouvait souvent invité à dîner chez l'empereur; il occupait un fauteuil entre la famille impériale aux représentations théâtrales à l'Ermitage; et la manière distinguée dont l'empereur le traitait, servait de règle aux premiers grands seigneurs de l'empire, qui lui faisaient assidûment la cour.

Le 14 mai, l'empereur me fit dire par le grand maréchal comte *Tolstoy*, de lui remettre le travail dont il m'avait chargé, et de l'apporter moi-même dès le lendemain, en me rendant à l'heure du dîner. — C'est le 15 mai, qu'en sortant de table, l'empereur me fit passer dans son cabinet pour entendre la lecture du mémoire qui suit.

CHAPITRE III.

Mémoire présenté à S. M. l'empereur de toutes les Russies, au mois de mai 1811, *à Saint-Pétersbourg.*

« L'empereur Napoléon a-t-il eu jamais l'intention de rétablir la Pologne libre et indépendante, pour en faire une barrière du côté de la Russie?... Tous ceux qui, sans partialité et sans prévention, ont observé le caractère de ce souverain, dans ses démarches, tant politiques que militaires, peuvent facilement résoudre cette question.

« Pour rétablir un pays indépendant, il faudrait supposer à Napoléon ces sentimens libéraux et ce caractère de modération, de désintéressement et de générosité, qui n'est nullement compatible avec l'avidité de conquérir; avec le besoin d'affaiblir, de diviser et de détruire tous les états de l'Europe; et avec son insouciance pour le bonheur et la tranquillité intérieure des peuples.

« Pour faire une barrière permanente du côté de la Russie, il faudrait admettre la possibilité que son esprit remuant, que son imagination,

toujours prompte à faire éclore de nouveaux projets d'envahissemens, pût enfin se fixer; et que celui qui ne sait pas mettre de bornes à son ambition, pût mettre un terme à ses conquêtes.

« Et comment présumer que cet enfant favori de la fortune, qui se croit l'homme envoyé de Dieu, et destiné à régler les affaires du monde entier; que cet homme entreprenant, qui a détruit tant de trônes, qui a miné les fondemens de tous ceux qui subsistent encore, qui n'en a élevé quelques uns que pour être les suppôts de sa grandeur, qui n'a rien laissé d'intact, qui change de résolutions et de projets avec autant de promptitude qu'il les conçoit, qui ne s'est jamais occupé du bonheur des hommes, et qui n'en fait cas qu'en tant qu'ils peuvent lui offrir leurs bras pour exécuter ses desseins; comment, dis-je, présumer que cet homme extraordinaire, insensible au sort malheureux de l'Europe entière, qu'il a bouleversée, soit touché seulement de la triste position des Polonais, et qu'il veuille les rétablir dans leur patrie en leur assurant un gouvernement libre et indépendant.

« Napoléon n'est pas la dupe de l'enthousiasme apparent des habitans du duché de Varsovie pour sa personne; il sait que, si on en excepte les militaires et les personnes qui sont en place, il n'y est pas aimé, et surtout par les pauvres propriétaires et la classe des paysans,

qui fait la plus grande masse de la population, et qui est vexée de toutes les manières. — Il n'ignore pas que l'espoir du rétablissement de la Pologne est le seul motif qui électrise la noblesse en sa faveur, et que, s'il ne nourrissait pas ses espérances, il perdrait son affection et sa confiance. Aussi il faut convenir que, connaissant cette vérité, Napoléon a flatté sans cesse les Polonais de l'espoir de rétablir la Pologne, qu'il les entretient dans cette idée jusqu'aujourd'hui, et qu'il écarte avec soin toutes les impressions contraires qu'on voudrait leur inspirer.

« De tout temps, le gouvernement français a cherché à avoir une influence dans les affaires de la Pologne, et à s'y assurer un parti. — Sans remonter à des époques plus reculées, personne n'ignore la part qu'il prit à l'élection de Stanislas *Leszczyński*; l'appui et les secours qu'il offrit aux confédérés de Bar, et les voies secrètes qu'il employait pour balancer l'influence de la Russie. Cette dernière puissance avait une prépondérance trop marquée dans les affaires politiques de l'Europe; il était donc de l'intérêt de la France de l'inquiéter et de l'occuper par les troubles intérieurs de la Pologne. — On a cependant tort de croire que le gouvernement révolutionnaire en France, ait porté *Kosciuszko* et ses adhérens à l'insurrection de 1794. Les patriotes polonais se sont prévalus à la vérité de

cette opinion, pour augmenter leur parti et lui inspirer plus de confiance et d'assurance; mais je puis certifier, d'après tout ce que j'ai su à cette époque, et d'après tout ce que j'ai appris depuis à Paris et à Constantinople, que l'influence étrangère n'a eu aucune part à l'insurrection de 1794, que l'élan patriotique et le désespoir avaient seuls provoquée. — Je ne parle pas ici de l'influence des jacobins français sur les jacobins polonais, car cela n'a rien de commun avec l'insurrection, qui n'avait d'autre but que de secouer le joug étranger, et d'assurer l'indépendance de la Pologne; je voulais seulement attester une chose qui m'est connue, c'est que le gouvernement français d'alors ne pouvait ni ne voulait seconder et appuyer les opérations de *Kosciuszko*.

« Mais il n'en a pas été de même depuis cette époque. Tous les Polonais émigrés après cette insurrection ont été accueillis, soit en France, soit dans les pays alliés de cette puissance, comme frères et amis. Tous les ministres français, quelque part qu'ils se trouvassent, les protégeaient ouvertement, les autorisaient à porter la cocarde nationale, les faisaient regarder comme citoyens français. Une société de patriotes polonais établie à Venise, entretenait une correspondance, d'abord avec le Comité de salut public, ensuite avec le Directoire; une députation en forme était accréditée près du Directoire. C'est d'après l'avis du gouver-

nement français qu'un agent polonais fut envoyé à Constantinople, où l'ambassadeur de France avait ordre de se concerter avec lui, relativement aux affaires de Pologne. C'est d'après son intention que l'on forma les légions polonaises en Italie, et il était même question de rétablir à Milan la diète constitutionnelle de Pologne, lorsque Bonaparte parut sur la scène politique.

« Il n'aimait pas les Polonais, parce que dès-lors déjà il ne souffrait pas tous ceux qui avaient l'esprit national et patriotique; mais il rendait justice à leur courage. Il protégeait les légions polonaises, il en formait d'autres de tous les prisonniers polonais qu'il avait faits sur les Autrichiens. On ne parlait en France que du rétablissement de la Pologne, et les Polonais tressaillaient de joie,... Il n'en fallait pas davantage pour déterminer Bonaparte à leur faire sentir qu'ils ne devaient pas concevoir d'autres espérances que celles qu'il lui plairait de leur donner.

« Un arrêt fatal signifia à une partie des légions de passer dans l'île de Saint-Domingue; un autre renvoya le reste en Italie pour former la garde d'honneur du roi d'Étrurie. C'est alors que plus de trois cents officiers polonais demandèrent leur congé. Menaces, persécutions, récompenses, rien ne pût les arrêter; ils déclarèrent qu'ils n'avaient servi que dans l'espoir d'être ramenés un jour dans leur patrie, et que trompés dans

leur attente ; rien n'était capable de les retenir au service français. Cette démarche étonna Bonaparte sans le faire changer de résolution.... Mais il ne fut pas long-temps à s'apercevoir que les Polonais lui étaient nécessaires pour l'exécution de ses projets : il ne pouvait attaquer l'Autriche, la Prusse ou la Russie, sans les avoir pour lui. Il recommença donc à nourrir leurs espérances par ses émissaires ; il eut soin de séparer tous les prisonniers polonais que le sort de la guerre avait mis entre ses mains pour compléter les légions d'Italie et former celles du Rhin; il travaillait sourdement, dans les provinces de la Pologne soumises à trois souverains différens, et ses victoires suivies augmentaient tous les jours le nombre de ses prosélytes.

« C'est encore avant la bataille d'Austerlitz qu'un agent secret fut envoyé à Varsovie pour préparer les esprits aux changemens que Napoléon méditait. Mais ce n'est que lors de la dernière campagne contre la Prusse et la Russie, que sa résolution de rétablir la Pologne fut énoncée ouvertement. Napoléon n'ayant pu séduire *Kosciuszko* et le décider à l'accompagner et à faire des adresses à la nation polonaise, n'hésita pas à employer la plume de *Dombrowski*, et de *Wybicki*, pour donner la certitude qu'il allait rétablir la Pologne. Lui-même le déclara à haute voix à Berlin, Posen et Varsovie, et des milliers

de témoins peuvent l'attester. C'est alors qu'il reçut des députés de la Gallicie; et s'apercevant que la Lithuanie ne partageait pas l'enthousiasme des autres provinces de la ci-devant Pologne, il y envoya, à plusieurs reprises, des émissaires autorisés à soulever les habitans, à prendre des renseignemens sur l'esprit public, et à donner des assurances positives que son dessein était d'étendre les frontières de la Pologne jusqu'au Wolga.

« Cependant il se trouvait lui-même dans une position à laquelle il n'avait pu s'attendre avant la paix de Tilsit; il avait trouvé dans l'armée russe une résistance à laquelle il n'était pas habitué.

« Le courage de l'ennemi qu'il avait à combattre, la rigueur du climat, une absence prolongée de Paris, la crainte de voir l'Autriche prendre part à cette guerre, et les nouvelles alarmantes sur la révolution qui se préparait en Espagne, tout devait le porter à faire la paix; aussi ne négligea-t-il aucune démarche pour l'accélérer et pour inspirer de la confiance à l'empereur de Russie. Mais, tout en donnant des fêtes à Tilsit, et en prolongeant les négociations, il traçait dans sa tête de vastes plans, dont l'exécution devait étendre, affermir et assurer sa puissance.

« C'est dès-lors qu'il résolut d'enlever de Rome le chef de l'Église catholique, ou de le forcer à seconder ses projets; de détrôner le roi d'Es-

pagne, de décider définitivement le sort de l'Allemagne, et enfin d'organiser la partie de la Pologne qui était à sa disposition, de manière qu'avec le titre modeste de duché de Varsovie, elle pût servir aux Polonais de garant de l'existence future de leur patrie. Ce dernier projet, aussitôt exécuté que conçu, eut un plein succès. En effet, quel est l'habitant du duché de Varsovie qui ne se laissa pas entraîner par les espérances les plus séduisantes, en voyant ce pays de peu d'étendue administré comme un État destiné à jouer un grand rôle, entretenant une armée de cinquante mille hommes, ayant un sénat, un corps législatif, un conseil d'État, des ministres pour toutes les parties de l'administration, et un résident français? Qui est-ce qui ne se trouva pas électrisé en apprenant l'accueil que Napoléon faisait aux Polonais en général, la confiance particulière qu'il accordait à quelques uns d'entre eux; la manière distinguée et généreuse avec laquelle il traitait ceux des militaires dont il avait fait sa garde, et les propos qu'il tenait ou faisait tenir pour nourrir leurs espérances?....

« Il est vrai qu'après la dernière campagne contre l'Autriche, le ministre de l'intérieur *Montalivet* avait déclaré ouvertement, dans un discours public, que Napoléon n'avait jamais pensé à rétablir la Pologne; mais dans le même

temps (et je puis l'attester comme témoin oculaire) un courrier ne fut-il pas expédié à Varsovie pour faire rassurer les habitans avant que ce discours y parvînt, et pour prévenir qu'il n'avait d'autre but que de tranquilliser la Russie sur les intentions de Napoléon relativement à la Pologne? Il est connu que la phrase de ce discours que je viens de citer a été supprimée dans la gazette de Varsovie, et que le maréchal *Duroc*, ainsi que d'autres personnes de confiance de Napoléon, avaient soin de débiter à tous les Polonais présens à Paris que, c'était une galanterie qu'on avait voulu faire à l'ambassadeur de Russie.

« Au reste, les faits seuls doivent constater la réalité des intentions. Dans les discours publics prononcés à la diète de Varsovie, et que personne ne désavoue; dans les gazettes imprimées, dans les proclamations militaires, on répète sans cesse les expressions de reconnaissance que l'on doit à Napoléon comme au régénérateur de la Pologne, et comme à celui qui s'occupe sans cesse à assurer le bonheur de la nation polonaise. Dans les ouvrages imprimés et répandus en Europe, l'on publie les vastes projets de Napoléon sur la Pologne, avec un ton de liberté et d'assurance qui ne peut être que l'effet de l'autorisation du gouvernement français, ou au moins d'un consentement tacite; et enfin, sans revenir à tout ce

que j'ai dit sur les conjectures que l'organisation du duché de Varsovie devait nécessairement produire, j'ajouterai seulement que l'augmentation récente de l'armée polonaise jusqu'au nombre de soixante mille hommes, que la formation des gardes nationales, la nouvelle réquisition des chevaux pour l'artillerie, l'envoi de deux cents canons et de quarante mille fusils, et l'emprunt fait de douze millions en espèces, par ordre de Napoléon et pour compte des habitans du duché de Varsovie, ne peuvent qu'électriser les Polonais et raffermir leurs espérances.

Il semblerait à la vérité, d'après les observations que j'ai mises à la tête de ce Mémoire, qu'ils devraient être revenus de leurs préventions en faveur de Napoléon, ayant la certitude qu'il ne les regarde que comme un instrument pour inquiéter la Russie. Il semblerait que les mânes de leurs frères égorgés et sacrifiés en Italie, à Saint-Domingue et en Espagne, devraient leur rappeler sans cesse de tristes victimes d'un patriotisme exalté, et d'une confiance abusée par des promesses trompeuses..... Cependant telle est la force du prestige, et tels sont les moyens adroits, captieux et énergiques que Napoléon sait employer pour agir sur leur esprit, qu'ils croient fortement en lui, et qu'ils ne doutent pas du rétablissement de la Pologne, parce qu'ils sont persuadés qu'il en a besoin pour en faire une

barrière du côté de la Russie. — Cette conviction les anime au point que, quelque tourmentés qu'ils soient par les impôts et le mode de les percevoir, par la conscription et les innovations de toute espèce qu'on introduit chez eux, ils souffrent patiemment le b[illegible] qui pèse sur eux, mais qui doit leur rendre leur patrie.

« Tous ceux qui pensent que l'armée du duché de Varsovie n'est pas vouée à Napoléon, et qu'il y aurait moyen de la faire revenir de son opinion dans l'état actuel des choses, sont en erreur ; tous ceux qui croient que le mécontentement qui règne dans le duché de Varsovie, et qui est une suite de la misère générale et des vexations du gouvernement, puisse altérer le sentiment patriotique des habitans, et faire évanouir leurs espérances, se trompent également. — Aussi long-temps que, d'un côté, Napoléon fera des promesses captieuses et nourrira l'esprit patriotique des Polonais, et que, de l'autre, on mettra de l'inactivité et de l'indifférence, l'exaltation et les espérances des Polonais monteront en raison des impressions que ces deux conduites opposées leur feront éprouver.

« Je conçois qu'une armée de soixante mille hommes ne peut pas être en état de tenir tête à deux cent mille Russes [1] ; mais ce n'est pas la

[1] L'empereur m'avait dit, quelques jours auparavant, que cette armée de soixante mille hommes dans le duché

destruction de cette armée, ce n'est pas la conquête du duché qui peut assurer à Votre Majesté impériale la soumission, l'attachement et la fidélité du reste de la nation polonaise. — Il faut, avant tout, employer des moyens préliminaires, et je prendrai la liberté de les indiquer.

« Il est aisé de réunir des provinces à un empire puissant; mais il faut bien des années pour apprivoiser les habitans du pays conquis, pour les habituer au changement, pour leur faire oublier leur ancienne existence; et certes, il n'est pas dans la nature d'amalgamer et de fondre, pour ainsi dire, deux nations différentes, au point de n'en faire qu'une. L'empereur Napoléon a beau incorporer, par des décrets, la Toscane, la Hollande, le Valais et le nord de l'Allemagne à son empire, jamais les Italiens, les Hollandais, les Suisses et les Allemands ne seront Français. Toutefois, il en sait tirer un très grand parti, et il n'est pas indifférent de s'arrêter sur les moyens qu'il emploie pour rapprocher des nations dont les langues, les usages, les lois et les habitudes sont diamétralement opposés. A peine a-t-il formé et réuni un département à l'empire français, qu'il s'informe exactement de l'esprit public, des ressources et des besoins du

de Varsovie ne pouvait lui porter ombrage; car elle ne pourrait pas tenir contre deux cent mille Russes qu'on ferait mouvoir contre elle.

pays nouvellement acquis, du caractère des habitans, des hommes qui lui sont voués et qu'il doit récompenser, de ceux qui sont remuans et inquiets, et qu'il faut employer pour les empêcher de nuire. Chaque nouveau département a ses représentans au Corps Législatif, ses sénateurs, ses membres dans les cours de justice. La plupart des employés dans l'intérieur sont nationaux. On caresse les riches et les magnats en les plaçant à la cour; on flatte les ambitieux en leur donnant des titres et des décorations; on donne des emplois avec de bonnes pensions à ceux qui n'ont pas eu d'existence, et qui sont dénués de talens; on protége les savans et les artistes. De cette manière, Napoléon, malgré les contributions, les impositions et la conscription, que l'on déteste partout, se ménage et conserve dans toutes ses nouvelles acquisitions des personnes qui lui sont vouées, qui veillent, et qui sont intéressées personnellement au maintien du bon ordre et de la sûreté intérieure.

« Je me suis écarté de mon sujet; mais je croyais nécessaire de faire connaître la méthode que Napoléon emploie pour se faire partout des sectateurs, pour séduire, entraîner, et soumettre tout à ses lois. C'est d'après cela qu'il réussit, et qu'il ne voit rien d'impossible à exécuter. »

« Voyons si, dans la position actuelle des affaires politiques, il ne serait pas possible de

prévenir Napoléon dans le projet de rétablissement de la Pologne, qui ne lui sert que de prétexte pour attaquer la Russie; et si effectivement l'on ne pourrait s'en occuper, assurer le sort des Polonais, et les attacher à la personne de Votre Majesté impériale par des sentimens bien plus fondés que ceux qui leur sont inspirés par l'empereur des Français.

« S'il était question dès à présent d'une guerre offensive ou défensive avec la France, il serait trop tard d'indiquer les mesures que l'on pourrait employer pour organiser les huit gouvernemens de la Russie qui faisaient autrefois partie de la Pologne, et pour en faire un boulevard puissant contre toute entreprise, soit hostile, soit insidieuse, de la part de Napoléon. Ce serait au sort des armes à fixer avec la victoire la destinée des Polonais.

« Si la guerre, dis-je, était imminente, il faudrait peut-être que Votre Majesté impériale commençât par se déclarer roi de Pologne; car ce serait le moyen le plus sûr et le plus naturel de disposer les esprits des habitans du duché de Varsovie en sa faveur. Ce serait ensuite à elle à décider comment ce nouveau royaume devrait être administré, et quelle étendue il faudrait lui laisser; et dans un cas semblable je ne me hasarderais pas de prononcer ce qu'il y aurait de plus avantageux à faire pour les Polonais, sans blesser

les intérêts de l'empire. Mais aujourd'hui je pense qu'il est encore temps de profiter des circonstances, et je crois pouvoir prouver que, puisque Napoléon travaille la nation polonaise avec des promesses plausibles, sans avoir probablement l'intention de les réaliser, et laissant éprouver aux Varsoviens tous les inconvéniens que j'ai cités plus haut, il conviendrait, Sire, de chercher à vous attacher davantage les habitans de cette partie de la Pologne qui est incorporée à la Russie, pour lui faire sentir la différence qu'il y a entre un gouvernement bienfaisant et un gouvernement oppressif. Je veux en outre mettre en évidence que les moyens pour y parvenir sont très simples; qu'ils s'accordent avec les intentions paternelles de Votre Majesté impériale, et ne sont pas contraires aux intérêts de la Russie.

« La partie de la Pologne incorporée à l'empire de Russie formait jadis la Lithuanie, avant l'acte d'union du duché de Lithuanie avec le royaume de Pologne. Ses habitans, toujours guerriers, entreprenans, jaloux de leurs droits, et fidèles à leurs souverains, se distinguaient par le courage et l'amour de la patrie. Fiers de leur origine, les Lithuaniens, malgré la réunion de leur province à la Pologne, ont conservé leurs usages, leur code civil, leurs magistrats; et c'est ainsi que jusqu'à l'époque du dernier partage, il y

avait des diètes alternativement à Varsovie et à Grodno, il y avait une armée de Pologne et de Lithuanie; la Lithuanie avait ses tribunaux suprêmes, ses dicastères, ses ministres, ses fonctionnaires publics. Elle tenait si fort à ses prérogatives que, malgré tous les efforts et les persuasions des hommes d'État, qui connaissaient l'inconvénient de cet abus, on ne put déterminer les Lithuaniens à s'en désister.

« Je suis persuadé que, si depuis le moment de l'incorporation des nouvelles acquisitions sur la Pologne à la Russie, l'on en avait formé une province, en lui conservant le nom de Lithuanie, en lui laissant ses anciens droits, et en en faisant un État séparé quant à la forme d'administration, mais réuni et incorporé à l'empire de Russie; l'influence étrangère n'y aurait pénétré que difficilement.

« Au reste, malgré la répugnance naturelle que l'on éprouve à échanger son indépendance contre l'obligation d'obéir, malgré les différens abus qui se sont glissés dans l'administration de la Lithuanie, et enfin, malgré la misère générale qui se fait sentir dans ce pays, les Lithuaniens n'ont jamais cessé d'être fidèles aux souverains de la Russie depuis qu'ils sont sous leur dépendance; et pleins de confiance dans les sentimens de Votre Majesté impériale, dont ils ont éprouvé, en différentes occasions, des effets bienveillans, ils

ont osé tout espérer de sa justice et de sa générosité.

« Voilà, Sire, le moment de mettre leur attachement à l'épreuve, et de détruire l'impression que l'espoir du rétablissement de la Pologne par l'influence de Napoléon pourrait faire naître en eux; voilà le moment de leur faire sentir l'intérêt que Votre Majesté prend à leur sort, et le prix qu'elle attache à leur dévoûment, en employant des mesures qui sont en votre pouvoir, Sire, et qui vous attacheraient à jamais environ huit millions d'habitans qui deviendraient un boulevard pour la Russie, du côté où elle est le moins bien défendue, et qui vous attireraient en même temps les cœurs des Polonais habitant le duché de Varsovie.

« En organisant ces huit gouvernemens selon que le local du pays et le caractère des habitans le permettent, et en arrêtant le cours des abus qui ont dû nécessairement se glisser dans l'administration intérieure de cette province, Votre Majesté impériale acquerrait des titres inviolables à la reconnaissance de ses habitans, et elle verrait ses frontières du côté de l'ouest bien plus renforcées que si elles étaient garnies de troupes et hérissées de forteresses.

« Si j'ai le bonheur de mériter que ce Mémoire soit lu et agréé par Votre Majesté impériale, si j'ai celui d'être appelé pour exposer des idées dé-

taillées sur l'organisation de la Lithuanie, je ne manquerai pas de leur donner le développement nécessaire. Aujourd'hui, je me bornerai à retracer en peu de mots quels sont les bénéfices que l'on peut accorder aux Lithuaniens, quel parallèle il en résulterait entre les habitans de la Lithuanie et ceux du duché de Varsovie, et enfin quels sont les avantages que le gouvernement russe en retirerait.

« 1°. Il n'y a pas d'individu qui ne soit jaloux de faire valoir le nom de la patrie qui lui a donné le jour, et ce sentiment si naturel n'a pas besoin d'être justifié. — On conçoit donc facilement que les Lithuaniens seraient flattés de porter le nom de leur pays, et de jouir en cela du même droit que l'on a conservé, en Russie, aux Calmucks, aux Cosaques, aux Finois, etc., etc.

« 2°. Si l'administration de la Lithuanie était concentrée et confiée à un seul chef nommé par Votre Majesté impériale, avec tel titre que bon lui semblerait de lui donner, la marche des affaires devrait nécessairement être plus simplifiée, plus rapide, moins gênée, et moins à charge aux habitans.

« 3°. Le chef, tel que je le suppose, devrait avoir une cour et une représentation, ce qui donnerait du relief à la province, apporterait des bénéfices marquans pour la ville qui serait le siége du gouvernement, ranimerait la commu-

nication entre les habitans, et rétablirait, autant que les circonstances présentes le permettent, la situation du numéraire.

« 4°. Le statut de Lithuanie a toujours été regardé, par la noblesse, comme le code de lois civiles et criminelles le plus parfait; en lui laissant donc la liberté de juger ses procès d'après ce statut, avec certaines modifications que l'expérience a rendues nécessaires, Votre Majesté impériale mettrait le comble à ses vœux, et ne ferait pas plus pour les Lithuaniens qu'elle ne vient de faire pour les habitans de la Finlande, qui ont conservé leurs lois et leurs formes de procédure.

« 5°. Si l'article ci-dessus est accordé aux Lithuaniens, on pourrait leur permettre d'avoir un sénat ou plutôt un tribunal sans appel, ce qui ferait disparaître le nombre des plaideurs à Saint-Pétersbourg, diminuerait les occupations du sénat dans la capitale, et épargnerait aux parties plaidantes, les voyages, des embarras et des dépenses inévitables.

« 6°. Enfin, il faudrait mettre les Lithuaniens absolument au niveau des autres gouvernemens de l'empire, pour les impôts et le mode de les percevoir.

« Il semble, au premier abord, que les bénéfices que je propose pour les Lithuaniens sont de si peu de conséquence qu'ils ne peuvent pas aller de pair avec les avantages séduisans du rétablisse-

ment de la Pologne, dont se flattent les habitans du duché de Varsovie; mais le parallèle suivant peut résoudre cette question.

« Les Lithuaniens, d'un trait de plume, recouvrent leur nom et leur patrie; tandis que les Varsoviens ne l'ont encore qu'en espérance, et ne peuvent l'acheter qu'au prix de leur sang; les Lithuaniens, formant partie d'un grand tout, sont fiers d'être sujets de l'empereur Alexandre, auquel ils sont sincèrement attachés; de lui devoir de véritables bienfaits; et d'avoir toujours une armée russe de quatre cent mille hommes, prête à les défendre en cas d'agression. Les Varsoviens, sujets d'un roi soumis aux ordres de Napoléon, gouvernés civilement par le roi de Saxe, militairement par l'empereur des Français; incertains de leur sort, n'ont que la certitude de voir, dans tous les cas, le théâtre de la guerre sur leur territoire, et de faire l'avant-garde d'une nombreuse armée composée de différentes nations, qui s'avancera, non pour défendre leur pays, étendre leurs frontières et établir la Pologne, mais pour être dirigée là seulement où les intérêts de Napoléon et ses projets gigantesques l'exigeront.

« Pour appuyer cette assertion d'un exemple récent, il me suffit de faire observer que les frontières de la Lithuanie sont garnies aujourd'hui d'une armée formidable pour la défendre en cas

de guerre, comme partie intégrante de l'empire; tandis qu'à l'époque de la dernière campagne de 1809 contre l'Autriche, les Français et les Saxons évacuèrent le duché de Varsovie, et en abandonnèrent la défense à quelques milliers de Polonais.

« Les Lithuaniens n'ayant qu'un chef qui représenterait l'empereur, et qui serait certainement digne de son choix, jouiraient de tous les avantages d'un gouvernement simple, uniforme, et veillant au bonheur et à la tranquillité des individus. Les Varsoviens, au contraire, ne connaissent, jusqu'à présent, que le despotisme militaire et l'anarchie civile.

« Les Lithuaniens, en conservant leur statut, conserveraient les lois de leurs pères, des lois adaptées au local, aux mœurs et aux habitudes de la nation. Les Varsoviens, au contraire, conservent dans leurs formes judiciaires un mélange d'anciennes lois polonaises, de lois prussiennes et françaises, d'après le *Code Napoléon;* ce qui présente beaucoup d'inconvéniens aux juges et aux parties.

« Enfin, les Lithuaniens, étant mis au niveau des autres sujets de l'empire de Russie pour la perception des impôts, ne seront point exposés à des vexations arbitraires comme le sont les habitans du duché de Varsovie, où il est constaté, dans plusieurs départemens, on a vu des parti-

culiers réduits à vouloir se désister de leurs possessions, en se contentant d'une pension qui répondrait à la moitié des impôts qu'on leur fait payer.

« Enfin, pour que personne n'osât m'accuser de sacrifier les intérêts de la Russie en ne pensant qu'à la Pologne, il me reste à exposer les avantages réels qui résulteraient, pour l'empire, de l'organisation de la Lithuanie.

« 1°. Dès que Napoléon ne pourra plus faire jouer en sa faveur le grand ressort du rétablissement de la Pologne, tous ses partisans disparaîtront nécessairement dans la partie de la Pologne incorporée à l'empire, de manière qu'en cas de guerre, on ne sera plus obligé d'observer, de surveiller et de craindre l'ennemi dans l'intérieur; bien plus dangereux quelquefois que celui qu'il faut combattre les armes à la main.

« 2°. Les Lithuaniens, incertains jusqu'à présent sur le sort que la guerre ou des arrangemens politiques leur destinent, verraient avec plaisir et reconnaissance leur sort prononcé et fixé d'avance; et, par conséquent, une population de plusieurs millions d'habitans attachée par de nouveaux liens à l'empire, et ne pouvant compter sur sa force et son existence qu'autant qu'elle en fera partie, rivalisera avec tous les sujets de Votre Majesté impériale, pour lui prouver son attachement et le prix qu'elle met à ses bienfaits.

« 3°. Jusqu'à présent, soit par crainte, soit par prévention, soit par faute d'occasions de pouvoir être employés, la plupart des hommes capables qui avaient servi jadis leur patrie se tenaient à l'écart, et préféraient de finir leur carrière dans l'obscurité plutôt que d'en recommencer une nouvelle. Aujourd'hui, Sire, je puis répondre d'avance qu'il ne se trouvera personne qui ne s'empressât d'offrir ses services à Votre Majesté impériale, soit pour le civil, soit pour le militaire.

« 4°. Les Lithuaniens sont enthousiastes, fidèles, et attachés à leur souverain. S'ils demandent à être mis au niveau des autres sujets russes pour les impôts et le mode de les percevoir, ils ne mettront point de bornes dans les sacrifices qu'ils feront avec plaisir pour le bien de l'État lorsque leur sort sera fixé et assuré; ils défendront vaillamment les frontières de l'empire; ils donneront tout ce qu'ils ont lorsque l'intérêt de Votre Majesté impériale l'exigera; ils fourniront autant d'hommes qu'ils en sera besoin.... Leur caractère loyal, leur patriotisme, leur attachement pour votre auguste personne, Sire, en seront le garant.

« 5°. Mais ce n'est pas assez que les Lithuaniens soient pénétrés d'admiration et de reconnaissance pour Votre Majesté impériale; ce sentiment passera aux habitans du duché de Var-

sovie. C'est alors seulement que, jugeant par comparaison, ils sentiront la différence des gouvernemens, et sauront distinguer la conduite d'Alexandre de celle de Napoléon. J'oserai prédire qu'à cette époque un grand nombre d'officiers et de soldats varsoviens désireront passer au service de Votre Majesté impériale, et tout au moins ceux qui ont quitté ses États chercheront à y rentrer infailliblement. Ce ne seront pas des déserteurs, mais des hommes détrompés, et convaincus que l'espoir du rétablissement de la Pologne par l'opération de Napoléon n'est qu'une chimère. C'est alors que les Varsoviens désireront fortement et sincèrement d'avoir le sort des Lithuaniens..... Mais je ne veux pas anticiper sur les événemens, et je crois avoir entièrement rempli ma tâche, après avoir dit avec franchise à Votre Majesté impériale tout ce que mon cœur et ma conviction m'ont suggéré. »

CHAPITRE IV.

L'EMPEREUR écouta attentivement la lecture de ce Mémoire, et ne m'interrompait quelquefois que pour dire : « C'est juste; c'est très vrai..... Ce « sont des faits historiques. » Et lorsque j'en vins

au passage qui indiquait que Napoléon donnait l'espoir aux Polonais de faire reculer les frontières de leur pays jusqu'au Wolga, l'empereur sourit en disant que c'était vouloir vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué.

Après la lecture finie, il me dit, de la manière la plus obligeante, qu'il était très satisfait de ce qu'il avait entendu; qu'il mettrait à profit les idées que je lui avais suggérées, et qui entraient, pour la plupart, dans son plan et ses projets. Il me demanda l'original du Mémoire que je venais de lire, et me congédia en répétant : *Nous aurons souvent occasion de nous occuper de cet objet.*

Je continuai encore quelque temps à voir assez fréquemment l'empereur et à dîner chez lui, sans qu'il m'adressât la parole sur le Mémoire qui avait paru faire sur lui une grande impression, et je n'avais garde de le lui rappeler.

Bientôt après, il fut question du départ du duc de Vicence, *Caulincourt*, que le général *Lauriston* venait remplacer dans l'ambassade de France. — C'est à cette époque que je cessai d'être appelé par l'empereur, et je fus quelques semaines sans le voir. — Enfin, je le rencontrai un jour sur le quai, et il me dit avec son affabilité habituelle : « Vous n'êtes pas étonné, sans « doute, que j'aie été si long-temps sans vous « voir et vous parler; mais depuis l'arrivée de

« *Lauriston*, j'ai appris que l'on vous avait « mis *trop en avant* à Paris, et c'est ce qui m'a « obligé de garder certains ménagemens. Au « reste, nous nous verrons encore bien souvent, « et nous parlerons de notre projet. »

Depuis ce jour, j'eus l'occasion de voir l'empereur aussi fréquemment qu'auparavant; mais il ne fut plus question de rien jusque vers la fin du mois de septembre, que je demandai la permission de m'absenter pour quatre semaines. Après avoir fait cette demande par écrit, l'empereur me fit appeler dans son cabinet, et me dit : « J'apprends que vous allez en Lithuanie; « dites à vos compatriotes que je pense à eux, « que je m'occupe de leur sort...; que je vou- « drais pouvoir l'améliorer....; qu'il peut se pré- « senter bientôt l'occasion où je pourrai leur en « donner une preuve....; que je compte sur leur « attachement, et que je demande leur confiance « entière. » — Comme l'empereur, contre son habitude ordinaire de parler couramment, prononçait ces phrases coupées en hésitant et pesant chaque parole; je me hasardai de dire : « Sire, « qu'il me soit permis d'assurer mes compatriotes « de la protection et de la bienveillance de Votre « Majesté impériale sans réveiller en eux quelques « rayons d'espoir; car si je leur parle en mon « nom, ils ne me croiront pas; et, en leur parlant « au nom de Votre Majesté, je ne dois leur dire

« que des choses claires et positives.... Or, je « suppose que, dans ce moment, Votre Majesté « impériale se trouve elle-même dans l'indécision « sur ce qu'elle compte faire. » L'empereur me répliqua avec vivacité : « Comment, dans l'indé- « cision ? l'un des deux doit arriver : ou, dans le « cas de la guerre, je fais un royaume de Pologne « qui sera réuni à l'empire de Russie; comme « l'est la Hongrie et la Bohême à l'Autriche; ou, « si la guerre n'a pas lieu, je mettrai en exécu- « tion *notre grand projet* par rapport à la Li- « thuanie. »

A mon retour à Pétersbourg, après un mois d'absence, l'empereur me questionna beaucoup sur l'esprit qui régnait en Lithuanie; il entra dans quelques détails sur ses intentions bienveillantes envers tous les Polonais en général, et m'ordonna de lui adresser directement, sous le couvert du grand-maréchal comte *Tolstoy*, tous les renseignemens que je me trouverais dans le cas de vouloir lui faire parvenir.

Une maladie qui me retint au lit pendant quinze jours, me mit dans le cas de profiter la première fois de cette permission, et de lui adresser la lettre suivante.

« Sire, une incommodité qui me contraint de garder la chambre depuis quelques jours, m'a donné tout le loisir nécessaire pour m'occuper du projet que Votre Majesté impériale m'avait

permis de lui présenter il y a quelque temps.

« Trop heureux d'avoir rencontré les idées de Votre Majesté impériale, et d'avoir pu mettre sous ses yeux une esquisse d'un vaste plan qu'elle avait elle-même conçu, je n'ai cessé un instant de me persuader que les intérêts de l'empire, la gloire de Votre Majesté impériale, et le bonheur de plusieurs millions d'habitants, en demandaient l'exécution.

« Je conçois qu'il n'est pas si aisé de transformer le sort d'une province que d'assurer le bonheur d'un individu. Ici, un mot de Votre Majesté impériale suffit; là, il faut toute la prudence, la réflexion et la sagesse requise dans un souverain pour opérer un changement aussi grand et aussi utile dans ses résultats, que digne de celui qui l'entreprend.

« Peser mûrement les avantages et les inconvéniens d'une innovation; ne pas perdre de vue les considérations politiques, ménager l'opinion publique, prévoir les obstacles à surmonter et les préjugés à vaincre, et enfin employer des moyens vigoureux et énergiques pour l'exécution d'un projet, en raison de son importance et des difficultés qu'il présente, voilà, Sire, ce qui a caractérisé jusqu'à présent la méthode que Votre Majesté impériale a suivie dans la direction des affaires d'État.

« Convaincu de cette vérité, je n'oserais jamais

revenir sur un objet qui m'a procuré le bonheur de faire connaître à découvert ma manière de penser à Votre Majesté impériale, si je n'étais dans l'intime persuasion que, tôt ou tard, et sans s'écarter du système qu'elle a adopté pour exécuter ses vastes conceptions, elle trouvera nécessaire de réaliser un projet digne de son cœur, et qui, sous tous les rapports, ne peut offrir que des avantages réels.

« Si le projet n'était qu'à moi, j'aurais besoin d'entrer dans de grands détails pour en démontrer l'utilité; mais comme je n'ai que le mérite d'avoir conçu et médité des idées qui correspondaient aux vues de Votre Majesté impériale, je ne pourrais rien dire d'important qui ait échappé à ses observations.

« Cependant de nouveaux traits de lumière (que je dois encore à Votre Majesté impériale) m'ont porté à faire des changemens à mon projet sans en altérer le fond. La lecture de la nouvelle organisation du sénat de Pétersbourg, et quelques renseignemens que je me suis procurés sur l'administration de la Finlande, m'ont fourni l'idée d'un plan plus simple, et qui écarte beaucoup de difficultés dans l'exécution.

« Il ne s'agit plus de trouver un chef pour la Lithuanie, en le choisissant entre les membres de la famille impériale : tout général gouverneur pourrait remplir cette place, et y exercer ses

fonctions.—Aucun cabinet de l'Europe ne pourra se formaliser d'un ordre de choses établi comme mesure d'administration intérieure, et qui ne porte aucun caractère d'intentions hostiles.

« Tous les habitans des huit gouvernemens de la Lithuanie seront au comble de leurs vœux, et Votre Majesté impériale, en formant une barrière imposante pour la Russie du côté de l'ouest, sans faire autre chose pour ces provinces que ce qu'elle vient de faire pour la Finlande, doublera les forces militaires qu'elle tirait jusqu'à présent de cette partie de l'empire, augmentera peut-être d'un tiers les revenus qu'elle en percevait, et épargnera à coup sûr plusieurs millions que l'entretien des fonctionnaires publics exige aujourd'hui.

« Sire, comme je n'écris que pour Votre Majesté impériale, et qu'elle m'a autorisé à lui confier toutes mes pensées, je la prie de pardonner qu'au lieu d'un Mémoire raisonné, je dépose à ses pieds un projet d'*oukase*; parce que c'est le moyen le plus court et le plus simple de faire connaître sous quel point de vue j'envisage l'organisation de la Lithuanie.

« Je n'ai pas désigné les personnes qui pourraient composer le comité chargé de la rédaction des détails de l'organisation; car leur choix m'est tout-à-fait indifférent, et n'a rien de commun avec l'objet principal.

« Tout ce que Votre Majesté impériale ordonnera et décidera, portera toujours l'empreinte de la sagesse et de l'équité de son gouvernement; mais qu'il me soit permis d'ajouter que si son cœur trouve un besoin et une douce satisfaction à augmenter tous les jours le nombre des heureux, il lui est réservé une jouissance peu connue, et encore moins recherchée des autres souverains, celle d'assurer d'un trait de plume l'existence et le bonheur de huit millions d'habitans, et de consolider la force et la puissance de son empire, non par de nouvelles conquêtes, mais par le système d'une sage organisation; non par la terreur et des vexations, mais par des bienfaits.

« Je suis, etc., etc.

« Pétersbourg, ce 22 octobre 1811. »

*Copie du Projet d'*Oukase *annexé à la lettre ci-dessus.*

« Nous, par la grâce de Dieu, etc., etc., etc.

« Après avoir posé les bases de l'organisation générale des ministères dans notre manifeste du 25 juin 1811, et après avoir pris en considération tous les objets relatifs à l'organisation particulière de tous les gouvernemens de l'empire, et, dans leur nombre, à celle des provinces de l'ouest; voulant établir pour ces dernières un mode d'ad-

ministration plus simple et plus conforme aux localités du pays.

« Le Conseil d'État entendu, avons ordonné et ordonnons... »

ART. I^er.

« Les gouvernemens de Grodno, Wilna, Minsk, Witepsk, Mohilow, Kiiow, Podolie et Wolhynie, ainsi que les arrondissemens de Bialystok et de Tarnópol, formeront dorénavant une seule province, sous le nom de *grand-duché de Lithuanie*.

II.

« Le grand-duché de Lithuanie sera administré par un fonctionnaire qui portera le nom de lieutenant de l'empereur, gouvernant le grand-duché de Lithuanie.

III.

« Le lieutenant de l'empereur aura le titre d'altesse ; il sera affecté une partie des domaines de la couronne pour son entretien. Sa résidence sera à Wilna, comme chef-lieu du grand-duché.

IV.

« Il y aura près de nous, et sous nos ordres immédiats, une chancellerie lithuanienne, à la tête de laquelle sera un ministre d'État nommé par nous. Cette chancellerie sera notre organe immédiat pour la direction des affaires publiques du grand-duché de Lithuanie.

V.

« L'administration intérieure du grand-duché sera confiée à un conseil d'administration, présidé par le lieutenant de l'empereur ; le conseil sera formé de plusieurs départemens, composés d'un directeur général et de plusieurs conseillers. Tous les membres de ce conseil seront nommés par nous.

VI.

« Un réglement général de l'administration publique pour le grand-duché de Lithuanie embrassera le développement de l'organisation de toutes les branches du pouvoir administratif, ainsi que la prescription des devoirs, et une instruction pour les autorités constituées ; et nommément, quant à la division territoriale du grand-duché, au réglement des contributions, à l'administration des fonds de la couronne, au réglement touchant la levée et l'entretien des troupes ; à la police, à l'entretien des postes et communications, à l'administration de la justice, aux affaires du culte, à l'instruction publique, aux encouragemens à donner à l'agriculture et à l'industrie.

VII.

« La rédaction de ce réglement général est confiée à un comité nommé par nous, et composé de N... N... Le comité travaillera sous nos yeux. Il doit nous présenter les résultats

de ses délibérations dans le plus court délai possible.

VIII.

« Le statut de Lithuanie continuera d'être la loi civile du grand-duché de Lithuanie, et la langue polonaise sera employée dans l'expédition de toutes les affaires du grand-duché.

IX.

« Un tribunal suprême, siégeant à Wilna, jugera en dernier ressort toutes les affaires civiles et criminelles. Le droit d'infliger la peine de mort, ou de faire grâce, est réservé à nous-même.

X.

« Les places, dans l'administration publique, ne pourront être remplies que par des citoyens domiciliés et propriétaires dans le grand-duché.

XI.

« Les fonds destinés à l'instruction publique, présens ou à venir, provenant ou de notre munificence ou de la libéralité des citoyens, seront à jamais séparés des autres branches du revenu public. »

CHAPITRE V.

Je tenais un journal, dans lequel je notais exactement, et avec tous les détails nécessaires, tout ce que j'avais dit, ou que j'avais entendu dire à l'empereur, relativement à la Pologne et aux Polonais. On conçoit aisément que j'ai dû m'abstenir d'en faire une copie dans ces Mémoires : mais pour faire connaître la suite que j'ai mise dans mon travail, et prouver en même temps la bienveillance invariable avec laquelle l'empereur daignait agréer mes représentations, et l'intérêt qu'il prenait au sort de mes compatriotes, je ne puis m'empêcher d'insérer encore plusieurs autres lettres que j'écrivis à l'empereur à différentes époques, et d'y ajouter quelques unes des réponses que j'en reçus.

Le 24 novembre 1811, je fis parvenir à Sa Majesté, par le comte *Tolstoy*, l'expédition suivante :

« Sire, je prends la liberté de porter au pied du trône de Votre Majesté impériale la traduction d'une lettre qui vient de m'être adressée par la noblesse du gouvernement de Wilna, en date du 7 de novembre 1811.

« C'est en son nom, Sire, que j'eus le bonheur de présenter des prières à Votre Majesté impériale dans le courant de l'année passée; c'est en son nom que j'apporte aujourd'hui l'hommage de la plus vive reconnaissance.

« Cette lettre est signée par le maréchal du gouvernement et tous les maréchaux des districts, d'après l'autorisation de l'assemblée générale et des assemblées particulières de la noblesse de ce gouvernement.

« Elle fera mieux connaître à Votre Majesté que tout ce que je pourrais dire, quels sont les sentimens qui animent mes compatriotes.

« Trop heureux d'en être l'organe, je vois avec plaisir qu'ils partagent mon attachement et mon dévoûment pour Votre Majesté, et que les bienfaits qu'il vous a plu, Sire, de leur accorder, ont été vivement sentis et appréciés.

« Je suis, etc.. etc. »

Billet autographe de Sa Majesté l'empereur, en date du 8 décembre 1811, en réponse à la lettre précédente.[1]

« Je vous envoie, monsieur le comte, une « réponse à la lettre que vous m'avez écrite au « nom de la noblesse de Wilna. Au lieu de la

[1] Ce billet se trouve dans ma Collection reliée de lettres originales, n° 1.

« signer en français; j'ai pensé qu'elle serait plus « à sa place si elle était écrite en polonais. Je « vous prie donc de vous donner la peine de la « traduire, et me l'envoyer de suite pour que je « la signe. *Dans peu de jours je pourrai vous « montrer un ouvrage qui complétera celui dont « vous vous êtes occupé.* Tout à vous. »

Annexe au billet précédent.

« Monsieur le sénateur comte *Oginski*, j'ai « toujours attaché beaucoup de prix aux senti- « mens qui animent les habitans de la Lithuanie; « et c'est avec un vrai plaisir que j'en ai eu une « nouvelle preuve dans les expressions de leur « gratitude.

« Tout ce que j'ai fait jusqu'ici pour eux doit « être considéré comme un gage de mes inten- « tions suivies et constantes pour leur bonheur.

« Il m'est agréable de me servir de votre or- « gane pour leur transmettre ces assurances.

« Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur « le sénateur comte *Oginski*, en sa sainte garde.

« ALEXANDRE. »

Lettre à Sa Majesté l'empereur, en date du 8 décembre 1811, *en lui envoyant la traduction du rescrit ci-dessus.*

« Sire, je m'empresse d'envoyer à Votre Majesté impériale la traduction polonaise de la

lettre dont elle a daigné me faire parvenir la copie.

« Je partage d'avance les sensations qu'éprouveront mes compatriotes en apprenant par mon organe que Votre Majesté impériale a accepté gracieusement l'hommage de leur reconnaissance, et qu'elle a bien voulu manifester sa satisfaction d'une manière aussi flatteuse pour eux.

« J'en juge par le bonheur que j'éprouve en recevant l'ordre de leur transmettre ce gage précieux de la bienveillance de Votre Majesté impériale, et en me persuadant de plus en plus que songer au bien-être de vos sujets, et vous occuper, Sire, de tout ce qui peut assurer leur félicité, est le seul objet de votre sollicitude.

« Je suis, etc., etc. »

Le lendemain matin, l'empereur m'envoya le rescrit polonais signé de sa main.[1]

Je fus tout aussi touché de cette nouvelle preuve de bonté de l'empereur pour les habitans de Lithuanie que frappé des expressions qui terminaient le billet autographe qu'il m'avait adressé ! *dans peu de jours je pourrai vous montrer un ouvrage qui complétera celui dont vous vous êtes occupé.*

Cette phrase m'indiquait visiblement que l'em-

[1] La copie s'en trouve dans ma Collection de lettres originales, n° 1. — C'est sans doute le premier et le seul écrit polonais signé par un empereur de Russie.

pereur ne perdait pas de vue mon projet, mais j'ignorais quel était l'ouvrage dont il me faisait mention, et à qui il l'avait confié. Au bout de deux semaines, j'appris seulement que l'empereur avait chargé le général *Armfeldt* et le baron *Rosenkampf* de la rédaction d'une constitution pour les habitans de Lithuanie.

Quelque temps avant d'avoir adressé ma lettre en date du 24 novembre, j'appris aussi que l'empereur avait ordonné au comte de *Witte* et au prince Casimir *Lubomirski* de dresser un plan d'organisation de l'armée des huit gouvernemens polonais réunis à l'empire. Il leur ordonna de se concerter avec moi; et m'ayant fait venir dans son cabinet, il m'engagea à ne pas me refuser à ce travail. Je pris la liberté de représenter à Sa Majesté que je ne m'étais jamais occupé de cette partie; je lui avouai même mon ignorance sur cet objet; mais l'empereur insista, et m'ordonna de donner au moins un coup d'œil sur le projet qu'on allait lui présenter, et déclara qu'il avait chargé le prince Casimir *Lubomirski* de le remettre entre mes mains avant qu'il fût porté à sa connaissance.

Sur la fin du mois de novembre, l'empereur m'envoya une personne qui jouissait alors de toute sa confiance, et qu'il chargea de me consulter sur les moyens les plus prompts et les plus efficaces d'augmenter l'armée de Lithuanie, et de profiter

de tous les renseignemens que je pourrais lui donner à cet égard, et surtout quant à la formation d'une nombreuse cavalerie. Je fus très flatté de cette preuve de confiance; mais je répondis franchement que, dans l'état actuel des choses, je ne pouvais pas présenter mes observations, et je promis d'en faire voir les raisons dans un Mémoire que j'allais adresser incessamment à Sa Majesté.

Trois jours après, j'écrivis à l'empereur la lettre suivante, en date de 1er décembre 1811 :

« Sire, demain, ou dimanche au plus tard, j'aurai l'honneur de remettre à Votre Majesté impériale un plan d'organisation de l'armée des huit gouvernemens polonais incorporés à l'empire. C'est le prince Casimir *Lubomirski* qui s'est occupé de ce travail.

« Quant à moi, Sire, je me mets à vos pieds pour vous prier de lire le Mémoire que je prends la liberté de vous envoyer. Sans doute Votre Majesté impériale n'y trouvera rien qui n'ait déjà été le sujet de ses profondes méditations; mais il est des époques où les choses les plus connues rappelées à propos, et présentées sous un nouveau point de vue, peuvent inspirer quelque intérêt.

« Mon bonheur serait au comble, si le travail ci-joint produisait cet effet.

« Quel que soit l'usage que Votre Majesté impé-

riale en fasse, j'ose être sûr au moins que chaque phrase de mon Mémoire lui retracera le caractère de la franchise et d'une confiance illimitée dans la bienveillance et la magnanimité de Votre Majesté impériale..

« C'est avec ces sentimens que le zèle, l'attachement et le respect accompagneront sans cesse, que je suis, Sire, etc., etc. »

Quelques heures après, je reçus un billet autographe de l'empereur en réponse à cette lettre, avec les expressions les plus flatteuses pour moi, et qui commençait ainsi : *Je viens de recevoir à l'instant votre Mémoire, monsieur le comte, et vais m'en occuper de suite.*

Avant de faire connaître en entier ce Mémoire, que j'ai dû rédiger à la hâte, il est nécessaire de justifier les motifs qui m'ont déterminé à lui donner quelque étendue et à m'écarter du plan que j'avais proposé au mois de mai.

Dans le courant des mois d'octobre et de novembre, l'esprit public avait beaucoup changé à Pétersbourg ; on n'était plus aussi enthousiasmé pour Napoléon et les Français. L'ambassadeur de France, *Lauriston*, était traité avec beaucoup d'égards ; mais ce n'était plus le duc de Vicence, et on ne se livrait plus envers lui avec toute la confiance dont avait joui l'autre. J'ignore quelles étaient les nouvelles que l'empereur recevait de son ambassade à Paris ; mais il n'y a pas de doute

qu'il était informé de tout ce qui s'y passait, et qu'il avait connaissance des préparatifs formidables qu'on faisait pour la guerre en France, en Italie, en Hollande, et dans les parties de l'Allemagne où Napoléon pouvait se faire obéir. Il savait aussi que, dans le même temps que l'empereur des Français employait son influence dans les cabinets de Berlin et de Vienne, pour leur faire embrasser ses principes, il cherchait à faire agir activement ses ministres à Constantinople pour engager la Porte ottomane à ne pas faire la paix avec la Russie.

Toutes les lettres particulières qui pouvaient parvenir de Paris et de Varsovie venaient confirmer ces détails, et si l'on excepte un petit nombre de grands seigneurs de la cour, qui persistaient dans leur incrédulité sur les desseins hostiles de Napoléon, tout le reste de ceux qui entouraient l'empereur, et le public de Pétersbourg en général, commençaient à se persuader que la guerre avec la France était inévitable.

Ce n'était plus un mystère que l'empereur avait donné des ordres positifs au général *Golenichtscheff Koutousoff*, de terminer les négociations de paix avec les Turcs. Ce général, qui avait remplacé dans le commandement le comte *Kamenskoy*, n'ayant pas une armée assez considérable à sa disposition, s'était vu réduit à la défensive; et après avoir été attaqué le 22 juin par

les Turcs, il avait jugé à propos, malgré la victoire qu'il avait remportée sur eux, de repasser le Danube et de détruire les fortifications de Roustchouk. La retraite apparente des Russes enorgueillit l'armée ottomane, qui se hasarda de passer le Danube dans les environs de cette ville, et de porter le théâtre de la guerre en Valachie.[1]

Cette résolution fut exécutée le 26 août; mais le général *Koutousoff*, en se portant en face de

[1] La nouvelle de ces événemens combla de joie l'empereur des Français. Comme la paix entre la Russie et la Porte semblait plus éloignée que jamais, il ne vit plus de motifs pour cacher ses projets. Jusque-là, les discussions entre les cabinets des Tuileries et de Saint-Pétersbourg avaient conservé un caractère confidentiel qui laissait encore quelque espoir de rapprochement, et tenait les esprits en suspens sur le degré d'importance de ces démêlés. Napoléon dissipa cette incertitude en se permettant, au milieu d'un cercle diplomatique tenu aux Tuileries, le 3 août, d'adresser à l'ambassadeur de Russie des reproches amers et des inculpations perfides qui firent tous les ministres étrangers présens à cette scène, dans le secret des différends survenus entre les deux empires. Il est hors de doute qu'il n'eût point balancé à commencer dès-lors les hostilités, si la saison avait été moins avancée. La crainte d'abîmer ses troupes en leur faisant exécuter des marches fatigantes au milieu des boues d'automne, l'engagea à ajourner l'accomplissement de ses projets jusqu'au printemps. (*Voyez* Bourrienne, *Campagne de* 1812, tome I^er^, pag. 60 et 61.)

l'armée ottomane pour arrêter ses progrès, détacha, le 30 septembre, un corps commandé par le général *Markoff*, avec ordre de passer le Danube au-dessus de Roustchouk, et de venir fondre sur la réserve turque, qui était restée à la droite du fleuve. Cette opération eut le succès désiré : la réserve, complétement battue, chercha une retraite dans la ville de Roustchouk. L'armée ottomane, privée de ponts et de toute communication avec la rive droite, se vit cernée de tous côtés, et après avoir été bloquée pendant quelques semaines, elle fut obligée de mettre bas les armes.

La Porte, entièrement découragée par ce grand désastre, demanda la paix, et un congrès s'ouvrit à Boukarest, au mois de décembre. Napoléon, déjoué dans ses projets de faire continuer la guerre aux Turcs, chercha au moins à entraver les négociations, et à faire retarder la conclusion de la paix.

La curiosité du public, alarmé des bruits de guerre, et impatient de connaître la résolution que l'empereur Alexandre prendrait, parvint à découvrir qu'il existait des communications secrètes avec l'Angleterre et la Suède.

Quelques jours avant d'avoir reçu mon Mémoire, l'empereur me dit qu'il ne doutait plus que Napoléon ne fût décidé à rompre la paix et à l'attaquer même jusque sur les frontières de la

Russie; qu'il ne pouvait pas l'empêcher et prévenir la guerre; qu'il serait préparé à se défendre, mais qu'il ne serait jamais l'agresseur.... que rien ne pourrait l'engager à violer les traités, et à provoquer une guerre qui attirerait des calamités sur l'Europe entière, et qui pourrait être funeste à la Russie, s'il la commençait hors des frontières de son empire.... « Ce qui me fait de la « peine, *disait l'empereur*, c'est que nous n'aurons pas le temps d'exécuter notre projet relativement à la Lithuanie.... Il ne s'agit plus de « mesures administratives et d'organisation de « nos huit gouvernemens, il faut penser à augmenter la force armée pour se défendre; et « c'est pourquoi je vous engage à me communiquer vos idées sur les ressources que je pourrais tirer de vos compatriotes qui se trouvent « sous ma domination, tant pour augmenter l'armée que pour fournir toutes les réquisitions « dont nous pourrions avoir besoin. Je compte « sur votre zèle et sur leur attachement pour « moi. »

Je voyais dans ce moment toutes mes espérances évanouies; mais ma confiance dans les sentimens de l'empereur n'était pas éteinte, et je trouvais plus que jamais la nécessité urgente de persister dans mes projets. C'est ce qui me détermina à présenter le Mémoire qu'on trouvera dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VI.

Mémoire présenté à l'empereur.

Ce 1er décembre 1811.

« SIRE, je crois qu'organiser une armée séparée, de Lithuanie, et faire valoir toutes les ressources que l'on peut tirer des provinces polonaises réunies à la Russie, avant de déterminer et d'assurer le sort de ceux qui les habitent, ne peut point répondre aux vues de Votre Majesté impériale, et au système que les circonstances actuelles prescrivent de suivre.

« Je ne serais pas digne des bontés dont elle m'honore, et de la confiance qu'elle veut bien m'accorder, si je séparais, pour un instant, le bien-être de mes compatriotes des sentimens que je dois à Votre Majesté impériale; mais l'un tient à l'autre, et autant que je serai empressé de solliciter une amélioration d'existence pour mes compatriotes, ce qui ne peut être que le résultat d'une nouvelle organisation, autant je ne mettrai pas de réserve à vous faire connaître, Sire, tout le parti et les avantages que vous pouvez en tirer.

« Je laisse à des personnes plus versées que

moi dans la partie militaire, le soin de tracer un plan pour la formation de l'armée de Lithuanie: je ne pourrai que leur faire part de mes idées et de mes observations; mais je ne veux pas vous tromper, Sire, et avancer des choses qui ne pourraient pas être réalisées. Ce plan, pour être mis en exécution d'une manière efficace, utile à l'État et digne des sentimens magnanimes de Votre Majesté impériale, demande à être précédé d'une organisation des gouvernemens de l'ouest.

« Déjà la classe des paysans, dans cette partie de l'empire, fournit autant de recrues qu'en fournissent les autres gouvernemens. Il n'y a que la classe de la noblesse et les volontaires de tout état dont on pourrait encore tirer parti. Mais qu'il me soit permis de dire, avec franchise, qui est celui qui s'enrôlera présentement de bon gré, et avec plaisir, pour porter les armes contre les Polonais?.... car c'est ainsi qu'il appelle les habitans du duché de Varsovie. On peut le forcer à servir; mais on ne peut pas maîtriser ses sentimens; qui seront tous pour la cause de ceux dont il voudrait porter le nom. Mais aussi, pour la même raison, Sire, quel est celui qui ne se portera pas avec enthousiasme pour servir Votre Majesté impériale, lorsqu'il connaîtra ses intentions bienfaisantes, et qu'il verra en elle le régénérateur de sa patrie?

« Quoique Votre Majesté impériale ait lu et

entendu tout ce que l'on a pu lui faire connaître sur le caractère des Polonais; ainsi que sur la nécessité et l'utilité du rétablissement de la Pologne, et, comme mesure préliminaire, sur l'organisation de la Lithuanie; et, quoique son génie, secondé de son cœur, voie tout, pénètre tout, et ne désire que de réparer le mal, j'ose encore toutefois réclamer l'attention de Votre Majesté impériale sur quelques observations que je prends la liberté d'ajouter à la suite du Mémoire que j'ai eu le bonheur de lui présenter au mois de mai.

« Un gouvernement anarchique influencé par les puissances voisines, des troubles, des factions, des guerres civiles, ont travaillé la Pologne depuis le commencement du dix-huitième siècle. Partagée à différentes époques, elle a fini son existence politique au milieu d'une crise qui présageait déjà le bouleversement de l'Europe.

« On ne conçoit pas comment la nation polonaise, avec les impulsions que lui donnaient les vices de son gouvernement, avec le penchant pour le luxe et l'ostentation, et les mauvaises habitudes que les étrangers lui avaient fait contracter, ait conservé, au sein même de ses calamités, son énergie, son patriotisme, et un courage à toute épreuve. Ces qualités ne peuvent pas lui être contestées, et elles balancent bien la légèreté et l'inconséquence dont on l'accuse; dé-

fauts qui n'ont pris naissance que dans l'anarchie du gouvernement.

« La Pologne, partagée entre trois puissances, a cessé d'occuper une place sur la carte de l'Europe; mais les Polonais ont toujours conservé leur esprit national.

« Soumis par la force, attachés par devoir, et rêvant sans cesse au rétablissement de leur patrie, ils n'ont cependant pas discontinué de rester fidèles à leurs souverains respectifs.

« Ceux que Votre Majesté impériale a appelés à son service pour le civil, ceux qui sont placés dans ses armées, n'ont certainement pas donné sujet de plainte, et ne l'ont jamais trahie. Tous ceux que Votre Majesté impériale emploiera à quelque fonction que ce soit, en feront autant. — Je ne dirai pas cependant que l'amour personnel qu'ils vous portent, Sire, ne soit un des plus puissans motifs pour *les attacher* à leur devoir.

« Un élan patriotique qui a souvent fait commettre des imprudences aux Polonais, et que Napoléon a su si bien faire valoir pour électriser les habitans du duché de Varsovie et pour en tirer toutes les ressources possibles, les anime toutes les fois qu'ils entrevoient la possibilité du rétablissement de la Pologne.

« Les mots *patrie* et *civisme*, que le système actuel, adopté dans une grande partie de l'Europe, cherche à étouffer, sont encore chers à

leurs cœurs. Les souvenirs de l'existence passée se retracent à leur mémoire; et, il ne faut pas se le dissimuler, les Polonais devenus sujets de la Russie par droit de conquête, n'ont jamais voulu se désister du nom de Polonais.

« Le bien réel des individus d'une nation ne tient point, à la vérité, au nom; et tous les changemens arrivés en Europe ont confondu le sort des nations et la dénomination des pays, au point qu'il est devenu embarrassant, pour des millions d'individus, de désigner leur patrie et de choisir celle qui leur conviendrait davantage. Mais, avec tout cela, ce mot *patrie*, qui était jadis l'idole chérie des hommes, et qui continue encore d'avoir tant d'attraits pour ceux qui conservent des principes d'honneur et de vertu, est le mot de ralliement des habitans de tous les pays conquis, et aucune force humaine, pendant plusieurs générations, ne pourra l'empêcher de se faire entendre. — Est-ce intérêt...., chimère.... ou prestige?...., Il ne m'appartient pas de prononcer là-dessus; mais le fait existe, et les souverains ne sauraient trop le prendre en considération.

« Voyons à présent si, indépendamment de la privation du nom de Polonais, à laquelle il a fallu se soumettre, les habitans de la ci-devant Pologne n'ont pas eu de motifs bien puissans de regretter leur ancienne patrie.

« Les Polonais soumis à l'Autriche ont trouvé une langue qui leur était étrangère ; des impositions bien plus fortes que celles qu'ils payaient autrefois ; une forme de procédure différente ; la chaîne d'anciennes habitudes interrompue ; et des vexations sans nombre dans les détails minutieux de l'administration intérieure.

« Les Polonais prussiens virent tout à coup leur pays inondé d'une foule d'employés allemands, qui écartèrent tous les nationaux des places et emplois publics. Les formes ennuyeuses dans la marche des affaires, la longueur des procès et la nécessité de se servir exclusivement de la langue allemande, ainsi que les chicanes et les déprédations des employés, rendaient ce gouvernement odieux à la noblesse. L'agriculture et les manufactures y gagnaient, à la vérité ; mais c'était aux dépens des vexations et humiliations des nobles, c'est-à-dire de la seule classe qui formait jadis la nation polonaise.

« Sous ce rapport, et sous quelques autres considérations, les Polonais réunis à la Russie se trouvaient beaucoup mieux partagés. Le rapprochement des langues, des usages, des habitudes, des goûts et des besoins, rendait leur sort moins pénible. Les impôts ne furent point augmentés ; les priviléges des nobles furent conservés ; la forme de procédure ne subit presque point de changement ; la libre élection des em-

ployés (à l'exception de quelques uns nommés par le gouvernement) fut accordée. En un mot, les Polonais, sujets russes, et particulièrement les nobles, qui furent mieux traités que partout ailleurs, trouvèrent bien des motifs de préférer leur existence à celle des Polonais autrichiens et prussiens.

« Mais comment effacer tout-à-fait les anciens souvenirs? comment faire oublier l'autorité suprême que les ambassadeurs de Russie exerçaient jadis en Pologne, les confédérations et les guerres civiles qui en ont été la suite, les persécutions personnelles, les ravages des campagnes, la ruine de tant de familles, et surtout les humiliations que l'on a fait éprouver à la nation polonaise?

« Les gens raisonnables, sans accuser le gouvernement russe de toutes ces calamités, n'en rejetaient l'odieux que sur les employés; mais le mal, pour cela, n'en était ni moins grand ni moins vivement senti. Et depuis même que la Pologne cessa tout-à-fait d'exister, combien peu d'employés ont répondu aux intentions du gouvernement! combien ne s'en est-il pas trouvé qui, traitant les Polonais comme des factieux et des révolutionnaires, leur refusaient même la protection dont jouissent tous les autres sujets de l'empire!

« C'est ainsi que, nourrissant le mécontente-

ment de la nation, ils mettaient presque tous les hommes de mérite, et qui pouvaient être utiles dans le pays, dans le cas de fuir les charges publiques, et s'entouraient de ceux que l'ambition et l'intérêt conduisent à briguer des places. C'est ainsi, encore que, représentant les premiers comme dangereux à l'État, et faisant valoir les seconds, ils donnaient une mauvaise idée des Polonais à Pétersbourg; ils entretenaient la méfiance des souverains à leur égard, et cachaient la véritable source du mal dont ils étaient principalement les auteurs; et c'est ainsi enfin que tout ce que les chefs de l'empire de Russie ont cherché à faire de bien pour guérir des plaies qui faisaient saigner les cœurs des Polonais, n'a produit que l'effet des palliatifs.

« Il était réservé à Votre Majesté impériale de trouver et d'employer le seul grand remède à tant de maux et de calamités qu'ils avaient à éprouver; son cœur le lui a suggéré, sa conviction le lui présente sans doute comme indispensable.

« Les bienfaits que Votre Majesté impériale a répandus l'année passée sur les gouvernemens de Grodno et de Wilna, et qui ont été si vivement sentis, ne peuvent être regardés que comme des avant-coureurs d'une réforme générale dont elle a conçu elle-même le projet.

« C'est en vain que l'on cherche à représenter

à Votre Majesté impériale les Polonais comme une nation inquiète, impatiente du joug de la Russie, et difficile à conduire. — Du mode que l'on emploiera pour les gouverner dépendra tout le parti que l'on pourra en tirer. C'est à tort aussi que l'on veut flétrir la réputation des hommes à talent, dont souvent le caractère franc et loyal a été taxé d'esprit de révolte et d'insubordination. — Ces hommes qui, à la distance de mille werstes de la capitale, paraissent inquiets et dangereux, sont tous des hommes qui n'ont que la maladie de vouloir porter le nom de Polonais, et qui, appelés par Votre Majesté impériale, seraient les premiers instrumens de sa gloire et les plus dévoués de ses sujets.

« Croyez-vous, Sire, que les habitans du duché de Varsovie, ou que ceux de vos sujets polonais qui soupirent après le rétablissement de la Pologne, aiment personnellement Napoléon? Non, sans doute; ils n'ont pas de motifs de lui porter des sentimens d'amour et de reconnaissance; mais il caresse leurs espérances, et ils voient en lui le régénérateur de leur patrie. — Tournez, Sire, ces mêmes armes contre lui, et vous les verrez renforcer de tout l'attachement et de tout l'enthousiasme que vos qualités personnelles inspirent.

« En posant comme principe incontestable, que l'empereur Napoléon, insatiable de

guerres et de conquêtes, ne laissera pas jouir long-temps la Russie des avantages de la paix; 2°. qu'il fera usage de tous les moyens possibles pour lui susciter des ennemis au-dehors, et pour remuer les esprits au-dedans; 3°. que le ressort le plus efficace qu'il puisse faire jouer contre la Russie est le rétablissement de la Pologne, il est hors de doute qu'il faut prévenir ses intentions, et que la force des mesures répulsives doit répondre à celle des moyens d'attaque.

« Je ne doute nullement que les armées russes ne tiennent tête aux armées françaises; mais qu'il me soit permis de mettre en doute la possibilité de contenir avec les mesures les plus rigoureuses la tranquillité dans les gouvernemens limitrophes, et d'y empêcher l'influence étrangère.

« Plus il y aura de victimes du fanatisme patriotique, et plus l'exaltation fera de progrès. Mais ce n'est pas assez : combien d'innocens n'y aura-t-il pas de confondus avec les coupables, lorsque les employés du gouvernement prêteront l'oreille aux calomnies que des inimitiés et des haines personnelles se plairont à répandre! Le cœur de Votre Majesté impériale en saignerait de douleur; la sûreté de l'État n'y gagnerait rien, et le nombre des souffrans et des malheureux augmenterait l'exaspération et le désespoir de ceux qui pourraient échapper à la surveillance et aux persécutions de la police. — Il ne suffit donc pas

20168

d'avoir une armée respectable pour la conduire contre l'ennemi ; il conviendrait d'opposer à Napoléon une force plus imposante, et c'est huit millions d'habitans sur lesquels il fonde principalement ses espérances, et qu'un mot de Votre Majesté impériale attacherait à son trône irrévocablement. Il faudrait dissiper, par ce moyen, l'illusion des habitans de Varsovie, et transporter tout l'enthousiasme que leur inspire Napoléon sur la personne d'un souverain qui, sans aucune vue d'ambition ou projet de conquête, assure l'existence et le bonheur de ses sujets polonais, pour le seul plaisir de faire du bien et de garantir la tranquillité et la sûreté de ses États.

« J'ose croire que Votre Majesté impériale est persuadée de l'efficacité de cette mesure, et qu'elle n'est arrêtée dans l'exécution de ses projets que par l'incertitude sur le mode le plus convenable à employer pour le réaliser. J'avoue que le choix de ce mode est embarrassant, et présente plus de difficultés qu'on ne le croirait dans l'attente des événemens qui vont suivre.

« Lorsque, au mois de mai, j'ai pris la liberté de proposer à Votre Majesté impériale l'organisation du duché de Lithuanie, je basais mon projet, 1°. sur la probabilité que les affaires politiques en donneraient le temps ; 2°. sur la possibilité de l'effectuer comme mesure d'administration intérieure, et qui ne tendait pas à provoquer

la guerre; 3°. sur la certitude, si j'ose le dire, que cette organisation servirait d'acheminement au rétablissement de la Pologne, après avoir réuni le duché de Varsovie à la Lithuanie; car je prévoyais que tôt ou tard cela devait avoir lieu.

« Si l'on pouvait supposer que les choses restassent *in statu quo*, je le répète encore, la formation du grand-duché de Lithuanie serait la mesure la plus convenable, et qui pourrait suffire, comme pour le moment où je la proposais; mais, Sire, si malgré les vues pacifiques de Votre Majesté impériale, l'ennemi du repos de l'Europe trame des projets que l'on ne peut détruire que les armes à la main; si ses sourdes menées auprès des différentes cours de l'Europe, si ses nouvelles influences dans le duché de Varsovie, et ses émissaires répandus dans les États de Votre Majesté impériale, dévoilent ses intentions secrètes et annoncent une rupture prochaine avec la Russie, une simple organisation du duché de Lithuanie ne peut être suffisante, et tout au moins elle ne saurait produire les grands résultats auxquels on aurait pu s'attendre dans un état de paix et de tranquillité. Elle servirait, à la vérité, aux habitans de la Lithuanie de témoignage des intentions bienfaisantes de Votre Majesté impériale; elle diminuerait en partie l'influence de Napoléon sur l'esprit des Polonais; elle éton-

nerait les Varsoviens, et affaiblirait, jusqu'à un certain point, les espérances qu'ils fondent sur les Polonais sujets de la Russie; mais elle n'éveillerait pas l'enthousiasme général, dans le cas qu'on s'en occupât à la veille d'être menacé de la guerre.

« Au moment même où l'empereur Napoléon choisirait et nommerait un roi de Pologne, en prévenant Votre Majesté impériale, toutes les sensations que l'organisation de la Lithuanie pourrait produire seraient évanouies.

« Ce moment-là, Sire, sera, je ne le cache pas, un moment de crise; et, malgré toutes les assurances que Napoléon s'est plu à donner à Votre Majesté impériale sur ce qu'il ne pensait pas à rétablir la Pologne, je suis intimement persuadé que les premières hostilités seront accompagnées, et peut-être même précédées, de la nomination d'un roi de Pologne.

« J'ai pris la liberté de dire, dans le Mémoire que j'ai présenté au mois de mai, « que s'il était « question, dès à présent, d'une guerre offensive « ou défensive avec la France, il serait trop tard « d'indiquer les mesures qu'on pourrait employer « pour organiser les huit gouvernemens de la « Russie qui faisaient autrefois partie de la Po- « logne, et que ce serait au sort des armes à « fixer avec la victoire les destinées de la Po- « logne. Si la guerre, dis-je, était imminente,

« il faudrait peut-être que Votre Majesté im-
« périale commençât à se déclarer roi de Po-
« logne, etc., etc. »

« Ce que j'avais indiqué il y a six mois me paraît devoir être rappelé aujourd'hui, non que je pense que la guerre soit imminente, mais parce que la longueur du temps qu'il faudrait employer pour l'organisation de la Lithuanie et pour l'établissement d'un nouvel ordre de choses, en réformant celui qui existe, pourrait peut-être nous rapprocher trop d'une époque où ces changemens ne seraient plus qu'une demi-mesure.

« Avec la certitude de conserver la paix, l'organisation de la Lithuanie devait être regardée comme une mesure d'administration intérieure, et comme telle on ne pouvait exiger de cette province que les avantages que le gouvernement retire des autres parties de l'empire bien organisées et administrées.

« Avec la certitude de la guerre, l'organisation de la Lithuanie ne peut être envisagée que comme une mesure politique, dont le but est de retirer toutes les ressources que le local du pays, et l'esprit bien dirigé des habitans, peuvent fournir.

« Or, si le duché de Lithuanie devait être formé et organisé d'après l'indication d'un système politique, il n'y a pas de doute qu'il ne soit bien plus avantageux pour la Russie d'en

faire une Pologne, et à Votre Majesté impériale de s'en déclarer roi.

« Quelque grands que soient les avantages qu'il plairait à Votre Majesté impériale d'accorder aux Lithuaniens, en organisant la Lithuanie comme je l'avais proposé, ils ne pourraient pas aller de pair avec l'acte bienfaisant et magnanime du rétablissement de la Pologne; mais aussi, Sire, je ne saurais mettre de niveau les ressources que Votre Majesté impériale pourrait en tirer dans l'un et l'autre cas.

« Aujourd'hui, si Votre Majesté impériale laisse ses gouvernemens de l'ouest tels qu'ils sont, et désire y faire de nouvelles levées pour augmenter son armée, rien sans doute ne s'opposera à ses volontés; mais elle ne trouvera que des soldats contraints au service par l'obligation d'obéir. Si, au contraire, elle se déclare roi de Pologne, tout calcul sur la possibilité d'un nouvel enrôlement et sur le nombre des recrues, disparaît : la reconnaissance et l'enthousiasme ne connaissent plus de bornes; tout homme en état de porter les armes demandera à être placé, et le courage naturel des Polonais, guidé par la sagesse de leur auguste chef, fera respecter dans toute l'Europe la justice, la générosité et la bienfaisance du régénérateur de la Pologne.

« Je crains, Sire, d'être trop long, mais le sujet m'entraîne malgré moi.

« Si Votre Majesté impériale était déterminée à commencer la guerre, je crois que le moment où les armées russes pénétreraient dans le duché de Varsovie, et entreraient en même temps en Prusse, où les armées prussiennes les recevraient comme des alliés et amis, serait le moment, Sire, où il conviendrait de vous déclarer roi de Pologne. Mais ne voulant pas la guerre, et prévoyant cependant qu'elle est inévitable, et probablement très prochaine, et, en outre, ayant la certitude que Napoléon cherchera à vous prévenir en nommant un roi de Pologne, ne serait-il pas convenable de trancher le mot, et de prendre ce titre en formant, en attendant, un royaume de Pologne des huit gouvernemens que je proposais de réunir sous la dénomination de grand-duché de Lithuanie.

« Cette démarche déconcerterait infiniment les projets de Napoléon, et lui ôterait de puissans moyens d'agir; et il est probable même que si l'on ne peut prévenir et empêcher par là la guerre, elle sera retardée, et laissera à la Russie le temps de s'y préparer, et peut-être même de l'éviter.

« Napoléon aurait contre lui huit millions d'habitans sur lesquels ils croyait pouvoir compter. Il verrait disparaître l'enthousiasme des Varsoviens, dont il pouvait disposer jusqu'alors à son gré, et qui désireraient être réunis au nouveau

royaume de Pologne, dont l'existence ne serait plus douteuse sous les auspices et sous la protection de Votre Majesté impériale; et quel attrait resterait-il aux Français, aux Italiens et aux Allemands, pour aller chercher des lauriers dans les frimas de la Russie?

« La formation d'un royaume de Pologne est bien plus simple que l'organisation de la Lithuanie. Il faudrait encore proposer, discuter et prescrire un nouveau mode d'administration pour la Lithuanie, tandis qu'en prononçant l'existence de la Pologne, tous les Polonais viendraient se ranger sous l'ancienne forme du gouvernement qu'on rétablirait, avec des modifications que sa réunion à la Russie et les circonstances présentes, rendraient nécessaires.

« Au reste, cette nouvelle Pologne pourrait continuer à être gouvernée et divisée en huit gouvernemens, comme elle l'est présentement, jusqu'à la fin de la guerre. Des personnes choisies pour diriger une constitution s'occuperaient du plan de l'administration générale, et en attendant, une proclamation de Votre Majesté impériale, comme roi de Pologne, adressée à la nation polonaise, avec la promesse de lui accorder une constitution rapprochée de celle *du 3 de mai*, à laquelle elle a toujours attaché tant de prix, porterait l'enthousiasme dans toutes les familles.

« Il ne serait pas nécessaire, pour cela, de

changer inopinément la forme de l'administration présente; les changemens et améliorations pourraient être progressifs. On croira à votre parole, Sire, la proclamation produira son effet, et tous les cœurs polonais seront à vous. — Oui, Sire, j'en suis persuadé, et je puis dire avec certitude qu'il ne se trouvera pas, après cela, un seul habitant du duché de Varsovie, qui ne désire impatiemment de partager le sort de ses compatriotes Lithuaniens.

« Au reste, je finirai par un argument qui me paraît sans réplique. Les chances de la guerre sont toujours incertaines : les armées de Votre Majesté impériale peuvent être victorieuses ou essuyer des revers; dans le premier cas, Votre Majesté, en occupant le duché de Varsovie, le réunirait au reste de la Pologne, et fixerait à son gré le sort de ce royaume; dans le second, les armées ennemies, en pénétrant dans la partie polonaise réunie à la Russie, y trouveraient plus ou moins de partisans, en raison des motifs que les habitans trouveraient de se livrer à Napoléon, ou de rester fidèles au souverain qui a fait pour eux tout ce qu'ils pouvaient désirer.

« Or, il est facile de déterminer les chances de la guerre par un calcul très simple.

« En laissant à Napoléon le temps de nourrir l'exaltation des Varsoviens, de travailler l'esprit des Polonais soumis à la Russie, et de proclamer

un roi de Pologne, tous les avantages sont pour lui : en le prévenant, en faisant usage des mesures que j'ai indiquées, on lui ôte une grande partie de ses moyens, qu'il fonde particulièrement sur l'appui des Polonais, et on affaiblit par là même toutes les autres sources qui restent à sa disposition.

« Voilà des résultats que plusieurs coalitions n'ont pu produire, et auxquels on doit s'attendre, si, en même temps qu'une armée formidable gardera les frontières de l'empire et arrêtera les progrès de la guerre dans l'intérieur, Votre Majesté impériale réalise le projet du rétablissement de la Pologne, ce projet, si digne d'elle, et qu'un concours de combinaisons politiques paraît rendre aussi simple dans son exécution qu'indispensable pour rétablir la paix et la tranquillité de l'Europe. »

CHAPITRE VII.

Ce Mémoire produisit plus d'effet que je ne pouvais le supposer. L'empereur me fit venir le 15 décembre, me parla de cet écrit avec beaucoup d'intérêt, me fit plusieurs questions qui y avaient rapport, et ajouta : *qu'il voyait dans tous*

les projets que je lui avais présentés, la pureté de mes intentions, jointe à beaucoup de prudence, puisque tout en cherchant le bien-être de mes compatriotes je ne le compromettais pas; et n'indiquais pas des moyens qui ne pussent être communiqués à tous ceux qu'il appellerait à son conseil, et qui ne méritassent l'approbation de tout homme sensé.

« Le rétablissement de la Pologne tel que je le « proposais, n'était nullement contraire, *disait* « *l'empereur*, aux intérêts de la Russie; ce n'était « point aliéner des provinces conquises, mais « c'était, au contraire, en faire une barrière puis- « sante pour l'empire, et attacher aux intérêts « de la Russie des millions d'habitans qui ne « pouvaient encore oublier leur ancienne exis- « tence.... La Pologne ne devrait pas pour cela « se détacher de l'empire de Russie, et ses ha- « bitans cependant pourraient être heureux et « contens s'ils avaient une constitution.... Quant « au titre, pourquoi ne prendrais-je pas celui de « roi de Pologne, si cela peut leur faire plaisir?... « Mais, au reste, il faut attendre les événemens.... « Aujourd'hui j'ai reçu des nouvelles plus satis- « faisantes, et qui me donnent quelque espoir « que nous n'en viendrons point à une rupture « ouverte avec Napoléon.... Mais; dans tous les « cas, je veux, *dit l'empereur*, que vous me « donniez les noms de ceux de vos compatriotes

« que nous pourrions charger de préparer un « plan d'organisation pour les huit gouvernemens « qui doivent composer la Lithuanie ou la Po- « logne.... Je voudrais en avoir un de chaque « gouvernement.... Je me fie à vous quant au « choix, etc. »

J'étais aussi flatté de cette confiance qu'embarrassé quant aux personnes que je pouvais indiquer; mais enfin, l'empereur m'ayant fait asseoir près de la table, et m'ayant ordonné de faire cette liste en sa présence, je proposai pour le gouvernement de Grodno le prince Xavier *Lubecki*; pour celui de Wilna, Thomas *Wawrzecki*; pour celui de Minsk, Vincent *Gieczewicz*; pour celui de Witepsk, *Szadurski*; pour celui de Mohilow, Louis *Plater*; pour celui de Wolhynie, le prince Casimir *Lubomirski*; pour celui de Podolie, Thadée *Czacki*; pour celui de Kiowie, Adam *Rzewuski*.

L'empereur proposa de substituer à ce dernier le sénateur *Kosloffsky*; et après m'avoir fait quelques questions sur ceux qu'il ne connaissait pas, il prit cette note, en ajoutant qu'il donnerait ses ordres afin que ces députés se réunissent le plus tôt possible à Pétersbourg.

Le 9 janvier, l'empereur me demanda si la noblesse de Wilna avait été satisfaite du rescrit qu'il m'avait adressé.... Je répondis que j'attendais le moment de faire connaître à Sa Majesté

toute l'étendue de leur reconnaissance, qui ne manquera pas, ajoutai-je, d'être plus vivement sentie par tous les habitans lithuaniens, lorsqu'ils auront connaissance du rescrit dont Votre Majesté a daigné honorer le prince *Lubecki*, député du gouvernement de Grodno.

Je dis à l'empereur que je jugeais de l'impression que faisaient sur mes compatriotes les actes de justice et de bienveillance de Sa Majesté par l'émotion et la reconnaissance qu'ils me faisaient éprouver; et enfin, m'étant animé en exprimant mes sentimens, je finis par dire qu'il n'y avait plus de barrières entre la capitale de la Russie et les provinces les plus reculées de l'empire; que le voile épais qui pouvait cacher dans l'éloignement les vertus du souverain, pour ne le faire connaître que sous l'aspect imposant de la force et de la terreur avait disparu, après que les bienfaits de Sa Majesté s'étaient fait jour au travers de tous les obstacles, et qu'on avait acquis la certitude que Sa Majesté regardait le titre de père de ses sujets comme le plus bel attribut de la souveraineté.

Le 18 janvier 1812, j'adressai à l'empereur la lettre suivante : « Sire, j'ai reçu hier des nouvelles de M. *Wawrzecki* de Wilna, qui me trace un tableau affreux de la misère générale qui règne en Lithuanie.

« Depuis quelques années, on ne voyait pas

d'argent dans cette province, mais au moins il ne manquait pas de blé ; la sécheresse de l'année qui vient de s'écouler a fait entièrement manquer les récoltes.

« Déjà les propriétaires se trouvent dans le cas de devoir nourrir leurs paysans dans beaucoup d'endroits. On a de la difficulté à se procurer de l'avoine pour les semailles du printemps, et le blé en général, vu sa rareté, doit monter à un très haut prix. Quelle triste perspective, à la veille de devoir commencer la guerre!

« Tous les rapports que Votre Majesté impériale a reçus de la Lithuanie attestent sans doute ce que je viens de lui dire; mais s'il n'est pas possible de remédier à un malheur général qui ne doit sa source qu'au hasard, il est digne du cœur de Votre Majesté impériale d'en rendre les suites moins funestes, et d'ajouter à tous ses bienfaits un acte de justice, en faisant insérer à la suite de l'oukase qui permet la perception des impôts en blé, l'annexe ci-jointe, etc., etc.

« Les habitans de Lithuanie le demandent à genoux; et quant à moi, habitué à ne pas recevoir de refus de Votre Majesté impériale toutes les fois que j'ai eu le bonheur de parler pour eux, je me suis hasardé de porter leurs prières au pied de son trône.

« Je suis, etc., etc. »

Le 27 janvier, l'empereur me fit venir pour me dire qu'il avait donné des ordres afin de percevoir une partie des impôts de la Lithuanie en blé et en fourrage pour suppléer au manque du numéraire, et faciliter aux habitans les moyens de s'acquitter envers le gouvernement.

Il me dit ensuite que le projet de constitution pour la Pologne, qu'on lui avait présenté, ne lui convenait point, et il voulait que je me chargeasse d'en rédiger un autre. J'avouai à l'empereur que depuis quelques mois nous nous occupions de ce travail avec le prince *Lubecki* et le comte Casimir *Plater;* que tous les matériaux pour cet ouvrage avaient été discutés entre nous, et se trouvaient classés de manière à pouvoir être présentés à l'empereur dès qu'il l'ordonnerait.

L'empereur parut très satisfait que j'eusse prévenu ses intentions; mais il ajouta tout de suite : « Mais n'oubliez pas surtout les agricul-« teurs; c'est la classe la plus utile, et vos paysans « ont toujours été traités comme des ilotes.... »

Je m'empressai de dire à l'empereur que c'était un objet qui avait attiré toute notre sollicitude, et que nous le regardions comme un des plus importans; mais qu'il nous présentait beaucoup d'embarras et de difficultés, voulant concilier les droits des propriétaires avec la nécessité de tirer les paysans de l'état d'abjection et de servitude

dans lequel ils gémissaient jusqu'à présent. Pour prouver à l'empereur que nous avions traité et discuté cet objet sous tous les points de vue, je lui communiquai une lettre que je venais de recevoir de Grodno du prince *Lubecki*, et l'empereur en fit la lecture à haute voix en témoignant qu'il en approuvait tout-à-fait le contenu.

Lettre du prince Lubecki, *maréchal du gouvernement de Grodno.*

« Je vois, mon cher comte, par votre lettre, que l'objet dont nous nous sommes si souvent occupés dans nos rêveries sur le bien public vous est toujours présent. C'est un sujet bien riche et pourtant bien simple dans ses principes que tout ce qui établit le bien-être des classes inférieures de l'État, le bien-être surtout des paysans, cette cheville ouvrière de l'industrie générale, qui, élevés dans l'obéissance et l'activité, ne demandent pour prix de leurs travaux que de n'être pas opprimés, et auxquels on refuse souvent ce seul acte de justice.

« Lorsque je touche cette corde si intéressante en matière publique, et que je parle à vous, cher comte, je ne puis me défendre de me reporter en idée à ce temps de la régénération de la Pologne, à laquelle vous avez pris part; à cette diète, où les nobles, quoique maîtres absolus de

leurs paysans, ont senti que la religion, les principes de justice gravés dans leurs cœurs, l'intérêt général du pays, l'intérêt bien entendu des individus mêmes, ordonnaient d'assurer le sort des paysans, et de donner un état à cette classe nombreuse de la société.

« Cependant, je l'avoue, je ne sais ce que je dois admirer davantage des principes de philanthropie dont les membres de la diète ont donné une si belle preuve, ou de la modération et de la sagesse avec laquelle ils ont su réprimer l'enthousiasme pour le bien qui les animait alors. Propriétaires eux-mêmes, ils ont senti dans toute sa force ce qui pourrait s'ensuivre d'une marche trop précipitée; ils ont senti les dangers qui menaçaient l'État, et de la part de la classe des paysans, trop peu avancés encore pour qu'on pût l'attacher aux intérêts de la patrie, et de la part de beaucoup de nobles que cette démarche générale pouvait blesser dans leurs intérêts particuliers.

« La diète a suivi alors ce grand principe politique, qu'en faisant le bien, il s'agit plus de le faire que de le nommer; que si elle accordait des prérogatives tout en conservant son autorité, ce bienfait attacherait la classe des paysans aux intérêts des nobles et à l'intérêt public, tandis qu'en établissant subitement le principe de l'égalité, on détruirait l'illusion salutaire, et on ne ferait que

des ingrats perdus pour le bien de l'État dont ils ne s'étaient jamais occupés. Aussi, en proclamant la liberté des paysans, la diète l'a fait avec dignité, et les nobles, en cédant de leurs droits, se sont déclarés eux-mêmes les protecteurs du bienfait qu'ils ont accordé à leurs sujets.

« On ne pouvait pas donner des droits politiques à des hommes qui n'en auraient pu sentir le prix; mais en assurant leur liberté civile, et en garantissant leurs propriétés par le caractère sacré qu'on a donné aux contrats faits avec leurs maîtres, contrats obligatoires pour les deux parties, on a posé la base de leur propriété future, qui devait rendre par la suite leur émancipation possible.

« Qu'il y a loin de l'esprit dans lequel la diète a proclamé la liberté des paysans à celui dans lequel, de nos jours, on a exécuté cette mesure chez nos voisins![1] mais aussi, quelle position différente pour comprendre les véritables rapports des paysans et l'influence de cette mesure sur la prospérité du pays! Chez nous, c'était une diète composée de propriétaires réunis pour s'occuper des intérêts les plus chers de leur patrie;

[1] Dans le plan de constitution pour la Pologne, auquel le général *Armfeldt* avait travaillé par ordre de l'empereur, il était proposé de donner aux paysans polonais les mêmes droits qu'ont ceux de la Suède. (*Note de l'auteur.*)

là, c'est la suite de l'impulsion d'un principe généralement en vigueur en Europe, sans consulter le degré de civilisation du pays. Cependant, je pense que l'émancipation graduelle des paysans est une des preuves parlantes de la sagesse des principes adoptés par la diète. Ces principes, que la constitution du 3 mai avait adoptés, ont continué à être en vigueur sous le régime prussien; aussi voyons-nous les paysans parvenus, dans l'espace de seize ans, à une condition qui a permis de les délivrer sans danger. Mais chez nous, en Lithuanie, où les conséquences nuisibles que la liberté des paysans aurait pu produire sur les provinces de l'intérieur ordonnaient d'abandonner encore une fois les paysans à la merci de leurs maîtres, ils sont restés tels qu'ils avaient été avant la diète de 1791, et pis encore dans toutes les terres où des propriétaires peu éclairés se sont prévalus de leurs anciens droits sur les paysans.

« Qu'il est à regretter que nos provinces polonaises réunies à l'empire aient perdu seize années de temps pour les progrès de leur civilisation; et que le beau règne d'Alexandre n'ait pas lui plus tôt pour nous!.... Cependant, que ne pouvons-nous et que ne devons-nous pas attendre des lumières et des intentions bienfaisantes de notre souverain législateur?.... J'aime à me flatter de l'espoir qu'il posera les bases de l'amélioration

de l'état de nos paysans, en travaillant par degrés à leur délivrance, comme l'a fait la diète de 1791; et pourvu qu'on ne choque pas, par une conduite trop précipitée, les intérêts des nobles, ils se prêteront certainement volontiers aux sacrifices d'une partie de leurs droits pour assurer graduellement le bien-être des paysans.

« Peut-être faudrait-il, pour développer les différentes considérations locales et indispensables, avant de mettre en exécution une mesure de ce genre, confier à un comité composé de nationaux l'accomplissement de cet ouvrage; et, dans ce cas, l'humanité et le bien public demanderaient qu'on ne tardât pas de mettre la chose en œuvre. Mais je m'aperçois que ma lettre dépasse les bornes où je devais la renfermer. Je sais qu'en parlant de l'intérêt public, on ne risque pas de lasser votre patience; mais je sens qu'il ne faut pas aussi abuser de votre indulgence, et surtout lorsque peut-être il n'est question que de rêveries.....

« Je suis, etc., etc. »

L'empereur, en lisant cette dernière phrase, releva le mot de rêveries, et dit que ce n'en était pas; qu'il voulait s'occuper sérieusement d'objets aussi importans, et qui lui tenaient si fort à cœur. Et lorsque je l'informai qu'outre le plan de constitution, j'avais à lui remettre un Mémoire raisonné qui discutait le projet d'orga-

nisation de l'ordre des cultivateurs en Pologne, et qui répondait à toutes les objections, l'empereur m'en remercia, et m'ordonna de lui envoyer le plus tôt possible ce travail, dont il voulait s'occuper incessamment.

Les trois mois suivans ne m'ont fourni rien d'important à noter dans ces Mémoires, sur mon séjour à Pétersbourg [1]. L'empereur était toujours très occupé; il conservait pour moi la même bienveillance, et je le voyais très souvent; mais jamais il ne me parla des projets dont il avait été question, et jamais je ne lui fis apercevoir combien j'en étais affligé.

Sur la fin d'avril, l'empereur se proposait de partir pour Wilna. — La veille de son départ, il me fit écrire par le comte *Tolstoy*, en m'ordonnant de venir le trouver à neuf heures du soir. Une attaque de goutte qui me retenait dans mon lit depuis deux semaines, m'empêcha d'exécuter cet ordre; j'en fis part au comte *Tolstoy*, qui m'enjoignit, au nom de l'empereur, de venir trouver Sa Majesté à Wilna dès que ma santé me permettrait de quitter Pétersbourg.

[1] L'on verra, dans le chapitre suivant, tout ce qui s'est passé pendant cet intervalle en Europe, et tous les préparatifs de Napoléon pour la campagne de la Russie.

CHAPITRE VIII.

Il est nécessaire de rappeler, en peu de mots, les événemens principaux qui ont précédé et amené la campagne de 1812. — Dès le commencement de l'année 1810, Napoléon avait incorporé l'électorat de Hanovre au royaume de Westphalie; ce qui fut décidé par le traité conclu entre Napoléon et Jérôme le 14 janvier 1810, et modifié par celui du 10 mai 1811 [1]. — Le 16 février de la même année, Napoléon érigea le grand-duché de Francfort, et en fit donation au prince primat de la confédération du Rhin, et, après sa mort, à Eugène *Beauharnais*. — Un décret de Napoléon, du 9 juillet 1810, avait détruit l'existence de la Hollande comme État indépendant [2]; mais le 10 décembre 1810, il la réunit formellement à la France. — Par un décret daté de Fontainebleau, le 12 novembre 1810, le Valais fut réuni à l'empire [3]. — Enfin, dans le

[1] Voyez Martens, Recueil, vol. XII, pag. 335, 350, 356; et Schoell, vol. VIII, page 302.

[2] Voyez Schoell, vol. IX, page 390.

[3] Voyez Martens, Recueil, vol. XII, page 344.

courant de la même année, Napoléon fit réunir à la France les pays situés sur les côtes de la mer du Nord, y compris les villes libres anséatiques de Brême et de Hambourg, ainsi que le duché de Lunenbourg et la ville de Lubeck, sur la mer Baltique.—Napoléon, pour dédommager le duc d'Oldenbourg de la perte de ses États, qui était une suite de cette décision, lui offrit à titre d'indemnité la ville et le territoire d'Erfurt, avec la seigneurie de Blankenhayn; mais cette offre fut rejetée, et l'empereur Alexandre mit en réserve les droits de sa maison par une protestation formelle.

Sur la fin de l'année 1810, M. *Alquier*, ministre de France, demanda que la Suède mît à la solde de la France deux mille matelots. Napoléon insista ensuite sur la formation d'une confédération du Nord, comme faisant le pendant de celle du Rhin; elle devait se former du Danemarck, de la Suède et du duché de Varsovie: lui-même voulait en être le protecteur. Le roi de Suède ayant décliné cette proposition, on la changea bientôt en celle d'une alliance particulière et intime avec la France; mais Napoléon, s'étant aperçu qu'il ne pouvait pas compter sur l'amitié d'une puissance qu'il avait placée dans des rapports contraires à ses intérêts, changea alors de langage et de plan. —L'année 1811 se passa en discussions entre les deux États; et, le 27 janvier 1812, les

Français occupèrent la Poméranie suédoise et l'île de Rugen.

Dans le courant de l'année 1811 commencèrent les négociations entre la France et la Prusse; et, le 24 février 1811, plusieurs traités furent signés entre le général *Krusemark* et le duc *de Bassano*[1]. Le premier est un traité d'alliance défensif composé de cinq articles patens, par lesquels « les « deux États contractent une alliance défensive « contre toute puissance de l'Europe avec la- « quelle l'une ou l'autre serait ou entrerait en « état de guerre, et se garantissent réciproque- « ment l'intégrité de leur territoire. »

Ces articles, rédigés d'une manière vague, ne renferment rien qui paraisse dirigé contre la Russie; mais ils sont suivis de quatre articles secrets qui font changer de nature l'alliance, puisque de défensive qu'elle paraissait, elle devient offensive. — *Art. I.* L'alliance contractée aujourd'hui entre l'empereur des Français et sa majesté le roi de Prusse, sera offensive et défensive dans toutes les guerres des deux hautes parties contractantes en Europe. *Art. II.* Cependant il est convenu, dès à présent, que dans les guerres que la France pourrait avoir à soutenir au-delà des Pyrénées, en Italie ou en Turquie, la Prusse ne sera point tenue de fournir de contingens, faisant

[1] Voyez MARTENS, Recueil, vol. XII, page 414.

cependant, sous les autres rapports, cause commune avec la France. *Art. III.* Les présens articles resteront secrets, et ne pourront être rendus publics ni communiqués à aucun cabinet par l'une des parties contractantes sans le consentement de l'autre. *Art. IV.* Ils seront ratifiés, et les ratifications en seront échangées à Berlin dans l'espace de dix jours, ou plus tôt si faire se peut.

Enfin, l'alliance fut expressément dirigée contre la Russie, par une convention également secrète que les mêmes ministres signèrent le même jour, et par laquelle le roi de Prusse s'engagea de fournir, dans cette guerre, un contingent de vingt mille hommes, ayant soixante pièces de canon, indépendamment des garnisons dans plusieurs forteresses, etc., etc.

Le 14 mars 1812, le prince *de Schwartzenberg*, ambassadeur d'Autriche à Paris, eut ordre de conclure avec la France une alliance défensive contre la Russie; elle fut signée par ce ministre et le duc *de Bassano*, aux conditions suivantes.

Les deux alliés se garantissent réciproquement l'intégrité de leur territoire. *Art. II.* — En cas d'attaque, elles s'assisteront d'un secours de trente mille hommes avec soixante pièces de

[1] Voyez MARTENS, Recueil, vol. XII, page 417.

canons. *Art. IV.* — Les parties contractantes garantissent l'intégrité du territoire de la Porte ottomane en Europe. *Art. VI.* — Il est dit, dans l'*art. VIII*, que ce traité d'alliance ne pourra être rendu public ni communiqué à aucun cabinet que de concert entre les deux parties. [1]

Ce traité est suivi d'articles séparés, qui ne furent publiés que dix-huit mois après leur signature. — Par ces articles, la guerre de la France contre la Grande-Bretagne, et dans la Péninsule au-delà des Pyrénées, est exceptée du *casus fœderis*; mais celle qui pourra éclater entre la France et la Russie y est nommément comprise *art. I et II.* — Napoléon garantit à l'Autriche la possession de la Gallicie, même pour le cas où le royaume de Pologne serait rétabli. *Art. V.* — Si, le cas arrivant, il entre dans les convenances de l'empereur d'Autriche de céder, pour être réunie au royaume de Pologne, une partie de la Gallicie en échange des provinces Illyriennes, sa majesté l'empereur des Français s'engage, dès à présent, à consentir à cet échange. La partie de la Gallicie à céder sera déterminée d'après la base combinée de la population, de l'étendue, des revenus; de sorte que l'estimation des deux objets de l'échange ne soit pas réglée par l'éten-

[1] Voyez Schoëll, *Hist. des Traités de Paix*, tome X, page 123.

due du territoire seulement, mais par sa valeur réelle. *Art. VI.*

Dans le cas d'une heureuse issue de la guerre, sa majesté l'empereur des Français s'engage à procurer à sa majesté l'empereur d'Autriche des indemnités et agrandissemens de territoire qui non seulement compensent les sacrifices et charges de la coopération de Sadite Majesté dans la guerre, mais qui soient un monument de l'union intime et durable qui existe entre les deux souverains. *Art. VII.*

« Par l'*art. IX*, il est convenu que la Porte ottomane sera invitée à accéder au traité d'alliance. [1]

Le commandement du corps auxiliaire autrichien fut confié au prince *de Schwartzenberg*, qui quitta Paris le 24 mai 1812 pour se rendre à sa destination.

Tandis que tout se préparait à la grande lutte qui devait décider de l'indépendance de l'Europe, Napoléon voulut donner le change à ses véritables intentions en couvrant ses immenses préparatifs par le prétexte de la guerre qu'il faisait à la Grande-Bretagne. C'est en conséquence que, dans son rapport du 10 mars 1812, le duc *de Bassano* fait connaître que « pour réduire l'ennemi de la

[1] On trouve le traité du 14 mars 1812, avec les articles séparés, dans MARTENS, Recueil, vol. XII, page 427.

« liberté des mers, il faut que toutes les forces « disponibles de la France puissent être portées « partout où le pavillon anglais et les pavillons « dénationalisés, ou convoyés par les bâtimens « de guerre de l'Angleterre, viendraient aborder. — Il propose, en conséquence, la création « d'une armée spéciale, exclusivement chargée « de la garde des côtes, des ports et des forte- « resses, afin que les armées existantes puissent « être employées à exécuter le projet de leur « chef, ou, *comme le dit le ministre*, afin que ces « braves puissent être rendus à leur belle destinée, « de combattre et de vaincre sous ses yeux; et que « les dépôts même puissent être rendus mo- « biles. » [1].

A la suite de ce rapport, le ministre de la guerre proposa une loi par laquelle tous les hommes en état de porter les armes fussent mis à la disposition de Napoléon, sous le titre de garde nationale en trois bans. — Le sénat applaudit à l'institution des trois bans, et la sanctionna par un sénatus-consulte du 13 mars 1812.

A la suite de cela, le duc *de Bassano* adressa, le 17 avril 1812, une lettre à lord *Castlereagh*, dans laquelle, après avoir rappelé les ouvertures de paix que Napoléon avait faites d'abord seul

[1] Voyez Schoëll, *Recueil de Pièces officielles*, vol. IV, page 370.

en 1805, ensuite de concert avec la Russie en 1808, et enfin indirectement par la Hollande en 1810[1], il proposait un arrangement relativement à la péninsule au-delà des Pyrénées et au royaume des Deux-Siciles.

Cette correspondance n'eut pas de suite; mais l'on voit que dans une lettre adressée à lord *Castlereagh*, et qui fut communiquée le 25 avril 1812, par le duc *de Bassano*, au chancelier de l'empire de Russie comte *Romanzoff*, Napoléon faisait trois reproches à son allié l'empereur Alexandre. Il se plaignait 1°. de l'oukase du 30 décembre 1810, qui, ouvrant les ports de la Russie à tout bâtiment anglais chargé de marchandises coloniales, propriétés anglaises, pourvu qu'il prît le masque d'un pavillon étranger, avait annulé le traité de Tilsit et les conventions subséquentes entre la Russie et la France; 2°. de la protestation de l'empereur Alexandre contre la réunion du duché d'Oldenbourg à la France, en déclarant que la Russie n'avait aucun droit de s'immiscer dans ce qui concernait un prince de la confédération du Rhin; 3°. des armemens que l'empereur Alexandre avait ordonnés dès le commencement de 1811, en faisant revenir cinq divisions de l'armée de Moldavie, et les plaçant sur les frontières du duché de Varsovie.

[1] Voyez Schoell, vol. IX, page 374.

Le duc *de Bassano* disait expressément dans cette même lettre, que Napoléon avait offert à l'empereur Alexandre d'adopter une convention par laquelle il s'engageait à ne favoriser aucune entreprise qui tendrait directement ou indirectement au rétablissement de la Pologne.[1]

[2].... « Napoléon, tout en hâtant ses préparatifs pour la guerre, désirait encore endormir le cabinet de Saint-Pétersbourg, à l'approche de la grande crise. Pour y parvenir, il crut devoir lui témoigner le désir de négocier. Le colonel *Tchernicheff*, aide-de-camp de l'empereur Alexandre, qui avait été chargé de plusieurs communications confidentielles entre les deux souverains, se trouvait pour lors à Paris. Dès le lendemain du jour de la signature du traité avec la Prusse, Napoléon l'expédia à Pétersbourg, avec la proposition de travailler à faire disparaître les griefs des deux partis.

« Ces griefs se réduisaient aux quatre points suivans : 1°. les défiances que l'extension du duché de Varsovie avaient inspirées à la Russie; 2°. la réunion du duché d'Oldenbourg; 3°. la législation sur le commerce des marchandises anglaises et les bâtimens dénationalisés; et 4°. les dispositions du tarif de 1810. Quant au premier point, Napoléon déclarait formel-

[1] Voyez Schoëll, *Hist. des Traités*, vol. X, p. 132.

[2] Voyez Boutourlin, tome Ier, pag. 69 *et suiv.*

lement qu'il ne favoriserait aucune entreprise qui tendrait directement ou indirectement au rétablissement de la Pologne : pour ce qui regardait l'Oldenbourg, il demandait que l'empereur Alexandre se déterminât, ou à renoncer à l'indemnisation du duc, ou à en accepter une, pourvu qu'elle ne fût point composée ni de Dantzick ni d'aucune possession du duché de Varsovie : quant au troisième point, la Russie devait s'engager à maintenir sévèrement les stipulations du traité de Tilsit et les mesures prises contre le commerce anglais, sauf quelques soulagemens pour l'exportation des produits du pays en échange des objets d'importation, c'est-à-dire en adoptant, d'après un accord mutuel, un système de licence d'après lequel l'avantage du commerce ne serait pas uniquement pour les Anglais, mais également réparti entre les deux puissances commerçantes : enfin, quant au quatrième point, Napoléon proposait de conclure un traité de commerce qui, en maintenant le fond du tarif de 1810, l'établit de manière à ménager les intérêts de la Russie sans blesser ceux du commerce français.

« Il était évident que cette nouvelle ouverture n'avait été mise en avant qu'en vue de faire prendre le change au cabinet de Pétersbourg sur les véritables intentions de la France, et de lui inspirer assez de sécurité pour l'engager à suspendre

ses préparatifs de défense. L'empereur Alexandre sentait trop bien que les griefs avoués ne portaient que sur des accessoires, mais que le fond de la querelle qui divisait les deux empires consistait dans la domination arbitraire que la France s'arrogeait sur toute l'Europe. D'après cela, on n'eût pas avancé grand'chose en observant le redressement des griefs sus-mentionnés, car la question principale, celle du pouvoir dictatorial de la France sur toutes les autres puissances, n'était susceptible d'être résolue que par la voie des armes.

« Le caractère pacifique de l'empereur Alexandre l'aurait probablement décidé à entrer en négociation sur les bases proposées par la France, si l'irruption des troupes de *Davoust* en Prusse n'était venue ajouter un nouveau grief à ceux qui existaient déjà. L'empereur Alexandre envoya l'ordre au prince *Kourakin*, ambassadeur de Russie à Paris, de faire connaître au gouvernement français « que la conservation de la Prusse « et son indépendance de tous liens politiques « dirigés contre la Russie étaient d'autant plus in- « dispensables pour les intérêts de l'empereur « Alexandre, que des rapports solides et stables « ne pouvaient être rétablis avec la France qu'au- « tant qu'il y aurait entre elle et la Russie un pays « neutre qui ne serait occupé par les troupes « d'aucune des deux puissances; conséquemment,

« que la première base de toute négociation de-
« vait être l'engagement formel de l'entière éva-
« cuation des États prussiens et de toutes les places
« fortes de ce pays, quels qu'aient été l'époque
« et le motif de leur occupation par les troupes
« françaises ou alliées. La Russie demandait, en
« outre, la réduction de la garnison de Dan-
« tzick sur le pied où elle était avant le 1^er^ jan-
« vier 1811, l'évacuation de la Poméranie sué-
« doise, et un arrangement avec le roi de Suède,
« propre à satisfaire réciproquement les deux
« couronnes de France et de Suède.

« Ce n'était qu'après avoir obtenu ces condi-
« tions préalables que l'ambassadeur devait pren-
« dre, au nom de l'empereur Alexandre, les en-
« gagemens suivans : 1°. De n'adopter aucun
« changement aux mesures prohibitives adoptées
« en Russie, et sévèrement observées jusqu'alors
« contre le commerce direct avec l'Angleterre;
« 2°. de convenir avec l'empereur des Français
« d'un système de licences à introduire en Russie,
« à l'exemple de la France; bien entendu qu'il
« ne pourrait être admis qu'après qu'il eût été
« reconnu ne pouvoir augmenter par ses effets
« le préjudice qu'éprouvait le commerce russe;
« 3°. de traiter par un arrangement particulier,
« de certaines modifications que la France pou-
« vait désirer pour l'avantage de son commerce
« dans le tarif de 1810; 4°. enfin, de consentir à

« conclure un traité d'échange du duché d'Olden-
« bourg contre un équivalent convenable, qui
« serait proposé par l'empereur des Français, et
« à retirer, dans ce cas, la protestation pu-
« bliée. [1] »

Après avoir laissé le prince *Kourakin* pendant plus de quinze jours sans réponse le duc *de Bassano* lui demanda, le 9 mai 1812, s'il avait des pleins pouvoirs pour arrêter, conclure et signer un arrangement sur les différends qui s'étaient élevés entre les deux puissances. Le prince lui fit observer que le caractère d'ambassadeur dont il était revêtu rendait superflu tout autre pouvoir spécial; qu'un tel pouvoir ne serait également donné qu'avec la réserve de la ratification de son souverain, et que les instructions qu'il avait reçues ne lui permettaient pas de douter que l'arrangement qu'il conclurait avec la France ne fût ratifié. Le public n'a pas eu connaissance de la réponse qui fut faite à cette note; mais elle ne fut pas sans doute satisfaisante, car l'ambassadeur de Russie demanda, deux jours après, ses passe-ports pour quitter Paris.

Napoléon quitta Saint-Cloud le 8 mai, et il se rendit à Dresde, où il s'arrêta depuis le 17 jus-

[1] Voyez SCHOELL, *Histoire des Traités*, vol. X, page 123; et BOUTOURLIN, *Campagne de 1812*, vol. Ier, page 73.

qu'au 29 du même mois. — L'empereur Alexandre partit de Pétersbourg, sur la fin du mois d'avril, pour se rendre à Wilna. — Le général *Lauriston*, ambassadeur de France près la cour de Russie, avait eu ordre de suivre ce souverain, et demanda la permission de venir à Wilna, étant chargé d'une communication qui ne pouvait être faite qu'à l'empereur en personne, ou au chancelier comte *de Romanzoff*. Cette permission lui fut refusée.

« Cependant il restait encore quelque faible espérance d'accommodement. — Avant son départ pour Dresde, Napoléon avait envoyé à Wilna le général comte *de Narbonne*, son aide-de-camp, avec des propositions semblables à celles dont le colonel *Tchernicheff* avait été le porteur. Il paraît qu'en touchant au dénoûment que lui-même avait amené, il ne fut pas exempt de quelque inquiétude. La grandeur de l'entreprise dans laquelle il allait s'engager, et dont il ne se dissimulait pas les difficultés, semblait l'effrayer. Il eut un moment la pensée que l'empereur de Russie, à la vue des forces prodigieuses qu'il conduisait contre lui, chercherait à éviter la guerre en souscrivant à toutes ses volontés. Il s'attacha avec complaisance à cette idée qui flattait son orgueil, et lui laissait entrevoir la réalisation de ses projets, sans lui faire courir des chances que lui-même estimait être hasardeuses.

« La mission de M. *de Narbonne* devait servir à provoquer la manifestation des dispositions que Napoléon supposait à l'empereur Alexandre. Il fut complétement frustré dans son attente : le comte *de Narbonne* avoua lui-même qu'il trouva l'empereur Alexandre *dans la meilleure attitude, sans abattement et sans jactance* [1]. La réponse qu'il rapporta à Dresde fut que l'empereur de Russie s'en référait absolument aux communications que son ambassadeur avait faites à Paris, et que ce n'était qu'en obtenant ces bases préliminaires qu'il pouvait consentir à traiter. [2]

« Le séjour de Napoléon à Dresde fut marqué par son entrevue avec l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, qui se rendirent dans cette ville. L'empereur d'Autriche y fut accompagné par l'impératrice son épouse. Le grand-duc de Würtzbourg et un grand nombre de princes de la confédération du Rhin augmentèrent, par leur présence, cette brillante réunion. Les fêtes magnifiques qui furent données à cette occasion continuèrent jusqu'au retour de M. *de Narbonne* de Wilna, c'est-à-dire jusqu'au 28 mai.

« Dès le lendemain, Napoléon quitta brus-

[1] Propres expressions de M. *de Narbonne*. Voyez DE PRADT, page 67.

[2] Voyez BOUTOURLIN, tome Ier, pag. 74 *et suiv.*

quement Dresde, et prit la route de Thorn, où il arriva le 5 juin, résolu de ne plus tarder à se mettre en campagne, de crainte de perdre en négociations infructueuses la saison la plus favorable aux opérations militaires.

« Peu de jours après son arrivée à Thorn, il donna l'ordre d'envoyer les passe-ports que le prince *Kourakin* avait demandés, et fit écrire au général *Lauriston* de demander aussi les siens. — Les troupes françaises avaient déjà franchi la Vistule, et se rapprochaient des frontières de la Russie. »

Je ne puis finir ce chapitre sans présenter le tableau des forces militaires que la Russie, d'un côté, et Napoléon avec tous ses alliés, d'un autre, devaient faire agir dans cette mémorable campagne. . . . . .

L'empire français, depuis la réunion de la Hollande et des départemens allemands, comptait quarante-trois millions d'âmes, sans y comprendre les provinces Illyriennes, qui en renferment un million et demi, ni le royaume d'Italie, dont la population s'élevait à six millions et quatre cent mille habitans. Disposant ainsi d'une masse de plus de cinquante millions d'individus, il devait être facile à Napoléon non seulement de compléter, mais d'augmenter les cadres de la formidable armée qu'il tenait sur pied.

L'armée française, destinée à faire la campagne contre la Russie se composait de soldats de toutes les nations. On estimait à deux cent mille hommes le nombre des Français, en comprenant sous cette dénomination tous ceux qui habitaient les provinces réunies à la France. On voyait, de plus, à cette armée quarante mille Italiens, trente mille Bavarois, vingt mille Saxons, quatorze mille Würtembergeois, quarante mille Westphaliens et soldats de princes de la confédération, vingt mille Prussiens, des Suisses, des Portugais, soixante-dix mille Polonais, enfin trente mille Autrichiens qui formaient le corps auxiliaire; le tout, avec les administrations et une foule d'ouvriers de tous les métiers, qui suivaient l'armée, composait une masse de plus d'un demi-million d'individus; savoir :

299 bataillons et 251 escadrons de Français.
306 —— 275 —— d'étrangers.

Total, 605 bataillons et 526 escadrons.

En comptant chaque bataillon à huit cents, et chaque escadron à cent quarante hommes, nous trouvons quatre cent quatre-vingt-quatre

[1] On trouve le tableau authentique des armées russes, et de toutes les autres, dans l'ouvrage exact d'un des aides-de-camp de S. M. le roi de Prusse, M. *de Plotho*, intitulé *Der Krieg in Deutschland und Frankreich in den Jahren* 1813 *und* 1814. Berlin, 1817, 3 vol. in-8°.

mille hommes d'infanterie et soixante-treize mille six cent quarante de cavalerie, avec trente mille hommes d'artillerie ; ce qui fait une force de cinq cent quatre-vingt-sept mille six cent quarante combattans. La suite de l'armée ne forma pas moins de cinquante mille hommes. Elle avait treize cent quarante-quatre bouches à feu.

Ces forces, organisées en treize corps d'armée, et quatre corps de cavalerie de réserve, furent divisées de la manière suivante :

Le corps particulier de la garde, commandé par les maréchaux *Lefebvre*, *Mortier* et *Bessières*, fut composé de trente-deux bataillons et vingt-sept escadrons de la garde, plus, de vingt-deux bataillons et huit escadrons différens ; ce qui offrait une masse de cinquante-quatre bataillons et trente-cinq escadrons.

Le premier corps, commandé par le maréchal *Davoust*, prince d'Eckmühl, comptait cinq fortes divisions d'infanterie, sous les généraux *Morand*, *Friant*, *Gudin*, *Dessaix* et *Compans*, outre une division de cavalerie légère ; en tout, quatre-vingt-huit bataillons et seize escadrons.

Le deuxième corps, aux ordres du maréchal *Oudinot*, duc de Reggio, fut composé des divisions d'infanterie *Legrand*, *Verdier* ; des quatre régimens suisses, sous le général *Merle*, et d'une

division de cavalerie légère; comptant cinquante et un bataillons et vingt escadrons.

Le troisième corps, sous la direction du maréchal *Ney*, duc d'Elchingen, fut formé des divisions *Ledru*, *Razout*, *Marchand*, et du corps auxiliaire würtembergeois; en tout, quarante-huit bataillons et vingt-quatre escadrons.

Le quatrième corps, formé de troupes que le vice-roi amena d'Italie, se trouvait commandé par lui-même, et était composé des divisions *Delzons*, *Broussier*, *Lecchi* et *Pino*, et de la cavalerie légère, sous le général *Guyon*; présentant un total de cinquante-sept bataillons et vingt-quatre escadrons.

Le cinquième corps, commandé par le prince *Poniatowski*, était réparti en trois divisions d'infanterie, sous *Zaionczek*, *Dombrowski* et *Kniaziewicz*, avec la cavalerie légère du général *Kaminski*; formant quarante-quatre bataillons et vingt escadrons.

Le sixième corps, confié au comte *Gouvion-Saint-Cyr*, se composait de deux divisions bavaroises de *Wrede* et *Deroy*; en tout, vingt-huit bataillons et seize escadrons.

Le septième corps, aux ordres du général *Reynier*, était formé des divisions saxonnes *Lecoq* et *Funck*; de dix-sept bataillons et seize escadrons.

Le huitième corps, commandé par le général

Junot, duc d'Abrantès, se composait des divisions westphaliennes de *Tharreau* et *Ochs*; au total, seize bataillons et huit escadrons.

Le neuvième corps, sous la conduite du maréchal *Victor*, duc de Bellune, comprenait la division française de *Partouneaux*, celles de *Daendels* et de *Girard*, composées de troupes allemandes et quelques Polonais; enfin, les brigades de cavalerie *Delaistre* et *Fournier*: il ne comptait pas moins de cinquante-quatre bataillons et seize escadrons.

Le dixième corps, aux ordres du maréchal *Macdonald*, duc de Tarente, fut composé d'une division polonaise sous le général *Grandjean*, d'une brigade bavaro-westphalienne, enfin des deux divisions prussiennes des généraux *Yorck* et *Massenbach*; en tout, trente-six bataillons et seize escadrons.

Le onzième corps, commandé par le maréchal *Augereau*, duc de Castiglione, réparti en cinq divisions, sous les généraux *Hendelet*, *Loison*, *Durutte*, *Desprès* et *Morand*, ne comptait pas moins de quatre-vingt-trois bataillons et trente-sept escadrons. Il était destiné à garder les lignes de l'Elbe, de l'Oder et de la Vistule, c'est-à-dire à occuper militairement la Prusse durant la guerre.

Les troupes auxiliaires autrichiennes formaient un corps d'armée séparé, auquel le prince *de*

Schwartzenberg donnait directement ses ordres. Ce corps était composé de deux bataillons de grenadiers, de quatre régimens d'infanterie hongroise, de six d'infanterie allemande, de deux bataillons de chasseurs à pied, de trois bataillons d'infanterie frontière, d'un régiment de dragons, de quatre de hussards et de deux de chevau-légers ; au total, vingt-sept bataillons et cinquante-quatre escadrons.

Le premier corps de réserve de cavalerie, commandé par le comte *Nansouty*, comptait six régimens de cuirassiers, six de cavalerie légère, outre deux régimens de hulans polonais et un régiment de hussards ; en tout, soixante escadrons.

Le deuxième corps de cavalerie, obéissant au général *Montbrun*, fut formé de deux régimens de carabiniers, de quatre régimens de cuirassiers, six de cavalerie légère, d'un régiment de hussards polonais, un de chasseurs à cheval würtembergeois et un de hulans prussiens ; en tout, soixante escadrons.

Le troisième corps de réserve de cavalerie, aux ordres du comte *Grouchy*, se composa de trois régimens de cuirassiers, quatre de dragons, cinq de cavalerie légère, outre deux régimens de chevau-légers bavarois et un régiment de dragons saxons ; présentant un total de soixante escadrons.

Le quatrième corps de réserve de cavalerie, commandé par le général *Latour-Maubourg*, fut composé de quatre régimens de cuirassiers saxons ou westphaliens et de sept régimens de hulans polonais, en tout, quarante-quatre escadrons.

Dans le courant du mois d'avril, ces énormes masses se mirent en mouvement. Les premier, deuxième, troisième, sixième, septième et huitième corps, ainsi que les premier et deuxième de cavalerie, inondèrent les États prussiens, et, après avoir traversé l'Oder, s'avancèrent vers la Vistule. Le quatrième corps et le troisième de cavalerie, partis de Vérone, traversèrent le Tyrol, et se rendirent en Silésie. Les Polonais formant le cinquième corps et le quatrième de cavalerie, se rassemblèrent sur la Vistule. Le dixième corps se réunit entre Dantzick et Kœnigsberg. Le contingent autrichien se forma en Gallicie, dans les environs de Lemberg. La garde de Napoléon partit de Paris, et se dirigea sur Dresde. Le neuvième corps demeura en réserve entre l'Elbe et l'Oder. Le onzième commençait à s'organiser dans les environs de Mayence.

Au commencement de mai, l'armée atteignit les bords de la Vistule. Le premier corps vint à Elbing et à Mariembourg, le deuxième, à Marienwerder; le troisième, à Thorn; le quatrième et le sixième, à Plock; le cinquième se réunit à

Varsovie; le huitième, sur la droite de Varsovie; le septième, à Pulawy, et la garde arriva à Dresde.

Quant aux forces de la Russie, voici comment elles se trouvèrent organisées et réparties au 1er janvier 1812.

En Finlande, le corps du comte *Stengell*, composé de deux régimens de dragons, et des sixième, vingt et unième et vingt-cinquième divisions, présentait un total de trente mille six cent cinquante-trois hommes.

A Pétershourg, le corps de S. A. impériale le grand-duc *Constantin* était formé de la division de cavalerie de la garde, de la division d'infanterie de la garde; des deux régimens de cuirassiers de la garde, de deux régimens de grenadiers de ligne et d'un régiment d'infanterie de ligne; ce qui offrait un total de vingt-huit mille cinq cent vingt-six hommes.

En Livonie et en Courlande, le corps du comte *Wittgenstein*, composé de la première division de cavalerie, et des cinquième et quatorzième divisions, présentait un total de trente-quatre mille deux cent quatre-vingt-dix hommes.

Dans les gouvernemens de Wilna et de Witepsk, le corps du général *Baggowouth* était composé de la première division de cuirassiers, de la deuxième de cavalerie, et des première, quatrième et septième divisions, à l'exception de

deux régimens de cuirassiers et de deux de grenadiers; ce qui donnait un total de quarante-sept mille cinq cent vingt hommes.

Dans les gouvernemens de Grodno, Minsk et Mohilow, le corps du général *Essen*, formé de la troisième division de cavalerie, et des vingt-troisième, troisième et onzième divisions, à l'exception d'un régiment d'infanterie de cette dernière, présentait un total de quarante et un mille quarante-cinq hommes.

En Wolhynie et Podolie, l'armée du prince *Bagration*, composée de la deuxième division de cuirassiers, des quatrième et cinquième de cavalerie, et des deuxième, septième, douzième, dix-huitième, vingt-quatrième et vingt-sixième divisions, présentait un total de cent quatre mille trois cent vingt-deux hommes.

Sur le Danube, l'armée de Moldavie, du général *Koutousoff*, était composée des sixième et septième divisions de cavalerie, et des huitième, neuvième, dixième, quinzième, seizième et vingt-deuxième divisions, à l'exception de huit bataillons de la neuvième; ce qui formait un total de quatre-vingt-sept mille vingt-six hommes.

En Crimée et dans les environs, le corps du duc *de Richelieu*, composé de la huitième division de cavalerie, de la treizième division et de huit bataillons détachés de la neuvième, pré-

sentait un total de dix-neuf mille cinq cent un hommes.

Au Caucase, le corps du général *Rtitcheff*, composé d'un régiment de dragons et de la dix-neuvième division, présentait un total de neuf mille neuf cent vingt-huit hommes.

En Géorgie, le corps du général marquis *de Paulucci*, composé de deux régimens de dragons et de la vingtième division, présentait un total de vingt-trois mille sept cent quarante-cinq hommes.

A Moscou, la vingt-septième division, nouvellement formée, forte de dix mille six cent quarante et un hommes.

En ajoutant à la somme générale des forces susmentionnées, deux mille quatre cent dix-sept hommes de troupes d'exercice, quatre mille cinquante et un pionniers, quatre mille huit cent cinquante et un d'artillerie de réserve, et enfin soixante-neuf mille cent soixante-six de garnison et d'invalides en activité de service, l'on retrouvera le nombre de cinq cent dix-sept mille six cent quatre-vingt-deux hommes, qui, à cette époque, formait le total des troupes réglées de l'empire de Russie.[1]

Au milieu de tous ces énormes préparatifs, la

[1] Voyez Boutourlin, *Campagne de* 1812, vol. Ier, page 104.

plus grande tranquillité régnait à Pétersbourg, où l'on ne présumait seulement pas le danger aussi imminent d'une guerre prochaine. On n'y regardait la marche des troupes russes vers les frontières que comme une mesure de précaution, et comme une nécessité de présenter les forces de l'empire dans une attitude imposante. Le public ignorait absolument tout ce qui se passait au-delà de la Vistule, parce que toutes les communications avec le duché de Varsovie étaient interrompues; et comme, depuis le départ de l'empereur pour Wilna, aucune nouvelle sinistre et qui présageât la rupture de la paix et de la tranquillité, n'était parvenue à Pétersbourg, qu'aucune déclaration, ni du côté de la France ni du côté de la Russie, n'annonçait le commencement des hostilités, on avait presque la certitude que l'empereur Alexandre, en se rendant à Wilna et se rapprochant des frontières, n'avait en vue que de consolider la paix dont on jouissait, et d'assurer la tranquillité de ses États en aplanissant, par la voie des négociations, tous les prétextes que l'on pouvait chercher pour inquiéter les frontières de son empire[1]. — On fut plus que jamais confirmé dans cette certitude,

[1] Les renseignemens qui parvenaient à Napoléon, sur ce qui se passait en Lithuanie avant qu'il eût traversé le Niemen, n'étaient rien moins qu'exacts, à en juger

lorsque l'on apprit que Napoléon avait envoyé son ambassadeur, le comte *de Narbonne*, de Paris à Wilna, où se trouvait l'empereur Alexandre, avec des propositions que l'on jugeait être amicales et conciliatoires, et l'on était bien loin de supposer que Napoléon avait déjà fait avancer des armées formidables jusqu'à la Vistule; que

par le passage suivant, extrait du manuscrit de 1812, par le baron FAIN, tome Ier, pag. 73 et 74.

« L'empereur Alexandre est arrivé à Wilna le 28 « avril..... Il a fait l'accueil le plus aimable à toute la « noblesse lithuanienne; et c'est surtout pour ses nou- « veaux sujets de Pologne qu'il se montre prodigue de « grâces. Les princes polonais *Suliskoski* et *Lubecki* ont « reçu l'ordre de Sainte-Anne. La même décoration est « accordée au comte *Oginski*; *Stroinoski* doit être « palatin de Volhynie; *Oginski*, palatin de Minsk; « *Karwiski*, palatin de Podolie; et *Vawreski*, palatin « de Wilna. — Un trait de lumière perçant jusqu'à Var- « sovie semble mettre en évidence la vraie couleur des « bannières sous lesquelles les Russes se préparent à faire « encore un pas en Europe. Le bruit court que l'empereur « Alexandre va se déclarer roi de Pologne. — Napoléon « ne peut différer plus long-temps d'envoyer un ambas- « sadeur à Varsovie, etc. »

L'empereur Alexandre n'a pas été plus aimable envers la noblesse de Lithuanie qu'il ne l'avait toujours paru à différentes époques où il s'était trouvé à Wilna. — Peut-être lui a-t-il témoigné plus de confiance; mais son affabilité a toujours été invariable..... Jamais il n'a existé de prince *Suliskoski*, ni en Pologne ni en Lithuanie; le

lui-même, après avoir expédié le comte *de Narbonne*, avait quitté Saint-Cloud pour se rendre à Dresde, où il voulait attendre la réponse que lui rapporterait cet ambassadeur; et que, dès le lendemain après le retour de M. *de Narbonne*, c'est-à-dire le 29 mai, il avait quitté Dresde pour se mettre à la tête de ses armées.

maréchal du gouvernement de Wilna, M. *Sulistrowski*, dont j'ai parlé dans le second volume de mes Mémoires, page 370, fut décoré de l'ordre de Sainte-Anne de la première classe, et fut le premier Lithuanien élevé au rang de gouverneur civil de Minsk; mais ces gratifications ne coïncident point à l'époque dont il est question. — Le prince *Lubecki*, dont les talens et les qualités personnelles ont été justement appréciés par l'empereur Alexandre, obtint plusieurs décorations très distinguées; mais ce n'est que bien plus tard, lorsqu'il fut nommé membre du gouvernement provisoire du duché de Varsovie. — Quant à moi, je n'ai jamais eu d'autres décorations que celles de Pologne, et il n'a pas été question de me faire palatin de Minsk, non plus que de créer les trois palatins qui sont désignés dans ce passage; car l'empereur n'ignorait point que ce ne sont pas des faveurs particulières et des titres honorifiques qui pouvaient flatter notre ambition et remplir les vœux des Polonais. — Le bruit pouvait courir que l'empereur allait se déclarer roi de Pologne; mais aucune démarche de sa part n'y avait donné lieu; et, jusqu'au moment de son départ de Pétersbourg pour se rendre à Wilna, il n'avait communiqué qu'à moi seul ses intentions bienveillantes pour mes compatriotes.

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Je ne pus quitter Saint-Pétersbourg que six semaines après le départ de l'empereur, à cause de l'état de ma santé. Je me mis en route le 6-18 juin.

En arrivant à Rumszyszki, à dix milles[1] et demi de Wilna, à l'entrée de la nuit du 9-21 de juin, je fus très surpris d'apercevoir de grands feux de l'autre côté du Niemen, dans le duché de Varsovie, et de rencontrer, en deçà de cette rivière, plusieurs fortes patrouilles de cosaques. — J'appris par le maître de poste de l'endroit, que, depuis trois jours, on voyait ces feux sur la rive gauche du Niemen, et qu'on s'attendait, d'un jour à l'autre, à voir l'armée française pénétrer en Lithuanie. Je ne revenais pas de ma surprise.

En descendant de voiture à Wilna, j'écrivis au grand-maréchal comte *Tolstoy*, pour le prier d'informer l'empereur de mon arrivée, et pour demander les ordres de sa majesté. Il me répon-

[1] Un mille de Pologne équivaut à un mille d'Allemagne, ou à peu près à deux lieues de France, ou enfin il est égal à sept werstes de Russie.

dit que si je n'étais pas fatigué de mon voyage, l'empereur me verrait avec plaisir ce soir au bal que ses aides-de-camp donnaient à Zakret [1], et si je ne pouvais pas m'y rendre, sa majesté m'ordonnait de me présenter chez elle le lendemain dans la matinée, à neuf heures.

Cette annonce de bal me surprit infiniment après tout ce que j'avais vu et entendu à Rumszyszki. — Je me rendis avec empressement à Zakret, et fus tout aussi frappé d'y trouver, au milieu d'une très nombreuse réunion, une gaîté parfaite, que je l'avais été vingt-quatre heures auparavant, en apprenant que l'armée française se trouvait si peu éloignée du séjour de l'empereur.

Sa majesté m'accueillit avec beaucoup de bonté; me témoigna sa satisfaction de me voir arrivé; me parla, à plusieurs reprises, sur différens objets, sans que je pusse apercevoir la moindre altération dans son humeur; et cependant, comme je l'ai su depuis, elle était informée que les Français venaient de passer le Niemen.

Le lendemain, l'empereur me fit dire qu'il ne pouvait me voir à neuf heures du matin; car

[1] C'est une maison de campagne, ancienne propriété des Jésuites, à une demi-mille de Wilna, qui appartenait alors au général *Benningsen*, et que l'empereur a achetée depuis.

il avait à expédier plusieurs courriers; mais il m'ordonnait de venir dîner chez lui.

Le 25 juin, l'empereur parut conserver son calme ordinaire et son humeur habituelle aussi long-temps que nous fûmes à table; mais, en quittant le dîner, et après avoir accordé une courte audience au prince Platon *Zouboff*, lorsqu'il me fit appeler dans son cabinet, je le trouvai rêveur et préoccupé. — Il me dit qu'il avait été très content de son séjour à Wilna et de la conduite des habitans de la Lithuanie; que je ne l'avais pas trompé en l'assurant de leur zèle et de leur attachement pour sa personne; qu'ils s'étaient tous portés avec empressement à fournir, de bon gré, ce qui était nécessaire pour l'entretien de l'armée; que, pour les payer de retour, il leur avait donné une preuve de sa confiance, en nommant un comité composé de nationaux pour faire la répartition de ce que les propriétaires devaient livrer, afin de ne pas les exposer à des vexations de la part de ceux qui étaient chargés de percevoir les fournitures de l'armée.

L'empereur me dit avec beaucoup de bonté qu'il aurait voulu me voir plus tôt à Wilna; qu'il était fâché des motifs qui m'avaient empêché de le suivre; qu'il était obligé de renoncer à plusieurs projets; car il n'avait plus le temps de s'en occuper.... Il trouvait nécessaire d'avoir

quelqu'un qui se chargeât de la rédaction d'une gazette que l'on imprimerait au quartier-général, et qui aurait pour but de détruire l'impression que produisaient dans le pays les fausses nouvelles répandues par les émissaires de Napoléon, ainsi que de tranquilliser les esprits des Lithuaniens. — Il ajouta qu'il lui avait toujours répugné d'employer ces moyens, qu'il regardait comme bien au-dessous de lui; mais qu'il commençait à en apercevoir la nécessité, par le grand parti qu'en savait tirer Napoléon. — L'empereur voulait d'abord proposer au général *Arnfeldt* de se charger de la rédaction de cette gazette; mais ensuite il trouva qu'il était plus convenable de confier ce travail à un Polonais. Il m'ordonna donc de faire venir le comte Louis *Plater*, et de lui dire, au nom de l'empereur, que sa majesté désirait l'avoir auprès d'elle au quartier-général, et le chargeait de la rédaction d'une gazette française et polonaise, en se fiant tout autant à son dévoûment et à son zèle pour l'intérêt de la patrie, qu'elle avait de confiance dans ses lumières et ses talens.

Au moment où j'allais quitter l'empereur, il reçut un rapport des avant-postes de l'armée dont il parut affecté; et voyant, au travers de sa croisée, une averse accompagnée de grêle et d'un ouragan des plus impétueux, il lui échappa de dire en se tournant de mon côté : « Mes

« pauvres malheureux soldats qui sont à présent « en marche ! »

C'est alors, pour la première fois, que j'appris que les Français avaient passé le Niemen. — L'empereur, en m'en faisant part, ajouta que la glace était rompue ; qu'il n'avait pas à se reprocher d'avoir provoqué la guerre ; qu'il ferait tout ce que son devoir lui ordonnerait, et qu'il était plein de confiance dans la Providence, qui ne pouvait que bénir une bonne cause.

Je demandai à l'empereur la permission de passer quelque temps dans mes terres en Lithuanie et en Russie-Blanche avant de revenir à Pétersbourg. — « J'espère bien, *dit l'empereur*, « qu'avant de vous rendre à Pétersbourg, vous « viendrez me trouver au quartier-général de « Dryssa. »

Le lendemain matin, à mon réveil, j'appris que l'empereur avait quitté Wilna à trois heures après minuit ; et on pouvait s'en apercevoir par le mouvement général qui régnait dans la ville.

C'était un spectacle dont il faut avoir été témoin pour s'en faire une idée. — Toutes les dispositions, quant à l'évacuation de la ville par les militaires, furent exécutées dans le meilleur ordre possible ; mais quel tableau mouvant dans toute la ville ! Ici l'on voyait des files de voitures qui se devançaient pour quitter Wilna ; là, des chariots qui encombraient les passages, et qui,

après être sortis des portes de la ville, fuyaient avec précipitation pour prévenir l'arrivée de l'ennemi. On apercevait, dans toutes les places et carrefours, des groupes qui se réunissaient pour discuter sur le parti qu'on prendrait. — On voyait toutes les physionomies animées, soit par le sentiment de la terreur qu'inspirait la retraite de l'armée russe, soit par le plaisir de la voir remplacée par les Polonais, qui formaient l'avant-garde de Napoléon.

La difficulté de se procurer des chevaux alarmait davantage ceux qui voulaient presser leur départ. — On n'en trouvait pas à louer; car presque tous avaient été mis en réquisition pour transporter les bagages de l'armée, et même on ne se gêna point pour dételer les chevaux des équipages des particuliers qui se préparaient à quitter Wilna. — Au milieu de cette confusion, je me rappelle qu'une dame fit conduire ses chevaux dans ses appartemens, au premier étage, pour empêcher qu'ils ne lui fussent enlevés.

On n'est jamais plus frappé des incidens qui arrivent à l'ouverture d'une campagne, et des désagrémens que l'on éprouve quand tout le monde à la fois se presse de quitter une ville abandonnée de ses défenseurs, que lorsque l'on est soi-même dans le cas d'en faire l'expérience. — Je me trouvais dans tous les embarras de cette position; mais enfin mes amis me fournirent des

chevaux, et je quittai Wilna douze heures après l'empereur, en prenant la direction de la grande route de poste de Minsk, qui devait me conduire à ma campagne, éloignée de quatorze milles.

Deux rangs de voitures, et, dans quelques endroits, trois files de différens équipages obstruaient le chemin, et m'empêchaient d'avancer. — A deux relais de la ville, nous entendîmes une canonnade assez forte, qui indiquait qu'on se battait à la distance de quelques lieues de l'endroit où nous nous trouvions, et l'on supposait que c'était du côté de Nowe-Troki.

Tout ce qui se passait autour de moi me paraissait être un rêve; car lorsque je quittais Pétersbourg, dix jours auparavant, on ne se doutait pas, dans la capitale de l'empire, que les hostilités commenceraient de sitôt; et même lorsqu'on y reçut la nouvelle que Napoléon avait envoyé M. *de Narbonne* auprès de l'empereur Alexandre, à Wilna, on commença à se flatter de l'espoir que les affaires s'arrangeraient à l'amiable. — Mes yeux furent dessillés en arrivant à Rumszyszki, et je ne pouvais mettre en doute le voisinage des armées françaises; cependant la gaîté et la tranquillité qui régnaient au bal de Zakret ne me permettaient pas de supposer que nous nous trouvassions à la veille de voir Napoléon aux portes de Wilna.

J'appris, à la vérité, de l'empereur lui-même,

le lendemain de ce bal, que les Français avaient franchi le Niemen, et que la guerre était inévitable ; mais comme il régnait un profond mystère sur les dispositions militaires, et que l'on ignorait absolument les projets d'Alexandre et de Napoléon, on n'admettait pas la supposition que la ville de Wilna pût être évacuée par les Russes avant qu'il fût livré une bataille décisive.

C'est lorsque l'empereur fit mention du camp de Dryssa, et lorsque je le vis quitter inopinément la ville de Wilna, que les plus tristes souvenirs se retracèrent à ma mémoire, en me rappelant tout ce que j'avais entendu dire du plan d'opérations militaires qui avait été discuté à Pétersbourg six mois auparavant, et que je craignais de voir réaliser.

Sans avoir la prétention de contredire qui que ce soit, et de réfuter différentes conjectures sur les motifs de l'évacuation de Wilna et de la marche rétrograde des armées russes sans avoir livré de bataille, je me contenterai de citer un fait dont je puis garantir l'authenticité.

A la suite d'un conseil tenu chez l'empereur dans le courant de l'hiver passé, et auquel avaient été appelés plusieurs militaires distingués, pour discuter le plan qu'on devait suivre en cas d'une invasion des Français en Russie, je vis le général *Armfeldt* qui sortait du cabinet de sa majesté, et qui me dit : « Je suis fâché de vous apprendre,

« mon cher, que les Polonais auront beaucoup « à souffrir de la guerre qui nous menace. — « On a proposé à l'empereur que, dans le cas « d'une agression de la part des Français, il fit « retirer ses troupes de la Lithuanie, d'abord « jusqu'à Dryssa, où on ferait un camp retran- « ché, et ensuite, si les forces de Napoléon « étaient supérieures aux nôtres, jusqu'à l'an- « cienne frontière de la Russie. — On veut en- « traîner Napoléon et toute son armée dans l'in- « térieur d'un pays où il ne trouverait pas de « ressources ; on veut l'éloigner de Paris, et lui « rendre ses communications avec la France plus « longues et plus difficiles; on veut surtout ga- « gner du temps jusqu'aux approches de l'hiver.

« Il n'y a pas de doute que l'armée de Napo- « léon, enfoncée dans un pays où le manque de « vivres et la rigueur du climat lui feraient faire « des pertes considérables en hommes et en che- « vaux, succomberait infailliblement, et ne « pourrait pas tenir contre les troupes russes, « qu'on aurait le temps de renforcer et d'orga- « niser, et qui d'ailleurs combattraient avec « beaucoup plus d'acharnement pour défendre « les anciennes frontières de la Russie. »

Armfeldt me nomma l'auteur du projet; il me fit connaître aussi ceux qui l'avaient combattu, et lui-même était de ce nombre; mais il avoua que, tout bien calculé, il le trouvait plus con-

venable que d'autres pour arrêter un torrent qui pouvait fondre avec impétuosité et à l'improviste, sans qu'on pût lui opposer de digue, sur une ligne aussi étendue qu'était celle des frontières de la Russie, depuis la Courlande jusqu'à la Gallicie. — Il ajouta que ces frontières ne manqueraient pas, pour cela, d'être garnies de troupes russes; que la retraite ne se ferait que graduellement, en opposant de la résistance partout où l'on pourrait en faire; mais qu'à mesure que les armées ennemies avanceraient, on rapprocherait et concentrerait les troupes russes, pour ne s'exposer à une bataille décisive que sur les frontières de l'ancienne Russie, où tout devait concourir à assurer des succès.

Armfeldt finit par me dire que ce projet, que l'empereur avait *paru* agréer, n'était pas nouveau.... Il avait été présenté, bien des années auparavant, par un Anglais, qui, consulté sur les moyens de défendre un pays de plaines, et n'ayant point de forteresses, comme l'était la Pologne, avait décidé que le plus sûr était celui de l'évacuer à quarante ou cinquante lieues de la frontière, en enlevant et détruisant toutes les ressources que ce pays pouvait fournir à l'ennemi, et en ne laissant, pour ainsi dire, qu'un désert et des monceaux de cendre entre l'armée ennemie et celle qu'on avait à lui opposer. — « Heureusement, *dit Armfeldt*, l'empereur

« Alexandre est trop humain pour souffrir qu'on « en vienne à ces extrémités; mais, mon cher, « préparez-vous à voir vos possessions ruinées, « et la Lithuanie dans un état pitoyable. — Cette « guerre ne peut se faire sans de très grands sacri- « fices, et vous savez que souvent il faut reculer « pour mieux sauter. »

Tout ce que j'avais entendu dire au général *Armfeldt* se retraça tristement à ma mémoire lorsque je vis ce premier mouvement rétrograde de l'armée russe. — Il nous était parvenu, à Wilna, une copie de l'ordre du jour de Napoléon à son passage par le Niemen, dans lequel il annonçait à ses troupes qu'elles entraient dans le pays ennemi. — Il ne venait donc point en Lithuanie comme libérateur et ami, et avec le dessein de la réunir au duché de Varsovie pour en faire une Pologne! — Cette déclaration était effrayante pour les Lithuaniens. [1]

[1] Des deux côtés les armées étaient en présence, attendant avec impatience le signal pour commencer les hostilités. L'on ne doutait plus de la guerre; cependant aucune déclaration publique ne l'avait encore annoncée. — Enfin Napoléon fit paraître, le 10 juin 1812, à son quartier-général de Wilkowiszki, la proclamation suivante :

« Soldats, la seconde guerre de Pologne est commencée. La première s'est terminée à Friedland et à Tilsit : à Tilsit la Russie a juré éternelle alliance à la France et guerre à l'Angleterre. Elle viole aujourd'hui

Les premiers excès commis immédiatement après le passage du Niemen dans les propriétés de plusieurs individus qui étaient dévoués à Napoléon parce qu'ils croyaient voir en lui le régénérateur de leur patrie, prouvèrent que l'on avait pris cet ordre du jour à la lettre, et qu'on croyait entrer dans un pays ennemi où tout était permis.

Sans doute, ces excès n'étaient point autorisés par les chefs de l'armée; et, sans doute aussi, les troupes disciplinées et habituées à la subordination n'y ont point pris part; mais le mal n'en était pas moins réel pour cela, et des villages brûlés, des maisons de propriétaires pillées, et

ses sermens; elle ne veut donner aucune explication de son étrange conduite que les aigles françaises n'aient repassé le Rhin, laissant par là nos alliés à sa disposition. La Russie est entraînée par la fatalité; ses destins doivent s'accomplir. Nous croirait-elle donc dégénérés? ne serions-nous donc plus les soldats d'Austerlitz? Elle nous place entre le déshonneur et la guerre: le choix ne saurait être douteux. Marchons donc en avant; passons le Niemen; portons la guerre sur son territoire. La seconde guerre de Pologne sera glorieuse aux armées françaises, comme la première; mais la paix que nous conclurons portera avec elle sa garantie, et mettra un terme à cette orgueilleuse influence que la Russie a exercée depuis cinquante ans sur les affaires de l'Europe.... » (Voyez Bourrienne, *Histoire de la Campagne de* 1812, vol. Ier, pag. 158, 159.).

beaucoup d'habitans maltraités, furent le signal des hostilités dont on avait tout à redouter, et portèrent l'épouvante au milieu de ceux qui habitaient près de la frontière, et qui abandonnèrent avec précipitation leurs maisons, en cachant soigneusement, ou emportant avec eux, le peu qu'ils pouvaient soustraire au pillage de l'ennemi.— Cette désertion, qui donna tant d'humeur à Napoléon, et qui causa tant de surprise aux Français, s'explique pourtant très naturellement par le début de cette campagne mémorable, après le passage du Niemen.

Je reviendrai sur ce chapitre lorsqu'il sera question de faire connaître les motifs pour lesquels les Lithuaniens n'ont pas accueilli Napoléon avec cet enthousiasme qu'il avait trouvé parmi les Polonais habitans du duché de Varsovie.

Je reprends la continuation de mon voyage. — Elle n'est pas indifférente pour faire connaître la

J'ai placé à la fin de ce Livre les observations d'un habitant de Lithuanie, qui, fatigué des reproches continuels que lui faisait à Wilna, en 1812, un diplomate français, sur l'attachement que ses compatriotes portaient à l'empereur Alexandre et sur la tiédeur avec laquelle ils se prêtaient à seconder les intentions de Napoléon, prit la résolution de lui présenter cet écrit impartial, qui donne des notions vraies et exactes sur la Lithuanie et les Lithuaniens. — Voyez entre les Annexes, n° 1.

marche rapide des armées françaises, et l'état des provinces qu'elles traversèrent.

En arrivant à ma campagne de Zalésié, à quatorze milles de Wilna, le 14-26 juin, je croyais pouvoir m'y arrêter au moins quelques jours; mais, dès le lendemain, j'appris qu'un détachement de hussards français avait pénétré jusqu'à Oszmiana, à mi-chemin de Wilna; et au moment où je montais en voiture, dans la matinée du 27 juin, on m'informa que les houlans avaient pénétré jusqu'à Smorgonie, à dix werstes de là.

En arrivant à Molodeczno, autre propriété que j'avais à dix-huit milles de Wilna, je croyais être parvenu à un endroit sûr et tranquille, et je voulais y prolonger mon séjour; car je supposais que les armées russes arrêteraient au moins, à cette distance, les progrès de l'ennemi; mais le 30, dans la matinée, je fus obligé de m'en éloigner avec précipitation, après avoir eu connaissance qu'on avait envoyé un détachement de cavalerie à Wileyka sur la Wilia, à vingt werstes de Molodeczno, afin de s'emparer des magasins très considérables qu'on y avait préparés pour les armées russes.

[1] Molodeczno a mérité d'être nommée dans toutes les descriptions de la campagne de 1812, et a acquis quelque célébrité par le séjour qu'y fit Napoléon à l'époque de la retraite de ses armées. — Il s'arrêta pendant dix-huit heures dans le château, tandis que les troupes qui l'accompagnaient, épuisées de fatigue, de faim et de froid,

Je m'arrêtai environ vingt-quatre heures à Miassota, à un relais de Molodeczno, pour me

se logeaient dans la ville et les environs, en cherchant à se pourvoir de vivres, et en brûlant les maisons de bois pour se chauffer. — Napoléon reçut à Molodeczno des dépêches arrivées de Paris, et de différens autres endroits, par des courriers qui arrivèrent presque tous dans le même temps. Il brûla, dans la cheminée de sa chambre, beaucoup de papiers, et cette opération dura pendant quelques heures. Il y apprit qu'une partie de ses propres équipages avait été enlevée par les cosaques, sur la grande route, à quinze werstes de Molodeczno. — C'est de cet endroit que date le vingt-neuvième Bulletin, dans lequel Napoléon a fait connaître, pour la première fois, les résultats de son expédition et les désastres qui l'ont accompagnée. — Les cosaques qui formaient l'avant-garde de *Tschitschagoff*, et qui étaient au nombre de plus de deux mille, ne se trouvaient qu'à un quart de lieue du château de Molodeczno, dont ils étaient séparés par une rivière et un étang très-étendu entouré de marais. Ils cherchèrent à se frayer un passage en se jetant à corps perdu, avec leurs chevaux, au milieu de ces marais, qui, n'étant point encore pris par la gelée, en firent périr un très grand nombre. Vingt-quatre heures plus tard, ces marais furent en état de donner un libre passage non-seulement aux cosaques, mais aussi à l'artillerie, par un froid de dix-huit à vingt degrés; mais Napoléon était déjà loin sur la route de Wilna. Des canons russes, que l'on avait placés à très peu de distance de l'habitation de Napoléon, au-delà des marais, ne purent faire parvenir les boulets jusqu'au château, qui était abrité par de très hautes charmilles du jardin attenant.

procurer des renseignemens plus positifs sur les mouvemens des armées.

Je vis passer par là, de nuit, l'aide-de-camp de l'empereur *Bencksendorff*, qui était expédié en courrier. Je le priai de représenter à sa majesté que dans les endroits où il y avait de grands magasins de vivres que l'on abandonnait, sans défense, à l'ennemi, où que l'on brûlait si l'on en avait le temps, il me paraissait bien plus convenable de les livrer aux propriétaires et aux paysans, qui se trouvaient dans un état digne de pitié, après la mauvaise récolte de l'année précédente et tous les sacrifices qu'ils avaient été obligés de faire pour fournir des vivres et remplir ces mêmes magasins.

Je n'arrivai à Minsk que le 4 juillet. Le même jour, le gouverneur civil *Dobrzynski* en fit partir sa femme, avec tous ses équipages, et un grand nombre d'habitans quittèrent cette ville avec précipitation; ce qui me fit supposer qu'on s'y attendait à quelque coup de main de la part de l'ennemi; mais je ne pouvais croire qu'un corps considérable de troupes françaises eût pu s'avancer jusque là sans trouver d'opposition.

Comme depuis Wilna j'avais toujours suivi le chemin de poste, je n'ignorais pas, à la vérité, que plusieurs détachemens français s'étaient portés sur plusieurs points; mais les mouvemens des deux grandes armées m'étaient absolument in-

connus. — Je fus bien surpris en apprenant que, le 4 juillet, le maréchal *Davoust* était arrivé à Wiszniew, et que, le 6, le général *Bagration* se trouvait à Swir, se dirigeant du côté de Minsk; — qu'ayant appris que les Français s'approchaient de cette ville, en passant par Rakow, il avait pris une autre direction.

Voilà les seules nouvelles qu'on avait reçues à Minsk; mais elles suffisaient pour nous faire connaître que ces contrées allaient devenir le théâtre de la guerre, tandis que toute notre attention se portait seulement du côté de Wilna, dont nous ignorions encore le sort.

Comme il ne nous était parvenu aucun détail sur les opérations militaires depuis le passage du Niemen, notre étonnement fut extrême en apprenant que le maréchal *Davoust* se trouvait séparé de la grande armée française, et *Bagration* du reste de l'armée russe, et que ces deux chefs étaient près d'en venir aux mains aux portes de Minsk.

Cela aurait donné lieu à beaucoup de conjectures, si on avait eu le temps d'en faire; mais le 7 juillet, à la pointe du jour, lorsque je quittai Minsk pour me rapprocher de la Russie-Blanche, j'appris que *Platoff* avait eu une affaire avec un corps de troupes françaises, dans les environs de Mir; et une canonnade assez forte, que nous entendîmes du côté de Wolozyn, annonça que les

Français approchaient de Minsk, où le maréchal *Davoust* fit son entrée le 8 de juillet.

Quoique je ne pusse plus douter de la rapidité avec laquelle l'ennemi s'avançait en Lithuanie, je supposais toutefois que ses forces principales se dirigeaient du côté de Dryssa, où toutes les armées russes devaient se concentrer, et je ne m'attendais pas que le maréchal *Davoust* pénétrât en Russie-Blanche avant qu'il y ait eu quelque affaire décisive du côté de la Dzwina.

Je ne pouvais faire aucun calcul raisonnable, me trouvant à la distance de plus de cent quatre-vingts werstes de la ligne des opérations militaires des deux grandes armées, et traversant un pays peu habité, et où on ne pouvait pas se procurer de renseignemens; car aucun courrier russe ne paraissait sur la route qui conduit à Saint-Pétersbourg par Witepsk.

Ce n'est que le 8 juillet, à la pointe du jour, que j'arrivai à Borissow, bourg éloigné de Minsk d'environ quatre-vingts werstes. — Là, tout semblait être dans une sécurité parfaite; et plusieurs centaines de paysans que l'on employait à creuser des fossés et à travailler à des retranchemens, sous l'inspection d'un officier du génie, continuaient paisiblement leurs occupations, sans se douter que la guerre fût commencée, et que ce jour-là même la ville de Minsk se trouvait occupée par les Français.

Le maréchal de la noblesse, *Zenowicz*, et plusieurs employés du gouvernement, qui vinrent me trouver à la maison de poste, ne partageaient pas cette sécurité; car, d'après des bruits qui s'étaient répandus dans les environs, on avait lieu de croire que les Français se trouvaient déjà à Ziembin, à trois milles de Borissow. — Je ne fis que changer de chevaux, et je suivis la route de Witepsk par Orsza.

Dans tout le cours de mon voyage depuis Wilna, je m'étais moins livré à des conjectures sur les résultats incertains de cette campagne, qu'aux tristes réflexions sur l'état de la Lithuanie, qui devenait le théâtre de la guerre; et sur la malheureuse position de ses habitans, qui, après avoir livré tout ce qu'on leur avait demandé pour les besoins de l'armée russe, devaient encore loger et nourrir l'armée ennemie, et fournir des chariots et des chevaux pour le transport des bagages et des vivres. Mais ce qui était le plus pénible pour eux, c'était de voir arracher aux travaux de la campagne toute la population des villages, au moment même de la récolte, que l'on attendait bien impatiemment, après une année de disette, et qui, tout abondante qu'elle fût, devenait inutile pour le pays, faute de bras pour la ramasser.

Rien ne pouvait égaler ma surprise, lorsque je rencontrais, de distance en distance, des cen-

taines de chariots remplis d'eau-de-vie, des milliers de bœufs, un nombre prodigieux de paysans que l'on conduisait comme recrues pour l'armée russe, et qui, au lieu de parvenir à leur destination, allaient être interceptés par l'ennemi.

Je ne consultais que le sentiment d'humanité et de la pitié que m'inspirait la misère générale du peuple de Lithuanie, lorsque j'expédiais un courrier d'Orsza à l'empereur Alexandre, en l'informant de tout ce que j'avais vu, et en le suppliant de faire donner ses ordres afin que ces transports d'eau-de-vie et de bœufs pussent être distribués entre les habitans, et surtout entre les paysans, qui se trouvaient dans la plus grande détresse, plutôt que de les faire passer jusqu'au camp ennemi. En même temps je proposais de faire renvoyer les nombreuses recrues, dont la plupart venaient de la Russie-Blanche, et même du fond de la Russie, afin qu'ils pussent rejoindre leurs habitations, ou au moins de les faire passer dans un endroit plus rapproché de l'ancienne frontière. — Je pris la liberté de faire observer à sa majesté, que, s'il s'était trouvé sur la route de Minsk à Witepsk un officier supérieur chargé de donner une direction à ces différens transports, on aurait pu, malgré la marche rapide de l'ennemi, prévenir tout ce qui arrivait, et éviter des pertes considérables pour le gouvernement et les habitans.

Le courrier que j'avais expédié avec cette lettre, le 10 juillet, trouva l'empereur dans le camp retranché de Dryssa. — Sa majesté allait monter à cheval, lorsqu'on lui remit ma lettre. — Après l'avoir lue, elle interrogea le courrier, pour s'informer si j'avais suivi la route de Witepsk, et lui ordonna d'attendre la réponse. — Le 15 juillet je la reçus par une lettre que le grand-maréchal comte *Tolstoy* m'adressait au nom de l'empereur, et qui était conçue en ces termes :

« Monsieur le comte, — Sa Majesté l'empereur « étant très occupée depuis le matin jusqu'à la « nuit, n'a pas un moment libre pour écrire à « votre excellence. — Elle m'a chargé de vous « remercier en son nom pour les renseignemens « importans que vous lui avez donnés, et en con- « séquence de vos justes observations, elle a fait « expédier incessamment un de ses aides-de-camp « à Orsza, pour donner une direction à tous les « transports qui pourraient être expédiés pour « notre armée.

« Sa Majesté désire que vous vous arrêtiez à « Witepsk jusqu'à nouvel ordre. — Dès que ses « occupations lui laisseront un peu plus de loi- « sir, Sa Majesté vous engagera à vous rendre « auprès d'elle au quartier-général.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

Du camp de Dryssa, ce 1-13 juillet 1812. »

Les quatorze jours que j'ai passés à Witepsk ne me rappellent qu'un triste souvenir de l'ennui, des inquiétudes et des désagrémens que j'y ai éprouvés, et surtout pendant la première semaine du séjour que j'y fis. — Je trouvai la ville presque déserte. Une cinquantaine de soldats formaient toute la garnison. — Aucune nouvelle directe de l'armée ne nous parvenait, et par la même raison de fausses nouvelles; des bruits alarmans, et des conjectures qu'on se forgeait, d'après ce que l'on craignait ou désirait, occupaient le public de la ville, dont la majeure partie était composée de Juifs.

Vers l'approche du terme qui devait éclaircir tous nos doutes, je vis arriver à Witepsk les généraux *Benningsen*, *Armfeldt* et *Korsakoff*, ainsi que les sénateurs *Lanskoy* et *Novossiltzoff*. — Cette réunion de militaires distingués et d'hommes d'État marquans, qui, à toute autre époque, nous aurait procuré une société des plus agréables, ne nous fournit pour toute ressource que l'occasion de nous communiquer mutuellement nos craintes et nos espérances.

J'appris enfin avec certitude que, le 4 juillet, l'armée russe avait évacué le camp de Dryssa et traversé la Dzwina; que, le 6-18, le quartier-général avait été transporté à Polock, et l'armée placée près de cette ville, sur la route de Witepsk; qu'en date de ce même jour 6-18 juillet,

l'empereur Alexandre avait adressé, de son camp près Polock, deux proclamations à la ville de Moscou, et qu'enfin il avait quitté son armée pour se rendre en personne dans cette ville, où il arriva le 11-23 juillet.

Nous fûmes également informés, par un aide-de-camp du général *Barklay*, que, le 19 juillet, le premier corps de cavalerie était parti de Polock pour se diriger sur Witepsk, et que, le lendemain, toute l'armée s'était mise en marche pour suivre la même direction.

Enfin, le 11-23 juillet, nous vîmes arriver cette armée à Witepsk, où le général *Barklay* se proposait d'établir son quartier.

C'est alors que les habitans de cette ville, qui avaient été dans des alarmes continuelles, recouvrèrent leur tranquillité, et se livrèrent aux mouvemens d'une joie inexprimable. — Ce sentiment fut sincèrement partagé par tous ceux qui ignoraient ce qui s'était passé depuis le passage du Niemen, et qui regardaient la réunion des troupes russes à Witepsk comme la suite d'un plan combiné pour attaquer l'ennemi avec succès.

Nous vîmes l'armée traverser le pont pendant presque toute une journée. — Elle semblait être d'environ cent mille hommes, animés du meilleur esprit. — Un concours très nombreux de spectateurs, que son arrivée avait attirés de tous côtés,

la vit défiler par les rues de Witepsk avec autant d'admiration que de plaisir et d'enthousiasme.— Elle ne pouvait manquer d'inspirer de la confiance ; car les soldats faisaient retentir les airs de chants d'allégresse, en témoignage de la joie qu'ils éprouvaient de ne plus rétrograder sans combattre, mais de marcher en avant à la rencontre de l'ennemi, dont ils avaient la certitude de triompher.

Cependant cet ennemi ne se fit pas attendre.— Depuis que le camp de Dryssa avait été évacué, les Français avaient continué leurs mouvemens, en observant ceux de l'armée russe.

« Le 12-24 juillet le vice-roi *Eugène* arriva « avec tout son corps à Bieszenkowicze, à qua- « rante werstes environ de Witepsk, et y trouva « déjà le général *Nansouty*. Il fit sur-le-champ « jeter un pont sur la Dzwina ; mais la brigade « de cavalerie légère bavaroise, sans attendre « que le pont fût achevé, passa la Dzwina à gué « pour faire une reconnaissance, d'après laquelle « Napoléon, qui, peu de temps après, se rendit « en personne à la rive droite, fit pousser ses « avant-postes jusqu'à huit werstes au-delà de « Bieszenkowicze, et s'étant convaincu qu'il « n'avait pu dépasser la gauche de l'armée russe, « dont le gros avait déjà filé sur Witepsk, résolut « de continuer sa marche par la rive gauche de « la Dzwina. — Dès le même soir, *Nansouty* fut

« poussé jusqu'à Budzilowo avec ses deux divi-
« sions et un régiment d'infanterie légère. —
« La garde et les corps de *Ney* et du vice-roi
« furent placés en avant de Bieszenkowicze, où
« Napoléon prit son quartier. » [1]

Je ne fais mention de ces mouvemens que pour faire connaître la position que Napoléon occupait lorsque *Barklay* se trouvait avec la grande armée russe à Witepsk. — Nous les ignorions encore tous à cette époque, et je ne fus pas peu surpris lorsque, le 13-25 juillet, j'entendis une canonnade qui excita d'autant plus ma curiosité que nous supposions l'armée française être encore très éloignée. — Je me rendis avec quelques amis à deux werstes environ de Witepsk, et mon étonnement augmenta lorsque je vis conduire du côté de la ville une centaine de prisonniers hollandais et français, et que je m'aperçus que la canonnade, au lieu de diminuer, devenait plus forte, en paraissant toutefois s'éloigner. On ne pouvait douter que le combat ne fût sérieux; mais il paraissait aussi que les avant-postes français qui s'étaient avancés à peu de distance de Witepsk, avaient été repoussés et obligés de se replier vers des forces plus considérables.

[1] Voyez Bourrienne, *Campagne de* 1812, tome I^er^, page 214.

Le général *Ouwaroff*, que je rencontrai, ainsi que plusieurs officiers qui revenaient en ville, m'assurèrent que ce n'était qu'une simple affaire d'avant-postes. — Je revins aussi à Witepsk, en formant beaucoup de conjectures, et en réfléchissant sur cette proximité de l'ennemi, qui me paraissait inconcevable.

Cependant, dans le courant de la journée du 25 jusque bien avant dans la nuit, nous vîmes un grand nombre de chariots qui conduisaient des militaires blessés, tant russes que de l'armée ennemie, et on amena aussi beaucoup de prisonniers; ce qui annonçait que l'affaire avait été plus sérieuse qu'on ne l'avait cru d'abord; mais nous ne pûmes rien apprendre, sinon qu'on s'était battu avec beaucoup d'acharnement de part et d'autre; qu'on avait perdu beaucoup de monde des deux côtés; qu'un général russe avait été tué, et beaucoup d'officiers blessés, et enfin que le général comte *Ostermann-Tolstoy*, qui commandait les Russes, s'était fait beaucoup d'honneur par son intrépidité et sa présence d'esprit.

Le lendemain matin, j'allai trouver le général *Barklay* pour m'informer s'il comptait prolonger son séjour à Witepsk, et je lui montrai la lettre du grand-maréchal comte *Tolstoy*, qui m'enjoignait, au nom de l'empereur, de m'arrêter dans cette ville jusqu'à nouvel ordre. — *Barklay* me

dit franchement qu'il ne savait pas ce qu'il serait obligé de faire ; car cela tenait aux mouvemens ultérieurs de l'ennemi ; et il ajouta que son indécision et l'incertitude sur le parti qu'il devait prendre tenaient principalement à ce qu'il ignorait la marche que suivait le prince *Bagration*, et l'endroit où il se trouvait présentement avec son armée. — Il me conseilla d'aller à Pétersbourg, où il présumait que je trouverais probablement l'empereur à son retour de Moscou.

CHAPITRE II.

Je me déterminai à quitter Witepsk, avec d'autant plus d'empressement que, dès la journée précédente, tous les habitans des environs, que l'arrivée de *Barklay* avait rassurés et attirés dans cette ville, en étaient partis avec précipitation, et que l'émigration des principaux habitans était devenue presque générale.

Je me rendis d'abord à Suraz, où je me proposai d'attendre des nouvelles du quartier-général. — Je trouvai la route, depuis Witepsk jusqu'à Suraz, sur une étendue de pays d'environ vingt werstes, plus encombrée d'équipages de toute espèce que ne l'avait été celle des environs

de Wilna. — Presque partout, trois files de voitures se pressaient et se suivaient, sans compter les piétons et les gens à cheval.

Le reste de la journée du 14-26 se passa sans que nous eussions aucun renseignement sur les mouvemens des deux armées. — Le 27, à deux heures après midi, un officier de l'état-major, arrivé en courrier du quartier-général, nous informa que le général *Barklay* s'était porté en avant, avec la résolution de livrer une bataille; que ses troupes avaient pris, à cet effet, leur position dans la nuit du 26 au 27; mais qu'un aide-de-camp du prince *Bagration* étant venu apporter les premiers renseignemens sur la marche de l'armée de ce général, *Barklay* avait changé de projet, et qu'en conséquence, pour opérer la jonction des deux armées, il avait résolu de se replier sur Porzeczé.

Je quittai quelques heures après Suraz pour suivre la route de Pétersbourg. — Je traversai, vers le soir, la Dzwina dans une barque, et je voyageais de nuit à cause des chaleurs excessives, sans supposer que je pusse courir quelque danger au-delà du fleuve. Je vis, à la vérité, à quelque distance de Suraz, des flammes qui, au milieu des ténèbres de la nuit, annonçaient un incendie effrayant, que j'appris depuis provenir des magasins de sel auxquels on avait mis le feu; mais je ne présumais pas qu'il y eût des Français sur

la rive droite de la Dzwina, parce que toutes leurs forces paraissaient s'être portées sur la rive gauche.

Dans la matinée du 28, à peine avais-je eu le temps de déjeuner à Uswiaty, à quelques lieues au-delà de Suraz, lorsque je vis arriver le gouverneur civil de Witepsk, qui, après avoir changé de chevaux, poursuivit sa route avec précipitation en me conseillant d'en faire autant. — Je suivis son avis sans le questionner ; mais j'appris ce jour-là même qu'un détachement français s'était avancé jusqu'à Uswiaty, et qu'il était arrivé à la maison de poste deux heures après que j'en fus parti.

J'arrivai à Pétersbourg le même jour que l'empereur y revint, en rentrant par la porte de Moscou.

La capitale de l'empire présentait à cette époque un aspect bien différent de celui qu'elle avait à mon départ, et pourtant il ne s'était écoulé que six semaines depuis que je l'avais quittée. La différence la plus marquante que j'observai, c'est que l'on n'y apercevait plus de partisans français ; et, tout au contraire, la haine pour tous ceux qui étaient de cette nation, et le mépris pour ceux que l'on supposait avoir tenu à Napoléon, s'augmentaient dans le public de Pétersbourg en raison des succès des armées ennemies. — On les exagérait infiniment, parce qu'on n'admettait pas la possibilité que la grande armée russe eût pu se

retirer au-delà de Witepsk, et que les Français eussent franchi la Dzwina et le Dniéper sans qu'on eût livré de combat décisif, qu'on présumait avoir eu lieu au désavantage des Russes.

Les proclamations de l'empereur Alexandre adressées aux habitans de la ville de Moscou, le voyage qu'il venait de faire dans cette ancienne capitale, les discours qu'il y prononça en faisant connaître les dangers auxquels la patrie était exposée, et son retour inattendu à Pétersbourg, augmentaient les inquiétudes et les alarmes.

Ceux qui connaissaient les ressources immenses de la Russie et le dévoûment de ses habitans, capables de tous les sacrifices pour leur religion, leur souverain et leur pays, ne doutaient point que Napoléon n'échouât à la fin dans ses projets; mais le plus grand nombre se livrait à la terreur, et supposait que rien ne pouvait empêcher les Français de s'avancer jusqu'aux portes de Pétersbourg.

Ces craintes augmentèrent, lorsqu'on apprit consécutivement et avec des détails les nouvelles de l'entrée des Français à Witepsk, de l'affaire de Krasnoé, de la retraite des armées russes commandées par le général *Barklay* jusqu'à Smolensk, des combats livrés aux portes de cette ville, de la désunion entre les chefs de l'armée, et enfin de l'incendie et de l'occupation de Smolensk par les Français le 8-20 du mois d'août.

La plupart des seigneurs de Pétersbourg faisaient mettre en lieu de sûreté les objets les plus précieux qu'ils avaient dans leurs palais. — On fit quitter la capitale à tous les Français et autres étrangers suspects, et on les renvoya hors de la frontière ; le théâtre français fut supprimé, et l'effervescence du peuple contre tout ce qui était français fut portée au point qu'on aurait insulté dans les rues ceux qui parlaient cette langue, ou que l'on soupçonnait d'avoir été partisans de Napoléon, si la prévoyance de la police n'y avait mis ordre.

Au milieu de cette consternation et de cette agitation des esprits, ceux qui réfléchissaient avec sang-froid ne partageaient pas les alarmes du public. — Au lieu de désespérer du sort de la Russie, ils trouvaient des motifs de consolation dans la rapidité même des événemens, et dans la témérité de Napoléon, qui s'aventurait au-delà des anciennes limites de l'empire. — On regardait comme une faute grave et une inconséquence de sa part, de faire des marches forcées qui devaient nécessairement lui faire sacrifier beaucoup d'hommes et de chevaux, et de s'éloigner toujours davantage des frontières de la France, du centre de ses opérations, des moyens de se fournir des subsistances, et de réparer les pertes qu'éprouverait son armée.

C'est surtout après la résolution prise par le

général *Barklay* de se replier du côté de Moscou, et après la nouvelle que Napoléon avait quitté Smolensk, et qu'avec son armée il suivait la même direction, que la crainte des habitans de Pétersbourg, de voir les Français s'avancer jusqu'aux portes de leur capitale, commença à disparaître.

Tous ceux qui jugeaient avec sang-froid et réflexion étaient persuadés, 1°. que Napoléon ne pouvait pas partager son armée et marcher en même temps vers les deux capitales de l'empire; 2°. que la ville de Pétersbourg ne saurait être exposée à aucun danger, parce que le général *Wittgenstein* gardait les bords de la Dawina, et que d'ailleurs la grande distance de Pétersbourg, et les difficultés que les routes, les marais, et le pays sablonneux présentaient à Napoléon; sans compter la résistance des troupes qu'on pourrait lui opposer de ce côté-là, l'empêcheraient de songer à une expédition aussi imprudente que périlleuse; 3°. que plus Napoléon pénétrerait dans l'intérieur de l'ancienne Russie, moins il trouverait de ressources; tandis que l'armée russe pourrait s'augmenter tous les jours par de nouveaux renforts, et se trouverait appuyée par toute la population du pays, qui détestait les Français bien plus qu'elle ne les redoutait; 4°. on avait enfin la conviction, et tout au moins on se flattait que les armées russes ne laisseraient pas pénétrer Napoléon jusqu'à Moscou; que si elles ne

livraient point de combat décisif qui forçât Napoléon à la retraite, elles le tiendraient à coup sûr en échec jusqu'à ce que l'approche de la mauvaise saison et l'impossibilité de garder une position aussi précaire, et dans l'éloignement de toutes les relations politiques, administratives et militaires, le contraignissent de s'éloigner des frontières de l'empire.

On ne se trompa point dans ces calculs, excepté dans l'espoir d'empêcher Napoléon de pénétrer jusqu'à Moscou, comme on va le voir.

Tous ceux qui approchaient l'empereur Alexandre dans ces momens critiques, admiraient son calme, son activité, sa fermeté, sa confiance dans la Providence et dans l'attachement de ses sujets, ainsi que sa résolution inébranlable de n'accepter aucune proposition de paix avant que l'ennemi eût quitté les frontières de ses États, malgré les représentations dont il était assailli de mettre un terme à la guerre et d'entrer en négociations avec Napoléon.

Cependant, tandis que les armées de presque toutes les puissances continentales s'avançaient en Russie, l'Angleterre concluait un traité d'alliance avec la Suède. — Édouard *Thornton* fut envoyé en Suède, et établit sa résidence dans le voisinage d'Oerebro, où la diète s'assembla le 13 avril. — Le traité fut signé le 12 juillet 1812,

par sir Édouard *Thornton*, au nom de la Grande-Bretagne, et les barons Laurent *d'Engström* et Gustave *de Wetterstedt*, au nom de la Suède. Il ne renferme que quatre articles dont le troisième dit : « Si, en haine du présent traité de paix et « du rétablissement de la bonne intelligence en- « tre les deux pays, quelque puissance que ce soit « faisait la guerre à la Suède, sa majesté le roi « des royaumes unis de la Grande-Bretagne et de « l'Irlande s'engage, de concert avec sa majesté « le roi de Suède, de prendre les mesures néces- « saires pour la sûreté et l'indépendance de ses « États. » [1]

Dans le même temps où la réconciliation eut lieu entre la Suède et la Grande-Bretagne, et dans la même ville d'Oerebro, la paix fut aussi signée entre l'Angleterre et la Russie. Le général Pierre *de Suchetelen* et le baron *de Nicolaï* signèrent le traité pour la Russie; Édouard *Thornton* pour l'Angleterre. On convint, par l'art. II, « que les « rapports d'amitié, de commerce, entre les deux « empires seront rétablis sur une base telle qu'ils « doivent avoir lieu entre les nations qui se favo- « risent davantage »; et dans l'art. III, « que si, en « haine du rétablissement en bonne intelligence « entre les deux gouvernemens, une puissance « quelconque faisait la guerre à l'une ou à l'autre

[1] Voyez MARTENS, *Recueil*, vol. XII, page 431.

« partie contractante, les deux monarques pro-« mettent de s'assister réciproquement. » [1]

Peu de jours après, et avant l'échange des ratifications de ce traité, un ordre suprême de l'empereur, en date du 4-16 août, ouvrit les portes de l'empire au commerce anglais.

Dans le courant du mois de juillet, on négocia aussi avec l'Espagne un autre traité, qui fut signé à Wiélikie-Louki, petite ville du gouvernement de Pskow, le 8-20 juillet. — C'était un traité d'alliance avec le conseil suprême du gouvernement agissant au nom de Ferdinand VII, roi d'Espagne, et siégeant à Cadix. Le négociateur espagnol était don Francisco *de Zea-Bermudez;* le chancelier *Romanzoff* signa pour la Russie. — Les deux parties se réservèrent, par l'art. II, de convenir sans délai de l'exécution de l'alliance, et de se concerter sur tout ce qui était relatif à leur intérêt commun, et à leur résolution de faire une guerre vigoureuse à leur ennemi commun l'empereur des Français. — L'empereur de Russie reconnaît, par l'art. III, les cortès généraux et extraordinaires réunis à Cadix, ainsi que la constitution qu'ils ont établie. [2]

Aussitôt que la diète d'Oerebro eut terminé ses travaux, le prince royal de Suède se rendit à

[1] Voyez SCHOELL, vol. X, page 152.

[2] *Ibid.*, page 154.

Abo en Finlande, où l'empereur Alexandre fit aussi un voyage de Pétersbourg, pour conférer avec lui des intérêts respectifs des deux États. Le prince royal y arriva le 27 août 1812, et fut reçu de la manière la plus flatteuse et la plus distinguée.

On a ignoré à Pétersbourg les détails de cette entrevue et des arrangemens qui en furent la suite; mais l'on apprit seulement que la plus grande partie de l'armée russe qui se trouvait en Finlande, fut immédiatement après transportée en Livonie, pour renforcer le corps de Riga du général *Essen*, et celui de *Wittgenstein*; et toutes les nouvelles que l'on reçut consécutivement sur les traités conclus avec l'Angleterre et l'Espagne, et sur la bonne intelligence entre la Suède et la Russie, consolèrent en partie le public du début de la campagne de 1812.

Le général *Koutousoff* était revenu à Pétersbourg, après la conclusion de la paix avec la Turquie. — Un *Te Deum*, qui fut chanté dans la chapelle de la cour, en présence de l'empereur, de sa famille, ainsi que de tous les grands de l'empire, fut un témoignage de l'allégresse publique à l'occasion de cette paix; mais celui qui l'avait conclue, malgré son âge avancé, ses services et ses blessures, n'était pas fêté par les alentours d'Alexandre, parce qu'on le croyait disgracié, pour avoir fait traîner les négociations avec les

Turcs, et que, d'après l'usage généralement reçu, les courtisans évitent, ou au moins ne se pressent pas, de chercher ceux qui ne paraissent pas jouir des faveurs du souverain.

J'avais particulièrement connu le général *Koutousoff*, pendant mon premier voyage à Pétersbourg, en 1793, et je lui portais beaucoup d'amitié lorsqu'il était général-gouverneur de Lithuanie, parce qu'il s'était fait estimer et chérir dans cette province par une conduite irréprochable, parce que je lui connaissais beaucoup de finesse d'esprit et d'amabilité, et parce qu'il m'avait toujours témoigné une estime particulière.

Lorsque je le vis arriver à Pétersbourg, je me rappelai, avec plaisir et reconnaissance les momens agréables que j'avais passés chez lui à Wilna. Je m'empressai d'aller le trouver, et je revins même le voir à plusieurs reprises, tandis que beaucoup de ses anciennes connaissances le négligeaient. — Il en fut touché jusqu'aux larmes. Je le retrouvai non pas aussi gai et aussi enjoué que je l'avais connu à Wilna, mais conservant une humeur égale, une présence d'esprit et un calme qui, dans la triste position dans laquelle il se trouvait, indiquaient l'homme capable de tenir tête aux événemens au milieu des dangers qui menaçaient sa patrie.

Un jour que je déjeunais chez lui, on vint l'appeler par ordre de l'empereur, sans qu'il en

soupçonnât le motif. — Quelques jours après, je vis beaucoup de voitures à sa porte, et je trouvai ses appartemens remplis de militaires et d'employés civils de tout grade, qui venaient le complimenter d'avoir été nommé commandant en chef des armées russes. — Il sourit de ma surprise, en me voyant entrer, et m'embrassa amicalement. Il me fit ses adieux, parce que quelques heures plus tard il devait quitter Pétersbourg, pour se rendre au lieu de sa destination.

Je fus témoin de la joie universelle que sa nomination avait occasionnée dans le public de Pétersbourg. — J'entendis parler ensuite de la confiance qu'il avait inspirée à toute l'armée et à la nation russe. J'appris par les bulletins et les gazettes ses opérations militaires et ses succès; mais depuis son départ de Pétersbourg jusqu'à l'époque de sa mort, je n'eus jamais plus l'occasion de le revoir.

C'est le 28 août que *Koutousoff* arriva au quartier-général de Tsarewo-Zaïmitché. [1]

[1] « L'arrivée du général *Koutousoff* fit une impression « d'autant plus favorable sur l'esprit des troupes russes, « que la retraite continuelle, exécutée par l'armée, avait « un peu altéré la confiance qu'elle avait eue pour ses « chefs. Le nom de *Koutousoff* seul semblait déjà un gage « assuré de la victoire. Cet illustre vieillard, dont toute « la vie, consacrée au service de la patrie, garantissait « le dévoûment, réunissait justement les qualités les plus

Je ne m'arrêterai pas sur les opérations militaires qui ont suivi l'arrivée de *Koutousoff* au quartier-général, sur la bataille de Borodino, les différens mouvemens des deux armées du côté de Moscou, l'occupation de cette ancienne capitale de la Russie par les Français, et sur le plan de retraite que *Koutousoff* adopta et suivit. — Je me suis abstenu d'entrer dans quelques détails

« nécessaires pour contre-balancer la fortune de Napoléon.
« Doué d'un esprit vaste et pénétrant, il joignait les lu-
« mières de sa propre expérience à celle des grands capi-
« taines ses devanciers, dont une étude approfondie
« l'avait mis à même d'apprécier les hauts faits.... Les
« nouveaux droits que *Koutousoff* venait d'acquérir à la
« reconnaissance publique par la réduction de l'armée
« ottomane, en 1811, et par la paix conclue si heureu-
« sement avec la Porte le 28 mai 1812, paix plus utile à
« la Russie que des batailles gagnées, l'avaient rendu
« l'objet de l'amour et de l'espérance de tous ses conci-
« toyens. Les troupes l'adoraient avec d'autant plus de
« raison que, sans relâcher jamais la chaîne indispen-
« sable de la discipline, il avait grand soin de ne pas
« l'appesantir par des rigueurs outrées ni par des priva-
« tions inutiles : sa sollicitude vraiment paternelle envers
« ses subordonnés lui attachait tous les cœurs. En un
« mot, le choix que l'empereur avait fait de lui réunis-
« sait les suffrages de tous les hommes bien pensans, et
« le petit nombre de ceux qu'une inimitié personnelle
« soulèvent contre le grand homme n'osaient se déclarer
« contre lui dans ce moment solennel, où, revêtu des
« marques les moins équivoques de la confiance de la pa-

sur tous les faits d'armes qui ont signalé cette campagne mémorable, à laquelle je n'ai pris aucune part, et dont je n'ai appris à connaître les détails avec exactitude que plusieurs années après, en lisant les ouvrages des auteurs de différentes nations qui en ont fait la description. [1]

CHAPITRE III.

On ne doutait point que la nomination du général *Koutousoff* au suprême commandement de

" trie, il allait s'élancer dans la carrière immortelle que " la Providence avait préparée à sa vieillesse.

« La tâche réservée à *Koutousoff* n'était pas facile. — " L'armée n'était plus qu'à cent soixante-dix verstes " (cinquante lieues) de Moscou. A cette distance de la " capitale l'on ne pouvait la sauver que par une victoire; " mais il n'était pas aisé de la remporter; l'immense " supériorité du nombre mettait du côté des ennemis " toutes les chances avantageuses. Cependant la bataille " était devenue indispensable. — La perte de Smolensk " avait répandu la consternation dans l'intérieur de l'em- " pire, etc., etc. » Voyez *Histoire militaire de la Campagne de Russie*, par le colonel Boutourlin, tome I^er^, pag. 302 *et suiv.*

[1] Dans le grand nombre de ces ouvrages qui sont parvenus à ma connaissance, et qui ont passé par mes

l'armée n'amenât toutes les chances favorables pour la Russie, dans la suite de cette campagne, dont les commencemens avaient été signalés par de si grands désastres. On se réjouissait de voir un Russe à la tête de l'armée; on regardait son arrivée au quartier-général comme le terme des dissensions qui existaient entre les chefs; on prévoyait que depuis ce moment les Russes commenceraient l'offensive qui amenerait les plus heureux résultats. — Cependant la nouvelle de la

mains, je ne citerai que ceux que j'ai lus; savoir: les *Mémoires pour servir à l'Histoire de la Guerre entre la France et la Russie, en* 1812, par M. le général Guillaume DE VAUDONCOURT. — L'*Histoire militaire de la Campagne de* 1812, par le colonel BOUTOURLIN, aide-de-camp de S. M. l'empereur de Russie. — *Victoires et Conquêtes, Désastres, Revers et Guerres civiles des Français, de* 1792 *à* 1815. — L'*Histoire de l'Expédition de Russie*, par M. — *La Campagne de Russie en* 1812, par M. LABAUME. — L'*Histoire de Napoléon et de la Grande-Armée en Russie, en* 1812, par M. le comte DE SÉGUR. — GOURGAUD, *Examen critique de l'ouvrage de M. le comte de Ségur.* — Le *Journal des opérations du Corps d'armée prussien sous le commandement du lieutenant-général d'York, pendant la campagne de* 1812, par le général-major DE SEYDLITZ. — L'*Histoire de l'Ambassade en Pologne*, par M. DE PRADT. — Les *Mémoires du général comte Rapp.* — Les *Mémoires du colonel Surazin.* — FAIN, *Manuscrit de* 1812. — *Rückzug der Franzosen von Moskau am ende des Jahres* 1812. — LAUGIER: *gl'Italiani in Russia*, etc, etc.

bataille de Borodino[1], une des plus meurtrières qui aient jamais existé, la marche rétrograde de l'armée russe, la décision prise par le prince *Koutousoff* après un conseil de guerre tenu dans la soirée du 12 septembre, d'abandonner Moscou pour prendre la route de Kolomna, l'entrée des Français à Moscou, l'incendie de cette ville, reproduisirent l'inquiétude et l'effroi dans le public de Pétersbourg.

On croyait la Russie perdue; on criait à haute voix contre la trahison sans savoir à qui s'en prendre. — Le seul *Koutousoff* était exclu du nombre

[1] Voici ce que dit *Boutourlin*, tome Ier, pages 348 *et suivantes*:

« La terrible bataille de Borodino peut être considérée « comme une des plus sanglantes qui aient jamais été « livrées; il est difficile de supputer au juste la perte « des deux partis; mais, d'après des calculs approxima- « tifs qui ne peuvent trop s'éloigner de la vérité, l'on « doit évaluer celle des Russes à plus de cinquante mille « hommes hors de combat; dont quinze mille tués, plus « de trente mille blessés et environ deux mille prison- « niers. — Les généraux-majors comte *Koutaïssoff* et « *Toutchkoff* 4e furent tués. — Au nombre des blessés se « trouvent les lieutenans-généraux *Toutchkoff* 1er, prince « *Gallitzin*, prince *Gortchakoff*, et les généraux-majors « Charles *de Mecklembourg*, comte *Woronzoff*, comte « *Saint-Priest*, *Kretoff*, *Bakhméteeff* 2e, *Yermoloff* et « *Lykatcheff*; ce dernier demeura prisonnier. Mais la « perte la plus sensible pour l'armée russe fut celle du « prince *Bagration*, blessé à la jambe : la blessure, que

de ceux qu'on inculpait sous ce rapport; mais il ne put échapper aux plaintes et aux murmures, parce qu'on ne concevait pas les motifs qui avaient pu l'engager à sacrifier la ville la plus ancienne et la plus opulente de l'empire, qui était le centre de toutes les communications, et que les Russes envisageaient, vu sa population et l'esprit patriotique dont elle était animée, comme un boulevard qui seul était capable de résister à tous les efforts de l'ennemi.

On ignorait que le prince *Koutousoff* avait porté à un conseil de guerre dans son quartier-

« l'on avait jugée d'abord peu dangereuse, empira de jour « en jour, et ne tarda pas à priver la Russie d'un de ses « meilleurs généraux; il mourut le 12 septembre, dans « une terre du gouvernement de Vladimir. Le lieutenant-« général *Toutchkoff* 1er mourut aussi à la suite de ses « blessures. La perte éprouvée par les ennemis doit s'éle-« ver à soixante mille hommes hors de combat; ils eurent « près de vingt mille hommes de tués, et le nombre « des prisonniers monta à plus de mille hommes. Les gé-« néraux *Montbrun*, *Caulincourt*, *Plauzonne*, *Huart*, « *Compère*, *Marion*, *Larabère* et comte *de Lepel* furent « tués. Il y eut trente généraux blessés, au nombre des-« quels se trouvent *Grouchy*, *Nansouty*, *Latour-Mau-« bourg*, *Rapp*, *Compans*, *Morand*, *Dessaix* et *Lahous-« saye*. Le général *Bonamy*, criblé de blessures, tomba « entre les mains des Russes.

« Les trophées militaires furent balancés, comme la « victoire, etc., etc. »

général, la question importante à décider, *si l'on devait attendre l'attaque de l'ennemi dans la position occupée par l'armée, ou s'il fallait abandonner Moscou sans combat?* et que voyant des avis partagés, comme cela ne pouvait manquer d'arriver sur un objet aussi important, il simplifia la question en demandant : *si la conservation de l'armée importait plus au salut de la patrie que celle de l'ancienne capitale?* La réponse ne pouvait être qu'affirmative; il en résultait qu'il eût été imprudent de risquer une bataille, et de s'exposer à une chance bien hasardeuse dans l'état dans lequel se trouvait l'armée après la bataille de Borodino.[1]

[1] « L'armée russe campée aux portes de Moscou présentait, à la vérité, un total d'environ quatre-vingt-dix mille hommes sous les armes; mais il n'y avait dans ce nombre que soixante-cinq mille hommes de vieilles troupes régulières et six mille cosaques; le reste était composé de recrues et de milices que l'on avait réparties, après la bataille, dans les différens corps. — Plus de dix mille hommes de ces miliciens n'avaient pas même de fusils, et n'étaient armés que de piques. — Avec une armée composée d'élémens aussi imparfaits aller affronter les cent vingt mille hommes que Napoléon avait à ses ordres, c'eût été s'exposer à une défaite trop probable, et dont les résultats eussent été d'autant plus funestes que Moscou n'aurait pas manqué alors de devenir le tombeau de l'armée russe, obligée dans sa retraite de défiler à travers le labyrinthe des rues de cette immense ville. » Voyez BOUTOURLIN, page 360.

C'est surtout l'incendie de Moscou, dont les neuf dixièmes furent consumés par les flammes, qui réveilla l'épouvante et la consternation dans tous les esprits. — Des suppositions et des conjectures contradictoires occupèrent indistinctement tous les habitans de Pétersbourg, et soit qu'on voulût attribuer cet événement aux Français, soit aux Russes eux-mêmes, on se perdait dans les calculs sur les pertes énormes qu'il avait occasionnées, ainsi que sur les motifs qui y avaient donné lieu.

Cependant on commençait à se rassurer quant au danger de voir Napoléon s'avancer du côté de Pétersbourg, car il ne pouvait perdre de vue la grande armée russe, qui avait beaucoup souffert, à la vérité, dans les combats et la retraite, mais qui présentait encore des forces imposantes qu'augmentaient journellement de nouveaux renforts envoyés de toutes les provinces de l'empire.

Bientôt on eut connaissance que l'empereur lui-même s'était occupé d'un plan général pour la poursuite de cette campagne, et qu'en conséquence il avait expédié des ordres particuliers aux commandans des différens corps séparés de son armée pour agir sur différens points, et d'après les instructions qui leur étaient communiquées, de manière à arrêter les progrès ultérieurs de Napoléon, et même de lui couper la retraite.

[1] Voyez les annexes à la fin du Livre X, n° III.

Les succès du général *Wittgenstein* du côté de la Dzwina; la jonction de l'armée de Moldavie à celle du général *Tormantsoff*, et les mouvemens que ces deux armées réunies sous le commandement de l'amiral *Tschitschagoff* devaient effectuer contre le corps du prince *Schwartzenberg*; l'organisation de plusieurs corps de volontaires, qui rendaient difficiles les communications entre Smolensk et Moscou, et qui interceptaient les approvisionnemens et les transports que l'on expédiait pour l'armée de Napoléon, ainsi que les courriers qu'on lui envoyait, ranimèrent peu à peu les espérances du public de Pétersbourg.

On n'ignorait pas « que l'armée russe, campée à Taroutino et appuyée sur Kalouga, tirait « sa subsistance des magasins de cette ville, faci- « lement alimentée par les ressources des pro- « vinces les plus fertiles de la Russie. — Les « marchands des principales villes de l'empire « s'étaient rendus au camp du prince *Kou-* « *tousoff*, et y avaient ouvert de riches mar- « chés, où l'officier et le soldat pouvaient se « pourvoir, à bas prix, des objets les plus né- « cessaires. »

On apprit « que les Cosaques du Don avaient « équipé et envoyé au camp de Taroutino vingt- « deux régimens composés, en grande partie, de « vétérans cosaques qui, par de longs services, « avaient déjà acheté le repos, mais qui reprirent

« les armes avec joie à la vue de la patrie en « danger. »

Cependant la situation de l'armée française à Moscou devenait très précaire, et il suffisait d'en faire connaître le tableau vrai et fidèle sans exagération, pour faire cesser les alarmes des habitans les plus pusillanimes de Pétersbourg.

« Cette armée, éloignée de près de deux cent « cinquante lieues des frontières de ses alliés, « isolée au milieu d'un pays soulevé, menacée « sur ses communications et gênée dans ses ap- « provisionnemens, commençait à laisser percer « les premiers indices de la désorganisation qui, « plus tard, amena sa ruine. — Pendant que l'a- « bondance régnait au camp de Taroutino, la mi- « sère et la pénurie étaient le partage des troupes « de Napoléon. — Les partisans et les paysans « russes, enhardis par des succès répétés, étaient « devenus si entreprenans, que les fourrageurs « osaient à peine s'écarter de cinq werstes de leur « camp. »

Napoléon n'avait trouvé dans son passage, depuis Smolensk jusqu'à Moscou, que des villages déserts ou détruits par la flamme. — Partout la population fuyait à son approche. — Il avait fait son entrée à Moscou sans voir venir à sa rencontre une députation pour le complimenter comme il y avait été habitué dans d'autres capitales de l'Europe qui étaient tombées en son pouvoir.

Il se trouvait désappointé en voyant la ville abandonnée par presque tous ses habitans, et, bientôt après son entrée, réduite en cendres. — Il n'avait d'espoir que dans le découragement où il supposait que la perte de Moscou jetterait le cabinet de Pétersbourg; mais, trompé dans son attente, et n'entendant aucune proposition d'accommodement de la part de l'empereur Alexandre, ce silence le surprit et l'alarma.

Vingt jours s'étaient déjà écoulés depuis l'occupation de Moscou par les Français, lorsque Napoléon résolut de provoquer un rapprochement en envoyant le général *Lauriston* au quartier-général du maréchal *Koutousoff*, sous prétexte de négocier un échange de prisonniers. — Le 23 septembre, vieux style, au soir, *Lauriston* eut une entrevue avec le maréchal au village de Taroutino.

Koutousoff ayant répondu d'une manière évasive à la proposition de l'échange de prisonniers, et *Lauriston* ayant enfin commencé à parler de paix, et du désir de Napoléon de rétablir l'amitié qui avait subsisté entre l'empereur Alexandre et lui, et que des circonstances malheureuses avaient rompue, le maréchal déclara qu'il n'avait aucune autorisation pour traiter de paix, mais il promit de prendre les ordres de Sa Majesté l'empereur Alexandre, sur la proposition que faisait Napoléon d'envoyer *Lauriston* à Pétersbourg. — Toutefois

ce général, malgré ses représentations les plus pressantes, ne put jamais obtenir de *Koutousoff* qu'il consentît à un armistice jusqu'à la réception de la réponse de l'empereur de Russie.

CHAPITRE IV.

La communication avec la Lithuanie étant interrompue, nous fûmes pendant assez long-temps privés de toute espèce de nouvelles sur ce qui s'y était passé depuis l'occupation de Wilna par les Français. — Quelques employés russes qui avaient pu s'échapper, et plusieurs habitans de la Lithuanie qui avaient trouvé moyen de se soustraire à la vigilance du nouveau gouvernement qu'on y avait établi, et qui préféraient attendre en Russie le résultat des événemens, nous apportèrent des détails qui, quoique d'ancienne date, doivent trouver ici une place comme ayant rapport à la suite de l'histoire de la Pologne et des Polonais. Voici tous les renseignemens que j'ai pu recueillir:

Par un décret du 10 avril 1812, le roi de Saxe, comme grand-duc de Varsovie, ordonna dans ce duché la formation d'une garde nationale géné-

rale, composée de tous les hommes de vingt à cinquante ans. — Un second décret, du 26 mai, institua un conseil autorisé à prendre, en l'absence du roi, toutes les mesures qu'exigerait le salut de l'État, et à exercer tous les pouvoirs que la constitution accordait au souverain. — Le 5 juin arriva à Varsovie, revêtu du titre d'ambassadeur de Napoléon, l'archevêque de Malines, plus connu sous le nom d'abbé *de Pradt*; et peu de jours après, le conseil, en vertu des pouvoirs dont il était revêtu, convoqua une diète extraordinaire, qui ouvrit ses séances le 26 juin. Le prince Adam *Czartoryski* (le père) fut nommé maréchal de cette assemblée, qui, par un mouvement d'enthousiasme, se constitua, le 28 juin, en confédération générale de la Pologne, et cette confédération exerçant dans toute leur plénitude les pouvoirs qui appartiennent à l'association générale de la nation, déclara que le royaume de Pologne et le corps de la nation polonaise étaient rétablis. Elle rappela du service de Russie tous les officiers, soldats, employés civils et militaires nés Polonais; après quoi elle se sépara, et ses membres se retirèrent dans leurs provinces, pour y obtenir des actes d'adhésion. Un conseil général de douze membres resta investi de tous les pouvoirs de la confédération. — Le roi de Saxe, invité par une députation du conseil général à adhérer à la confédération, signa, le 12 juillet,

son acte d'accession. — Une autre députation[1] se rendit auprès de Napoléon, qu'elle trouva à Wilna. Le palatin *Wybicki*, qui en était le président, prononça un discours très véhément, dans lequel il disait entre autres : « L'intérêt de l'empire « de V. M. veut le rétablissement de la Pologne; « peut-être l'honneur de la France y est-il également intéressé. Si le démembrement de la Pologne fut le signe de la décadence de la monarchie française, que son rétablissement prouve la « prospérité où V. M. a élevé la France. La Pologne opprimée a tourné les yeux, durant presque trois siècles, vers la France, cette nation « grande et généreuse : mais ses destinées ont « réservé ce dénoûment au chef de la quatrième « dynastie, devant qui la politique de trois siècles « a été l'objet d'un moment, et l'espace du midi « au nord ne fut qu'un point. »

Voici la réponse de Napoléon :

« J'ai entendu avec intérêt ce que vous venez « de me dire. Polonais, je penserais et j'agirais « comme vous; j'aurais voté comme vous dans « l'assemblée de Varsovie. L'amour de la patrie « est la première vertu de l'homme civilisé.

« Dans ma position, j'ai bien des intérêts à

[1] On trouvera la liste des personnes qui formaient ces deux députations à la suite des ordres du jour publiés à Wilna, au quartier-général de Napoléon.

« concilier, et bien des devoirs à remplir. Si j'eusse « régné lors du premier, du second ou du troi- « sième partage de la Pologne, j'aurais armé tout « mon peuple pour vous soutenir. Aussitôt que « la victoire m'a permis de restituer vos an- « ciennes lois à votre capitale et à une partie de « vos provinces, je l'ai fait avec empressement, « sans toutefois prolonger une guerre qui eût fait « couler encore le sang de mes sujets.

« J'aime votre nation. Depuis seize ans j'ai vu « vos soldats à mes côtés sur les champs d'Italie « comme sur ceux d'Espagne.

« J'applaudis à tout ce que vous avez fait, j'au- « torise les efforts que vous voulez faire; tout « ce qui dépendra de moi pour seconder vos « résolutions, je le ferai.

« Si vos efforts sont unanimes, vous pouvez « concevoir l'espoir de réduire vos ennemis à re- « connaître vos droits; mais dans ces contrées si « éloignées et si étendues, c'est surtout sur l'una- « nimité des efforts de la population qui les « couvre que vous devez fonder vos espérances « de succès.

« Je vous ai tenu le même langage lors de ma « première apparition en Pologne; *je dois, ajou- « ter ici que j'ai garanti à l'empereur d'Autriche « l'intégrité de ses États; et que je ne saurais au- « toriser aucune manœuvre, ni aucun mouvement « qui tendrait à le troubler dans la paisible posses-*

« *sion de ce qui lui reste des provinces polonaises.*
« Que la Lithuanie, la Samogitie, Witepsk, Po-
« lock, Mohilow, la Wolhynie, l'Ukraine, la
« Podolie, soient animés du même esprit que j'ai
« vu dans la Grande-Pologne, et la Providence
« couronnera par le succès la sainteté de votre
« cause; elle récompensera ce dévoûment à votre
« patrie, qui vous a rendus si intéressans, et vous
« a acquis tant de droits à mon estime et à ma
« protection, sur laquelle vous devez compter
« dans toutes les circonstances. »

Cette réponse évasive de Napoléon désappointa la députation, qui s'attendait à porter à ses commettans la certitude du rétablissement de la Pologne, et l'approbation, par conséquent, de ce que la diète de Varsovie venait de déclarer. — Il était visible que Napoléon ne voulait pas toucher aux provinces ci-devant polonaises réunies à l'Autriche, et malgré la facilité avec laquelle les armées françaises avaient pénétré jusqu'à Wilna, on ne supposait point en Lithuanie que les Russes continuassent leur retraite; et d'après ce discours, qui fut entendu publiquement dans la capitale de leur province, leur tiédeur pour Napoléon s'augmenta, et les espérances de ses partisans même s'évanouirent en grande partie. — Si on

[1] Voyez, entre les annexes du sixième Livre, le n° II.

ajoute à cela que Napoléon donna une organisation particulière à la Lithuanie, sans la faire entrer dans la confédération générale de la Pologne, on concevra facilement les motifs qui faisaient supposer plus que jamais que Napoléon avait des arrière-pensées, et qu'il n'entrait point alors dans son plan de réunir la Lithuanie au grand-duché de Varsovie.

A tous ces détails, dont je n'eus connaissance que dans le courant du mois de septembre à Pétersbourg, on joignit des renseignemens sur ce qui s'était passé après l'occupation de Wilna, et ce n'est qu'alors que j'appris comment *Davoust* et *Bragation* s'étaient trouvés dans les environs de Minsk, à l'époque où j'ai passé par cette ville. On ne l'ignorait pas, sans doute, à Pétersbourg; mais il eût été imprudent de questionner ceux qui auraient pu satisfaire ma curiosité, et on ne commença à parler dans le public des événemens militaires qu'après l'affaire d'Ostrowno, et la retraite de *Barklay* de Witepsk, du côté de Smolensk.

Voici donc ce que les nouveaux arrivés me racontèrent en peu de mots, et ce que je trouvai depuis être conforme à toutes les descriptions de la campagne de 1812.

Le premier projet de Napoléon, en commençant les hostilités, fut d'empêcher la jonction des deux armées russes de l'Ouest; dont l'une était

commandée par *Barklay de Tolly*, et l'autre par le prince *Bagration*. — La précipitation avec laquelle il exécuta ses premiers mouvemens militaires lui facilita les moyens de réaliser ce projet; et de retarder cette jonction, qui ne fut opérée que bien plus tard aux environs de Smolensk. — Cependant la première armée de l'Ouest réussit à se retirer dans le camp retranché de Dryssa, préparé depuis long-temps, et assez fort pour soutenir une longue défense. Elle y fut suivie par les corps des maréchaux *Ney* et *Oudinot*; celui-ci tenta même le passage de la Dzwina près de Dunebourg, et l'on s'attendait qu'il y aurait de ce côté-là une bataille décisive, dont la perte aurait pu exposer Pétersbourg, lorsque, d'après un plan convenu, le général *Barklay de Tolly* abandonna sa position, où il laissa seulement le corps de *Wittigenstein*, et se retira sur Witepsk et Smolensk pour se rapprocher du prince *Bagration*, commandant la seconde armée de l'Ouest.

D'un autre côté le prince *Bagration*, cherchant à se rapprocher du premier corps, et empêché dans l'exécution de son projet par le maréchal *Davoust*, qui le suivait de près, passa près de Minsk, où *Davoust* l'avait dévancé, et, après avoir été continuellement suivi par l'ennemi et harcelé, se détermina à lui livrer bataille le 23 juillet, près de Mohilow. Quel qu'ait été le résultat de cette affaire, dont même le bulletin français a

rendu compte en termes assez équivoques, le fait est que *Bagration* parvint à son but, qui était de marcher sur Smolensk pour rejoindre la première armée de l'Ouest, commandée par le général *Barklay de Tolly*. — On a vu la suite dans le chapitre précédent.

Les ordres du jour publiés au quartier-général de Napoléon à Wilna, ainsi que les autres pièces qui les suivent, doivent trouver une place ici, pour faire connaître les changemens momentanés arrivés en Lithuanie après l'occupation de Wilna par les Français.

Ordre du jour, au quartier-général impérial de Wilna, le 1er juillet 1812.

ART. 1er. Il y aura un gouvernement provisoire de la Lithuanie, composé de sept membres et d'un secrétaire général.

2°. La commission de gouvernement provisoire de la Lithuanie sera chargée de l'administration des finances, des subsistances, de l'organisation des troupes du pays, de la formation des gardes nationales et de la gendarmerie.

3°. Il y aura auprès de la commission provisoire de gouvernement de la Lithuanie, un commissaire impérial.

4°. Chacun des gouvernemens de Wilna, Grodno, Minsk et Bialystok, sera administré par

une commission de trois membres, présidée par un intendant.

5°. Ces commissions administratives seront sous les ordres de la commission provisoire de gouvernement de la Lithuanie.

6°. L'administration de chaque district sera confiée à un sous-préfet.

7°. Il y aura, pour la ville de Wilna, un maire, quatre adjoints et un conseil municipal composé de douze membres. Cette administration sera chargée de la gestion des biens de la ville, de la surveillance des établissemens de bienfaisance et de la police municipale.

8°. Il sera formé à Wilna une garde nationale composée de deux bataillons. Chaque bataillon sera de six compagnies. Cette garde nationale sera organisée ainsi qu'il suit, etc.

9°. Il y aura dans chacun des gouvernemens de Wilna, Grodno, Minsk et Bialystok, une gendarmerie commandée par un colonel, ayant sous ses ordres, savoir, etc.

Ceux des gouvernemens de Wilna et de Minsk deux chefs d'escadron. — Ceux des gouvernemens de Grodno et de Bialystok, un chef d'escadron. Il y aura une compagnie de gendarmerie par district.

10°. Le colonel de la gendarmerie résidera au chef-lieu du gouvernement. La résidence des officiers et l'emplacement des brigades seront

déterminés par la commission provisoire de gouvernement de la Lithuanie.

11°. Les officiers, sous-officiers et volontaires gendarmes, seront pris parmi les gentilshommes propriétaires du district. Aucun ne pourra s'en dispenser. Ils seront nommés, savoir : — Les officiers, par la commission provisoire de gouvernement de la Lithuanie. — Les sous-officiers et volontaires gendarmes, par les commissions administratives des gouvernemens de Wilna, Grodno, Minsk et Bialystok.

12°. L'uniforme de la gendarmerie sera l'uniforme polonais.

13°. La gendarmerie fera le service de police; elle prêtera main-forte à l'autorité publique; elle arrêtera les traînards, maraudeurs et déserteurs, de quelque armée qu'ils soient.

14°. Notre ordre du jour en date du..... juin dernier, sera publié dans chaque gouvernement, et il y sera, en conséquence, établi une commission militaire.

15°. Le major-général nommera un officier-général ou supérieur, français ou polonais, des troupes de ligne, pour chaque gouvernement. Il aura sous ses ordres les gardes nationales, la gendarmerie et les troupes du pays. —

Signé NAPOLÉON.

Ordre du jour de la même date.

ART. 1er. Sont nommés membres de la commission provisoire de gouvernement de la Lithuanie, MM. *Soltan*, ci-devant maréchal de Lithuanie; — Charles *Prozor*; — Joseph *Sierakowski*; — Le prince Alexandre *Sapiéha*; — le comte François *Ielski*.

2°. M. *Kossakowski*, membre honoraire de l'Université de Wilna, est nommé secrétaire général de cette commission.

Ordre du jour de la même date.

ART. 1er. Le baron *Bignon* est nommé commissaire impérial près la commission de gouvernement provisoire de la Lithuanie.

2°. Il aura sous ses ordres quatre auditeurs pour faire les fonctions d'intendans dans les gouvernemens de Wilna, Grodno, Minsk et Bialystok.

Ordre du jour de la même date.

Sont nommés membres de la commission administrative du gouvernement de Wilna, MM. *Tyzenhaus*, chevalier de l'ordre de l'aigle blanc; — le comte Adam *Chreptowicz*, membre de la commission des fonds d'éducation; — et le comte Ferdinand *Plater*.

Ordre du jour de la même date.

Sont nommés membres de la commission administrative du gouvernement de Grodno, MM. *Lachnicki*, ancien colonel; — *Niemcewicz*, maréchal de la noblesse du district de Brzesc; — et *Pancerzynski*, ancien maréchal du gouvernement de Grodno.

Ordre du jour de la même date.

Sont nommés membres de la commission administrative du gouvernement de Minsk, MM. Joseph *Wolodkowicz*, ancien maréchal du gouvernement de Minsk; — Xavier *Obuchowicz*, ci-devant président du tribunal d'appel, — et *Günther*, ci-devant président du tribunal d'appel.

Ordre du jour de la même date.

Sont nommés sous-préfets des districts du gouvernement de Wilna :

A Wilna, M. le prince *Giedroyc*, maréchal du district de Wilna; — à Troki, Joseph *Petrykowski*, maréchal de Troki; — à Oszmiana, *Zaba*, maréchal du district; — à Wilkomierz, *Morikoni*, ancien staroste de Grod; — à Zawiley, *Przedziecki*, maréchal du district; — à Braslaw, *Wawrzecki*, chambellan; — à Kowno, le comte *Zabiello*, chambellan du district; — à Upita,

Brunoff, maréchal du district; — à Rosienie, *Micewicz*, maréchal du district; — à Szawlé, *Witkiewicz*, maréchal du district; — à Telsze, *Pilsudzki*, maréchal du district.

Ordre du jour de la même date.

ART. 1 er. M. Michel *Römer*, président du tribunal intérimal, est nommé maire de la ville de Wilna.

2. MM. *Malewski*, membre de l'université; — *Danilowicz*, avocat; — *Woynicz*, chirurgien; et *Sledzinski*, marchand, sont nommés adjoints du maire de Wilna.

3. MM. Antoine *Chrapowicki*, propriétaire; — François *Czyz*, assesseur du tribunal; — *Malczewski*, notaire; — *Froland*, limonadier-confiseur; — *Szymkiewicz*, médecin; — *Woynicz*, avocat; — *Neymann*, médecin; — *Reyzer*, marchand; — *Manzer*, marchand de soie; — *Max*, sellier; — *Statkowski*; et *Borkowski*, ancien bourgmestre, sont nommés membres du conseil municipal de la ville de Wilna.

Ordre du jour de la même date.

ART. 1 er. M. *Kosielski*, ancien colonel d'artillerie, est nommé commandant de la garde nationale de Wilna.

2. MM. *Francescon*, ancien capitaine d'ar-

tillerie, et *Zakrzewski*, ancien capitaine d'infanterie, sont nommés chefs de bataillon de ladite même garde.

Ordre du jour, le 6 juillet.

Sont nommés membres de la commission administrative du gouvernement de Bialystok : MM. Victor *Grondski*, maréchal de cette province; — Michel *Daszkiewicz*, président du tribunal; et Michel *Dziekonski*.

Ordre du jour de la même date.

ART. 1er. Sont nommés intendans des gouvernemens de la Lithuanie, savoir : du gouvernement de Wilna, le sieur *de Nicolaï*, auditeur au Conseil d'État; — du gouvernement de Grodno, le sieur *de Chassenon*, *idem*; — du gouvernement de Minsk, le sieur *Stulpier*, *idem*; — du gouvernement de Bialystok, le sieur *Cochelet*, *idem*.

2. Le major-général et l'intendant-général de l'armée sont chargés de l'exécution du présent décret.

Ordre du jour, le 7 juillet.

ART. 1er. Deux nouveaux membres sont provisoirement adjoints à la commission provisoire de gouvernement de la Lithuanie.

2. Sont nommés à cet effet, MM. Alexandre *Potocki*, et Jean *Sniadecki*.

Liste des personnes qui composent la députation destinée à porter à S. M. le roi de Saxe, duc de Varsovie; la nouvelle de l'établissement d'une confédération générale, et la demande de la couronner par son adhésion.

MM. le prince *Iablonowski*, sénateur palatin; — Édouard *Raczynski*, nonce de Posen; — Antoine *Czarnecki*, nonce de Szrem; — l'abbé Joseph *Kozmian*, abbé mitré de Zamosc, député des communes de Lublin et Lubartow.

Membres de la députation envoyée à S. M. l'empereur des Français, au nom de la nation confédérée, en la priant de daigner protéger et soutenir la Pologne renaissante.

Joseph *Wybicki*, sénateur palatin; — Valentin *Sobolewski*, sénateur palatin; — Stanislas *Soltyk*, nonce de Szydlowice; — le comte Wladislas *Tarnowski*, nonce de Lubartow; — le comte Ignace *Stadnicki*, nonce de Konin; — Stanislas *Alexandrowicz*, nonce de Tomczyce; — Alexandre

Bninski, nonce d'Obornik; — Mathieu *Wodzinski*, nonce de Brzesc.

Proclamation de la Commission provisoire de gouvernement de Lithuanie aux administrateurs des départemens et des districts, etc.

La commission, pour remplir un de ses devoirs les plus importans, celui de maintenir l'ordre et la sûreté du pays, fait savoir et ordonne ce qui suit à toutes les administrations, autorités des districts, etc.

1°. Tous les habitans des villes et des campagnes qui, à l'occasion de la marche des troupes, ont quitté leurs domiciles, sont tenus d'y retourner, et de reprendre le cours de leurs travaux ou de leurs devoirs.

2°. Jusqu'à ce que de nouvelles dispositions aient été ordonnées et publiées, les laboureurs et paysans doivent obéir à leurs seigneurs ou ayans cause. Ils n'ont aucun droit sur les propriétés de ces seigneurs; ils sont, au contraire, tenus d'effectuer les travaux et remplir les devoirs prescrits dans les actes qui ont été jusqu'à présent en vigueur.

3°. Ceux qui voudraient se soustraire auxdites obligations et qui tiendraient une conduite répréhensible, seront, après le rapport qui en sera

fait par l'autorité locale, punis par l'administration du district, et obligés de remplir leurs devoirs. On aurait recours à la force armée, en cas de besoin.

4°. Les administrations de district étant chargées de maintenir le bon ordre et de protéger les paysans contre toute injure ou exaction, devront, sans retard, écouter leurs plaintes, faire justice, écarter les abus, et indemniser les individus lésés.

5°. Attendu que, par un décret sévère, sa majesté impériale et royale Napoléon-le-Grand défend aux militaires de troubler le repos des villages et de porter atteinte aux propriétés des seigneurs et des paysans; attendu aussi que des troupes détachées et des gendarmes ont reçu des ordres précis pour le maintien de l'ordre et la sûreté des propriétés publiques et privées, ainsi que pour l'arrestation des maraudeurs et des traîneurs, tous les seigneurs et paysans sont tenus de dénoncer ces maraudeurs, de faire connaître les lieux où ils se cachent, afin de prévenir les abus ultérieurs.

L'administration du district doit toujours siéger dans le chef-lieu du district. Les seigneurs doivent maintenir l'ordre ou division des paysans en centeniers et décaniers, afin de pouvoir, en cas de besoin, prêter main-forte aux troupes détachées et aux gendarmes chargés d'arrêter les

maraudeurs, et de purger le pays d'individus qui ne sont pas moins nuisibles à l'armée qu'à l'agriculture.

Le présent ordre sera publié par les curés dans les églises paroissiales; il sera lu dans toutes les communes, et sera affiché dans chaque chef-lieu, à la porte de l'hôtel-de-ville. — *Signé* les membres de la commission.[1]

Enfin, par un ordre daté du mois de septembre, et signé par Napoléon, son excellence monseigneur le comte *de Hogendorp*, général de division, aide-de-camp de l'empereur et gouverneur-général de Lithuanie, a été nommé président de la commission provisoire chargée de l'administration de cette province.

Voici encore une note intéressante qui m'a été communiquée bien des années plus tard par un

[1] On a pu s'apercevoir dans plusieurs lettres de Napoléon qui ont été publiées, de sa mauvaise humeur contre l'administration de la Lithuanie. En voici une adressée au major-général, de Smolensk, le 21 août 1812.

« Mon cousin, répondez au baron *Bignon* que le ré-
« sultat de tout cela est que le gouvernement de Lithua-
« nie fait peu de chose; que l'organisation n'avance pas;
« que l'administration est de peu de ressources, et qu'enfin,
« le pays ne m'est que de peu d'utilité; que je trouve
« ridicules tous ces différends avec le gouverneur, lors-
« qu'il doit le seconder pour le bien de mon service. —
« Sur ce, etc., etc. » (Voyez *Manuscrit de* 1812, par le baron Fain, vol. Ier, page 417.)

employé français, et qui renferme quelques détails sur l'administration intérieure de la Lithuanie, après l'occupation de cette province par les armées françaises.

« En arrivant à Wilna, Napoléon s'occupa de l'organisation administrative du grand-duché de Lithuanie, dont cependant ses troupes n'occupaient encore qu'une assez faible portion. Il institua un gouvernement provisoire, composé de quelques uns des membres de la noblesse lithuanienne. — M. *Bignon*, son ministre à Varsovie, qui depuis a acquis une grande célébrité à la Chambre des Députés de France, fut nommé commissaire impérial près de ce gouvernement. — Napoléon nomma ensuite quatre auditeurs au Conseil d'État, intendans des quatre gouvernemens du grand-duché; M. *Nicolaï* eut l'intendance de Wilna; M. *Saulnier* fils, celle de Minsk; M. *de Chassenon*, celle de Grodno; et M. *Cochelet*, celle de Bialystok. — A l'exception de M. *Nicolaï*, ces intendans étaient tous d'une extrême jeunesse; le jeune *Saulnier* semblait à peine sorti de l'adolescence.

« Leur tâche était bien loin cependant d'être facile. — Les Russes, en se retirant, n'avaient pas laissé de magasins. — Le soldat français était nourri chez l'habitant, et, loin de se contenter de ce qui était nécessaire à ses besoins, poussé par cet instinct barbare que l'on contracte au

milieu des guerres prolongées, il détruisait souvent sans un combat utile pour lui. — Toutefois, il est juste de reconnaître que le premier corps d'armée, commandé par le prince *d'Eckmühl*, n'avait pris aucune part à ces désordres. Ce terrible maréchal *Davoust*, qui, de son pachalik d'Hambourg, faisait trembler tout le nord de l'Allemagne, montrait en Pologne de l'humanité, et même de la douceur, et il maintenait une parfaite discipline dans les troupes placées sous ses ordres. — Dans un temps où de si hautes et si soudaines fortunes encourageaient toutes les espérances, on prétendait qu'il se flattait de l'idée de monter un jour sur le trône de Pologne. — Le grand nombre de Polonais qu'il avait attachés à sa personne, et introduits dans son état-major, donnait de la vraisemblance à cette conjecture.

« C'étaient donc des provinces qui venaient d'être mises au pillage que les nouveaux intendans avaient à administrer. — Lorsqu'ils se présentèrent pour entrer en fonctions, on ne saurait rendre l'étonnement que produisirent leur menton impubère et leur grande jeunesse, dans un pays qui a conservé en partie l'ancien costume national, et où les moustaches et les longues robes des vieillards ajoutent encore à la gravité de l'âge. — Cependant, on reconnut bientôt qu'ils n'étaient pas au-dessous des devoirs qu'ils

avaient à remplir. — Ils suppléaient à leur inexpérience par l'ardeur de la jeunesse et l'activité de leur nation. — M. *Saulnier*, entre autres, fit des approvisionnemens énormes à Minsk et sur quelques autres points de la province. — Malheureusement pour l'armée française, ces approvisionnemens tombèrent en partie au pouvoir des Russes. Les intendans surent aussi se faire respecter par une probité à toute épreuve. — L'un d'eux, auquel la province avait offert des frais de représentation, en envoya le montant aux hôpitaux militaires. — Ce trait était fait pour surprendre, dans un pays où l'administration précédente n'avait pas toujours fait preuve du même désintéressement.

« Napoléon avait en outre nommé un gouverneur militaire dans chaque intendance. — L'un d'eux était le général *Jomini*, passé depuis au service de Russie. — Ils étaient sous les ordres d'un gouverneur-général, le comte *de Hogendorp*. — C'était un officier hollandais, dont l'extrême irritabilité contrastait avec le caractère phlegmatique qui distingue en général ses compatriotes. — Il avait eu jadis un commandement dans l'Inde, et il paraît que le soleil de ces contrées avait brûlé son sang. — On assure que c'était au fond un homme de bien; mais ses emportemens habituels lui aliénaient beaucoup de monde.

« Tous les pouvoirs civils, et, jusqu'à un certain point, les pouvoirs militaires étaient concentrés dans la personne du duc *de Bassano*, ministre des affaires étrangères, que Napoléon avait laissé à Wilna. — Il correspondait avec les intendans pour les affaires d'un ordre supérieur, et il transmettait et même donnait des ordres aux corps d'armée qui manœuvraient en Lithuanie. — C'est lui que Napoléon avait chargé d'avoir l'œil sur la Pologne, tandis qu'il poursuivait sa course téméraire au cœur de la Russie. — On se louait beaucoup de la politesse du duc *de Bassano*. — Dans une cour née sous la tente, et qui en avait conservé le ton brusque et violent, il se faisait remarquer par la douceur et l'aménité de ses manières. »

CHAPITRE V.

Le 10 octobre 1812, l'empereur me fit dire de me rendre dans son cabinet à neuf heures du soir. — Je le trouvai plus animé que je ne l'avais vu les jours précédens. — « Eh bien, *dit-il*, vous « voyez qu'on cherche à négocier avec nous..... « *Lauriston* a été envoyé au camp de *Koutou-* « *soff*, et je suis fâché qu'il ait eu un entretien

« avec le maréchal..... *Koutousoff* est trop fin « pour se laisser tromper par des assurances « d'amitié de Napoléon pour ma personne; mais « je ne veux pas même qu'on suppose que des « propositions d'accommodement puissent être « faites.... Au point où nous en sommes, il n'y « a plus à penser à aucun rapprochement aussi « long-temps que l'ennemi n'aura pas repassé « les frontières de la Russie..... J'espère qu'à « l'aide de la Providence, nous parviendrons à « le forcer de se retirer; et, si mes projets réus- « sissent, Napoléon aura de la peine à rentrer « en France, et tout au moins il n'y parviendra « qu'en faisant de très grands sacrifices..... Mon « plan est arrêté..... *Koutousoff* agira d'après les « mouvemens de l'ennemi à Moscou; j'ai donné « mes ordres à *Wittgenstein* et à *Stengell*, de « commencer l'offensive. — A l'heure qu'il « est, *Tschitschagoff* se trouve déjà en Wo- « lhynie avec l'armée qui avait agi contre les « Turcs; et il a pris le commandement général « des troupes qui doivent tenir tête à *Schwar-* « *tzenberg*. Après l'avoir fait replier, ce qui ne « peut manquer d'arriver, il laissera un corps « d'observation pour le tenir en échec; il mar- « chera sur Minsk, où je pense qu'il se trouvera « avec quatre-vingt mille hommes pour le « moins, dans trois semaines..... J'espère que, « s'il plaît à Dieu, nous forcerons l'ennemi d'é-

« vacuer non seulement mes provinces russes,
« mais aussi la Russie-Blanche et la Lithuanie....
« C'est pour cela que je vous ai appelé, afin de
« vous avertir que j'ai l'intention de faire publier
« une adresse aux Polonais sujets de l'empire....
« Je ne veux point que l'effroi et la consternation
« accompagnent la rentrée de mes troupes en
« Lithuanie..... Je sais qu'on ne s'y est pas con-
« duit partout comme on le devait; mais le plus
« grand nombre de vos compatriotes n'ont pas
« perdu de droits à ma protection et à ma con-
« fiance; et je veux que cette adresse leur en
« donne la certitude.... Je ne souffrirai pas qu'il
« y ait des persécutions, et je n'ai pas perdu de
« vue les projets dont nous nous sommes entre-
« tenus avant le commencement de la cam-
« pagne. »

Je fus pénétré de ce que l'empereur venait de me dire; d'autant plus que, depuis son retour à Pétersbourg, il ne m'avait plus parlé de ces projets. Il paraissait certain qu'il était résolu de continuer la guerre sans accepter aucune proposition d'accommodement; mais, malgré la confiance qu'il m'inspirait, j'avais peine à croire que l'évacuation de Moscou et la retraite des Français pussent s'effectuer aussi promptement. —Je concevais difficilement que, d'après les instructions données par l'empereur aux chefs de ses armées, Napoléon fût coupé dans sa retraite

au point d'avoir de la peine à regagner les frontières de la France. — Je n'étais pas initié dans les plans d'opérations militaires; j'ignorais les forces que l'on avait à opposer à l'ennemi, ne connaissant même qu'imparfaitement celles qui composaient la grande armée de *Koutousoff*..... Et qui pouvait prévoir alors les événemens surnaturels que la Providence avait réservés pour délivrer la Russie de ses ennemis?.....J'écoutais donc l'empereur sans chercher à pénétrer ses desseins; et en écartant toutes les réflexions et observations qui ne me présentaient que des idées confuses, je ne pensais qu'à remplir promptement les ordres de Sa Majesté.

Ne sachant trop comment l'empereur souhaitait que cette adresse aux Polonais fût rédigée, je pris la liberté de faire quelques questions et de demander des éclaircissemens. — L'empereur me répondit d'une manière très positive *que son projet, dans ce moment, ne pouvait être autre que de rassurer les Polonais, et de leur donner la certitude qu'aucun acte de vengeance ne serait exercé dans les provinces où ses armées rentreraient;* et il ajouta *que cette adresse ne devait pas seulement avoir pour but de leur donner une preuve de sa bienveillance; mais en outre qu'elle devait servir d'instruction à ses généraux, en leur indiquant la conduite qu'ils devaient tenir.*

Après cette réponse, je me hasardai de faire observer à l'empereur que, s'il ne s'agissait que de donner à connaître son indulgence pour ses sujets polonais qui auraient pu s'écarter de leur devoir, il suffisait de prescrire des instructions particulières aux chefs de ses armées, en déterminant la manière dont ils devaient agir à leur égard; mais que si l'empereur voulait ranimer l'esprit des Polonais dans les provinces qui jusqu'à présent se trouvaient occupées par l'ennemi; et s'il voulait faire parvenir la certitude de ses sentimens de bienveillance jusque dans le duché de Varsovie, je supposais qu'en faisant paraître cette adresse, il fallait faire revivre l'espoir du rétablissement de la Pologne, dès que les succès de l'armée en donneraient la possibilité.

« Mais oui, *dit l'empereur*, cela s'entend.....
« Vous connaissez les sentimens que j'ai tou-
« jours portés à vos compatriotes.... Ils ne m'ont
« pas tous payé de retour, à en juger par l'achar-
« nement avec lequel les Polonais ont combattu
« mes armées dans cette campagne; mais je me
« borne à plaindre ceux qui se sont laissé égarer
« par des promesses illusoires que Napoléon
« n'aurait jamais réalisées... Quant à moi, je ne
« change pas de résolution, je tiendrai ma pa-
« role dès qu'il en sera temps.... Vous concevez
« que je ne puis penser à des plans d'organisa-
« tion, lorsqu'il s'agit de repousser et de dé-

« truire l'ennemi, qui, malgré ses fautes et les « pertes qu'il a éprouvées, est encore bien « puissant..... Mais je vous engage à faire « d'avance l'adresse aux Polonais dont je vous « ai parlé; et, comme elle ne paraîtra que lors- « que les circonstances nous auront favorisés, je « vous autorise à faire connaître *que ma volonté* « *est de rétablir la Pologne*, et que je compte « sur la confiance que les Polonais auront en « moi. »

Quelques jours plus tard, j'adressai à l'empereur la lettre suivante :

Saint-Pétersbourg, ce 7-19 octobre 1812.

« Sire, je n'ai jamais douté qu'avec de la persévérance et les ressources immenses de la Russie, on rendrait nuls tous les efforts de Napoléon; mais je ne pouvais jamais supposer qu'il s'aventurât au point de donner sur lui tant d'avantages, dont il ne faut pas pourtant triompher avant le temps. — Tout autre que Napoléon, harcelé sans cesse par les partisans russes, menacé dans sa retraite par *Tschitschagoff* et *Wittgenstein*, entouré par *Wintzengerode*, *Tolstoy* et la grande armée, devait être réduit aux abois; mais, quant à lui, il peut encore s'en tirer glorieusement, et je ne crois pas qu'en abandonnant même Moscou il renonce à ses projets, et cesse d'être un ennemi formidable.

« Il mettra en œuvre toutes ses ressources et ses expédiens; il se frayera un chemin, malgré les obstacles qu'on lui opposera; et s'il ne parvient pas à battre les armées russes, il fera encore beaucoup de mal, ne serait-ce qu'en prolongeant la guerre et en ravageant les provinces qu'il traversera.

« Si Napoléon parvenait à percer la grande armée, ou à la tourner avec avantage, il se porterait précipitamment sur les provinces méridionales, et trouverait en Ukraine, Podolie et Wolhynie des quartiers d'hiver qui lui conviendraient sous tous les rapports. — Si ce projet ne lui réussit pas, il attendra l'arrivée de *Victor*, et prendra la route de Lithuanie, pour rejoindre, ou au moins pour rapprocher de lui, les corps de *Gouvion-Saint-Cyr*, de *Macdonald* et du prince *Schwartzenberg*; et quoique, sans doute, il sera cerné de tous côtés par les troupes russes, harcelé dans sa marche, gêné pour les vivres, et arrêté par les boues et les neiges, il pourra encore réunir deux cent mille hommes, et se soutenir dans les provinces occidentales de la Russie, où les partisans qu'il armera et qu'il fera agir sur tous les points, feront autant de mal que les partisans russes en font présentement aux armées françaises. — Il est connu, par expérience, que ce genre de petite guerre a été employé toujours avec beaucoup de succès par les Polonais, dans

le temps de la confédération de Bar, et pendant la dernière insurrection de 1794.

« Or, soit que Napoléon dirige sa marche vers les provinces du midi, soit qu'il retourne par où il est venu, pourquoi ne pas lui présenter de nouveaux obstacles dans sa retraite, en tournant contre lui ces mêmes Polonais qu'il a compromis et sacrifiés, où au moins en paralysant, jusqu'au moment qu'il ait évacué leur pays, les secours et les services qu'il en exige?.... Pourquoi ne pas donner quelque consolation à cette brave nation qui attendait tout de Votre Majesté impériale? Pourquoi ne pas lui faire connaître vos bienveillantes intentions, Sire, et fortifier ses espérances?

« Il n'y a plus de ménagemens à garder, et toute crainte de se compromettre est évanouie.— Cette guerre, aussi sanglante qu'unique dans son genre, ne pouvait finir que par le bouleversement de la Russie, si Napoléon y avait trouvé plus de partisans et moins de résistance, ou par la destruction du pouvoir et de l'influence de Napoléon. — Les chances cessent d'être douteuses. C'est à Votre Majesté impériale d'en profiter, de fixer le système politique de l'Europe, et de tracer les frontières de la Russie, qui deviendra à l'avenir inattaquable, si la Pologne lui sert de barrière et de rempart.

« Une proclamation par laquelle Votre Majesté

impériale se déclarerait roi de Pologne, serait sans doute bien plus efficace que des promesses; mais si elle veut différer cette proclamation, une lettre adressée au maréchal prince *Koutousoff*, et rendue publique par la voie de l'impression, produirait déjà l'effet d'une baguette magique, dont le charme s'étendrait au-delà des bords de la Vistule.

« Avec combien d'enthousiasme les Polonais qui servent dans les armées de Votre Majesté impériale ne combattraient-ils pas pour le souverain qui leur rend leur patrie! — Avec combien d'empressement des milliers d'autres ne viendraient-ils pas se ranger sous vos étendards! — Avec quelle ivresse cette nouvelle ne serait-elle pas reçue dans les provinces ci-devant polonaises, où l'ennemi n'a pas pénétré! — Avec combien d'impatience n'attendrait-on pas le retour de vos armées en Lithuanie, et ne désirerait-on pas leur arrivée dans le duché de Varsovie! — Partout on abandonnerait celui qui leur donnerait de vaines espérances, et on irait se jeter aux pieds du véritable bienfaiteur et régénérateur de la Pologne; et si les soldats polonais ne désertaient pas les armées de Napoléon (car ils ne sont pas capables de se déshonorer et de flétrir le caractère national), leur résistance toutefois serait faible, leur enthousiasme pour Napoléon émoussé, et ils n'attendraient que l'occasion favo-

rable de quitter le service et de regagner leurs foyers.

« Votre Majesté impériale trouvera peut-être que la mesure que je propose est trop précipitée. Elle en jugera ainsi, surtout après la lecture du commencement de la lettre adressée au prince *Koutousoff*, où je parle de l'ennemi battu et en pleine retraite. Mais, Sire, j'écrivais après les dernières nouvelles que vous avez reçues du quartier-général, et j'anticipais sur les événemens qui doivent suivre sans aucun doute.

« Au reste, s'il est trop tôt d'expédier dès à présent la lettre au prince *Koutousoff*, il ne l'est pas d'en porter le brouillon à la connaissance de Votre Majesté impériale, afin qu'elle y fasse les changemens qu'elle jugera nécessaires. — Et d'ailleurs, avant qu'elle soit corrigée, traduite en polonais et imprimée, il se passera bien du temps; et jusque là, je suis sûr que Napoléon s'éloignera de Moscou, et qu'il se retirera, étant continuellement poursuivi et serré de près par les troupes de Votre Majesté impériale.

« Une des raisons surtout qui m'ont déterminé à adresser cette lettre à Votre Majesté impériale, sans attendre plus long-temps, c'est que le général *Wittgenstein* a déjà passé la Dzwina, et que le général *Tschitschagoff* doit se trouver à Minsk. Or, il est urgent que ces généraux, en faisant reculer l'ennemi, portent la branche d'olive aux

Polonais, qui sans cela, livrés au désespoir, établiraient une guerre nationale dans leur pays, ou fuiraient leurs maisons paternelles, n'étant pas prévenus et tranquillisés par des proclamations rassurantes, publiées au nom de Votre Majesté impériale.

« Sire, le public de Pétersbourg est comme celui de toutes les grandes capitales : il est atterré par le moindre revers, ou enorgueilli par le succès le moins marquant. — Il voit la chute de l'empire dans la prise d'une ville, ou la destruction complète de l'ennemi dans les échecs qu'on lui fait éprouver. — Ce n'est pas à lui que je m'adresse ; ce n'est pas à lui qu'on peut soumettre un projet dont il ne conçoit pas l'importance. — Mais, après avoir pesé mûrement, et sans partialité, les avantages et les inconvéniens du rétablissement de la Pologne, je ne crains pas que l'on présente cette discussion à tout ministre éclairé et à tout homme sage et réfléchi.... Il n'y en a pas un qui ne soit pour l'affirmative, lorsque l'on établira la question s'il faut rétablir la Pologne ou non dans le sens que je le propose.

« Voici encore quelques observations à ce sujet qui dérivent de la situation actuelle des choses, et qui viennent à l'appui de tout ce que j'ai pris la liberté d'exposer dans mes écrits précédens :

« 1°. Les puissances alliées de la Russie ver-

raient avec plaisir la démarche énergique de Votre Majesté impériale, de vouloir se déclarer roi de Pologne; car elles mesureraient d'après cette échelle, les moyens vigoureux que l'on mettrait en œuvre pour soutenir la guerre contre l'ennemi commun, et elles redoubleraient de zèle et d'efforts pour seconder les vœux de Votre Majesté, et concourir au triomphe de ses armées.

« 2°. L'Angleterre, indépendamment de ces considérations, y trouverait peut-être des intérêts particuliers, puisés dans ses spéculations commerciales, qui lui procureraient de nouveaux avantages dans le rétablissement de la Pologne, sans que la Russie s'en ressentit; car la concurrence fera naître de nouvelles branches d'industrie.

« 3°. Toute l'Europe en général, qui gémit sous le sceptre d'un conquérant, et qui craint de passer du joug français à celui de la Russie triomphante, verrait avec plaisir une barrière élevée entre cet empire et le reste du continent, barrière qui donnerait, à la vérité, une prépondérance marquante à la Russie, mais qui écarterait toute crainte d'envahissement ultérieur.

« 4°. La maison d'Autriche seule pourrait prendre ombrage de l'extrême augmentation des forces de la Russie par l'acquisition de toute la Pologne; mais ne peut-on pas et ne doit-on pas

se rapprocher de cette puissance, qui, tôt ou tard, ouvrira les yeux sur la position critique où elle se trouve; et alors n'aurait-on pas la possibilité de la faire consentir à rendre même la Gallicie, en lui assurant des indemnités par les négociations qui suivront cette guerre, et qui assureront la pacification générale de l'Europe?

« 5°. Tout Russe qui est bon patriote, qui connaît les véritables intérêts de son pays, et qui raisonne sans préjugés et sans préventions, doit regarder le rétablissement de la Pologne comme un moyen puissant pour terminer honorablement cette guerre, et pour prévenir celles qui pourraient naître encore à l'avenir. — Tous les propriétaires russes qui viennent de perdre des fortunes considérables dans les provinces ci-devant polonaises doivent y être intéressés personnellement; et enfin, ceux même qui ne raisonnent pas, qui sont inquiets, et dont on fomente encore les inquiétudes en faisant accroire que Votre Majesté impériale veut la paix, et qu'elle serait capable de céder une partie des provinces ci-devant polonaises pour l'obtenir, seront détrompés lorsqu'ils s'apercevront qu'au lieu de faire des sacrifices pour terminer la guerre, vous vous occupez, Sire, de l'exécution d'un projet qui doit mettre le sceau à votre gloire, étendre les limites de votre empire, et garantir pour toujours la sûreté et la tranquillité de vos sujets.

« 6°. Je n'ai pas besoin de me répéter et de faire valoir l'impulsion que la certitude du rétablissement de la Pologne donnerait aux Polonais. — Mais croyez-vous, Sire, que cette démarche hardie ne produise pas l'effet d'une bataille décisive qui terminerait cette campagne, et qu'elle n'achève pas de faire perdre à Napoléon la confiance qu'il s'était acquise auprès des Polonais, le crédit dont il jouissait auprès de ses alliés, et les idées qu'on s'était formées en Europe, qu'il est infaillible dans ses projets, et invincible à la tête de ses armées?

« L'importance du sujet que je viens de traiter justifiera sans doute la longueur de cette lettre. Quant au sentiment qui a conduit ma plume, Votre Majesté impériale le connaît, et il ne me quittera jamais.

« Je suis, etc. »

Projet d'une lettre que S. M. l'empereur devait faire expédier au prince maréchal Koutousoff, *présenté d'après ses ordres, et annexé à la lettre ci-dessus, du 7 octobre* 1812.

MONSIEUR LE MARÉCHAL PRINCE KOUTOUSOFF,

Il a plu à la divine Providence de bénir nos armées et d'humilier l'ennemi audacieux. —

Partout repoussé, il est forcé de se retirer, et le brave soldat russe a prouvé à l'univers entier qu'une armée qui combat pour sa religion, sa patrie et son souverain, est une armée invincible.

Mais il ne suffit pas que Napoléon repasse les frontières; il faut réduire son ambition insatiable à l'impossibilité de troubler notre repos à l'avenir. — Il faut donner la main aux souverains qui, contraints par la force, sont réduits à obéir à ses ordres. — Il faut affranchir les nations qu'il opprime. — Il faut désenchanter les faibles que sa fortune séduit, et détruire les charmes de son invincibilité. — Il faut enfin redonner au commerce l'activité et la vie, au continent l'indépendance et la paix, à l'univers entier le loisir de respirer, et pour prix de ces efforts, assurer à l'empire de Russie un rempart inébranlable qui le mette à jamais hors de toute atteinte.

Tels doivent être les résultats de cette guerre mémorable, que j'aurais voulu éviter pour épargner le sang de mes sujets, mais qui ne peut plus finir que par une paix digne de cette brave nation, qui sacrifie tout pour son honneur et l'intégrité de son pays.

C'est avec confiance que je vous ai placé à la tête de mes armées, qui décideront du sort de la Russie ainsi que des destinées de l'Europe. C'est avec plaisir que je vous offre aujourd'hui l'occa-

sion de joindre des couronnes civiques aux lauriers que vous avez déjà cueillis.

Nos troupes victorieuses se transporteront bientôt dans ces provinces ci-devant polonaises, qui étaient réunies à l'empire, et que l'ennemi a occupées dès le commencement de la guerre. — En y rentrant, fixez votre attention sur les malheurs affreux dont les habitans de ces pays sont devenus la victime.

Que le bras de nos guerriers s'appesantisse sur ces cohortes d'agresseurs, qui portent le fer et la flamme, et laissent après eux la désolation et la misère; mais que votre sage et prévoyante sollicitude cherche en même temps d'effacer les souvenirs de ces désastres, en leur faisant succéder la sécurité, l'appui, l'espérance et des consolations!

Que le soldat ne voie dans les habitans de ces provinces, que des frères malheureux, et que ses chefs s'empressent à l'envi, en suivant votre exemple, d'essuyer leurs larmes, et de les mettre à l'abri de nouvelles infortunes! — Que votre protection s'étende sur toutes les classes d'habitans, et écarte la terreur et la persécution! — Que celui qui, cédant à la force des circonstances, a été obligé d'accepter un emploi civil ou militaire ne soit pas poursuivi, et que celui que les promesses illusoires de Napoléon auraient séduit, ne connaisse d'autre châtiment que les re-

mords d'un cœur pénétré de la clémence et de la générosité avec laquelle vous agirez envers lui!

Mais cela ne suffit pas. — Il vous est connu, M. le Maréchal, il est connu à ceux auxquels j'accorde ma confiance, que j'avais formé depuis long-temps le projet de rétablir le royaume de Pologne, dans la vue d'acquérir par là une augmentation de forces réelle pour l'empire, d'élever un rempart imposant contre toute atteinte du dehors, et de remplir les vœux de douze millions d'habitans, qui désiraient le rétablissement de leur patrie, et qui seraient unis à la Russie par des liens indissolubles.

Les traités solennels que je respectais, et que je n'ai jamais violés en aucun point, entravaient mes souhaits. — Les résultats des dernières guerres, qui ont fini par livrer une partie de la Pologne à l'influence immédiate de Napoléon, y mirent de nouveaux obstacles. — Je ne pouvais plus dès-lors désirer qu'il y eût une Pologne dont les intérêts auraient été contraires à la Russie. — Cependant, en repoussant cette idée, je ne travaillais pas moins pour l'avantage des Polonais que pour celui de l'empire. — Napoléon n'aurait jamais rendu à la Pologne son ancienne existence et sa législation. — Eh! pouvait-il le faire, lui qui est si éloigné de ramener en Europe l'ancien état des choses, et de rendre à l'Italie, à l'Allemagne, à la Suisse et à la Hol-

lande, les droits, la liberté et la souveraineté, qu'il leur a ravis lui-même? — Mais si même j'avais voulu alors, en franchissant tous les obstacles, rétablir la Pologne, pour la réunir en entier à la Russie, pouvais-je le faire sans commencer la guerre et sans provoquer toutes les calamités qui en sont les suites?... Et n'ai-je pas toujours préféré la paix et le bonheur de l'empire à tous les avantages des conquêtes, et à la gloire achetée au prix du sang de mes sujets?

L'état des choses est changé. — Napoléon, en bravant la sainteté des traités, vient, sans une déclaration préalable, porter le fer et la flamme dans le sein de la Russie. — Tous les ménagemens finissent. — Forcé à une guerre que je n'ai acceptée qu'avec répugnance, je la ferai; et un des grands résultats qu'elle doit amener, sera l'exécution d'un projet aussi utile pour l'empire que cher à mon cœur. — La Pologne existera. — Nos armées victorieuses fixeront ses destinées, inséparables de celles de la Russie.

En vous avançant dans ce pays, vous porterez sur les rives de la Vistule l'assurance de mon estime et de ma bienveillance pour la nation polonaise. — Dites aux Polonais que j'ai toujours apprécié leur valeur, leur amour et leur fidélité envers la patrie et leur souverain. — Dites-leur que je suis décidé à rétablir le royaume de Pologne et de m'en déclarer roi, dès que mes

troupes en auront chassé l'ennemi. — Dites-leur qu'unis à la Russie dans ma personne et dans celle de mes successeurs, ils conserveront la foi de leurs pères, une administration séparée, et des lois nationales basées sur la *Constitution du 3 mai* 1791, qui leur a toujours été si chère. — Dites-leur enfin que l'enthousiasme vertueux qui les inspirait et leur faisait désirer le retour de leur patrie, ne pouvait que les rendre estimables à mes yeux; et que bien loin de les blâmer ou de les persécuter pour le passé, je donnerai de préférence ma confiance à ceux qui, animés du civisme le plus pur, auraient fourni des preuves de leur attachement et de leur dévoûment pour la patrie.

Rallier sous une bannière nationale douze millions d'hommes soupirant après le retour de leur patrie, leur restituer une existence politique perdue depuis seize ans, joindre le royaume de Pologne à l'empire de Russie, unir, par des liens indestructibles de fraternité et de défense réciproque, deux nations valeureuses et qui se glorifient d'avoir la même origine, tels doivent être les nobles résultats de vos victoires dans un pays dont l'existence est nécessaire pour notre gloire et l'avantage de l'empire.

Une instruction séparée vous indiquera les principes d'après lequels vous établirez dans ces provinces un gouvernement provisoire, etc.

Projet d'une Proclamation à la nation polonaise, présenté à l'empereur Alexandre, *d'après ses ordres.*

Polonais, les événemens extraordinaires qui se sont succédé avec rapidité depuis vingt ans en Europe, en bouleversant l'ancien système politique, ont porté le dernier coup à l'existence de votre patrie. — Les deux tiers de la Pologne passèrent sous la domination de la Russie.

A mon avénement au trône, ne formant d'autre désir que de maintenir la paix au-dehors, et d'assurer le bonheur des peuples que la Providence confiait à mes soins, je ne perdis pas de vue les provinces ci-devant polonaises. — Elles fixèrent, au contraire, mon attention plus particulièrement, par la raison que je me croyais obligé de travailler à faire oublier aux habitans de ces provinces les pertes et les malheurs qu'ils avaient essuyés. — Polonais! le succès n'a pas toujours répondu à mon attente; cependant tout ce que j'ai fait dans la partie de la Pologne réunie à mon empire, pour vous conserver vos lois, votre langue et vos priviléges, ainsi que pour perfectionner et consolider vos établissemens d'instruction publique me laisse croire que j'ai acquis des droits à votre attachement et à votre reconnaissance.

Sachant apprécier les vertus civiques, le caractère national, et les sentimens nobles et élevés, je n'ai pas tardé à pénétrer qu'il n'y avait qu'un seul objet capable d'enflammer et de rallier votre nation, et que c'était l'espérance du rétablissement de la Pologne. — Ce rétablissement entrait d'abord dans mes vues; mais les traités conclus depuis le premier partage, mais des intérêts politiques, mais enfin des raisons d'État s'y opposaient; et lorsque, à l'issue des dernières guerres, une partie de la Pologne fut livrée à l'influence immédiate de Napoléon, je ne pouvais plus penser à ce rétablissement, et permettre qu'il y eût une Pologne dont les intérêts auraient été contraires à la Russie.

Cependant, en écartant ce projet à cette époque, je ne travaillais pas moins pour l'avantage des Polonais que pour celui de l'empire. — Napoléon n'aurait jamais rendu à la Pologne son ancienne existence et sa législation. — Eut-pourrait-il le faire, lui qui est si éloigné de ramener en Europe l'ancien état des choses, et de rendre à l'Italie, à l'Allemagne, à la Suisse et à la Hollande, les droits, la liberté et la souveraineté, qu'il leur a ravis lui-même!

Mais encore, si j'avais voulu franchir tous les obstacles, et seconder vos désirs en réunissant les parties éparses de la Pologne pour en former un royaume séparé, pouvais-je le faire sans déclarer

la guerre et sans charger ma conscience de toutes les horreurs et calamités qui en seraient résultées? et n'ai-je pas toujours préféré la paix, la tranquillité et le bonheur de mon empire, à tous les avantages des conquêtes et à la gloire achetée au prix du sang de mes sujets?

Aujourd'hui l'état des choses est changé. — Napoléon, à la tête d'une armée formidable composée de troupes de différentes nations asservies à ses lois, est venu porter le fer et la flamme dans le sein de l'empire de Russie. Il est venu troubler son repos et son bonheur intérieur. Il a voulu le dépouiller de ses richesses, détruire sa puissance et son commerce, et lui ravir même jusqu'à son indépendance!

Avide de conquêtes, insatiable de projets d'envahissement, il a osé, sans déclaration préalable, commencer la guerre! — Cette guerre est sacrée pour les Russes, car ils repoussent un agresseur et défendent leur sol natal. Elle est de la plus haute importance pour l'Europe entière, car elle est décisive; et c'est de ses résultats que dépendra l'affranchissement ou la servitude de tous les peuples du continent!

Polonais! qu'il est pénible et douloureux d'apercevoir vos drapeaux au milieu de ces cohortes vouées à Napoléon! Vous combattiez avec répugnance en Espagne contre l'indépendance d'un peuple injustement assailli. — Vous combattez

encore pour un homme qui n'établit sa force et sa puissance que sur la destruction de tout ce qu'il y a de plus sacré et de plus respectable dans le monde! — Mais je connais les motifs qui vous conduisent. — Je les connais, et, loin de condamner votre enthousiasme, je lui rends justice et l'apprécie.

Quelque part que le sort vous ait conduits, l'espérance de voir renaître votre patrie vous animait et dirigeait vos pas.

C'est pour atteindre ce but que vous n'épargnâtes jamais votre fortune, votre sang et votre vie.—Cette constance, cette persévérance à conserver l'esprit national, vous a mérité l'estime universelle, et m'attache à vous à jamais.

C'en est fait; Dieu a béni nos armes; la brave nation russe a déployé son courage. — Les tentatives de l'ennemi ont été infructueuses. — Le rétablissement de la Pologne doit être un des grands résultats de la guerre. — L'intérêt de l'empire l'exige; le bonheur de douze millions d'habitans en dépend.

Polonais! chef d'une nation qui, comme vous, doit son origine aux vaillans Slaves; d'une nation qui a juré guerre à mort pour l'intégrité de ses frontières, pour son indépendance et sa gloire; me trouvant à la tête d'une armée connue par sa bravoure, son énergie et un dévoûment héroïque; uni d'intérêt et d'amitié à la Grande-Breta-

gne, la Suède, l'Espagne, le Portugal et la Turquie, et pénétré du désir d'assurer votre sort et de garantir à jamais la Russie de toute invasion de l'ennemi semblable à celle qu'elle vient d'essuyer, et de tous les sacrifices qui en ont été la suite, en faisant de la Pologne le plus puissant boulevard de l'empire, je déclare à la face du ciel et de la terre que je réintègre et rétablis le royaume de Pologne, en réunissant sous ce nom tous les palatinats et districts polonais réunis à la Russie par les trois partages successifs de 1773, 1793 et 1796, y compris les arrondissemens de Bialystok et de Tarnopol avec le duché de Varsovie. — Qu'en invoquant l'assistance divine, je place sur ma tête la couronne royale de Pologne, distincte pour le droit de souveraineté, mais unie dans ma personne à l'empire de Russie, — Que je la prends et l'accepte pour moi et mes descendans. — Que je regarde la constitution du 3 mai 1791, quant à l'organisation de la forme du gouvernement et de la législation, comme loi fondamentale de la nation polonaise, et que c'est d'après ses principes que je veux régner, vous gouverner et travailler à consolider votre bonheur.

Que jusqu'à l'époque de la conclusion de la paix, ou au moins jusqu'à ce que l'ennemi soit entièrement expulsé du territoire du royaume de Pologne, il y aura un gouvernement provisoire administré par des individus polonais. — Qu'il y

aura amnistie générale pour tous ceux qui, pendant le séjour des troupes françaises en Pologne, auraient été forcés de se soulever ou d'agir contre la Russie. — Que tous ceux qui, n'ayant été conduits que d'après les principes d'un patriotisme pur et désintéressé, se sont montrés bons Polonais et dévoués à la cause de leur patrie, sans être vendus par intérêt ou ambition à Napoléon, jouiront non seulement des droits de l'amnistie accordée à tous en général, mais, en outre, qu'ils pourront réclamer avec plus de confiance ma bienveillance et ma protection. — Que les pertes et dommages occasionnés pendant la durée de la guerre à divers habitans de la Pologne par le passage ou le séjour de mes troupes, seront envisagés comme une dette nationale et sacrée de l'État, et seront indemnisés scrupuleusement après que leur réalité aura été certifiée.

Je déclare enfin qu'ayant été forcé malgré moi à prendre les armes pour défendre mes États, je ne les déposerai que lorsque l'ennemi, chassé de nos frontières, sera contraint d'accepter une paix glorieuse pour moi et mes armées, en garantissant à la Russie l'indépendance de son gouvernement et la liberté de son commerce, et à moi ainsi qu'à vous, Polonais, l'existence du royaume de Pologne, avec un gouvernement national et constitutionnel.

CHAPITRE VI.

Le 30 octobre, matin, lorsque j'étais tout préoccupé de la lettre que j'avais adressée à l'empereur, en date du 19; que je cherchais à deviner l'effet qu'elle pouvait produire, et que je réfléchissais en même temps sur l'impression que ferait sur mes compatriotes la proclamation d'Alexandre à la nation polonaise, ainsi que la lettre qu'il adresserait au prince maréchal *Koutousoff*, on vint m'apporter le premier numéro d'un journal russe qui a pour titre : *Le Fils de la Patrie*. — Je fus singulièrement surpris en trouvant à la fin de ce premier numéro une mauvaise chanson de soldats, qui était remplie d'expressions injurieuses et d'invectives contre les Polonais, avec des menaces d'aller les châtier et de s'en venger à Varsovie.

Sans attendre l'occasion de voir l'empereur pour lui en parler, je pris aussitôt la plume, et lui adressai à la hâte la lettre suivante :

Saint-Pétersbourg, ce 30 octobre 1812.

« Sire, je conçois que la haine que les Russes portent aux Français puisse s'étendre à toutes

les troupes étrangères qui combattent sous les ordres de Napoléon, et que les Polonais qui l'ont suivi à Moscou en sont moins exempts que d'autres. — Mais, Sire, plus de cent mille Polonais combattent encore dans les rangs de vos armées pour la cause de la Russie, et plusieurs millions d'entre eux n'ont cessé d'être sujets de Votre Majesté impériale..... Pourquoi faut-il donc qu'on les injurie en général dans le nouveau journal qui paraît sous les auspices du gouvernement, et qu'on menace de faire éclater la vengeance des Russes sur toute la nation polonaise?

« Les vers qui occupent les derniers feuillets de ce journal, et que je prends la liberté d'ajouter à la présente, sont très déplacés; et je pense que jamais il ne fut plus impolitique d'outrager les Polonais que dans ce moment où il s'agit d'étouffer les anciennes haines entre les deux nations, et non de les envenimer. »

« Je suis, etc., etc. »

Je connaissais trop bien l'empereur pour ne pas être persuadé qu'il désapprouverait les rédacteurs de ce journal, et la négligence de ceux qui doivent veiller au contenu des articles qu'on y insère. — J'étais également certain que l'empereur ne condamnerait pas ma franchise et ma hardiesse; car il ne s'offensait jamais de la vérité, et il ne doutait point de la pureté de mes intentions et des motifs qui m'ont toujours fait agir.

J'expédiai donc ma lettre sans craindre qu'elle produisît une impression défavorable, et, deux jours après, je reçus l'ordre de me rendre à dîner chez Sa Majesté.

La journée du 1er novembre ne s'effacera jamais de mon souvenir. J'étais appelé par l'empereur. — J'avais la certitude qu'il me parlerait. — L'impatience avec laquelle j'attendais ce moment égalait l'inquiétude et l'agitation que j'éprouvais en réfléchissant sur l'impression que mon projet aurait produit sur l'esprit d'Alexandre.

Nous n'étions que dix personnes à table, et je ne vis arriver aucun ministre avec son portefeuille pour travailler avec l'empereur; ce qui me donna l'espoir que Sa Majesté aurait plus de temps libre, et tout le loisir de me faire connaître ses intentions. — Effectivement, après une audience assez courte donnée au duc d'Oldenbourg, on me fit entrer dans le cabinet, où je restai plus de deux heures.

Comme tout ce que j'entendis dire à l'empereur était de la plus grande importance sous tous les rapports, et d'un intérêt majeur pour moi, parce que, depuis cette époque, j'ai moins douté que jamais de ses intentions de rétablir la Pologne, je ne manquai pas en rentrant chez moi, de noter le résumé de cette conversation, en conservant soigneusement les propres expressions de l'empereur.

« J'ai reçu deux de vos lettres, me *dit l'empe-*
« *reur;* vous vous plaignez, dans une d'elles, d'un
« passage du journal russe qui commence à pa-
« raître avec le titre du *Fils de la Patrie,* et vous
« avez raison. — Je suis parfaitement de votre
« avis qu'il ne faut jamais attaquer une nation en
« général, et qu'on doit éviter d'entretenir les
« haines nationales. — Je trouve mauvais qu'on
« ait inséré dans ce journal un article très dé-
« placé contre les Polonais; mais cela n'arrivera
« plus, car j'ai donné mes ordres en consé-
« quence.

« Quant à l'autre expédition que vous m'avez
« adressée avec un projet de lettre pour le prince
« *Koutousoff*, et une proclamation aux Polonais,
« que je vous avais demandée, je l'ai lue avec
« beaucoup d'intérêt et d'attention. — Vos ob-
« servations sont très justes. — Je pense comme
« vous, que nous aurons dorénavant des succès
« qui forceront l'ennemi à quitter nos frontières.
« — Napoléon a fait des fautes, nous en profite-
« rons. — La Providence avant tout, et après
« cela la rigueur du climat, la valeur de mes
« troupes, le patriotisme et les efforts énergiques
« de la nation, nous feront triompher. — Mais
« je conviens avec vous que ce n'est pas d'après
« l'opinion du public de Pétersbourg qu'il faut
« mesurer nos succès et les revers de l'ennemi.
« — Je ne partage pas l'erreur de ceux qui pen-

« sent que nous n'avons plus rien à craindre,
« parce que Napoléon s'est retiré de Moscou. —
« On ne peut contester les ressources immenses
« qu'il a à sa disposition; les talens éminens de
« ses généraux; l'intrépidité de ses soldats, for-
« més et aguerris à la suite de tant de campagnes
« glorieuses. — La Providence est venue à notre
« secours..... Les résultats de cette guerre seront
« tels que nous aurions pu les désirer. — Mais il
« a été aussi commis beaucoup de fautes de notre
« côté..... »

Ici l'empereur me cita celles qu'il regardait comme les plus graves, et qui m'étaient tout-à-fait inconnues; car l'on ignorait à Pétersbourg les détails des opérations militaires, et on ne jugeait que d'après les bruits vagues répandus dans le public des raisons qui avaient motivé la retraite de l'armée russe, et de la nécessité de sacrifier à la dévastation de l'ennemi plusieurs provinces de l'empire. — Tout ce que j'entendis de la bouche d'Alexandre était aussi neuf qu'intéressant pour moi. Il me fit apercevoir toute l'étendue de ses connaissances militaires, et développa les plans qu'il se proposait de suivre dans cette campagne, avec des observations et des raisonnemens si justes, mais en même temps avec une modestie si rare dans un prince souverain, que je ne pus m'empêcher d'être cette fois-ci plus frappé d'étonnement et d'admiration que

je ne l'avais été dans tous les entretiens précédens.

Cela ne surprendra personne de ceux qui ont souvent approché l'empereur, et qui l'ont entendu discuter sur des objets de la plus haute importance. — Combien de fois n'ai-je pas ouï dire depuis à des étrangers de tous les pays, savans, hommes d'État, militaires distingués, qu'ils n'avaient jamais connu de souverain réunissant, comme Alexandre, le charme enchanteur et séduisant de la persuasion au talent d'inspirer de la confiance et une haute idée de ses connaissances en tout genre.

Après une digression très-étendue sur la campagne présente, l'empereur continua ainsi :

« Vous savez mieux que tout autre mes bonnes « intentions pour les Polonais. — Ils ont beau- « coup souffert dans cette guerre. — Je voudrais « leur faire oublier les malheurs qu'ils ont éprou- « vés pendant si long-temps, et qui m'ont tou- « jours vivement affecté. — Je n'ai pas perdu de « vue le projet du rétablissement de la Pologne... « Je vous avais chargé de rédiger une proclama- « tion aux Polonais..... Mais ne trouvez-vous pas « d'inconvéniens à rendre cette proclamation « publique dès à présent, ou à adresser une lettre « au prince *Koutousoff*, telle que vous me l'avez « envoyée, et qui serait à peu près la même « chose qu'une proclamation; car étant publiée

« d'après mes ordres, par la voie de l'impression « et paraissant dans les journaux avec la traduc- « tion polonaise, personne ne douterait de son « authenticité, et de ma volonté bien prononcée « à cet égard. — Ne vous semble-t-il pas que le « moment de faire cette démarche n'est pas en- « core venu, et qu'en la précipitant, elle ferait « manquer le but que nous nous proposons d'at- « teindre?... Si je me déclarais roi de Pologne « à l'époque où Napoléon se trouve avec ses ar- « mées aux environs de Kalouga, cela pourrait « paraître une fanfaronnade qui ne me convient « pas; et les Polonais supposeraient que je suis « forcé par les circonstances de le faire, parce « que je les crains, et veux les ménager pour des « vues de politique et d'intérêt; ce qui ne répond « point à ma façon de penser. — D'un autre côté, « si, comme je le crois, il se trouvait des Polonais « qui me sont dévoués, et qui préféreraient de « me voir leur roi plutôt qu'un autre, ils pour- « raient se compromettre en manifestant leurs « sentimens, et ce serait autant de malheu- « reuses victimes qui n'échapperaient point aux « persécutions de Napoléon, lors de sa retraite « par la Pologne..... Je ne vous dis donc point « que j'ai changé d'intention, et que j'ai aban- « donné le projet de rétablir la Pologne; mais « je vous demande si vous ne trouvez pas que mes « objections soient justes?

« Après tout ce qui s'est passé, il ne peut y « avoir de rapprochement et d'accommodement « entre moi et Napoléon... Cette guerre ne peut « finir de si tôt.... Il faut que ce soit lui ou moi « qui succombe. Dès que je le verrai aux abois « et dans l'impossibilité de faire du mal aux Polo- « nais, je rétablirai la Pologne.... Je le ferai, « parce que cela s'accorde avec ma conviction, « avec les sentimens de mon cœur, et même avec « les intérêts de mon empire.... Je sais que je « trouverai beaucoup de difficultés et d'empêche- « mens pour exécuter mon dessein ; *mais, à « moins que je ne meure, je le réaliserai.* »

On conçoit l'émotion que j'éprouvai en entendant ces dernières paroles de l'empereur. — On ne pourra plus, me disais-je, m'accuser de m'être laissé bercer de vaines illusions et d'avoir cru facilement ce que je désirais. — En effet, pouvais-je encore douter des intentions d'Alexandre? pouvais-je ne pas avoir une confiance aveugle dans la déclaration positive d'un souverain dont la loyauté et l'intégrité n'avaient jamais paru suspectes? Quel besoin avait-il de me dire des choses qu'il ne pensait pas? quelle nécessité de confier ses idées à un sujet et de garder des ménagemens avec lui? [1]

[1] *Note ajoutée à Pétersbourg, le 27 février* 1813. Les affaires de l'Europe ont tout-à-fait changé de face. — L'armée ennemie est détruite. Les étendards des troupes

Depuis ce dernier entretien, les nouvelles sur les suites de l'évacuation de Moscou par les Français, et sur les désastres de l'armée de Napoléon, se succédaient journellement à Pétersbourg, où le public semblait oublier les pertes immenses que la Russie venait d'essuyer pour se livrer entièrement à l'espoir des triomphes qui allaient suivre.

Le 21 novembre 1812, ayant eu connaissance que le comte *de Borch*, M. *Saczýtt* et plusieurs autres employés de Witepsk avaient été arrêtés par ordre du général *Wittgenstein*, après l'expulsion des Français, et se trouvaient envoyés

victorieuses sont transportés sur les bords de l'Oder. Alexandre est maître du duché de Varsovie; et cependant il garde le silence sur la Pologne.

Je conçois que les raisons convaincantes qui pouvaient être alléguées il y a dix-huit mois pour prouver la nécessité du rétablissement de la Pologne n'existent plus..... Tout ce que je vois et tout ce que j'entends dire à Pétersbourg tend à entretenir ma défiance sur la possibilité de voir la Pologne rétablie.... Malgré cela, rien ne peut encore effacer l'idée que je me suis formée de la force du caractère d'Alexandre, et de l'énergie avec laquelle il sait soutenir et effectuer les résolutions qu'il a prises.

Le rétablissement de la Pologne est tout aussi indispensable pour le repos de l'Europe et les intérêts de la Russie qu'il est nécessaire pour satisfaire le cœur d'Alexandre. — C'est mon opinion, et mon bonheur y tient de trop près pour que je souffre qu'on la détruise.

à Pétersbourg pour être transportés et renfermés dans la forteresse de Petro-Zawodsk, je pris la liberté d'écrire la lettre suivante à l'empereur.

« Sire, Votre Majesté impériale a été sans « doute informée de tout ce qui s'est passé à Wi- « tepsk, à l'entrée des troupes françaises dans « cette ville; je me fais un devoir, cependant, de « porter à sa connaissance ce que j'ai appris à ce « sujet.

« On n'a exigé le serment de personne, mais « on a employé pour différentes fonctions les ha- « bitans que l'on a trouvés à Witepsk. — Ceux « qui ne quittèrent pas leur domicile, parce qu'ils « n'avaient pas eu le temps et la possibilité de « s'éloigner, se flattaient au moins qu'ils pou- « vaient prévenir, par leur présence, les mal- « heurs auxquels la ville serait exposée si les « Français la trouvaient déserte. — Ils se propo- « sèrent d'envoyer une députation à la rencontre « de Napoléon; mais on leur déclara en son « nom qu'il ne recevrait, comme députés, que « ceux qui auraient accédé préalablement à l'acte « de la confédération de Varsovie.

« La rentrée des armées russes à Witepsk a mis « fin à toutes les souffrances que les habitans de « cette ville et des environs ont éprouvées. — « Votre clémence, Sire, fera oublier les horreurs « de la guerre et quatre mois de misère qu'ont « endurée les fonctionnaires de ce gouvernement,

« dont aucun, sans doute, n'a accepté le ser-
« vice avec le dessein prémédité de se déclarer
« contre Votre Majesté ; mais qui, presque
« tous, ont été surpris sans pouvoir quitter la
« ville après la retraite inopinée des armées
« russes.

« Si des dénonciations particulières, qui ne
« manquent jamais dans ces sortes de circon-
« stances, pouvaient aggraver les torts de quel-
« ques uns de ces fonctionnaires, la protection
« de Votre Majesté impériale leur servira sans
« doute d'égide.

« Je me mets à vos pieds, Sire, non pour
« plaider la cause de qui que ce soit en parti-
« culier, mais pour demander grâce et amnistie
« pour tous mes compatriotes qui pourraient se
« trouver compromis.

« Le cœur de Votre Majesté impériale, qui n'a
« pas de pareil, va toujours au-devant des prières
« qu'on lui porte en faveur des malheureux. —
« Sans cette certitude, Sire, oserais-je m'adresser
« à vous ?

« Je suis, avec un profond respect, etc., etc. »

Le 10 novembre, on m'avertit que les em-
ployés de Witepsk que je viens de nommer se
trouvaient déjà renfermés dans la forteresse de
Petro-Zawodsk, et que le comte *Mannucci*, sous-
préfet de Braslaw, qu'on avait aussi amené sous
escorte à Pétersbourg, ne s'était soustrait au

même sort qu'en alléguant le mauvais état de sa santé, qui lui fit obtenir la permission de rester dans la capitale, sous la surveillance de la police. — On lui donna pour lieu de réclusion le couvent des Jésuites.

J'étais bien persuadé que l'on aurait pour ces prisonniers tous les égards possibles, et qu'ils seraient bientôt renvoyés dans leur gouvernement; mais à combien de pourparlers et de conjectures le départ de ceux qui furent expédiés à Petro-Zawodsk ne donna-t-il pas lieu!... Quel, triste avenir ne présageait-on pas pour tous les Polonais en général!... Quels reproches ne me faisait-on pas sur ma confiance dans les sentimens généreux d'Alexandre! — Peut-être même s'est-il trouvé des individus qui m'accusèrent de ne pas mettre assez de zèle et de bonne volonté pour plaider la cause de mes compatriotes!... Je laissai au temps et aux événemens à me faire justice de ces soupçons, et à donner à connaître toute la bonté du cœur d'Alexandre. — Quant à moi, qui n'ignorais pas ses intentions et ses sentimens, je souffrais, à la vérité, de voir s'étendre momentanément sur quelques uns des miens une persécution que j'aurais voulu leur faire éviter; mais je n'avais point d'inquiétude pour l'avenir, car je me reposais sur les promesses que l'empereur m'avait données, qu'une amnistie générale serait accordée à tous les Polonais sujets de l'empire,

— Mon attente ne fut point trompée, comme on va le voir.

CHAPITRE VII.

Le 29 novembre (10 décembre) au soir, je fus prévenu par le grand-maréchal comte *Tolstoy*, au nom de l'empereur, que je devais me rendre le surlendemain matin, avec M. *Wawrzecki* et le prince *Lubecki*, chez S. E. M. *de Schischkoff*, secrétaire de l'empire, pour y entendre la lecture du manifeste par lequel l'empereur accordait un pardon et l'oubli du passé pour tous les Polonais sujets russes qui avaient pu se compromettre lors du séjour des armées françaises dans leur pays. — Le 1er-13 décembre, nous fûmes trouver M. *de Schischkoff*. Il nous déclara, par ordre de l'empereur, qu'il était chargé de rédiger l'acte d'amnistie; mais qu'avant de le faire, il lui était ordonné de sonder nos opinions sur cet objet.

Je priai M. *de Schischkoff* de porter aux pieds de Sa Majesté l'expression de notre gratitude pour la confiance dont elle voulait bien nous honorer; mais j'ajoutai qu'ignorant ses intentions sur la manière dont elle voulait accorder cette amnistie, nous n'avions rien à proposer, et

nous ne pouvions que demander grâce et pardon général pour tous nos compatriotes.

M. *de Schischkoff* nous informa que Sa Majesté avait intention de manifester sa clémence dans toute son étendue, mais que, quant à lui, il supposait qu'on ne pouvait pas mettre sur la même ligne tous ceux qui se trouvaient inculpés, et que peut-être il conviendrait de faire quelques modifications dans le pardon général, et d'en excepter ceux qui avaient fait paraître des proclamations, ou qui avaient prononcé des discours offensant l'empereur et le gouvernement russe; car il lui semblait que ceux-là étaient bien plus coupables que beaucoup d'autres. Il nous cita pour exemple de ceux qui s'étaient exposés à cette exception plusieurs individus, et entre autres M. Jean *Sniadecki*, recteur de l'université de Wilna, contre lequel il était fortement prévenu...

Je remerciai M. *de Schischkoff* de nous avoir avertis que cette supposition venait de son propre chef, et que ce n'était pas l'opinion de Sa Majesté qu'il nous énonçait; car nous serions très affligés de trouver l'empereur, dans cette circonstance, différent de l'idée que nous nous en faisions, c'est-à-dire admettant des restrictions, et ne sachant pardonner qu'à demi, tandis que la bonté extrême de son cœur ne nous avait jamais fait douter de ses sentimens généreux et magnanimes.

Je passai en revue la conduite des Lithuaniens

jusqu'à l'époque où la guerre commença. Je rappelai leur constante fidélité, que les vexations des fonctionnaires russes d'un côté, et de l'autre les promesses et les séductions des émissaires français, avaient mise à une rude épreuve. — Je rappelai leur attachement et leur dévoûment pour la personne d'Alexandre. — Je m'arrêtai sur les sacrifices qu'on leur avait fait faire avant le commencement de la campagne, et sur ceux qu'ils firent de bon gré, en se chargeant volontiers de livrer tout ce qu'ils avaient pour les besoins de l'armée, et se réservant seulement l'absolu nécessaire pour l'entretien de leurs familles. — Je fis ensuite le tableau de tout ce qu'ils avaient souffert lors de la retraite inopinée des troupes russes, qui, pour enlever à l'ennemi les moyens de subsistance, détruisaient les magasins des vivres et emmenaient chevaux, bétail, et tous les approvisionnemens qu'on pouvait transporter. — Je fis observer que les Lithuaniens, après avoir rempli tout ce que le devoir et l'attachement pour leur souverain exigeaient, ne pouvaient voir sans étonnement et consternation la retraite de l'armée qui devait les défendre; et ne concevaient point que cela tînt à un plan d'opérations combiné, dont ils ne pénétraient pas les motifs; et lorsqu'ils aperçurent les forces formidables de l'ennemi s'avancer à grands pas, et pour ainsi dire sans résistance, jusqu'aux anciennes fron-

tières de l'empire, ils commencèrent à supposer qu'ils allaient être abandonnés par l'empereur Alexandre, et qu'ils pouvaient se livrer à quelque espoir d'être rétablis dans leur patrie par Napoléon. — J'assurai positivement qu'aucun Polonais sujet de la Russie n'accusait l'empereur Alexandre; que tous, au contraire, le chérissaient, et n'avaient jamais formé d'autres vœux que celui de le voir se proclamer roi de Pologne; que personne n'avait pris les armes, ni osé parler contre lui; que tout ce qui s'était passé depuis l'occupation de la Lithuanie par les armées françaises, ne pouvait fournir de motifs d'inculper ses habitans, qui, malgré leur répugnance pour la nouvelle organisation qu'on introduisait dans leur pays, sans voir leurs vœux réalisés, ne pouvaient s'opposer à la force, étant privés de l'appui du souverain sur lequel ils avaient fondé toutes leurs espérances. — J'ajoutai encore que, dans cet état de choses, il était difficile de prouver qu'il y ait eu de véritablement coupables dans les provinces envahies par Napoléon, mais qu'au reste je supposais qu'un individu qui avait déclamé, parlé ou écrit contre le gouvernement russe, ne devait pas être plus inculpé que celui qui avait armé son bras en cédant à la force, ou que des espérances illusoires avaient fait agir.

Je représentai à M. *de Schischkoff* qu'il ne m'appartenait pas de justifier personne en par-

ticulier; mais que ma conviction, ainsi que le témoignage dû à la vérité, m'imposaient le devoir de l'assurer que l'on avait certainement calomnié M. *Sniadecki;* que cet homme, aussi distingué dans la classe des savans que sage et prudent dans sa conduite, n'avait pu jamais se permettre des propos déplacés contre l'empereur, lui qui savait mieux que tout autre apprécier les bienfaits d'Alexandre pour l'université de Wilna, et sa sollicitude paternelle à protéger l'éducation nationale.

Je finis par prier M. le secrétaire de l'empire de porter à la connaissance de Sa Majesté l'exposé que je venais de lui faire, et de dire que nous avions tant de confiance en elle, que nous n'admettions pas la possibilité d'employer une demi-mesure dans une circonstance où, aux yeux de l'Europe entière, il fallait manifester dans tout son éclat la clémence et l'équité de l'empereur.

Le prince *Lubecki* et M. *Wawrzecki*, qui partageaient mes sentimens, appuyèrent tout ce que je venais de dire; et c'est ainsi que se termina cette conférence, dont je ne doutais point que M. *Schischkoff* ne rendît un compte exact et favorable pour nous à l'empereur. — J'en étais d'autant plus persuadé qu'il m'avait écouté avec beaucoup d'intérêt, qu'il paraissait convenir des principes sur lesquels j'avais basé mon explica-

tion, et que d'ailleurs ce ministre respectable, aussi éclairé que sensible, a toujours cherché à faire le bien autant que cela était en son pouvoir.

Avant de le quitter, je le prévins que je prendrais la liberté d'adresser une lettre à l'empereur dans laquelle je donnerais plus de développement à tout ce que je venais de lui exposer de vive voix.

Cette lettre, qu'on trouvera plus bas, ne fut expédiée que le lendemain. Après sa réception, je reçus l'ordre de l'empereur, d'aller trouver le secrétaire de l'empire, le 4-16 décembre, à onze heures du matin. — Je m'y rendis, et j'eus le plaisir d'entendre, en éprouvant les sentimens de la plus vive émotion, la lecture de l'acte d'amnistie sans exception quelconque.

Voici la lettre que j'ai adressée à Sa Majesté l'empereur, sur l'acte d'amnistie de Saint-Pétersbourg, ce 2-14 décembre 1812.

« Sire, conformément aux ordres de Votre « Majesté impériale, qui nous ont été commu- « niqués par le grand-maréchal comte *Tolstoy*, « je me suis rendu hier matin, avec M. *Waw-* « *rzecki* et le prince *Lubecki*, chez S. Exc. M. le « secrétaire de l'empire.

« Nous avons été pénétrés de la plus vive re- « connaissance en apprenant, par son organe, « que Votre Majesté impériale ayant manifesté

« la volonté de publier une amnistie pour les « habitans de la Lithuanie et de la Russie-Blan- « che, avait en même temps gracieusement per- « mis que nous présentassions nos idées sur la « manière dont on devait rédiger cet acte, qui, « sous tous les rapports, nous intéresse très par- « ticulièrement.

« Je ne doute pas que S. Exc. M. *de Schisch- « koff* n'ait porté aux pieds du trône l'expres- « sion de notre gratitude et de notre confiance « illimitée dans les sentimens généreux et ma- « gnanimes de Votre Majesté impériale. — Je « suis persuadé également qu'il a porté à sa « connaissance les observations que nous avons « pris la liberté de faire sur une amnistie sans « exception, qui est la seule qui puisse être « digne d'un cœur tel que le vôtre, Sire. — « Toutefois, je me fais un devoir de répéter en « peu de mots le résumé de nos observations « sur cet objet.

« Le droit d'accorder l'amnistie est sans doute « le plus bel attribut de la souveraineté, et il ne « sied mieux à aucune tête couronnée qu'à Votre « Majesté impériale, qui êtes le modèle de la « bonté et de l'équité.

« Après avoir déployé vos forces et votre puis- « sance pour terrasser l'ennemi, vous ne voulez « profiter de vos victoires, Sire, que pour ten- « dre une main bienfaisante aux malheureux; et

« votre bon cœur ne serait pas satisfait, si le châ-
« timent de quelques victimes troublait le plaisir
« d'accorder un pardon général.

« C'est pourquoi nous croyons que des excep-
« tions particulières dans l'acte d'amnistie ne
« répondraient point aux vues bienfaisantes de
« Votre Majesté impériale, et altéreraient l'im-
« pression qu'il doit nécessairement produire
« dans toute l'Europe.

« Au milieu d'une guerre dont il n'y a pas eu
« d'exemple, et dont les résultats étaient aussi
« éloignés qu'incertains, les Lithuaniens, se
« voyant abandonnés par leur souverain et ses
« armées, se trouvant livrés à un ennemi puis-
« sant, qui joignait au prestige de la séduction
« les menaces et la terreur, cédèrent, les uns
« aux impulsions de l'espérance, et d'autres à
« ceux de la crainte.

« Quel que soit le sentiment qui ait conduit
« chacun en particulier, je pense qu'on ne peut
« classifier les torts dont on les accuse, et excu-
« ser les uns en condamnant les autres, sans s'ex-
« poser à des actes d'injustice.

« Si, d'après les principes généreux et équi-
« tables que Votre Majesté impériale a admis, il
« doit y avoir une amnistie pour ceux qui ont
« accepté des places civiles ou militaires lors du
« séjour des armées françaises, comment la re-
« fuser à ceux que l'on accuse d'avoir prononcé

« des discours ou signé des proclamations contre « le gouvernement russe, ou la personne sacrée « de Votre Majesté impériale?

« Il y a des têtes exaltées et des fanatiques dans « tous les pays, et ce n'est que dans cette classe « que l'on pourrait placer ceux dont la bouche « ou la plume se serait souillée, en osant s'ex- « primer d'une manière offensante contre le « meilleur des souverains. — Mais Votre Majesté « impériale voudrait-elle punir ceux qui lui au- « raient manqué personnellement, et pardonner « à ceux qui auraient pris les armes contre la « Russie?... Je suis persuadé que ce n'est pas son « intention; et rien ne peut me faire douter que, « malgré toutes les représentations que l'on fera « à Votre Majesté impériale contre les Lithua- « niens, l'acte d'amnistie, sans flétrir leur ca- « ractère national, sans exagérer leurs torts, « et sans exception quelconque, sera signé par « elle, et paraîtra sous cette forme qui inspire « le respect, l'admiration et la reconnais- « sance, en portant l'empreinte du caractère de « son auguste auteur, qui sait vaincre et par- « donner. »

« Cet acte sera vivement senti et apprécié par « les âmes sensibles qui ont pu s'égarer momen- « tanément. — Il couvrira de honte le petit nom- « bre de ceux qui ont pu vous méconnaître, Sire! « Il réveillera en eux tous les remords de la

« conscience, et les ramenera à un repentir sin-
« cère.

« Cet acte vous frayera le chemin dans le duché
« de Varsovie, où tous les habitans accueilleront
« avec empressement le vainqueur généreux; et
« tandis que les armées victorieuses détruiront
« les forces armées de Napoléon et occuperont
« de vastes contrées, l'acte d'amnistie fera plus
« encore, il subjuguera les cœurs des habitans,
« et les attachera bien sincèrement à Votre Ma-
« jesté impériale.

« Je regarderai comme le plus beau jour de ma
« vie celui où je verrai la signature de Votre
« Majesté impériale apposée à ce manifeste subli-
« me, qui ne peut être que votre ouvrage, Sire!
« Je partagerai l'enthousiasme de mes compatrio-
« tes, et j'aurai part à cette jouissance pure qu'é-
« prouvera le souverain bienfaisant dont per-
« sonne mieux que moi ne connaît les senti-
« mens.

« Je verrai dans la publication de cet acte l'a-
« vant-coureur de l'exécution des vastes projets
« de Votre Majesté impériale, qui doivent fixer
« les destinées des Polonais; et, arrosant de lar-
« mes de reconnaissance la main dispensatrice de
« grâces et de bienfaits, je dirai avec assurance
« que douze millions d'individus qui devront la
« régénération de leur patrie à Votre Majesté
« impériale, feront oublier, par leur dévoûment,

« les torts que quelques uns d'entre eux ont pu « avoir.

« Je suis, etc., etc. »

C'est la dernière lettre que j'écrivis à l'empereur avant son départ pour l'armée. Il quitta Saint-Pétersbourg le 7-19 décembre 1812. — Il arriva à Wilna le 10-22. — Il y fit publier l'acte d'amnistie le 12-24, et en fit la lecture à l'assemblée générale du Sénat, à Pétersbourg, le 17-29 décembre.

La veille de son départ de Pétersbourg, l'empereur me fit appeler dans son cabinet, et me dit : « J'espère que vous avez été content de l'acte « d'amnistie.... Je quitte Pétersbourg, mais nous « nous verrons bientôt.... Dieu a béni nos ar- « mées.... je vais les rejoindre. — Vous pouvez « concevoir que, dans ce moment-ci, je ne puis « penser à autre chose qu'à profiter de nos succès. « — Dès que nos troupes auront occupé le duché « de Varsovie, et que nous n'aurons plus à re- « douter le retour de Napoléon, je tiendrai ma « promesse, et je songerai aux moyens de réta- « blir la Pologne. — Vous connaissez mes inten- « tions à cet égard.... Je compte vous appeler « auprès de moi en peu de temps.... En atten- « dant, patience et confiance. »

Ces paroles étaient faites pour me tranquilliser, d'autant plus qu'elles avaient suivi de près la signature de l'acte d'amnistie, qui attestait tout

récemment les intentions bienfaisantes de l'empereur pour mes compatriotes.

Cependant Alexandre quitta Pétersbourg sans laisser aucune disposition relativement à MM. Thomas *Wawrzecki*, le prince Xavier *Lubecki*, le comte Louis *Plater*, Casimir *Sulistrowski*, maréchal du gouvernement de Wilna, et *Rokicki*, maréchal de celui de Minsk, qui composaient le comité nommé par l'empereur pour la répartition des fournitures de l'armée, et qui avaient reçu l'ordre de l'accompagner de Wilna à Pétersbourg. — Chacun désirait vivement de pouvoir rentrer dans ses foyers et de revoir ses propriétés, qui étaient presque ruinées par les suites de la guerre; mais aux demandes qu'ils adressaient, de voir le comité dissous, puisque l'ennemi avait évacué la Lithuanie, et leurs personnes libres de l'obligation de rester à Pétersbourg, ils ne recevaient aucune réponse du gouvernement, parce qu'on attendait d'un jour à l'autre les ordres que Sa Majesté ferait parvenir à cet égard. — Enfin, au bout de quelque temps, le ministre de la police générale, *Balascheff*, leur signifia, au nom de l'empereur, qu'ils avaient la permission de quitter Pétersbourg, et de revenir en Lithuanie.

FIN DU LIVRE DIXIÈME.

ANNEXES

AU LIVRE DIXIÈME.

N° I.

NOTICES

SUR

LA LITHUANIE ET LES LITHUANIENS,

Suivies d'une réponse à la question : Pourquoi Napoléon a-t-il trouvé les habitans de cette province beaucoup moins confians, plus froids et bien moins empressés à se ranger autour de lui que ne l'avaient été les Polonais habitans du duché de Varsovie ? [1]

Avant de répondre à la question que j'ai insérée dans le titre de cet écrit, et qui m'a été faite et répétée par tous les Français que j'ai rencontrés

[1] Cet écrit fut remis à un diplomate français, à Wilna, sur la fin du mois d'août de l'année 1812. Il fit froncer le sourcil à celui auquel il fut présenté ; mais il produisit une forte impression sur tous les Français qui en eurent

jusqu'aujourd'hui, je veux désabuser ceux qui ne connaissent pas plus la Lithuanie que les antipodes, et qui ne parlent des Lithuaniens que comme d'une nation bien différente des Polonais proprements dits, en leur donnant quelques renseignemens sur ce pays et ses habitans.

Il n'y a pas, sans doute, de différence à remarquer entre les Polonais et les Lithuaniens, et principalement dans la classe de la noblesse, qui seule, pour ainsi dire, forme le corps de la nation; mais il ne faut pas supposer que ce n'est qu'à l'époque de la réunion de ces deux pays qu'on doit donner la célébrité que les Lithuaniens se sont acquise dans l'histoire des pays du Nord, et la réputation qu'on ne leur a jamais contestée d'être braves, entreprenans et attachés à leur pays.

Pour donner quelques notions sur la Lithuanie, sur son étendue dans les siècles reculés et sur ses habitans, je citerai quelques passages de *Malte-brun*, auteur qui a inspiré tant de confiance aux étrangers par ses vastes connaissances sur l'histoire et la géographie, et les recherches appro-

connaissance. Il fit taire aussi tous ceux qui regardaient les Lithuaniens comme des Polonais dégénérés, qui les accusaient d'avoir perdu tout sentiment pour la patrie, et qui leur reprochaient de tenir à la Russie, et d'être dévoués à l'empereur Alexandre, au point de renoncer au rétablissement de la Pologne par Napoléon.

fondies auxquelles il s'est livré avec autant d'assiduité que de discernement.

[1] « L'histoire primitive des Lithuaniens est extrêmement obscure. Les traditions lithuaniennes et russes semblent se contredire, ou plutôt elles ne remontent l'une et l'autre qu'à une époque très postérieure à celle de l'origine de ce peuple. »

« *Koïalowicz*, l'historien des Lithuaniens, prétend que, vers l'an 900, il aborda sur les côtes de la Baltique une colonie d'Italiens qui introduisirent dans ce pays une certaine civilisation, et en même temps cette foule de mots latins qui se font remarquer dans le langage lithuanien. Ces illustres fugitifs s'appelaient *Palœmon Libo*, Julien *Dorsprungo*, Prosper et César *Colonna*, Hector et Ursin *Rosa*. De ces familles italiennes sortirent plusieurs dynasties souveraines, qui gouvernèrent la Lithuanie proprement dite, et la Samogitie. — L'un d'eux, *Zwibund*, dévasta en 1089 la Russie. — Un siècle plus tard, un autre prince du même nom battit les Polonais. Enfin, en 1240, *Ringold* mourut souverain de la Lithuanie, de la Mazovie, de la Podlésie, de la Czernigovie

[1] Voyez *Tableau de la Pologne ancienne et moderne*; rédigé principalement d'après des notes communiquées par des Polonais et d'après les auteurs du pays même, par MALTEBRUN, *Paris*, 1807, pag. 187 *et suiv.*

« et d'autres provinces russes, de la Samogitie et « de la Courlande.

« Selon les chroniques russes, les Lithuaniens « étaient anciennement restreints dans la Cour- « lande, la Samogitie et un coin de terre assez « étroit, à l'est de cette dernière province; et tout « le reste de ce qui a composé dans la suite le « grand-duché appartenait à la Russie. *Nestor*, « le plus ancien historien de la Russie, met Litwa « au nombre des provinces de cet empire, et « Polock ou Polotsk dans celui des villes russes « que le grand prince *Oleg*, en 907, affranchit « d'un tribut qu'elles payaient aux *empereurs* « *grecs*. Dans les dernières années du dixième « siècle, Polock était la résidence du prince *Ro-* « *grold*, dont la fille *Rogneda* fut recherchée en « mariage par le grand prince de Russie *Vladi-* « *mir-le-Grand*. Cette princesse n'ayant pas « voulu y consentir, *Vladimir* fit la guerre à « son père, s'empara de sa capitale, le tua lui et « ses deux fils, et se trouva maître de *Rogneda*. « Il en eut un fils nommé *Isaslaw*; ensuite il se « sépara d'elle, mais auparavant il fit rebâtir « Polock, où il la renvoya avec son fils aîné *Isa-* « *slaw*, en lui cédant et la ville et les pays qui en « dépendaient, comme une principauté à part, « qui avait Polock pour capitale, et comprenait « toute la Lithuanie jusqu'à la rivière du Niémen « ou Memel, et une grande partie de la Livonie.

« *Isaslaw* et ses descendans la possédèrent jusqu'à « l'extinction de la race dans le treizième siècle, « où se forma le grand-duché de Lithuanie, dont « *Ringold* prit le premier le titre en 1235. Les *An-* « *nales généalogiques de la Russie* (Rodoslownié) « font descendre ce *Ringold* des anciens princes « de Polock... Les grands-ducs de Lithuanie se « rendirent dans la suite maîtres de Polock et de « toutes les villes russes de cette contrée.

« Nous pensons que, dans l'une et l'autre de « ces traditions, il y a quelque fondement histo- « rique; mais que, pourtant, la masse des Lithua- « niens ne descend d'aucune nation étrangère; « qu'elle forme avec les Lettons, le Curons ou « Courlandais, et les Prussiens, une race parti- « culière, distincte et des Slavons et des Goths; « mais tour à tour subjuguée par ces deux peu- « ples. Il paraît aussi que des Grecs ou des Ro- « mains du Bas-Empire y ont pénétré. Quoi qu'il en « soit, les deux traditions deviennent d'accord de- « puis l'époque où le grand-duc *Ringold* étendait « au loin la puissance et la gloire des Lithuaniens.

« Vers la fin du treizième siècle, *Vittenes*, « originaire de la Samogitie, après diverses révo- « lutions, obtint le titre de grand-duc, et laissa « le gouvernement à son fils et successeur *Gedy-* « *min*, qui bâtit Wilna, dont il fit sa résidence. « Il vainquit *Stanislas*, grand prince de Russie, « auprès de Kiiów; et s'étant rendu maître de

« cette capitale, il fut, selon *Nestor*, nommé « grand-prince de Russie. *Jahellon*, son petit- « fils, connu sous le nom de *Jagellon*, offrit sa « main à *Hedwige*, fille unique de *Louis*, roi de « Pologne et de Hongrie, qui était déjà couron- « née reine, et il s'engagea en même temps à « embrasser le christianisme avec tout son peu- « ple, à réunir la Lithuanie à la Pologne, et à « reconquérir les provinces démembrées de la « couronne... *Jagellon* vint à Cracovie en 1386, « fut baptisé et nommé *Wladislas*, et après son « mariage avec *Hedwige*, il fut également cou- « ronné roi. L'année suivante, ce prince retourna « en Lithuanie, y abolit les anciennes superstitions, « fit convertir plusieurs milliers de ses sujets à la « religion chrétienne, fonda l'évêché de Wilna, « et régla la discipline ecclésiastique. En 1392, « il fit grand-duc de Lithuanie son cousin *Alexan-* « *dre* ou Vitold, mais sans préjudice à la réunion « de cette province avec la Pologne, et en s'en « réservant la souveraineté. En 1401, cette réu- « nion fut confirmée par un acte formel dressé « dans une diète provinciale à Wilna. En 1408, « le grand-duc enleva la Samogitie à l'ordre teu- « tonique. Dans une autre diète provinciale, tenue « en 1413, dans la petite ville de Horodlo, les « Lithuaniens furent déclarés égaux aux Polonais, « à l'égard des charges et des lois; beaucoup de « familles lithuaniennes s'allièrent par des ma-

« riages à des familles polonaises; enfin les armes « des deux nations furent réunies. On y régla « encore que les Lithuaniens recevraient leur « grand-duc de la main du roi de Pologne, et « que ce dernier venant à mourir sans enfans ni « descendans habiles à lui succéder, les Polonais « n'éliraient un nouveau roi que conjointement « avec les Lithuaniens. L'alliance conclue en 1413 « fut renouvelée en 1499, et on y ajouta, par « forme d'éclaircissement, que les Lithuaniens « n'éliraient point leur grand-duc sans l'agrément « des Polonais, ni les Polonais leur roi sans le « concours des Lithuaniens. En 1561, les cheva- « liers porte-glaives se soumirent, eux et la par- « tie qui leur restait encore de la Livonie, à la « domination du roi de Pologne, comme grand- « duc de Lithuanie; le nouveau duc de Courlande « en devint également feudataire. En 1569, les « Polonais-Lithuaniens tinrent, à Lublin, une « diète où le grand-duché fut réuni au royaume « de Pologne, de manière qu'ils ne fissent plus en- « semble qu'un même corps, soumis à un même « prince qui devait être élu conjointement par les « deux nations sous le double titre de roi de Po- « logne et de grand-duc de Lithuanie. On y con- « vint aussi que la diète serait toujours tenue à « Varsovie; que les deux peuples auraient le « même sénat, la même chambre pour leurs « nonces ou députés; que leurs monnaies seraient

« au même titre ; qu'enfin les alliances, les troupes « auxiliaires, et toutes choses seraient communes « entre eux. Dans les lois de 1673, 1677 et 1685, « il fut réglé que chaque troisième diète se tien- « drait en Lithuanie à Grodno ; on excepta ce- « pendant de cette règle, les diètes de convoca- « tion, d'élection et de couronnement. En 1697, « les lois polonaises et lithuaniennes reçurent une « force et une autorité égale. »

J'ajouterai à ce précis de l'histoire de la Lithuanie jusqu'à l'union de cette province avec la Pologne, quelques détails intéressans sur ce pays, qui datent de l'époque où les faits qui y ont rapport ont cessé d'être douteux ; je les ai puisés aux meilleures sources. [1]

Vers l'année 1300, à l'époque où les Tartares, fiers de leur puissance, commençaient à inquiéter les frontières de la Lithuanie, *Gedymin* marcha contre eux, s'empara de la Wolhynie, de la Podolie et du duché de Kiiow, les chassa de ces contrées, et fixa les limites de la Lithuanie à Putywel, sur la Diésna.

Les Tartares, qui redoutaient *Gedymin*, n'osè-

[1] Voy. DLUGOSZ, MIECHOWITA, STRYJKOWSKI, HERBERSTEIN, MICHAYLO, lithuanien ; les *Chroniques russes* ; l'*Histoire de Pologne*, par NARUSZEWICZ ; son *Histoire de la Tauride* ; les *Lettres des Czars au-delà du Wolga* ; les *Archives de la Couronne transportées à Pétersbourg* ; *Limites regni Poloniæ* ; DOGIEL, etc., etc.

rent plus l'attaquer; mais, après sa mort, ils voulurent recouvrer les provinces qu'ils avaient perdues, et commencèrent à ravager la Podolie. *Olgierd*, successeur de *Gédymin*, vint au secours de ses neveux, nommés *Koryatowicz*, qui étaient en possession de la Podolie; défit, en bataille rangée, les princes tartares, et les poursuivit jusqu'au-delà du Don.

Witold, neveu et successeur d'*Olgierd*, attaqué dans ses nouvelles conquêtes, par les Tartares, qui vinrent fondre sur lui avec des forces très considérables, les battit, en chassa une partie au-delà du Don, et transporta ceux qui tombèrent entre ses mains dans différentes contrées de la Lithuanie, où, au lieu de les réduire en esclavage, il leur donna des possessions avec la permission d'exercer librement leur culte.

Quoique les invasions des Tartares devinssent moins fréquentes, *Witold* résolut de s'assurer ses propriétés, et de les mettre à l'abri des incursions ultérieures, en faisant un traité avec *Tokatmisz*, czar de Kapczak, au-delà du Wolga, qui céda à *Witold* tous ses droits de souveraineté sur les duchés de Moscovie. — Cette cession fut confirmée par *Menglikeray*, czar de Pérékop, petit-fils de *Tokatmisz*, qui nomme en détail tous les districts, villes et châteaux cédés à *Witold*. Enfin, *Hadgigeray* ratifia à *Witold* les mêmes cessions. On en trouve les preuves au-

thentiques dans les actes originaux qui renferment la donation du premier, la confirmation du second, ainsi que les pactes renouvelés entre le troisième et Casimir *Jagellon*, datés de Crimée en 1430, et munis du sceau d'or des kans. — Ces pièces officielles se trouvaient dans les archives de la couronne, et ont été transportées à Pétersbourg avec le reste des archives et la bibliothéque nationale de Varsovie.

De cette manière, *Witold* acquit la propriété non seulement des possessions russes délivrées du joug des Tartares, par son aïeul et par son oncle, mais encore de celles qui relevaient des autres petits czars tartares au-delà du Dniéper.

Il exerçait sur les provinces les droits de souveraineté dans toute son étendue: Il nommait et confirmait les kans tartares; il leur imposait l'obligation de fournir des troupes à chaque réquisition. Il soumit à *Hadgigeray* les petites hordes de Tartares qui habitaient entre le Dniéper et le Don, et les tribus nomades qui vivaient sur les bords de la mer Noire, et qui faisaient de fréquentes incursions sur le territoire polonais. Il lui donna aussi le gouvernement des peuplades qui faisaient paître leurs troupeaux entre l'embouchure du Dniéper et du Dniester, sous la condition de les tenir soumises à la Lithuanie; et de regarder *Witold*, ainsi que ses successeurs, comme ses maîtres et souverains. *Hadgigeray*

se montra fidèle tributaire de la Pologne, même après la mort de *Witold*. Il n'entreprenait aucune guerre sans l'aveu du roi, le nommait son maître et son seigneur, et avait toujours ses troupes prêtes à ses ordres.

Ainsi, tous les pays entre le Dniéper et le Dniester, jusqu'à leur embouchure, ont appartenu à la Lithuanie, ou par droit de succession des ducs de Russie, ou par celui de conquête, ou enfin par des traités, sans en excepter le territoire nommé aujourd'hui *district d'Oczakow*, jusqu'à la ville de Kaczubey, dont les ruines existent encore vis-à-vis de Bialogrod, nommé par les Turcs *Akerman*.

Le Dniéper, depuis ses sources aux environs de Smolensk, traversait le territoire lithuanien jusqu'à son embouchure dans la mer Noire. Les ducs de Lithuanie, et après eux les rois de Pologne, élevèrent des villes fortifiées sur les deux rives de ce fleuve, et y entretinrent de fortes garnisons pour contenir les incursions des Tartares. *Michaylo*, lithuanien, envoyé par *Sigismond-Auguste* pour inspecter ces châteaux, nomme Kremienczuk, Upsk, Herbedieiowrog, Missuryn, Koczkos, Tawan, Barhun, Tyahinia, etc.

Les ducs de Lithuanie établirent à Tawan une maison de douane construite en pierre, où ils percevaient les droits et l'amende appelés

osmiectwo, qu'on imposait aux Tartares qui avaient commis quelques excès ou désordres; on appelait cette douane les bains de *Witold*.

Les précautions qu'on avait prises pour se mettre à l'abri des incursions des Tartares amenèrent dans ces contrées un grand nombre d'habitans, qui y bâtirent des villages, et qui y firent valoir une terre très fertile. De nombreux établissemens se formèrent aux environs du lac de Teligola [1]. Les belles plaines situées entre les deux rivières d'Ingul se couvrirent d'habitations. Plusieurs familles puissantes de la noblesse possédaient des terres considérables aux environs d'Oczakow; d'autres, moins opulentes, y avaient des villages, des habitations, des troupeaux et des haras, ainsi que des campagnes couvertes des plus riches moissons.

Deux ponts construits par *Witold*, non loin de l'embouchure du Boh, et le port de Kaczubey, situé à l'embouchure du Dnieper, facilitaient leur commerce.

Depuis *Witold* jusqu'à Casimir *Jagellon*, des transports continuels de froment et de seigle descendaient le Dniester jusqu'à Kaczubey et Bialogrod. [2]

[1] Nom lithuanien donné à ce lac. *Toli galas* veut dire, *loin la fin.*

[2] On lit dans Sarnicki qu'au temps de *Sigismond-Auguste*, des vaisseaux chargés de blés les transportaient

Après l'union de la Lithuanie à la Pologne, les Lithuaniens se montrèrent jaloux de la conservation de leurs anciennes lois et priviléges, qui leur avaient été garantis par l'acte même d'union; mais on les trouvait toujours disposés à tous les sacrifices qu'on demandait d'eux lorsqu'il s'agissait du bien-être général de la patrie.

Ils en donnèrent les preuves les plus convaincantes dans les dernières années de l'existence de la Pologne; car lorsqu'ils acquirent la certitude que, pour l'intérêt commun et pour donner plus de consistance à la nouvelle forme de gouvernement qu'on se proposait d'établir à la diète de 1788, il était nécessaire de resserrer davantage les rapports entre la Lithuanie et la Couronne[1], pour ne former de ces trois provinces qu'un seul État puissant, et faire disparaître totalement les distinctions qui avaient existé jusqu'alors entre les Polonais et les Lithuaniens, ils firent volontiers le sacrifice des priviléges auxquels ils avaient tenu

dans l'île de Chypre; et il est expressément stipulé par l'article IV du traité conclu en 1621, entre *Sigismond* et *Osman*, qu'il serait défendu aux Tartares de passer par le district d'Oczakow, sur les terres de ce nom. — *Tartari nullas excursiones in ditiones polonicas facere præsumant, quin imo a transitu Oczakowiensi per sultanum arceri debent.*

[1] C'est le nom qu'on donnait à la Grande et à la Petite-Pologne.

avec le plus d'obstination, et renoncèrent sans difficulté à avoir une armée à part et un trésor séparé, en consentant à les réunir sous une seule et même administration avec les deux autres provinces.

Dans tout le cours de cette diète constitutionnelle, les membres représentans de la Lithuanie se firent connaître de la manière la plus distinguée par le plus pur patriotisme et par un dévoûment sans réserve pour le bien de l'État. Ils ne cédèrent ni en nombre ni en talens à ceux de la Couronne, et les noms de *Niemcewitz*, de *Weyssenhoff*, de *Matuszewic*, de *Soltan*, de Casimir *Sapiéha*, de *Wawrzecki*, et de tant d'autres inscrits dans les archives nationales, y ont laissé des traces ineffaçables de leurs talens pour l'administration, de leur éloquence et de leur patriotisme.

Les sentimens que ces représentans exprimaient dans l'assemblée de la diète se manifestaient avec tout autant d'énergie parmi leurs commettans dans la province de Lithuanie, où tout sacrifice pour la patrie fut regardé comme un devoir aussi doux que sacré à remplir.

Les premiers mouvemens de la révolution de 1794 ranimèrent tout le feu du patriotisme des Lithuaniens. — L'insurrection de Wilna ne le céda à celle de Varsovie que sous le rapport des moyens disponibles; car il n'y eut que trois cents

soldats lithuaniens qui assaillirent à Wilna un corps de trois mille Russes.

Quoique la plus grande partie de la Lithuanie se trouvât, depuis le dernier partage, incorporée à la Russie, et que la petite portion qui ne l'était pas fût encombrée de troupes russes, les efforts des Lithuaniens, éloignés de *Kosciuszko* et de l'armée de Pologne, furent inconcevables à l'époque de 1794. — On vit *Wawrzecki* pénétrer en Courlande et s'emparer de Libau; *Giedroyc* et *Niesiolowski* battre les Russes à Salanty, Michel *Oginski* s'avancer jusqu'à la Dzwina du côté de Dünebourg, Étienne *Grawboski* se frayer une route dans l'intérieur du ci-devant palatinat de Minsk.

Toutes ces expéditions se faisaient avec de bien faibles moyens et au milieu de différens corps russes, dont un seul, qui fut employé au siége de Wilna, était fort de quatorze mille hommes. — Mais de quoi ne sont pas capables le courage, l'enthousiasme et l'amour de la patrie!

Sierakowski, *Kopec*, Stanislas, George et Étienne *Grabowski*; *Prozor*, *Horain*, *Giedroyc*, *Bialopiotrowicz*, le palatin *Niesiolowski*, tous animés d'un zèle ardent pour leur pays, et qui l'ont servi à cette époque, soit dans le militaire, soit dans le civil, avec une constance imperturbable et un zèle sans égal, sont des noms bien chers pour tout bon Polonais, et la Li-

thuanie, leur patrie, s'en enorgueillit à juste titre.[1]

Cependant les Lithuaniens, qui n'avaient jamais pu obtenir de secours d'armes, de munitions, d'artillerie et de troupes pendant toute la durée de la révolution de 1794, parce que *Kosciuszko*, toujours aux prises avec les Russes ou les Prussiens, n'était pas en état de leur envoyer des renforts; furent obligés enfin de céder au nombre, et de réunir les débris de leur armée et des différens corps qui avaient combattu séparément sur les frontières de la Pologne.

Ces troupes lithuaniennes, en devenant partie de la grande armée, et fières de passer sous les ordres immédiats de *Kosciuszko*, qui lui-même était lithuanien[2], combattirent vaillamment sur différens points contre les Prussiens et les Russes, partagèrent partout les chances de la brave armée polonaise, jusqu'à la fin malheureuse de la révolution. — Enfin, lorsqu'un grand nombre d'officiers du premier rang qui étaient tombés au pouvoir de l'ennemi, furent conduits dans les

[1] Les familles les plus distinguées de la Pologne sont, pour la plupart, originaires de la Lithuanie. Les *Czartoryski*, les *Radziwill*, les *Oginski*, les *Sapiéha*, les *Tyszkiewicz*, les *Pac*, les *Sanguszko*, sont lithuaniens.

[2] Il est né, le 12 février 1746, à Siechnowicé, dans le palatinat de Brzesc-Litewski, de parens nobles, originaires de ces contrées.

prisons de Pétersbourg, et que plusieurs milliers de soldats lithuaniens se trouvèrent transportés en Sibérie, tous ceux qui purent quitter la Pologne cherchèrent un asile dans les pays étrangers, et beaucoup d'entre eux passèrent au service de France ou se firent recevoir dans les légions polonaises en Italie.

D'après ce préliminaire, qui prouve qu'une grande partie d'hommes marquans qui ont illustré les dernières années de l'existence de la Pologne, étaient lithuaniens, et que l'amour de la liberté, de l'indépendance, aussi-bien que la haine des oppresseurs de la patrie ont caractérisé toujours, et d'une manière très prononcée, les habitans de la Lithuanie, voyons les motifs qui les ont empêchés de se livrer avec une confiance aveugle à celui qui, à la tête d'une armée de cinq cent mille hommes, franchissait les frontières de leur province en 1812.

Lorsqu'en 1806 Napoléon déclara la guerre à la Russie et à la Prusse, les Lithuaniens ne furent rien moins qu'indifférens à cette nouvelle. Ils lisaient avidement les adresses de Napoléon aux Polonais, les proclamations de *Dombrowski* et de *Wybicki*, distribuées à Varsovie, et les lettres qui pouvaient parvenir avec des données et des espérances sur le rétablissement futur de la Pologne.

On était surpris, à la vérité, que *Kosciuszko*

eût résisté aux représentations les plus pressantes de Napoléon, et qu'il n'eût voulu ni le suivre, ni apposer sa signature à des proclamations adressées aux Polonais. — On ne croyait pas que Napoléon voulût rétablir une Pologne puissante et indépendante comme elle avait existé autrefois, car cela ne s'accordait point avec ses principes. — La plupart supposaient que, pourvu que l'empereur Alexandre se prêtât à un arrangement et fît, ou acceptât des propositions de paix, Napoléon sacrifierait les Polonais à d'autres intérêts majeurs; cependant il n'y a pas de doute que beaucoup de Lithuaniens passèrent la frontière pour rejoindre les légions polonaises; et si Napoléon avait traversé le Niemen en proclamant le rétablissement de la Pologne, il est probable qu'à cette époque, tout ce qui pouvait porter les armes se serait réuni à lui avec empressement.

On fut dans l'attente et l'incertitude pendant plusieurs semaines, lorsqu'enfin l'on apprit qu'après la bataille de Friedland les deux empereurs de Russie et de France s'étaient rapprochés, qu'ils avaient eu une entrevue, qu'ils s'étaient entendus avec beaucoup d'épanchement et de cordialité de part et d'autre; que Napoléon, satisfait d'avoir été reconnu empereur par un souverain dont il appréciait l'amitié, et d'avoir écarté tout ce qui pouvait altérer la bonne harmonie entre les deux cours, offrit à Alexandre,

Varsovie avec les provinces de la ci-devant Pologne, qu'il avait prises au roi de Prusse, pour les réunir à la Russie.

On sut bientôt après que, cette proposition n'ayant pas été acceptée, Napoléon créait le duché de Varsovie, et le réunissait à la Saxe. On sut aussi qu'il détachait une portion de ces provinces formant l'arrondissement de Bialystok, avec une population de plusieurs centaines de milliers d'habitans, qu'il cédait à Alexandre pour l'incorporer à la Russie, comme pour constater que loin de vouloir lui enlever la Lithuanie, il faisait volontiers la cession qu'Alexandre demandait, de même qu'il l'aurait rendu maître du duché de Varsovie, s'il avait pu le mettre dans ses intérêts, et lui faire adopter ses principes sur le système continental.

Toutes ces nouvelles répandirent la consternation en Lithuanie, et principalement à Wilna. Ceux qui avaient quitté trop précipitamment leur pays pour se rendre auprès de l'armée polonaise, se trouvèrent compromis en exposant leurs familles à des enquêtes et à des persécutions; tous ceux qui n'attendaient que le passage du Niemen pour se réunir à leurs compatriotes, se trouvèrent désappointés. — Les Lithuaniens et tous les Polonais sujets d'Alexandre dans les autres gouvernemens de l'empire de Russie, regardèrent le traité de Tilsit comme le tombeau de toutes

leurs espérances; et, depuis cette époque, la confiance qu'on avait eue momentanément dans les intentions de Napoléon de rétablir la Pologne, disparut.

Plusieurs événemens qui suivirent cette époque, contribuèrent à attiédir encore l'admiration des Lithuaniens pour Napoléon, et à entretenir leur défiance.

Au commencement de la campagne de 1809, ils virent le duché de Varsovie abandonné à ses propres forces. — Un corps peu nombreux de Polonais sous les ordres du prince Joseph *Poniatowski* était destiné à le protéger contre l'ennemi, tandis que la majeure partie de l'armée polonaise combattait en Espagne. Napoléon avait laissé à la merci du sort un pays qui lui avait offert tant de ressources, une nation qui lui avait montré tant de confiance et de dévoûment! Varsovie fut ouverte aux Autrichiens, qui y pénétrèrent avec quarante mille hommes, et sans la valeur des braves Polonais, qui, ayant le prince Joseph à leur tête, se frayaient un chemin en Gallicie, sans un concours d'événemens fortunés pour Napoléon, qui le tirèrent d'embarras sur les bords du Danube et le firent triompher des Autrichiens, ce duché de Varsovie, à peine organisé, eût été sacrifié.

Un an plus tard environ, après la conclusion de la paix de Schönbrun, le ministre de l'inté-

rieur *Montalivet* déclara, dans un discours prononcé en public à Paris, que Napoléon n'avait jamais eu l'intention de rétablir la Pologne. Cette même assurance fut donnée par des lettres de Napoléon à Alexandre, et bien auparavant par une correspondance officielle du ministre des relations extérieures *Champagny*, adressée au chancelier de l'empire de Russie comte *Romanzoff*.

Il est facile de concevoir que toutes ces données qu'on se communiquait mutuellement, achevaient de détruire l'illusion des Lithuaniens les plus enthousiastes autrefois pour Napoléon.

D'un autre côté, l'empereur Alexandre faisait pour eux tout ce qui pouvait et devait les attacher à sa personne. Il avait accueilli en 1810 les demandes des habitans du gouvernement de Wilna et de celui de Grodno, et avait accordé presque tout ce qu'ils avaient désiré. La noblesse du pays sentait avec reconnaissance le prix de sa sollicitude pour l'éducation de la jeunesse, et de sa générosité pour l'université de Wilna et les écoles nationales.

On savait en Lithuanie, avec certitude, que l'empereur s'occupait du projet d'organiser les huit gouvernemens composés des ci-devant provinces de Pologne soumises à la Russie, et qui contenaient une population d'environ sept millions d'habitans. Il était question de les réunir

sous une même forme d'administration, et de leur donner une constitution séparée. On connaissait les forces imposantes de la Russie, et on s'attendait à voir tôt ou tard le duché de Varsovie réuni à ces gouvernemens, pour former un tout sous le nom de royaume de Pologne, ce qui était le seul objet de tous les vœux.

Voilà l'état où étaient les choses et la disposition des esprits en Lithuanie, à l'approche des armées de Napoléon en 1812. — On ne supposait pas, et on désirait encore moins qu'elles dépassassent la frontière; car on craignait que la Lithuanie ne devînt le théâtre de la guerre. On voyait une armée russe formidable s'avancer du côté du Niémen; mais on était sûr qu'elle ne commencerait pas les hostilités. L'arrivée de l'empereur Alexandre à Wilna, sa conduite bienveillante envers les habitans, et son affabilité, achevèrent de lui captiver les cœurs.

Par une déférence et un dévoûment sans exemple plusieurs gouvernemens, et nommément ceux de Grodno, de Wilna et de Minsk, s'offrirent de fournir tous les vivres et approvisionnemens dont l'armée pouvait avoir besoin, sans prescrire de bornes à ce qui devait être livré; car chaque habitant ne voulait se réserver que ce qui était indispensablement nécessaire pour l'entretien de sa maison, et donnait le reste. On ne demandait à l'empereur que la nomination d'un

comité composé de Lithuaniens qui fût chargé de cette répartition. C'est ce sacrifice volontaire qui procura en peu de temps la facilité de remplir des magasins immenses, quoique les mauvaises récoltes de l'année précédente, la misère générale et le dénûment d'argent présentassent partout des obstacles et des difficultés. Les Lithuaniens, que l'on aurait pu forcer comme sujets à fournir tout ce qui était nécessaire pour l'entretien de l'armée, dans un moment surtout où presque toutes les forces russes inondaient leur province, se portèrent volontairement à tous les sacrifices, parce qu'ils étaient persuadés qu'Alexandre leur portait un véritable intérêt, et que son projet avait été d'organiser la Lithuanie, et de rétablir la Pologne après la fin de la campagne. Ils avaient des données certaines sur ses intentions à cette époque, et ils se fiaient à ses sentimens magnanimes. Tout au contraire, Napoléon n'avait rien promis, et sa conduite précédente avait détruit toute illusion.

La surprise et la consternation furent à leur comble lorsqu'on vit l'empereur Alexandre quitter inopinément la ville de Wilna, et l'armée russe se retirer du côté de Dryssa. Plusieurs individus suivirent l'empereur pour se soustraire aux premiers désordres qui accompagnent l'entrée d'une armée étrangère; beaucoup d'autres furent obligés de suivre par devoir, et principa-

lement les membres du comité nouvellement nommé pour la répartition des vivres; de manière qu'on eut de la peine à choisir quelques députés qui allassent à la rencontre de Napoléon.

Voilà ce qui donna de l'humeur à l'empereur des Français, tout autant que la retraite de l'armée russe sans avoir livré de combat; et on a pu en juger, avant son entrée à Wilna, par les questions brusques qu'il fit à la députation. [1]

Cependant les Lithuaniens ne trouvèrent pas de motifs de se livrer à la joie et à des espérances, même après l'entrée de Napoléon à Wilna. On venait de recevoir l'ordre du jour publié la veille du passage du Niémen, dans lequel on annonçait aux troupes qu'elles allaient entrer dans le pays ennemi; ce qui ne promettait pas des ménagemens pour la Lithuanie. Immédiatement après l'on sut qu'après le passage du Niémen beaucoup de villages avaient été incendiés, plusieurs maisons de nobles propriétaires pillées, les vivres et les fourrages enlevés; les blés, encore verds, coupés pour la nourriture des chevaux, les champs

[1] C'est le maréchal du district de Wilna, Antoine *Lachnicki*, qui se trouvait à la tête de la députation. Comme il ne parlait que polonais, le prince Alexandre *Sapiéha* lui servit d'interprète. Napoléon demanda avec humeur à quelle heure Alexandre avait quitté Wilna; ensuite si le sénateur *Oginski* l'avait suivi, et enfin s'il y avait des traîtres à Wilna.

et les prairies dévastées; les femmes insultées, les paysans maltraités. Par une conséquence naturelle, tous ceux qui étaient plus rapprochés de la frontière prenaient la fuite, et laissaient les villages déserts.

Les militaires polonais, entre lesquels se trouvaient beaucoup de Lithuaniens, ne s'attendaient qu'à des triomphes qui ameneraient infailliblement le rétablissement de la Pologne, et regardaient tous ces désordres comme un effet naturel des chances de la guerre; mais les paisibles propriétaires, les fermiers et la classe agricole, qui s'occupaient peu des événemens à venir, ne voyaient que la ruine et la dévastation, sans se faire une idée des avantages qui pourraient en résulter pour le bien général et pour la masse totale de la population. — On ne s'en prenait point, à la vérité, ni à Napoléon, qu'on avait regardé jusqu'alors comme infaillible dans toute l'Europe, ni aux chefs de ses armées, qu'on révérait en Lithuanie comme partout ailleurs, pour leurs exploits et leurs talens militaires; mais les pertes et dommages n'en existaient pas moins, et les inquiétudes, ainsi que la désolation, augmentaient à mesure que les armées étrangères avançaient avec une rapidité qu'on a peine à concevoir.

Enfin la réponse évasive et peu consolante donnée par Napoléon aux députés de Varsovie,

sur le rétablissement de la Pologne, renversa tous les calculs des Polonais, et acheva de désespérer ceux d'entre les Lithuaniens, qui avaient cru un moment à la possibilité de voir l'armée russe détruite, les anciennes provinces polonaises reconquises et le royaume de Pologne rétabli.

On voit d'après tous ces détails les raisons qui ont empêché les Lithuaniens de répondre à l'attente de Napoléon.

S'il ne les a pas trouvés enthousiastes comme il l'aurait désiré, la faute n'en est qu'à lui. Si, avant de passer le Niémen, il avait proclamé le rétablissement du royaume de Pologne, et s'en était déclaré roi; si, après l'avoir passé, il avait assuré les Lithuaniens et les habitans des ci-devant provinces polonaises soumises à la Russie, qu'il les réunissait au duché de Varsovie, pour ne faire qu'un ensemble formant un royaume de Pologne, il est certain qu'à la vue d'une armée de cinq cent mille hommes, leurs sentimens pour Alexandre auraient pu être ébranlés; et aucune considération ne les eût empêchés de se livrer à tout le délire d'un patriotisme exalté, et de se réunir en masse pour combattre sous les ordres de celui qui leur rendait la patrie, sans se borner à leur faire des promesses.

Mais, au reste, que pouvait désirer Napoléon des Lithuaniens? Ils ont fait tous les sacrifices qui

étaient en leur pouvoir. — Dans plusieurs endroits, où les chefs de division annonçaient de leur propre mouvement le rétablissement de la Pologne, comme, par exemple, à Minsk, on recevait les Français avec un enthousiasme général. Dans toutes les habitations des propriétaires nobles, même les moins riches, les officiers étaient reçus avec hospitalité et empressement. On fournissait sans se plaindre des approvisionnemens pour les soldats; des chevaux pour les transports. Des volontaires se présentaient de tous côtés pour compléter l'armée polonaise. Plus de trois cents étudians de l'université de Wilna passèrent spontanément au service polonais. — On décréta la formation de dix régimens, dont cinq d'infanterie furent confiés aux colonels Adam *Biszping*, Alexandre *Chodkiewicz*, Constantin *Tyzenhaus*, Charles *Przezdziecki* et Stanislas *Czapski*; et on nomma pour colonels des cinq régimens de cavalerie, le brigadier Joseph *Mawrzecki*, Michel *Tyszkiewicz*, *Raiecki*, *Obuchowicz* et *Giedroyc*. — Quelques uns d'entre eux, qui étaient plus riches, fournirent leurs propres fonds pour accélérer la levée de ces régimens.

On vit aussi d'autres membres des premières et des plus anciennes familles de la Lithuanie, se disputer la gloire de servir la cause de leur patrie, et c'est ainsi qu'un Dominique *Radziwill*, un Alexandre *Sapieha*, un Constantin *Czartoryski*,

un Gabriel *Oginski*, un Louis *Pac*, et plusieurs autres suivirent Napoléon, non point par des vues d'intérêt ou d'ambition, mais dans la supposition que le rétablissement de la Pologne serait le résultat de cette campagne, et qu'il serait opéré par Napoléon plutôt que par Alexandre.

En voilà assez pour prouver que les Lithuaniens n'ont jamais cédé en rien aux habitans des autres provinces polonaises, et il n'y a pas de doute que celui qui, sans les bercer de vaines espérances, se serait déclaré roi de Pologne et régénérateur de leur patrie, aurait acquis des droits incontestables à leur reconnaissance, et pouvait être sûr de trouver en eux confiance, enthousiasme, et même exaltation.

N° II.

(LIVRE X, CHAPITRE IV.)

*Extrait de l'*Histoire de Napoléon et de la Grande-Armée, *par M. le général comte* DE SÉGUR, *vol.* I^er^ *pag.* 150-157, *sixième édition.*

.....Les Polonais avaient cru s'adresser à l'arbitre souverain du monde, à celui dont chaque parole était un décret, et qu'aucun ménagement politique n'était capable d'arrêter; ils ne surent à quoi attribuer la circonspection de sa réponse.

Ils doutèrent des intentions de Napoléon; le zèle des uns en fut glacé, la tiédeur des autres justifiée; tous s'étonnèrent. Même autour de lui, on se demanda les motifs de cette prudence qui paraissait intempestive et à laquelle il n'avait pas accoutumé : « Quel était donc le but de cette « guerre? Craignait-il l'Autriche? La retraite des « Russes l'avait-elle déconcerté? Doutait-il de sa « fortune, et ne voulait-il pas prendre, devant « l'Europe, des engagemens qu'il n'était pas sûr « de pouvoir tenir?

« Enfin, la froideur de la Lithuanie l'avait-elle « gagné? ou plutôt se défiait-il de l'explosion « d'un patriotisme qu'il n'aurait pas pu maî- « triser; et ne s'était-il pas encore décidé sur le « sort qu'il lui réservait? »

Quels que fussent ses motifs, il voulut que les Lithuaniens parussent s'affranchir d'eux-mêmes; et comme en ce même temps il leur créait un gouvernement et leur dictait jusqu'aux élans de leur patriotisme, cela le plaça, ainsi qu'eux, dans une fausse position où tout devint fautes, contradictions et demi-mesures. On ne se comprit pas réciproquement; une défiance mutuelle en résulta. Pour tant de sacrifices que les Polonais avaient à faire, ils voulurent des engagemens positifs. Mais leur réunion en un seul royaume n'ayant pas été prononcée, la crainte ordinaire à l'instant des grandes décisions, s'ac-

crut; et la confiance qu'ils venaient de perdre en lui, ils la perdirent en eux-mêmes.

Ce fut alors qu'il désigna sept Lithuaniens pour composer le gouvernement. Ce choix fut malheureux en quelques points; il déplut à la fierté jalouse d'une noblesse difficile à contenter.

Les quatre provinces lithuaniennes de Wilna, Minsk, Grodno et Bialystok, eurent chacune une commission de gouvernement et des sous-préfets nationaux. Chaque commune dut avoir sa municipalité; mais la Lithuanie fut en effet gouvernée par un commissaire impérial, et par quatre auditeurs français, sous le titre d'intendans.

Enfin, de ces fautes inévitables peut-être, et surtout des désordres d'une armée placée dans l'alternative de piller ses alliés ou de mourir de faim, il résulta un refroidissement général. L'empereur n'en put douter; il comptait sur quatre millions de Lithuaniens, quelques milliers seulement le secondèrent. Leur *pospolité*, qu'il avait estimée à plus de cent mille hommes, lui avait décerné une garde d'honneur; trois cavaliers seulement le suivirent. La populeuse Wolhynie resta immobile, et Napoléon en appela encore à la victoire. Heureux, cette froideur ne l'inquiéta pas assez; malheureux, il ne s'en plaignit pas, soit fierté, soit justice.

Pour nous, toujours confians en lui et en nous-

mêmes, d'abord les dispositions des Lithuaniens nous occupèrent peu; mais quand nos forces diminuèrent, nous regardâmes autour de nous; avec notre attention s'éveilla notre exigence. Trois généraux lithuaniens, grands par leurs noms, leurs biens et leurs sentimens, suivaient l'empereur. Les généraux français leur reprochèrent enfin la froideur de leurs compatriotes. L'ardeur des Varsoviens, en 1806, leur fut proposée pour exemple. La vive discussion qui s'ensuivit, comme plusieurs autres pareilles qu'il faut réunir, se passa chez Napoléon, près du lieu où il travaillait, et comme on fut vrai de part et d'autre, comme dans ces discours les allégations opposées se combattent sans se détruire; comme enfin les premières et dernières causes de la froideur des Lithuaniens s'y trouvent développées, il est impossible de les omettre. »

Ces généraux répondirent donc : « Qu'ils « croyaient avoir bien reçu la liberté que nous « leur avions apportée : qu'au reste, chacun ai- « mait avec son caractère; que les Lithuaniens « étaient plus froids que les Polonais, et con- « séquemment moins communicatifs. Qu'après « tout, les sentimens pouvaient être les mêmes « quoique l'expression fût différente.

« Que d'ailleurs, les positions n'étaient pas à « comparer : qu'en 1806, c'était après avoir « vaincu les Prussiens, que les Français en

« avaient délivré la Pologne, au lieu qu'aujour-
« d'hui, s'ils affranchissaient la Lithuanie du
« joug russe, c'était avant d'avoir subjugué la
« Russie. Qu'ainsi, les uns avaient dû accueillir
« avec transport une liberté victorieuse et cer-
« taine, et les autres, plus gravement, une li-
« berté incertaine et périlleuse : qu'on n'achetait
« pas un bien du même air qu'on le recevait gra-
« tuitement. Qu'à Varsovie, six ans plus tôt, on
« n'avait eu qu'à se préparer à des fêtes; tandis
« qu'aujourd'hui, à Wilna, où l'on venait de
« voir toute la puissance des Russes, où l'on sa-
« vait leur armée intacte et les motifs de leur
« retraite, c'était à des combats qu'on avait à se
« préparer.

« Et avec quels moyens? Pourquoi la liberté
« ne leur avait-elle pas été apportée en 1807?
« Alors la Lithuanie était riche et peuplée! de-
« puis, le système continental, en fermant à ses
« productions leur seul débouché, l'a appauvrie;
« en même temps que la prévoyance des Russes
« l'a dépeuplée de recrues, et plus récemment,
« d'une foule de seigneurs, de paysans, de cha-
« riots et de bestiaux que l'armée russe venait
« d'entraîner avec elle.

A ces causes, ils ajoutèrent : « La disette, ré-
« sultat de l'inclémence du ciel de 1811, et les
« avaries auxquelles les blés trop gras de ces con-
« trées sont sujets. Mais pourquoi ne s'adressait-

« on pas aux provinces du sud? Là, étaient les « hommes, les chevaux, les vivres de toute es- « pèce. Il ne fallait qu'en chasser *Tormansoff* et « son armée. *Schwartzenberg* peut-être y mar- « chait; mais était-ce bien à des Autrichiens, « usurpateurs inquiets de la Gallicie, qu'on de- « vait confier la délivrance de la Wolhynie? « Voudraient-ils asseoir la liberté si près de l'es- « clavage? Que n'y envoyait-on des Français et « des Polonais? Mais alors il faudrait s'arrêter, « faire une guerre plus méthodique, se donner « le temps d'organiser; et Napoléon, sans doute « pressé par l'éloignement où il se trouvait de « ses États, par la dépense que nécessitait chaque « jour l'entretien de son armée, s'en tenant à « elle, et courant après une victoire, sacrifiait « tout à l'espoir de finir la guerre d'un seul « choc. »

Ici on les interrompit : ces raisons, quoique vraies, parurent des excuses insuffisantes. « Ils « taisaient la plus forte cause de l'immobilité de « leurs compatriotes; elle se trouvait dans l'at- « tachement intéressé des grands pour la poli- « tique adroite des Russes, qui flattait leur « amour-propre, respectait leurs usages et assu- « rait leurs droits sur des paysans que les Fran- « çais venaient affranchir. »

Ce reproche était fondé, et bien qu'il ne fût pas personnel, les généraux lithuaniens s'en irri-

tèrent. L'un d'eux s'écria : « Vous parlez de notre « indépendance; mais il faut qu'elle soit bien pé- « rilleuse, puisque vous, à la tête de quatre cent « mille hommes, vous craignez de vous compro- « mettre en la reconnaissant; car vous ne l'avez « reconnue ni par vos discours ni par vos ac- « tions. Ce sont vos auditeurs, hommes tout « neufs, avec une administration toute nouvelle, « qui gouvernent nos provinces. Ils exigent im- « périeusement, et nous laissent ignorer à qui « nous faisons des sacrifices qu'on ne fait qu'à sa « patrie. Ils nous montrent partout l'empereur, « et nulle part encore la république. Vous ne « donnez point de but à notre marche, et vous « vous étonnez qu'elle soit incertaine. Ceux que « nous n'aimons pas comme compatriotes, vous « nous les donnez pour chefs. Wilna, malgré nos « prières, reste séparée de Varsovie; désunis, « vous nous demandez cette confiance dans nos « forces que l'union seule peut donner. Les sol- « dats que vous attendiez de nous vous sont of- « ferts; trente mille seraient déjà prêts; mais « vous leur refusez les armes, les habits et l'ar- « gent qui nous manquent. »

Toutes ces imputations pouvaient peut-être encore être combattues; mais il ajouta : « Certes, « nous ne marchandons pas la liberté, mais nous « trouvons, en effet, qu'elle ne s'offre pas désin- « téressée. Partout le bruit de vos désordres vous

« précède; ils ne sont pas partiels, car votre ar-
« mée marche sur cinquante lieues de front. A
« Wilna même, malgré les ordres multipliés de
« votre empereur, les faubourgs ont été pillés;
« et l'on s'y défie d'une liberté qu'apporte la
« licence.

« Qu'attendez-vous de notre zèle? Un visage
« satisfait, des cris de joie, des accens de recon-
« naissance? quand, chaque jour, chacun de nous
« apprend que ses villages, que ses granges sont
« dévastées; car le peu que les Russes n'ont point
« entraîné avec eux, vos colonnes affamées le dé-
« vorent. Dans leurs marches rapides, il s'échappe
« de leurs flancs une foule de maraudeurs de toutes
« les nations, dont il faut se défendre.

« Qu'exigez-vous encore? que nos compatriotes
« accourent sur votre passage, vous apportant
« leurs blés, vous conduisant leurs troupeaux;
« qu'ils s'offrent eux-mêmes tout armés et prêts
« à vous suivre? Eh! qu'ont-ils à vous donner?
« vos pillards prennent tout; on n'a pas le temps
« de vous offrir. Regardez d'ici l'entrée du quar-
« tier impérial; y voyez-vous cet homme? il est
« presque nu! il gémit, il vous tend une main
« suppliante! Eh bien, ce malheureux qui excite
« votre pitié, c'est un de ces nobles dont vous
« attendiez les secours. Hier, il accourait vers
« vous plein d'ardeur, avec sa fille, ses vassaux
« et ses biens; il venait s'offrir à votre empereur;

« mais il a rencontré des pillards wurtember-
« geois, et il est dépouillé; il n'est plus père,
« à peine est-il homme! etc., etc. »

N° III.

Voici le plan d'opérations pour les armées secondaires des Russes, dont les copies ont circulé quelques mois plus tard, après la retraite de Napoléon, et que l'on trouve dans l'ouvrage du colonel Boutourlin, vol. II, pag. 241 et suiv.

Dispositions pour les armées du Sud.

Pour l'armée de Moldavie. D'Ostrog, l'amiral dirigera sa marche sur Pinsk, où il doit être rendu sans faute pour le 20 septembre.

Couvrant ses mouvemens autant par ses propres troupes que par la troisième armée d'Ouest, il cherchera à gagner quelques marches sur les généraux *Reynier* et *Schwartzenberg* dans la direction de Pinsk à Nieswiez et à Minsk, pour les prévenir dans ces deux endroits et les couper ainsi du gouvernement de Minsk, de la Bérézina et de la grande armée ennemie. Du succès de ce mouvement dépend en grande partie celui de toute l'opération.

L'amiral doit arriver à Nieswiez au plus tard le 26 septembre, et même plus tôt si faire se peut. De là il établira, pour le 30 septembre,

une communication avec la troisième armée d'Ouest, qu'il renforcera, s'il est nécessaire, d'un détachement de ses troupes, afin de la mettre en état de pousser vivement et de poursuivre *Schwartzenberg* et *Reynier*, en les rejetant dans le duché de Varsovie ou en Gallicie.

Au plus tard le 4 octobre, et plus tôt s'il est possible, l'amiral réunira ses principales forces à Minsk, où il sera rejoint le même jour par le détachement venu de Mozyr.

De Minsk, l'amiral occupera au plus tôt le cours de la Bérézina, et la ville de Borissow où il établira un camp retranché, sans négliger d'occuper les bois et les défilés situés au-delà de Borissow, sur la route de cette ville à Bobr, et de fortifier sur cette route tous les points susceptibles de l'être, afin que la grande armée ennemie, poursuivie à son retour par le prince *Koutousoff*, se trouve encore à chaque pas arrêtée de front par une forte résistance.

D'un autre côté, pour le 10 octobre, il se réunira vers Dokszycé, au comte *Wittgenstein*, ce qui ouvrira et assurera les communications directes tant avec Pétersbourg qu'avec Kiiow.

Formant ainsi le centre des trois armées réunies, et en ayant une quatrième (celle du comte *Stengell*) en réserve à Wilna, l'amiral attendra les événemens qui arriveront à la grande armée de *Koutousoff* et sur lesquels on ne peut rien pré-

sumer. Mais lorsque toute incertitude à cet égard sera dissipée, les deux armées se réuniront ou au centre ou sur l'une des deux ailes, selon que l'ennemi se dirigera ou sur la gauche, par l'Ula, ou sur le centre, par Bobr, Borissow et la Bérézina, ou sur la droite, vers Bobruysk. En un mot, l'on devra prévenir l'ennemi avec activité et promptitude, partout où il ferait quelque tentative, en lui opposant une masse de forces au moins égale aux siennes.

L'on disposera les troupes russes de façon à ce que rien de ce qui viendrait de l'étranger ne puisse joindre la grande armée ennemie, qui s'est avancée si loin dans l'intérieur de la Russie, et qui se trouvera si affaiblie par les pertes qu'elle a déjà essuyées, par les défaites et les marches fatigantes qu'elle aura encore à supporter, et qu'elle ne puisse sortir des frontières de Russie avant d'avoir subi une défaite complète et une entière destruction.

Enfin, si l'ennemi, repoussé des environs de Moscou, essayait de se tourner sur Kiiow ou sur Pétersbourg, la position centrale occupée par les armées leur donnera la facilité de le prévenir de l'un ou l'autre côté, sur le Dniéper ou sur le Wolkhow, pour l'arrêter en tête, tandis qu'il sera vivement pressé en queue par la grande armée du prince *Koutousoff*.

Jusque-là l'amiral restera près de Borissow, et

se maintiendra en communication directe et en rapports immédiats avec tous les autres corps, et attendant le résultat de ce qui se passera à la grande armée.

Pour la troisième armée d'Ouest. Du 20 au 25 septembre, cette armée devra se trouver à Pruzany, et elle cherchera à éloigner autant que possible l'ennemi de Neswiéz et de Pinsk.

Le 26 septembre, elle commencera l'offensive après avoir attiré à soi tous ses détachemens. Elle cherchera à battre l'ennemi. Mais, dans le cas où il prendrait une forte position, elle manœuvrera par la droite, et le 30 septembre elle se réunira aux renforts qui lui arriveront de Neswiéz, et tombera sur l'ennemi avec ces forces combinées.

Elle tâchera de dérober à l'ennemi les mouvemens de l'amiral, de façon à ce que ce dernier puisse partir de Pinsk et arriver à Neswiéz avant que l'ennemi en soit instruit.

Alors elle attaquera avec résolution les corps de *Schwartzenberg* et de *Reynier*, tâchera de les battre et de les éloigner pour donner la facilité aux troupes du comte *Wittgenstein* et à l'armée de l'amiral d'effectuer tranquillement leur jonction entre Minsk et Dokszyce. Elle laissera des postes d'avertissement sur la Szczara, depuis l'embouchure de cette rivière dans le Niémen, par Slonim jusqu'à Pinsk; après quoi elle prendra

position près de Neswiéz, d'où elle se trouvera également à portée de surveiller, d'un côté la contrée jusqu'à la Szczara, et de l'autre, celle jusqu'à Bobruysk et jusqu'à la Bérézina, près de Borissow. En outre, elle ne négligera pas d'être en communication directe et en rapports immédiats avec les corps portés à Wilna et à Minsk. Dans cette situation, elle attendra le résultat de ce qui se passera à la grande armée du prince *Koutousoff*.

Dispositions pour les armées du Nord.

Pour l'armée du comte Wittgenstein. Ce corps sera renforcé par onze mille hommes de la milice de Pétersbourg, qui seront rendus à Sébège pour le 25 septembre. En outre, arriveront de Pétersbourg à Welikié-Louki, du 20 au 24 septembre, neuf mille hommes de vieux soldats d'infanterie et d'artillerie, et huit mille hommes de la milice de Nowgorod.

Le comte *Wittgenstein* fera des dispositions préalables pour pourvoir toutes ces troupes de magasins ambulans et de parcs de réserve d'artillerie. A cet effet, l'on se servira du magasin de provisions de bouche établi à Welikié-Louki, à l'époque où l'on supposait que la grande armée s'arrêterait à Wilepsk.

Au 25 septembre, après avoir réuni toutes ces troupes nouvellement arrivées, et après avoir

attiré à soi tous les détachemens rendus inutiles par les opérations offensives de l'armée du comte *Stengell*, le comte *Wittgenstein* disposera ses mouvemens de façon à ce que le corps de Welikié-Louki suive la route de Polock par Newel, et que la milice de Pétersbourg se porte de Sébège au quartier-général. A l'approche de cette dernière, le comte *Wittgenstein* tirera du corps principal la cinquième division d'infanterie, les meilleurs des bataillons de dépôt, et la plus grande partie de la cavalerie, avec une artillerie suffisante, et avec ces troupes il se mettra en marche, accompagné de son quartier-général, pour effectuer sa jonction avec le corps de Welikié-Louki sur la route de Polock, au point qui, d'après les circonstances, sera jugé le plus convenable.

L'offensive projetée pour cette partie des troupes est d'une importance majeure. Le reste des troupes demeurera sous le commandement du lieutenant-général *Iakhvill*.

Au 1er octobre, le corps de Welikié-Louki, ainsi renforcé jusqu'au nombre de trente-cinq mille hommes, sera transporté à la gauche de la Dzwina. Prévoyant qu'il serait impossible d'emporter Polock de front, et évitant de perdre inutilement des hommes à l'attaque des retranchemens, l'on juge nécessaire d'effectuer le passage de la Dzwina, afin, non seulement de

prendre Polock à revers, mais même de couper le corps d'*Oudinot*, de la grande armée ennemie. Dans le même temps, le prince *Iakhwill* s'approchera aussi de Polock par la droite de la Dzwina.

Le passage de la Dzwina pourra s'exécuter entre l'embouchure de l'Obol et Polock. A la droite de la Dzwina, la rivière d'Obol et à la gauche du fleuve celle d'Ula, ouvriront le passage du côté de Witepsk et de la grande armée ennemie. L'on aura soin de faire prendre le change à l'ennemi par des démonstrations exécutées à la rive droite, pour lui faire croire que l'on se dispose à prendre Polock d'assaut.

Après avoir pris Polock à revers et y avoir battu l'ennemi, le comte *Wittgenstein* se réunira au corps du prince *Iakhwill*, et agira avec la plus grande rapidité possible pour la destruction du corps d'*Oudinot*, coupé de la grande armée ennemie. Il le rejettera sur les troupes du comte *Stengell*, qui, dans le même temps, après avoir obtenu des succès contre *Macdonald*, pourra se rapprocher de Widzé et de Swienciany. Alors le comte *Stengell*, remplaçant l'armée du comte *Wittgenstein*, poursuivra les débris de l'ennemi, et s'il ne réussit pas à les détruire entièrement, il les chassera au-delà de la Wilia et du Niémen, et occupera la ville de Wilna, d'où il surveillera le Niémen contre les Prussiens pour la sureté de

Riga, et dans le même temps servira de réserve aux trois armées réunies sur la Bérézina, dans le gouvernement de Minsk.

Ayant ainsi coupé *Oudinot*, et étant couverte de ce côté par les opérations du comte *Stengell*, l'armée du comte *Wittgenstein* se dirigera avec la plus grande rapidité sur Dokszyce, où elle peut arriver pour le 10 octobre. De là, après avoir ouvert ses communications sur Minsk et avoir donné la main à l'amiral *Tschitschagoff*, par Bérézina, le comte *Wittgenstein* occupera Lepel et le cours de l'Ula, depuis Bérézina jusqu'à l'embouchure de l'Ula dans la Dzwina.

Dans cette position, il mettra tous ses soins à bien fortifier tous les défilés, puisque l'on ne peut prévoir sur quel point l'ennemi, dans sa retraite, portera ses efforts après avoir passé le Dniéper. Il demeurera en communication intime et en rapports continuels avec toutes les autres armées. Et par la suite, lorsqu'il sera bien raffermi dans sa position, et qu'il aura reçu des notions exactes sur la situation de l'ennemi à Witepsk, il pourra aussi faire une tentative sur cette ville, afin d'ôter à l'ennemi tout point d'appui dans sa retraite. Dans cette position, le comte *Wittgenstein* attendra le résultat des opérations qui auront lieu à la grande armée.

Pour l'armée du comte Stengell. Lorsque les

troupes venues de Finlande s'approcheront de Riga, le lieutenant-général *Lewis* débouchera de cette place, à la gauche de la Dzwina, avec la garnison de Riga, forte de vingt mille hommes, et se portera d'abord sur Eckau, et remontant ensuite la gauche de la Dzwina, il arrivera à Fridrichstadt, et il cherchera à détruire tout ce qui s'approchera de cette place, même avant l'arrivée à Riga du corps de Finlande, afin d'attirer sur soi l'attention du maréchal *Macdonald*, et de la détourner du corps du comte *Wittgenstein*. Quand même l'ennemi rassemblerait contre *Lewis* des forces supérieures (ce qui n'est point à prévoir), l'arrivée du corps de Finlande à Riga donnera les moyens de le renforcer convenablement.

Le corps de Finlande, débarqué à Revel, s'empressera de se porter par Pernau à Riga, d'où il dirigera ses opérations d'après les nouvelles reçues d'au-delà de la Dzwina. Si l'ennemi se concentrait devant le général *Lewis*, de sorte qu'il fût difficile à ce général de se porter isolément dans l'intérieur du gouvernement de Wilna, le corps de Finlande, à sa sortie de Riga, se dirigeant par Eckau, sans perdre de vue la destruction de l'équipage de siége de l'ennemi, devra ou se réunir au corps de *Lewis*, si l'ennemi se trouve rassemblé en nombre supérieur, ou se diriger par Bausk sur Birzé. Dans ce dernier cas,

le lieutenant-général *Lewis*, se tenant à la hauteur de ce corps, s'avancera de Fridrichstadt à Nerfft.

Dans cette position, les deux corps se trouvant dans une communication intime, et après s'être pourvus de tout l'attirail nécessaire, d'un parc de réserve et d'un magasin ambulant, commenceront au 20 septembre les opérations offensives, en les poussant avec vigueur, de manière à détourner du comte *Wittgenstein* l'attention et les forces de *Macdonald*.

S'il reste peu de troupes des ennemis à la droite, ce qui est d'autant plus probable que les premiers mouvemens du général *Lewis* sur Fridrichstadt devront les engager à les retirer de Mittau, pour les réunir à celles postées à Kreutzbourg et Jacobstadt, il est bien entendu qu'il faudra profiter de ces mouvemens pour empêcher cette réunion et les battre séparément. Cependant, si le corps que le maréchal *Victor* rassemble à Tilsit ne force pas à prendre d'autres mesures, il faudra toujours se diriger sur la gauche, vers le gouvernement de Wilna, du côté de Widzé et de Swienciany, où l'on doit être rendu pour le 4 octobre. Venant à rencontre *Oudinot*, battu par le comte *Wittgenstein*, le comte *Steingell* remplacera ce dernier, continuera à poursuivre les débris de l'ennemi, et après les avoir chassés au-delà du Niémen, il s'arrêtera

à Wilna, d'où il surveillera le cours du Niémen contre les Prussiens, pour la sûreté de Riga. Dans cette position, cette armée servira de réserve aux trois autres réunies sur la Bérézina, dans le gouvernement de Minsk.

FIN DU TROISIÈME VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES,

OU

SOMMAIRE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME TROISIÈME.

LIVRE NEUVIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Pages 17 *à* 34.

Je quitte Paris. — Tout annonce une rupture prochaine avec la Russie. — Conduite de Napoléon envers le prince Kourakin, ambassadeur de la cour de Pétersbourg. — Dresde. — Particularités qui ont rapport à mon séjour dans cette ville. — Kollontay. — Félix Potocki. — M. Bourgoing. — Je traverse le duché de Varsovie. — J'arrive à Wilna. — Quelques observations sur la rupture prochaine entre la Russie et la France. — Conjectures sur les conséquences de cette guerre. — Idée que je me fais de l'empereur Alexandre. — Agitations que j'éprouve avant de me rendre à Pétersbourg. — Récapitulation de ma conduite jusqu'à cette époque.

CHAPITRE II.

Pages 34 *à* 46.

Arrivée à Pétersbourg. — Présentation à l'empereur. — Audience particulière. — Exposition des motifs qui m'ont

fait accélérer mon retour à Pétersbourg. — Détails sur un entretien très prolongé avec l'empereur à cette occasion. — Discussion sur l'état actuel de l'Europe, et sur les probabilités de la guerre entre la Russie et la France. — Projet présenté pour le rétablissement de la Pologne, et en attendant, comme mesure provisoire, pour l'organisation de la Pologne russe. — Preuve de confiance de l'empereur. — Sa conduite à mon égard. — Le prince Xavier Lubecki. — Le prince Casimir Lubomirski. — Esprit du public de Pétersbourg. — Comment est traité à la cour le duc de Vicence, ambassadeur de France.

CHAPITRE III.

Pages 47 à 70.

Mémoire présenté à S. M. l'empereur, le 15 mai 1811, exposant l'état présent des affaires de l'Europe, et indiquant la nécessité du rétablissement de la Pologne. — J'en fais la lecture dans son cabinet.

CHAPITRE IV.

Pages 70 à 80.

Observations de l'empereur pendant la lecture de ce Mémoire. — Il paraît très satisfait de son contenu. — Il s'en fait remettre la copie. — Arrivée du général Lauriston pour remplacer le duc de Vicence dans l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg. — Changement de la conduite de l'empereur à mon égard. — J'en apprends plus tard les motifs de l'empereur lui-même. — Il reprend ses premières habitudes envers moi. — Je fais une absence de quelques semaines. — Conversation qui précède ce départ. — J'adresse une lettre à S. M., à mon retour à Saint-Pétersbourg. — Projet annexé à cette lettre.

CHAPITRE V.

Pages 81 à 91.

Adresse du maréchal du gouvernement de Wilna, au nom des habitans de la Lithuanie. — Je la présente à l'empereur. — Billet autographe de S. M. — Lettre de l'empereur, annexée à ce billet. — Le général Armfeldt et le baron de Rosenkampf sont chargés de la rédaction d'une constitution pour la Lithuanie. — Le comte de Wilte et le prince Casimir Lubomirski reçoivent l'ordre de dresser un plan d'organisation de l'armée de Lithuanie. — Lettre adressée à l'empereur, à laquelle est annexé un Mémoire. — Billet autographe de l'empereur. — Ordre donné à Koutousoff de terminer les négociations de paix avec les Turcs. — Événemens qui ont précédé les négociations de cette paix.

CHAPITRE VI.

Pages 92 *à* 101.

Mémoire présenté à l'empereur le 1er décembre 1811.

CHAPITRE VII.

Pages 122 *à* 121.

Effet que ce Mémoire produit. — L'empereur se propose de nommer un comité composé de Polonais, pour organiser les provinces polonaises réunies à la Russie. — Il veut que je lui indique ceux de mes compatriotes qu'il pourrait employer pour ce travail. — Le plan de la constitution, présenté par Armfeldt et Rosenkampf, ne lui convient pas. — Il me charge de ce travail. — Il recommande particulièrement de ne pas perdre de vue la classe

agricole. — Lettre du prince Lubecki. — L'empereur quitte Pétersbourg pour se rendre à Wilna. — Je reçois l'ordre de le suivre. — J'en suis empêché par l'état de ma santé.

CHAPITRE VIII.

Pages 132 à 149.

Événemens qui ont précédé la campagne de 1812. — Nouvelles incorporations à la France depuis 1810. — Traité conclu entre la France et la Prusse ; — entre la France et l'Autriche. — Napoléon quitte Saint-Cloud pour se rendre à Dresde. — L'empereur Alexandre à Wilna. — Mission de M. de Narbonne. — Napoléon quitte Dresde pour se mettre à la tête de ses armées.

LIVRE DIXIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Pages 150 à 176.

Je vais rejoindre l'empereur à Wilna. — Présence des armées ennemies à l'autre bord du Niémen. — Le bal de Zakret. — Je suis appelé dans le cabinet de l'empereur. — Long entretien. — J'apprends de l'empereur que les Français ont passé le Niémen. — Je demande la permission de m'arrêter quelque temps en Lithuanie. — L'empereur quitte Wilna. — Mouvement général dans la ville après son départ. — Ordre du jour de Napoléon à son passage par le Niémen. — Effet qu'il produit sur les habitans de la Lithuanie. — Marche rapide des armées françaises. — Minsk. — Le maréchal Davoust. — Le

prince Bagration. — Expédition d'un courrier à l'empereur. — Je reçois l'ordre de m'arrêter à Witepsk. — Mon séjour à Witepsk. — Arrivée dans cette ville de la grande armée russe sous les ordres de Barclay. — Mouvement des armées françaises. — Affaires des 25 et 26 juillet.

CHAPITRE II.

Pages 176 *à* 189.

Je quitte Witepsk pour me rendre à Pétersbourg. — Particularités de ce voyage. — J'arrive à Pétersbourg le jour même que l'empereur y revient de Moscou. — Changement que je trouve dans l'esprit public de la capitale. — La ville de Smolensk, occupée par les armées françaises. — Le général Barklay se replie du côté de Moscou. — Opinions et conjectures diverses sur les mouvemens des deux armées. — Traité signé entre l'Angleterre et la Suède. — Traité entre l'Angleterre et la Russie. — Les ports de l'empire sont ouverts au commerce anglais. — Traité de Wielikié-Louki. — Entrevue d'Alexandre avec le prince royal de Suède. — Koutousoff revient à Pétersbourg après la conclusion de la paix avec les Turcs. — Il est nommé général commandant en chef de la grande armée russe. — Il se rend au quartier-général.

CHAPITRE III.

Pages 189 *à* 198.

Effet que produit la nomination de Koutousoff au commandement de l'armée. — Bataille de Borodino. — Koutousoff renonce au projet de livrer une bataille aux portes de Moscou. — Occupation de cette ville par les armées françaises. — Incendie de Moscou. — Impression qu'il produit sur le public de Pétersbourg. — Succès du général

Wittgenstein du côté de la Dzwina. — L'amiral Tschitschagoff. — Situation des armées françaises à Moscou. — Le camp de Taroutino. — Le général Lauriston est envoyé au quartier-général de Koutousoff. — Résultats de cette entrevue.

CHAPITRE IV.

Pages 198 *à* 219.

Renseignemens que nous recevons à Pétersbourg sur les événemens qui avaient précédé le passage du Niémen. — Assemblée de la diète à Varsovie. — Députation envoyée au roi de Saxe. — Députation envoyée à Napoléon. — Réponse de Napoléon. — Impression qu'elle fait sur les Polonais. — Premières opérations de Napoléon après avoir passé le Niémen. — Ordres du jour qu'il publia à son arrivée à Wilna. — Organisation de la Lithuanie pendant le séjour des Français.

CHAPITRE V.

Pages 219 *à* 243.

L'empereur m'ordonne de lui présenter le projet d'une adresse aux Polonais. — Il me fait connaître positivement que sa volonté est de rétablir la Pologne dès que les circonstances le permettront. — Lettre adressée à l'empereur, le 7 (19) octobre. — Projet d'une lettre au prince maréchal Koutousoff. — Projet d'une proclamation à la nation polonaise.

CHAPITRE VI.

Pages 244 *à* 256.

Lettre adressée à l'empereur, le 18 (30) octobre. — Je reçois l'ordre de me rendre chez S. M. — Audience prolongée au-delà de deux heures. — L'empereur entre dans

beaucoup de détails sur la campagne présente. — Il relève les fautes qui ont été commises. — Il s'explique sur les motifs qui l'empêchent de se proclamer roi de Pologne avant que les Français aient repassé les frontières de ses États. — Il réitère l'assurance de rétablir la Pologne dès que Napoléon sera réduit aux abois et dans l'impossibilité de faire du mal aux Polonais. — Évacuation de Moscou par les Français. — Arrivée de quelques prisonniers d'État amenés de Witepsk. — J'adresse une lettre à ce sujet à Sa Majesté.

CHAPITRE VII.

Pages 256 *à* 267.

Je reçois l'ordre de me rendre chez S. E. M. de Schischkoff, secrétaire de l'empire, pour entendre la lecture de l'acte d'amnistie. — Opinion de M. de Schischkoff. — Représentations que je lui fais. — Observations justificatives sur la conduite de mes compatriotes. — Lettre adressée sur le même sujet à S. M. l'empereur. — Seconde conférence avec M. de Schischkoff. — Il me communique l'acte d'amnistie signé par l'empereur. — Je suis appelé par S. M. la veille de son départ de Pétersbourg pour Wilna. — Dernières paroles qu'il m'adresse avant de quitter la capitale.

ANNEXES AU LIVRE DIXIÈME.

Pages 268 *à* 313.

1°. Notice sur la Lithuanie et les Lithuaniens.

2°. Extrait d'un passage de l'*Histoire de Napoléon* par le comte DE SÉGUR.

3°. Plan d'opérations pour les armées secondaires des Russes.

FIN DE LA TABLE DU TOME TROISIÈME.

MÉMOIRES

DE

MICHEL OGINSKI

TOME IV.

Cet Ouvrage se trouve aussi chez

DUFONT ET Cie, LIBRAIRES,
RUE VIVIENNE :

SAUTELET ET Cie, LIBRAIRES,
PLACE DE LA BOURSE.

DE L'IMPRIMERIE DE CRAPELET,
RUE DE VAUGIRARD, N° 9.

MÉMOIRES

DE

MICHEL OGINSKI

SUR LA POLOGNE

ET LES POLONAIS,

DEPUIS 1788 JUSQU'À LA FIN DE 1815.

TOME QUATRIÈME.

PARIS;
CHEZ L'ÉDITEUR,
RUE DES GRANDS-AUGUSTINS, N° 18;
CHEZ PONTHIEU, LIBRAIRE,
PALAIS-ROYAL, GALERIE DE BOIS.

GENÈVE,
BARBEZAT ET DELARUE, LIBRAIRES.

1827.

MÉMOIRES

DE

MICHEL OGINSKI.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Pour ne pas interrompre ensuite le cours des événemens qui se sont succédé depuis la retraite de Napoléon de Moscou, et dont je reprendrai plus tard la continuation, j'ai cru convenable de destiner ce chapitre tout entier à donner quelques détails sur les forces de l'armée polonaise en 1812, et sur ses opérations militaires, soit qu'elle combattît séparément, soit qu'elle agît de concert avec les troupes alliées.

Je ne partageais pas, à la vérité, l'opinion de mes compatriotes, qui fondaient toutes leurs espérances sur Napoléon; mais comment ne pas payer un juste tribut d'éloges à ces braves, conduits par les plus nobles sentimens, qui, flattés

par la promesse du rétablissement de la Pologne, et persuadés que rien ne pouvait manquer de réussir à un chef jusqu'alors invincible, le suivirent avec tout l'enthousiasme et l'exaltation du patriotisme?.... et comment ne chercherait-on point à faire connaître les noms des Polonais qui ont succombé dans cette dernière campagne, ou qui lui ont survécu, couverts de glorieuses cicatrices, et emportant dans leur conscience la certitude d'avoir tout tenté pour la régénération de leur patrie!

J'aurais bien désiré pouvoir me procurer, auprès des militaires de ma nation qui servaient alors, un état de l'armée du duché de Varsovie. J'aurais bien voulu avoir des renseignemens sur les affaires dans lesquelles ils se sont le plus distingués. Il m'aurait convenu de savoir le nombre des tués, des blessés, de ceux qui ont été faits prisonniers, et de ceux enfin qui, dans la retraite, ont pu suivre Napoléon et les débris de son armée. Mais la plupart des officiers polonais auxquels je me suis adressé pour avoir ces détails, n'avaient pas tenu de journal exact, ou avaient égaré leurs papiers, ou même les avaient brûlé.

Il est parvenu à ma connaissance que le général *Dombrowski* a demandé qu'après sa mort on remît à la Société des Amis des Sciences, à Varsovie, tous ses Mémoires, dont la publication fournirait sans doute de riches matériaux pour la partie militaire de l'histoire de Pologne, et donnerait des ren-

seignemens très curieux et importans sur la formation et l'organisation des premières légions polonaises en Italie, sur leur augmentation successive; sur les différentes campagnes dans lesquelles elles ont été employées, et tous ces détails seraient d'autant plus intéressans que *Dombrowski* a été le premier destiné à former et commander les légions en 1796, et qu'il n'a pas quitté le service jusqu'au moment où les restes de l'armée polonaise abandonnèrent la France pour rentrer en Pologne.

Il est à espérer que d'autres militaires polonais voudront transmettre à la postérité l'honneur et la gloire de leurs compagnons d'armes, en traçant, au moins en abrégé, l'histoire des campagnes dans lesquelles ils se sont distingués. [1]

Un ouvrage dans ce genre, sans toucher à la politique des cabinets de l'Europe; et sans compromettre par conséquent ni l'auteur ni les Po-

[1] Les Italiens viennent de leur en fournir un bel exemple. Jaloux de leur honneur national, et voyant avec peine que, dans tous les Bulletins que l'on publiait en France, on n'avait pas assez rendu justice à leur courage, à leurs exploits militaires et aux sacrifices de tout genre qu'ils avaient été obligés de faire en suivant les armées de Napoléon, ils ont fait paraître des descriptions de plusieurs campagnes, dans lesquelles ils ont rivalisé avec les Français, les Polonais et autres alliés de la France. Je citerai, entre ces ouvrages, celui qui a pour titre: *Gl'Italiani in Russia, Memorie d'un Ufiziale italiano per servire alla storia della Russia, della Polonia et dell' Italia*

lonais, pourrait inspirer le plus vif intérêt; car quelle qu'ait été la guerre dans laquelle ils ont combattu, et les chefs sous lesquels ils ont donné des preuves d'une valeur qu'aucune nation ne leur a contestée, on trouvera que ce ne fut jamais par des vues d'ambition ni d'intérêt personnel qu'ils ont été guidés, mais uniquement par l'espoir de maintenir l'honneur du nom polonais, et de rentrer un jour dans leur patrie, s'il plaisait jamais à la Providence de la remettre au rang des puissances de l'Europe.

Ainsi, privé du côté de mes compatriotes de détails auxquels j'aurais donné volontiers une place dans ces Mémoires, j'ai été obligé d'y suppléer en puisant des renseignemens aux meilleures sources; car tout en m'abstenant de parler d'une manière détaillée des opérations militaires de la campagne de 1812, ce qui n'entrait point dans le plan de mon ouvrage, il

nel 1812, en 4 vol.; et *la Storia delle campagne e degli assedj degl' Italiani in Ispagna dal* 1808 *al* 1813, *preceduta da un saggio di Storia antica e moderna, e di Statistica della Penisola. Opera dedicata a S. A. I. e R. l'Arciduca Giovanni d'Austria, da Campillo* Vacani. Le comte César de Laugier, auteur du premier de ces ouvrages, s'occupe présentement de la publication d'un second, qui a pour titre : *Gl'Italiani in Ispagna*, en 4 vol. Dans tous les deux, il ne néglige aucune occasion de rendre hommage au courage et au patriotisme des Polonais.

m'eût été impardonnable de garder le silence sur les Polonais qui y ont pris part.

L'armée du duché de Varsovie était composée de dix-sept régimens d'infanterie ; à 2,400 hommes.	42,800 homm.
Seize régimens de cavalerie, à 1,200 homm.	19,200
Complément des régimens de la Vistule...	800
Conscrits pour la formation de trois bataillons du train.....	1,200
Pour les chevau-légers de la garde et le 8e régiment de lanciers.....	1,200
Quatrièmes bataillons des 5e, 10e et 11e régimens d'infanterie.....	2,000
Pour les équipages militaires.....	2,300
Deux régimens d'artillerie à cheval.....	1,200
Génie, pontoniers, sapeurs, vétérans.....	2,000
Recrues envoyées dans le courant de l'été.	5,000
Division *Kosinski*, employée en Wolhynie.	8,000
TOTAL.....	85,700 homm.

Le duché a effectivement fourni et employé ce nombre d'hommes dans la campagne de 1812 avec plus de vingt-cinq mille chevaux. [1]

Quoiqu'on ne puisse mettre en doute l'exac-

[1] M. DE PRADT dit, dans son *Histoire de l'Ambassade à Varsovie*, que c'était exorbitant pour la population et la richesse de ce pays. Il ajoute : « L'empereur s'est plaint « à son passage à Varsovie, de n'avoir pas vu de Polonais « dans son armée. Quand je lui parlai des efforts du duché « et du nombre des troupes qu'il avait eu sur pied : *Je n'ai* « *vu personne*, me répondit-il d'un air étonné. Cet éton- « nement n'aurait pas eu lieu, s'il avait bien voulu se rap- « peler qu'il avait comme noyé onze régimens d'infante- « rie, six de cavalerie, un d'artillerie dans l'océan de

titude de ce tableau, personne ne pouvant certainement mieux connaître les forces armées du grand-duché de Varsovie que l'ambassadeur de France, qui dirigeait le conseil des ministres, et était chargé de remplir toutes les instructions de Napoléon, cependant, pour ne pas encourir le reproche de me tenir à une seule version, j'y ajouterai les renseignemens suivans que j'ai pu recueillir.

Dans la plupart des journaux français on avait inséré par ordre du gouvernement, au commencement de l'année 1812, l'article suivant : « L'armée du grand-duché de Varsovie forme quatre « divisions. Elle est composée de quatorze régi- « mens d'infanterie de trois bataillons chacun, de « seize régimens de cavalerie, parmi lesquels dix « régimens de houlans, deux de hussards, quatre « de chevau-légers, et d'un corps réuni d'artillerie « et de génie. Toute l'infanterie est forte de qua- « rante-quatre mille quatre-vingt-quatre hommes,

« l'armée française, de manière à réduire l'armée polo- « naise proprement dite à six régimens d'infanterie, « cinq de cavalerie et un d'artillerie, sur lesquels en- « core une division de quatre régimens d'infanterie, « aux ordres du général *Dombrowski*, resta sous Mohi- « low. L'armée polonaise ne parut donc devant l'empe- « reur qu'avec six régimens d'infanterie, cinq de cava- « lerie, un d'artillerie, réduits, par les marches forcées, « les combats et la misère, à huit mille hommes d'infan- « terie et à deux mille chevaux. » Pag. 85 *et suiv.*

« et la cavalerie de neuf mille six cents. Ainsi, « l'armée polonaise, sans y comprendre le génie « et l'artillerie, est de cinquante-trois mille six « cent quatre-vingt-quatre hommes. Le parc d'ar- « tillerie est de cent soixante-cinq pièces. »

Dans un rapport adressé au roi de Saxe par le conseil des ministres, en date du 17 novembre 1812, on trouve le passage suivant : « L'armée a « été augmentée de nouvelles compagnies de dé- « pôt et de compagnies d'artillerie à ajouter à « chaque régiment d'infanterie; par l'établisse- « ment d'un nouveau bataillon d'artillerie, d'un « de sapeurs, d'un de train; on a aussi renforcé « l'artillerie à cheval et la compagnie d'ouvriers. « Tous ces renforts ensemble ont monté à quatre « mille six cent vingt-trois hommes, et quatre « mille cinq cent quatre-vingts chevaux.

« La levée de trente-trois mille sept cent quatre- « vingt-quatre conscrits a porté l'armée au plus « grand complet. Au commencement de la guerre, « elle était de soixante-quatorze mille sept cent « vingt-deux hommes, et douze mille deux cent « quatre-vingt-cinq chevaux, dont le pays en avait « fourni dix mille huit cent soixante-seize pour « contribution. Dans ce nombre de soixante-qua- « torze mille sept cent vingt-deux ne sont point « compris les conscrits destinés à compléter la lé- « gion de la Vistule, ainsi que ceux formés par le « duché de Varsovie pour les bataillons du train,

« formés aux dépens de l'administration française, « à Varsovie et à Dantzick. »

Enfin, pour ne rien omettre, j'ai fait extraire du bureau du cinquième corps le tableau de la situation générale de l'armée du grand-duché de Varsovie, le 15 janvier 1812, d'après lequel on voit qu'il y avait à cette époque,

Présens sous les armes.....	1,598	officiers.
	43,837	troupes.
Et en dépôt.....	168	officiers.
	3,566	troupes.
Ce qui fait en tout.....	49,169.	
Quant à la cavalerie, on comptait de présens.....	1,447	chevaux d'officiers.
	13,287	de troupes.
Et en dépôt.....	279	d'officiers.
	1,341	de troupes.
Ce qui fait en tout.....	16,354.	

L'augmentation successive de l'armée dans le courant de la campagne de 1812, et dont il est fait mention dans le rapport des ministres, l'a fait monter sans doute au total indiqué par M. *de Pradt*.

Pour faire connaître enfin l'état du cinquième corps de la grande armée, au quartier général à Mohilow, le 9 août 1812, et pour conserver le souvenir des noms des généraux et officiers qui s'y trouvaient, je joins ici le tableau suivant, qui est tiré de la même source.

État de Situation du 5e corps de la Grande Armée, au quartier-général, a Mohilow, le 9 aout 1812.

DIVISIONS.	RÉGIMENS.	COMMANDANS.	PRÉSENS SOUS LES ARMES. HOMMES. OFFICIERS.	HOMMES. TROUPES.	CHEVAUX. D'OFFICIERS.	CHEVAUX. DE TROUPES.	CHEVAUX. DE TRAIT.
16e DIVISION.	3e rég. d'inf..	Zakrzewski, col.	60	2,180	13	6	90
	15e. ... id...	Miaskowski, id.	57	2,010	13	6	81
Gén. de divis.,	16e. ... id...	Prince Constantin Czartoryski, id.	57	1,706	18	6	81
Zaionczek,	4e rég. de cav.						
Quartier-génér.	de Chasseurs.	Dulfus, colonel.	31	674	68	659	17
à Dobrzyka.	Artill. et Génie.	.....	11	438	25	26	376
	TOTAL DE LA 16e DIVISION.....		216	7,008	137	703	645
17e DIVISION.	1er rég. d'inf..	Malachowski, col.	57	1,652	12	6	87
	6e..... id...	Sierawski... id.	67	1,814	12	6	83
Gén. de divis.,	14e..... id...	Siemianowski. id.	33	1,018	10	6	80
	17e..... id...	Hornowski.. id.	35	941	6	6	76
Dombrowski.	1er rég. de Chass.	Przebendowski. id.	16	335	42	330	12
Quart.-général à	12e rég. de Lanc.	Rzyszczewski. id.	31	590	69	572	18
Stary Pobolow.	Artill. et Génie.	.....	12	452	28	26	378
	TOTAL DE LA 17e DIVISION.....		235	6,802	179	950	734
18e DIVISION.	2e rég. d'inf...	Krukowiecki, col.	57	1,757	14	6	83
	8e..... id. ...	Stuart..... id.	51	1,606	14	6	89
Gén. de divis.,	12e... id	Wierzbinski. id.	52	1,421	11	5	80
Kniazewicz,	5e rég. de Chass.	Kurnatowski. id.	31	690	82	673	18
Quart.-général,	13e rég. de Huss.	Tolinski.... id.	30	617	75	624	32
à Pelikowicze.	Artill. et Génie.	.....	12	428	24	26	370
	TOTAL DE LA 18e DIVISION.....		233	6,519	220	1,340	672
Réserve d'Artillerie.....		Gorski, colonel.	11	436	26	98	466
Grand parc d'Artillerie.....		Kobylanski, chef de bataillon..	30	1,068	60	60	1,348
Parc des Pontoniers.....		Bujalski, capit..	4	125	8	3	114
Parc du Génie.....		Potocki, chef de bataillon.....	8	111	21	»	68
Bataillon des Équipages militaires.		Hryniewicz, chef de bataillon..	14	560	16	»	1,066
	TOTAL GÉNÉRAL DU 5e CORPS.....		751	22,629	667	3,156	5,113

Un militaire étranger de mes amis, qui a fait toute la campagne de 1812, et qui a souvent été à même d'être témoin de la valeur intrépide avec laquelle les Polonais ont combattu en toute occasion, m'a communiqué un tableau qui indique non seulement les forces de l'armée polonaise à cette époque, mais encore la manière dont elles ont été réparties, comme on le verra plus bas.

Le même officier m'a donné par écrit les observations suivantes sur la conduite des Polonais, dans le courant de cette campagne de 1812, dont voici l'extrait :

« Les principaux combats que les Polonais « eurent à soutenir au commencement de la cam- « pagne, furent presque tous livrés au midi du « théâtre de la guerre, lorsqu'ils se trouvaient « sous les ordres du prince Jérôme, roi de West- « phalie. Quoique dans les affaires de Mosty, « Mir, Nieswiez, etc., la cavalerie polonaise com- « battît avec une espèce de fureur, les résultats « furent insignifians, et ne répondirent point à « leurs efforts, car ils ne furent pas soutenus par « l'infanterie de Jérôme.

« L'entreprise contre le corps commandé par « *Bagration* ayant échoué, ils se dirigèrent par « Minsk à Mohilow, où ils séjournèrent quelque « temps, en attendant les ordres de Napoléon. « Celui-ci avait d'abord résolu de laisser le cin-

« quième corps au midi, pour délivrer la Podo-
« lie et la Wolhynie de l'ennemi, et entretenir
« dans cette province l'enthousiasme patriotique;
« mais les Autrichiens, qui devaient remplacer
« les Polonais dans la grande armée, ayant trouvé
« des empêchemens pour exécuter les ordres
« qu'on leur avait donnés, Napoléon, qui n'avait
« pas de temps à perdre, laissa les corps d'armée
« dans la position dans laquelle ils se trouvaient,
« et fit marcher en avant ceux qui étaient le plus
« à portée d'avancer.

« Le cinquième corps se porta par Mscislaw à
« Smolensk; la seule division *Dombrowski* resta
« à Mohilow.

« Les Polonais perdirent beaucoup de monde
« dans l'assaut de Smolensk. Plusieurs officiers y
« périrent, et parmi eux le brave général Michel
« *Grabowski*. Ils se battirent avec un courage et
« une intrépidité incroyables. Ils pénétrèrent deux
« fois dans la ville. Ils souffrirent beaucoup plus
« que les autres, se trouvant exposés conti-
« nuellement au feu d'une artillerie formidable.
« Lorsque Napoléon fit marcher ses troupes sur
« Moscou, les Polonais formèrent l'aile droite de
« l'armée, et n'eurent d'autres engagemens qu'à
« la Moskowa, où ils rivalisèrent de courage avec
« les autres corps qu'ils accompagnaient; mais
« sans beaucoup de succès.

« Ayant moins souffert dans cette journée que

« les autres corps, Napoléon s'en prévalut pour « les joindre à la cavalerie destinée à la poursuite « de la grande armée russe. Ils soutinrent des « combats glorieux sur la Pakra, et ils poursuivirent *Koutousoff* jusque dans son camp de « Taroutino.

« Pendant notre séjour à Moscou, les Polonais « du cinquième corps furent les plus exposés aux « dangers, aux privations et aux fatigues de tout « genre, en sorte qu'ils ne purent participer à « aucune ressource que cette grande ville offrit « aux autres corps. Toujours placés aux avant-« postes et aux bivouacs, ils étaient obligés de « combattre un ennemi acharné toutes les fois « qu'ils s'éloignaient de leur camp pour aller « chercher des vivres. Ils étaient enfin contraints « pour la plupart à se nourrir de la chair de « cheval.

« La journée du 17 octobre 1812 est bien mémorable pour la gloire des armes polonaises. « La valeur et la discipline de ces braves troupes, « ainsi que l'intelligence de leurs chefs, épargnèrent une déroute honteuse, et qui aurait été « complète, aux quatre corps de cavalerie commandés par *Murat*. Les Polonais sauvèrent les « bagages et l'artillerie que ces corps traînaient « à leur suite, et qui seraient tombés infailliblement entre les mains des Russes commandés « par *Bennigsen*.

« Ne goûtant jamais de repos, dépourvus « d'habillemens, de chaussures et de toute res- « source, que les autres corps avaient pu se pro- « curer à Moscou, couverts simplement de mau- « vais manteaux, réduits presque en lambeaux « par des bivouacs continuels, ils partagèrent la « gloire et les dangers de cette fameuse et mal- « heureuse retraite. Ils prirent possession de Vé- « réia, avancèrent du côté de Médyn sur la route « de Kalouga jusqu'à Yegoriéwskoïe. Oubliés « presque dans une position bien périlleuse au « moment où l'on abandonna le projet de se ren- « dre à Kalouga, pour revenir sur la route de « Smolensk, ils surent se tirer d'affaire avec « autant de prudence que de courage, et se re- « plièrent heureusement sur Wiazma, où ils « prirent une part glorieuse à l'affaire qui porte « ce nom.

« Le cinquième corps devait se diriger de « Smolensk à Mohilow; mais le général *Zaïon- « czek*, qui commandait les Polonais momenta- « nément en remplaçant le prince *Poniatowski* « qui avait fait une chute de cheval, reçut con- « tre ordre, et précéda l'armée du côté de « Krasnoïé.

« Les bataillons de la Vistule, qui revenaient « d'Espagne, se réunirent au cinquième corps à « Orsza. A la bataille de la Bérésina, qui suivit de « près, ils donnèrent des preuves de cette valeur

« qui les avait toujours distingués dans le midi « de l'Europe. Le Nestor des braves, le général « *Zaïonczek*, y fut blessé et obligé d'y subir « l'amputation d'une jambe. Les débris de tous « les corps polonais réunis le 3 décembre à Mo- « lodeczno, se dirigèrent par Olita à Varsovie, « et ils furent les seuls qui purent reconduire de « l'artillerie au-delà du Niémen.

« Dans tous les faits d'armes de cette campa- « gne, la cavalerie polonaise fixa toujours l'admi- « ration générale. On connaît ce noble acte de « dévoûment des lanciers polonais de la garde, « lors du passage de Napoléon par la Wilia. Per- « sonne n'ignore les charges brillantes exécutées « par le sixième et huitième, des Houlans polo- « nais à Ostrowno et à Smolensk; du deuxième, « troisième, septième, onzième, quatorzième, « quinzième et seizième, des Houlans polonais à « Borodino, à Winkowo, à Wiazma, etc., etc.

« Je suis fâché de ne pas pouvoir retrouver et « vous citer les noms de tant de braves qui s'y « distinguèrent; mais quoique treize années se « soient écoulées depuis cette époque, et que les « noms polonais soient difficiles à retenir, je n'ai « pu oublier ceux de l'intrépide *Radziwill*, et du « brave *Sulkowski*.

« Pendant que les Polonais du cinquième « corps, et ceux qui faisaient partie des autres

« corps de l'armée, combattaient vaillamment « partout où ils rencontraient l'ennemi, la divi- « sion *Dombrowski*, restée aux environs de Bo- « bruysk, ne remplit point avec un succès égal « et autant d'empressement les ordres qui lui fu- « rent donnés, ce qui fit manquer le but de sa « destination. Quoique renforcée par des troupes « lithuaniennes, elle fut long-temps inactive, et « on ne vit pas dans le brave général qui les « commandait, cette énergie et cette audace dont « il avait donné tant de preuves éclatantes, en « toute occasion.

« Le général *Bronikowski*, commandant de « Minsk, ne répondit nullement à la confiance « qu'on avait placée dans ses lumières et son cou- « rage.

« *Dombrowski* sut réparer un moment d'inac- « tion, et fit briller dans tout son éclat ses talens « éminens et son courage au pont de Borissow, « en luttant vaillamment avec les Polonais qu'il « commandait contre toutes les forces de *Tschi- « tschagoff*. Il dut céder au nombre, mais il fit sa « retraite avec un ordre et une précision admi- « rables.

« Voilà les détails les plus intéressans que j'aie « pu recueillir sur les Polonais pendant la cam- « pagne de Russie de 1812. Ils sont légèrement « indiqués, mais ils donnent la facilité de trouver

« dans mon ouvrage les pages où j'en ai parlé « avec plus d'étendue; car je me suis toujours « fait un vrai plaisir, et, j'oserais le dire, pres- « que un devoir de rendre justice à la brave et « estimable nation polonaise.

« *Le comte L.....* »

DÉSIGNATION DES RÉGIMENS POLONAIS

QUI FAISAIENT PARTIE DE LA GRANDE ARMÉE, PENDANT L'EXPÉDITION DE RUSSIE, EN 1812.

NOMS DES GÉNÉRAUX divisionnaires.	NOMS DES GÉNÉRAUX de brigade.	NUMÉROS des CORPS DE L'ARMÉE AUXQUELS ILS APPARTENAIENT.	NUMÉROS ET DÉSIGNATION DES RÉGIMENS.	BATAILLONS.	ESCADRONS.
Claparède...	Chlopicki.....	Garde impériale.....	1er, 2e, 3e, 4e rég. de la Vistule...	12	»
Cte Walther.	Guyot.....	»	Lanciers polonais.	»	3
Girardin....	Pajol.....	1er corps..	9e de Lanciers...	»	4
Zaïonczek...	Axamitowski....	5e corps,	1er et 13e rég...	8	»
»	Niemoiowski....	com-	15e et 16e dit...	8	»
Dombrowski	Dziewanowski...	mandé	1er et 17e dit...	8	»
»	Tolinski.....	par	6e et 14e dit....	8	»
Kniaziewicz..	Zoltowski.....	le prince	2e, 5e et 12e dit,.	12	»
»	»	Joseph	4e de Chass. à cher.	»	4
Kamiéniecki	Weissenhoff.....	Poniatowski.	1er Cuir., 12e Houl.	»	
»	Prince Sulkowski.	»	5e Chass., 13e Huss.	»	8
Daendels....	Comte d'Hochberg.	9e	Victor...	4e, 7e et 9e rég..	»	8
Grand-Jean..	Bachelu.....	10e, Macdo-	5e régiment.....	»	8
»	Prince Radziwill..	nald.....	10e et 11e rég...	12	»
		1er corps de		4	»
Bruyères....	Roussel d'Hombal.	cavalerie,	6e et 8e de Huss.,	8	»
		Nansouty..		»	8
Pajol.....	Burthe.....	2e, Montbrun.	10e de Hussards:	»	4
Roznіecki...	»	4e, Latour-	2e, 3e, 7e, 11e, 15e		
		Maubourg.	et 16e.....	»	24
Lorge.....	Thielmann.....		14e de Houl. pol..	»	4
»	Kosinski.....	7e corps....	Bataillons dépôts.	6	»
»	Kossecki.....	A Miusk....	Bat. lithuaniens..	4	»
»	Konopka.....	A Slonim...	Houl. lithuaniens.	»	2
				90	69

Voici les seuls rapports officiels adressés par le général commandant du cinquième corps, prince

Joseph *Poniatowski*, soit au roi de Saxe, soit au major-général; ainsi que d'autres rapports militaires, lettres et renseignemens que j'ai pu me procurer.

Rapport en date du 20 juin 1812, au camp de Nowogrod.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Majesté, que le cinquième corps a quitté Pultusk le 16 de ce mois, et s'est porté successivement à Rozan, Ostrolenka et Nowogrod, où il occupe dans ce moment une position, sans avoir encore d'ordre pour sa destination ultérieure.

Vu le peu de ressources du pays, et surtout de ces contrées, les approvisionnemens deviennent de jour en jour plus difficiles, et ce n'est qu'avec les plus grands efforts qu'on a pu fournir jusqu'ici aux distributions, que dans ce moment même je me vois forcé de réduire à moitié, jusqu'à ce qu'on ait amené des subsistances. Le bataillon des équipages militaires a rendu, sous ce rapport, à l'armée des services inappréciables, quoique bien insuffisans. Les fourrages manquent presque entièrement, et depuis assez long-temps les chevaux sont au vert.

Cependant, malgré tout ce qu'un pareil état de choses offre de déplorable, les chevaux se sont encore, à force de soins et de précautions, conservés dans un assez bon état; et, malgré les pri-

vations qu'elle éprouve, l'armée, remplie de zèle et de dévoûment, attend avec impatience l'occasion de se montrer digne de la bienveillance de Votre Majesté.

Daignez, Sire, me permettre d'en solliciter pour moi la continuation, et d'offrir à Votre Majesté l'hommage de mon profond respect.

Signé Prince PONIATOWSKI.

Rapport, en date du 14 juillet 1812, à M. le général de division Latour-Maubourg, *sur les affaires des 9 et 10 juillet.*

La division sous mes ordres passa le Niémen à gué au-dessus de Bielica, dans la soirée du 7 juillet; elle arriva le 8 à Nowogrodek: c'est-là que je reçus l'ordre de me porter à grandes journées sur Nieswiéz. J'ai fait marcher la vingt-neuvième brigade la première en échelons, pour éclairer la marche; la troisième de cavalerie eut la tête. La vingt-huitième brigade suivit à une distance convenable. Le 9, au jour, le premier escadron du troisième régiment rencontra un parti de cosaques en avant de Piaseczno, qu'il chargea, culbuta et jeta dans la ville de Mir; entraîné par trop d'ardeur, il passa la ville et chargea au-delà des faubourgs ce même parti, qui alors avait reçu des renforts considérables. Le colonel *Radziminski*, du troisième, passa la ville avec le reste du régi-

ment, pour soutenir son premier escadron; dès qu'il déboucha des faubourgs, il fut chargé par cinq régimens de cosaques, dont le nombre augmentait à proportion de la résistance qu'on leur opposait; alors, accablé par le nombre et tourné, le troisième fut obligé de se faire jour, pour se rallier à deux escadrons du vingt-sixième et un du quinzième, qui arrivaient à son secours : le reste de cette brigade était employé à occuper tous les passages d'une petite rivière boueuse qui se trouve dans la vallée de Piaseczno, à une lieue de Mir. On se battit avec acharnement. L'ennemi essuya une perte beaucoup plus considérable que la vingt-neuvième, car il ne put réussir à mettre la troupe en désordre; mais, lorsqu'on arriva à la position de Piaseczno, plusieurs escadrons ayant pris de fausses directions, tous ceux qui ont eu le malheur d'embourber leurs chevaux furent tués ou faits prisonniers. La vingt-huitième brigade arriva à Turcza, où était également une nuée de cosaques. Je marchai, dans la matinée du 10, avec toute la division sur Mir; bientôt j'entrai dans la ville, j'y fis rafraîchir la troupe et les chevaux. Je quittai la ville à midi, pour continuer ma marche sur Nieswiez. L'avant-garde rencontra l'ennemi à Siennikowo (une lieue au-delà de la ville); il fut poussé vivement, et jeté dans les bois qui séparent Siennikowo du village de Horodzice. J'arrêtai la troupe, et cher-

chai à éclairer tous les bois et occuper jusqu'à son outre-lisière, celui qui se trouvait sur mon front : on y réussit avec quelque peine. Le septième de lanciers de la vingt-huitième brigade fut porté au-delà; tout le reste de la division resta en deçà du même bois. Je reconnus l'ennemi et le trouvai trop en force pour oser lui livrer combat, ayant surtout reçu pour instruction de ne rien donner au hasard. C'était tout le corps des cosaques *Platoff* et *Flowäisky* réunis, ainsi qu'une division de dragons et hussards. L'ennemi avait parfaite connaissance de ma force par les prisonniers qu'il avait faits la veille, et comptait anéantir la division. Je lui fis faire les dispositions d'attaque; je reconnus le terrain entre Siennikowo et les bois et marais qui l'entouraient. A peine ai-je fini d'occuper le terrain reconnu, que l'ennemi déboucha de tous côtés, canonna les troupes les plus avancées, et en un clin d'œil inonda la plaine de Siennikowo de ses troupes légères. Le septième, qui occupait l'outre-lisière du bois, fut obligé de se faire jour pour se réunir à la division. Bientôt les dragons et les hussards arrivèrent; alors le combat se renouvela avec plus de force, et devint très vif. A la fin, le troisième et le seizième fournirent au moins quarante charges chacun, et se couvrirent de gloire. Le quinzième et le septième prirent une part très active au combat, surtout le

quinzième. Le deuxième et le onzième étaient en réserve et couvraient la gauche, où le terrain nous était moins favorable. L'ennemi, sûr de son nombre, ne songea à profiter du seul avantage qui lui restait que déjà fort tard. Il était presque neuf heures du soir lorsque les réserves de l'ennemi arrivèrent sur ma gauche, et tournèrent tout, jusqu'au dernier échelon que j'avais en arrière de Siennikowo. Je ralliai tout ce qui se porta à droite; quelques détachemens de différens régimens, et le deuxième et le onzième se retirèrent sur Mir. Sur ce, la dix-neuvième brigade de cavalerie arriva devant cette ville. Le général *Tyszkiewicz*, qui la commandait, fit passer deux escadrons en avant; quelques coups de canon d'une demi-batterie, qui suivait la brigade *Tyszkiewicz*, ralentirent l'ardeur de l'ennemi. Tout ce qui se retirait directement sur Mir, se remit en ordre, et on ramena l'ennemi jusqu'au-delà du bois qui avoisine la ville. Je restai sur le terrain jusqu'à la pointe du jour. L'ennemi nous laissa tranquilles. Ce jour a prouvé à l'ennemi, par six heures de combat le plus vif qu'on puisse livrer, et dans la plus grande disproportion de nombre, qu'il avait affaire à des soldats commandés par Napoléon. Le régiment de dragons de Kiiow et le régiment de hussards Akhtyr ont éprouvé des pertes sensibles. Le général de division *Pahlen*,

les colonels *Adrianoff* et *Jlowaïsky* ont été tués. Le champ de bataille a été couvert de corps de cosaques, Kalmouks, Baskires et Tartares; nous n'avons perdu aucun officier-général ni supérieur. Tout ce qui a combattu a soutenu l'honneur de l'armée. Il y a eu des tirailleurs lancés qui ont donné jusque dans l'infanterie *Platoff*. Tous les régimens possèdent une quantité de décorations d'officiers ennemis, ainsi que beaucoup de costumes très baroques et armes singulières, pris en dépouilles sur des régimens asiatiques qui sont les plus mauvais soldats de l'ennemi.

En un mot, trois mille chevaux ont soutenu un combat de six heures contre huit mille cosaques, trois mille hommes de cavalerie régulière, deux régimens de chasseurs à pied et trente pièces de canon.

Je ne peux recommander à la bienveillance de Sa Majesté l'empereur que ceux des officiers auxquels se sont présentés les occasions de se distinguer. Tels sont : le général *Turno;* les colonels *Radziminski, Tarnowski;* les chefs d'escadrons *Dwernicki, Descour;* les capitaines *Szymanski, Bardzski, Gliceski;* les aides-de-camp du général *Turno;* le capitaine *Turno; Linck*, lieutenant. *Signé* ROZNIECKI.

Rapport en date du 15 juillet 1812.

Ayant reçu l'ordre verbal de S. Exc. le général

commandant en chef la cavalerie, de me porter avec mon régiment sur Romanow, à l'effet d'y enlever les bagages de l'ennemi, qui, sous la protection de deux régimens de cosaques, filaient sur Sluck, et d'empêcher que l'ennemi ne brûle le pont de Romanow, où je devais m'établir; et comme S. Exc. le général en chef m'avait ordonné d'accélérer mon mouvement, je me suis porté, avec mon régiment, sur la route de Romanow, marchant en colonnes par escadrons, la gauche en tête, où j'ai rejoint le deuxième escadron de mon régiment qui s'y trouvait; j'ai ordonné au commandant de cet escadron de former mon avant-garde et de repousser tous les postes de l'ennemi. Le premier poste de cosaques, fort de soixante hommes, a été rencontré au village de Czarnohubay, chargé, il s'est retiré au grand galop. Le régiment a marché jusqu'au premier cabaret, sans apercevoir d'ennemis; au second cabaret sur la grande route, les tirailleurs ont commencé à tirailler, repoussant l'ennemi, qui se retirait en apercevant les têtes de colonnes des escadrons qui marchaient en échelons. On a marché de cette manière sans découvrir aucune colonne ennemie, jusqu'à la hauteur de Romanow, où l'ennemi commença à renforcer ses tirailleurs qui faisaient plier ceux du régiment; ce qui m'a obligé d'en faire autant. J'ai donné ordre de faire marcher quatre pelotons du deuxième

escadron, pour former une forte chaîne de tirailleurs et repousser ceux de l'ennemi; ce qu'ils ont exécuté : je me suis alors porté à reconnaître l'ennemi. J'ai aperçu ma colonne qui se retirait; cette colonne était composée tout au plus d'un régiment qui, à en juger par la poussière qui s'élevait derrière eux, escortait les bagages. J'ai envoyé le chef d'escadron *Dembowski* faire le rapport à S. Exc. le général en chef, et j'ai donné ordre à mes tirailleurs de pousser en avant. Pendant plus d'une heure, j'ai gardé la même position, et les tirailleurs ne pouvaient parvenir à chasser ceux de l'ennemi, qu'il renforçait continuellement, et qui m'obligeait d'en faire autant; de sorte que tout le troisième escadron était en tirailleurs. Les trois autres en échelons sur la droite de la grande route, en l'occupant, voyant insensiblement augmenter, j'ai commencé à faire ployer le troisième et le quatrième escadrons en colonne derrière le premier, pour masquer cette retraite; j'ai donné ordre aux tirailleurs de pousser vivement, et j'ai fait mon rapport par écrit, que l'ennemi avait des forces supérieures. Le chef d'escadron *Dembowski* m'ayant apporté l'ordre d'engager l'affaire, j'ai encore renforcé mes tirailleurs et formé mes escadrons en échelons. Dans l'instant même, des colonnes de cosaques se faisaient voir sur ma droite et sur ma gauche, que l'ennemi sans

doute a fait sortir de son camp, qui se trouve derrière la rivière et dont le mouvement était couvert par les broussailles qui s'y trouvent; ces cosaques se portaient sur mon troisième escadron, qui se trouvait en face d'eux; j'ai chargé avec cet escadron, et je les ai repoussés jusqu'à une certaine distance. Leurs forces augmentant toujours, ils ont chargé une seconde fois le même escadron, qui s'est trouvé cerné de tous côtés. J'ai pour lors donné ordre au quatrième de dégager, ce qu'il n'a pu exécuter; car, de son côté, on l'a chargé et entouré. Le premier escadron, qui se trouvait sur la route, a soutenu une charge de pied ferme, et les cosaques se sont retirés; mais, à peine arrivé vers le troisième et le quatrième, à l'effet de les dégager, l'ennemi, soutenu par des dragons, l'a chargé par devant et par la gauche, de sorte qu'il se trouvait cerné et obligé de se faire jour à travers l'ennemi; et de cette manière, il a marché ayant toujours l'ennemi de tous les côtés jusqu'à l'arrivée de la division. Le troisième et le quatrième escadrons ont souffert le plus; de ces deux escadrons, il est resté cent douze hommes. La perte totale : le major blessé et pris, l'adjudant-major tué; huit officiers blessés ou pris, quarante hommes tués et cinquante blessés; en tout, deux cent quarante hommes qui manquent au régiment.

Il serait inutile de parler de la bravoure et de

la conduite que ce régiment a tenue dans cette affaire; car, attaqué par un nombre si considérable d'ennemis, et cerné de tous côtés, chaque soldat a été obligé de se faire jour à travers l'ennemi. *Signé* le colonel PRZEBENDOWSKI.

Rapport du quartier-général, à Dudzicze, du 22 juillet 1812.

Sire, depuis le dernier rapport que j'ai eu l'honneur d'adresser à Votre Majesté, en date du 18 de ce mois, le cinquième corps ayant reçu de nouveaux ordres, a marché dans la direction d'Uhumen, par Strozow, Dolhinow et Dudzicze, où il est arrivé dans la journée d'hier; il en repart aujourd'hui pour se rendre à Turzec. D'après les dernières dispositions de S. Ex. le maréchal prince d'*Eckmühl*, la cavalerie du cinquième corps qui en avait été momentanément détachée au quatrième corps des réserves de cavalerie, a été rendue à sa première destination; et ce dernier corps, ainsi que le général *Latour-Mauboürg*, qui le commande, se trouvent dans ce moment sous mes ordres.

Le maréchal prince d'*Eckmühl* marche sur Mohilow, et se trouvait le 20 de ce mois à..... Nous n'avons point de données positives sur la direction qu'a prise le prince *Bagration* jusqu'à présent; il a paru se retirer sur Mozyr. D'après

les derniers renseignemens, il paraîtrait avoir changé de projet, soit qu'il ait l'intention de se porter sur le premier corps, ou qu'il ait en vue de se rapprocher de l'intérieur de la Russie. Selon que l'une des circonstances se confirmera, je marcherai pour opérer ma jonction avec le prince d'*Eckmühl*, ou pour le seconder en manœuvrant sur un des flancs ou sur les derrières de l'ennemi.

Il est de mon devoir de porter à la connaissance de Votre Majesté que les régimens de toute arme sont tellement fondus, tant par les maladies que par la désertion, qu'ils sont à peine aux deux tiers du complet dans lequel ils ont quitté le pays.

Cette diminution considérable est une suite naturelle des marches forcées que le cinquième corps a faites sans discontinuer, du manque de vivres, et surtout de pain, qu'il éprouve depuis plusieurs semaines, et en partie du mauvais choix d'hommes que les autorités civiles du duché ont fait dans la conscription, et qui, reçus dans le corps à cause de l'urgence des circonstances, ne permettaient point d'attendre qu'on en eût présenté d'autres à leur place. Ces circonstances, auxquelles il est actuellement impossible de remédier, jointes à l'âpreté du climat qui commence déjà à se faire sentir par des nuits très froides qui succèdent à des chaleurs excessives, ne pouvant manquer de diminuer l'effectif des

corps, avant même qu'ils aient éprouvé des pertes par le feu de l'ennemi, il devient indispensable de prendre sans aucun délai des mesures pour les remplacer, et c'est dans cette vue que je me vois contraint à supplier Votre Majesté de vouloir bien ordonner dès à présent une levée sur la conscription, dont le montant peut être évalué à environ mille hommes pour chaque régiment d'infanterie, et quatre cents hommes pour chacun des régimens de cavalerie qui composent le cinquième corps. Cette mesure est d'autant plus conforme aux circonstances, qu'outre les motifs qui la rendent nécessaire, elle offre encore l'avantage de procurer des fonds, puisque ce n'est que les hommes au-dessus du complet des compagnies qui sont entretenues par la France.

Dans le cas où Votre Majesté jugerait convenable d'adopter la proposition que j'ai l'honneur de lui soumettre, j'ose la prier de vouloir bien ordonner également aux autorités civiles de ne présenter pour les cadres que des hommes forts et capables de supporter les fatigues.

P. S. *Je ne saurais trop répéter à Votre Majesté que l'armée est sans solde, sans aucune espérance d'en avoir, et que ses effets d'habillement sont en grande partie dans le plus mauvais état.*

Signé prince PONIATOWSKI.

Quelque temps auparavant, à la suite d'un exposé à peu près semblable adressé à *Berthier*, Napoléon écrivit

Rapport du quartier-général, à Mohilow, du 10 août 1812.

Sire, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Majesté, que, d'après de nouvelles dispositions de Sa Majesté l'empereur, l'aile droite a été dissoute. Des corps qui la composaient, le cinquième et le huitième, commandés actuellement par le général duc d'*Abrantès*, ont passé sous les ordres de S. E. le maréchal prince d'*Eckmühl*, et le quatrième des réserves de cavalerie du général *Latour-Maubourg* a été mis sous les miens. Le septième corps est destiné, conjointement avec celui du prince de *Schwarzten-*

la lettre suivante au major-général. De Wilna, le 9 juillet 1812 : — « Mon cousin, répondez au prince *Poniatowski* que vous avez mis sa lettre sous les yeux de « l'empereur ; que S. M. a été très mécontente de savoir « qu'il parle de solde, de pain, lorsqu'il s'agit de pour- « suivre l'ennemi ; que S. M. a été d'autant plus surprise, « qu'il est seul de son côté avec peu de monde, et que « lorsque les gardes de l'empereur, qui sont venues à « Wilna à marches forcées de Paris, au lieu d'avoir demi- « ration, manquent de pain, n'ont que de la viande, et « ne murmurent pas ; l'empereur n'a pu voir qu'avec « peine que les Polonais soient assez mauvais soldats, et « aient assez mauvais esprit pour relever de pareilles pri- « vations ; que S. M. espère qu'elle n'entendra plus parler « de cela, etc. » Voyez *Manuscrit de* 1812, par le baron FAIN ; vol. Ier, pag. 237 *et suiv.*

berg, à opérer contre les forces que la Russie a portées vers les frontières du duché, sous les ordres du général *Tormanssoff*.

Jusqu'ici le cinquième corps était resté réuni à peu de distance de Mohilow; la dix-septième division vient d'être détachée pour concourir, avec le quatrième corps des réserves de cavalerie, à resserrer Bobruysk et couvrir Minsk.

La seizième et dix-huitième se portent aujourd'hui, l'une à quelques milles au-delà de Szklow, et l'autre entre cette ville et Mohilow.

Presque toute la cavalerie réunie sur la rive gauche du Dniéper, bat l'estrade à plusieurs lieues en avant, vers l'ennemi.

Le cinquième corps ayant été continuellement en mouvement et rarement réuni, il m'a été jusqu'ici, malgré la meilleure volonté, impossible d'en mettre la situation exacte sous les yeux de Votre Majesté. Le repos qui lui a été accordé à Mohilow, ayant donné plus de facilité pour suivre ce détail, je m'empresse aujourd'hui de la lui faire parvenir ci-jointe. La diminution que ce corps a éprouvée est une suite naturelle des fatigues excessives qu'il a eu à endurer dans des marches presque continuellement forcées, pendant lesquelles le soldat n'a jamais eu au-delà d'une moitié de ration de pain, et il s'est souvent vu réduit au quart, sans parler des jours où la distribution a tout-à-fait manqué.

Il m'est pénible de ne pouvoir jamais offrir aux yeux de Votre Majesté que des tableaux qui doivent affecter douloureusement son cœur paternel; mais il ne m'est pas permis de lui cacher qu'au milieu de toutes les dures privations auxquelles il est journellement exposé, le soldat ne reçoit aucune solde; M. le général *Wielhorski* m'écrit même qu'il ne voit aucune espérance de me faire passer des fonds à l'avenir, puisque le ministre du trésor venait de lui déclarer expressément qu'il n'avait pas le moyen de lui en fournir.

Ne prenant aucune part aux opérations du gouvernement dans le duché, je ne connais assez ni l'état du pays ni celui du trésor pour juger s'il se trouve ou non en état de fournir des fonds pour l'armée; mais, en tout cas, il paraît impossible que, depuis trois mois que le trésor n'a rien donné pour la solde que ce qui a été payé par les caisses françaises, il n'ait absolument rien perçu sur toutes les branches qui composent le revenu public. Or, si, comme il est plus que probable, il y a eu des rentrées quelconques, pourquoi dans leur répartition l'armée serait-elle seule exclue, à une époque surtout où elle supporte déjà tant d'autres privations, et où l'officier éprouve un degré de misère, s'il est possible, plus grand que celui du soldat? peut-il exister des dépenses plus urgentes que celles de procurer un

soulagement dû et mérité à ceux qui se dévouent pour la sûreté de leur pays?

Je ne saurais dissimuler qu'avec ces vérités, que chaque militaire ne peut s'empêcher de sentir, le sentiment de l'abandon et de l'oubli dans lequel les autorités civiles du duché laissent le cinquième corps, opère déjà des effets peu favorables sur l'esprit et le zèle qu'il est si essentiel d'entretenir en eux dans les circonstances présentes. Persuadé que c'est auprès de Votre Majesté que le soldat trouvera la justice qui lui est due, j'ose la supplier de se faire rendre compte de l'état du trésor, et de donner des ordres sévères pour que ce qui revient à l'armée lui soit exactement payé en proportion des rentrées.

Le général commandant le cinquième corps.

Signé prince PONIATOWSKI.

Un officier envoyé à Dresde, en courrier, par le prince *Poniatowski*, a apporté le rapport ci-dessous sur la part brillante que le cinquième corps de l'armée, composé de troupes polonaises sous les ordres de ce prince, a prise aux combats glorieux, à la suite desquels Smolensk est tombé, le 18 août, au pouvoir de l'empereur Napoléon.

Ce cinquième corps, dont on avait détaché la dix-septième division sous les ordres du général *Dombrowski*, pour la faire agir contre les environs de Bobruysk, arriva, après une marche

continuelle, de Mohilow par Szklow et Romanow, le 16, devant la forteresse de Smolensk, où Sa Majesté impériale l'inspecta, et daigna témoigner sa satisfaction sur la bonne tenue des troupes.

Le 17 de grand matin, la brigade du général prince *Sulkowski*, composée des cinquième et treizième régimens de cavalerie légère, avec une batterie d'artillerie volante, exécuta l'ordre qu'il avait reçu de repousser les postes de cavalerie ennemie placés en avant de la ville. On dirigea deux bataillons de voltigeurs du huitième régiment d'infanterie contre le faubourg de Malo-Okhotskoï, les douzième et vingt-unième bataillons du troisième contre la porte de ce nom, le quinzième contre la porte Saint-Nicolas, et le deuxième contre le faubourg Ratchouka, situé sur la rive du Dniéper.

Malgré les difficultés du terrain et la résistance de l'ennemi, les troupes polonaises exécutèrent ces différentes entreprises avec le plus grand succès. Le brave général Michel *Grabowski*, et le chef de bataillon *Gawar*, furent tués à la tête du deuxième régiment.

Le seizième régiment d'infanterie, qui n'a été formé qu'après la campagne de 1809, et qui avait ordre de soutenir le deuxième, a donné des preuves de la plus grande intrépidité.

Les officiers du génie, sous la conduite du colonel *Miller*, ont montré autant de pénétration

que de sang-froid lors d'une reconnaissance dont ils ont été chargés. L'artillerie polonaise, commandée par le général *Pelletier*, a rendu tous les services possibles contre les batteries ennemies, ainsi que contre le pont sur le Dniéper, et a déployé autant de valeur que de fermeté et d'intelligence.

Le prince *Poniatowski* fait l'éloge de tous les généraux, officiers et soldats, mais particulièrement des généraux *Zaïonczek*, *Fiszer* et *Kniaziewicz*.

Sa Majesté, sur la proposition du prince *Poniatowski*, a accordé un certain nombre de croix et de décorations en or et en argent, pour être distribuées entre ces braves troupes. Le général *Zaïonczek*, et le colonel *Krukowiecki*, du deuxième régiment, ont été blessés.

Outre le général de brigade *Grabowski*, et le chef de bataillon *Gawar*, nous avons perdu ce jour-là le colonel *Zakrzewski*, du troisième, et le chef d'escadron *Potkanski*, aide-de-camp du prince *Poniatowski*. Notre perte en morts est évaluée en totalité à cinq cents hommes, parmi lesquels dix-huit officiers. Le nombre des blessés s'élève à un peu plus de sept cents hommes, dont quarante-neuf officiers.

Rapport du général prince Poniatowski, *au major-général.*

Au champ de bataille, le 7 septembre 1812, à dix heures du soir.

Monseigneur, j'ai l'honneur de rendre compte à V. A. S. de la journée d'aujourd'hui.

A cinq heures du matin, le cinquième corps s'est mis en mouvement en faisant le tour du bois. Nous arrivâmes sur la vieille route de Smolensk à Moscou. Nous poursuivîmes cette route, et au débouché du bois dans la plaine, nous aperçûmes une forte colonne d'infanterie près le village de Passarewo. Je fis établir une batterie de plusieurs pièces de 6 et de 12 sur un mamelon à gauche de la route, et ayant fait battre pendant quelque temps la colonne, je fis avancer rapidement mon infanterie et enlever de vive force le village de Passarewo, et, par une seconde attaque, le petit bois qui se trouve en avant du village.

Le pays étant extrêmement fourré depuis le petit bois jusqu'au haut du mamelon qui domine toute la plaine, et qui était fortement occupé par l'ennemi, je fis jeter trois bataillons en tirailleurs dans les broussailles, qui étaient remplies d'une grande quantité de chasseurs russes à pied. Une

vive fusillade s'engagea de suite, ainsi qu'une canonnade des plus fortes, qui a duré jusqu'à midi. J'ordonnai qu'on prît le mamelon d'assaut. Les premiers bataillons parvinrent, après de grands efforts, à le couronner; mais, quoique soutenus par d'autres bataillons, il leur devint impossible de se soutenir contre une force infiniment supérieure. Nous fûmes repoussés du mamelon; mais nous parvînmes à nous maintenir dans le taillis, selon l'ordre que nous avait donné Sa Majesté, et je fis continuer à battre de mes batteries le sommet du mamelon où l'ennemi avait douze pièces de gros calibre.

Nous restâmes dans cette position jusqu'à deux heures du soir, où m'étant aperçu qu'on faisait des progrès considérables sur le centre, j'ordonnai une nouvelle attaque sur le mamelon, laquelle fut secondée par la cavalerie, qui arriva par le revers du mamelon presque au même instant que l'infanterie, et nous parvînmes à nous y établir. L'ennemi fit des efforts pour le reprendre; mais non seulement il fut brusquement repoussé, mais je le poursuivis vigoureusement avec de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie à cheval, à plus d'une lieue. La cavalerie fit plusieurs charges sur l'infanterie, qui éprouva de grandes pertes. On ne fit que peu de prisonniers, car la cavalerie sabra tout ce qui lui tomba sous la main, après qu'elle eut essuyé plusieurs dé-

charges. Nous ne prîmes qu'un caisson chargé de munitions de 12 et un certain nombre d'obus chargés. Les prisonniers qu'on a faits seront envoyés demain matin au quartier-général. En attendant, j'ai l'honneur d'envoyer à V. A. S. un officier qui vient d'abandonner les drapeaux russes, désirant, comme Polonais, servir sa patrie. Il est en état de nous donner de très bons renseignemens. Il paraît, d'après ce qu'il m'a dit, que le cinquième corps a eu aujourd'hui devant lui le corps d'armée de *Toutchkoff*, composé de la division de grenadiers de *Strogonoff*, nommée la seconde garde, et de la division de *Konownitzin*, plus, de deux bataillons de grenadiers de réserve, deux régimens de milice, un régiment d'houlans et un de hussards.

Je ne saurais que m'applaudir de l'heureux résultat que je dois à la bravoure et au zèle des généraux, des officiers et de la troupe. Avant que je puisse faire connaître à V. A. S. les noms de ceux qui se sont particulièrement distingués, je ne saurais ne point recommander à V. A. S. M. le général *Sébastiani*, dont les bons conseils m'ont autant aidé dans les dispositions que sa vigoureuse manière d'agir dans l'exécution.

Demain, j'aurai l'honneur de transmettre à V. A. S. l'appel avec la perte exacte qu'a essuyée le cinquième corps. Celle de l'ennemi a été extrêmement considérable, témoin le champ de ba-

taille et la déclaration de l'officier mentionné ci-dessus.

J'attends les ordres de V. A. S., et j'ai l'honneur d'être, etc.

Le général commandant le cinquième corps.

Signé Joseph, prince PONIATOWSKI.

Rapport du cinquième Corps d'armée.

Woronowo, le 3 octobre 1812.

Le 29 septembre, à dix heures du matin, le cinquième corps, commandé par S. A. le prince *Poniatowski*, reçut de sa majesté le roi de Naples l'ordre de se retirer au village de Tschérikow, qui est sur la route de Moscou à Kalouga. Notre avant-garde, qui était composée de cavalerie et de six pièces d'artillerie à cheval, se mit en marche à onze heures du matin, et fut bientôt suivie de l'infanterie.

A la distance de quatre werstes, nous ne trouvâmes sur la route, qui passe à travers un bois, qu'une centaine de cosaques que quarante hussards du treizième régiment dispersèrent et poursuivirent. Lorsqu'ensuite nous arrivâmes dans la plaine où est situé le village de Tschérikow, et qui est environné de bois de l'autre part, nous aperçûmes de tous les côtés de la cavalerie ennemie, qui était bien supérieure en nombre à la nôtre, et qui se disposait à combattre notre

avant-garde. En conséquence notre cavalerie, par un mouvement aussi prompt que l'éclair, se forma, sous les ordres du général *Lefebvre-Desnouettes*, en ordre de bataille sur deux lignes. A peine notre artillerie à cheval s'était-elle avancée au galop, que l'ennemi attaqua notre cavalerie; mais le douzième régiment de houlans et un escadron du cinquième de chasseurs, qui soutinrent avec intrépidité le feu de l'artillerie russe, repoussèrent l'ennemi à différentes reprises. Il fit de vains efforts pour chasser l'avant-garde de sa position et la rejeter dans le bois.

Lorsque notre infanterie commença à déboucher du bois, l'ennemi déploya de nouvelles forces, et tira des renforts d'infanterie pour se maintenir dans sa position, où il était couvert par la route de Moscou à Kalouga. Le prince *Poniatowski* s'étant aperçu que le village de Tschérikow, sur l'aile droite de l'ennemi, et le petit bois en avant de son aile gauche, étaient les points les plus importans de la position russe, il envoya aussitôt un bataillon pour se rendre maître de ce village et l'occuper; mais lorsque l'ennemi fut obligé de l'abandonner il y mit le feu. Un second bataillon fut envoyé pour occuper le petit bois. Le prince, après avoir garni d'infanterie le grand bois, tant sur ses derrières qu'à ses deux ailes, fit avancer quelques pièces de canon au centre de sa position. Aussitôt que nos troupes se

furent emparées du village de Tschérikow et du petit bois, l'ennemi attaqua avec trois régimens de cavalerie l'artillerie placée entre le petit bois et le village.

D'après un ordre du prince *Poniatowski*, le prince *Sulkowski*, à la tête de trois escadrons, attaqua avec tant de vivacité et de bonheur la cavalerie ennemie, que non seulement il la repoussa complétement, mais qu'il lui fit éprouver une perte considérable et principalement au régiment de Konnopolscy. Ce ne fut qu'alors que l'ennemi déploya toutes ses forces pour se maintenir dans sa position, et nous chasser de celle que nous occupions. Il attaqua le village à différentes reprises, et toujours avec des troupes fraîches, mais nos troupes le repoussèrent toutes les fois. L'ennemi fit également marcher ses nombreuses colonnes contre le petit bois. Comme cette grande supériorité de l'ennemi, qui avait en outre une grande quantité de chasseurs en avant et sur ses flancs, augmentait de plus en plus, et que ses rangs débordaient la plaine, le prince *Poniatowski* ordonna à notre infanterie, soutenue par trois escadrons de cavalerie, d'attaquer à la baïonnette. L'affaire devint alors très chaude, environ cinq cents hommes périrent en cet endroit, et l'ennemi fut culbuté. Le feu dura jusqu'à huit heures du soir, cependant nos troupes se maintinrent sur la lisière du bois.

Tandis que ceci se passait à l'aile gauche, l'ennemi, avec trois mille hommes et dix pièces de canon, attaqua notre aile droite et fit des efforts continuels pour pénétrer dans son flanc; mais la valeur de la brigade de *Tyszkiewicz* repoussa vingt fois l'ennemi, qui attaquait avec la plus grande vivacité, quoique en vain, notre cavalerie en front, en flanc et même par-derrière, de manière que, malgré l'inégalité du combat, cette brigade ne perdit pas un pouce de terrain. La nuit et une forte pluie mirent fin à ce combat, qui dura six heures. Nos troupes se maintinrent dans toutes leurs positions, et nommément dans la possession du village de Tschérikow, dont elles avaient eu ordre de s'emparer. La perte de l'ennemi est de quelques milliers d'hommes, outre cinq cents prisonniers, parmi lesquels il y en avait trois cents si grièvement blessés, qu'ils moururent dans la même nuit et le jour suivant. Notre perte est de trois officiers subalternes, cent soixante soldats tués, et de trois cents blessés.

Extrait d'une lettre de Swislocz (près de Bobruysk), en date du 3 octobre 1812.

Lorsque la division du général *Dombrowski*, destinée au blocus de Bobruysk, eut quitté le cinquième corps d'armée et fut arrivée à Mohi-

low, le général *Dombrowski* fit marcher le général *Dziewanowski* avec sa brigade, contre le général russe *Zapolsky*, qui se retira aussitôt des environs de Mohilow sur Mozyr; alors le général *Dziewanowski*, avec le septième régiment de cavalerie, se réunit à la division, après avoir laissé derrière lui le colonel *Hornowski* avec son régiment (le dix-septième d'infanterie) et le quinzième de cavalerie pour observer le général ennemi *Zapolsky*. Sur ces entrefaites, la division de Swislocz s'était mise en mouvement et s'était avancée sur Bobruysk; il s'engagea continuellement sur la route des actions qui se terminèrent toujours à notre avantage. Lorsque nous fûmes arrivés à Wolczyn, un régiment français de marche et un bataillon du trente-troisième d'infanterie légère nous rejoignirent; mais le général *Dombrowski* envoya à Kislewicze, pour couper entièrement au général russe *Hertel* la communication avec la forteresse. Pendant ce mouvement, deux colonnes russes de quatre bataillons chacune, et dont la première était commandée par le colonel *Dreyer*, et l'autre par le colonel *Baranoff*, tâchèrent de passer de Tschernigow à Bobruysk.

En conséquence, le colonel *Hornowski* détacha le capitaine *Bromirski* avec un piquet de cavalerie pour reconnaître l'ennemi. On surprit à Rochaczew un détachement qui fut taillé en pièces ou culbuté, et on fit soixante prisonniers. Lors-

que le général *Dombrowski* apprit que le général *Hertel*, russe, était en marche avec toutes ses forces contre notre division, il envoya le brave colonel *Malachowski* avec le premier d'infanterie, au colonel *Hornowski*, et le chargea d'arrêter les colonnes ennemies.

Le colonel *Malachowski*, à la tête des premier et dix-septième d'infanterie et du quinzième de cavalerie, anéantit ou dispersa d'abord, près de Kazimiérowka, la colonne du colonel *Dreyer*, qui fut mortellement blessé; le colonel *Malachowski* se dirigea ensuite contre le colonel *Baranoff*. Il envoya le colonel *Hornowski* avec huit compagnies, et le chef *Fontana* avec deux compagnies pour défendre le passage; il chassa de la même manière la colonne du colonel *Baranoff*, lui enleva tous ses bagages et une pharmacie considérable, lui fit trois cents prisonniers, et culbuta dans l'eau un grand nombre d'hommes qui se noyèrent. Le capitaine *Wenzyk* fut blessé dans cette affaire; les lieutenans *Fontana* et *Leszczynski* se distinguèrent par leur courage et leur intrépidité. Le général *Dziewanowski* poursuivit les débris de ces colonnes et les fit prisonniers. Alors le général russe *Hertel* se retira à Hlusk.

Le général *Dombrowski*, ayant remarqué que le général *Hertel* voulait pénétrer jusqu'à Bobruysk, ordonna au major *Hersan*, chef du régiment français de marche, fort de trois mille

hommes, d'arrêter le général *Hertel*. Ce régiment attaqua l'ennemi à deux milles de Wolczyn, se battit avec lui depuis trois heures après midi jusqu'à dix heures du soir, et soutenu par trois cents des nôtres sous la conduite du capitaine *Poradowski*, du régiment *Malachowski*, le força de se retirer à Hlusk. Outre un grand nombre de morts, l'ennemi eut huit cents blessés, que l'on transporta à Hlusk.

Le général *Dombrowski*, croyant que le général *Hertel*, qui n'avait pu pénétrer à Bobruysk et s'était retiré, se porterait alors sur Minsk, laissa en arrière le colonel *Hornowski*, pour observer l'ennemi du côté de Mohilow, rappela à lui le colonel *Malachowski*, et prit une forte position près de Swislocz, d'où il envoie de tous côtés des détachemens de cavalerie et de voltigeurs qui amènent tous les jours des prisonniers avec des armes et des chevaux.

Le 22 septembre, nous reçûmes la nouvelle de la prise de Moscou, qui nous fut apportée par le général *Pakosz*. Le lendemain on célébra une messe solennelle, et l'on chanta un *Te Deum* au bruit de plusieurs salves d'artillerie; toute la troupe étant sous les armes.

Depuis cette époque, il ne s'est rien passé d'important, si ce n'est que le chef d'escadron *Psiarski*, du quinzième régiment de cavalerie, fit prisonnier un capitaine de police ennemi et

trois assesseurs, qui avaient été envoyés de Bobruysk pour approvisionner les magasins. Après les avoir interrogés sur l'état de la forteresse, le général en chef leur fit donner des sauf-conduit, et déclara que si on les trouvait encore hors de la forteresse, ils seraient condamnés à mort; après quoi il les renvoya. Il écrivit aussi au commandant ennemi, général *Ignatiéff*, et lui fit observer qu'on pouvait être brave sans être cruel, comme le général *Hertel* l'avait été envers nos fonctionnaires.

Le capitaine de cavalerie *Raduszkowski*, du septième régiment de cavalerie, poussa si vivement les cosaques dans un marais, que quelques uns se noyèrent, d'autres furent tués, et plusieurs furent faits prisonniers. Le lieutenant-colonel *Lux*, du dix-septième d'infanterie, traita de la même manière une autre troupe de cosaques. Deux détachemens du deuxième de cavalerie, l'un commandé par le lieutenant *Kosinski*, et l'autre sous la conduite du lieutenant *Dobinski*, rencontrèrent dans le village de Brzoza environ deux cents cosaques, qui furent en partie sabrés, en partie faits prisonniers, à l'exception de quelques uns qui s'enfuirent précipitamment dans les marais. Après le passage des montagnes dites *Schweidenberge*, on tua aussi le capitaine *Tscharkosouloff*, partisan cosaque qui a une espèce de célébrité; on trouva sur lui des

décorations, et sur ses soldats, des médailles. Sa mort a causé beaucoup de frayeur et de peine aux cosaques.

Après la prise de Smolensk, Napoléon fit distribuer quatre-vingt-neuf décorations de la Légion-d'Honneur au corps d'armée polonais. Le général de division *Tiszer*, chef d'état-major du cinquième corps, commandé par le prince *Poniatowski;* les généraux de brigade *Tyszkiewicz* et prince *Sulkowski;* le colonel *Krukowiecki*, ont été créés officiers de cet ordre. La croix de chevalier a été donnée au colonel prince Constantin *Czartoryski*, second fils du maréchal de la confédération; au major Maximilien *Fredro*, au colonel Gabriel *Rzyszczewski* et à d'autres Polonais de distinction.

Voici encore quelques extraits des bulletins.

Dans les affaires si glorieuses pour la grande armée, à Witepsk et à Polock, le général de brigade *Niemoiowski* a été grièvement blessé; les colonels, prince Dominique *Radziwill*, et *Uminski;* les chefs *Oborski* et *Osipowski* ont également été blessés, mais légèrement. L'empereur Napoléon a nommé le prince Michel *Radziwill* général de brigade, et lui a conféré la croix de la Légion-d'Honneur.

Le général de division *Dombrowski* presse très

vivement la forteresse de Bobruysk, dans laquelle ses avant-postes, après avoir battu et mis les troupes russes en déroute, ont forcé leurs débris de se retirer. Le chef de bataillon *Malinowski* et le capitaine *Leduchowski*, du quatorzième d'infanterie, ainsi que le capitaine du génie *Prazynski*, se sont particulièrement distingués par leur bravoure et leur habileté. Un grand nombre de militaires polonais, blessés lors de la prise de Smolensk, sont déjà en convalescence; entre autres, le général de division *Zaïonczek*, les colonels *Krukowiecki* et *Miaskowski*.

Le 3, le 4 et le 5 de novembre 1812, il y a eu des affaires importantes entre des détachemens de la division du général *Kosinski* et des détachemens de l'armée russe sur plusieurs points le long du Bug, et derrière cette rivière, entre Dubienka et Wlodzimierz. Dans ces combats, l'ennemi, malgré sa supériorité en nombre et la force de son artillerie, perdit au moins quatre cents hommes, tant tués que blessés; on lui fit cent prisonniers; on lui enleva ses bagages, des chevaux, des armes, des cartouches, des havresacs, des troupeaux de bêtes à cornes, et de menu bétail. De notre côté, nous avons perdu un officier et cinquante hommes, tant sous-officiers que soldats; nous avons eu un officier et trente hommes blessés. Notre artillerie a tiré deux cents vingt coups;

et celle des Russes au moins mille. En un mot, le chef, aussi habile que brave, qui commandait nos troupes, s'est couvert de gloire dans ces différentes actions, ainsi que les officiers de tout grade, les sous-officiers et les soldats qui y ont pris part; elles ont aussi donné lieu a un événement militaire remarquable, qui a tourné à la gloire de nos troupes. Une compagnie de cent hommes de la garde de Cracovie, qui avaient été faits prisonniers antérieurement par l'ennemi, près de Krylow, et qu'une escorte armée, de cent vingt hommes, conduisait de Wlodzimierz dans l'intérieur du pays, ayant entendu la canonnade, en augura que c'était une occasion favorable de se mettre en liberté; elle attaqua son escorte, en tua environ cinquante hommes, dispersa le reste et se sauva en Gallicie, où elle fut bien reçue. Environ soixante dix hommes de cette brave compagnie ont déjà rejoint leur division; on attend le reste incessamment.

Les colonnes mobiles, sous les ordres du général de brigade *Kropinski*, informées que le général *Reynier* avait battu la division ennemie, commandée par le général *Sacken*, qui se reti-

[1] Le 14 décembre 1812, Napoléon, pour donner une preuve de sa satisfaction au général de division Amilcar *Kosinski*, l'a nommé commandeur de l'Ordre militaire de Pologne.

rait par Rowno en Wolhynie, ont passé le Bug, dans les environs de Brzesc et de Wlodawa, et fait, en poursuivant les détachemens épars de cette division, plus de cinq cents prisonniers russes; elles sont ensuite rentrées dans le duché, sans avoir fait aucune perte.

Entre les généraux et officiers auxquels on a rendu les témoignages les plus honorables, soit dans d'autres rapports que je n'ai pu avoir, soit dans les bulletins, on remarque principalement *Dombrowski*, *Chlopicki*, *Sokolnicki*, *Krukowiecki*, *Paszkowski*, *Malachowski*, *Sierawski*, et beaucoup d'autres.

Voici encore un article officiel qui rend compte des dernières mesures adoptées dans le duché de Varsovie, pour augmenter la force armée et organiser l'arrière-ban.

Varsovie, 20 décembre 1812.

Des mesures avaient été proposées depuis plusieurs mois pour organiser avec plus d'étendue les moyens de défense de la patrie. Plusieurs dispositions nouvelles y ont été ajoutées, et vont toutes recevoir leur exécution.

Indépendamment des vingt-cinq mille conscrits qui arrivent au dépôt des corps, la levée de trente mille gardes du pays avait été ordon-

née. Déjà dix mille hommes, sur ce nombre, prennent les armes. Chaque district fournit dix gendarmes; ce qui fait, pour les cent districts, mille cavaliers régulièrement armés et montés.

Le conseil des ministres vient d'ordonner, par un décret du 20 de ce mois, la levée d'un cavalier habillé et monté, fourni par cinquante feux. Cette cavalerie légère, qu'on peut assimiler aux cosaques, sera, dans l'espace d'un mois, en état de couvrir les cantonnemens de la grande-armée, ainsi que les frontières, contre l'insurrection des troupes légères de l'ennemi. Le succès de cette levée, qui doit produire douze à quinze mille hommes à cheval, est certain, puisque, telle qu'elle est organisée, elle trouve dans le pays ses chevaux, son équipement et son armement.

Ces mesures, dictées par la prudence et le dévoûment du gouvernement du grand-duché, ne répondaient point encore assez à ce qu'exigent l'amour de la patrie et le ressentiment dont nous sommes animés contre les ennemis du nom polonais. La confédération s'est rendue aux vœux de la nation dont elle est le représentant et l'organe, en appelant la noblesse aux armes, par la proclamation qu'on va lire. Les chefs qu'elle a donnés à la noblesse armée ont toute la confiance de la nation, parce qu'ils sont choisis parmi les hommes qui, de tous les temps, ont consacré leur sang et leur vie aux grands intérêts de la patrie.

« FRÉDÉRIC-AUGUSTE, etc.

Le Conseil des ministres, en vertu des pouvoirs qui lui sont concédés par le décret du 22 mai 1812;

La cavalerie russe menaçant les frontières du duché d'une nouvelle invasion; considérant que les circonstances urgentes du moment nécessitent l'emploi de mesures efficaces et extraordinaires; voulant, en outre, mettre le pays à l'abri du danger qui le menace, et augmenter ses moyens de défense, le Conseil arrête ce qui suit :

ART. Ier. Il sera levé sur cinquante feux un cavalier habillé, armé et pourvu d'un cheval de village, sain et robuste. Il doit se rendre au chef-lieu de son département, avant le 10 janvier 1813, pour y être mis à la disposition du commandant militaire, nommé par le ministre de la guerre.

II. Les objets suivans formeront l'armement et l'habillement de l'homme et du cheval :

Un sabre, une lance ferrée de cinq aunes de long, avec une courroie d'attache, un pistolet, une bonne capote, des culottes de drap, un manteau ou une pelisse de mouton, une paire de bottes, deux chemises, un bonnet, une giberne, une selle militaire ou commune, et le harnais du cheval en cuir noir ou écru, une bride et un bridon, un fouet, deux courroies, un sac de toile pour l'avoine, une corde.

III. Les frais d'armement et d'habillement des hommes et des chevaux seront répartis dans les communes, sur les propriétaires, en raison de leurs facultés.

IV. Outre l'habillement et l'armement, les communes remettront entre les mains du commandant de département 13 florins de paie pour chaque cavalier.

V. Les cavaliers seront choisis dans les communes parmi les gens libres d'autres emplois, non mariés, autant que possible, âgés de dix-huit à quarante ans, dont les maires feront le tirage.

VI. A la réception des cavaliers, les commandans de département délivreront aux maires respectifs des quittances, visées par les préfets, et leur assurant la somme de deux cent cinquante florins, comme indemnité, pour la valeur du cheval, de l'habillement et de l'armement; laquelle sera remboursée, dans la suite, sur les fonds publics.

VII. Le cavalier reçu par le commandant de département aura droit aux rations de vivres et de fourrages affectées à la troupe de ligne.

VIII. La cavalerie réunie dans les chefs-lieux des départemens sera de suite organisée, par le commandant, en régimens, escadrons et compagnies. Elle sera exercée par des officiers nommés à cet effet par le ministre de la guerre, et elle restera sur les lieux jusqu'à ce qu'il en dispose.

IX. On assure des récompenses, qui doivent être décernées plus tard, aux cavaliers qui se distingueront par des traits particuliers de valeur, ou par leur bonne conduite.

On portera à la connaissance du public, comme ayant droit à la bienveillance du gouvernement, les noms des départemens, des districts, des communes et des propriétaires, lesquels auront fourni le plus grand nombre de cavaliers; et cela, dans le meilleur ordre et le plus court délai possible.

L'exécution du présent Arrêté est confiée aux ministres de l'intérieur et de la guerre.

Fait en séance, ce 20 décembre 1811.

Signé Stanislas POTOCKI, président.

Stanislas BATOWSKI, secrétaire-général.

Pour copie conforme, le secrétaire du Conseil général des ministres,

Le comte Stanislas GRABOWSKI.

Proclamation.

La Confédération générale du royaume de Pologne.

Polonais, naguère nous réclamions de vous des sacrifices qui paraîtraient impossibles à d'autres qu'à vous. Ils sont insuffisans aujourd'hui; mais vous, qui avez juré de mourir ou de recouvrer un royaume que la force et l'inique tyrannie

vous ont arraché, vous sentez, comme nous, que tant qu'il coulera dans nos veines une seule goutte de sang polonais, nous n'aurons pas encore fait pour la patrie tout ce que nous devons faire. Des résultats imprévus nous ordonnent de nouveaux efforts; les dangers de la patrie, l'honneur national, le devoir, nos sermens communs les réclament impérieusement. Aux armes, citoyens! c'est la patrie qui vous appelle : il s'agit pour nous de tout ce que nous avons de plus cher, de cette patrie qu'on veut nous enlever, de notre existence présente, du sort de notre postérité. C'est aujourd'hui que cette bravoure, qui vous est si naturelle, doit devenir le rempart de nos frontières menacées par l'inique agresseur. Venez pour un moment joindre votre valeur à celle de nos braves soldats, et que votre constance les mette à même d'attendre l'époque où le libérateur de la Pologne reparaîtra parmi nous, pour recouvrer, à la tête d'une armée victorieuse, les avantages que, malgré toute sa prévoyance, la rigueur de la saison vient de lui enlever. Aux armes, citoyens! ce cri ne peut vous être étranger; vos ancêtres l'ont entendu tant de fois, tant de fois ils ont fait à la patrie le sacrifice de leur fortune, de leur sang, et de leur vie! C'est d'après les usages les plus antiques, les constitutions les plus respectables, les lois les plus saintes, que vous avez formé ce nœud sacré qui nous lie tous. Voici

le moment de payer cette dette que la loi vous a fait contracter. Braves descendans de tant de héros ! montrez-vous dignes de vos ancêtres ; prouvez à l'univers qu'en héritant de ces distinctions qu'ils avaient si bien méritées, vous vous y êtes acquis des droits aussi avérés par des services semblables. Levez-vous, généreux descendans de *Czarnièçki*, et faites que le nœud que nous venons de former pour la défense de notre religion, de notre monarque et des droits de la nation, devienne, comme jadis celui de Tyszowce, le salut de la Pologne ! Levez-vous, héros de Lanckorona et de Czenstochowa ; retracez-nous ces temps où, au défaut de soldats d'élite et de troupes exercées, des rassemblemens de simples gentilshommes, enflammés de patriotisme, suppléaient à la connaissance de l'art militaire par une discipline sévère et constante ; aux manœuvres, par une prudence circonspecte ; à la tactique, par une bravoure à toute épreuve ; ces temps où cette noblesse guerrière, armée pour la première fois, a livré des combats, et des combats souvent heureux, à ce même ennemi qui menace nos frontières. Nous vous donnons pour commandant-général le prince *Poniatowski*, général en chef de la force armée ; ce guerrier dont le nom seul réveille dans nos cœurs tous les sentimens que nous a toujours inspiré le souvenir des héros qui ont fait le plus d'honneur à la Pologne. Nous déposons en lui

toutes nos espérances; et comme jadis la patrie, dans les circonstances les plus critiques, confiait sans crainte ses destinées aux citoyens dont elle avait éprouvé le zèle et la valeur, nous remettons de même à son patriotisme, à son courage, à ses talens, la défense de nos frontières, la sûreté de nos personnes et de nos propriétés. En effet, qui a plus de droits à l'honneur de servir de guide à la noblesse polonaise, que celui qui a fait rejaillir sur toute la nation la gloire dont il s'est couvert lui-même? Nous lui donnons pour adjoint et suppléant, en qualité de vice-commandant général, le prince Eustache *Sanguszko*, dont le courage s'est montré avec tant d'éclat dans trois campagnes successives, et dont le patriotisme, mis aux plus grandes épreuves, appelle la confiance générale. Levez-vous, rassemblez-vous sous les enseignes des maréchaux, dans les départemens et districts; mais que vos rassemblemens annoncent l'ordre et la discipline; observez dans tous leurs points les réglemens que nous promulguons aujourd'hui. Des travaux de quelques instans vous conduiront à la gloire, plus chère aux Polonais que tous les trésors, et vous assureront des droits aux récompenses qui vous sont destinées. Les distinctions les plus honorables vous attendent; la patrie reconnaissante vous comblera de ses dons. Le retour de l'été vous ramenera au sein de vos familles, et vous rendra aux

paisibles travaux de la campagne. C'est au nom de la patrie que nous prenons cet engagement envers vous, comme c'est en son nom que nous réclamons aujourd'hui vos secours. Hâtez-vous de vous rendre sous les drapeaux que vous devez honorer par votre courage, votre discipline et votre enthousiasme patriotique; prouvez à l'Europe étonnée que ceux qui ont déjà versé tant de sang pour la Pologne, en ont encore à verser pour elle.

Mode d'organisation pour l'arrière-ban.

La Confédération générale du royaume de Pologne, prévenue par le Conseil des ministres sur les dangers qui menacent la patrie, et usant du pouvoir que lui a déféré l'acte de ladite confédération, aux articles 2 et 10, décrète la convocation de l'arrière-ban, d'après le mode suivant :

ART. 1er. Tout gentilhomme possessionné dans quelque district que ce soit, et inscrit sur la liste des citoyens, sera tenu de monter à cheval ou de donner un remplaçant.

2e. Tout habitant qui possède des biens-fonds, quand même il ne serait pas noble; tout propriétaire temporaire ou fermier tenant à bail ou en hypothèque, des terres nobles ou des domaines nationaux, à quelque droit et à quelque titre,

que ce soit, est compris dans l'article précédent de la présente ordonnance.

3°. Les seuls militaires au service actuel sont dispensés d'entrer dans l'arrière-ban; quant aux autres, ni l'âge, ni leurs emplois ne peuvent les libérer de cette obligation générale et commune à tous.

4°. Ceux qui se rangeront en personne sous les drapeaux de la patrie, ne sont pas tenus d'avoir un uniforme, des armes et des chevaux, tel que le porte le réglement militaire. Il leur est permis de se vêtir et de se monter comme les circonstances leur permettront; mais, quant aux armes, ils doivent avoir au moins des piques.

5°. Ceux qui enverront des remplaçans doivent leur donner des chevaux sains et vigoureux, sans égard d'ailleurs pour l'âge et la taille; les armer comme il a été dit dans l'article précédent, et les vêtir de manière qu'ils puissent résister au froid pendant le reste de l'hiver.

6°. Conformément à l'usage adopté par nos ancêtres, nous nommons général en chef de l'arrière-ban, le prince Joseph *Poniatowski*, ministre de la guerre du duché de Varsovie, général commandant la force armée de Pologne, etc. Ce témoignage de reconnaissance à laquelle il s'est acquis tant de droits dans les occasions les plus critiques, est une récompense que la nation lui doit, et que nous voulons signaler aux yeux

de l'Europe entière; pour le convaincre de la confiance sans bornes que nous avons mise en ses talens, son zèle et son patriotisme. Mais, par égard pour les nombreuses et pénibles obligations qu'il a déjà à remplir, nous lui donnons pour suppléant, avec le titre de vice-général en chef, le prince Eustache *Sanguszko*.

7°. Le général commandant en chef l'arrière-ban aura la même autorité sur tous les rassemblemens qui s'en formeront, que sur l'armée de ligne qui est à ses ordres. Le vice-général en chef le remplacera partout où il ne pourra être en personne; tous les deux se concerteront avec la confédération générale dans tout ce qui aura trait à l'organisation et aux opérations de l'arrière-ban.

8°. Nous nommons maréchaux de l'arrière-ban convoqué par les ordres et sous les auspices de la confédération générale, les citoyens dont les noms suivent, comme ceux qui ont mérité aux plus justes titres notre confiance et celle de la nation; savoir :

Pour l'arrière-ban du département de Varsovie, le sieur Antoine *Grabienski*, président du tribunal civil de première instance dudit département.

Pour celui du département de Cracovie, le sieur Alexandre *Walewski*, nonce du district de Cracovie.

Pour celui du département de Posnanie, le sieur Victor *Szoldrski*, juge à la cour d'appel du duché de Varsovie.

Pour celui du département de Kalisz, le général Paul *Skorzewski*.

Pour celui du département de Radom, le sieur Onuphre *Popiel*, nonce du district de Radom.

Pour celui du département de Bromberg, le sieur Augustin *Slubicki*, conseiller de la chambre des comptes du duché de Varsovie.

Pour celui du département de Lublin, le sieur *Radziminski*, conseiller à la préfecture de ce département.

Pour celui du département de Plock, le sieur Nicolas *Glinka*, ci-devant chambellan du palatinat de ce nom.

Pour celui du département de Lomza, le sieur Thomas *Orsetti*.

Pour celui du département de Siedlce, le sieur Jean *Niemira*, nonce du district de Siedlce.

9°. Le général en chef, à l'effet d'accélérer le rassemblement et l'organisation de l'arrière-ban, nommera des chefs d'escadron et autres officiers, dont le nombre sera déterminé par l'urgence des circonstances, et dont les maréchaux devront l'informer dans tous les cas.

10°. Les maréchaux sont sous les ordres immédiats du général commandant en chef.

11°. Sur les premiers ordres du général en chef, les maréchaux se rendront aux lieux de leurs arrondissemens respectifs, qu'ils jugeront les plus favorables au prompt rassemblement de l'arrière-ban; et ils enverront, dans ceux où ils ne pourraient se trouver en personne, des chefs d'escadron ou autres officiers qui doivent être toujours auprès d'eux, et les aider dans leurs fonctions.

12°. Les maréchaux, les chefs d'escadron et autres officiers devront se concerter, dans toutes les circonstances, avec les autorités locales; et auront droit d'exiger d'elles tous secours et assistance; mais ils ne pourront empiéter sur les attributions de ces autorités.

13°. Toutes les autorités locales, dès qu'elles en seront requises par le général en chef, seront tenues de donner des quartiers et de fournir des vivres aux soldats de l'arrière-ban; comme aussi, de seconder de tout leur pouvoir les maréchaux, les chefs d'escadron et autres officiers.

14°. Les maréchaux, pendant tout le cours de leur gestion, auront le grade de généraux de brigade; les chefs d'escadron, celui de chefs dans la ligne; et leurs lieutenans, celui de capitaine; et tous porteront les marques des grades que le général en chef leur prescrira. Cependant, ces grades ne leur donneront point le droit de commander les troupes de ligne; et, lors de la

réunion de la force armée, le commandement restera toujours aux officiers des troupes réglées.

15°. Bien que, d'après les usages et les anciennes lois polonaises relatives à l'arrière-ban, la noblesse seule soit obligée d'y entrer en personne ou par ses remplaçans, il sera cependant permis aux maréchaux de recevoir sous leurs enseignes tous les bourgeois non nobles qui se présenteront comme volontaires, armés et avec leurs chevaux. Ces volontaires, outre la reconnaissance de la patrie, que nous leur garantissons de la manière la plus solennelle, auront droit aux distinctions et aux récompenses exclusivement réservées à la noblesse; si d'ailleurs, lors de la révocation de l'arrière-ban, ils obtenaient des chefs sous lesquels ils auront servi, des témoignages honorables de bonne conduite et de bravoure.

16°. Il sera établi, au nom de la confédération, une distinction d'honneur particulière pour ceux qui composeront l'arrière-ban. Tout individu qui y restera jusqu'au terme fixe, et qui y remplira religieusement tous ses devoirs, aura droit à cette distinction; mais toute action ignoble sera un titre d'exclusion pour ceux qui en auraient été capables. Un réglement particulier déterminera le mode de cette distinction, et le cas où elle devra être accordée.

17e. Le Conseil de la Confédération générale a demandé au gouvernement de fixer, dans tous les domaines nationaux, un certain nombre de fonds de terre pour être distribués, à la fin de l'arrière-ban, aux braves qui auront le mieux mérité de la patrie, ou aux veuves et aux enfans de ceux qui seront morts au champ d'honneur. Ces récompenses seront accordées par le Conseil général, sur les recommandations du général en chef.

18e. En outre, le Conseil général s'oblige d'obtenir du gouvernement un fonds de terre du revenu de dix mille florins, pour celui des maréchaux qui, le premier, levera mille chevaux pour le service de l'arrière-ban, et qui le mettra à la disposition du général en chef.

19e. L'arrière-ban est assujetti à toute la rigueur des peines portées par les réglemens militaires. En conséquence, quiconque, sous ce prétexte, oserait faire des armemens partiels, sans y être autorisé par le général en chef, ou quelqu'un des maréchaux, sera regardé comme perturbateur de la tranquillité publique, et jugé comme tel, suivant toute la rigueur des lois.

20e. La convocation de l'arrière-ban n'a pour objet que de mettre nos frontières à l'abri de toute attaque, et prendra fin dès que le danger cessera. Toutefois, personne ne peut quitter le service sans une permission expresse du général en chef

et cela, sous peine d'être puni suivant les lois militaires. Le jour où l'arrière-ban devra commencer ses rassemblemens sera déterminé par un ordre que le général en chef adressera aux maréchaux.

21°. Si quelqu'un des citoyens qui auraient servi dans l'arrière-ban voulait entrer dans l'armée de ligne, après avoir rempli le temps fixé dans l'article ci-dessus, le général en chef, en sa qualité de commandant général de la force armée, lui donnera un grade analogue à ses services dans la levée en masse.

22°. Comme l'arrière-ban mettra un grand nombre de citoyens hors d'état de continuer les procès qu'ils auraient commencés et de se rendre aux termes qui leur seraient fixés, le conseil général se concertera avec les autorités du gouvernement pour faire suspendre le cours de la justice et autres magistratures pendant toute la durée dudit arrière-ban. Des réglemens particuliers indiqueront le mode d'après lequel cette suspension des magistratures aura lieu.

23°. Les maréchaux devront surtout veiller à ce que les rassemblemens de l'arrière-ban ne mettent point d'obstacles à la levée des conscrits ordonnée par le gouvernement pour compléter les gardes à pied et à cheval, comme aussi la cavalerie légère.

24°. Le présent réglement sera complété par

des ordonnances spéciales du général en chef, lesquelles seront portées sans délai à la connaissance publique par la voie des autorités nationales. En conséquence, tous les fonctionnaires et employés, tant civils que militaires, tant ecclésiastiques que laïques, seront chargés de promulguer le plus tôt possible le présent réglement, et seront tenus d'employer tous les moyens qui seront en leur pouvoir pour le faire exécuter dans toute sa teneur, et aussi promptement que faire se peut.

Arrêté à Varsovie, à la séance du conseil de la Confédération générale du royaume de Pologne, le 20 décembre 1812.

Signé Stanislas, comte ZAMOYSKI, suppléant du maréchal de la diète, et de la Confédération générale du royaume de Pologne.

Cajetan KOZMIAN, secrétaire de la Confédération générale.

Voici enfin une proclamation adressée aux restes de l'armée polonaise qui rentraient dans le duché, après la campagne de 1812.

La Confédération générale du royaume de Pologne à l'armée.

« Héros! vous revenez dans cette partie de

votre patrie où vous rapportez à vos concitoyens, pour récompenses de tant d'efforts et de privations, une réputation sans tache, et l'estime du grand régénérateur de notre nation. Ainsi vous nous rappelez les avantages les plus chers à nos cœurs; car s'il vous a été impossible cette fois d'atteindre l'unique but de nos sacrifices, il convenait cependant aux Polonais de se montrer dignes de ce but en faisant d'aussi glorieux efforts.

« Votre intrépidité nous faisait présumer la perte douloureuse que la patrie a éprouvée par la mort d'un grand nombre de braves qu'elle pleure. Lorsque, à votre entrée dans cette glorieuse carrière, nous vîmes l'enthousiasme qui brillait dans tous vos traits, les larmes de joie que nous répandîmes étaient un présage de celles dont nous arrosons aujourd'hui vos glorieuses couronnes.

« Vous qui n'avez jamais été vaincus, mais qui avez été si souvent victorieux; vous qui avez eu à supporter les rigueurs des élémens conjurés, soyez les bienvenus. Nous vous saluons, enfans chéris de la patrie; la partie la plus chère de la nation, nos protecteurs, soyez les bienvenus. Venez dans les bras de vos pères et de vos mères attendris, vous guérir des blessures honorables que vous avez reçues, et rétablir vos forces épuisées par les fatigues. Vous étiez notre appui; nos concitoyens qui s'arment protégeront votre ré-

tablissement; et le reste de notre fortune, dont nous ferons volontiers le sacrifice à la patrie, ouvrira bientôt une nouvelle carrière au zèle qui nous enflamme.

« Vous nous racontez les combats sanglans que vous avez livrés ; les difficultés inouies que vous avez surmontées ; mais en réfléchissant que c'est pour la patrie que vous les avez supportés, vous brûlez du désir de vous y exposer de nouveau.

« Il est donc inutile de chercher à vous inspirer de la constance; car depuis vingt ans vous en avez donné au continent étonné un exemple inoui. C'est un combat qui dure depuis vingt ans; vous avez depuis vingt ans sacrifié votre sang pour la Pologne; vous en avez arrosé les îles éloignées. Vos généraux ont gravé avec la pointe de leurs épées le nom polonais sur les durs granits du Kaire, à une époque où l'on n'osait pas le prononcer dans votre patrie. Vous avez planté pour la Pologne des drapeaux victorieux sur les rives du Tage et de l'Ebre. C'est pour la Pologne que vous avez parcouru des champs couverts de glace et arrosés de sang; et vous combattrez pour elle jusqu'au moment où l'ennemi reconnaîtra la justice de notre cause, justice que le monde entier ne peut nous contester.

« Lorsque la France hospitalière vous servit de retraite, comme à des exilés sans nom et sans

patrie, flottant entre le doute et l'espérance, pouviez-vous espérer que le moment viendrait où le héros du monde, qui vous avait d'abord conduits à la victoire dans des pays étrangers et éloignés, vous rassemblerait dans votre patrie sous les drapeaux de vos pères? Vous avez attendu cette époque avec constance. Vous avez reçu de ses mains ces aigles, ces décorations, que vous avez su défendre avec tant de bravoure. C'est lui qui vous a donné votre existence, votre roi et vos lois. C'est lui qui fait briller sur vos bannières ce chevalier qui a le glaive en main (les armes de la Lithuanie). Les régimens des braves Lithuaniens partagent vos fatigues, votre gloire et votre espérance. Ainsi, c'est en faisant ces sacrifices sans bornes, et en montrant la même constance, que vous devez attendre l'accomplissement de vos destinées.

« Héros! ce ne sont pas ceux à qui la fortune, en écartant tous les obstacles, a procuré des avantages faciles, qui méritent d'avoir dans l'histoire une place à côté des Macédoniens immortels et des héros romains, mais ceux qui opposent un courage proportionné aux difficultés, résistent par leur fermeté au malheur que l'adversité ne peut abattre, et qui triomphent, par leur constance, de l'inconstance de la fortune. Les obstacles et le malheur forment l'expérience des hommes et des nations. C'est dans les revers

qu'on voit leur grandeur d'âme, et que leur mérite se montre dans tout son jour.

« Héros! vos jeunes compagnons d'armes vous prennent pour exemple. Servez-leur de modèle pour cette nouvelle campagne. Nos sermens sont les mêmes. Vous avez répété sur le théâtre de la guerre ceux que nous avons faits sur l'autel de la patrie. Pour nous, tandis que vous acquerrez de nouveaux mérites par votre bravoure et votre constance, nous conduirons au résultat désiré la cause de notre postérité par des actions, et en faisant le sacrifice de tout ce que nous possédons dès que la voix de la patrie le demandera.

« Donné à Varsovie, en session du conseil-général de la Confédération du royaume de Pologne, le 8 janvier 1813.

« *Signé*, pour le maréchal de la confédération,

« Stanislas ZAMOYSKI. »

Vers la moitié du même mois de janvier 1813, S. M. le roi donna à M. le prince Joseph *Poniatowski*, ministre de la guerre, et commandant en chef de l'armée du duché, les pouvoirs les plus étendus pour l'organisation de l'armée, le complétement des cadres des officiers et soldats, et la mise en état de l'armement et de l'approvisionnement des places [1]. L'armée polonaise évacua totale-

[1] Voici quel était l'état des forteresses de Pologne au mois de février 1813. A Modlin, le général de division

ment la ville de Varsovie le 7 février 1813. Elle se rendit à Cracovie, et s'y maintint jusqu'aux premiers jours de mai. Ce fut là qu'on forma un corps *des Cracus*, commandé par le colonel *Oborski*. Le corps d'armée polonais, sous les ordres du prince Joseph *Poniatowski*, qui, lors de sa retraite dans le département de Cracovie, comptait à peine trois mille hommes, s'élevait, dans les premiers jours du mois de mai, au nombre de plus de douze mille, et se trouvait dans le meilleur état. L'artillerie n'était pas nombreuse; mais il y avait cinq mille hommes de cavalerie très bien montés. Ce corps d'armée reçut la permission de passer à travers les états autrichiens, et arriva à Zittau le 10 juin 1813. Ce fut le 15 octobre que Napoléon nomma le prince *Poniatowski* maréchal de l'Empire.

Daendels avait le commandement de la garnison qui était composée de mille Saxons, de mille Français et de six mille Polonais. Cette forteresse capitula le 25 décembre. A Zamosc, le général *Hauke* commanda une garnison de quatre mille Polonais; le fort capitula le 22 décembre. A Czenstochowa, il y avait une garnison de neuf cents Polonais.

CHAPITRE II.

J'ai terminé le dixième livre à l'époque du départ de l'empereur Alexandre de Pétersbourg, pour se rendre à Wilna, c'est-à-dire au 7-19 décembre 1812. Je vais rappeler en peu de mots les principaux événemens qui l'ont précédé.

Le 9-21 octobre, Alexandre avait adressé, de Saint-Pétersbourg, au prince maréchal *Koutousoff*, la lettre suivante.

« Prince Michel Larionowitch, le rapport que « j'ai reçu de vous par le prince *Wolkonsky* « m'a appris l'entrevue que vous avez eue avec « l'aide-de-camp-général français *Lauriston*. Les « entretiens que j'ai eus avec vous au moment « même de votre départ pour les armées confiées « à vos soins, vous avaient instruit de mon désir « ferme et absolu d'éviter avec l'ennemi toute « négociation et toute relation tendante à la paix.

« Maintenant, après l'événement susmen- « tionné, je dois vous répéter, avec la même ré- « solution, que je désire que ce principe adopté « par moi soit observé par vous dans toute sa « latitude, et de la manière la plus rigoureuse et « la plus inébranlable.

« J'ai appris pareillement, à mon extrême

« mécontentement, que le général *Bennigsen* « a eu une entrevue avec le roi de Naples, et cela « sans qu'aucun motif pût même l'y inciter.

« Après lui avoir fait sentir l'inconvenance de « cette démarche, j'exige de vous une surveillance « active et sévère pour que les autres généraux « n'aient point d'entrevues avec les ennemis, ni « encore moins de conférences semblables, qu'il « faut éviter avec le plus grand soin.

« Toutes les notions que vous avez reçues de « moi, toutes les déterminations consignées dans « les ordres qui vous ont été adressés par moi, « en un mot, tout doit vous convaincre que ma « résolution est inébranlable, et que dans ce mo- « ment aucune proposition de l'ennemi ne pour- « rait m'engager à terminer la guerre, et affai- « blir par là le devoir sacré de venger la patrie « lésée.

« Je suis, etc. ALEXANDRE. »

A peine *Lauriston* fut-il revenu du quartier-général russe que Napoléon fit faire les préparatifs de la retraite. Le 3-15 octobre, on fit partir les malades et les trophées enlevés du Kremlin. Le 7-19, Moscou était entièrement évacuée, excepté le Kremlin, que le maréchal *Mortier*, laissé avec un petit corps de troupes, fut chargé de faire sauter, ce qui fut exécuté, en partie, le 9-21 octobre.

Koutousoff, qui avait déjà été informé antérieurement, et avant la réception de la lettre ci-dessus, de la ferme résolution de l'empereur Alexandre, de n'accepter aucune proposition d'accommodement, et qui avait même eu des ordres positifs de recommencer les hostilités dès qu'il se croirait en force de prendre l'initiative, fit partager son armée en cinq colonnes, dont la première était commandée par l'aide-de-camp-général comte *Orloff-Denisoff*; la seconde, par le général *Baggowouth*; la troisième, par le comte *Ostermann*; la quatrième, par le général *Doctoroff*, et la cinquième, par le général *Raëffskoy*.

Les trois premières colonnes, qui se trouvaient sous les ordres immédiats du général *Benningsen* passèrent la Nara le 5 octobre, et continuèrent leur marche dans la direction qui leur avait été prescrite. Après une affaire assez chaude, qui fut au désavantage du roi de Naples, Napoléon, qui avait quitté Moscou le 7-19 octobre, se porta avec le gros de l'armée sur l'ancienne route de Kalouga, afin de recueillir l'avant-garde du roi de Naples. Le 12-24 octobre fut livrée la bataille de Malo-Iaroslawetz. Elle coûta beaucoup d'efforts et de sang versé aux deux armées qui combattaient avec acharnement.

Napoléon fut obligé de renoncer au projet de suivre la route de Kalouga pour rejoindre celle de

Smolensk. Le 17-29 tous les corps de l'armée française atteignirent cette direction, suivis de près par l'armée russe.

Après plusieurs combats qui eurent lieu dans cette retraite, et dont celui de Wiazma fut le plus marquant, Napoléon était enfin parvenu à arriver à Smolensk avec ses gardes, le 28 octobre (9 novembre), et son armée le suivit de près, après avoir perdu beaucoup de monde par la faim, le froid et les combats qu'elle eut à livrer dans la retraite. Dès le 26 octobre (7 novembre), l'automne, qui par extraordinaire s'était soutenu très beau jusqu'alors, fit place à un froid rigoureux accompagné de neige. Les chemins rendus glissants se trouvèrent presque impraticables pour le peu de chevaux qui restaient à l'armée française, et qu'on n'avait ni le temps, ni les moyens de faire ferrer à glace. Les bivouacs de la nuit devinrent mortels pour des hommes exténués et qui n'avaient pas de vêtemens convenables pour la saison. D'un autre côté, les vivres devenaient de plus en plus rares. « Dès « lors commencèrent ces scènes d'horreur qui « placent la retraite des Français parmi les « plus effroyables calamités dont l'humanité « ait eu à gémir. Ce n'était plus que par cen- « taines à la fois que les hommes périssaient « d'inanition et de froid. Toute la route était « jonchée de cadavres, et présentait le tableau

« hideux d'un champ de bataille continu. »[1]

Cependant, par une marche forcée, le prince *Koutousoff* arriva à Krasnoé avant les Français qui, après avoir quitté Smolensk le 2-14 novembre, furent obligés de se frayer un passage les armes à la main. Le 5-17 novembre, la bataille fut livrée près de Krasnoé. Les résultats en furent que l'armée française, considérablement diminuée par le nombre des tués, blessés et faits prisonniers, fut obligée de continuer sa retraite jusqu'à la Bérézina, toujours harcelée dans sa marche et éprouvant journellement des pertes continuelles en hommes, en chevaux, en canons et en bagages.

Malgré tous les efforts que l'on avait employés pour arrêter Napoléon avec les débris de son armée au passage de la Bérézina, il parvint à y construire un pont et à se frayer un passage au travers de tous les dangers qui l'entouraient.

« Le passage de la Bérézina dura deux jours, « c'est-à-dire le 15-27 et 16-28 novembre. « Dès le commencement, il s'exécuta avec dés- « ordre, parce que chacun voulait être le pre- « mier à sauver non seulement sa vie et sa li- « berté, mais aussi le butin et l'argent qu'il « avait pu emporter de Moscou. La confusion « s'accrut lorsque les armées eurent repoussé les

[1] Voyez Boutourlin.

« corps de *Dombrowski* et de *Victor;* toute l'ar-
« mée se précipita vers le pont, et la terreur
« parvint à son comble. L'artillerie et les baga-
« ges, ce qui restait de la cavalerie et l'infanterie,
« tous se précipitèrent sur le pont; le plus fort
« renversa le plus faible, et le fit tomber dans
« l'eau; les soldats, ne respectant pas leurs offi-
« ciers, et les chefs, ne ménageant pas leurs
« subordonnés, beaucoup de malheureux furent
« écrasés par les canons. Un grand nombre se
« jeta dans le fleuve, espérant le passer à la nage,
« et fut saisi par le froid. D'autres essayèrent de
« marcher sur la croûte de glace qui s'était for-
« mée en divers endroits, et furent engloutis;
« partout on n'entendait que cris et gémissemens,
« sans que qui que ce fût voulût tendre une
« main secourable aux infortunés qui imploraient
« la pitié de leurs camarades; sept mille hommes
« périrent dans ce passage[1]. »

Le colonel *Boutourlin*, après avoir rendu un compte exact et détaillé sur les événemens de ces deux journées, ajoute : « Tout ce que nous ve-
« nons de rapporter fait voir que le passage de la
« Bérézina, quoique glorieux pour les Français,
« fut chèrement payé par eux. Il leur coûta
« vingt-cinq pièces de canon, plus de seize mille
« prisonniers et plus de douze mille tués, en y

[1] Voyez Schoell, vol. X, page 173.

« comprenant les hommes noyés dans la Béré-
« zina [1]. » Il dit plus loin, page 404 : « L'impar-
« tialité que nous avons professée dans tout le
« cours de cet ouvrage ne nous permet point de
« dissimuler que la conduite de l'empereur des
« Français, dans cette importante circonstance,
« est au-dessus de tout éloge. Le danger imminent
« où il se trouva ranima encore une fois son
« génie militaire.... Investi de tous côtés, Napo-
« léon ne perd pas la tête : il trompe par des dé-
« monstrations habiles les généraux qui lui sont
« opposés; et, glissant pour ainsi dire entre les
« armées qui s'apprêtent à fondre sur lui, il
« exécute son passage sur un point bien choisi,
« où tout l'avantage du terrain se trouve de son
« côté. Le mauvais état des ponts, dont il ne
« dépendait pas de lui d'améliorer la construc-
« tion, fut l'unique cause qui, en ralentissant
« l'opération, la rendit si périlleuse. »

Napoléon, en continuant sa marche par Pleszczenicé et Stayki, arriva à Molodeczno [2] le 21

[1] Voyez Boutourlin, *Campagne de 1812*, vol. II, p. 386.

[2] « Le 3 décembre, on trouve à Molodeczno les vingt
« estafettes qui s'y étaient accumulées; ces estafettes con-
« tiennent les lettres qui ont été écrites de Paris du 1er au
« 19 novembre. L'empereur y jette un coup d'œil; il n'y
« voit encore que de vagues inquiétudes.... Le dessein
« dont il est occupé va répondre à tout. Il appelle l'au-
« diteur au conseil d'état *de Forget*, qui arrive de Paris

novembre (3 décembre). C'est de là que date son vingt-neuvième bulletin. Le 23 novembre (5 décembre), il arriva à Smorgonié, réunit au quartier impérial les principaux généraux qui s'y trouvaient, déclara qu'il confiait en son absence le commandement de l'armée au roi de Naples,

« avec le porte-feuille des ministres, et l'interroge sur la « sûreté des routes; partout du Rhin à l'Oder, et de « l'Oder au Niémen, on est dans une morne tranquil- « lité... La vérité ne peut plus rester enfermée dans « l'enceinte de l'armée. Il faut qu'elle éclate. L'empereur « veut lui-même mettre sous les yeux de la France le « tableau des malheurs de la retraite. Il n'y a pas eu « de bulletin depuis Smolensk, où les ménagemens « étaient à garder. Celui de Mololeczno n'admet plus de « restrictions; il dit tout.... Mais tandis que Napoléon « dévoile le mal que le froid nous a fait, le froid qui re- « double nous jette dans une situation physique et morale « pire que celle qui vient d'être décrite. Les derniers « rangs de l'armée sont dissous. La main gèle sur le fer, « *les larmes se glacent sur les joues*, on se sent roidir, « engourdir et chanceler..... Malheur à celui qui « tombe!...(*a*). » *Manuscrit de* 1812, par le baron FAIN, vol. II, pag. 418-419.

(*a*) « Nous étions tous dans un tel état d'abattement et de tor- « peur, que nous avions peine à nous reconnaître les uns les au- « tres; on marchait dans un morne silence.... L'organe de la vie « et les forces musculaires étaient affaiblis au point qu'il était très « difficile de suivre sa direction et de conserver l'équilibre.... La « mort était devancée par la pâleur du visage, par une sorte d'idio- « tisme, par la difficulté de parler, par la faiblesse de la vue. » (*Mémoires du docteur* LARREY, tome IV, pag. 106, 107 et 127.)

et lui-même prit la poste, et, accompagné de quelques généraux, partit pour se rendre à Paris. Il n'entra point dans la ville de Wilna; et ne s'arrêta que dans une mauvaise maison à demi brûlée à l'extrémité des faubourgs, pour changer de chevaux et prolonger d'environ une heure un entretien avec le duc *de Bassano*, qui avait été à sa rencontre à Miédniki.

Le 28 novembre (10 décembre), Napoléon arriva à Varsovie. Voici comment M. *de Pradt* rend compte de son passage par cette ville, et de sa conversation avec lui et les ministres du duché de Varsovie, qu'il admit à son audience.

« Je lui traçai, *dit M. de Pradt*[1], le tableau de « l'état actuel du duché : il n'était pas brillant. « J'avais reçu dans la matinée même le rapport « d'une affaire qui venait d'avoir lieu sur le Bug, « près de Krislow, dans laquelle deux bataillons « de nouvelle levée avaient jeté les armes à la « seconde décharge; ainsi que l'avis que sur « douze cents chevaux de ces mêmes troupes, « huit cents se trouvaient perdus par le défaut de « soin de la part de ces soldats novices; de plus, « que cinq mille Russes, avec du canon, mar- « chaient sur Zamosc. Je le dis, j'insistai sur la « convenance de faire écouler doucement l'am-

[1] Voyez l'*Histoire de l'Ambassade en Pologne*, p. 211 *et suiv.*

« bassade et le conseil avant l'arrivée de l'en-
« nemi; sur les inconvéniens du séjour du corps
« diplomatique à Varsovie. Je lui parlai de la
« détresse du duché et des Polonais; il résista à
« cette idée, et il demanda avec vivacité : *Qui*
« *donc les a ruinés?* Ce qu'ils ont fait depuis six
« ans, dis-je, la disette de l'année passée, et
« le système continental qui les prive de tout
« commerce. A ces mots son œil s'enflamma :
« *Où sont les Russes?* Je le lui dis, il l'ignorait;
« *et les Autrichiens?* Je le lui dis. *Il y a quinze*
« *jours que je n'en ai entendu parler. Et le géné-*
« *ral Reynier?* de même. Je lui parlai de tout ce
« que le duché avait fait pour la subsistance de
« l'armée; il n'en savait rien. Je parlai de l'armée
« polonaise : *Je n'ai vu personne pendant la*
« *campagne*, répliqua-t-il; je lui expliquai
« pourquoi et comment la dispersion des forces
« polonaises avait fini par rendre presque invi-
« sible une armée de quatre-vingt mille hommes.
« *Que veulent les Polonais?* être Prussiens s'ils
« ne peuvent plus être Polonais. *Et pourquoi pas*
« *Russes?* d'un air irrité; je lui expliquai les
« motifs de l'attachement des Polonais au ré-
« gime prussien; il ne les soupçonnait pas. Je
« les connaissais d'autant mieux que la veille
« quelques ministres du duché s'étant arrêtés
« chez moi après dîné, avaient conclu à res-
« saisir le gouvernement prussien comme la

« planche de leur naufrage. *Il faut lever dix*
« *mille cosaques polonais : une lance et un cheval*
« *suffiront ; on arrêtera les Russes avec cela.* Je
« discutai cette idée qui me paraissait contenir à
« la fois tous les caractères de la réprobation. Il
« insista ; je me défendis, et je finis par dire
« que je ne connaissais d'utile que les armées
« bien organisées, bien payées et bien entrete-
« nues, etc.

« Peu de temps après, il me congédia en me
« recommandant de lui amener, après son dîné,
« le comte Stanislas *Potocki* et le ministre des
« finances, que je lui désignai comme les deux
« membres les plus accrédités du conseil.....

« Nous nous réunîmes chez lui vers trois heu-
« res ; il sortait de table. *Depuis combien de temps*
« *suis-je à Varsovie ?*..... Depuis huit jours.....
« *Eh bien, non, depuis deux heures*, dit-il en
« riant, sans autre préparation ni préambule.
« *Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas.*
« *Comment vous portez-vous, monsieur Stanis-*
« *las, et vous, monsieur le ministre des finan-*
« *ces ?* Sur les protestations réitérées de ces mes-
« sieurs, de la satisfaction qu'ils éprouvaient de
« le voir sain et sauf après tant de dangers : *dan-*
« *gers ! pas le moindre. Je vis dans l'agitation ;*
« *plus je tracasse, mieux je vaux. Il n'y a que*
« *les rois fainéans qui engraissent dans leur pa-*
« *lais ; moi, c'est à cheval et dans les camps.... Je*

« *vous trouve bien alarmés ici.* C'est que nous ne « savons que ce qu'apportent les bruits publics. « *Bah! l'armée est superbe; j'ai cent vingt mille* « *hommes; j'ai toujours battu les Russes. Ils n'o-* « *sent pas tenir devant nous. Ce ne sont plus les* « *soldats de Friedland et d'Eylau. On tiendra* « *dans Wilna; je vais chercher trois cent mille* « *hommes. Le succès rendra les Russes auda-* « *cieux; je leur livrerai deux ou trois batailles* « *sur l'Oder, et dans six mois je serai encore sur* « *le Niémen. Je pèse plus sur mon trône qu'à la* « *tête de mon armée; sûrement je la quitte à re-* « *gret, mais il faut surveiller l'Autriche et la* « *Prusse, et sur mon trône je pèse plus qu'à la* « *tête de mon armée. Tout ce qui arrive n'est rien,* « *c'est un malheur, c'est l'effet du climat; l'en-* « *nemi n'y est pour rien, je l'ai battu partout. On* « *voulait me couper à la Bérézina.....* J'avais de « bonnes troupes et du canon, la position était « superbe; mille cinq cents toises de marais, une « rivière, *cela revint deux fois.* Il ajouta beau- « coup de choses sur les âmes fortement trem- « pées, sur les âmes faibles, à peu près tout ce « que l'on trouve dans le vingt-neuvième bul- « letin; puis il continua en disant : J'en ai bien « vu d'autres! à Marengo j'étais battu jusqu'à « six heures du soir; le lendemain j'étais maître « de l'Italie. A Essling, j'étais le maître de l'Au- « triche. Cet archiduc avait cru m'arrêter; il a

« publié je ne sais quoi; mon armée avait déjà « fait une lieue et demie en avant, je ne lui avais « pas fait l'honneur de faire des dispositions, et « on sait ce que c'est quand j'en suis là. Je ne puis « pas empêcher que le Danube grossisse de seize « pieds dans une nuit. Ah! sans cela, la monarchie « autrichienne était finie; mais il était écrit au ciel « que je devais épouser une archiduchesse. Cela fut « dit avec un grand air de gaîté. De même, en Rus- « sie, je ne puis pas empêcher qu'il gèle. On vient « me dire tous les matins que j'ai perdu dix mille « chevaux dans la nuit : eh bien! bon voyage. *Cela* « *revint cinq ou six fois.* Nos chevaux normands « sont moins durs que les Russes; ils ne résistent « pas passé neuf degrés de glace; de même des « hommes; allez voir les Bavarois, il n'en reste « pas un. Peut-être dira-t-on que je suis resté « trop long-temps à Moscou. Cela peut être : « mais il faisait beau; la saison a devancé l'époque « ordinaire; j'y attendais la paix. Le 5 octobre, « j'ai envoyé *Lauriston* pour en parler. J'ai pensé « à aller à Pétersbourg, j'avais le temps, dans « les provinces du midi de la Russie, à passer « l'hiver à Smolensk. On tiendra à Wilna. J'y « ai laissé le roi de Naples. Ah! ah! c'est une « grande scène politique; qui ne hasarde rien « n'a rien. Du sublime au ridicule, il n'y a qu'un « pas. Les Russes se sont montrés. L'empereur « Alexandre est aimé; ils ont des nuées de cosa-

« ques. C'est quelque chose que cette nation.
« Les paysans de la couronne aiment leur gou-
« vernement. La noblesse est montée à cheval.
« On m'a proposé d'affranchir les esclaves; je n'en
« ai pas voulu; ils auraient tout massacré; c'eût
« été horrible : je faisais une guerre réglée à l'em-
« pereur Alexandre; mais aussi qui aurait cru
« qu'on frappât jamais un coup comme celui de
« la brûlure de Moscou? maintenant ils nous
« l'attribuent; mais ce sont bien eux. Cela eût
« fait honneur à Rome. Beaucoup de Français
« m'ont suivi; ah! ce sont de bons sujets; ils me
« retrouveront. » Alors il se jeta dans toutes sortes de divagations sur la levée de ce corps de cosaques, qui, à l'entendre, devait arrêter cette armée russe, devant laquelle trois cent mille Français venaient de fondre. Les ministres eurent beau insister sur l'état de leur pays, il n'en démordit pas. Jusque-là, j'avais cru devoir leur laisser le champ libre. Je ne me permis de me mêler à la conversation que lorsqu'il s'agit de l'apitoyer sur la détresse du duché. Il accorda, à titre de prêt, une somme de deux à trois millions de billon de Piémont, qui étaient depuis trois mois à Varsovie, et trois ou quatre millions en billets provenant des contributions de la Courlande. Ce fut moi qui dressai l'ordre pour le ministre du trésor. Il annonça l'arrivée prochaine du corps diplomatique. « Ce sont des espions,

« dit-il; je n'en voulais pas à mon quartier-géné-
« ral. On les a fait venir. Tout cela n'est que des
« espions, uniquement occupés d'envoyer des
« bulletins à leurs cours. » La conversation se prolongea ainsi pendant près de trois heures. Le feu s'était éteint; le froid nous avait tous gagnés. L'empereur se réchauffant à force de parler ne s'était aperçu de rien. Il avait répondu sur la proposition de traverser la Silésie : Ah! ah! la Prusse... Enfin, après avoir répété de nouveau, deux ou trois fois, *du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas*, avoir demandé s'il était reconnu, et dit que cela lui était égal; avoir renouvelé aux ministres l'assurance de sa protection, et les avoir engagés à prendre courage, il demanda à partir. Je lui renouvelai l'assurance que dans le cours de l'ambassade rien de ce qui concernait son service n'avait été oublié. Les ministres et moi lui adressèrent les paroles les plus respectueusement affectueuses pour la conservation de sa santé, pour le succès de son voyage. « Je ne me suis jamais
« mieux porté, quand j'aurais le diable, je ne
« m'en porterais que mieux. » Telles furent ses dernières paroles.... Aussitôt il monta dans son humble traîneau, et disparut.

Le comte Stanislas *Potocki*, président du conseil des ministres, et le ministre des finances *Matuszewic*, que j'eus l'occasion de voir en 1815, et de questionner sur leur conversation

avec Napoléon, au moment où ils vinrent se présenter à lui à son passage par Varsovie, me répétèrent, presque mot à mot, ce que j'ai cité ci-dessus de l'ouvrage de M. *de Pradt*.

CHAPITRE III.

Tous ceux qui ont été témoins de la retraite des armées françaises ne peuvent se rappeler l'époque de cet événement sans frémir d'horreur. Il n'y a pas eu d'exagération dans toutes les relations qui ont été publiées depuis dans plusieurs ouvrages. Je m'en suis convaincu par moi-même, en traversant la Lithuanie au commencement de l'année 1814, d'après tout ce que j'ai vu et entendu. Le pays que je traversai présentait le tableau d'un désert. Des villages abandonnés et pour la plupart incendiés, des maisons de propriétaires pillées et détruites, des restes d'ossemens éparpillés dans les broussailles, les cendres des corps que l'on avait brûlés, et qui se trouvaient accumulées en monceaux le long de la route, des fossés profonds comblés de cadavres et recouverts de terre, laissaient encore entrevoir des traces récentes de cette malheureuse retraite, dans laquelle, d'après l'opinion générale, les armées des alliés avaient

laissé, dans le trajet depuis Moscou jusqu'à Wilna, plus de trois cent mille morts, cent mille prisonniers, mille pièces d'artillerie et cent cinquante mille chevaux.

Le récit qu'on me fit dans ma terre de Molodeczno de l'état déplorable des débris de l'armée lors du passage et du séjour qu'y fit Napoléon, était de nature à émouvoir le cœur le moins sensible. Dans cet endroit seul, le froid avait fait périr de la manière la plus cruelle plusieurs milliers de militaires, quoiqu'on y eût démoli et brûlé plus de la moitié des maisons de bois qui composaient la ville de Molodeczno, pour se garantir de la rigueur de la saison. Et que dirais-je de tout ce que j'appris à Wilna, où plus de trente mille dépouilles mortelles de militaires de tout grade et de différentes nations se trouvèrent brûlées et ensevelies hors de l'enceinte des murs après la rentrée des Russes !

D'après tous les détails qui m'ont été racontés d'une manière uniforme et par tant de témoins oculaires, je n'ai pu douter de la réalité des descriptions que j'ai retrouvées depuis dans plusieurs ouvrages[1]. Voici celle qui a été tracée d'après

[1] Voici quelques passages de l'ouvrage de M. le général comte *de Ségur*, qui rappellent toute l'horreur de la position des Français à cette époque, vol. II, chap. XII, pag. 380 *et suiv.*

.....« A la lueur des feux, accouraient toute la nuit de

le récit du major de *Pfühl*. « Environ quarante « mille hommes et une artillerie assez imposante « encore avaient passé la Bérézina ; mais quel « aspect hideux offrait cette troupe ! le froid ri- « goureux qui survint l'anéantit ; la plupart de ces

nouveaux fantômes qui repoussaient les premiers venus. Ces infortunés erraient d'un bivouac à l'autre, jusqu'à ce que, saisis par le froid et le désespoir, ils s'abandonnassent. Alors, se couchant sur la neige, derrière le cercle de leurs compagnons plus heureux, ils expiraient. Quelques uns, sans moyens et sans forces pour abattre les hauts sapins de la forêt, essayèrent vainement d'en enflammer le pied ; mais bientôt la mort les surprit autour de ces arbres dans toutes les attitudes.

« On vit, sous les vastes hangars qui bordent quelques points de la route, de plus grandes horreurs. Soldats et officiers, tous s'y précipitaient, s'y entassaient en foule. Là, comme des bestiaux, ils se serraient les uns contre les autres autour de quelques feux ; les vivans, ne pouvant écarter les morts du foyer, se plaçaient sur eux pour expirer à leur tour, et servir de lit de mort à de nouvelles victimes. Bientôt, d'autres foules de traîneurs se présentaient encore, et, ne pouvant pénétrer dans ces asiles de douleur, ils les assiégeaient.

« Il arriva souvent qu'ils en démolirent les murs de bois secs pour en alimenter leurs feux : d'autres fois, repoussés et découragés, ils se contentaient d'en abriter leurs bivouacs. Bientôt les flammes se communiquaient à ces habitations, et les soldats qu'elles renfermaient, à demi morts par le froid, y étaient achevés par le feu. Ceux de nous que ces abris sauvèrent, trouvèrent le lendemain leurs compagnons glacés et par tas autour de leurs feux

« déplorables victimes jetèrent les armes; les « malheureux soldats n'avaient ni bottes ni sou- « liers; ils s'enveloppaient les pieds de toutes « sortes de chiffons, de morceaux de havre-sacs « ou de vieux feutres; ils se couvraient la tête et « les épaules de tout ce qu'ils trouvaient; des

éteints. Pour sortir de ces catacombes, il fallut que, par un horrible effort, ils gravissent par-dessus les monceaux de ces infortunés dont quelques uns respiraient encore.

« A Zuprany, dans ce même bourg où l'empereur venait d'être manqué d'une heure par le partisan russe *Seslawin*, des soldats brûlèrent des maisons debout et tout entières pour se chauffer quelques instans. La lueur de ces incendies attira des malheureux que l'intensité du froid et la douleur avaient exaltés jusqu'au délire; ils accoururent en furieux, et, avec des grincemens de dents et des rires infernaux, ils se précipitèrent dans ces brasiers, où ils périrent dans d'horribles convulsions. Leurs compagnons affamés les regardaient sans effroi; il y en eut même qui attirèrent à eux ces corps défigurés et grillés par les flammes, et il est trop vrai qu'ils portèrent à leur bouche cette révoltante nourriture! »

« C'était cette armée sortie de la nation la plus civilisée de l'Europe, cette armée naguère si brillante, victorieuse des hommes jusqu'à son dernier moment, et dont le nom régnait encore dans tant de capitales conquises. Ses plus mâles guerriers, qui venaient de traverser fièrement tant de champs de leurs victoires, avaient perdu leur noble contenance: couverts de lambeaux, les pieds nus et déchirés, appuyés sur des branches de pin, ils se traînaient, et tout ce qu'ils avaient mis jusque-là de force et de persévérance pour vaincre, ils l'employèrent pour fuir. »

« couvertures de lits, de vieux sacs, des paillas-
« sons, des peaux d'animaux récemment écor-
« chés servaient à les envelopper. Heureux ceux
« qui avaient trouvé quelques mauvaises pelisses!
« Les bras croisés, et plongés dans un morne si-
« lence, les officiers et les soldats marchaient
« pêle-mêle; les gardes ne se distinguaient en
« rien des autres soldats; comme eux, exténués,
« désarmés, ils étaient couverts de haillons.
« Toute idée de résistance avait cessé, et le seul
« cri d'alarme des cosaques faisait précipiter le
« pas à des colonnes entières de Français. La
« route suivie par l'armée se couvrait de cadavres,
« et chaque bivouac ressemblait, le lendemain,
« à un champ de bataille. A peine un de ces mal-
« heureux tombait-il épuisé de fatigue, que ses
« camarades, sans attendre qu'il fût mort, tom-
« baient sur lui pour le dépouiller de ses miséra-
« bles vêtemens, afin de se couvrir de ses haillons.
« Toutes les maisons et tous les hangars qu'on
« rencontrait étaient brûlés; les soldats se trai-
« naient au milieu du feu; ils ne sentaient pas
« qu'il les consumait; ils n'avaient plus la force
« de lui échapper, et le lendemain tous les feux
« étaient couverts de cadavres à moitié rôtis. La
« route qui conduit dans l'intérieur de la Russie
« était couverte de prisonniers qu'on ne se don-
« nait pas la peine d'escorter ni de surveiller.
« On y vit des scènes d'horreur qui faisaient

« frémir l'humanité : noircis de fumée, les mi-
« sérables soldats rôdaient comme des fantômes
« au milieu des cadavres de leurs camarades, jus-
« qu'à ce que leur épuisement les faisait tomber
« pour ne plus se relever ; les pieds nus et atta-
« qués de la gangrène, ils se traînaient pres-
« que sans connaissance. Beaucoup d'entre eux
« avaient perdu la parole ; d'autres, plongés dans
« une stupeur frénétique, rôtissaient les cadavres
« qu'ils rencontraient, et se nourrissaient de la
« chair de leurs frères, ou rongeaient leurs pro-
« pres membres. Plusieurs n'ayant même plus la
« force de chercher du bois pour entretenir les feux
« qu'ils avaient trouvés allumés, se serraient au-
« tour d'un tison près de s'éteindre ; placés sur
« les cadavres de leurs camarades, ils mouraient
« aussitôt que le feu cessait. On en a vu qui, ayant
« perdu l'usage de leurs sens, se traînaient au mi-
« lieu du feu pour y trouver une mort d'un autre
« genre ; leurs gémissemens n'empêchaient point
« leurs camarades de les suivre au milieu des
« flammes, etc. »

Le départ de Napoléon acheva de consterner le reste de l'armée qui l'avait suivi. *Murat*, qui venait d'en prendre le commandement sans pouvoir remédier à toutes les calamités dont elle était poursuivie, et sans être en état de rétablir la discipline dans une masse désorganisée de soldats qui ne pouvaient plus penser qu'à leur propre

salut, quitta Smorgonié le 24 novembre (6 décembre), et continua sa retraite sur Wilna, toujours serré de près par différens corps de l'armée russe.

L'état de détresse dans lequel se trouvait l'armée française à son arrivée à Wilna, et le danger auquel on s'exposait en y prolongeant son séjour, vu qu'on aurait donné le temps aux Russes de tourner cette ville, et de couper la retraite par Kowno et Troki, déterminèrent le roi de Naples à se remettre incessamment en marche.

Dans la nuit du 27 au 28 novembre (9 et 10 décembre), il quitta Wilna. Le 28, les Russes y rentrèrent et y trouvèrent de grands magasins de munitions de bouche et d'effets militaires. La rapidité avec laquelle la retraite des Français s'effectua, fit que Wilna fut la seule ville qui resta intacte de toutes celles qui s'étaient trouvées sur la route dans la marche rétrograde depuis Moscou.

Le 1er (13) décembre, l'armée française, au nombre d'environ vingt mille hommes, repassa le Niémen [1].

Il est assez difficile de déterminer exactement

[1] On fait monter ce nombre à vingt-cinq, et même à trente mille hommes. Le général *Gourgaud* évalue à trente-six mille les troupes qui ont repassé le Niémen à Kowno, à l'époque du 15 décembre.

le nombre des troupes qui avaient suivi Napoléon dans son expédition de Russie, parce que les militaires français qui en ont publié la description dans plusieurs ouvrages connus du public, ne s'accordent pas dans leurs calculs. Il semble que l'on pourrait ajouter le plus de foi au tableau des forces militaires de Napoléon, que le comte *Rastopchin* trouva à son retour à Moscou, après l'évacuation des Français, entre les papiers qui y avaient été laissés par le maréchal *Berthier*. Ce tableau fait monter le nombre des troupes, tant d'infanterie que de cavalerie, à cinq cent soixante-quinze mille hommes, avec mille quatre-vingt-quatorze canons.

On trouve dans un ouvrage très intéressant sur la confédération du Rhin [1], les observations suivantes : « De trente mille hommes environ de « troupes bavaroises qui furent conduites sur les « bords du Niémen, au mois de juin, il n'en re- « vint que sept mille, dont quatre mille étaient « restées en garnison à Thorn, et trois mille furent « ramenées en Saxe. De quatorze mille Wurtem- « bergeois, il n'en resta que mille. De la levée « de vingt mille conscrits, tant pour la cavalerie « que pour l'infanterie, dans les provinces dé- « pendantes du royaume de Westphalie, à peine

[1] Voyez *Sulle cause e gli effetti della Confederazione Renana*, vol. II, pag. 376 *et suiv.*

« deux mille hommes purent rentrer dans leurs « foyers, en suivant leur roi Jérôme. Des troupes « fournies par les grands princes de Hesse-Darm- « stadt, de Bade et autres moindres souverains « de l'Allemagne, mille cinq cents hommes en- « viron se trouvèrent seulement réunis sur l'Elbe, « sous les ordres du vice-roi d'Italie; et enfin, « le roi de Saxe perdit environ quinze mille « hommes. »

Voici le tableau dressé sur les données authentiques de l'état de l'armée française, après son retour de Russie, et telle qu'elle était le 1er janvier 1813 [1].

On y distingue les Français des Alliés.

I. *Français.*

Gardes à pied	800 h.
Français, Italiens et Napolitains, divisés en trois corps; les deux premiers marchèrent par Posnanie; le troisième, de quinze cents hommes, par Conitz, Flatow, Schneidemuhl et Driesen.	9,000
La division *Grandjean* arriva le 13 janvier 1813 à Dantzig, forte de. . . .	5,000
	14,800

[1] Ce tableau est tiré de l'ouvrage de Plotho.

En l'autre part.	14,800 h.
La division *Durutte* du septième corps, après l'affaire de Kalisz, du 13 février 1813.	3,000
La brigade du baron *Franzisko.* . . .	1,000
Total des Français revenus de Russie.	18,800 h.

II. *Alliés.*

Reste de troupes saxonnes, indépendamment de celles qui formèrent garnison dans quelques villes polonaises.	6,000 h.
Reste des Bavarois, y compris quatre mille hommes qui occupèrent Thorn.	7,000
Reste des Westphaliens (avec cinq cent quatre-vingt-quatre chevaux).	1,900
Reste des Wurtembergeois.	1,000
Reste des Badois et des Hessois. . . .	1,500
Reste des Polonais, sans les garnisons de Zamosc et Modlin.	6,000
Total des alliés revenus de Russie.	23,400 h.
Total général. . .	42,200 h.

Dans ce nombre ne sont pas compris les corps auxiliaires autrichiens, prussiens et saxons; ni le corps du maréchal *Macdonald*, qui bloquait

Riga. Il n'est question ici que de l'armée qui avait fait la retraite depuis Moscou. On trouve, dans l'examen critique de l'ouvrage de M. le comte *de Ségur*, par le général *Gourgaud*, le calcul suivant, page 494 :

Troupes qui ont repassé le Niémen à Kowno.	56,000 h.
Dixième corps.	30,000
Corps polonais du prince *Poniatowski*[1].	20,000
Septième corps saxon-français de *Reynier*.	15,000
Corps autrichien.	26,000
Total. . .	127,000 h.

Je ne suivrai pas Napoléon dans son voyage de Varsovie à Dresde, où il s'arrêta quelques heures, et dans celui qu'il continua avec précipitation jusqu'à Paris, où il arriva le 18 décembre, deux jours après que son vingt-neuvième bulletin, daté de Molodeczno, y eut répandu le deuil et la consternation. Je ne suivrai pas non plus la retraite, par la Prusse, de l'armée restée sous les ordres de *Murat*, et qui continua à être serrée de près et harcelée par les corps de troupes

[1] Le prince *Poniatowski* est arrivé à Varsovie le 25 décembre, ramenant trente pièces de canon avec son corps d'armée. (*Manuscrit de* 1813, par le baron FAIN, tome I^er^, page 30.)

russes qui marchaient à sa poursuite. Il suffit de dire que, le 15 décembre, l'avant-garde russe, sous les ordres du général *Wittgenstein*, passa le Niémen et entra en Prusse; que le corps du général-prince *Schwartzenberg* se retira à Pultusk; et que le maréchal *Macdonald*, qui se trouvait entièrement isolé aux environs de Riga, après la retraite aussi prompte qu'inopinée de Napoléon, reçut ordre, le 18 décembre, de se retirer de la Dzwina sur Memel.

Je ne parlerai des opérations militaires, dans les campagnes qui se succédèrent jusqu'à 1815, qu'en tant que cela sera nécessaire pour ne pas interrompre la suite des événemens, et rappeler les principales batailles qui furent livrées avant la paix définitive signée à Paris. Je m'arrêterai davantage sur les différentes négociations qui ont détaché peu à peu les alliés de Napoléon, pour former contre lui cette ligue formidable, qui a renversé sa puissance et l'a fait déchoir de son trône; parce que ces arrangemens et traités conclus entre différentes cours ont tout-à-fait détruit le système politique de l'Europe qui existait jusqu'alors, et ont amené des changemens dont un des résultats, d'après toutes les probabilités, devait être le rétablissement de la Pologne.

L'empereur Alexandre, ayant quitté Pétersbourg dans les premiers jours du mois de

décembre, arriva à Wilna le 10-22 décembre, et s'empressa de témoigner à *Koutousoff* la satisfaction qu'il éprouvait de sa conduite, par les récompenses les plus flatteuses; il lui avait déjà donné, avant de partir de Pétersbourg, le surnom de *Smolenskoï*, en mémoire des combats de Krasnoé et de la délivrance de Smolensk. Le 12-24 décembre, jour anniversaire de la naissance d'Alexandre, le maréchal reçut encore le grand-cordon de Saint-Georges, distinction d'autant plus éclatante qu'à cette époque tous ceux qui l'avaient eu du temps de l'impératrice Catherine étaient morts, et que, depuis l'avénement au trône de Paul Ier, elle n'avait été conférée à personne.

Le même jour, l'empereur fit publier une amnistie générale pour tous les habitans des provinces ci-devant polonaises réunies à la Russie, qui, trompés par l'insinuation et les promesses de Napoléon, se trouvaient compromis envers le gouvernement russe.

Un des premiers soins de l'empereur, en arrivant à Wilna, fut de donner les ordres les plus sévères pour faire déblayer les rues et les maisons de cette ville, ainsi que les hôpitaux publics, de toutes les malpropretés qui étaient la suite du séjour de tant de malades et blessés de l'armée française, et de faire soigner ceux-ci par les médecins et chirurgiens de la ville. Il or-

donna en même temps de faire enlever tous les chevaux qui avaient péri, et d'enterrer, dans un endroit destiné hors de l'enceinte de la ville, les cadavres d'environ trente mille militaires de différentes nations, qui étaient dispersés sur différens points, et que l'on n'avait pu ramasser ni enterrer, parce qu'on avait manqué de temps et de bras pour le faire, et parce que l'intensité du froid, de vingt-cinq à trente degrés, n'avait pas permis de creuser des fossés. — On commençait déjà à respirer un air infect dans la ville et dans les environs; et on en aurait pu éprouver les suites les plus funestes, sans la sollicitude de l'empereur et sans les ordres les plus précis, dont l'exécution fut confiée principalement à *Béca*, professeur de médecine à l'université de Wilna, qui s'en acquitta avec beaucoup de zèle et d'exactitude.

Pendant son séjour à Wilna, l'empereur Alexandre s'y trouva tel qu'on l'avait vu quelques mois auparavant, avant le commencement de la campagne de 1812, c'est-à-dire toujours bon, affable et prévenant; et il accueillit avec la même bienveillance tous ceux qui lui furent présentés.

C'est à Wilna encore que l'empereur reçut la nouvelle d'un événement qui, par les suites qu'il présageait, était très important. C'est que le général-major au service de Russie, *Diebitch*,

venait de conclure une convention avec le lieutenant-général au service de Prusse, *Yorck*, d'après laquelle le corps prussien que celui-ci commandait se sépara de l'armée française. Cette convention fut signée le 18-30 décembre 1812, au moulin de Potscheran, près de Tauroggen.[1]

Dès le lendemain, le général *Massenbach*, prévenu qu'il était compris dans la capitulation avec le général *Diebitch*, commandant l'avant-garde russe, ne balança pas un instant à se séparer de *Macdonald*, et à rejoindre le détachement du général *Diebitch*, qui, sur son invitation, s'avança du côté de Tilsit. La défection des Prussiens diminua considérablement le corps du maréchal *Macdonald*, qui, après avoir attendu inutilement la colonne d'*Yorck*, quitta enfin Tilsit avec sept mille hommes d'infanterie et vingt pièces de canon, et suivit la route de Kœnigsberg. Il fut serré de près par l'avant-garde sous les ordres du général *Wittgenstein*, qui s'avança en deux divisions, l'une par Kœnigsberg sur Berlin, et la seconde par Friedland à Elbing. Les Prussiens reçurent partout les Russes comme des sauveurs.

Murat, ne pouvant se maintenir dans le royaume de Prusse, se retira à Posen, où il re-

[1] Voyez MARTENS, Recueil, tome XII, page 556.

mit, le 15 janvier 1813, le commandement au prince Eugène, vice-roi d'Italie.

Le général *Tormansoff* avait le commandement de la quatrième colonne ou grande armée russe, auprès de laquelle se trouvaient l'empereur et le maréchal *Koutousoff*. Elle marcha de Wilna par la Lithuanie à Plock, où elle arriva le 5 février; et de là, l'empereur, suivi du maréchal *Koutousoff* et de l'armée principale, se rendit à Kalisz, où il arriva le 24 février, et où il s'arrêta plusieurs semaines.

Différens corps détachés, composant la cinquième colonne, suivaient lentement les corps de *Schwartzenberg*, de *Reynier* et de *Poniatowski*, qui se retiraient sur la Vistule. La force de ces cinq colonnes de l'armée russe montait à cent onze mille hommes.

Un détachement autrichien ayant remis aux Russes la ville de Varsovie, le 7 février 1813, le prince Eugène, qui avait pris le commandement de l'armée française après *Murat*, se vit obligé d'évacuer Posnanie, et marcha sur Berlin, où il arriva le 22; et de là, poursuivi par l'avant-garde du général *Wittgenstein*, qui passa l'Oder le 2 mars, il continua sa retraite jusqu'à l'Elbe, où il s'arrêta le 10 mars 1813.

Dès que le corps du prince *Poniatowski* s'éloigna de Varsovie pour s'acheminer, avec l'armée du prince de *Schwartzenberg*, du côté de Cra-

covie, les autorités constituées du duché suspendirent l'exercice de leurs fonctions. Le conseil des ministres, présidé par le comte Stanislas *Potocki*, et composé du ministre de la justice comte Félix *Lubienski*; de celui des finances, comte Thadée *Matuszewic*; de celui de l'intérieur, comte Thadée *Mostowski*, et de celui de la police, comte Ignace *Sobolewski*, se retira d'abord à Petrikau, ensuite à Czenstochowa, et de là, sans être officiellement dissous, ses membres se séparèrent en attendant la suite des événemens, et chacun d'eux se rendit là où il le jugea convenable.

Après l'occupation de Varsovie par les Russes, on y établit, par *intérim*, un conseil suprême du grand-duché, dont le président fut le conseiller privé actuel et sénateur *Lanskoy*; le vice-président *Novositzoff*; et on leur adjoignit pour membres, Thomas *Wawrzecki*, dirigeant les ministères de la justice et de la guerre; le prince Xavier *Lubecki*, ministre de l'intérieur; et *Colomb*, ministre des finances. *Dombczynski* fut nommé secrétaire-général, et on adjoignit à chaque préfet et sous-préfet des employés russes. La direction générale de la police, à Varsovie, fut confiée au général *Swiétchin*.

Le roi de Prusse, qui s'était vu momentanément embarrassé par la conduite du général *Yorck*, en raison des rapports dans lesquels il se

trouvait encore avec Napoléon, prit enfin le parti décisif que les circonstances présentes lui imposaient, et, après avoir quitté Potsdam pour se retirer à Breslau, il prépara dans cet asile l'exécution du plan que le salut de sa monarchie lui indiquait. A peine avait-il fait un appel à la jeunesse de ses États, qu'une foule de volontaires de tous les rangs se présentèrent pour prendre part à la défense de la patrie.

A la fin du mois de février 1813, il conclut un traité d'alliance avec l'empereur Alexandre. C'est le prince *Koutousoff-Smolenskoï* et M. le baron *de Hardenberg* qui furent les négociateurs de ce traité. Le premier le signa à Kalisz le 16-28 février, et l'autre à Breslau. L'alliance établie par ce traité est offensive et défensive pour la guerre présente. Son but immédiat est de reconstituer la Prusse dans les proportions qui doivent assurer la tranquillité des deux États, Art. II. — L'empereur de Russie fournira en conséquence cent cinquante mille hommes, et la Prusse quatre-vingt mille, sans compter les garnisons des places fortes, Art. III. — On mettra tous ses soins à engager la cour de Vienne à s'unir le plus tôt possible à la cause commune; et la cour de Londres à fournir à la Prusse des armes, des munitions et des subsides, Art. VII et VIII.[1]

[1] Voyez SCHOELL, *Hist. des Traités de paix*, vol. X, pag. 193 *et suiv.*

Le traité de Kalisz fut suivi de plusieurs conventions complémentaires. Celle qui fut signée à Breslau, le 19 mars, par le comte *de Nesselrode* et le baron *de Stein*, au nom de la Russie, et par le baron *de Hardenberg* et le général *Schärnhorst*, au nom de la Prusse, a pour objet de se concerter sur les principes politiques à proclamer au moment de l'occupation des États de la confédération du Rhin, et des provinces du nord de l'Allemagne réunies à l'empire français.[1]

La dissolution de la confédération du Rhin fut annoncée aux Allemands par une proclamation du maréchal *Koutousoff*, datée de Kalisz, du 23 mars, nouveau style.

Le 15 mars, l'empereur Alexandre se rendit auprès de Frédéric-Guillaume, à Breslau, où les nœuds de l'amitié et de l'alliance de ces deux souverains furent resserrés. Le lendemain, 16 mars, le chancelier d'État, baron *Hardenberg*, annonça au ministre de Napoléon, à Berlin, le parti que le roi avait pris; et une note que le général *de Krusemark* remit le 27 mars à Paris, en développa les motifs. Un ordre du jour, du 11 mars, avait déclaré la conduite du général *Yorck* exempte de tous reproches. Une proclamation du roi, du 17 mars, adressée à son peuple, annonça qu'il allait faire la guerre à la France; et le même jour pa-

[1] Voyez MARTENS, Recueil, tome XII, page 564.

rut l'ordonnance qui institua la levée extraordinaire et la levée en masse.

Le 3 mai 1813 fut signé le traité de Stockholm, entre la Grande-Bretagne et la Suède, d'après lequel le roi de Suède s'engage d'employer un corps de trente mille hommes au moins, dans une opération directe sur le continent contre les ennemis communs. Cette armée agira de concert avec les troupes russes placées sous le commandement de S. A. le prince royal de Suède, Art. I. — La Grande-Bretagne promet et s'engage à accéder aux conventions existantes entre la Russie et la Suède, de manière que, non-seulement elle ne mettra pas d'obstacles à la réunion perpétuelle de la Norwége et de la Suède, mais qu'elle facilitera aussi les vues de la Suède à cet égard, tant par ses bons offices que, s'il est nécessaire, en y coopérant par mer, de concert avec les forces suédoises et russes. Néanmoins, on n'aura pas recours à la force pour réunir la Norwége à la Suède, à moins que le roi de Danemarck n'eût refusé d'accéder à l'alliance du Nord, aux conditions qui ont été arrêtées dans les traités subsistans entre les cours de Stockholm et de Saint-Pétersbourg, Art. II. — La Grande-Bretagne promet de fournir, pour le service de la campagne de l'année 1813, ainsi que pour l'équipement, le transport et l'entretien des troupes suédoises, un million de livres sterling, payable

de mois en mois, Art. III. — La Grande-Bretagne cède à la Suède la possession de la Guadeloupe, Art. V. — etc. [1]

Ce traité est signé par le général Alexandre *Hope* et M. Edouard *Thornton*, au nom du prince régent de la Grande-Bretagne; le comte d'*Engström* et le baron de *Wettersted*, pour la Suède.

Napoléon avait quitté Saint-Cloud le 15 avril, après avoir nommé l'impératrice Marie-Louise régente pendant son absence. Le 25, il arriva à Erfurt, et il prit le commandement de son armée. Le 30, il passa la Saala dans l'intention de s'emparer de Leipzig. Le 2 mai, le général *Wittgenstein* [2] lui livra la bataille près de Gross-Goerschen.

Je ne parlerai pas des résultats de cette bataille; non plus que des combats de Königswartha et Weissig, qui eurent lieu le 17 mai; de la bataille de Bautzen [3], dans laquelle on se battit avec acharnement pendant deux jours, les 20 et 21 mai, et de l'affaire de Haynau, pour ne pas toucher à des

[1] Voyez Schöll, *Hist. des Traités de paix*, vol. X, pag. 206 *et suiv.*

[2] Le général *Wittgenstein* venait de prendre le commandement après le prince maréchal *Koutousoff*, décédé le 28 avril.

[3] Les Français l'appellent *la bataille de Würschen*.

détails militaires que l'on retrouve dans tant d'ouvrages différens, et qui n'entrent pas dans le plan de cet ouvrage.

CHAPITRE IV.

Dès le 18 mai un parlementaire français, porteur d'une lettre du général *Caulincourt*, parut aux avant-postes russes. Ce général demandait une entrevue avec l'empereur Alexandre, pour s'acquitter d'une commission dont son maître l'avait chargé. Le surlendemain, 20 mai, l'empereur communiqua cette lettre à une conférence, à laquelle assistèrent le roi de Prusse, les ministres de Russie et de Prusse; lord *Cathkart*, ministre d'Angleterre; les comtes *de Stadion* et *de Löwenhielm*, ministres d'Autriche et de Suède. On convint que l'empereur Alexandre répondrait qu'il était prêt à recevoir M. *de Caulincourt*, en présence des représentans de ses alliés, l'Autriche, la Prusse, la Grande-Bretagne et la Suède. La réponse allait être envoyée au quartier-général de Napoléon, lorsque celui-ci attaqua la position des alliés à Bautzen, et leur livra bataille. L'issue de cette journée engagea les alliés à ne pas donner suite à la négociation; mais cependant, comme

leur retraite n'avait procuré d'autre avantage à Napoléon que l'occupation précaire d'une partie de la Silésie, et qu'il avait fait des pertes considérables dans les affaires précédentes, on crut le moment favorable pour faire partir la lettre. La réponse arriva promptement; elle annonça que Napoléon désirait conclure un armistice.

Le village de Pleswitz, dans le cercle de Striegau, ayant été déclaré neutre, le comte *de Schouvaloff*, aide-de-camp de l'empereur Alexandre, et le général prussien *Kleist*, s'y transportèrent le 27 mai, pour y conférer avec le duc *de Vicence*. Celui-ci demanda que l'armistice fût conclu sur la base de l'*uti possidetis*; mais les deux plénipotentiaires des alliés exigèrent d'abord que les Français se retirassent au-delà de l'Elbe, et se relâchèrent ensuite à ne demander que l'évacuation de la Silésie. Les conférences furent alors rompues; les alliés continuèrent leur retraite, et les Français occupèrent Liegnitz, et s'approchèrent de Breslau. Enfin, le 4 juin, les plénipotentiaires signèrent au village de Poischwitz, près Jauer, un armistice qui devait durer jusqu'au 20 juillet; plus, six jours pour le dénoncer à son expiration.

Dans le grand nombre des raisonnemens sur les motifs qui ont engagé les deux partis à conclure cet armistice, celui-ci paraît le plus naturel. L'Autriche, qui déjà avait positivement promis

d'entrer dans la coalition, avait besoin de ces six semaines pour compléter son armement et tourner ses forces contre Napoléon, si dans l'intervalle il refusait la paix; tandis que l'empereur de Russie et le roi de Prusse désiraient également employer ce délai, le premier, pour faire arriver ses réserves; le second, pour achever l'armement général de la *landwehr*. D'un autre côté, Napoléon sentait le besoin de quelque repos. « La ré-« sistance qu'il avait rencontrée dans les batailles « du 2 et du 20 mai, les pertes immenses qu'il « avait éprouvées, le danger dont il était menacé « au nord par le débarquement des Suédois, et « au sud par la rupture probable avec l'Autriche, « toutes ces circonstances lui firent désirer un « armistice, pendant lequel il pourrait renforcer « ses armées, et peut-être conjurer, par une « négociation apparente, l'orage dont il était « menacé. »

Quatre jours avant la conclusion de l'armistice l'empereur d'Autriche avait quitté Vienne pour se rendre à Gitschin, en Bohême, et se rapprocher du théâtre de la guerre et des négociations. Jusqu'alors ce prince avait fait différentes tentatives infructueuses pour offrir sa médiation. Le 11 juin, le comte *de Bubna* reparut à Dresde de sa part, chargé d'annoncer à Napoléon que la Russie et la Prusse avaient accepté la médiation de l'Autriche, et que celle-ci était décidée à bor-

ner ses vues à un arrangement continental, s'il n'était pas possible de parvenir à une pacification générale. Après de longues dissertations et argumentations diplomatiques, l'empereur d'Autriche envoya le comte *de Metternich* à Dresde, où il fut conclu, le 30 juin 1813, une convention renfermant les cinq articles suivans :

ART. I^er^. S. M. l'empereur d'Autriche offre sa médiation pour la paix générale ou continentale.

II. S. M. l'empereur des Français accepte ladite médiation.

III. Les plénipotentiaires français, russes et prussiens se réuniront, avant le 5 juillet, dans la ville de Prague.

IV. Vu l'insuffisance du temps qui reste jusqu'au 20 juillet, terme fixé pour l'expiration de la convention signée à Poischwitz, le 4 juin, S. M. l'empereur des Français s'engage à ne pas dénoncer ledit armistice avant le 10 août; et S. M. l'empereur d'Autriche se réserve de faire agréer le même engagement à la Russie et à la Prusse.

V. La présente convention ne sera pas rendue publique.

La convention du 30 juin fut ratifiée par l'empereur d'Autriche; mais à cause des préparatifs qu'exigeait la tenue d'un congrès à Prague,

Voyez SCHOELL, *Hist. des Traités de paix*, vol. X, page 246.

l'ouverture de cette assemblée fut ajournée au 12 juillet. L'armistice, à la demande de l'Autriche, fut prolongé jusqu'au 10 août, par une convention que les commissaires respectifs assemblés à Neumark, savoir, MM. *de Flahaut* et *du Moustier* pour la France, *de Schouvaloff* pour la Russie, et *de Krusemark* pour la Prusse, signèrent le 26 juillet 1813. Il y est dit que si à l'échéance de ce terme une des puissances dénonce l'armistice, elle enverra six jours d'avance la dénonciation au quartier-général de l'autre; de manière que les hostilités ne pourront commencer que six jours après la dénonciation réciproque.

Les plénipotentiaires pour le congrès de Prague furent nommés, savoir, de la part de la Russie, le baron *d'Anstett;* de la part de la Prusse, le baron Guillaume *de Humboldt;* et de celle de Napoléon, M. *de Caulincourt*, duc *de Vicence* et *de Narbonne*. Ce dernier se rendit à Prague; mais l'arrivée du premier fut retardée, de manière qu'il n'y vint que le 28 juillet. Dès le lendemain, le comte de *Metternich*, en sa qualité de ministre de la cour médiatrice, invita les divers plénipotentiaires à s'expliquer sur le mode qu'ils voulaient suivre dans les négociations. On échangea plusieurs notes relativement à cet objet; après

(1) Voyez MARTENS, Recueil, vol. XII, page 587.

quoi, le 11 août, les ministres de Russie et de Prusse annoncèrent au comte *de Metternich* que le terme final de la médiation et des négociations ouvertes à Prague étant révolu avec le 10 août, leurs pleins pouvoirs avaient cessé. Le 12 août 1813 l'Autriche déclara la guerre à Napoléon.

Après cette déclaration, les trois monarques se réunirent à Prague, et convinrent de suivre pendant toute la campagne l'armée principale, tant pour animer les troupes par leur présence, que pour aplanir toutes les difficultés qui pourraient naître entre les troupes des différentes nations. L'empereur d'Autriche mit en campagne deux cent soixante mille hommes.

Pendant la durée de l'armistice, des négociations importantes avaient eu lieu, et l'on signa, le 14 juin, à Reichenbach, un traité de subside entre la Grande-Bretagne et la Prusse. Le lendemain 15 juin, fut signé le second traité entre la Grande-Bretagne et la Russie, et un traité supplémentaire fut conclu entre ces deux puissances le 6 juillet, à Peterswaldau.[1]

Pendant que l'Autriche employait sa médiation pour rétablir la paix sur le continent, elle avait conclu une alliance éventuelle avec la Russie et la Prusse. Elle fut changée en définitive à Töplitz, le 9 septembre 1813. Il fut signé ce

[1] Voyez MARTENS, Recueil, vol. XII, page 573.

jour-là trois traités, l'un entre la Russie et l'Autriche par les comtes *de Metternich* et *de Nesselrode;* le second, entre l'Autriche et la Prusse, par le comte de *Metternich* et le baron *de Hardenberg;* le troisième, entre la Russie et la Prusse, par le comte *de Nesselrode* et le baron *de Hardenberg*. . . .

Le premier de ces trois traités renferme en douze articles les conditions suivantes. L'article I^er^ établit entre les parties contractantes union et amitié sincère et constante. — Elles se garantissent réciproquement leurs États. Art. II. — Elles prendront de concert les mesures propres pour maintenir la paix en Europe; et si l'une d'elles était attaquée, les autres interviendront en sa faveur de la manière la plus efficace. Art. III. — Elles se promettent réciproquement un secours de soixante mille hommes. Art. IV, etc. [1]

Le 3 octobre, l'alliance fut signée à Töplitz, entre l'Autriche et la Grande-Bretagne, par le comte *de Metternich* et lord *Aberdeen*. L'empereur s'engage à employer toutes ses forces contre l'ennemi commun, Art. II. — La Grande-Bretagne s'oblige à soutenir de tous les moyens

[1] Voyez ce traité dans SCHOELL, *Recueil de Pièces officielles*, vol. III, page 123, et dans le Recueil de MARTENS, vol. XII, page 596.

qui sont en son pouvoir les efforts de l'Autriche, Art. III. — Il régnera entre les deux cours le plus grand accord, et elles ne feront aucune convention avec l'ennemi commun, que d'un commun accord, Art. IV.[1]

C'est ainsi que fut consommée la grande alliance des principales puissances de l'Europe pour agir de concert contre Napoléon. « A la reprise « des hostilités, elle se composait de la Russie, « de la Prusse, de la Suède, de l'Autriche, de la « Grande-Bretagne, et des *ducs de Mecklem-* « *bourg*, les seuls princes d'Allemagne qui eus- « sent jusqu'alors formellement renoncé à la « confédération du Rhin. Cette alliance avait à « combattre toutes les forces de la France, en- « core intacte dans les limites que Napoléon lui « avait données, celles de toute l'Italie, de la « plus grande partie de l'Allemagne enchaînée « encore par la confédération du Rhin, et enfin « celles du Danemarck. Dans le Midi, la brave « nation espagnole et le Portugal, soutenus par « la Grande-Bretagne, luttaient contre les trou- « pes françaises avec un succès qui a beaucoup « contribué à celui des alliés du Nord. »

L'empereur de Russie, le roi de Prusse, le prince royal de Suède et les plénipotentiaires

[1] Voy. MARTENS, *Recueil de Pièces officielles*, vol. III, page 198, et MARTENS, Recueil, vol. XII, page 667.

d'Autriche et d'Angleterre, s'étaient réunis au mois de juillet à Trachenberg, en Silésie, afin de concerter un plan d'opérations, pour le cas presque indubitable que le congrès de Prague ne produisît aucun résultat. Ce plan fut arrêté le 12 juillet 1813. Les forces des alliés se montaient à plus de huit cent mille hommes, dont plus de sept cent onze mille formaient sept armées, savoir [1] : 1°. l'armée de Bohême, commandée par le feld-maréchal prince de *Schwartzenberg*, et formée de corps autrichiens, russes et prussiens. Elle se montait à deux cent trente-sept mille sept cents hommes, avec six cent quatre-vingt-dix-huit canons. 2°. L'armée du Nord, composée de l'armée suédoise du comte *de Stedingk*, du corps russe du baron *de Wintzingerode*, des deux corps prussiens de *Bülow* et *Tauenzien*, et du corps détaché du comte *Walmoden*, était sous le commandement en chef du prince royal de Suède. Elle se montait à cent cinquante-quatre mille hommes, ayant trois cent quatre-vingt sept canons. 3°. L'armée de Silésie, sous les ordres du général *Blücher*, forte de quatre-vingt-quinze mille hommes, avec trois cent cinquante-six canons, se composait de trois corps russes du comte *de*

[1] Voyez les détails dans les pièces justificatives du second volume de Plotho, *Krieg in Deutschland und Frankreich.*

Langeron, du baron *de Sacken* et du comte *de Saint-Priest*, et du corps prussien de *Kleist*. 4°. L'armée autrichienne, sur les frontières de la Bavière, de vingt-quatre mille sept cent cinquante hommes, avec quarante-deux canons, était commandée par le prince *Reüss de Plauen*. 5°. L'armée autrichienne en Italie, sous les ordres du baron *de Hiller*, comptait cinquante mille hommes, et avait cent vingt canons. 6°. L'armée de réserve autrichienne s'assemblait entre Vienne et Presbourg, sous la direction du duc Ferdinand de Würtemberg; elle fut portée à soixante mille hommes. 7°. L'armée de réserve russe en Pologne, commandée par le baron *de Bennigsen*, était de cinquante-sept mille trois cent vingt-neuf hommes, avec cent quatre-vingt-dix-huit canons. On ne compte pas ici une seconde armée russe qui ne sortit pas de la Pologne. De toute cette masse de sept cent onze mille trois cent quatre-vingt-trois hommes, cent quatre-vingt-douze mille deux cents étaient occupés à des siéges ou blocus.

A ces forces, Napoléon opposait une masse de cinq cent mille hommes, dont quarante mille formaient l'armée d'Italie, et quatre cent soixante-deux mille étaient répartis en vingt-et un corps, y compris les gardes commandées par le maréchal *Mortier*, et fortes de quarante mille hommes. Le

huitième corps était sous les ordres du prince *Poniatowski*, et se formait de treize mille hommes.

C'est avec des forces aussi formidables des deux côtés que les hostilités recommencèrent dès le 14 août 1813. La bataille de Katzbach, qui fut livrée par *Blücher* le 26 août, celle de Dennewitz, du 6 septembre, et celle de Goerde, du 16 septembre, quelque importantes et meurtrières qu'elles fussent, n'étaient que des préliminaires à la bataille sanglante et décisive qui se livra le 18 et le 19 octobre à Leipzig. Une victoire aussi complète que brillante, remportée par les alliés, coûta beaucoup de sang versé de part et d'autre, mais décida du sort de l'Allemagne et fut le précurseur d'événemens beaucoup plus remarquables.

Les Polonais eurent à regretter, à Leipzig, la perte de plusieurs milliers de braves, et principalement celle du prince Joseph *Poniatowski*, leur chef, qui, formant l'arrière-garde de l'armée française, couvert de blessures et cherchant à se retirer, en passant l'Elster à la nage, périt avec son cheval dans cette rivière marécageuse, en laissant à ses compatriotes l'exemple d'un homme de bien, d'un militaire distingué, et d'un citoyen tout dévoué à sa patrie.

Plusieurs jours avant la bataille de Leipzig,

c'est-à-dire le 8 octobre 1813, il avait été signé, au château de Ried, un traité préliminaire de paix, d'amitié et d'alliance entre l'Autriche et la Bavière. A la suite de cet acte qui détachait un membre puissant de la confédération du Rhin de ses engagemens envers Napoléon, il parut un manifeste, en date du 14 octobre, qui faisait connaître les griefs d'après lesquels le roi de Bavière avait été autorisé à faire cette démarche. Le 15 octobre 1813, le général *Wrede*, en vertu de la convention de Ried, prit le commandement de l'armée bavaro-autrichienne, sous la direction du général en chef, prince *de Schwartzenberg*, et se porta du côté de Hanau, pour couper la retraite de Napoléon. Les deux combats livrés le 30 et le 31 octobre furent très obstinés. Le général *Wrede* fut grièvement blessé. Napoléon ramena son armée sur la rive gauche du Rhin, et se rendit à Paris, pour organiser de nouvelles forces et pouvoir recommencer une autre campagne.

« On venait de perdre l'Allemagne; il ne res-
« tait plus qu'à sauver la France ou à succomber
« avec elle. Napoléon est de retour à Paris le 9
« novembre 1813. Il met toute son activité à
« tirer parti des moyens qui lui restent. Ses pre-
« miers mots au Sénat sont ceux-ci : *Toute l'Eu-*
« *rope marchait avec nous, il y a un an; toute*
« *l'Europe marche aujourd'hui contre nous.* Une

« levée de trois cent mille hommes est aussitôt « décrétée. [1]

Cependant, il fut question d'un congrès à Manheim, et il y eut un échange de correspondance à cet égard, entre le duc *de Bassano* et le prince *de Metternich*, lorsque, le 1er décembre 1813, les alliés publièrent la déclaration de Francfort, que voici :

« Le gouvernement français vient d'arrêter une nouvelle levée de trois cent mille conscrits : les motifs du sénatus-consulte renferment une provocation aux puissances alliées. Elles se trouvent appelées à promulguer de nouveau, à la face du monde, les vues qui les guident dans la présente guerre, les principes qui font la base de leur conduite, leurs vœux et leurs déterminations.

« Les puissances alliées ne font point la guerre à la France; mais à cette prépondérance hautement annoncée, à cette prépondérance que, pour le malheur de l'Europe et de la France, l'empereur Napoléon a trop long-temps exercée hors des limites de son empire.

« La victoire a conduit les armées alliées sur le Rhin. Le premier usage que LL. MM. II. et RR. ont fait de la victoire, a été d'offrir la paix à Sa Majesté l'empereur des Français. Une atti-

[1] Voyez *Manuscrit de 1814*, par le baron Fain, p. 1.

tude renforcée par l'accession de tous les souverains et princes de l'Allemagne, n'a pas eu d'influence sur les conditions de la paix. Ces conditions sont fondées sur l'indépendance des autres États de l'Europe. Les vues des puissances sont justes dans leur objet, généreuses et libérales dans leur application, rassurantes pour tous, honorables pour chacun.

« Les souverains alliés désirent que la France soit grande, forte et heureuse; parce que la puissance française, forte et grande, est une des bases fondamentales de l'édifice social. Ils désirent que la France soit heureuse; que le commerce français renaisse, que les arts, ces bienfaits de la paix, refleurissent, parce qu'un grand peuple ne saurait être tranquille qu'autant qu'il est heureux. Les puissances confirment à l'empire français une étendue de territoire que n'a jamais connu la France sous les rois; parce qu'une nation valeureuse ne déchoit pas pour avoir à son tour éprouvé des revers dans une lutte opiniâtre et sanglante; où elle a combattu avec son audace accoutumée.

« Mais les puissances aussi veulent être heureuses et tranquilles. Elles veulent un état de paix qui, par une sage répartition des forces, par un juste équilibre, préserve désormais leurs peuples des calamités sans nombre qui, pendant vingt ans, ont pesé sur l'Europe.

« Les puissances alliées ne poseront pas les armes sans avoir atteint ce grand et bienfaisant résultat, ce noble objet de leurs efforts. Elles ne poseront pas les armes avant que l'état politique de l'Europe ne soit de nouveau raffermi, avant que des principes immuables n'aient repris leurs droits sur de vaines protestations, avant que la sainteté des traités n'ait enfin assuré une paix véritable à l'Europe. »

Une révolution s'était opérée en Hollande. Dès le 18 novembre 1813, le gouverneur général *Lebrun*, duc de Plaisance, et plusieurs autres employés, quittèrent précipitamment Amsterdam pour se retirer à Paris. Des habitans des premières classes d'Amsterdam envoyèrent une députation en Angleterre, pour inviter le prince d'Orange, fils du dernier stadhouder, à revenir dans sa patrie. Le 30, le général *Bülow* entra en Hollande. Le 21 novembre, le gouvernement provisoire qui s'était formé à La Haye publia, au nom du prince d'Orange, revêtu de la puissance suprême, une proclamation par laquelle tous ceux qui entretiendraient des liaisons avec le gouvernement français furent déclarés traîtres à la patrie. Le prince débarqua, le 30 novembre, à Scheweling en. Le 1er décembre, il fut proclamé prince souverain des Pays-Bas, sous le nom de Guillaume Ier. Le lendemain, on publia une amnistie pleine et entière sur tout ce

qui s'était passé. Le 2 décembre, il fit son entrée solennelle dans Amsterdam, et accepta la souveraineté que le vœu du peuple lui déférait, sous la garantie toutefois d'une constitution qui protégeât la liberté publique. Le 6, il publia une nouvelle proclamation par laquelle le peuple fut appelé aux armes.[1]

Le 8 novembre 1813, fut signé, à Fulde, le traité de paix et d'alliance entre l'Autriche et le roi de Würtemberg. Le roi de Prusse y accéda formellement, par un acte signé à Francfort le 21 novembre. Le roi de Würtemberg avait fait publier, dès le 6 novembre 1813, un manifeste pour annoncer son changement de système. Il se contentait de reprocher à Napoléon d'avoir laissé dégarnies de troupes et exposées à l'invasion des alliés les frontières du royaume, que l'acte de la confédération lui imposait le devoir de protéger.[2]

Par les traités du 30 novembre et du 2 décembre 1813, signés à Francfort, plusieurs princes d'Allemagne accédèrent à la grande alliance; en sorte que tous ces princes qui formaient, dans les derniers temps, la confédération du Rhin, accédèrent à la grande alliance, à l'exception du

[1] Voyez SCHOELL, *Recueil de Pièces officielles*, vol. IV, pag. 266, 270, 272, 274, 276.

[2] *Idem*, vol. III, page 424.

roi de Saxe, du grand-duc de Francfort, et des princes d'Isenbourg et de la Léyen.

Le roi de Danemarck, menacé de perdre la Norwége, qui devait être unie à la Suède, et intimidé par la présence d'une flotte anglaise qui parut, le 31 mai 1813, dans la rade de Copenhague, avait fait entamer des négociations, dès le commencement de juin, par son ministre *de Kadse*, et fit signer un traité avec Napoléon, le 10 juillet de la même année. Ce fut M. *de Rosenkrantz*, ministre des affaires étrangères du roi de Danemarck, et M. *Alquier*, envoyé de Napoléon, qui signèrent l'alliance de Copenhague[1]. Le 3 septembre de la même année, le Danemarck déclara la guerre à la Suède; et, immédiatement après la conclusion du traité d'alliance de Copenhague, le prince Frédéric de Hesse prit le commandement de l'armée danoise dans le Holstein, forte de douze mille hommes, qui fut réunie au corps du maréchal *Davoust*.

Après que le prince royal de Suède, à la tête d'une armée forte de soixante mille hommes, eut passé l'Elbe à Boitzenbourg le 24 novembre, et que le maréchal *Davoust* se fut retiré le 2 décembre jusqu'à Hambourg, les Danois, au nombre de dix à douze mille hommes, se séparèrent de l'armée française. Bloqués dans leur position,

[1] Voyez MARTENS, Recueil, tom. XII, page 589.

on convint d'abord, le 15 décembre, d'un armistice de quinze jours. Des conférences furent ouvertes à Kiel pour traiter de la paix. Comme la cession de la Norwége en était une des principales conditions, la négociation traîna en longueur. L'armistice fut d'abord prolongé jusqu'au 6 janvier 1814, et les hostilités ayant commencé à son expiration, la paix fut signée à Kiel, le 14 janvier 1814, par le baron *Wetterstedt*, au nom de la Suède, et le chambellan Édouard *Bourcke* au nom du roi de Danemarck; sir Édouard *Thornton* signa pour la Grande-Bretagne. Ce n'est que le 8 février 1814 que la paix fut signée entre le Danemarck et la Russie, à Hanovre, par M. Édouard *Bourcke* et le baron *de Suchtelen*, et ce n'est que plus de six mois après, c'est-à-dire le 25 août de la même année, que la paix entre le Danemarck et la Prusse fut signée à Berlin par le prince *de Hardenberg*, chancelier d'État, et chargé des pouvoirs du roi de Prusse; et le fils de ce ministre, le comte *Hardenberg-Reventlau*, muni des pouvoirs du roi de Danemarck. Les hostilités avaient déjà cessé entre ces deux puissances depuis le 14 janvier, et dès le 2 juin on avait conclu à Paris une convention provisoire qui n'a pas été publiée.

Cependant, le peu de succès que produisirent les correspondances qui avaient commencé après la publication du manifeste des alliés à Francfort,

le 1^er^ décembre 1813, et la certitude que Napoléon réunirait toutes les forces disponibles pour recommencer une nouvelle campagne, déterminèrent les monarques alliés d'entrer dans l'ancienne France. Il fut décidé que *la grande armée de Bohême*, commandée par le prince *de Schwartzenberg*, pénétrerait en Suisse pour envahir la Franche-Comté et l'Alsace, et se diriger sur Paris, après s'être assurée, le plus promptement possible, de l'importante position de Langres. Elle devait intercepter en même temps la communication de la France avec l'Italie. Elle se montait à deux cent soixante et un mille six cent cinquante hommes.

La seconde armée, dite de Silésie, et commandée par le feld-maréchal *Blücher*, eut ordre de passer le Rhin au-dessus et au-dessous de Mayence, et de diriger également sa marche vers la capitale, en cernant les places fortes qu'elle trouverait sur sa route. La force de cette armée était de cent trente-sept mille hommes.

L'armée du Nord, de cent soixante-quatorze mille hommes, était éparpillée sur différens points, et sous le commandement de différens généraux.

Indépendamment de ces trois armées, les réserves se montaient à deux cent trente-cinq mille hommes, et une armée autrichienne de quatre-vingt-mille hommes, sous les ordres du

feld-maréchal comte *de Bellegarde*, était destinée à agir en Italie. Ainsi, une masse de huit cent quatre-vingt-sept mille Autrichiens, Russes, Prussiens, Allemands, Hollandais et Anglais, se préparait à pénétrer en France.

Pour empêcher Napoléon d'avoir le temps de concentrer ses troupes disséminées, les troupes alliées se mirent en mouvement dès le 9 décembre 1813, et, dans la nuit du 20 de ce mois, les Autrichiens passèrent le Rhin à Bâle, Lauffenbourg et Schaffouse. Les autres corps d'armée les suivirent successivement de près, en traversant le Rhin sur différens points.

Monsieur, frère de Louis XVIII, débarqua le 27 janvier en Hollande, muni des pleins pouvoirs du roi de France, qui le constituaient son lieutenant-général. Il se rendit au quartier-général des monarques alliés. Son fils aîné, le duc d'Angoulême, se trouvait présent à l'armée de *Wellington*.

Tout le monde connaît les événemens militaires qui se sont succédés depuis l'entrée des armées alliées en France jusqu'à l'occupation de Paris. Je n'entrerai donc point dans des détails sur le combat de Brienne du 29 janvier 1814; sur la bataille de la Rothière, que les Français appellent bataille de Brienne, du 1.er février; de l'affaire de Champ-Aubert, du 10 février; de celle de Montmirail et de Château-Thierry, des 11 et 12 février;

et de celle d'Étoges, du 14 du même mois; du combat de Mormant et de Montereau, des 17 et 18 février; de celui de Bar-sur-Aube, du 26 février, et de Lambressel, du 3 mars; de celui de Craone, du 7 mars; de la bataille de Laon, des 9 et 10 mars; de celle de Reims, du 13 mars; de celle d'Arcis-sur-Aube, du 20 mars.

Pendant que les armées alliées s'avançaient en France, en trouvant partout de la résistance que l'on ne pouvait manquer de rencontrer dans la valeur et l'intrépidité bien connue des armées françaises, ainsi que dans l'habileté du chef qui les avait tant de fois conduites à la victoire, on négociait à Châtillon-sur-Seine. Il s'y tint un congrès depuis le 3 février jusqu'au 15 mars, qui doit être regardé comme la suite des négociations entamées au mois de novembre 1813 à Francfort, et que les alliés suspendirent alors, non pour les rompre tout-à-fait, mais pour en transporter le théâtre en France, en continuant leurs opérations contre Napoléon.

Le duc de Vicence, *Caulincourt*, avait attendu à Châtillon la réponse à sa dernière lettre adressée, par ordre de Napoléon, au prince *de Metternich*. Lord *Castlereagh* s'y rendit pour y diriger les négociations de la part de la Grande-Bretagne; les lords *Cathkart* et *Aberdeen* s'y trouvèrent comme ministres de cette puissance. Le comte *Razoumoffsky*, le comte *de Stadion* et le

baron *de Humboldt*, y représentèrent la Russie, l'Autriche et la Prusse.

Ce congrès fut rompu sans avoir amené aucun résultat. Au 1^er^ mars 1814, fut conclu et signé à Chaumont le traité de la quadruple alliance entre l'Autriche, la Grande-Bretagne, la Prusse et la Russie. Il fut négocié et signé par le prince *de Metternich*, lord *Castlereagh*, le prince *de Hardenberg* et le comte *de Nesselrode*[1]. Le traité de Chaumont a pour objet une alliance offensive et défensive. Le but de cette alliance est indiqué dans le préambule. C'est d'abord la poursuite vigoureuse de la guerre contre Napoléon, s'il refuse les conditions de la paix qu'on lui avait offertes, et ensuite le maintien de l'état des choses qui aura été établi. La durée de l'alliance est étendue à vingt ans.

Ce fut le 24 mars 1814 que l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le prince de *Schwartzenberg* et le maréchal *Barklay de Tolly*, décidèrent dans un conseil de guerre, tenu sur la grande route de Vitry, que les armées ennemies se porteraient en marche forcée sur Paris, pendant que le général *Wintzingerode*, à la tête d'un corps de cavalerie de vingt mille hommes, et avec quarante-six canons d'artillerie volante, sui-

[1] Voyez Schoëll, *Recueil de Pièces officielles*, vol. II, page 133, et Martens, Recueil, vol. XII, page 683.

vrait Napoléon sur la route de Vitry à Saint-Dizier, pour lui faire accroire que toute l'armée prenait cette direction.

Lorsque l'empereur Alexandre se détermina à prendre cette résolution, il avait eu déjà connaissance de la reddition de Lyon, de la marche de *Wellington*, qui avançait dans le midi, et de l'empressement avec lequel la ville de Bordeaux, une des premières villes de France, avait proclamé le roi légitime.

Le 25 mars fut livrée la bataille de Fère-Champenoise. Le 28, il y eut une affaire à Clay et Ville-Parisis. Le 29, le quartier-général des monarques et du prince de *Schwartzenberg* fut à Clichy, celui de *Blücher* à Ville-Peinte. Les corps de *Marmont* et de *Mortier* arrivèrent le soir par Nangis à Paris, et occupèrent les hauteurs de Montmartre et de Belleville. Le même jour, la régente et son fils avaient quitté Paris, prenant la route de Tours. Le 30 mars, la grande armée eut ordre d'attaquer les hauteurs de Belleville, pendant que celle de Silésie attaquerait Montmartre qui avait été fortifié. Les Français n'attendirent pas qu'on les attaquât; il s'éleva un combat long et opiniâtre. La situation des lieux où l'armée française était postée, lui permit de se défendre contre l'immense supériorité des alliés. Les Français se battirent avec un courage et une persévérance que leurs ennemis admirèrent. Leur

résistance fut opiniâtre sur tous les points d'attaque. Mais enfin le maréchal *Marmont*, voyant qu'il ne pouvait pas se maintenir à Belleville, et prévoyant qu'une retraite forcée dans la ville pouvait avoir pour la capitale les suites les plus désastreuses, proposa un armistice pendant lequel les hauteurs de Belleville et de Montmartre seraient évacuées. Il fut arrêté à trois heures; mais avant que l'armée de Silésie en pût être avertie, elle avait forcé Montmartre. A six heures du soir, le comte de *Nesselrode*, le comte *Orloff* et le comte *Paar* se rendirent à Paris pour convenir des conditions de la reddition.

Le 31 mars 1814, à deux heures du matin, la capitulation de Paris fut signée. Le même jour, à onze heures, l'empereur Alexandre et le roi de Prusse entrèrent dans Paris à la tête de trente-six mille hommes. Le même jour, à trois heures, l'empereur Alexandre, au nom de ses alliés, publia la déclaration suivante.

« Les armées des puissances alliées ont occupé Paris, la capitale de la France. Les souverains alliés accueillent les vœux de la nation française. Ils déclarent :

« Que si les conditions de la paix devaient renfermer de plus fortes garanties, lorsqu'il s'agissait d'enchaîner l'ambition de *Bonaparte*, elles doivent être plus favorables lorsque, par un re-

tour vers un gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance de ce repos.

« Les souverains alliés proclament, en conséquence,

« Qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Bonaparte ni avec aucun de sa famille;

« Qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes; ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professent toujours le principe que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte;

« Qu'ils reconnaîtront et garantiront la constitution que la nation française se donnera. Ils invitent, par conséquent, le sénat à désigner un gouvernement provisoire qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration, et préparer la constitution qui conviendra au peuple français.

« Les intentions que je viens d'exprimer me sont communes avec toutes les puissances alliées.

« Paris, le 31 mars 1814, à trois heures après midi.

« *Signé* ALEXANDRE.

« Par Sa Majesté impériale, le secrétaire d'État

« Comte DE NESSELRODE. »

Cependant Napoléon, avec l'armée qui lui res-

tait, s'éloigna de Vitry pour rentrer à Saint-Dizier, où, renfermé dans son cabinet, il passa la nuit du 27 au 28 mars sur ses cartes [1]. Le 29 il arrive à Troyes, et presse sa marche dans l'espoir de venir à temps pour défendre Paris. N'ayant point de doute que la route qui y conduisait n'était pas occupée par l'ennemi, il se jette dans une cariole de poste le 30 au matin. Il apprend successivement en changeant de chevaux que l'impératrice et son fils ont quitté Paris, que l'ennemi est aux portes, et qu'on se bat. Vers dix heures du soir il n'est plus qu'à cinq lieues de Paris; il rayait à Frontenteau, lorsqu'il apprend qu'il arrive quelques heures trop tard.

Napoléon, informé successivement de tous les désastres qu'il avait encore cru pouvoir prévenir, « envoie le duc *de Vicence* à Paris pour voir s'il « est encore possible d'intervenir au traité; il lui « donne tout pouvoir, et passe le reste de la nuit « à attendre les nouvelles, arrêté avec deux voi- « tures de poste, et quelques serviteurs, à très peu « de distance des avant-postes ennemis, dont il « n'est séparé que par la rivière. A quatre heures du « matin, il apprend, par un piqueur que lui avait « dépêché le duc *de Vicence*, que tout est con- « sommé; que la capitulation a été signée pen- « dant la nuit; et les alliés devaient entrer ce

[1] Voyez FAIN, *Manuscrit de 1814*, page 203.

« matin même dans Paris. Il fait aussitôt re-
« brousser chemin à sa voiture, et va descendre
« à Fontainebleau.

« Le 31, à six heures du matin, Napoléon se
« trouve à Fontainebleau. Différentes colonnes
« de l'armée française qui s'y étaient réunies
« formaient encore un corps de cinquante mille
« hommes. Dans la nuit du 2 au 3 avril, le duc
« *de Vicence* vient annoncer à Napoléon qu'il
« était parvenu à se faire entendre des souverains
« alliés, et qu'il avait obtenu un retour favo-
« rable aux intérêts de la régente et de son fils;
« mais qu'une prompte décision était nécessaire,
« et que c'était l'abdication de Napoléon. Après
« beaucoup de mouvemens d'hésitation, d'in-
« certitude et d'impatience, Napoléon rédige de
« sa main l'acte suivant :

« Les puissances alliées ayant proclamé que
« l'empereur Napoléon était le seul obstacle au
« rétablissement de la paix en Europe, l'empe-
« reur Napoléon, fidèle à son serment, déclare
« qu'il est prêt à descendre du trône, à quitter
« la France, et même la vie, pour le bien de la
« patrie, inséparable des droits de son fils, de
« ceux de la régence de l'impératrice et du main-
« tien des lois de l'empire.

« Fait en notre palais de Fontainebleau, le 4
avril 1814.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Cet acte, confié à trois plénipotentiaires de Napoléon qui étaient arrivés à Paris dans la soirée du 4, n'ayant pas été regardé suffisant, et le duc *de Vicence* étant venu chercher de nouveaux pouvoirs à Fontainebleau, Napoléon rédigea lui-même en ces termes la seconde formule de l'abdication qu'on demandait:

« Les puissances alliées ayant proclamé que « l'empereur était le seul obstacle au rétablis- « sement de la paix en Europe, l'empereur, fi- « dèle à son serment, déclare qu'il renonce, « pour lui et ses enfans, aux trônes de France « et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice, même « celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire aux « intérêts de la France. » [1]

Ce fut le 10 avril 1814 que Napoléon signa cette renonciation, après laquelle, le 11 avril, fut signée, à Paris, une convention entre le prince *de Metternich*, le comte *de Nesselrode* et le prince *de Hardenberg*, au nom de l'Autriche, de la Russie et de la Prusse; et les maréchaux *Ney*, *Macdonald* et le duc *de Vicence*, au nom de Napoléon. En voici les principaux articles : [2]

[1] Voyez FAIN, *Manuscrit de* 1814, seconde livraison, page 250.

[2] Voyez SCHOELL, *Hist. des Traités de paix*, vol. X, page 435.

« Napoléon Bonaparte renonce pour lui, ses successeurs et descendans, ainsi que pour chacun des membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'empire français et sur le royaume d'Italie, que sur tous autres pays. Art. I.

« Lui et son épouse conserveront, leur vie durante, le titre d'empereur et d'impératrice; les membres de sa famille, les titres dont il les avait revêtus. Art. II. [1]

« Il possédera, sa vie durante, l'île d'Elbe en toute souveraineté; et il lui sera donné, en outre, un revenu annuel de deux millions de francs en inscriptions sur le grand-livre de France, dont un million reversible à l'impératrice. Art. III.

« Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla seront donnés en toute souveraineté à l'impératrice Marie-Louise, et après elle, à son fils et à sa descendance. Art. V, etc., etc.

« Napoléon ratifia ce traité le 12 avril 1814; et la Grande-Bretagne y accéda le 27, quant aux stipulations relatives à l'île d'Elbe et aux duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. » [2]

[1] Dans le protocole des négociations, on se rapporte, à cet égard, à l'exemple de la paix d'Altranstadt, qui avait laissé à Auguste II le titre de roi, sans qu'il pût y ajouter les mots *de Pologne*. Voyez SCHOELL, vol. XIII, chap. LVI, section 2.

[2] Voyez SCHOELL, *Recueil de Pièces officielles*,

Par l'article XIX, il est déclaré que les troupes polonaises, de toute arme, qui sont au service de France, auront la liberté de retourner chez elles, en conservant armes et bagages, comme un témoignage de leur service honorable. Les officiers, sous-officiers et soldats conserveront les décorations qui leur ont été accordées, et les pensions affectées à ces décorations. [1]

Je m'arrête à l'époque de la déchéance de Napoléon et de son départ pour l'île d'Elbe, sans continuer à parler de tous les changemens arrivés en Europe, du rétablissement de l'ancienne dynastie des Bourbons en France, de la réintégration de plusieurs princes souverains dans leurs États respectifs, de l'organisation de l'Allemagne, et d'une réforme totale dans le système politique de l'Europe. Je ne parlerai pas non plus des traités négociés et conclus à Paris et à Londres, où des intérêts majeurs furent discutés pour ramener la paix et la tranquillité sur le continent; car, dans toutes ces négociations, il n'était pas encore question *de la Pologne.*

Je n'ai pu m'empêcher de tracer un tableau abrégé des événemens qui se sont succédé depuis

vol. VII, page 306, et MARTENS, Recueil, vol. XII, page 702.

[1] Voyez FAIN, *Manuscrit de* 1814, seconde livraison, page 278.

la bataille de Leipzig jusqu'à l'occupation de Paris, quoiqu'ils paraissent également étrangers à ce qui regarde la Pologne; mais je ne pouvais passer sous silence ce qui a préparé la catastrophe malheureuse de Napoléon, et le dénoûment de la scène politique de l'Europe, dont un des résultats a été la sortie des troupes polonaises du sol français, et leur rentrée dans leur patrie.

Il était réservé à l'empereur Alexandre de fixer le sort de la Pologne. Malheureusement, ce n'est pas à la tête de ses armées victorieuses qu'il en prescrivit les limites..... Il aurait pu les déterminer à son gré, à l'époque où, maître, pour ainsi dire, des destinées de l'Europe, il ne pouvait rencontrer aucun obstacle à ses volontés. La répugnance qu'il avait pour la prolongation de la guerre et pour toute idée d'envahissement; sa modération naturelle, son désintéressement et sa délicatesse, le déterminèrent à ouvrir des négociations au congrès de Vienne, où, contrarié dans ses projets relativement à la Pologne, il dut faire des concessions d'une grande portion de ce pays, pour contenter toutes les parties contractantes, et ne pas retarder la pacification générale.

C'est ainsi que les Polonais, qui commençaient à s'enorgueillir d'avoir pour protecteur un souverain aussi puissant que l'empereur Alexandre, et qui se croyaient encore une fois près d'atteins-

dre au but de leurs désirs, ont dû renoncer à l'espoir d'être tous réunis sous son sceptre; ce qui seul pouvait adoucir leur sort, et les consoler de la perte de l'existence indépendante qu'il n'était plus en leur pouvoir d'obtenir.

LIVRE DOUZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Tandis que dans les premiers mois de 1813 le théâtre de la guerre, transporté en Allemagne, s'éloignait de plus en plus des frontières de la Russie, et que des nouvelles fréquentes que l'on en recevait annonçaient des succès suivis, et présageaient la poursuite des armées de Napoléon jusque dans l'intérieur de la France, les Polonais, habitans du duché de Varsovie, et ceux qui venaient de rentrer sous la domination de la Russie, arrosaient de larmes amères le sol de leur malheureux pays..... Tout y retraçait la misère, la détresse et la désolation.

Voici le tableau de la situation du duché de Varsovie, tel que l'a présenté M. *de Pradt*, à l'époque de son ambassade à Varsovie.

« La formation et l'entretien d'une aussi grande armée[1] avaient épuisé le duché; ses revenus montaient à quarante millions de francs, les dépenses excédaient cent millions. Le déficit de l'année

[1] Voyez le chapitre Ier du Livre XI de ces Mémoires.

1811 et des premiers mois de l'année 1812 s'élevait à vingt et un millions.

« Une abondance stérile de cinq à six ans avait été remplacée par une disette cruelle. Cette année toute l'Europe en souffrit. La Pologne n'a de revenus que par la vente de ses blés; au nord, l'écoulement s'en fait par Dantzig et les ports de la Baltique; au midi, par Odessa. Le système continental fermait le premier débouché, la guerre de Turquie le second.

« Les finances du duché ne fournissaient qu'à une petite portion des dépenses militaires. La solde a cessé le 1er juillet 1812, et n'a plus reparu. Celle du mois de juin avait été fournie par l'avance d'un million que Napoléon fit au duché, sur la demande des ministres qui furent le trouver à Posen. Depuis plusieurs années, un emprunt de douze millions avait été ouvert à Paris pour le compte du roi de Saxe, comme grand-duc de Varsovie : les salines de Wieliczka lui servaient d'hypothèque; la France le garantissait..... Les comptes arrêtés entre la France et le duché pour les fournitures de l'armée donnaient à celui-ci une balance de sept millions de francs. On lui avait cherché je ne sais quelle querelle pour retarder ou écarter le paiement.

« Je lis dans les dépêches de mon prédécesseur, sous la date du 4 octobre 1811, que l'on parlait dès lors de la nécessité de réduire l'armée

à moitié; dans celle du 7 novembre 1811, qu'une grande revue, fixée au 1er du mois, n'avait pu avoir lieu, parce que les soldats n'avaient pas de souliers.

« Aucun fonctionnaire civil ou ecclésiastique n'était payé..... Les fournisseurs avaient fui; on alimentait les services comme on pouvait..... On demandait tous les jours de nouvelles fournitures à la ville, aux campagnes. On doublait les taxes; rien ne venait : peine perdue que de presser un pays desséché. Les troupes parcouraient le duché dans toutes les directions, mangeant, ruinant, amenant les paysans, les chevaux; l'impôt s'arrêtait. Les douanes orientales avaient disparu, tout tarissait, et les besoins grossissaient tous les jours. La misère particulière était à l'égal de la misère publique; l'une suit toujours l'autre. »[1]

Dans un autre endroit du même ouvrage, page 183, M. *de Pradt* ajoute encore : « Six se-
« maines de pluie menaçaient les récoltes, avaient
« gonflé toutes les rivières et causaient des ra-
« vages très grands. — Plusieurs usines utiles à
« la guerre, appartenant au duché, avaient péri;
« les impôts tarissaient et les besoins augmen-
« taient. Plus il venait de troupes, plus on rava-
« geait; il fallait les entretenir en santé et en

[1] Voyez *Histoire de l'Ambassade en Pologne*, p. 86 *et suiv.*

« maladie ; les équiper, les pourvoir de tout. « Varsovie était le magasin et l'hôpital général, « la vraie place d'armes de la Pologne.... Les dis- « tributions journalières se sont élevées de vingt- « cinq mille à quarante-six mille rations, quand « la division du général *Durutte* s'est réunie à « Varsovie. On n'a jamais distribué moins de « cinq mille rations de fourrages, et l'on ne « comptait pas cent chevaux dans la ville, tant « le gaspillage était grand et difficile à répri- « mer parmi des troupes de dix nations diffé- « rentes, qui toutes demandaient, exigeaient, « prenaient.

« Pendant ce temps les dévastations exécutées « par les militaires allaient leur train. Nous étions « à bout de patience et de moyens ; l'argent man- « quait absolument. A force de misère, les con- « tribuables bravaient les contraintes, comme il « arrive toujours en pareil cas. Nous imaginâmes « de faire payer en denrées une somme de vingt « et un millions d'impôts arriérés sur les années « 1810 et 1811, etc., etc. »

Quoique les provinces polonaises réunies à la Russie ne se fussent point trouvées exposées à un tel état de détresse jusqu'au commencement de l'année 1812, et qu'elles eussent eu bien moins long-temps à souffrir que le duché, elles étaient cependant tout autant à plaindre.

Les réclamations continuelles qui me parve-

naient à Pétersbourg, de la part des habitans des gouvernemens de Wilna, de Minsk, de Mohilow et de Witepsk, dont les propriétés avaient le plus souffert par le passage des troupes, et dont plusieurs se trouvaient tout-à-fait ruinées, m'avaient d'abord porté à faire des représentations, à ce sujet, à différens ministres, et principalement à celui des finances. — Comme ils ne pouvaient rien entreprendre par eux-mêmes sans le retour de l'empereur, j'en reçus pour toute réponse, que personne n'avait pu être exempt des suites inévitables de la guerre; que les habitans des gouvernemens de Smolensk et de Moscou avaient fait des pertes plus considérables que ceux des gouvernemens dont je leur exposais les plaintes; que nous devions nous regarder comme trop heureux de voir la Russie sauvée et ses armées triomphantes; que tout le trésor de l'empereur ne suffirait point pour bonifier les pertes et dommages que ses sujets avaient essuyés, etc., etc.

Tous ces raisonnemens ne pouvaient tarir les larmes des pauvres propriétaires, qu'on n'avait cessé de piller depuis le commencement de la guerre; dont on avait brûlé les habitations, les granges, les étables et les villages; dont on avait détruit les récoltes, et auxquels on avait enfin enlevé les chevaux, le bétail et tout ce qui pouvait être transporté..... Je fus donc obligé d'écrire à l'empereur lui-même.

Voici la lettre que je lui adressai, en date du 10 août 1813, et que je remis à S. Exc. M. *de Wiazmitinoff*, gouverneur-général de Pétersbourg, qui expédiait deux fois par semaine un courrier avec ses rapports au quartier-général de Sa Majesté :

« Sire, lorsque la Providence protége et bénit les intentions de Votre Majesté impériale ; lorsque ses armées victorieuses s'avancent pour fixer le sort de tant de nations, et exécuter de vastes plans qui ont pour objet le bien général de l'humanité, votre cœur, Sire, toujours bon et sensible, ne perd pas sans doute de vue la nécessité indispensable de guérir des plaies profondes que la guerre a portées dans le sein de vos États, et de venir au secours des propriétaires qui en ont été la victime.

« Personne n'ignore combien de fois les yeux de Votre Majesté impériale, mouillés de larmes à la vue de ces provinces ruinées par le fer et la flamme, peignaient sa profonde douleur ; et combien l'aspect de ses sujets infortunés l'affectait vivement ! Personne ne doute de l'intérêt que Votre Majesté impériale prend à ces malheureux habitans, ainsi que des sacrifices qu'elle serait capable de faire pour les soulager ; mais, Sire, votre absence, si nécessaire pour rétablir la tranquillité en Europe, retarde les effets de votre justice et

de votre pitié pour vos sujets des provinces de l'empire qui ont été le théâtre de la guerre.

« Je ne puis et ne dois parler ici que des gouvernemens habités par mes compatriotes, et d'où je reçois, avec un tableau affreux des désastres que l'on y a éprouvés, des réclamations que je sollicite, au pied du trône de Votre Majesté impériale, appui et secours.

« Les gouvernemens de Mohilow, de Witepsk, de Minsk et de Wilna ont beaucoup souffert en général; mais ceux surtout entre les propriétaires qui avaient leurs possessions sur les routes qu'ont traversées les armées et dans leurs environs, sont totalement ruinés; en sorte que, si le gouvernement ne vient promptement à leur secours, ils ne pourront jamais se relever par eux-mêmes.

« Il ne s'agit pas seulement d'exercer un acte de miséricorde à leur égard, mais il faut ranger dans la classe des besoins les plus pressans de l'État la nécessité de venir à leur appui; car si le propriétaire n'a pas les moyens de nourrir ses paysans, les maladies et la mortalité dans la classe agricole en deviendront des suites inévitables, et la population, déjà diminuée considérablement par les fléaux de la guerre, continuera à décroître d'un jour à l'autre. J'ajouterai encore que, si le propriétaire n'est pas en état de se procurer des chevaux et du bétail pour lui et ses paysans,

il ne pourra pas cultiver et faire valoir ses terres, et, par conséquent, il ne sera pas en état de payer les impositions et de fournir ce que le gouvernement exigera de lui.

« Si l'on jette un coup d'œil sur les pertes énormes que l'État doit déjà avoir éprouvées par la diminution de la population, et des ressources que les richesses des propriétaires, basées uniquement chez nous sur les récoltes abondantes de nos provinces, lui présentaient, on trouvera qu'elles peuvent excéder dans leur résultat au centuple le montant des avances avec lesquelles on pourrait y obvier, et parer à toutes les malheureuses catastrophes qui doivent nécessairement s'ensuivre. — Ces pertes, réparties présentement entre les propriétaires en détail, se feront sentir bien davantage à l'avenir, et de tout leur poids, au gouvernement; tandis que des secours accordés à temps ne seraient que des avances qui se trouveraient remboursées avec usure, et qui préviendraient le déchet des rentes et des fonds, et même des banqueroutes des propriétaires moins riches.

« J'ai cru, Sire, qu'on prendrait des mesures générales pour subvenir aux besoins de vos sujets qui ont souffert davantage, et au moins, qu'on accorderait un sursis ou moratoire, qui mettrait les propriétaires fonciers à couvert de la persécution des capitalistes, seule classe qui

ait échappé aux funestes effets de la guerre, et qui achève d'arracher les dernières ressources aux propriétaires; mais comme des affaires majeures tiennent Votre Majesté impériale éloignée de la capitale, et que je n'entends pas parler ici de projets relatifs à cet objet, je perds l'espoir qu'il en soit question de si tôt. — C'est là le motif qui m'a déterminé à adresser cette lettre.

« Je suis, etc. »

Au bout d'environ quatre semaines, je reçus, en date du 8 septembre 1813, de Töplitz, une réponse de Sa Majesté, qui me portait l'ordre de me concerter avec quelques uns de mes compatriotes pour lui présenter un projet tendant à trouver les moyens les plus prompts et les plus efficaces de venir au secours de ceux qui avaient le plus souffert: L'empereur m'ordonna de lui adresser en droiture ce projet, et d'en remettre la copie avec ma signature au ministre des finances. Tout cela fut effectué très promptement, mais depuis cette époque on ne m'en parla plus à Pétersbourg.

Il n'y a pas de doute que les gouvernemens de Smolensk et de Moscou ont dû souffrir infiniment; que l'incendie de Moscou a occasionné des dommages incalculables aux riches propriétaires de cette ville; que Smolensk, livrée aux flammes ainsi que d'autres villes moins considé-

rables et des villages entiers, devaient nécessairement amener la ruine de beaucoup de familles; et que les sacrifices énormes qu'ont faits les habitans de toutes les classes dans ces deux gouvernemens, leur ont fait sentir tout le poids de la guerre. Mais si l'on considère que depuis plus de deux cents ans les anciennes frontières de l'empire de Russie avaient été toujours intactes, et qu'au contraire la Lithuanie ainsi que la Pologne, depuis une longue série d'années, mais principalement depuis le commencement du dix-huitième siècle, n'avaient cessé d'être exposées à tous les genres de fléaux et de calamités; si l'on observe que les souverains de la Russie ont toujours veillé à la prospérité de leur empire et au bien-être de leurs sujets avec une sollicitude paternelle, tandis que leurs employés dans les provinces conquises, et éloignées de la capitale, ne faisaient connaître pour la plupart que l'étendue de leur pouvoir, sans présenter aucun plan d'amélioration pour la régie de ces provinces, et sans songer à soulager le sort de leurs habitans, l'on se persuadera facilement que la Russie-Blanche et la Lithuanie ont bien plus souffert, en proportion, que les gouvernemens de Smolensk et de Moscou [1]. Beaucoup de familles nobles ont

[1] Quelques années de temps ont suffi pour reconstruire la ville de Moscou, et la rendre plus belle et plus magni-

dû y abandonner leurs habitations réduites en cendres, ainsi que leurs champs privés de bras pour la culture, et changés en véritables déserts, et se virent contraintes de chercher un asile chez leurs amis. — Beaucoup d'entre elles furent ruinées au point de ne pouvoir jamais sortir de l'état de misère, et les plus riches propriétaires ont vu diminuer de plus de la moitié la valeur de leur fortune.

Plusieurs mois s'étaient écoulés depuis le départ de l'empereur de Pétersbourg, sans que les Lithuaniens conçussent des inquiétudes sur leur avenir; et l'espoir de voir leur sort changé, apportait des soulagemens à leurs souffrances. — L'empereur avait bien voulu parler de moi à différentes occasions pendant son séjour à Wilna; il avait répété qu'il m'appellerait à lui dès que les armées françaises auraient repassé la Vistule: on ne doutait donc point qu'on verrait bientôt les effets de ces déclarations, et que je ne tarderais

fique qu'elle ne l'avait jamais été. La sollicitude paternelle d'Alexandre a fait oublier, dans les gouvernemens de Smolensk et de Mosoou, le séjour qu'y ont fait les troupes ennemies. Les habitans de la Russie-Blanche et de la Lithuanie sont les seuls encore qui, réduits à la misère à la suite de la campagne de 1812, n'ayant ni manufactures, ni commerce, ni argent, attendent tout de la Providence et de la bienveillance de leur souverain."

(*Note ajoutée en* 1819.)

pas à quitter Pétersbourg pour me rendre au quartier-général.

Cependant, à mesure que les armées russes triomphaient et marchaient en avant, la position des Polonais sujets russes devenait d'un jour à l'autre plus critique. — Ruinés par tous les fléaux de la guerre, ils n'attendaient de consolation et de secours que de l'empereur, et malheureusement la possibilité de lui adresser leurs prières et de lui faire connaître leurs besoins, devenait d'autant plus difficile qu'il était éloigné des frontières, et que l'on ne pouvait prévoir la fin de la guerre et le terme de son retour dans la capitale. — C'est le motif qui leur fit désirer d'envoyer une députation au quartier-général, et c'est moi que l'on proposait pour en être le président, ou plutôt, l'on désirait que je voulusse m'en charger tout seul.

Plusieurs autres considérations rendaient cette députation nécessaire. L'on osait espérer que l'empereur rétablirait la Pologne, comme il en avait toujours manifesté ostensiblement la volonté. On se flattait qu'il persistait dans l'intention de joindre au duché de Varsovie les ci-devant provinces polonaises réunies à la Russie, pour former un royaume de Pologne, qui aurait un roi et une constitution. On savait que, dans le courant de l'année 1811 et d'une partie de 1812, j'avais toujours plaidé la cause de mes

compatriotes; que j'avais eu des entretiens fréquens avec l'empereur sur le rétablissement de la Pologne; qu'il m'avait chargé de la rédaction d'une constitution pour les huit gouvernemens de l'empire habités par des Polonais, dans l'intention de les organiser et d'en former un duché ou royaume de Lithuanie, ce qui devait être effectué avant le commencement de la campagne de 1812. On n'ignorait pas que ce travail était regardé comme préparatoire pour organiser, lorsque les circonstances le permettraient, la forme du gouvernement du royaume de Pologne. On avait donc tout lieu d'espérer que si l'empereur agréait une députation et me permettait de la représenter au quartier-général, j'aurais la facilité de maintenir Sa Majesté dans ses bonnes intentions pour mes compatriotes, et de lui rappeler des promesses auxquelles nous attachions tant de prix.

Indépendamment de ces motifs, il y en avait encore de très puissans, qui faisaient désirer à mes compatriotes d'avoir auprès de la personne de l'empereur un représentant qui lui parlât en leur faveur. — Malgré la publication de l'acte d'amnistie, qui avait précédé d'un an à peu près l'époque où j'écris ces notes, les persécutions n'avaient point cessé dans les provinces de la ci-devant Pologne incorporées à la Russie, et principalement dans celles qui avaient été le théâ-

tre de la guerre: On donnait de fausses interprétations à l'acte d'amnistie. Plusieurs employés n'accordaient à cet acte de bienveillance de l'empereur que la latitude qui leur convenait. Beaucoup d'individus se trouvaient encore arrêtés. Le séquestre sur les propriétés de plusieurs personnes qui s'étaient trouvées impliquées dans les derniers événemens, n'avait pas été encore levé. Les autorités constituées voyaient de mauvais œil tous ceux qui n'avaient pas quitté leurs habitations à l'approche des armées de Napoléon. On faisait un crime à ceux qui parlaient du rétablissement de la Pologne, et qui prononçaient le mot de constitution.

Le 6 (18) décembre 1813, je reçus une lettre du prince *Giedroyc*, maréchal de la noblesse du gouvernement de Wilna, qui, après m'avoir fait le tableau le plus affligeant de la misère et de la désolation de toute la province de Lithuanie, m'envoyait une pétition signée par tous les maréchaux des districts, en m'invitant de me rendre, comme député, au quartier-général de l'empereur pour lui exposer l'état déplorable et les demandes des habitans de la Lithuanie.

Je fus sensiblement touché et de la triste situation de mes compatriotes, et de la confiance avec laquelle ils s'adressaient à moi, et des expressions dont ils se servaient pour m'engager à ne pas refuser le service auquel on m'appelait; je

me vis toutefois obligé de faire observer dans ma réponse, qu'aucune députation ne pouvait être envoyée à l'empereur sans son approbation, dans ce moment où il se trouvait à la tête de son armée, et hors des frontières de son empire. Je fis sentir également que quand même on obtiendrait, par l'entremise du gouverneur-général de Wilna, la permission d'envoyer des députés, je ne pourrais me charger d'être de ce nombre, sans me trouver nommément désigné par l'empereur, parce que, comme sénateur, je ne pouvais quitter la capitale sans y être autorisé par Sa Majesté.

Toutefois, je pris la résolution d'écrire moi-même à l'empereur le 12 (24) décembre 1813, et je lui envoyai la traduction de l'expédition que je venais de recevoir. La réponse du grand-maréchal comte *Tolstoy*, faite au nom de l'empereur, portait : « Que Sa Majesté agréait avec plaisir « l'expression des sentimens des habitans de la « Lithuanie, mais qu'elle ne recevrait la députa- « tion qu'on voulait lui envoyer, qu'à son retour à « Saint-Pétersbourg, car se trouvant presque « toujours en marche, et étant très occupée des « opérations militaires et des affaires politiques « de l'Europe, elle ne pouvait avoir le loisir de « donner tout le temps nécessaire à ce qui a rap- « port à l'administration intérieure. »

Cette lettre était datée du quartier impérial du

10 (22) février 1814, sans préciser l'endroit où il se trouvait, et elle ne me parvint à Pétersbourg que vers la mi-mars.

CHAPITRE II.

Depuis que l'on avait reçu à Pétersbourg la nouvelle de l'occupation de Paris par les armées alliées, tout le public s'y livrait à une joie extrême, qu'augmentait encore l'espérance de voir bientôt l'empereur rentrer dans la capitale de son empire. On savait qu'Alexandre, après avoir quitté Paris, était arrivé le 4 juin à Boulogne; que le roi de Prusse l'y rejoignit; que les deux souverains s'embarquèrent le 6 juin et arrivèrent le 7 à Calais, où ils montèrent sur les yachts royaux de Sa Majesté britannique; que le 7, dans la soirée, ils débarquèrent à Douvres, et que de là ils s'étaient rendus, sous le plus rigoureux incognito, à Londres; qu'après la réception la plus brillante et les fêtes les plus magnifiques de tous genres qui se succédaient journellement, les deux souverains, accompagnés de la duchesse d'Oldenbourg, sœur de l'empereur Alexandre, et des deux fils du roi de Prusse, s'embarquèrent le 27 à Douvres;

qu'Alexandre débarqua à Rotterdam, traversa la Hollande, où il s'arrêta peu de temps, se rendit à Carlsruhe, où l'impératrice *Élisabeth* l'attendait auprès de sa famille. On voyait donc approcher le moment du retour de l'empereur à Pétersbourg avec autant de plaisir que d'anxiété et d'impatience.

Mais si, d'un côté, presque toute la population de la capitale se livrait à la joie de voir la guerre terminée, de s'attendre à la rentrée des troupes victorieuses dans le sein de leur patrie, et de pouvoir présenter à leur auguste chef qui les précédait, les justes hommages d'admiration et de reconnaissance, il ne faut pas, d'un autre côté, se dissimuler qu'au travers de l'expression de l'enthousiasme général, on faisait entendre quelques plaintes de la longue absence que l'empereur venait de faire, de la lenteur dans la marche des affaires, du peu d'activité des employés civils, et de leur insouciance pour toute autre partie de l'administration que celle qui concernait le militaire. L'arrivée d'Alexandre fit disparaître jusqu'à l'ombre du mécontentement.

Le sénat de Saint-Pétersbourg avait proposé et décidé de donner à Alexandre le surnom de *Béni*. Trois membres de ce corps furent députés, vers le milieu de mai, pour porter à l'empereur le résultat de cette délibération, et le joignirent à Weimar. Alexandre se refusa aux vœux du sé-

nat, et répondit aux députés : « J'ai toujours « tâché de donner à la nation l'exemple de la sim- « plicité et de la modestie : je ne pourrais ac- « cepter le titre qui m'est offert, sans m'écarter « de mes principes, etc. »

C'est dirigé par les mêmes sentimens qu'il adressa le rescrit suivant au gouverneur de Pétersbourg.

« J'apprends qu'on fait pour ma réception « divers préparatifs. J'ai toujours eu de la répu- « gnance pour toutes ces démonstrations, et « dans les circonstances présentes je les désap- « prouve plus que jamais. Les événemens qui « ont mis fin aux guerres sanglantes de l'Europe « sont l'œuvre du seul Tout-Puissant. C'est de- « vant lui qu'il faut nous prosterner tous; faites « connaître cette inaltérable résolution, afin qu'il « ne soit donné aucune suite à des préparatifs « quelconques pour me recevoir. »

A ces preuves signalées de modestie, Alexandre ajouta en rentrant dans sa capitale des marques de la plus sincère piété. Son premier soin fut d'aller rendre à l'Eternel d'humbles actions de grâce dans l'église cathédrale de Casan. Il passa de là à Kamennoi-Ostroff, sa résidence d'été habituelle. Le peuple le reçut partout avec acclamation et ivresse.

Quelques changemens eurent lieu à l'arrivée de l'empereur à Pétersbourg. Le comte de *Nesselrode* remplaça, dans le ministère des affaires étrangères, le comte *Romanzoff*, chancelier de l'empire, dont la démission fut acceptée. Peu après, l'empereur fit adresser au synode, au conseil de l'empire et au sénat dirigeant, l'ukase suivant.

« La demande qui m'a été faite par le saint « synode, le conseil de l'empire et le sénat di- « rigeant, concernant l'érection d'un monument « à ma personne dans la capitale, en me sollici- « tant d'accepter le nom de *Béni*, me fait beau- « coup de plaisir, parce que j'y reconnais d'une « part la bénédiction de Dieu, qui veille sur « nous, et de l'autre, les sentimens du corps de « l'empire russe. Tous mes efforts et mes plus « ferventes prières n'ont pour but que d'obtenir « en effet la durée de cette faveur divine, tant « pour moi-même que pour mon peuple fidèle, « mes sujets loyaux et bien aimés, et pour le « genre humain tout entier. C'est là mon désir « le plus ardent et mon plus grand bonheur. « Mais, malgré tous mes efforts pour y parvenir, « je ne puis, comme homme, être assez pré- « somptueux pour accepter ce titre et pour « m'imaginer l'avoir en effet mérité. Cela est « d'autant plus incompatible avec mes princi-

« pes, que, dans tous les temps et toutes les « occasions, j'ai exhorté mes fidèles sujets à l'hu- « milité et à la modestie. Je ne puis donner un « exemple qui serait en contradiction avec mes « véritables sentimens. Ainsi donc, en même « temps que, par la présente, je témoigne mon « entière gratitude, je prie les corps constitués « de l'empire d'abandonner tous ces projets. « Puisse un monument m'être élevé dans vos « cœurs, comme je vous en élève un dans le « mien! Puissent mes peuples me bénir dans « leurs cœurs comme le mien les bénit! Puisse « la Russie être heureuse, et puisse la divine Pro- « vidence veiller sur elle et sur moi! ».

Peu de jours après l'arrivée de l'empereur, l'on prévint les députés des gouvernemens de Kiiow, de Podolie, de Wolhynie, de Mohilow, de Witepsk, de Minsk, de Wilna, de Grodno et de l'arrondissement de Bialystok, qu'ils seraient admis à la présentation de l'empereur. Ces différentes députations s'étaient rendues à Pétersbourg non seulement d'après l'autorisation du gouvernement, mais d'après les ordres exprès de Sa Majesté. La Courlande avait également envoyé ses députés. Toute la ville était occupée à deviner les motifs de la réunion de tous ces représentans, et on se livrait à différentes conjectures.

Les députés polonais des gouvernemens que je viens de nommer se nourrissaient encore d'espérances. On observait avec étonnement des députés de la Courlande, qui avait fait autrefois partie de la Pologne comme vassale. On était ravi de voir des représentans des gouvernemens de Kiiow, de Mohilow et de Witepsk, qui depuis si long-temps avaient été détachés de la Pologne et incorporés à la Russie. Enfin, tous les propos et toutes les illusions disparurent au jour fixé par l'empereur pour recevoir les députés, dans le nombre desquels je me trouvais comme représentant du gouvernement de Wilna.

On donna à cette audience un peu plus d'éclat que de coutume. Nous fûmes introduits par le grand-chambellan, dans la salle de réception, où l'empereur parut un moment après, portant sur sa physionomie une teinte de sévérité que je ne lui avais jamais vue. Tous mes collègues parurent surpris et intimidés; quant à moi, qui le connaissais si bien, je ne doutais pas un seul instant que, sous cet extérieur imposant, Alexandre ne conservât toujours les mêmes sentimens qu'il avait manifestés en toute occasion.

Après nous avoir salués, il nous dit, d'une voix forte et élevée : « Messieurs, je vois avec plaisir « réunis autour de moi les députés de ces gouver- « nemens, dont la campagne de 1812 m'avait « éloigné pour quelque temps. J'ai été très satis-

« fait de la conduite de la plus grande partie de « vos compatriotes, qui n'ont cessé de m'être « attachés et fidèles. J'en ai vu avec peine quelques « uns égarés par des insinuations étrangères, et « par de fausses espérances; mais je ne m'en suis « vengé que par l'acte d'amnistie, d'après lequel « vous avez pu juger de ma façon de penser. « Dites à vos commettans que tout est oublié et « pardonné, et qu'ils ne doivent point douter de « tout l'intérêt que je leur porte, et du désir que « j'ai de les voir heureux et contens. »

Ce peu de mots, prononcés d'un ton sérieux et sévère, ne manquèrent pas cependant de tranquilliser tous les députés présens, et de les pénétrer de reconnaissance. Comme ils étaient rangés d'après l'ordre des dates où leurs provinces avaient été incorporées à l'empire, l'empereur s'approcha d'abord des députés des gouvernemens de Mohilow, de Witepsk et de Kiiow, en leur adressant quelques mots insignifians. En s'approchant de moi il s'arrêta un moment avec l'apparence d'un embarras momentané dont je rendrai raison plus bas; ensuite, avec un air de bienveillance qu'il avait toujours montré à mon égard, il me dit : « Je suis bien charmé de vous « voir encore une fois l'organe de vos compa- « triotes de Lithuanie. J'ai été bien fâché de « n'avoir pu passer cette fois-ci par Wilna. Cette

« ville me rappelle des souvenirs bien intéressans!.... Dites aux habitans de Wilna que je « n'oublierai jamais le zèle et le dévoûment qu'ils « m'ont témoignés pendant mon séjour chez eux, « avant le commencement de la campagne de « 1812, et que je m'occuperai toujours de leur « sort avec beaucoup de plaisir. »

Je répondis que les habitans du gouvernement de Wilna ne pourraient jamais oublier le séjour de l'empereur dans la capitale de la Lithuanie; qu'ils étaient pénétrés de tout ce que l'empereur avait fait pour eux, et principalement dans le courant des années 1810 et 1811, et qu'ils chercheraient toujours à mériter sa bienveillance et sa protection. Comme je vis l'empereur ému de ces expressions, qu'il aperçut sortir du fond de mon cœur, j'ajoutai que je pouvais l'assurer que, dans aucun des gouvernemens dont il voyait les députés devant lui, et dont les habitans lui étaient sincèrement dévoués, on ne l'aimait davantage, et on n'avait plus de confiance en lui que dans le gouvernement de Wilna. L'empereur parut touché et satisfait de cette assurance; et passa ensuite aux députés de Grodno, de Minsk, de Wolhynie, de Podolie, de Bialystok, et de la Courlande; et enfin, il revint encore une fois à moi, et après une pause d'un moment, il nous dit en reprenant un air sérieux : *Messieurs, encore un peu de temps et de patience,*

et vous serez tous beaucoup plus satisfaits de moi. L'empereur nous congédia immédiatement après.

Comme ces dernières paroles n'avaient pu être bien entendues que des députés qui se trouvaient rapprochés de moi, et qu'elles n'avaient pu parvenir jusqu'à ceux qui étaient plus éloignés et qui formaient un cercle composé de plus de vingt personnes, je fus entouré et pressé de tous côtés, en sortant de la salle d'audience, par ceux qui y avaient été présens, et qui me demandèrent de répéter mot à mot tout ce que l'empereur m'avait dit. On conçoit les interprétations variées que l'on donna aux expressions de Sa Majesté!..... Quant à moi, qui avais entendu à tant de reprises différentes des paroles bien plus consolantes, et qui n'avais jamais douté des bonnes intentions d'Alexandre, mais qui commençais à mettre en doute la possibilité de voir réaliser ses promesses, je pris la chose dans son véritable sens, c'est-à-dire que l'empereur voulait le bien, qu'il désirait améliorer le sort de ses sujets polonais, mais qu'il était encore, malgré ses succès, trop dépendant des événemens politiques, et trop indécis dans ses résolutions pour pouvoir prononcer sur ce qu'il ferait.

L'extérieur de l'empereur, au moment où il entra dans la salle d'audience, ne devait pas surprendre; car malgré son extrême bonté, il était

laissé prévenir contre beaucoup d'individus qui avaient pris part aux derniers événemens de la campagne de 1812; et tous ceux qui n'aimaient pas les Polonais cherchaient à les représenter à l'empereur sous des couleurs très défavorables. D'ailleurs, il est connu de tout le monde qu'Alexandre avait beaucoup changé dans ses habitudes et ses manières depuis son retour de l'armée; mais on aurait tort de supposer que son cœur eût éprouvé la moindre altération, car il n'a jamais cessé d'être bon et sensible.

Il n'y a que ceux qui ne connaissaient pas de près l'empereur qui aient pu supposer que ses succès l'avaient enorgueilli, et que c'est ce qui lui donnait dans le public ce maintien sévère et imposant qu'on ne lui avait pas connu avant la campagne de 1812. Non, ce n'est point à lui, mais à la Providence, qu'Alexandre a toujours rapporté les victoires de ses armées, et tous les événemens qui ont rendu son règne si glorieux à l'époque dont je parle.

Il avait trop de religion et de modestie pour s'approprier à lui seul la gloire qu'un concours de circonstances extraordinaires lui avait procurée. L'expérience qu'il avait acquise dans les trois dernières années, la profonde connaissance des hommes, qu'il s'était procurée en se voyant à la tête de presque toute l'Europe armée contre Napoléon, et tenant pour ainsi dire seul entre

ses mains la balance politique, au milieu des circonstances les plus épineuses, et dont les résultats étaient très problématiques; les réflexions qu'il avait eu le temps de faire, tant dans le cours des opérations militaires qu'au milieu des négociations diplomatiques dont il prescrivait et suivait la marche; et enfin, tous les résultats heureux qu'il avait obtenus à force de persévérance, d'activité et de travail, tout cela contribua à développer et à faire connaître les grandes qualités dont Alexandre avait été doué par la nature, et qu'une éducation soignée avait cultivées dès ses plus tendres années. Il commença à être moins méfiant de lui-même; il sentit ses forces et sa puissance, dont pourtant il ne voulut faire usage que pour assurer la paix et la tranquillité de l'Europe, et garantir le bien-être de ses sujets.

Avec ces sentimens, l'empereur reparut au milieu de sa capitale. Tous les yeux furent tournés vers lui, lorsqu'au milieu d'une population nombreuse il commandait lui-même ses troupes, et les faisait ranger sur la grande place destinée pour les exercices militaires, autour de l'autel qu'on avait élevé dans le centre de cette vaste enceinte. Au pied de l'autel, le clergé, dans toute sa pompe et son éclat, rendait un hommage solennel à l'Être-Suprême, pour les victoires qui avaient affranchi la Russie de l'ennemi, et pour les succès

qui avaient couronné de gloire les armées et son auguste chef. L'empereur, monté sur un cheval superbe, et l'épée à la main, présentait l'aspect martial d'un guerrier vainqueur. Ce n'était plus, en apparence celui qu'on avait vu, dans les années précédentes, passer en revue ses troupes, sur la place du château, avec un extérieur doux, bienveillant et paisible. Il portait sur sa figure l'empreinte d'un souverain qui avait fixé le sort de l'Europe. Mais on ne fut pas long-temps sans reconnaître que c'était toujours le même Alexandre, plein de piété dans les pratiques de religion, ainsi que de respect et de soumission pour son auguste mère, lorsqu'on le vit assister à l'office divin avec la tête découverte, et qu'ensuite, à côté de la portière de la voiture de l'impératrice mère, il fit défiler toutes les troupes qu'il commandait en personne, en faisant rendre à cette auguste souveraine tous les honneurs militaires.

Dans toutes les fêtes publiques, et dans les cercles de la cour, l'empereur conserva depuis une contenance plus réservée, et même imposante. Il n'adressait la parole qu'à peu de personnes, et c'était, pour la plupart, les militaires qui jouissaient de cette préférence. Cependant, malgré les changemens que l'on avait aperçus dans l'humeur et la manière d'être de l'empereur, personne n'avait lieu de se plaindre qu'il négligeât de

s'occuper de ceux que des affaires particulières obligeaient d'avoir recours à sa bienveillante protection. Toujours également bon et sensible, il essuyait les larmes des malheureux, et faisait couler celles de la reconnaissance.

J'ai dit que l'empereur, en m'abordant dans le salon d'audience où les députés furent présentés, avait fait apercevoir un moment d'embarras. Voici ce qui pouvait en être le motif. Tous ceux qui connaissaient son extrême bonté et sa délicatesse sauront l'apprécier. Lorsque l'empereur quitta Pétersbourg, au commencement de décembre 1812, les dernières paroles qu'il m'adressa, comme je l'ai rapporté sur la fin du dixième Livre, étaient : « Je quitte Pétersbourg, mais nous « nous verrons bientôt..... Dieu a béni nos ar« mées..... Je vais les rejoindre. Vous pouvez « concevoir que, dans ce moment-ci, je ne puis « penser à autre chose qu'à profiter de nos succès. « Dès que nos troupes auront occupé le duché de « Varsovie, et que nous n'aurons plus à redouter « le retour de Napoléon, je tiendrai ma pro« messe, et je songerai aux moyens de rétablir « la Pologne. Vous connaissez mes intentions à « cet égard. Je compte vous appeler auprès de « moi en peu de temps. En attendant, patience et « confiance. »

Cependant toute l'année 1813 se passa, et celle de 1814 était avancée, sans que l'empereur

m'appelât auprès de lui..... Nous n'entendions parler que des succès des armées russes, sans qu'aucune nouvelle consolante nous parvînt sur les intentions de l'empereur envers ses sujets polonais, qui, au lieu de voir leurs espérances réalisées, se trouvaient dans une situation déplorable, après avoir également souffert, et de l'invasion des armées de Napoléon, et du passage des armées russes qui poursuivaient l'ennemi.

L'empereur, qui savait tout cela, et qui peut-être, malgré ses meilleures intentions, n'avait pu réparer le mal et s'occuper de nous jusqu'à l'époque de son retour, ne pouvait manquer d'éprouver quelque embarras en me revoyant pour la première fois depuis qu'il avait quitté sa capitale sur la fin de 1812. Sa délicatesse extrême le mettait dans cette position, qui le peinait d'autant plus qu'il n'était pas encore dans le cas de pouvoir nous dire quelque chose de rassurant et de positif sur notre sort à venir.

Pendant plusieurs jours, je n'eus pas l'occasion de le voir; mais enfin, au bal qui suivit les fêtes que l'impératrice mère donna à Pawlowsk pour célébrer le retour de son fils et de l'armée victorieuse, l'empereur s'approcha de moi très gracieusement, et m'adressa quelques paroles qui furent remarquées, parce que très peu de personnes de l'état civil jouissaient alors de cette

faveur, mais qui d'ailleurs n'avaient rapport qu'à des objets très indifférens. Voulant toutefois me donner quelques consolations, il dit à ma femme en dansant avec elle : *Que la guerre étant finie, et n'ayant plus d'obstacles à redouter pour exécuter ses projets, il s'occuperait de la Pologne, et qu'il conserverait toujours les mêmes sentimens de bienveillance pour les Polonais.* Il répéta à plusieurs reprises ce qu'il avait l'habitude de nous dire souvent : *patience et confiance.*

Je ne fus pas surpris que l'empereur employât cette voie pour ranimer mes espérances, qui s'affaiblissaient d'un jour à l'autre; car il avait tenu des propos à peu près semblables à madame *Przezdziecka*, lorsqu'elle se présenta au quartier-général pour demander la grâce de son mari blessé et fait prisonnier à Leipzig; à madame *Oginska*, ma nièce, à Paris, lorsqu'elle vint le solliciter en faveur de son mari, dont les terres avaient été momentanément séquestrées; à mademoiselle Sophie *Tyzenhaus* (depuis comtesse *de Choiseul*), et à beaucoup d'autres dames à Varsovie et à Wilna. Il semblait que l'empereur ne voulait pas se compromettre en communiquant ses intentions directement par lui-même aux Polonais, pour ne point entrer dans aucun détail ou explication; mais qu'il ne voulait pas les leur faire ignorer, car il autorisait toutes ces dames

à ne pas faire de mystère de ce qu'elles avaient entendu de lui.

Au reste, depuis son entrée à Paris, et depuis qu'il avait pris la résolution inébranlable de rétablir la Pologne et de s'en déclarer roi, sans pourtant prescrire de limites à l'étendue qu'il donnerait à ce royaume, l'empereur devint beaucoup moins réservé dans les communications qu'il faisait de ses projets aux Polonais; et beaucoup d'entre ceux qu'il honorait de sa confiance furent informés par lui-même de la résolution qu'il avait prise à l'égard de leur patrie.

Je voyais souvent l'empereur aux grands dîners, aux bals et aux cercles de la cour, et il m'adressait toujours la parole dans ces réunions; mais il se passa plusieurs semaines sans que j'eusse l'occasion de le voir en particulier. Enfin, à la veille de quitter Pétersbourg, il me fit appeler dans son cabinet, et, sans aucun préambule, il me dit : « Qu'il partait pour Varsovie, qu'il m'y « ferait venir, et qu'il m'y verrait avec plaisir; « qu'il avait donné des ordres pour liquider les « prétentions de tous les habitans qui avaient le « plus souffert pendant la campagne de 1812 par « le passage des Russes; enfin, *disait-il*, je suis « si occupé d'affaires majeures, que ma longue « absence de Pétersbourg a accumulées, que je « n'ai pas de moment libre à ma disposition....

« Je vais travailler pour les Polonais..... Je ne « vous demande que patience et confiance. »

Depuis ce moment, je n'eus plus d'audience particulière qu'à Varsovie, au mois de novembre 1815, comme on le verra à la fin de ce Livre.

CHAPITRE III.

Depuis la perte déplorable du prince Joseph *Poniatowski* au passage de l'Elster, je n'ai plus parlé des restes de l'armée polonaise qui accompagnaient Napoléon en France, parce que je n'ai pu avoir de détails sur les faits militaires qui ont fourni encore tant de preuves suivies de leur courage et de leur énergie. Il ne m'est parvenu qu'un article communiqué, que je ne manque pas d'insérer ici.

« Dans les opérations militaires que la sep- « tième division de cavalerie légère polonaise, « faisant partie du quatrième corps de la cavale- « rie de réserve sous les ordres de M. le général « de division *Sokolnicki*, exécuta depuis la re- « prise des hostilités au mois d'août 1813 jus- « qu'au passage du Rhin, au mois de novembre « de la même année, les principaux officiers

« qui se distinguèrent particulièrement sont les « suivans :

« Le chef d'escadron, *Starzenski*. — Le chef « d'escadron des chasseurs, *Madalinski*. — Le « chef d'escadron des lanciers, *Barski*. — Le « lieutenant des lanciers, *Obrębski*. — Le chef « d'escadron, aide-de-camp du général de divi- « sion, *Rozycki*. — Le colonel des hussards, « *Sokolnicki*. — Le chef d'escadron, *Korn*. — Le « chef d'escadron, *Iagmin*. — Le capitaine des « chasseurs, *Jezierski*. — Le colonel *Oborski*. — « Le capitaine *Sziumlanski*. — Le major de vol- « tigeurs, *Iablkowski*. — Le capitaine *Lewinski*. « — Les colonels *Suchorzewski* et *Potocki*. — Le « major de grenadiers, *Kossecki*. — Le général « de brigade, *Sierawski*. — Le major *Bolesta*. « — Le capitaine *Dowiatt*. »

Le 10 octobre, le comte *Valmy* ne pouvant remplir son poste à cause d'une forte maladie, remit au général de division *Sokolnicki* le commandement du quatrième corps de cavalerie. — On trouve dans ses rapports, que le colonel *Kurnatowski*, et les généraux *Tolinski* et *Krukowiecki* se distinguèrent non moins honorablement que beaucoup de leurs compagnons.

Quatre jours avant l'affaire de Hanau, le 26 octobre 1813, sur un terre écarté de la route et au milieu d'un cercle composé d'officiers polo-

mais réunis, Napoléon leur adressa une allocution, dont on a retenu les passages suivans :

« On m'a rendu compte de vos intentions. « Comme empereur, comme général, je ne puis « que louer vos procédés; je n'ai rien à vous re- « procher. — Vous avez agi loyalement envers « moi; vous n'avez pas voulu m'abandonner sans « me rien dire, et même vous m'avez promis de « me reconduire jusqu'au Rhin.... Aujourd'hui « je veux vous donner de bons conseils. — Dites- « moi, où voulez-vous retourner? chez votre roi, « qui peut-être lui-même n'a plus d'asile?..... « Vous êtes les maîtres de retourner chez vous, « si c'est votre intention. Deux ou trois mille « hommes de plus ou de moins, tout braves que « vous êtes, ne changent rien à mes affaires. — « Mais craignez que vos frères, que la postérité, « n'aient à vous reprocher si la Pologne n'existe « plus.... Si vous m'abandonnez, je n'aurai plus « le droit de parler pour vous; et je crois que, « malgré les désastres qui ont eu lieu, je suis en- « core le plus puissant monarque de l'Europe. — « Les choses peuvent prendre une autre face..... « et d'ailleurs, comme vous existez par les traités « jusqu'à ce qu'il y en ait un autre, votre exis- « tence politique n'est pas anéantie. — Si même « j'étais contraint de vous sacrifier, on fera men- « tion de vous dans le prochain traité de paix, —

« Alors vous pourrez retourner tranquillement chez vous. »

Les militaires polonais, persuadés que l'honneur et le devoir leur prescrivaient de ne pas abandonner Napoléon, continuèrent sans balancer à le suivre en France. — Il était dit dans le livre des destinées, que leur sort allait être changé et fixé par un concours de circonstances qui permirent à l'empereur Alexandre de réaliser ses intentions bienfaisantes envers la nation polonaise.

Après l'occupation de Paris, *Kosciuszko*, avant de se présenter en personne à l'empereur Alexandre, qui désirait le voir et qui l'accueillit avec beaucoup d'égards et de bonté, lui adressa la lettre suivante de Berville, en date du 9 avril 1814.

« Sire, si de mon obscure retraite j'ose adres-
« ser ma prière à un grand monarque, grand
« capitaine, et surtout protecteur de l'huma-
« nité...., c'est parce que sa générosité et sa ma-
« gnanimité me sont bien connues. Je vous de-
« mande trois grâces : la première est d'accorder
« une amnistie générale aux Polonais, sans au-
« cune restriction, et que les paysans dispersés
« dans les pays étrangers soient regardés comme
« libres s'ils rentrent dans leurs foyers; la deuxiè-
« me, que Votre Majesté se proclame roi de Po-
« logne avec une constitution libre, approchant

« de celle de l'Angleterre, et qu'elle y fasse éta-
« blir des écoles entretenues aux frais du gouver-
« nement pour l'instruction des paysans; que la
« servitude de ceux-ci soit abolie au bout de dix
« ans, et qu'ils jouissent de leurs possessions en
« toute propriété. Si mes prières sont exaucées,
« j'irai personnellement, quoique malade, me
« jeter aux pieds de Votre Majesté pour la re-
« mercier et lui rendre hommage le premier,
« comme à mon Souverain. Si mes faibles talens
« pouvaient être encore de quelque utilité, je
« partirais à l'instant pour rejoindre mes conci-
« toyens, pour servir ma patrie et mon Souverain,
« avec honneur et fidélité.

« Ma troisième prière, Sire, quoique particu-
« lière, intéresse beaucoup mon cœur et ma
« sensibilité. J'habite depuis quatorze ans dans
« la maison respectable de M. *Zeltner*, suisse de
« nation, jadis ambassadeur de son pays en
« France. Je lui dois mille obligations, mais
« nous sommes pauvres tous deux, et il a une
« nombreuse famille. Je réclame pour lui une
« place honorable, soit dans le nouveau gouver-
« nement français, soit en Pologne. Il est in-
« struit, et je réponds de sa fidélité à toute
« épreuve.

« Je suis, etc., etc.

« *Signé* KOSCIUSZKO. »

Réponse autographe de S. M. l'empereur Alexandre.

Paris, 3 mai 1814.

« J'éprouve une grande satisfaction, général, « à répondre à votre lettre. Vos vœux les plus « chers seront accomplis. Avec l'aide du Tout- « Puissant, j'espère réaliser la régénération de « la brave et respectable nation à laquelle vous « appartenez. — J'en ai pris l'engagement solen- « nel, et de tout temps son bien-être a occupé « mes pensées. — Les circonstances politiques « seules ont mis des entraves à l'exécution de mes « desseins. — Ces obstacles n'existent plus. — « Deux années d'une lutte terrible, mais glorieuse, « les ont aplanis. — Un peu de temps encore, « avec une marche sage, et les Polonais recou- « vreront leur patrie, leur nom, et j'aurai la « jouissance de les convaincre qu'oubliant le passé, « celui qu'ils croyaient leur ennemi sera celui qui « réalisera leurs vœux. — Combien il me sera sa- « tisfaisant, général, de vous voir mon aide dans « ces travaux salutaires! — Votre nom, votre « caractère, vos talens, seront mes meilleurs « appuis.

« Recevez, général, l'assurance de toute mon « estime.

« *Signé* ALEXANDRE. »

Après la signature du traité de Fontainebleau, le général *Dombrowski* ayant demandé à l'empereur Alexandre la permission de retourner en Pologne, en reçut pour réponse, que les troupes de Varsovie partiraient pour leur pays en même temps que les Russes, et que, rendues chez elles, elles seraient libres de continuer ou de quitter le service.

Le grand-duc Constantin fut chargé du commandement en chef de l'armée polonaise. Il enjoignit aux chefs de corps de se trouver à Saint-Denis pour être présentés à Sa Majesté l'empereur Alexandre.

Des députés, au nom de douze généraux et de six cents officiers qui restaient des quarante régimens du duché de Varsovie, ont présenté une requête pour demander :

1°. De réunir en un seul corps, désigné sous le nom d'*armée du duché de Varsovie*, tous les débris des corps. — (Accordé.)

2°. De conserver aux régimens polonais leur uniforme et leurs noms. — (Accordé.) Cependant, sous la condition de pouvoir diminuer le nombre des régimens, d'après les revenus et l'état de situation du duché de Varsovie.

3°. De laisser à chacun son grade. — (Accordé.)

4°. De laisser partir tous ceux qui ne voulaient plus servir. — (Accordé.)

5°. D'être payé d'après le budget du grand-duché, même quand il s'agirait de ceux qui quitteraient le service pour s'en retourner..... — (Cet article sera autrement rédigé.)

6°. De faire payer au gouvernement français la solde arriérée, parce que l'armée polonaise, privée de toutes ressources, ne pouvait pas profiter de la bienveillance de l'empereur de Russie. —(On promet d'appuyer cette demande.)

7°. De venir au secours de l'armée, qui manque surtout de vêtemens, et qui a perdu tous ses équipages dans cette campagne. — (Renvoyé à l'administration du comte *de Nesselrode*.)

8°. De recevoir des fourrages pour les chevaux sur le pied de la cavalerie russe. —(Accordé.)

On nomma à Paris un comité composé des généraux *Dombrowski*, *Zaïonczek*, prince *Sulkowski*, *Wielhorski*, *Sierakowski*, et prince *Giedroyc*, qui fut chargé de réorganiser l'armée polonaise. — Le général *Krukowiecki* fut envoyé à Londres; le général *Paszkowski* en Hongrie, et un autre général à Berlin, pour accélérer le retour des Polonais prisonniers de guerre qui se trouvaient dans ces différens pays.

L'empereur de Russie ordonna de rendre au général *Niesiolowski*, au prince Michel *Radziwill*, et à six autres Lithuaniens qui étaient au service de France, leurs biens qui avaient été séquestrés.

Le général de division *Dombrowski* arriva à Varsovie le 7 juin 1814. Sa principale mission fut d'envoyer dans tous les départemens du duché des officiers chargés d'inscrire les militaires polonais de toute arme qui s'y trouvaient. — Dans la proclamation qu'il a fait paraître à ce sujet, on remarque le passage suivant :

« Le magnanime empereur Alexandre a laissé « leurs armes aux restes de notre armée, et m'a « permis de revenir avec eux dans notre patrie. — « S. M. ne s'est pas contentée de cela : elle a re- « connu la nécessité d'augmenter la force natio- « nale, et elle a ordonné que tous les Polonais « qui ont fait la dernière guerre, et même ceux « qui ont été faits prisonniers, auraient part à « ce bienfait. »

Les restes des septième, huitième, dix-septième et dix-neuvième régimens de cavalerie, sous les ordres de M. le général *Piotrowski*, sont arrivés le 9 juin 1814 à Posen, venant du Danemarck.

Les débris des armées polonaises, commandés par le lieutenant-général comte *Krasinski*, revenant de France, entrèrent à Posen le 25 août 1814. Ces troupes, riches en gloire, se distinguaient encore par leur belle tenue, après une si longue route, et par leur air martial. — Le préfet, ac-

compagné de toutes les autorités, s'était rendu au-devant de ces braves soldats; il les harangua et leur témoigna, au nom de sa patrie, la satisfaction de les revoir.

Le général en chef répondit :

« Le bonheur de revoir le sol de nos pères « nous est d'autant plus cher que, pour partager « tous nos sentimens, le Polonais a de tout temps « combattu pour l'amour de la patrie ou de la « reconnaissance. — Libres de reproches aux « yeux de l'Europe, et dignes d'être vos conci- « toyens, nous avons tout fait pour cette chère « patrie, et nous revenons avec l'espérance. — « Le soldat polonais n'a jamais cessé d'être ci- « toyen; il oublie facilement tous les sacrifices « et toutes les peines, s'il a pour récompense « l'estime de sa nation.

« Les aigles que vous voyez planer au-dessus « de nos têtes et les armes qui brillent dans nos « mains sont la preuve de la confiance du géné- « reux monarque, et de la haute protection qu'il « nous accorde. Le monde entier lui rend jus- « tice; mais c'est à la postérité de l'en récompen- « ser, en le plaçant au rang de ces héros que « l'admiration du siècle transmet aux siècles à « venir.

« Fidèles à notre devoir, nous n'abandonnâmes « un trône chancelant que quand celui qui l'avait

« élevé l'abandonna lui-même; ce n'est qu'avec « sa permission que nous nous adressâmes à l'em- « pereur Alexandre, dont l'âme magnanime nous « promit bienveillance et protection. — Je me « trouve heureux de pouvoir, au nom de ces « vaillans restes des armées polonaises, saluer « nos concitoyens, et leur témoigner notre re- « connaissance.

« Et vous, mères, recevez vos enfans; ils ont « toujours été dignes de vous, et n'ont pas craint « de répandre ce noble sang que vous leur avez « transmis toutes les fois qu'il a été question de « la gloire et de l'honneur. »

Entre les principaux généraux et les officiers du premier rang qui rentrèrent dans leur patrie, on compte *Dombrowski*, *Kniaziewicz*, *Woyczynski*, *Sokolnicki*, *Chlopicki*, *Wielhorski*, *Kamieniecki*, *Paszkowski*, *Krukowiecki*, *Uminski*, Vincent et Isidore *Krasinski*, *Falkowski*, *Kurnatowski*, *Redel*, *Malletski*, *Tolinski*, *Rautenstrauch*, *Sierawski*, Casimir et Stanislas *Malachowski*.

Le général de division *Dombrowski* annonça

[1] Le général de division *Sokolnicki* a fait transporter à Posen, de Nancy, la dépouille mortelle du roi de Pologne Stanislas *Leszczynski*. — Une partie de ces restes a été déposée, le 5 août, avec solennité, dans la cathédrale de Posen, en présence des autorités civiles et militaires, et

aux troupes que, provisoirement, et jusqu'à ce qu'on eût reçu des ordres ultérieurs de S. A. impériale le grand-duc Constantin, commandant en chef de l'armée polonaise, le général *Wasilewski* était chargé de l'administration de la guerre, et que le colonel *Kosinowski* remplirait les fonctions d'inspecteur aux revues.

Voici l'ordre publié pour annoncer aux troupes l'arrivée de S. A. impériale monseigneur le grand-duc Constantin.

Ordre du jour à l'armée polonaise.

« Officiers, soldats, vous allez recevoir le prix dû à vos hauts faits et à la belle conduite que vous avez tenue depuis votre retour en Pologne. Je suis convaincu que vous éprouverez la plus vive satisfaction; vous allez entendre les paroles mêmes de S. M. l'empereur Alexandre. « Je re-
« connais à la gloire de l'armée polonaise qu'elle
« a couronné sa propre valeur par la discipline.
« exemplaire qu'elle a observée depuis la paix. —
« Les provinces qu'elle a traversées lui rendent
« cette justice. — Je suis parfaitement content de

d'un grand nombre d'habitans. — L'autre partie fut envoyée à Cracovie, pour y être placée à côté des tombeaux de nos rois. — Stanislas *Leszczynski* avait été palatin de Posnanie avant son avénement au trône.

« l'armée polonaise; mon intention est de la « rendre plus forte et plus nombreuse, et je dé- « sire voir la prospérité de la Pologne. — Mon « frère sera bientôt au milieu de vous; il ré- « compensera le mérite par d'honorables dis- « tinctions. »

« MM. les chefs de brigade et MM. les colonels voudront bien tout disposer pour donner à la revue des troupes l'éclat dont elle est susceptible. — Ils emploieront le peu de jours qui doivent la précéder, à perfectionner l'exercice des diverses évolutions, afin que S. A. impériale le grand-duc soit content des manœuvres.

« *Signé*, comte KRASINSKI, général-commandant. »

Ordre du jour à l'armée polonaise.

Varsovie, 11 décembre 1814.

« Sa Majesté l'empereur Alexandre, votre puissant protecteur, vous fait cet appel. — Réunissez-vous autour de vos drapeaux; armez votre bras pour défendre votre patrie, et pour maintenir son existence politique. — Pendant que cet auguste monarque prépare l'heureux avenir de votre pays, montrez-vous prêts à soutenir ses nobles efforts au prix de votre sang. — Les mêmes chefs qui, depuis vingt ans, vous ont conduits sur le chemin

de la gloire, sauront vous y remener. — L'empereur apprécie votre bravoure. — Au milieu des désastres d'une guerre funeste, il a vu votre honneur survivre à des événemens qui ne dépendaient pas de vous. De hauts faits d'armes vous ont distingués dans une lutte dont le motif souvent vous était étranger. — A présent que vos efforts ne seront consacrés qu'à la patrie, vous serez invincibles. — Soldats et guerriers de toute arme, donnez les premiers l'exemple des vertus qui doivent régner chez tous vos compatriotes. — Dévoûment sans bornes envers l'empereur, qui ne veut que le bien de votre patrie, amour pour son auguste personne, obéissance, discipline, concorde, voilà les moyens d'assurer la prospérité de votre pays, qui se trouve sous la puissante égide de l'empereur. — C'est par là que vous arriverez à cette heureuse situation que d'autres peuvent vous promettre, mais que lui seul peut vous procurer. — Sa puissance et ses vertus vous en sont les garans.

« *Signé* CONSTANTIN. »

CHAPITRE IV.

Ce n'est que le 28 mai 1815, que le roi de Saxe signa un acte de renonciation au duché de Varsovie.[1]

Le sort de la Pologne fut décidé au congrès de Vienne, en même temps que celui de la Saxe; et l'on convint des principes suivans :

1°. Le duché de Varsovie est réuni à l'empire de Russie. Néanmoins,

2°. Une partie de ce pays, ayant une population de huit cent dix mille âmes, en sera démembrée, et possédée par le roi de Prusse ;

3°. La partie de la Gallicie orientale qui avait été cédée à la Russie en 1809, ainsi que la propriété de Wiéliczka, seront rendues à l'Autriche;

4°. La ville de Cracovie n'appartiendra ni à l'Autriche, qui l'avait cédée en 1809, ni à la Russie; elle formera une république libre et indépendante.

[1] Martens, Recueil, tome XIII, page 226; et *Congrès de Vienne; Recueil de Pièces officielles*, vol. VI, page 236.

Ces bases furent posées et développées dans trois traités conclus le 21 avril (3 mai), l'un entre l'Autriche et la Russie, l'autre entre la Russie et la Prusse, et le troisième, additionnel entre ces trois puissances.

Nous allons d'abord rapporter les principales stipulations du premier traité, qui commence par le préambule suivant :

« S. M. l'empereur de toutes les Russies, « S. M. l'empereur d'Autriche et S. M. le roi « de Prusse, ayant également à cœur de s'en- « tendre amicalement sur les mesures les plus « propres à consolider le bien-être des Polonais, « dans les nouveaux rapports où ils se trouvent « placés par les changemens amenés dans le sort « du duché de Varsovie, et voulant en même « temps étendre les effets de ces dispositions « bienveillantes aux provinces et districts qui « composaient l'ancien royaume de Pologne, « moyennant des arrangemens libéraux autant « que les circonstances l'ont rendu possible, et « par le développement des rapports les plus « avantageux au commerce réciproque des ha- « bitans, sont convenus de rédiger deux traités « séparés à conclure, l'un entre la Russie et « l'Autriche, et l'autre entre cette première puis- « sance et la Prusse, pour y comprendre aussi- « bien les obligations générales communes aux

« trois puissances, que les stipulations qui leur « sont particulières, etc., etc. » [1]

La Russie rend à l'Autriche la partie de la Gallicie orientale qui lui avait été cédée en 1809, [2] art. I.

L'Autriche possédera, en toute souveraineté et propriété les salines de Wiéliczka, ainsi que le territoire y appartenant, art. II. La paix de Schœnbrünn avait déclaré ces salines communes à l'Autriche et au duché de Varsovie. [3]

Le Thalweg de la Vistule séparera la Gallicie du territoire de la ville de Cracovie, ainsi que de la partie du duché de Varsovie qui est réunie aux États de la Russie jusqu'à Zawichost; de là la limite suit jusqu'au Bug; à partir de ce fleuve, la frontière sera rétablie comme elle l'a été avant le traité de 1809, art. III. — Ainsi l'Autriche ne rentra pas dans la Gallicie occidentale, ni dans le cercle de Zamosc, dans la Gallicie orientale, qu'elle avait cédé, en 1809, au duché de Varsovie. [4]

La ville de Cracovie est déclarée ville libre et

[1] Voyez *Recueil de Pièces officielles*, par Fr. Schoell, tome VIII, page 107.

[2] Voyez Schoell, vol. IX, pag. 284–293.

[3] *Idem*, page 285.

[4] *Idem*.

indépendante, avec le territoire qui est désigné dans le traité additionnel, art. IV.

Le duché de Varsovie est réuni à l'empire de Russie, auquel il sera irrévocablement lié par sa constitution; l'empereur portera le titre de tzar, roi de Pologne, et se réserve de donner à cet État jouissant d'une administration distincte, *l'extension intérieure* qu'il jugera convenable, art. V. On a voulu dire que la Pologne formerait un État particulier ayant le même souverain que la Russie, et que l'empereur se réservait de lui donner une plus grande étendue, en y incorporant quelques provinces qui, par les partages de la Pologne, avaient été incorporées à l'empire de Russie.

Il est ajouté dans cet article : *Les Polonais sujets respectifs des hautes parties contractantes, obtiendront une représentation et les institutions nationales, réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernemens auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder.* [1]

Les articles depuis VI jusqu'à XXIII renferment des dispositions en faveur des habitans qui voudront quitter le pays dans l'espace de six ans; ils proclament une amnistie pleine et entière, et établissent les droits des sujets mixtes.

[1] Voyez SCHOELL, tome VIII, pag. 110 et 111.

La navigation de tous les fleuves et canaux dans toute l'étendue de l'ancien royaume de Pologne, tel qu'il existait avant 1772, jusqu'à son embouchure, est déclarée libre, articles XXIV à XXVI.

Des commissaires seront chargés de la partie réglementaire de ces objets; ils acheveront leur travail six mois après la ratification du traité, art. XXVII.

Les deux parties accordent la liberté la plus illimitée en faveur du transit, dans toutes les parties de l'ancienne Pologne, et nommeront des commissaires pour examiner les réglemens et tarifs en vigueur, art. XXVIII et XXIX.

Par une convention signée à Saint-Pétersbourg le 26 janvier 1797, l'Autriche s'était chargée d'un cinquième des dettes du roi, et de deux quinzièmes de celles de la république de Pologne.

La cour de Vienne avait émis, pour sa part de ces dettes, des obligations connues sous le nom d'obligations de la caisse-générale des dettes publiques (*Universal-staats schulden cassa obligationen*). Comme la paix de Schœnbrunn lui avait fait perdre une partie de la Gallicie, ayant près d'un million et demi d'habitans, dont le seul territoire de Wiéliczka lui fut restitué, il était juste de la décharger d'une partie de cette dette. En conséquence, l'art. XXX statua que le

gouvernement de Varsovie lui bonifierait une somme *aversionnelle* de quatre millions de florins de Pologne, payable, d'après l'art. XXXII, en huit termes égaux annuels, dont le premier échéera le 24 juin 1816.

La cour de Vienne concourra, dans la proportion d'un neuvième, aux nouvelles dettes qui datent depuis l'érection du duché de Varsovie; elle participera, dans la même proportion à l'actif, art. XXXIII.

Les articles XXXIV et XXXV instituent une commission pour procéder à cette liquidation, et l'art. XXXVIII en établit une autre pour lever une carte de la nouvelle frontière.

Le contrat fait pour l'achat de 500,000 quintaux de sel sera réciproquement obligatoire pour l'espace de cinq années; au bout desquelles il pourra être renouvelé aux conditions dont on conviendra, art. XXXIX.

Signé à Vienne, le $\frac{21 \text{ avril}}{3 \text{ mai}}$ 1815.

Le comte RASOUMOFFSKY.
Le prince METTERNICH.

Traité entre la Russie et la Prusse.

L'article 1^er^ du traité conclu entre la Russie et la Prusse, détermine la partie du duché de Varsovie que le roi de Prusse possédera en toute sou-

veraineté et propriété, pour lui et ses successeurs, sous le titre de *grand-duché de Posnanie*. La ligne tracée pour faire la frontière entre les deux États, donne à la Prusse

1°. La partie de la Prusse occidentale qu'elle avait perdue par la paix de Tilsit : savoir, les cercles de Michelau, Bromberg, Inowroclaw et Culm, où elle avait conservé Graudentz avec quelques villages, la plus grande partie du cercle de Kamin, et une partie de celui de Krone (deux cent quarante-trois milles carrés géographiques, et trente-deux mille habitans).

2°. La ville de Thorn, avec une partie de la ci-devant province que jusqu'en 1807 on nommait *Nouvelle Prusse Orientale*.

3°. Une partie de la ci-devant Prusse Méridionale ; savoir : 1°. une partie du département de Posnanie, renfermant les cercles de Posnanie, Gnèsne, Bomst, Fraustadt, Kosten, Wongrowiec, Krôben ; une partie de celui de Podewitz, ceux de Krotoszyn et de Meseritz ; une partie de celui de Peisern ; 2°. une partie du département de Kalisz ; savoir, les cercles d'Adelnau et de Schildberg.

Les articles II à XXIV sont mot à mot la répétition des articles IV à XXVI du traité entre l'Autriche et la Prusse.

L'article XXV abolit tout droit onéreux d'en-

trepôt, de rompre-charge, d'étape, de non-allége, et autres qui ont jusqu'à présent gêné la libre navigation des rivières.

Une commission mixte examinera les droits et priviléges de quelques villes et ports qui pourraient donner atteinte aux droits de propriété, et être par conséquent contraires aux principes réciproquement adoptés. On conviendra des abolitions nécessaires. Ce travail sera achevé dans six mois, art. XXVI.

Les deux parties sont convenues de permettre à l'avenir et pour toujours, entre toutes leurs provinces polonaises (à dater de 1772), la circulation la plus illimitée de toutes les productions du sol et de l'industrie de ces provinces. Les commissaires institués par l'article XXVI, conviendront, dans le terme de six mois, d'un tarif d'après lequel sera payé le droit d'entrée et de sortie de toutes les productions du sol et de l'industrie de ces provinces. Ce droit ne pourra pas excéder dix pour cent de la valeur de la marchandise au lieu de son expédition.

Le commerce de transit sera entièrement libre dans toutes les parties de l'ancienne Pologne, article XXIX.

Ce traité a été signé à Vienne le 21 avril (3 mai).

Par le prince DE HARDENBERG,

et le comte DE RASOUMOFFSKY.

Le troisième traité additionnel relatif à Cracovie, entre l'Autriche, la Prusse et la Russie, fut également signé à Vienne le 21 avril (3 mai) 1815.

La ville de Cracovie avait appartenu pendant quatorze ans, depuis 1795 jusqu'en 1809, à l'Autriche; elle fut réunie, par la paix de Schœnbrunn, au duché de Varsovie, et détachée de ce pays par le traité dont nous parlons, pour former une cité libre, indépendante et strictement neutre, sous la protection des trois parties contractantes, art. I.

Comme cette ville n'a pas tout-à-fait vingt-six mille habitans, on destina la plus grande partie du cercle de Cracovie à former son territoire. Ses frontières sont décrites dans l'article II. Cette république possède ainsi une surface de dix-neuf milles et demi carrés géographiques, peuplés par soixante et un mille âmes.

L'empereur d'Autriche accorde à perpétuité, par l'art. III, à la ville riveraine de Podgorze les privilèges d'une ville libre de commerce, tels qu'en jouit la ville de Brody; et Cracovie pourra appuyer ses ponts à la rive droite de la Vistule, art. IV.

Une commission mixte dressera la ligne des frontières, art. V.

Les trois cours s'engagent à respecter, et à faire respecter en tout temps la neutralité de la

ville libre de Cracovie et de son territoire; aucune force armée ne pourra jamais y être introduite, sous quelque prétexte que ce soit. En revanche il n'y sera accordé aucun asile aux transfuges, déserteurs et malfaiteurs, art. VI.

La constitution de Cracovie jointe au traité, est garantie par les trois puissances, et sera mise en exécution par ses délégués, art. VII.

Il n'y aura jamais de douane dans la nouvelle république, art. VIII.

Elle aura le privilége des postes; mais chacune des trois cours pourra avoir dans ses murs un bureau de poste, art. XII.

Les revenus des propriétés nationales seront employés à l'entretien de l'académie, et au perfectionnement des moyens d'instruction publique. Les revenus des barrières et des ponts sont destinés à l'entretien des ponts et des voies publiques, art. XIII.

La république ne sera chargée d'aucune partie des dettes du duché de Varsovie, et ne participera pas à l'actif de ce duché, art. XIV.

L'académie et l'évêché sont confirmés par les art. XV et XVI.

L'évêque sera nommé par l'empereur de Russie, la première fois librement, et par la suite sur la présentation de quatre candidats, moitié par le chapitre, moitié par le sénat, art. XVII.

Un exemplaire des articles ci-dessus, ainsi

que de la constitution qui en fait partie principale, sera déposé solennellement par la commission mixte désignée à l'article VII aux archives de la ville libre de Cracovie, comme une preuve permanente des principes généreux adoptés par les trois hautes puissances, en faveur de la cité et du territoire libre de Cracovie, art. XVIII.

Signé le prince de METTERNICH.
Le prince de HARDENBERG.
Le comte de RASOUMOFFSKY.

Voici la constitution de la ville libre de Cracovie, qui fut approuvée et garantie par ce dernier traité. — Elle ne saurait être indifférente pour tous ceux qui voudront observer la sollicitude avec laquelle les trois souverains qui avaient le plus d'influence au congrès de Vienne, se sont occupés à assurer un gouvernement libre et indépendant à la ville de Cracovie, ancienne capitale de la Pologne; où tant de rois avaient fait anciennement leur résidence, où tant d'autres y conservent leur sépulture, et où sont déposés les dépouilles mortelles des plus vaillans guerriers qui ont illustré la Pologne dans ces dernières années, de *Kosciuszko*, Joseph *Poniatowski*, etc.

ART. Ier.

La religion catholique, apostolique et romaine est maintenue comme religion du pays.

ART. II.

Tous les cultes chrétiens sont libres, et n'établissent aucune différence dans les droits sociaux.

ART. III.

Les droits actuels des cultivateurs seront maintenus. Devant la loi, tous les citoyens sont égaux, et tous en sont également protégés. La loi protége de même les cultes tolérés.

ART. IV.

Le gouvernement de la ville libre de Cracovie et de son territoire, résidera dans un sénat composé de douze membres, appelés sénateurs, et d'un président.

ART. V.

Neuf des sénateurs, y compris le président, seront élus par l'assemblée des représentans.

Les quatre autres seront choisis par le chapitre et l'académie, qui auront le droit de nommer chacun deux de ses membres pour siéger au sénat.

ART. VI.

Six des sénateurs le seront à vie. Le prési-

dent du sénat restera en fonctions pendant trois ans, mais il pourra être réélu. La moitié des autres sénateurs sortira chaque année du sénat pour faire place aux nouveaux élus. C'est l'âge qui désignera les trois membres qui devront quitter leur place au bout de la première année révolue, c'est-à-dire que les plus jeunes d'âge sortiront les premiers. Quant aux quatre sénateurs délégués par le chapitre et l'académie, deux d'entre eux resteront en fonctions à vie, les deux autres seront remplacés au bout de chaque année.

ART. VII.

Les membres du clergé séculier et de l'université, de même que les propriétaires de terres, de maisons, ou de quelque autre réalité, s'ils paient cinquante florins de Pologne d'impôts fonciers; les entrepreneurs de fabriques ou de manufactures; les commerçans en gros, et tous ceux qui sont inscrits en qualité de membres de la Bourse; les artistes distingués dans les beaux-arts, et les professeurs des écoles, auront, dès qu'ils seront entrés dans l'âge requis, le droit politique *d'élire*; ils pourront même *être élus*, s'ils remplissent d'ailleurs les autres conditions déterminées par la loi.

ART. VIII.

Le sénat nomme aux places administratives,

et révoque à volonté les fonctionnaires employés par son autorité. Il nomme de même à tous les bénéfices ecclésiastiques, dont la collation est réservée à l'État, à l'exception de quatre places au chapitre, qui seront réservées pour les docteurs des facultés exerçant les fonctions de l'enseignement, et auxquelles nommera l'académie.

ART. IX.

La ville de Cracovie, avec son territoire, sera partagée en communes de ville et de campagne. Les premières auront chacune, autant que les localités le permettront, deux mille, et les autres trois mille cinq cents âmes au moins. Chacune de ces communes aura un maire élu librement, et chargé d'exécuter les ordres du gouvernement. Dans les communes de campagne, il pourra y avoir plusieurs substituts de maire, si les circonstances l'exigent.

ART. X.

Chaque année, il y aura, au mois de décembre, une assemblée de représentans, dont les séances ne pourront être prolongées au-delà de quatre semaines. Cette assemblée exercera toutes les attributions du pouvoir législatif; elle examinera les comptes annuels de l'administration publique, et réglera chaque année le budget.

Elle élira les membres du sénat suivant l'article organique arrêté à cet égard. Elle élira de même les juges. Elle aura le droit de mettre en accusation (par une majorité de deux tiers des voix) les fonctionnaires publics, quels qu'ils soient, s'ils se trouvent prévenus de péculat, de concussion ou d'abus dans la gestion de leur place, et de les traduire par-devant la cour suprême de justice.

ART. XI.

L'assemblée des représentans sera composée :

1°. Des députés des communes, dont chacune en élira un;

2°. De trois membres délégués par le sénat;

3°. De trois prélats, délégués par le chapitre;

4°. De trois docteurs des facultés, délégués par l'université;

5°. De six magistrats conciliateurs en fonction, qui seront pris à tour de rôle.

Le président de l'assemblée sera choisi entre les trois membres délégués par le sénat. Aucun projet de loi tendant à introduire quelque changement dans une loi ou un réglement existant ne pourra être proposé à la délibération de l'assemblée des représentans, s'il n'a pas été préalablement communiqué au sénat, et si celui-ci n'a pas agréé la proposition à la pluralité des voix.

ART. XII.

L'assemblée des représentans s'occupera de la formation du code civil et criminel, et de la forme de procédure. Elle désignera incessamment un comité chargé de préparer ce travail, dans lequel on gardera de justes égards aux localités du pays et à l'esprit des habitans. Deux membres du sénat seront réunis à ce comité.

ART. XIII.

Si la loi n'a pas été consentie par les sept huitièmes des représentans, et si le sénat reconnaît, à la pluralité de neuf voix, qu'il y a des raisons d'intérêt public à la soumettre encore une fois à la discussion des législateurs, elle sera renvoyée à la décision de l'assemblée de l'année prochaine. Si le cas concerne les finances, la loi de l'année révolue restera en vigueur jusqu'à l'établissement de la loi nouvelle.

ART. XIV.

Il y aura, pour chaque arrondissement, composé au moins de six mille âmes, un magistrat conciliateur nommé par l'assemblée des représentans; son exercice sera fixé à trois ans. — Outre son devoir de conciliateur, il veillera d'office aux affaires des mineurs, ainsi qu'aux procès qui regardent les fonds et les propriétés

appartenant à l'État ou aux instituts publics. Il s'entendra, sous ce double rapport, avec le plus jeune des sénateurs, à qui sera déféré expressément le soin de veiller aux intérêts des mineurs, et à tout ce qui concerne les causes relatives aux fonds ou aux propriétés de l'État.

ART. XV.

Il y aura une cour de première instance et une cour d'appel. Trois juges dans la première, et quatre dans la cour d'appel, y compris leurs présidens, seront à vie; les autres juges adjoints à chacune de ces cours en nombre nécessaire, d'après les localités, dépendront de la libre élection des communes, et ne géreront leurs fonctions que pendant un intervalle de temps déterminé par les lois organiques. Ces deux cours jugeront tous les procès, sans distinction de leur nature et de la qualité des personnes. Si les arrêts de deux instances sont conformes dans leurs décisions, il n'y a plus lieu à l'appel. Si leurs décisions sont discordantes pour le fond, ou bien si l'académie, après avoir examiné les actes du procès, reconnaît qu'il y a lieu à la plainte de violation de la loi ou de formes essentielles de procédure en matière civile, de même dans les arrêts emportant peine capitale ou infamante, l'affaire sera portée encore une fois à la cour d'appel; mais, dans ce cas, au nombre des juges

ordinaires, il sera adjoint tous les juges conciliateurs de la ville, et quatre individus, dont chacune des parties principales pourra choisir à son gré la moitié parmi les citoyens. La présence de trois juges est nécessaire pour porter la décision en première, celle de cinq en seconde, et de sept en dernière instance.

ART. XVI.

La cour suprême, pour les cas prévus à l'article X, sera composée :

1°. De cinq représentans tirés au sort;

2°. De trois membres du sénat, choisis par ce corps;

3°. Des présidens des deux cours de justice;

4°. De quatre magistrats conciliateurs, pris à tour de rôle;

5°. De trois citoyens, choisis par le fonctionnaire mis en jugement.

La présence de neuf membres est requise pour porter la décision.

ART. XVII.

La procédure est publique en matière civile et criminelle. Dans l'instruction des procès (et en premier lieu, de ceux qui sont strictement criminels), on appliquera l'institution des jurés, en l'adaptant aux localités du pays, à la culture et au caractère des habitans.

ART. XVIII.

L'ordre judiciaire est indépendant.

ART. XIX.

A la fin de la sixième année, à dater de la publication du statut constitutionnel, les conditions pour devenir sénateur par l'élection des représentans, seront :

1°. D'avoir l'âge de trente-cinq ans accomplis ;

2°. D'avoir fait ses études complètes dans une des académies situées dans l'étendue de l'ancien royaume de Pologne ;

3°. D'avoir géré la fonction de maire pendant deux ans, celle de juge pendant deux ans, et celle de représentant pendant deux sessions de l'assemblée ;

4°. D'avoir une propriété immeuble taxée à cent cinquante florins de Pologne d'impôt territorial, et qui a été acquise un an au moins avant l'élection ;

Les conditions pour devenir juge, seront :

1°. D'avoir l'âge de trente ans accomplis ;

2°. D'avoir fait des études complètes dans une des académies précitées, et obtenu le grade de docteur ;

3°. D'avoir travaillé pendant un an auprès

d'un greffier, et d'avoir également pratiqué durant une année près d'un avocat;

4°. D'avoir une propriété immeuble de la valeur de huit mille florins de Pologne, acquise au moins un an avant l'élection.

Pour devenir juge de la seconde instance, ou président d'une ou de l'autre cour, il faudra, outre ces conditions, avoir fait les fonctions de juge de première instance ou celles de magistrat conciliateur pendant deux ans, et avoir été une fois représentant.

Pour être élu représentant d'une commune, il faudra,

1°. Avoir vingt-six ans accomplis;

2°. Avoir fait le cours complet d'études à l'académie de Cracovie;

3°. Avoir une propriété immeuble taxée à quatre-vingt-dix florins de Pologne, et acquise au moins un an avant l'élection.

Toutes ces conditions, exprimées à l'article présent, ne seront plus applicables à ceux qui, durant l'existence du duché de Varsovie, avaient géré des fonctions dépendantes de la nomination du roi ou de l'élection des diétines, ni à ceux qui maintenant les auront obtenues de l'autorité des souverains contractans; ils auront plein droit d'être nommés ou élus à toutes les places.

ART. XX.

Tous les actes du gouvernement, de la législation et des cours judiciaires seront en langue polonaise.

ART. XXI.

Les revenus et les dépenses de l'académie feront partie du budget général de la ville et du territoire libre de Cracovie.

ART. XXII.

Le service intérieur de sûreté et de police se fera par un détachement suffisant de la milice municipale. Ce détachement sera relevé alternativement et commandé par un officier de ligne, qui, ayant servi avec distinction, acceptera ce genre de retraite.

Il sera armé et monté un nombre suffisant de gendarmes pour la sûreté des chemins et des campagnes.

Signé le prince DE METTERNICH.
Le prince DE HARDENBERG.
Le comte DE RASOUMOFFSKY.

ADDITIONS

AU

CHAPITRE IV.

Note de M. le prince de Talleyrand, *ministre plénipotentiaire de France, à M. le prince* de Metternich, *ministre plénipotentiaire d'Autriche, concernant la destination future de la Saxe et de la Pologne* (février 1815).

Je me suis empressé de répondre aux intentions de S. M. impériale, exprimées dans la lettre que V. A. m'a fait l'honneur de m'adresser, et j'ai porté à la connaissance du roi la note que vous avez envoyée le 10 de ce mois à S. A. le chancelier d'État prince *de Hardenberg*, et que vous m'avez communiquée officiellement.

Pour prouver la satisfaction que les résolutions contenues dans cette note ont fait éprouver au roi, il me suffit de les comparer aux ordres que Sa Majesté a donnés à son ministre près le congrès.

Dans les vues que la France avait à y présenter, elle n'était guidée ni par l'ambition ni par l'intérêt personnel. — Rentrée dans ses anciennes limites, elle ne pensait plus à les étendre, semblable à la mer, qui ne couvre ses rivages que lorsqu'elle est soulevée par la tempête. — Ses armées, couvertes de gloire, ne désirent plus de nouvelles conquêtes. — La France, délivrée d'une oppression dont elle était moins l'instrument que la victime, heureuse d'avoir recouvré ses légitimes souverains, et avec eux la tranquillité qu'elle pouvait craindre d'avoir perdue pour toujours, n'avait rien à réclamer et aucune prétention à faire valoir. — Cependant elle conservait le désir que l'œuvre de son rétablissement fût achevée tant pour elle que pour toute l'Europe; que l'esprit de révolution disparût partout, et pour toujours; que tous les droits légitimes fussent consacrés; que toute ambition ou entreprise ambitieuse trouvât sa censure et un obstacle permanent dans une déclaration et une garantie formelle de ces mêmes principes, dont la révolution n'a été qu'un long et malheureux oubli.

Le vœu de la France doit être celui de tous les États de l'Europe qui ne s'aveuglent pas eux-mêmes. Sans un tel ordre de choses, aucun d'eux ne peut se tenir assuré un seul moment de son avenir.

Jamais un but plus noble ne s'est offert aux

souverains de l'Europe; jamais le résultat n'en fut plus nécessaire, et on ne fut jamais plus fondé à l'espérer qu'à une époque où, pour la première fois, toute la chrétienté a été convoquée pour former un congrès.

On y serait peut-être même déjà parvenu si, comme le roi l'avait espéré, le congrès, aussitôt après s'être rassemblé, avait, en posant les principes, fixé le but et tracé la voie qui pouvait seule y conduire. — Alors on ne verrait sans doute aucune puissance se créer un prétexte pour détruire ce qui ne peut avoir pour but que de conserver. — Assurément, lorsque le traité du 30 mai a voulu que le résultat important des opérations du congrès formât un équilibre nécessaire et une seule masse, pour être ensuite partagée d'après certains rapports, il a eu en vue que chaque dynastie légitime fût ou conservée ou établie; que tous les droits fussent respectés; que les parties de territoire sans souverain fussent partagées conformément aux principes de l'équilibre politique, ou, ce qui revient au même, d'après ceux qui concernent la conservation des droits de chaque individu et le repos de tous. — Ce serait une erreur singulière que de considérer comme l'unique élément de l'équilibre, des rapports de nombre fournis par l'arithmétique politique. — Athènes, dit Montesquieu, avait sur son territoire le même nombre de combattans à l'époque de sa glorieuse

domination et à celle où elle a été réduite à une sujétion si humiliante. — Elle avait vingt mille hommes lorsqu'elle défendit les Grecs contre les Perses, lorsqu'elle disputa la souveraineté à Sparte, et lorsqu'elle attaqua la Sicile; elle en comptait également vingt mille lorsque Démétrius de Phalères en fit le dénombrement. — Ainsi, l'équilibre ne sera plus qu'un mot vide de sens si on ne fait pas abstraction de ces forces éphémères et illusoires que produisent les passions pour ne calculer que les véritables forces morales, qui consistent dans la vertu. — Or, dans les rapports de peuple à peuple, la première vertu est la justice.

Pénétré de ces principes, le roi a prescrit comme une règle invariable à ses ministres, de s'occuper avant tout de la justice et du bon droit, de ne s'en écarter en aucun cas, par quelque considération que ce soit, de ne rien signer, de ne consentir à rien de ce qui pourrait y être opposé; et, parmi les combinaisons légitimes, de s'arrêter à celles qui peuvent contribuer le plus efficacement à établir et à maintenir un véritable équilibre.

Entre toutes les questions qui doivent être traitées au congrès, le roi eût regardé comme la première, comme la plus grande, comme la question la plus exclusivement européenne, et avec laquelle aucune autre ne peut entrer en compa-

raison, celle qui concerne la Pologne, s'il lui eût été possible d'espérer, autant qu'il le désire, qu'un peuple qui est si digne d'inspirer de l'intérêt à tous les autres par son ancienneté, sa bravoure, les services qu'il a rendus à l'Europe, et ses malheurs, pût être remis en possession de son ancienne et entière indépendance.

Le partage qui l'a effacée du nombre des nations a été le prélude des bouleversemens que l'Europe a éprouvés: — Mais lorsque la force des circonstances, l'emportant sur les intentions les plus nobles et les plus généreuses des souverains auxquels les anciennes provinces polonaises sont soumises, eut réduit la question sur le sort de la Pologne à une simple affaire de partage et de frontières à discuter entre les trois puissances intéressées, et à laquelle la France, d'après ses anciens traités, ne prenait aucune part, il ne restait plus à celle-ci, après avoir offert d'appuyer les plus justes prétentions, que le vœu de voir la Pologne contente, pour l'être elle-même dans ce cas.

Lettre du général Kosciuszko *à l'empereur* Alexandre.

Vienne, le 10 juin 1815.

Sire! le prince *Czartoryski* m'a développé tous les bienfaits que Votre Majesté impériale et royale prépare pour la nation polonaise. Les expressions ne peuvent répondre à mes sentimens de reconnaissance et d'admiration. Une seule inquiétude trouble encore mon âme et ma joie. Je suis né Lithuanien, Sire, et je n'ai que peu d'années à vivre; néanmoins le voile de l'avenir couvre encore les destinées de ma terre natale et de tant d'autres provinces de ma patrie. Je n'oublie point les *magnanimes promesses* que Votre Majesté impériale et royale a daigné me faire verbalement à cet égard, ainsi qu'à plusieurs de mes compatriotes. Mon cœur ne me permettra jamais de douter de l'effet de ces paroles sacrées; mais mon âme, intimidée par de si longs malheurs, a besoin d'être de nouveau rassurée. N'écoutant que l'impulsion de mes sentimens, *je suis venu dévouer le reste de mon existence au service de Votre Majesté impériale et royale*. Toutefois, Sire, soyez mon arbitre dans cette conjoncture décisive pour ma conscience, et par un seul mot bienveillant, daignez dire que vous approuvez ma détermination. Ce mot

remplira l'unique vœu qui me reste à former, celui de descendre au tombeau avec la consolante certitude que tous vos sujets polonais seront appelés à bénir vos bienfaits: Cette certitude, je l'avoue, augmenterait à l'infini mes efforts et l'énergie de mon zèle. Je n'oserai jamais, Sire, presser l'exécution de vos grands projets; j'en garderai saintement la pensée pour ma propre conscience, et ce ne sera que sur une autorisation expresse que je ferai usage de ce dépôt sacré. J'attendrai ici vos ordres sur mon humble prière: c'est la dernière que j'ose encore mettre aux pieds de Votre Majesté impériale et royale, avec un sentiment de confiance inébranlable, qui ne peut être égalé que par votre *magnanimité* et par votre incomparable bonté.

Signé Kosciuszko.

Lettre du même au prince Adam Czartoryski.

Vienne, ce 13 juin 1815.

MON CHER PRINCE,

Je mets un grand prix à votre amitié! votre façon de penser étant conforme à la mienne, vous êtes sans doute convaincu que le premier de mes désirs est de servir efficacement ma patrie. Le

refus de l'empereur de répondre à ma dernière lettre de Vienne, dont vous trouverez la copie ci-jointe, m'ôte la possibilité d'atteindre ce but. Je ne veux point agir sans garantie pour mon pays, ni me laisser leurrer par l'espérance.

J'ai mis dans la même balance les intérêts de mon pays et ceux de l'empereur; je suis incapable de les séparer; dans l'impossibilité de faire davantage, je me suis offert en sacrifice pour ma patrie, mais non pour la voir restreinte à cette petite portion de territoire emphatiquement décoré du nom de royaume de Pologne.

Nous devons rendre grâce à l'empereur d'avoir ressuscité le nom polonais; cependant le nom seul ne constitue pas une nation. L'étendue du territoire et le nombre des habitans sont quelque chose. Je ne vois pas sur quoi fonder, si ce n'est sur nos vœux, la garantie des promesses qu'il nous fit, à moi et à tant d'autres de mes compatriotes, d'étendre les frontières de la Pologne jusqu'à la Dzwina et au Borystène, ce qui, en rétablissant une certaine proportion de force et de nombre, aurait contribué à maintenir entre les Russes et nous une considération mutuelle et une amitié stable.

Ayant une constitution libérale et tout-à-fait séparée, comme ils se le promettaient, les Polonais se seraient estimés heureux de se trouver avec les Russes sous le sceptre d'un si grand mo-

narque. Mais, dès le début, j'aperçois un ordre de choses tout différent; les Russes remplissent concurremment avec nous les premières places du gouvernement. Ceci ne peut certainement pas inspirer une grande confiance aux Polonais; ils prévoient, non sans crainte, qu'avec le temps le nom polonais tombera dans le mépris, et que les Russes nous traiteront bientôt comme leurs sujets; et, en effet, comment une population si bornée pourrait-elle se soustraire à leur prépondérance? Et ceux de nos frères retenus sous le sceptre de la Russie, pouvons-nous les oublier? nos cœurs souffrent de ne pas les voir réunis à nous : nous avions pour garant de cette réunion la parole sacrée de l'empereur lui-même. C'était ainsi que devait se former une population de dix à onze millions d'âmes, qui aurait constitué le royaume de Pologne, royaume qui, comme celui de Hongrie, ayant sa constitution et ses lois particulières, devait, sous un même sceptre, former un même empire avec la Russie.

Ici je dois séparer les intentions généreuses et humaines de l'empereur d'avec la politique de son cabinet. Je conserverai jusqu'à la mort une juste reconnaissance envers ce prince, pour avoir ressuscité le nom polonais, quoiqu'en lui donnant des bornes si restreintes. Que la Providence vous dirige : quant à moi, ne pouvant plus servir utilement ma patrie, je me réfugie en Suisse. Vous

savez si j'ai coopéré, autant qu'il a été en moi, au bien public.

Je vous embrasse, mon cher Prince, avec une sincère amitié.

KOSCIUSZKO.

CHAPITRE V.

Le 30 avril 1815, l'empereur Alexandre adressa au comte *Ostrowski*, président du sénat polonais, la lettre suivante :

« Monsieur le président du sénat, comte *Ostrowski*,

« C'est avec une satisfaction particulière que je vous annonce que le sort de votre patrie vient enfin d'être fixé, par l'accord de toutes les puissances réunies au congrès.

« En prenant le titre de *roi de Pologne*, j'ai voulu satisfaire aux vœux de la nation. Le royaume de Pologne sera uni à l'empire de Russie par les titres de sa propre constitution, sur laquelle je désire de fonder le bonheur du pays. Si le grand intérêt du repos général n'a pas permis que tous les Polonais fussent réunis sous le même sceptre, je me suis efforcé du moins d'adoucir, autant que possible, les rigueurs de leur séparation, et de leur obtenir partout la jouissance possible de leur nationalité.

« Ayant que les formalités qui restent à remplir permettent de publier, d'une manière circonstanciée, tous les points concernant l'arran-

gement définitif des affaires de Pologne, j'ai voulu qu'en substance vous en soyez le premier informé de ma part, et je vous autorise d'instruire du contenu de la présente, vos compatriotes.

« Recevez l'assurance de mon estime sincère.

« Vienne, le 18-30 avril 1815.

Signé ALEXANDRE. »

Le 13-25 mai, il signa la proclamation suivante :

Alexandre Ier, etc., empereur de toutes les Russies et roi de Pologne :

« La guerre, apportée dans notre patrie dans l'intention de subjuguer le monde, a réuni la Russie et l'Europe entière, qui ont repoussé cette guerre sous les murs de Paris. Depuis ce moment, nous avons eu l'espoir de reconquérir l'indépendance des nations, et de lui donner pour bases la justice, la modération et les idées libérales, trop long-temps effacées par le despotisme militaire du livre des droits civils et politiques des peuples.

« Le congrès de Vienne a été formé pour procurer les bienfaits d'une paix durable à l'Europe, écrasée par les calamités de la guerre ; mais pour parvenir à ce but si désiré, il était indispensable que chacun, mettant de côté ses intérêts per-

sonnels pour s'occuper de l'intérêt général, fît des concessions et des sacrifices exigés par les circonstances. C'est d'après ces principes qu'a été réglé le sort de la Pologne. Il était essentiel de la faire entrer dans le cercle des nations qui, par la participation mutuelle de leur bien-être et des avantages de la civilisation, s'améliorent les unes les autres.

« Cependant, en travaillant à établir ce nouveau lien dans la chaîne des intérêts européens, on ne pouvait pas consulter les seuls intérêts de la Pologne. Le bonheur de chaque État en particulier, et la nécessité de garantir la sûreté de tous ne permettaient pas de faire des arrangemens de détail spécialement appropriés aux intérêts locaux de la Pologne, mais qui auraient pu ne pas se trouver en harmonie avec les intérêts communs qui assurent la balance générale de l'Europe.

« Une politique saine, l'expérience du passé, et cette même religion qui nous prescrit d'avoir égard aux longues souffrances de cette nation estimable, nous ont imposé le devoir de ne ménager aucun sacrifice pour préserver l'Europe de nouveaux malheurs, et pour assurer la tranquillité du monde.

« Polonais, nous aimons à apprécier la grandeur d'âme, la sensibilité et la fermeté qui distinguent votre caractère national, et qui ont éclaté dans vos efforts pour recouvrer l'existence politique

de votre patrie, que vous aimez par-dessus tout.

« L'effervescence de vos souhaits vous a quelquefois écartés de ce but si désirable en vous égarant dans une route opposée. Ces erreurs sont passées ainsi que les malheurs qui en étaient inséparables.

« Quant à nous, nous avons été toujours dirigé par des sentimens d'indulgence pour les coupables ; d'amour et de générosité pour la nation ; par le désir de couvrir le passé d'un entier oubli, et de réparer tous les maux soufferts, en donnant à votre pays tout ce qui peut le rendre véritablement heureux.

« Les traités que nous avons conclus à Vienne vous feront connaître la circonscription politique de la Pologne, et les avantages dont jouiront les contrées qui passent sous notre autorité.

« Polonais, de nouveaux liens vont vous unir à un peuple généreux, qui, par d'anciennes relations, par une valeur digne de la vôtre, et par le nom commun de nations *slaves* est disposé à vous admettre à une confraternité qui sera chère et utile aux deux peuples. Une constitution sage ; et une union inaltérable vous attacheront au sort d'une grande monarchie, trop étendue pour avoir besoin de s'agrandir, et dont le gouvernement n'aura jamais d'autres règles de politique qu'une justice impartiale et des idées généreuses.

« Dorénavant, votre patriotisme, éclairé par l'expérience, guidé par la reconnaissance, trouvera dans les institutions nationales un mobile et un but capables d'occuper toutes ses facultés.

« Une constitution appropriée aux besoins des localités et à votre caractère, l'usage de votre langue conservée dans les actes publics, les fonctions et les emplois accordés aux seuls Polonais, la liberté du commerce et de la navigation, les facilités des communications avec les parties de l'ancienne Pologne qui restent sous un autre pouvoir, votre armée nationale, tous les moyens garantis pour perfectionner vos lois, la libre circulation des lumières dans votre pays : tels sont les avantages dont vous jouirez sous notre domination, et sous celle de nos successeurs, et que vous transmettrez comme un héritage patriotique à vos descendans.

« Ce nouvel État devient royaume de Pologne, si vivement désiré, depuis si long-temps réclamé par la nation et acquis au prix de tant de sang et de sacrifices.

« Pour aplanir les difficultés qui se sont élevées au sujet de la ville de Cracovie, nous avons fait adopter l'idée de rendre cette ville neutre et libre. Ce pays, placé sous la protection de trois puissances libératrices et amies, jouira du bonheur et de la tranquillité en se consacrant uniquement aux sciences, aux arts, au com-

mérce et à l'industrie. Il sera comme un monument d'une politique magnanime, qui a placé cette liberté dans l'endroit même (à Cracovie) où reposent les cendres des meilleurs de vos rois, et où se rattachent les plus nobles souvenirs de la patrie polonaise.

« Enfin pour couronner une œuvre que les malheurs des temps ont si long-temps retardée, on a consenti d'un accord unanime, que, dans les parties même de la Pologne soumises aux dominations autrichienne et prussienne, les habitans fussent désormais gouvernés par leurs propres magistrats choisis dans le pays.

« Polonais, il n'était pas possible de régler vos destinées et tout ce qui tient à votre bonheur national d'une autre manière; il était nécessaire de vous conserver une patrie, qui ne fût ni un sujet de jalousie ou d'inquiétude pour vos voisins, ni un sujet de guerre pour l'Europe. Tels étaient les désirs des amis de l'humanité, et tel devait être le but d'une politique éclairée.

« Par le commun accord du congrès européen assemblé à Vienne, et d'après la cession de S. M. le roi de Saxe, nous prenons possession à jamais du duché de Varsovie, qui nous est échu par les droits des traités, et nous nommons un gouvernement provisoire, composé de personnes revêtues de nos plein pouvoirs, afin

que, sans aucun délai, cette nation soit appelée à jouir d'un régime constitutionnel dont les bases soient préparées d'après le vœu général, et affermies par le consentement des habitans.

« Nos chargés de pouvoir vous feront connaître toutes les garanties qui vous ont été accordées dans les conférences de Vienne. Vous reconnaîtrez en même temps celles qui résulteront de la réunion constitutionnelle de votre patrie avec notre empire, de cette union qui doit régler vos droits, vos devoirs et vos destinées.

« A cette fin, nous appelons toutes les classes de citoyens, nous appelons l'armée, les magistrats, à prêter le serment de fidélité, qui sera une garantie de vos devoirs envers nous, et de votre obéissance filiale, ainsi que de notre protection paternelle et de nos soins pour votre bonheur.

« Le premier des devoirs que nous voulons remplir envers vous sera de vous affranchir, le plus tôt possible, des fardeaux si onéreux dont l'état de guerre prolongé a fait accabler le pays. Nous en connaissons toute l'énormité, et c'est avec un profond chagrin que nous nous sommes vu réduit jusqu'ici à l'impossibilité d'en alléger le poids.

« Polonais, puisse cette époque mémorable, qui change et fixe votre sort, satisfaire à la fois tous vos vœux, réaliser vos espérances long-temps

trompées, et réunir tous les sentimens dans le seul amour de la patrie et de votre monarque !

« Puissiez-vous, en contribuant à la grandeur et à la prospérité de notre empire, en mettant votre confiance entière dans notre justice et dans nos dispositions pour votre bonheur, vous rendre dignes du bienfait de votre existence politique, et des nouvelles améliorations dont votre condition sera susceptible !

« A Vienne, le 13-25 mai 1815.

« *Signé* ALEXANDRE. »

Le 29 juin 1815, à la pointe du jour, les salves d'artillerie annoncèrent à Varsovie la solennité du rétablissement du royaume de Pologne. Vers les huit heures, toutes les autorités se réunirent au château royal. A neuf heures, elles se rendirent à l'église cathédrale, où, après la cérémonie religieuse, il fut donné lecture, sur les marches du trône, de l'acte de renonciation de Sa Majesté le roi de Saxe, du manifeste de Sa Majesté l'empereur de Russie et roi de Pologne, et des bases de la prochaine constitution polonaise, qui est fondée sur les principes de celle du 3 mai 1791. Le conseil d'État, le sénat, les autorités civiles et judiciaires, et les habitans, prêtèrent alors le serment inaugural au roi de

Pologne et à la constitution. En même temps, l'aigle blanc et le drapeau polonais furent arborés sur tous les édifices publics, et un *Te Deum* avec le *Salvum fac imperatorem et regem*, fut chanté dans toutes les églises au bruit du canon et au son de toutes les cloches. Les autorités allèrent ensuite présenter leurs félicitations à Son Altesse impériale le grand-duc Constantin. Dans la matinée, les troupes polonaises se rassemblèrent dans la plaine, près de Wola, où il avait été érigé un autel: là, les généraux, les officiers et les troupes prêtèrent, par bataillons, le serment de fidélité au roi de Pologne, en présence de l'évêque et du grand-duc Constantin. Cette cérémonie se termina par les salves d'artillerie et de mousqueterie; on n'entendait de toutes parts que des cris de *vive notre roi Alexandre!*

Au nombre des membres qui avaient formé jusqu'alors le conseil suprême[1], fut ajouté le prince Adam *Czartoryski*. M. Joseph Calassante *Szaniawski* fut nommé secrétaire-général à la place de *Dembczynski*. La commission du gouvernement provisoire ainsi complétée, s'occupa de toutes les parties de l'administration, jusqu'à la promulgation de la constitution du royaume de Pologne, au mois de décembre.

Sa Majesté l'empereur avait déjà nommé, bien

[1] Voyez Livre XI, chap. III, page 363.

antérieurement, pour la rédaction de la constitution, un comité présidé par le comte *Ostrowski*, président du sénat, et composé, en outre, du comte *Matuszewic*, ministre des finances; du sénateur-comte *Zamoyski*, du conseiller d'État *Linowski*, du conseiller d'État *Grabowski*, ainsi que de plusieurs autres juges de différens tribunaux.

Les membres de la députation polonaise envoyés à Paris près de Sa Majesté l'empereur de Russie et roi de Pologne, étant de retour à Varsovie dans le courant du mois d'octobre 1815, ont remis à M. le comte *Ostrowski*, président du sénat polonais, un rapport sur la manière dont ils se sont acquittés de leur mission. Après le discours que le sénateur palatin comte *Zamoyski* a adressé à l'empereur, Sa Majesté a fait la réponse suivante :

« Je suis vivement touché des sentimens que « la nation polonaise me témoigne par votre or- « gane. Messieurs, assurez-la, de ma part, que je « n'ai été mu envers elle que par un seul prin- « cipe, celui de lui rendre sa nationalité. L'unis- « sant à une nation de la même origine *sláve*, « je consolide son bien-être et sa tranquillité : « la voir heureuse sera ma plus belle récom- « pense. »

A cette occasion la députation eut l'honneur

de remettre à l'empereur une médaille d'or qui a été frappée à Varsovie, en mémoire du rétablissement du royaume de Pologne. Elle présente, d'un côté, l'effigie du monarque, et, de l'autre, l'inscription *Unus nobis restituit rem.* L'empereur, lors de cette audience, était en uniforme polonais, avec la seule décoration de l'Aigle Blanc de Pologne.

Lorsque l'empereur arriva à Varsovie, au mois de novembre 1815, le sénateur palatin comte *Malachowski* prononça un discours au nom de la députation polonaise, auquel Sa Majesté répondit :

« Je sais que votre patrie a beaucoup souffert. « En conséquence, pour lui procurer un prompt « soulagement, j'ai ordonné que le royaume fût « évacué par les troupes russes. Du reste, toutes « mes vues tendent à consolider le bien-être du « pays et le bonheur de ses habitans. J'écouterai « toujours vos demandes avec le plus grand intérêt, afin de remplir vos désirs autant que les « circonstances le permettront. »

Voici les noms des personnes qui furent appelées par Sa Majesté l'empereur pour former le ministère du royaume de Pologne après la publication de la constitution.

Le comte Stanislas *Potocki*, ci-devant président du conseil d'État du duché de Varsovie, et

ministre des cultes et de l'instruction publique; M. *Wawrzecki* a le département de la justice; le comte *Mostowski*, celui de l'intérieur; le général Joseph *Wielhorski*, celui de la guerre : le comte Ignace *Sobolewski* est ministre secrétaire d'État.

Les grandes charges de la couronne furent remplies ainsi qu'il suit :

Le comte Alexandre *Potocki*, grand-écuyer; M. *Batowski*, grand-veneur; M. Adam *Broniec*, maréchal de la cour.

CHAPITRE VI.

Les habitans du gouvernement de Wilna, n'ignorant point que l'empereur m'avait ordonné de me rendre à Varsovie lorsqu'il y serait, sans préciser l'époque, voulurent profiter de cette circonstance, et m'invitèrent à être encore une fois leur organe auprès de Sa Majesté. — J'acceptai cette proposition, et j'écrivis au prince Adam *Czartoryski* [1], qui se trouvait alors au congrès de Vienne, pour le prier d'en prévenir Sa Majesté, et de prendre ses ordres sur le jour où il me serait permis de me rendre à Varsovie. La réponse du prince *Czartoryski* m'informa que je ne devais y aller qu'après le retour de l'empereur du congrès de Vienne, c'est-à-dire probablement vers les premiers jours du mois de novembre.

[1] Le prince Adam *Czartoryski* s'était rendu, après la campagne de 1812, auprès de l'empereur Alexandre, à Kalisz. — Il ne s'y arrêta que peu de jours, et ne rejoignit ensuite l'empereur qu'après l'expiration de l'armistice. — Il l'accompagna jusqu'à Paris, ne le quitta pas pendant le séjour que l'empereur fit dans cette ville, et fut appelé pour être auprès de lui pendant le congrès de Vienne.

Outre le gouvernement de Wilna, auquel on accorda la permission de déléguer une députation à l'empereur, il fut également permis à la noblesse de Grodno et de Minsk d'envoyer en même temps des députés à Varsovie; mais les autres gouvernemens habités par des Polonais, et nommément celui de Wolhynie, qui avait même déjà choisi ses représentans, furent privés de cet avantage.

J'arrivai à Varsovie le 8 novembre (n. s.) 1815. Je priai le prince *Wolkonsky*, aide-de-camp général de l'empereur et chef de son état-major, d'en prévenir Sa Majesté, et de lui demander ses ordres.

Le 12, l'empereur m'accorda une audience particulière à midi précis. Il y avait cour au château, car c'était un jour de fête. — Après la messe on me fit passer au travers d'une réunion nombreuse de Polonais qui se trouvaient assemblés dans les appartemens.

Le premier coup d'œil me fit éprouver une bien vive émotion. Je me retrouvais dans mon pays natal [1], au milieu de mes anciennes connais-

[1] Originaire d'une famille lithuanienne, je suis né en Pologne, dans une campagne de mes parens, à sept milles de Varsovie. — J'ai passé dans cette ville les premières années de mon enfance; j'y ai été élevé; j'y ai vécu jusqu'à l'âge de dix-huit ans, presque toujours au milieu de

sances. Je revoyais des sénateurs, des ministres, des dignitaires nationaux, dont la Pologne avait été privée depuis si long-temps. — J'aperçus quelques vétérans respectables qui avaient survécu à tous les malheurs de la Pologne, en conservant toujours une âme pure, un cœur vertueux et des sentimens élevés. — Je suivais des yeux ces braves militaires qui, après l'insurrection de 1794, n'avaient abandonné leurs foyers que pour affronter les périls, et chercher la gloire en combattant pour la cause de leur pays, et qui depuis, après avoir éprouvé toutes les chances de la fortune, et tout sacrifié, hormis l'honneur, rentraient en Pologne, pleins de confiance dans les promesses d'Alexandre, et y apportaient l'amour de leurs concitoyens, l'admiration de toute l'Europe, l'estime même des ennemis, et la douce consolation d'avoir rempli leurs devoirs.

Je foulais à mes pieds ces parquets qui m'avaient conduit si souvent dans les salles de la diète, et dans les appartemens du dernier roi, bien des années auparavant!..., La vue des couleurs nationales sur les uniformes des employés civils,

ma famille et de mes amis.... Que de souvenirs doux et agréables se rattachent à cette époque de ma vie! Mais que de catastrophes malheureuses suivirent ces momens de bonheur, qui s'écoulèrent si rapidement, et que de tristes réminiscences me sont restées de cette capitale!

la coupe des uniformes militaires qui se distinguait assez peu de l'ancienne, les physionomies éveillées de ceux qui devaient la régénération de leur patrie à l'empereur Alexandre, tout cela était aussi inattendu que ravissant pour moi.

En entrant dans le cabinet de l'empereur, je le vis tourné du côté de la croisée. — Il avait l'uniforme de général polonais, et la grande décoration de l'ordre de l'Aigle-Blanc. — Cette vue acheva de m'enivrer de plaisir.

L'empereur, en se tournant de mon côté, me parut avoir l'air bien plus sombre et plus imposant qu'il ne l'avait eu en 1814 à Pétersbourg. — Alors on ne distinguait en lui que les traits du vainqueur et triomphateur de ses ennemis; présentement, après avoir terminé les négociations de Vienne, il joignait la gravité du pacificateur de l'Europe à l'air martial du guerrier, de manière que je ne pus m'empêcher d'observer, au premier abord, le contraste qu'il y avait entre Alexandre tel que je l'avais connu avant le commencement de la campagne de 1812, et Alexandre tel que je le voyais; et j'avoue que, malgré moi, cette observation m'affligea.

Cependant, en s'approchant de moi et reprenant une contenance moins sévère, mais toujours sérieuse, l'empereur me tendit la main, serra la mienne, et me dit :

« Je suis bien charmé de vous voir ici..... Que « de choses se sont passées depuis que j'ai quitté « Pétersbourg en 1812! — Il y en a auxquelles « on ne se serait jamais attendu, et qu'il était « impossible de prévoir..... C'est surtout les « événemens de la dernière campagne, après le « retour de Napoléon de l'île d'Elbe, qui sont « étonnans. — Elle a éclaté d'une manière très « inopinée..... Toute la France se trouvait en- « core une autre fois armée, et cependant, dans « l'espace de huit jours, l'hydre a été terrassée, « et je suis entré pour la seconde fois à Paris, « sans avoir perdu plus de cinquante hommes de « mon armée. — Ce sont de ces faits extraordi- « naires qui ne se rencontrent pas deux fois dans « le cours de plusieurs siècles. — Il y a d'autres « choses qui étaient prévues et qui sont arrivées, « parce que je l'ai voulu, et que je l'avais pro- « mis..... Je suis homme à tenir parole et à rem- « plir tous mes engagemens en homme d'hon- « neur, dont la promesse vaut un serment. — « J'ai toujours demandé aux habitans de ce pays « patience et confiance..... A mon passage par « Pulawy, j'en ai vu beaucoup qui m'ont ac- « cordé leur confiance. Ils ne m'ont pas trompé, « et j'ai lieu d'être content de presque tous..... « Je ne les ai pas non plus trompés de mon « côté..... Ils m'avaient autorisé par cette con-

« fiance à travailler pour eux..... J'ai fait tout « ce qui a été possible.

« Adam [1] vous dira tout ce qu'il m'en a coûté, « et tous les obstacles que j'ai eu à franchir à « Vienne..... J'ai fait ce royaume, et je l'ai fait « sur des bases très solides, car j'ai forcé les « puissances de l'Europe à en garantir l'existence « par des traités. — Je ferai le reste aussi comme « je l'ai promis; mais cela ne peut pas se faire « tout d'un coup..... Il faut de la confiance. Je « dois en inspirer après tout ce que j'ai fait, et « mes résolutions ne changent pas. »

L'empereur avait ordinairement l'habitude de parler très coulamment et très vite; — Cette fois-ci, il prononça, à la vérité, sans interruption et avec des mouvemens animés ce que je viens de dire, mais il parla plus doucement et observait ses expressions. — Comme il s'était arrêté un instant pour me laisser le temps de lui adresser la parole, je lui dis: « Sire, ce n'est pas à moi qu'il faut recommander de la confiance, car il ne m'en a jamais manqué. — J'ai eu le bonheur d'approcher Votre Majesté impériale près de deux ans; j'ai appris à la connaître; je me suis persuadé de sa bienveillance pour mes compatriotes, et je n'ai

[1] Le prince Adam *Czartoryski*, le fils, dont il est parlé dans la note page 228.

jamais douté un seul instant de tout ce qu'elle se proposait de faire pour eux. — Les habitans de la Lithuanie partageaient mes sentimens jusqu'à l'époque où Votre Majesté impériale nous a quittés; mais, depuis lors, la crainte de voir leurs espérances évanouies s'est glissée dans leurs cœurs, en conséquence de la conduite qu'on a commencé à tenir à leur égard.

« Savez-vous, Sire, qu'il n'est pas permis, à Wilna, de faire mention du royaume de Pologne et de la constitution qui doit lui être donnée? — Le rédacteur de la *Gazette de Lithuanie* a été sévèrement réprimandé pour avoir osé insérer un article de Varsovie. — Personne, dans la société, n'ose prononcer le nom de Pologne et de Polonais; et l'organisation du nouveau royaume est aussi peu connue chez nous, qui si nous étions éloignés de mille lieues de Varsovie. »

« Je ne savais pas un mot de tout cela, *me ré-*
« *pondit l'empereur avec beaucoup de vivacité;*
« mais un trait de plume va changer cette con-
« duite du gouvernement à votre égard. J'écri-
« rai à *Korsakoff*, qui est un brave homme et
« qui veut du bien à votre nation, et je lui ferai
« sentir combien je suis étonné du secret qu'on
« garde et du secret qu'on fait, à Wilna, de
« l'existence d'un royaume que toute l'Europe re-
« connaît. — Mais, *dit l'empereur*, n'êtes-vous

« pas délégué de la Lithuanie? — Oui, Sire, ré-
« pondis-je, je le suis par le choix des habitans
« de Wilna; et j'allais demander à Votre Ma-
« jesté impériale si elle daignait agréer cette dé-
« légation. — Pourquoi pas, *repartit l'empereur*,
« pourvu que vous ne touchiez pas à une corde
« délicate, qui me compromettrait, et que je sa-
« che d'avance ce que vous désirez..... Je ne puis
« pas consentir que vous me demandiez la réunion
« de vos provinces à la Pologne, parce qu'il ne faut
« pas que l'on s'imagine que c'est vous autres qui
« le demandez. Il faut que l'on soit persuadé que
« cela vient de ma propre impulsion; que c'est
« moi qui le veux.... Je sais que les rapports qui
« ont existé jusqu'à présent entre vos provinces
« et la Russie ne peuvent vous convenir.... Il n'y
« a personne parmi les hommes raisonnables qui
« n'en soit convaincu. — Il n'y a personne qui
« puisse admettre la supposition que je veuille
« détacher ces provinces de la Russie.... Tout au
« contraire, je veux resserrer les lieus qui les unis-
« sent à mon empire, en faisant que mes sujets
« polonais n'aient pas raison de se plaindre.....
« Vous êtes mécontens en Lithuanie, et vous
« devez l'être aussi long-temps que vous ne serez
« pas amalgamés avec les vôtres, et que vous ne
« jouirez pas des bienfaits d'une constitution; et
« c'est alors que votre réunion à la Russie éta-
« blira une confiance et une concorde parfaite

« entre les deux nations. — Mes raisons pour « exécuter ce projet seront encore plus fondées « lorsque j'aurai lieu d'être satisfait à l'avenir « comme je le suis présentement, et de l'armée « et du civil de ce royaume..... Jusqu'à présent, « je ne puis que m'en louer..... Lorsque je pour- « rai citer ce gouvernement pour modèle, et « qu'on verra qu'il n'en résulte aucun inconvé- « nient pour l'empire, il me sera facile d'effec- « tuer le reste. — Vous n'avez qu'à me donner « par écrit les demandes que vous avez à me « faire. — Je sais que vos provinces ont beau- « coup souffert: aussi j'ai commencé par ordon- « ner qu'il n'y ait que très peu de troupes chez « vous. — Ici, il n'y aura pas du tout de troupes « russes; il ne reste absolument que des Polo- « nais..... Encore une fois, de la confiance et ne « me compromettez pas. »

Je demandai si tous les députés de Wilna, de Grodno et de Minsk, seraient admis en même temps à l'audience. — « Oui, *dit l'empereur*, « pourvu que vous observiez ce que je vous ai « recommandé..... Je déterminerai le jour où « vous serez reçus, et vous parlerez au nom de « tous. » — L'empereur me demanda ensuite les noms des députés dont je lui remis la liste ci-jointe, et me congédia.

Liste des personnes qui composaient la députation des gouvernemens de Wilna, de Grodno et de Minsk.

Du gouvernement de Wilna.

Le sénateur et conseiller privé comte Michel *Oginski.*

Le conseiller privé Thomas *Wawrzecki.*

Le comte Alexandre *Pociey.*

Le comte Louis *Plater.*

Du gouvernement de Grodno.

Le prince Xavier *Lubecki*, maréchal du gouvernement.

Le conseiller d'État actuel Stanislas *Niemcewicz.*

Le général comte Louis *Pac.*

Le conseiller d'État actuel Albert *Poslowski.*

Le président du premier département, *Suchodolski.*

Du gouvernement de Minsk.

Le colonel Ignace *Lachnicki.*

Le prince Louis *Radziwill.*

M. *Szczytt.*

Le prince Charles *Lubecki.*

Le 22 novembre le prince *Wolkonsky* me pré-

vint, au nom de l'empereur, que le jour destiné pour la réception des députés était fixé au 26 novembre. — Le 25, un peu avant minuit, j'écrivis un mot à l'empereur, et lui envoyai la copie du discours que je devais prononcer le lendemain. — Le 26, après la messe chantée dans la chapelle de la cour, nous fûmes introduits dans la salle du trône, par S. Exc. M. le conseiller privé actuel et sénateur *Lanskoy*. Je portai la parol au nom de toute la députation. — Voici ce discours, prononcé en français et publié le même jour, avec la traduction polonaise, dans les gazettes de Varsovie :

« Sire, les sujets de Votre Majesté impériale habitans de la Lithuanie, privés depuis longtemps de votre présence, auraient senti bien plus vivement cette pénible position, s'ils n'étaient convaincus que la Providence avait fait naître les derniers événemens qui ont forcé Votre Majesté de s'absenter de ses États, pour mettre le sceau à sa gloire, et pour assurer à jamais la tranquillité et le bonheur de ses peuples.

« Nos yeux et nos cœurs étaient tournés vers vous, Sire, lorsque, au congrès de Vienne, vous posiez les bases d'une paix générale, sacrifiant les avantages des conquêtes à la gloire de concilier les intérêts de toutes les nations et de pacifier l'Europe.

« Nos vœux n'ont cessé de vous accompagner, lorsque vous vous transportiez avec la rapidité de l'éclair, sur les bords de la Seine, à la tête de vos braves armées, pour arrêter une nouvelle explosion qui menaçait le continent; et terminer la plus étonnante des campagnes, en moins de jours qu'il n'en aurait fallu pour en concevoir et tracer le plan.

« Mais c'est au burin de l'histoire à transmettre à la postérité le tableau des événemens qui ont illustré le règne de Votre Majesté impériale, et dont les fastes de l'antiquité n'offrent point d'exemple.

« Quant à nous, Sire, nous avons déposé dans les archives de nos familles, des monumens de votre bienveillance qui éterniseront tout autant votre auguste nom, par les souvenirs de la reconnaissance, qu'il doit l'être par les annales de vos exploits.

« Sire, les habitans de la Lithuanie, en général, et en particulier ceux de Wilna, dont je suis l'organe, n'oublieront jamais tout ce que Votre Majesté impériale a fait pour eux.

« En obtenant ce qu'ils avaient demandé, dans le courant des années 1810 et 1811, ils se sont convaincus qu'ils ne pouvaient souffrir qu'aussi long-temps que Votre Majesté l'ignorait.

« L'acte d'amnistie de 1812, cet acte qui seul suffirait pour immortaliser votre mémoire, a fait

succéder dans tout le pays les larmes de la reconnaissance à toutes les angoisses de la crainte et de l'inquiétude.

« Le manifeste de 1814, qui porte l'empreinte de la clémence, de la justice et de la magnanimité de Votre Majesté, nous a fait oublier en partie les calamités de l'avant-dernière campagne; et enfin, le retour de la paix, l'espoir de voir le commerce renaître, et la réunion sous le sceptre de Votre Majesté impériale d'un pays où chacun de nous retrouve son frère, son ami, son compatriote, ajoutent de nouveaux titres à notre reconnaissance.

« Qu'il me soit permis d'en déposer l'hommage au pied du trône de Votre Majesté impériale au nom des habitans de la Lithuanie, et d'ajouter par écrit nos très humbles prières, relativement à plusieurs objets qui intéressent particulièrement nos commettans.

« Sire, la confiance que nous avons en vous ne nous permet pas de former d'autres souhaits que celui de voir prolonger au gré de nos désirs vos jours précieux, auxquels tiennent nos destinées et notre bonheur. »

L'empereur parut très satisfait de cette députation, et nous dit « qu'il agréait avec beaucoup « de satisfaction l'hommage des habitans de la Li « thuanie, et l'expression de leurs sentimens par

« mon organe. — Dites, *ajouta-t-il*, à vos com-
« mettans que leur bien-être a toujours été l'objet
« de mes soins et de ma sollicitude. — Assurez-
« les que, même au milieu des occupations que
« me donnait la guerre, je ne les ai jamais perdus
« de vue, et j'ai toujours pensé aux moyens d'a-
« méliorer leur sort et d'assurer leur tranquillité
« et leur bonheur. — Remettez-moi par écrit
« leurs demandes, et je me ferai un plaisir de les
« examiner de suite, et d'y donner une réponse
« aussi satisfaisante que cela sera possible. »

Après cela, l'empereur m'ordonna de lui présenter les députés l'un après l'autre, et il adressa à chacun d'eux quelques paroles très gracieuses.

Lorsque nous eûmes quitté la cour d'audience, l'empereur, qui y était resté seul avec M. le conseiller privé actuel et sénateur *Lanskoy*, dit à celui-ci avec un sourire gracieux et en le fixant attentivement comme pour deviner son opinion et les sentimens de son cœur :

« Eh bien! que pensez-vous de cette députation et du discours que vous venez d'entendre?

— « Votre Majesté doit en être sans doute bien satisfaite, car elle vient de recevoir un nouveau témoignage de l'attachement que lui portent ses sujets. »

— « Oui, *dit l'empereur*, je suis très satisfait des

« sentimens que me témoignent les habitans de « la Lithuanie ; mais n'avez-vous rien aperçu de « plus dans ce discours ? — Sire, il est visible que les habitans de ces trois gouvernemens ont beaucoup de confiance dans les bontés et l'intérêt que vous leur avez toujours témoignés, et ils font reposer toutes leurs espérances sur la protection bienveillante de Votre Majesté impériale.

— « Ils ne se trompent pas, *dit l'empereur*; ils ont « raison de se fier à moi, et je ferai pour eux « bien plus même qu'ils ne peuvent s'y attendre « aujourd'hui. »

Ces paroles de l'empereur furent rapportées quelques heures après à *Wawrzecki*, par M. *de Lanskoy*, et celui-ci ajouta confidentiellement qu'il croyait que l'empereur avait, en effet, l'intention de réunir la Lithuanie au royaume de Pologne, dès qu'il ne trouverait aucun inconvénient à exécuter ce projet, auquel il semblait tenir infiniment.

Je quittai Varsovie quelques jours après, pour précéder l'arrivée de l'empereur à Wilna, où il promit de s'arrêter vingt-quatre heures en allant à Pétersbourg. Sa Majesté daigna honorer de sa présence un bal qui fut donné par la noblesse à son passage par la capitale de la Lithuanie. Toute la ville fut spontanément illuminée. Ma maison se distinguait des autres par un transparent avec

l'inscription : *Reconnaissance et confiance.* L'empereur, qui l'aperçut, me dit : « Je crois vous « avoir inspiré, ainsi qu'aux habitans de la Li- « thuanie, de la confiance; je me flatte de pouvoir « acquérir des droits à votre reconnaissance, et « j'espère que je ne tarderai pas à la mériter. »

Le 1er décembre, l'empereur avait signé à Varsovie la constitution du royaume de Pologne. Le général *Zaïonczek* fut nommé lieutenant du roi, avec le titre d'Altesse.

J'ai rempli ma tâche, en amenant la description de tout ce qui pouvait avoir rapport à la Pologne et aux Polonais jusqu'à la fin de l'année 1815. Je termine aussi mes Mémoires à une époque où mon âge et mes infirmités me forcent de quitter les affaires, pour chercher dans la retraite les jouissances du repos et de la tranquillité, après une vie orageuse, qui ne me rappellerait que de tristes souvenirs, si je n'avais été quelquefois ranimé par les illusions de l'espérance, et souvent consolé par le plaisir de m'occuper des intérêts de mon pays et de mes compatriotes.

SUPPLÉMENT.

PIÈCES

CONTENUES DANS LE SUPPLÉMENT.

1°. *Charte constitutionnelle du royaume de Pologne.*

2°. *Discours prononcé par S. M. l'empereur et roi* Alexandre, *à l'ouverture de la diète du royaume de Pologne, au mois de mars* 1818.

3°. *Discours prononcé par M. le comte* Mostowski, *ministre de l'intérieur et de la police du royaume de Pologne, à l'ouverture de la diète.*

4°. *Proclamation de l'empereur et roi* Nicolas Ier.

5°. *Adresse du sénat du royaume de Pologne à S. M. l'empereur et roi* Nicolas.

6°. *Réponse de l'empereur* Nicolas.

7°. *Lettre du comte Étienne* Grabowski, *ministre secrétaire d'État, à S. A. le prince* Zaïonczek, *lieutenant-général du royaume de Pologne.*

CHARTE CONSTITUTIONNELLE

DU

ROYAUME DE POLOGNE.

TITRE Ier.

Relations politiques du royaume.

Article Ier.

Le royaume de Pologne est à jamais réuni à l'empire de Russie.

Art. II.

Les rapports civils et politiques dans lesquels nous le plaçons, ainsi que les liens qui doivent consolider cette réunion, sont déterminés par la présente charte que nous lui accordons.

Art. III.

La couronne du royaume de Pologne est héréditaire dans notre personne, et dans celle de nos descendans, héritiers et successeurs, suivant l'ordre de succession établi pour le trône impérial de Russie.

ART. IV.

La charte constitutionnelle établit le mode et le principe de l'exercice de la souveraineté.

ART. V.

Le roi, en cas d'absence, nomme un lieutenant qui devra résider dans le royaume. Le lieutenant est révocable à volonté.

ART. VI.

Quand le roi ne nomme pas pour son lieutenant un prince impérial de Russie, le choix ne peut tomber que sur un indigène, ou sur une personne à laquelle le roi aurait accordé la naturalisation, conformément au principe établi dans l'article XXXIII.

ART. VII.

La nomination du lieutenant se fera par un acte public. Cet acte déterminera précisément la nature et l'étendue des pouvoirs qui lui seront délégués.

ART. VIII.

Les rapports de politique extérieure de notre empire seront communs au royaume de Pologne.

ART. IX.

Le souverain seul aura le droit de déterminer

la participation du royaume de Pologne dans les guerres de la Russie, ainsi que dans les traités de paix ou de commerce que cette puissance pourra conclure.

ART. X.

Dans tous les cas d'introduction de troupes russes en Pologne, ou de troupes polonaises en Russie, ou dans le cas de passage de ces troupes par une province de ces deux États, leur entretien et les frais de leur transport seront entièrement à la charge du pays auquel elles appartiendront. L'armée polonaise ne sera jamais employée hors de l'Europe.

TITRE II.

Garanties générales.

ART. XI.

La religion catholique romaine, professée par la plus grande partie des habitans du royaume de Pologne, sera l'objet des soins particuliers du gouvernement, sans qu'elle puisse par là déroger en rien à la liberté des autres cultes, qui, tous sans exception, pourront s'exercer pleinement et publiquement, et jouiront de la protection du gouvernement. La différence des cultes chrétiens

n'en établit aucune dans la jouissance des droits civils et politiques.

ART. XII.

Les ministres de tous les cultes sont sous la protection et la surveillance des lois et du gouvernement.

ART. XIII.

Les fonds que le clergé catholique romain et le clergé du rit grec-uni, possèdent actuellement, et ceux que nous leur accorderons par un décret spécial, seront déclarés propriété inaliénable et commune à toute la hiérarchie ecclésiastique, dès que le gouvernement aura fixé et affecté auxdits clergés les domaines nationaux qui formeront leur dotation.

ART. XIV.

Il siégera dans le sénat du royaume de Pologne autant d'évêques du rit catholique romain, que la loi fixera de palatinats. Il y siégera de plus un évêque du rit grec-uni.

ART. XV.

Le clergé de la confession évangélique d'Augsbourg, et celui de la confession évangélique réformée, jouiront du secours annuel que nous leur accorderons.

ART. XVI.

La liberté de la presse est garantie. La loi réglera les moyens d'en réprimer les abus.

ART. XVII.

La loi protége également tous les citoyens sans aucune distinction de leur classe ni de leur condition.

ART. XVIII.

L'ancienne loi fondamentale : *Neminem captivari permittemus nisi jure victum*, sera applicable aux habitans de toutes les classes, dans les termes suivans :

ART. XIX.

Personne ne pourra être arrêté que selon les formes et dans les cas déterminés par la loi.

ART. XX.

On devra notifier incessamment et par écrit à la personne arrêtée les causes de son arrestation.

ART. XXI.

Tout individu arrêté, sera présenté au plus tard dans les trois jours au tribunal compétent pour y être examiné ou jugé dans les formes prescrites. S'il est disculpé par les premières enquêtes il sera mis sur-le-champ en liberté.

ART. XXII.

Dans les cas déterminés par la loi, on devra mettre en liberté provisoire celui qui fournira caution.

ART. XXIII.

Nul ne peut être puni, qu'en vertu de lois existantes et d'une sentence rendue par le magistrat compétent.

ART. XXIV.

Tout Polonais est libre de transporter sa personne et sa propriété, en suivant les formes déterminées par la loi.

ART. XXV.

Tout condamné subira sa peine dans le royaume, personne ne pouvant en être déporté excepté dans les cas de bannissement prévus par la loi.

ART. XXVI.

Toute propriété, quelle que soit sa désignation ou sa nature, qu'elle se trouve sur la superficie ou dans le sein de la terre, et à quelque individu qu'elle appartienne, est déclarée sacrée et inviolable. Aucune autorité n'y peut porter atteinte sous quelque prétexte que ce soit. Quiconque attaque la propriété d'autrui, est réputé

violateur de la sûreté publique et puni comme tel.

ART. XXVII.

Néanmoins, le gouvernement a le droit d'exiger d'un particulier le sacrifice de sa propriété pour cause d'utilité publique, moyennant une juste et préalable indemnité. La loi déterminera les cas et les formes de l'application de ce principe.

ART. XXVIII.

Toutes les affaires publiques, administratives, judiciaires et militaires seront, sans aucune exception, traitées dans la langue polonaise.

ART. XXIX.

Les emplois publics, civils et militaires, ne peuvent être exercés que par des Polonais. Les places de présidens des tribunaux de première instance, de présidens des commissions palatinales, des tribunaux d'appel, les places de membres des conseils de palatinat; les fonctions de nonces et députés à la diète et celles de sénateurs ne pourront être données qu'à des propriétaires fonciers.

ART. XXX.

Tous les fonctionnaires publics dans la partie administrative, sont révocables à volonté par la

même autorité qui les a nommés ; tous, sans exception quelconque, sont responsables de leur gestion.

ART. XXXI.

La nation polonaise aura à perpétuité une représentation nationale ; elle consistera dans la diète, composée du roi et de deux chambres. La première sera formée du sénat, la seconde, des nonces et des députés des communes.

ART. XXXII.

Tout étranger, après s'être légitimé, jouira à l'égal des autres habitans, de la protection des lois et des avantages qu'elles garantissent. Il pourra comme eux rester dans le pays, en sortir en se conformant aux règles qui seront établies, y rentrer, acquérir une propriété foncière et se qualifier pour demander sa naturalisation.

ART. XXXIII.

Tout étranger devenu propriétaire et naturalisé, qui aura appris la langue polonaise, pourra être admis à l'exercice des fonctions publiques après cinq années de résidence et d'une conduite irréprochable.

ART. XXXIV.

Néanmoins, le roi pourra, de son propre gré,

ou sur la présentation du conseil d'État, admettre des étrangers distingués par leurs talens à des fonctions publiques autres que celles désignées à l'article XC.

TITRE III.

Du Gouvernement.

CHAPITRE I.

Du Roi.

ARTICLE XXXV.

Le gouvernement réside dans la personne du roi. Il exerce dans toute leur plénitude les fonctions du pouvoir exécutif. Toute autorité exécutrice ou administrative ne peut émaner que de lui.

ART. XXXVI.

La personne du roi est sacrée et inviolable.

ART. XXXVII.

Les actes publics, des tribunaux, cours et magistratures quelconques seront dressés au nom du roi. Les monnaies et les timbres porteront l'empreinte qui sera par lui déterminée.

ART. XXXVIII.

La direction de la force armée en paix, comme

en guerre, ainsi que la nomination des commandans et officiers, appartient exclusivement au roi.

ART. XXXIX.

Le roi dispose des revenus de l'État conformément au budget qui en sera formé, et par lui approuvé.

ART. XL.

Le droit de déclarer la guerre et de conclure des traités et conventions quelconques, est réservé au roi.

ART. XLI.

Le roi nomme les sénateurs, les ministres, les conseillers d'État, les maîtres des requêtes, les présidens des commissions palatinales, les présidens et juges des différens tribunaux, réservés à sa nomination, les agens diplomatiques et commerciaux, et tous les autres fonctionnaires de l'administration, soit immédiatement par lui-même, soit par les autorités auxquelles il en déléguera le pouvoir.

ART. XLII.

Le roi nomme les archevêques et évêques des différens cultes, les suffragans, les prélats et les chanoines.

ART. XLIII.

Le droit de faire grâce est exclusivement réservé au roi: il pourra remettre ou commuer la peine.

ART. XLIV.

La création, les statuts et la distribution des ordres civils et militaires appartiennent au souverain.

ART. XLV.

Tous nos successeurs au royaume de Pologne sont astreints à se faire couronner rois de Pologne dans la capitale, suivant la forme que nous établirons, et ils prêteront le serment ci-après : « Je jure et promets, devant Dieu et sur l'Évangile, de maintenir et faire exécuter de tout mon pouvoir la charte constitutionnelle. »

ART. XLVI.

Le droit de donner la noblesse, de naturaliser, et d'accorder des titres honorifiques, appartient au roi.

ART. XLVII.

Tous les ordres et décrets du roi seront contresignés par un ministre, chef de département, qui sera responsable pour tout ce que ces ordres et décrets pourraient renfermer de contraire à la constitution et aux lois.

CHAPITRE II.

De la Régence.

ART. XLVIII.

Les cas de régence qui sont ou seront admis pour la Russie, ainsi que les pouvoirs et les attributions du régent, seront communs au royaume de Pologne, et réglés par les mêmes principes.

ART. XLIX.

Dans les cas de régence, le ministre secrétaire d'État est obligé, sous sa responsabilité personnelle, d'annoncer au lieutenant l'établissement de la régence de Russie.

ART. L.

Le lieutenant, recevant la communication de la régence de Russie et le rapport du ministre secrétaire d'État, convoque le sénat pour l'élection des membres de la régence du royaume.

ART. LI.

La régence du royaume sera composée du régent de Russie, de quatre membres élus par le sénat, et du ministre secrétaire d'État. Elle siégera dans la capitale de l'empire de Russie. Le régent la préside.

ART. LII.

L'autorité de la régence du royaume est égale à celle du roi, à l'exception qu'elle ne pourra nommer des sénateurs, que toutes ses nominations seront soumises à l'approbation du roi, qui, en prenant les rênes du gouvernement, pourra les révoquer, et qu'elle publiera ses décrets au nom du roi.

ART. LIII.

La nomination et le rappel du lieutenant dépendent de la régence, pendant son administration.

ART. LIV.

Lorsque le roi prendra les rênes du gouvernement, il se fera rendre compte, par la régence, de sa gestion.

ART. LV.

Les membres de la régence du royaume sont responsables de leur personne, et sur leurs biens, de tout ce qu'ils auront fait de contraire à la constitution et aux lois.

ART. LVI.

En cas de mort d'un des membres de la régence, le sénat, convoqué par le lieutenant, pourvoit à son remplacement. La régence nomme le ministre secrétaire d'État.

ART. LVII.

Les membres de la régence, avant que de se rendre dans la capitale de l'empire de Russie, prêteront serment en présence du sénat, et s'engageront à respecter fidèlement la constitution et les lois.

ART. LVIII.

Le régent de Russie prêtera le même serment en présence des membres de la régence du royaume.

ART. LIX.

Le ministre secrétaire d'État sera tenu de faire un pareil serment.

ART. LX.

L'acte de prestation de serment du régent sera adressé au sénat de Pologne.

ART. LXI.

L'acte de prestation de serment du ministre secrétaire d'État sera également envoyé au sénat de Pologne.

ART. LXII.

L'acte de prestation de serment des membres de la régence sera adressé par le sénat de Pologne au régent de Russie.

CHAPITRE III.

Du Lieutenant et du Conseil d'État.

ART. LXIII.

Le conseil d'État, présidé par le roi ou son lieutenant, est composé des ministres, des conseillers d'État, des maîtres des requêtes, ainsi que des personnes qu'il plaira au roi d'y appeler spécialement.

ART. LXIV.

Le lieutenant et le conseil d'État administrent, dans l'absence du roi et en son nom, les affaires publiques du royaume.

ART. LXV.

Le conseil d'État se partage en conseil d'administration et en assemblée générale.

ART. LXVI.

Le conseil d'administration sera composé du lieutenant, des ministres chefs des cinq départemens du gouvernement, et autres personnes spécialement appelées par le roi.

ART. LXVII.

Les membres du conseil d'administration ont voix consultative. L'avis du lieutenant seul dé-

cide. Il prendra ses résolutions dans le conseil, conformément à la charte constitutionnelle, aux lois et aux pleins pouvoirs du roi.

ART. LXVIII.

Tout décret du lieutenant pour être obligatoire doit être rendu en conseil d'administration, et contre-signé par un ministre chef de département.

ART. LXIX.

Le lieutenant présente à la nomination du roi, conformément aux dispositions d'un réglement particulier, deux candidats pour chaque place vacante d'archevêque ou d'évêque, de sénateur, ministre, juge suprême, conseiller d'État et maître des requêtes.

ART. LXX.

Le lieutenant prête entre les mains du roi, en présence du sénat, le serment suivant: « Je « jure à Dieu tout-puissant, d'administrer les « affaires de Pologne au nom du roi, conformé- « ment à l'acte constitutionnel, aux lois et aux « pleins pouvoirs du roi, et de remettre au roi « le pouvoir qui m'est confié, dès que Sa Majesté « le jugera à propos. » Si le roi est absent du royaume, l'acte de prestation de serment du lieutenant, prêté entre les mains du roi, sera adressé au sénat par le ministre secrétaire d'État.

ART. LXXI.

Le roi présent, l'autorité du lieutenant est suspendue. Il dépend alors du roi de travailler séparément avec les ministres, ou de réunir le conseil d'administration.

ART. LXXII.

Dans le cas de décès du lieutenant, ou si le roi ne jugeait pas à propos d'en nommer un, il pourvoirait à son remplacement *ad interim* par un président.

ART. LXXIII.

L'assemblée générale du conseil d'État sera composée de tous les membres désignés en l'article LXIII. Elle sera présidée par le roi ou le lieutenant, et dans leur absence par le premier des membres du conseil dans l'ordre fixé par les articles LXIII et LXVI.

Ses attributions sont :

1°. De discuter et de rédiger tous les projets de loi et réglemens concernant l'administration générale du pays ;

2°. De statuer sur la mise en jugement de tous les fonctionnaires administratifs nommés par le roi, pour cause de prévarication dans

l'exercice de leurs fonctions, hors ceux qui sont justiciables de la haute cour nationale;

3°. De décider sur les cas de conflits de juridiction;

4°. D'examiner annuellement les comptes rendus par chaque branche principale d'administration;

5°. De faire ses observations sur les abus ou sur les élémens qui pourraient déroger à la charte constitutionnelle, et d'en former un rapport général qu'elle adressera au souverain, qui déterminera les objets qui seront de nature à être renvoyés par ses ordres, soit au sénat, soit à la diète.

ART. LXXIV.

L'assemblée générale du conseil d'État délibère par ordre du roi, du lieutenant, ou sur la demande d'un chef de département faite conformément aux lois organiques.

ART. LXXV.

Les arrêtés de l'assemblée générale du conseil d'État sont soumis à l'approbation du roi ou du lieutenant. Ceux relatifs à la mise en jugement des fonctionnaires, et au conflit de juridiction, sont exécutés de suite.

CHAPITRE IV.

Des Branches de l'Administration.

ART. LXXVI.

L'exécution des lois sera confiée aux diverses branches d'administration publique ci-après; savoir :

1°. La commission des cultes et de l'instruction publique;

2°. La commission de la justice, choisie parmi les membres du tribunal suprême;

3°. La commission de l'intérieur et de la police;

4°. La commission de guerre;

5°. La commission des finances et du trésor.

Ces diverses commissions seront chacune présidées et dirigées par un ministre nommé à cet effet.

ART. LXXVII.

Il est créé un ministre secrétaire d'État, qui résidera constamment auprès de la personne du roi.

ART. LXXVIII.

Il y aura une cour des comptes chargée de la réyision finale des comptes et de la décharge des comptables. Elle relèvera du roi seul.

ART. LXXIX.

Un statut organique fixera la composition et les attributions de la commission de l'instruction publique ainsi que de l'ordre judiciaire.

ART. LXXX.

Les commissions de l'intérieur, de guerre et des finances seront composées d'un ministre, et de conseillers d'État directeurs généraux, conformément aux dispositions des statuts organiques.

ART. LXXXI.

Le ministre secrétaire d'État présente au roi les affaires qui lui seront adressées par le lieutenant, et il envoie au lieutenant les décrets du roi. Les relations extérieures, en tant qu'elles regardent le royaume de Pologne, lui sont confiées.

ART. LXXXII.

Les ministres chefs de départemens et les membres des commissions du gouvernement, répondent et sont justiciables de la haute cour nationale pour chaque infraction dont ils se seraient rendus coupables, de l'acte constitutionnel, des lois, et des décrets du roi.

CHAPITRE IV.

Des Administrations palatinales.

ART. LXXXIII.

Il y aura dans chaque palatinat une commission palatinale, composée d'un président et de commissaires chargés d'exécuter les ordres des commissions du gouvernement, conformément à un réglement séparé.

ART. LXXXIV.

Il y aura des autorités municipales dans les villes. Un bailli dans chaque commune sera chargé de l'exécution des ordres du gouvernement, et formera le dernier chaînon du service administratif.

TITRE IV.

De la Représentation nationale.

CHAPITRE PREMIER.

ART. LXXXV.

La représentation nationale sera composée ainsi qu'il est exprimé en l'article XXXI.

ART. LXXXVI.

Le pouvoir législatif réside dans la personne du roi et dans les deux chambres de la diète,

conformément aux dispositions du même article XXXI.

ART. LXXXVII.

La diète ordinaire se réunit tous les deux ans à Varsovie, à l'époque déterminée par l'acte de convocation émané du roi. La session dure trente jours. Le roi peut seul la proroger, l'ajourner et la dissoudre.

ART. LXXXVIII.

Le roi convoque une diète extraordinaire quand il le juge à propos.

ART. LXXXIX.

Un membre de la diète ne peut, pendant sa durée, être arrêté, ni jugé par un tribunal criminel, que de l'aveu de la chambre à laquelle il appartient.

ART. XC.

La diète délibère sur tous les projets de lois civiles, criminelles ou administratives qui lui sont adressés de la part du roi, par le conseil d'Etat. Elle délibère sur tous les projets que le roi lui fait remettre, pour modifier ou changer les attributions des emplois et pouvoirs constitutionnels, tels que ceux de la diète, du conseil

d'État, de l'ordre judiciaire et des commissions du gouvernement.

ART. XCI.

La diète délibère d'après les communications du souverain, sur l'augmentation ou la réduction des impôts, contributions, taxes et charges publiques quelconques, sur les changemens qu'ils peuvent exiger, sur le meilleur et le plus juste mode de répartition, sur la formation du budget en recettes et dépenses, sur le réglement du système monétaire, sur la levée des recrues, ainsi que sur tous les autres objets qui lui seront renvoyés par le souverain.

ART. XCII.

La diète délibère encore sur les communications qui lui sont faites de la part du roi en conséquence du rapport général dont est chargée l'assemblée du conseil d'État par l'article LXXIII. Enfin la diète, après avoir statué sur tous ces objets, reçoit les communications demandées, représentations ou réclamations qui sont faites par les nonces et les députés des communes pour le bien et l'avantage de leurs commettans. Elle les transmet au conseil d'État, qui les soumet au souverain. Lorsque le renvoi en a été fait à la diète, par le roi, par l'entremise du conseil

d'État, elle délibère sur les projets de loi auxquels ces réclamations ont donné lieu.

ART. XCIII.

Dans le cas où la diète ne vote pas un nouveau budget, l'ancien conserve force de loi jusqu'à la prochaine session. Néanmoins le budget cesse au bout de quatre années, si la diète n'est pas convoquée pendant cet intervalle.

ART. XCIV.

La diète ne peut s'occuper que des objets compris dans ses attributions ou dans l'acte de sa convocation.

ART. XCV.

Les deux chambres délibèrent publiquement. Elles peuvent néanmoins se constituer en comité particulier sur la demande d'un dixième des membres présens.

ART. XCVI.

Les projets de loi rédigés au conseil d'État sont portés à la diète, par ordre du roi, par des membres dudit conseil.

ART. XCXVII.

Il dépend du roi de faire porter ces projets,

soit à la chambre du sénat, soit à la chambre des nonces. Sont exceptés les projets de lois financières, qui doivent être préalablement portés à la chambre des nonces.

ART. XCXVIII.

Pour discuter ces projets, chaque chambre nomme au scrutin trois commissions. Elles sont composées, au sénat, de trois membres, et, à la chambre des nonces, de cinq, savoir :

Commission des finances;

Commission de législation civile et criminelle;

Commission de législation organique et administrative.

Chaque chambre donne communication au conseil d'État de ses nominations.

Les commissions communiquent avec le conseil d'État.

ART. XCIX.

Les projets présentés par ordre du roi ne peuvent être modifiés que par le conseil d'État, sur les observations qui pourront lui être présentées par les commissions respectives de la diète.

ART. C.

Les membres du conseil d'État dans les deux

chambres, et les commissions dans les chambres respectives, ont seuls le droit de faire des discours par écrit. Les autres membres ne peuvent parler que de mémoire.

ART. CI.

Les membres du conseil d'État ont droit de siéger et de prendre la parole dans les deux chambres lors de la délibération sur les projets du gouvernement. Ils n'ont pas celui de voter, à moins qu'ils ne soient sénateurs, nonces ou députés.

ART. CII.

Les projets seront décidés à la majorité des suffrages. Les votes seront donnés à haute voix. Un projet de loi ainsi adopté par une chambre, à la majorité des suffrages, passera à l'autre chambre, qui délibère et statue de la même manière. La parité des voix emporte l'admission du projet.

ART. CIII.

Un projet arrêté par une chambre ne peut être modifié par l'autre; il doit y être simplement adopté ou rejeté.

ART. CIV.

Un projet adopté par les deux chambres est soumis à la sanction du roi.

ART. CV.

Si le roi donne la sanction, le projet est converti en loi. Le roi en ordonne la publication dans les formes prescrites. Si le roi refuse la sanction, le projet tombe.

ART. CVI.

Le rapport général de la situation du pays, rédigé au conseil d'État et adressé au sénat, sera lu dans les deux chambres réunies.

ART. CVII.

Chaque chambre fera examiner ce rapport par les commissions respectives, et adressera à cet égard son opinion au roi. Ce rapport pourra être imprimé.

CHAPITRE II.

Du Sénat.

ARTICLE CVIII.

Le sénat est composé:
Des princes du sang impérial et royal;
Des évêques;
Des palatins;
Des castellans;

ART. CIX.

Le nombre des sénateurs ne peut dépasser la moitié du nombre des nonces et des députés.

ART. CX.

Le roi nomme les sénateurs : leurs fonctions sont à vie. Le sénat présente au roi, par l'entremise du lieutenant, deux candidats pour chaque place vacante de sénateur, palatin ou castellan.

ART. CXI.

Pour pouvoir être élu candidat à la place de sénateur, palatin ou castellan, il faut avoir l'âge de trente-cinq ans révolus, payer une contribution annuelle de deux mille florins de Pologne, et réunir les conditions requises par les lois organiques.

ART. CXII.

Les princes du sang, après avoir atteint l'âge de dix-huit ans, ont le droit de siéger et de voter au sénat.

ART. CXIII.

Le sénat est présidé par le premier de ses membres dans l'ordre qui sera fixé par un décret spécial.

ART. CXIV.

Indépendamment de ses attributions législatives, le sénat en a d'autres séparément désignées.

ART. CXV.

Pour exercer ses attributions législatives, le sénat ne peut se réunir que sur la convocation du roi, pendant la diète. Pour remplir ses autres devoirs, il est convoqué par son président.

ART. CXVI.

Le sénat statue sur la proposition de la mise en jugement des sénateurs, des ministres chefs de département, des conseillers d'État et des maîtres des requêtes, pour cause de prévarication dans l'exercice de leurs fonctions, sur la proposition du roi ou du lieutenant, et sur l'accusation de la chambre des nonces.

ART. CXVII.

Le sénat statue définitivement sur la validité des diétines et des assemblées communales, et sur celle des élections, ainsi que sur la formation des listes civiques, tant aux diétines qu'aux assemblées communales.

CHAPITRE III.

De la Chambre des Nonces.

Article CXVIII.

La chambre des nonces est composée :

1°. De soixante-dix-sept nonces nommés par les diétines ou assemblées des nobles, à raison d'un nonce par district;

2°. De cinquante et un députés des communes.

La chambre est présidée par un maréchal choisi parmi ses membres, et nommé par le roi.

Art. CXIX.

Tout le territoire du royaume de Pologne est partagé pour la représentation nationale et les élections, en soixante-dix-sept districts. Il le sera de même en cinquante-un arrondissemens communaux : huit pour la ville de Varsovie, et quarante-trois pour le reste du pays.

Art. CXX.

Les membres de la chambre des nonces restent en fonctions pendant six ans; ils sont renouvelés par tiers tous les deux ans. En conséquence, et pour la première fois seulement, un tiers des membres de la chambre des nonces ne restera en fonctions que pendant deux années; et un autre

tiers pendant quatre années. La liste des membres sortans à ces deux époques sera formée par le sort. Les membres sortans peuvent être indéfiniment réélus.

ART. CXXI.

Pour pouvoir être élu membre de la chambre des nonces, il faut avoir l'âge de trente ans révolus, jouir de ses droits de citoyen, et payer une contribution de cent florins de Pologne.

ART. CXXII.

Aucun fonctionnaire public, civil ou militaire, ne peut être choisi membre de la chambre des nonces, sans avoir obtenu au préalable le consentement de l'autorité dont il dépend.

ART. CXXIII.

Si un nonce ou député qui, avant son élection, n'exerçait aucun emploi salarié par le trésor public, en accepte un depuis, il sera convoqué une nouvelle diétine ou assemblée communale, pour être par elle procédé à une nouvelle élection de nonce ou de député.

ART. CXXIV.

Le roi a le droit de dissoudre la chambre des nonces. S'il use de ce droit, la chambre se sépare, et le roi ordonne, dans l'espace de deux

mois, de nouvelles élections de nonces et de députés.

CHAPITRE IV.

Des Diétines.

Article CXXV.

Les nobles propriétaires de chaque district réunis en diétines, choisissent un nonce, deux membres pour le conseil du palatinat, et forment une liste de candidats pour les emplois d'administration.

Art. CXXVI.

Les diétines ne peuvent se réunir que sur la convocation du roi, qui fixe le jour, la durée et l'objet des délibérations de l'assemblée.

Art. CXXVII.

Aucun noble ne peut être admis à voter en diétine, s'il n'est inscrit dans le livre civique des nobles de district, s'il ne jouit de ses droits de citoyen, s'il n'est âgé de vingt et un ans accomplis, et s'il n'est propriétaire foncier.

Art. CXXVIII.

Le livre des nobles de district est formé par le conseil de palatinat et approuvé par le sénat.

ART. CXXIX.

Les diétines sont présidées par un maréchal nommé par le roi.

CHAPITRE V.

Des Assemblées communales.

ARTICLE CXXX.

Il y aura dans chaque arrondissement communal une assemblée communale ; elle choisira un député à la diète, un membre pour le conseil de palatinat, et formera une liste de candidats pour les emplois d'administration.

ART. CXXXI.

Sont admis aux assemblées communales :

1°. Tout citoyen propriétaire non noble payant de sa propriété foncière une contribution quelconque;

2°. Tout fabricant et chef d'atelier, tout marchand ayant un fonds de boutique ou magasin équivalant à un capital de dix mille florins de Pologne;

3°. Tous les curés et vicaires;

4°. Des professeurs, instituteurs et autres personnes chargées de l'instruction publique;

5°. Tout artiste distingué par ses talens, ses connaissances ou par des services rendus, soit au commerce, soit aux arts.

ART. CXXXII.

Nul ne peut être admis à voter dans les assemblées communales, s'il n'est inscrit dans le livre civique communal, s'il ne jouit de ses droits de citoyen et s'il n'est âgé de vingt et un ans accomplis.

ART. CXXXIII.

La liste des votans propriétaires sera formée par le conseil de palatinat. Celle des fabricans, marchands, et des citoyens distingués par leurs talens et des services rendus, sera formée par la commission de l'intérieur. Celle des curés, vicaires et des fonctionnaires de l'instruction, sera formée par la commission des cultes et de l'instruction.

ART. CXXXIV.

Les assemblées communales sont présidées par un maréchal nommé par le roi.

CHAPITRE VI.

Du Conseil de Palatinat.

ARTICLE CXXXV.

Dans chaque palatinat, il y aura un conseil de palatinat, composé de conseillers choisis par les diétines et les assemblées communales.

ART. CXXXVI.

Le conseil de palatinat sera présidé par le conseiller le plus ancien en âge.

ART. CXXXVII.

Les attributions principales du conseil de palatinat seront :

1°. De choisir les juges pour les deux premières instances;

2°. De concourir à former et à épurer la liste des candidats pour les emplois d'administration;

3°. De soigner l'intérêt du palatinat.

Le tout conformément aux dispositions d'un réglement séparé.

TITRE V.

De l'Ordre judiciaire.

ART. CXXXVIII.

L'ordre judiciaire est constitutionnellement indépendant.

ART. CXXXIX.

On doit entendre par l'indépendance du juge, la faculté qu'il a d'émettre librement son opinion lors du jugement, sans pouvoir être influencé ni par l'autorité suprême, ni par celle ministérielle, ni par aucune considération quelconque. Toute autre définition ou interprétation de l'indépendance du juge est déclarée abusive.

ART. CXL.

Les tribunaux se composent de juges nommés par le roi et de juges choisis conformément au statut organique.

ART. CXLI.

Les juges nommés par le roi, sont inamovibles, et à vie. Les juges choisis sont également inamovibles pour le temps de la durée de leurs fonctions.

ART. CXLII.

Aucun juge ne peut être destitué que par arrêt d'une instance judiciaire compétente, dans le cas de prévarication prouvée, ou de tout autre délit constaté.

ART. CXLIII.

La discipline des magistrats nommés et choisis, ainsi que la répression des écarts qui pourraient être commis par eux, quant à l'exactitude du service public, ressortira au tribunal suprême.

ART. CXLIV.

Juges de Paix.

Il y aura des juges de paix pour toutes les classes d'habitans; leurs fonctions sont celles de magistrats de conciliation.

ART. CXLV.

Aucune affaire ne peut être portée devant un tribunal civil de première instance, si elle n'a été présentée au juge de paix compétent, excepté celles qui, aux termes de la loi, ne devront pas être soumises à la conciliation.

ART. CXLVI.

Tribunaux de première Instance.

Pour les affaires qui ne dépassent pas cent florins de Pologne, il y aura des tribunaux civils et de police dans chaque commune et dans chaque ville.

ART. CXLVII.

Pour les affaires au-dessus de cinq cents florins, il y aura dans chaque palatinat plusieurs tribunaux de première instance (*Sądy Ziemskie*), et des tribunaux d'assises (*Sądy Zjazdowe*).

ART. CXLVIII.

Il y aura de plus des tribunaux de commerce.

ART. CXLIX.

Pour les causes criminelles et de police correctionnelle, il y aura dans chaque palatinat plusieurs tribunaux criminels (*Sądy Grodzkie*).

ART. CL.

Cours d'appel.

Il y aura au moins deux cours d'appel dans le royaume; elles statueront en seconde instance

sur les causes jugées dans les tribunaux de première instance, civils, criminels et de commerce.

ART. CLI.

Tribunal suprême.

Il y aura un tribunal suprême à Varsovie pour tout le royaume, qui prononcera en dernier ressort sur toutes les causes civiles et criminelles, hors les crimes d'État. Il sera composé en partie de sénateurs qui y siégeront à tour de rôle, et en partie de juges nommés par le roi.

ART. CLII.

Haute Cour nationale.

Une haute cour nationale connaîtra des crimes d'État et des délits commis par les grands fonctionnaires du royaume, dont le sénat décrète la mise en jugement d'après l'art. CXVI. La haute cour est composée de tous les membres du sénat.

TITRE VI.

De la Force armée.

ART. CLIII.

La force armée sera composée de l'armée ac-

tive sur le pied d'une solde effective, et de milices prêtes à la renforcer en cas de besoin.

ART. CLIV.

La force de l'armée, aux frais du pays, est fixée par le souverain en raison du besoin et en proportion des revenus portés au budget.

ART. CLV.

Le cantonnement des troupes sera adapté aux convenances réunies des habitans, du système militaire et de l'administration.

ART. CLVI.

L'armée conservera les couleurs de son uniforme, son costume particulier et tout ce qui tient à sa nationalité.

TITRE VII.

Dispositions générales.

ART. CLVII.

Les biens et revenus de la couronne royale consisteront :

1°. Dans les domaines de la couronne, qui seront administrés séparément au compte du roi par une chambre ou des fonctionnaires à son choix particulier.

2°. Dans le palais royal de Varsovie et dans le palais de Saxe.

ART. CLVIII.

La dette publique de l'État est garantie.

ART. CLIX.

La peine de confiscation est abolie, et ne pourra être rétablie dans aucun cas.

ART. CLX.

Les ordres civils et militaires de Pologne, savoir, celui de l'Aigle-Blanc, celui de Stanislas et celui de la Croix militaire, sont maintenus.

ART. CLXI.

La présente charte constitutionnelle sera développée par des statuts organiques. Ceux qui ne seront pas constitués immédiatement après la publication de la charte constitutionnelle, seront préalablement discutés au conseil d'État.

ART. CLXII.

Le premier budget des revenus et dépenses sera réglé par le roi sur l'avis du conseil d'État. Ce budget sera exécuté jusqu'à ce qu'il ait été modifié ou changé par le souverain et les deux chambres.

ART. CLIII.

Tout ce qui ne forme pas l'objet d'un statut organique ou d'un code, et tout ce qui ne doit pas être renvoyé à la délibération de la diète d'après ses attributions, sera réglé par des décrets du roi, ou par des ordonnances du gouvernement. Les statuts organiques et les codes ne peuvent être modifiés ou changés que par le souverain et les deux chambres de la diète.

ART. CLXIV.

Les lois, les décrets et réglemens du roi, seront imprimés dans le Bulletin des Lois. Un décret du roi fixera les formes de leur publication.

ART. CLV.

Toutes les lois et institutions antérieures contraires à la présente, sont abrogées.

Croyant dans notre conscience que la présente charte constitutionnelle répond à nos vues paternelles, qui ont pour objet de maintenir dans toutes les classes de nos sujets du royaume de Pologne, la paix, la concorde et l'union, si nécessaires à leur bien-être, et de consolider la félicité que nous désirons leur procurer, nous leur avons donné et donnons la présente charte constitutionnelle, que nous adoptons pour nous et

nos successeurs; enjoignons au surplus à toutes les autorités publiques de concourir à son exécution.

Donné en notre château royal de Varsovie, le 15-27 novembre 1815.

Signé ALEXANDRE.

DISCOURS

Prononcé par Sa Majesté l'empereur et roi Alexandre, *à l'ouverture de la diète du royaume de Pologne, le* 15-27 *mars* 1818, *à Varsovie.*

REPRÉSENTANS DU ROYAUME DE POLOGNE,

Vos espérances et mes vœux s'accomplissent. Le peuple que vous êtes appelés à représenter jouit enfin d'une existence nationale garantie par des institutions que le temps a mûries et sanctionnées.

L'oubli le plus sincère du passé pouvait seul produire votre régénération. — Elle fut irrévocablement décidée dans ma pensée, du moment que j'ai pu compter sur les moyens de la réaliser.

Jaloux de la gloire de ma patrie j'ai ambitionné de lui en faire cueillir une nouvelle.

La Russie, en effet, à la suite d'une guerre désastreuse, en rendant, d'après les préceptes de la morale chrétienne, le bien pour le mal,

vous a tendu fraternellement les bras; et, parmi tous les avantages que lui donnait la victoire, elle en a préféré un seul; l'honneur de relever et de restaurer une nation vaillante et estimable.

En y contribuant, j'ai obéi à une conviction intérieure, puissamment secondée par les événemens : j'ai rempli un devoir prescrit par elle seule, qui n'est que plus cher à mon cœur.

L'organisation qui était en vigueur dans votre pays a permis l'établissement immédiat de celle que je vous ai donnée, en mettant en pratique les principes de ces institutions libérales qui n'ont cessé de faire l'objet de ma sollicitude, et dont j'espère, avec l'aide de Dieu, étendre l'influence salutaire sur toutes les contrées que la Providence a confiées à mes soins.

Vous m'avez ainsi offert les moyens de montrer à ma patrie ce que je prépare pour elle dès long-temps, et ce qu'elle obtiendra lorsque les élémens d'une œuvre aussi importante auront atteint le développement nécessaire.

Polonais, revenus comme vous l'êtes des funestes préventions qui vous ont causé tant de maux, c'est à vous à consolider votre renaissance. Elle est indissolublement liée aux destinées de la Russie : c'est à fortifier cette union salutaire et protectrice que doivent tendre tous vos efforts. Votre restauration est définie par des traités solennels; elle est sanctionnée par la charte constitution-

nelle. — L'inviolabilité de ces engagemens extérieurs et de cette loi fondamentale, assure désormais à la Pologne un rang honorable parmi les nations de l'Europe; bien précieux, qu'elle a long-temps cherché en vain au milieu des épreuves les plus cruelles.

La carrière de vos travaux s'ouvre. Le ministre de l'intérieur vous exposera l'état actuel de l'administration du royaume; vous allez connaître les projets de loi qui doivent faire l'objet de vos délibérations. — Ils ont pour but des améliorations progressives. Celle des finances de l'État réclame encore des notions que le temps et une juste appréciation de vos ressources peuvent seuls fournir au gouvernement. — Le régime constitutionnel est appliqué successivement à toutes les parties de l'administration. — L'ordre judiciaire va être organisé. — Des projets de législation civile et pénale seront portés à votre connaissance. — Je me plais à croire qu'en les examinant avec une attention soutenue, vous produirez des lois destinées à garantir les biens les plus précieux : la sûreté de vos personnes, celle de vos propriétés et la liberté de vos opinions.

Ne pouvant rester toujours au milieu de vous, je vous ai laissé mon frère, mon ami intime, mon compagnon inséparable dès mes premières années. — Je lui ai confié votre armée. — Dépo-

sitaire de mes intentions et de ma sollicitude pour vous, il s'est attaché à son propre ouvrage. — C'est par ses soins que cette armée, déjà si riche en souvenirs glorieux et en qualités guerrières, s'est encore enrichie, depuis qu'il est à sa tête, de toutes les habitudes d'ordre et de régularité qui ne s'acquièrent que pendant la paix, et préparent le soldat à sa véritable destination.

Un de vos plus dignes vétérans me représente parmi vous. — Blanchi sous vos drapeaux, associé constamment à vos succès et à vos revers, il n'a cessé de donner des preuves de son dévouement à la patrie. — L'expérience a complétement justifié mon choix.

Malgré mes efforts, peut-être tous les maux dont vous avez eu à gémir ne sont-ils pas encore réparés. Telle est la nature des choses : le bien ne se fait que lentement, et la perfection demeure inaccessible à la faiblesse humaine.

Représentans du royaume de Pologne, élevez-vous à la hauteur de votre destination. — Vous êtes appelés à donner un grand exemple à l'Europe, qui fixe sur vous ses regards.

Prouvez à vos contemporains que les institutions libérales, dont on prétend confondre les principes à jamais sacrés avec les doctrines subversives qui ont menacé de nos jours le système social d'une catastrophe épouvantable, ne sont point un prestige dangereux, mais que, réalisées

avec bonne foi et dirigées surtout avec pureté d'intention vers un but conservateur et utile à l'humanité; elles s'allient parfaitement avec l'ordre, et produisent d'un commun accord la prospérité véritable des nations.

C'est à vous qu'il est désormais réservé de faire preuve de cette grande et salutaire vérité : que la concorde et l'union président donc à votre assemblée; que la dignité, le calme et la modération caractérisent vos discussions.

Uniquement guidés par l'amour de votre patrie, épurez vos opinions, rendez-les indépendantes de tout intérêt particulier ou exclusif, énoncez-les avec simplicité et droiture, en renonçant aux séductions qui accompagnent le plus souvent le maniement habile de la parole.

Enfin, que le sentiment d'une amitié fraternelle, prescrit à nous tous par le divin législateur, ne vous abandonne jamais !

C'est ainsi que votre assemblée obtiendra les suffrages de son pays, et cette estime générale qu'une réunion semblable est faite pour commander, quand les représentans d'une nation libre ne dénaturent point le caractère auguste dont ils sont revêtus.

Premiers fonctionnaires de l'État, sénateurs, nonces, députés, je vous ai exprimé ma pensée, je vous ai montré vos devoirs.

Les résultats de vos travaux dans cette pré-

mière assemblée m'apprendront ce que la patrie doit attendre à l'avenir de votre dévoûment pour elle, comme de vos bons sentimens pour moi, et si, fidèle à mes résolutions, je puis étendre ce que j'ai déjà fait pour vous.

Rendons grâce à celui qui seul a la puissance d'éclairer les souverains, de faire fraterniser les peuples, et de répandre sur eux les dons de l'amour et de la paix.

Invoquons-le, pour qu'il bénisse et fasse prospérer notre ouvrage.

DISCOURS

Prononcé par M. le comte Mostowski, *ministre de l'intérieur et de la police du royaume de Pologne, à l'ouverture de la diète, le 15 mars 1818, à Varsovie.*

Une paix générale a succédé à de longues et funestes agitations; sa durée est garantie par l'intérêt et l'alliance des puissans monarques qui l'ont conclue, et principalement par le caractère de celui que le destin, las enfin de nous poursuivre, nous a accordé. S'il existe encore quelques ambitions déçues mais fatiguées et effrayées par de mémorables catastrophes, elles se dérobent aux regards attentifs, et reconnaissent sans doute le danger des souhaits téméraires.

Partout les princes et les peuples se livrent à la recherche des améliorations qui tendraient à procurer aux hommes réunis en société, la plus grande somme de paix et de bonheur possible. On doit espérer que ces recherches, dirigées par

un zèle que tempère la réflexion, ne seront pas infructueuses.

Mais quelles actions de grâce ne devons-nous pas rendre à la Providence, nous qui, jetés dans la tempête seulement avec notre courage et notre faiblesse, victimes les premiers d'une lutte inégale, lorsque l'heure de notre dissolution était sonnée, lorsque nous attendions les vengeances et pouvions redouter les outrages, nous avons pu soudain reconnaître notre protecteur et notre appui dans un souverain victorieux, et, par l'effet de sa bienveillance, de ses efforts persévérans, retrouver une patrie, nos lois et notre indépendance.

État passé.

Le duché de Varsovie s'était vu, par l'éloignement forcé de son gouvernement central, dans un état d'abandon et de détresse qu'augmentaient encore les alarmes répandues parmi les habitans à l'approche des troupes de Russie, alarmes fondées sur le caractère de la guerre qu'on faisait à cet empire. Alors la sollicitude de Sa Majesté, daignant calmer et rassurer les esprits, fit paraître la proclamation du maréchal prince *Koutousoff*, en date du 8 janvier 1813, par laquelle la sûreté des biens et des personnes était garantie aux habitans du duché et aux employés du gouverne-

ment. Il était enjoint à ceux-ci de continuer leurs fonctions, ordonné aux divers chefs des armées russes de respecter les autorités du pays, et de leur prêter, en cas de besoin, l'assistance nécessaire. Ainsi, l'ordre fut ramené dans les départemens, et les habitans purent observer avec sécurité les ménagemens qu'on eut envers eux et leurs fonctionnaires; la délicatesse des procédés, les égards manifestés pour la position dans laquelle ils se trouvaient relativement à Sa Majesté le roi de Saxe; les précautions prises pour ne pas faire séjourner les troupes russes dans le pays, et pour en faire passer le moins possible par la capitale, parce qu'elle avait souffert le plus des derniers événemens; la conduite exemplaire et la discipline rigoureuse observées par ces troupes dès leur première entrée à Varsovie.

Cependant les administrations départementales, quoique remises en activité, n'avaient plus d'action uniforme, par suite de la dispersion du gouvernement central. Un conseil suprême provisoire fut donc établi; et des Polonais connus par leurs vertus patriotiques et par un constant attachement à leur pays, se virent appelés à sa composition. Les instructions qu'il reçut offrirent les premières garanties des intentions qui les avaient dictées. Les proclamations de ce conseil, en date des 13 et 15 avril 1813, appri-

rent aux habitans du duché, que, loin de bouleverser les institutions, les lois, les formes introduites; loin de déplacer les fonctionnaires pour leur substituer des étrangers, on maintenait tout ce qui avait existé, on conservait non seulement tous les employés qu'on avait trouvés sur les lieux, mais que ceux même qui avaient quitté leurs postes pourraient venir les reprendre; qu'aucune persécution, aucune violence, aucun acte arbitraire, aucune recherche ne serait dirigée contre qui que ce soit: et toutes ces promesses ont été tenues.

Il serait également inutile et douloureux de retracer ici l'état d'épuisement, de misère et de dépopulation auquel notre pays se trouvait alors réduit à la suite des efforts qu'on avait exigés de lui pour contribuer à des guerres lointaines et ruineuses, pour fournir aux besoins des armées innombrables dont il avait été assailli, pour soutenir un état militaire hors de toute proportion avec ses moyens; à la suite de la mortalité produite dans les villes, comme dans les campagnes, par la contagion et les maladies que l'établissement et l'évacuation des hôpitaux militaires y avaient répandues. Pour adoucir tant de maux, le conseil provisoire, en conséquence de ses instructions, institua auprès de lui un comité central composé de membres des conseils généraux de tous les départemens appelés de cette manière

à faire connaître les souffrances et les vœux de la nation. D'après leurs représentations, le pays fut pourvu de sel : l'importation des marchandises étrangères fut permise et le commerce extérieur ravivé; les fournitures de viande et d'eau-de-vie aux troupes furent supprimées; l'armée de réserve dut être approvisionnée par des subsistances amenées de Russie; une défense fut faite aux intendans de frapper des réquisitions, soit en produits, soit en argent, sur les départemens; l'exécution des contributions arriérées jusqu'au 1^er^ juin 1813, suspendue; et, peu de temps après, un ordre impérial daté de Troyes le 1^er^ février 1814, supprima les impôts sur le débit des boissons dans les campagnes, les patentes, les contributions personnelles, qui, suivant le rapport du conseil suprême, rendaient environ huit millions de nos florins. Bientôt Sa Majesté, lors de son passage à Balawry, daigna remettre aux habitans du duché le doublement de l'impôt sur les cheminées. Voulant en outre relever l'agriculture écrasée par la livraison des bêtes de trait pour les convois et transports militaires, elle ordonna la distribution à nos cultivateurs d'environ trois mille chevaux qui étaient restés à son armée, après le licenciement des milices de Russie.

L'armée du duché de Varsovie se trouvait dans une situation également déplorable. La plupart

des braves qui la composaient étaient prisonniers de guerre. Une protection spéciale leur fut accordée; tous obtinrent la liberté et les moyens de retourner dans leurs foyers. Au moment même où l'armée polonaise s'était vue entièrement abandonnée de la fortune, les égards témoignés à ses débris attestaient déjà l'estime qu'on avait pour le courage malheureux. Et, bien avant que le sort du duché de Varsovie eût pu être décidé, on a conservé à cette armée sa paie, ses grades, ses distinctions : elle devint l'objet particulier des soins de Sa Majesté et de son auguste frère.

Dans tout le cours des négociations de Vienne, devenues aussi longues que compliquées par l'importance et la multiplicité des intérêts qu'il a fallu combiner et régler, ceux de la Pologne ne furent jamais perdus de vue. C'est à la persévérance de Sa Majesté dans ses intentions bienveillantes à notre égard, que nous devons tout ce que nous y avons obtenu de favorable, et ce que, sous plus d'un rapport, nous n'aurions pu nous flatter primitivement d'obtenir.

Lorsque l'Europe prit les armes dans une lutte dont on ne pouvait pas prévoir une aussi prompte issue, Sa Majesté, déjà souverain légitime du royaume de Pologne, poussa encore ses égards délicats jusqu'à dispenser notre pays et son

armée de toute participation à ce nouvel armement.

Le premier soin de Sa Majesté, en devenant roi de ce pays, a été d'instituer un gouvernement provisoire composé de ses lieutenans. La même attention bienveillante qui avait présidé au choix des membres du conseil suprême, dicta également celui des membres du gouvernement provisoire.

Presque tous les anciens fonctionnaires, même ceux qui n'avaient pas profité des délais qui leur furent accordés pour reprendre leurs postes, ont été rappelés. Toutes les anciennes institutions ont été maintenues; et avant qu'une nouvelle constitution, devant donner encore plus d'extension aux prérogatives nationales, ait pu être proclamée, on en traça provisoirement les bases, qui attestaient déjà la haute libéralité avec laquelle notre avenir allait être protégé, et qui ont été données dès-lors au gouvernement pour règle invariable dans l'exercice du pouvoir qui lui était confié.

État présent.

Après avoir ainsi remédié à bien des maux, et nous avoir permis de concevoir de nouvelles espérances, Sa Majesté daigna elle-même se mon-

trer dans la capitale à la nation reconnaissante, et lui accorder, le 15 novembre 1815, cette charte constitutionnelle du royaume de Pologne qui désormais doit présider à nos destinées, et dont la supériorité sur le statut constitutionnel du duché de Varsovie est également remarquable sous le rapport de la nationalité, et par les garanties générales relatives à la liberté des personnes, des consciences et des opinions, ainsi qu'à la sûreté des propriétés, et par la protection spéciale accordée au culte catholique sans déroger aux droits des autres cultes, et par les priviléges de la représentation nationale, et par les attributions déléguées à la diète et à l'ordre judiciaire, dont les membres, en partie inamovibles, en partie éligibles, sont, sous le rapport de leurs opinions et de leurs actes, indépendans de toute influence du gouvernement.

Quelques détails de cette charte, rapidement retracés ici, prouveront combien elle a rempli de lacunes négligées ou laissées à dessein dans le statut du duché. Elle rend l'existence du royaume de Pologne plus sûre et plus paisible en l'annexant aux destinées d'un grand empire; elle établit, et par conséquent elle circonscrit le mode et le principe de la souveraineté; elle garantit la liberté de la presse, et assure solidement celle des personnes; elle permet à tout Polonais de transporter à volonté sa personne et son avoir.

Toute propriété, quelle que soit sa désignation ou sa nature, est déclarée sacrée et inviolable : nulle autorité n'y peut porter atteinte sous aucun prétexte; et quiconque attaque la propriété d'autrui, est réputé violateur de la société publique. Les présidens des tribunaux de première instance, des commissions palatinales, des tribunaux d'appel, les membres des conseils des palatinats, les nonces et députés à la diète, les sénateurs, ne peuvent être choisis ou nommés que parmi les propriétaires fonciers. Tout étranger, après s'être légitimé, jouira, ainsi que les autres habitans, des avantages que les lois garantissent; il pourra acquérir une propriété foncière dans le pays, y rester, en sortir, y rentrer. Les successeurs de Sa Majesté au trône de Pologne sont astreints à se faire couronner rois dans la capitale, et à y prêter le serment de maintenir et de faire exécuter la charte. Tous les ordres et décrets du roi seront contre-signés par un ministre chef de département, qui est responsable pour tout ce que ces ordres et décrets pourraient avoir de contraire à la constitution et aux lois. Les réglemens relatifs à la régence font participer les Polonais au choix des membres qui la composeront, et rendent ceux-ci responsables sur leurs personnes et sur leurs biens, pour toute infraction à la charte constitutionnelle et aux lois. Les arrêtés des assemblées générales du conseil d'État, rela-

tifs à la mise en jugement des fonctionnaires publics et au conflit de juridiction, sont exécutés de suite, sans être soumis à l'approbation du roi ou du lieutenant. La session de la diète dure trente jours; elle n'en durait que quinze sous le statut du duché: elle délibère de plus sur les projets de lois administratives, et sur ceux tendant à modifier ou à changer les attributions des emplois et pouvoirs constitutionnels; elle reçoit les communications, demandes, représentations ou réclamations qui sont faites par les nonces et les députés des communes; elle les soumet au souverain par la voie du conseil d'État, et délibère ensuite sur les projets de loi auxquels ces réclamations auront donné lieu; elle a une commission de législation organique et administrative qui lui manquait sous le dernier régime. Les membres de la diète peuvent parler et exprimer leurs vœux, ainsi que ceux de leurs commettans. Les membres du conseil d'État n'ont point le droit de voter à la diète, s'ils ne sont point sénateurs, nonces ou députés. La chambre des députés a celui d'accuser les ministres, les conseillers d'État, les maîtres des requêtes, pour cause de prévarication, et le sénat statue sur leur mise en accusation. Le budget des finances cesse d'avoir force de loi au bout de quatre années, si la diète n'est pas convoquée pendant cet intervalle. Le sénat présente au roi, par l'entre-

mise du lieutenant, deux candidats pour chaque place vacante de sénateur. On ne peut être élu candidat pour une place de sénateur et de député, à moins d'avoir l'âge prescrit, et de payer la contribution désignée. Si le roi dissout la diète, il doit ordonner, dans l'espace de deux ans, de nouvelles élections de nonces et de députés. Les diétines et les assemblées communales choisissent les membres des conseils des palatinats, sans qu'il y ait besoin de l'approbation du monarque, et forment une liste de candidats pour les emplois d'administration. Les attributions des conseils sont plus étendues, en ce qu'ils choisissent les juges pour les deux premières instances, et en ce qu'ils sont appelés à former et à épurer les listes des candidats pour les emplois d'administration. Le nombre des tribunaux de première instance et de ceux d'appel est augmenté. Le tribunal suprême est composé en partie de sénateurs. Tous les membres du sénat forment la haute cour nationale, qui connaîtra des crimes et des délits commis par les fonctionnaires du royaume. La force armée est fixée par le souverain, en proportion des revenus portés au budget. Les biens et revenus du roi sont bornés aux domaines de la couronne, y compris le palais royal et celui de Saxe à Varsovie : le statut constitutionnel du duché de Varsovie accordait en outre au souverain trois millions et demi de

florins en argent, payables chaque année par le trésor public. La peine de confiscation est abolie à jamais. Les statuts organiques ne peuvent être modifiés ou changés que par le souverain et les deux chambres de la diète.

Ainsi donc, lorsque les nations victorieuses dans la dernière lutte européenne sont encore à rechercher, conjointement avec leurs chefs, le système de gouvernement et l'assiette constitutionnelle qui convient davantage à leurs intérêts, la Providence a voulu que, quoique faibles et conquis, nous jouissions presque les premiers, et déjà depuis deux ans, d'une charte qui renferme, autant que notre situation le comporte, les préceptes de la raison la plus libérale réunis aux hautes leçons des siècles. Si, environnée constamment de notre amour et de notre respect, cette charte est exécutée aussi fidèlement que son créateur le désire, si nous la transmettons intacte et pure à notre postérité, aucun royaume ne sera mieux à l'abri de l'anarchie et de l'arbitraire, aucun peuple n'aura plus de droits au bonheur. Tel est le vœu et la volonté de celui qui nous a accordé notre loi fondamentale.

Ce grand exemple, offert par un des plus puissans souverains, prouve donc irrévocablement que la victoire, loin d'absoudre, a réellement renversé la tyrannie, et que c'est le pouvoir éclairé lui-même qui fonde ou qui amène le règne de la

raison, des lois et de la liberté. Oui, de la liberté, dont le nom a si souvent retenti sous les voûtes de ce palais; de la liberté, qui, trop souvent confondue avec la licence, presque accablée sous les coups de l'anarchie et sous le poids des complots, revient aujourd'hui parmi nous, ayant pour auxiliaires l'expérience et le malheur, ramenée et rassise sur les bases immuables de l'ordre et de la justice, par ce même vainqueur, contre lequel on avait essayé d'égarer notre impuissant courage! Nous saurons apprécier et mériter ses bienfaits, et les premières délibérations de notre reconnaissante patrie prouveront aux princes que les formes du gouvernement représentatif sont les garans les plus solides de leur puissance, et aux peuples, que ces mêmes formes prescrites par notre charte et par les statuts organiques qui lui servent de développement, auront pour résultats la paix publique sans langueur, l'obéissance sans avilissement, et la liberté sans excès.

Aperçus de l'avenir.

Et combien d'espérances les mieux fondées l'avenir ne nous présente-t-il pas? Les relations de bon voisinage qui subsistent avec les États limitrophes, les liens d'une amitié particulière qui unissent Sa Majesté à toutes les puissances, son respect religieux pour la foi des traités, le

caractère d'une politique dégagée de vues ambitieuses, et tendant uniquement à assurer la permanence de l'ordre actuel des choses par le triomphe des principes de la morale chrétienne et de la justice, ainsi que par le sentiment général de bien-être et de dignité qui doit en résulter, tout nous garantit, au sein d'une paix longue et solide, la jouissance des avantages promis à ce pays par les actes relatifs à son existence. Il m'est permis d'ajouter que les dispositions bienveillantes de Sa Majesté à notre égard, et la satisfaction que lui procure la certitude de l'amour et de la confiance que nous lui portons, nourrissent d'autant plus en elle le désir de voir les institutions libérales qu'elle a introduites dans notre patrie réussir et prospérer au point de pouvoir servir de modèle à ses autres provinces, et de lui fournir des motifs avoués par l'expérience, pour donner plus d'extension à un régime aussi salutaire. C'est pour atteindre à un but si noble, que son auguste frère daigne contribuer, par un séjour constant dans la capitale du royaume, à resserrer les liens mutuels qui doivent unir les Polonais à la famille de leur souverain; et qu'il vient de répandre un nouvel éclat sur les institutions nationales, en renonçant volontairement, durant un certain temps, à la place qui lui appartient par sa naissance, dans les assemblées du sénat, pour accepter

celle de représentant, qui lui a été offerte par les vœux des habitans de cette même partie de la capitale qui fut naguère le principal champ de bataille des deux peuples, et le triste théâtre des passions et des misères humaines. C'est encore pour se pénétrer de l'esprit de nos institutions, pour étudier leur influence sur la marche du gouvernement, que le plus jeune de nos princes vient se présenter aujourd'hui à notre première assemblée nationale, et y exercer les fonctions que la charte lui assigne.

Les soins du gouvernement, qui dans ses travaux ne s'occupe pas seulement du présent, mais qui songe à l'avenir, cultiveront ces espérances, et s'efforceront d'en hâter les effets. Il peut annoncer que le temps des épreuves est passé, que, préparé par elles, celui des jouissances approche; et il ne croit pas exciter une faible attente, en promettant que le tableau qui sera présenté à la diète prochaine, comblera les vœux et augmentera la reconnaissance de la nation.

La nation polonaise sait vivement sentir et apprécier les bienfaits. Souvent une inquiète jalousie de sa liberté a excité parmi elle des mouvemens tumultueux; mais ses nobles annales sont restées pures, comme ses mœurs sont restées douces. Un généreux enthousiasme lui a toujours servi d'impulsion et de guide : ignorant les

calculs utiles, mais étroits de la prudence, elle n'a jamais hésité, dans ses détresses, à sacrifier le présent à l'avenir : aussi, avec ces qualités brillantes et l'imprévoyance qui les accompagnait, elle a dû succomber. Mais, au milieu de ces orages politiques et des guerres civiles, la vénération et la fidélité pour ses rois ne l'ont point abandonnée dans aucun temps ; elle les respecta tous, elle adora les bons. Vous ne douterez donc point, Sire, de son affection et de son dévouement! Lorsqu'après tant de vicissitudes, ce n'est plus qu'à l'ombre de votre puissante protection que nous pouvons désormais espérer d'avancer d'un pas sûr et tranquille dans les routes inconnues de l'obscur avenir; lorsque, loin d'admettre l'existence de ces animosités nationales et invétérées dont on alarme le vulgaire, votre âme élevée, en nous rendant des institutions libérales, en relevant les tronçons brisés de nos armes, vient établir et cimenter presque magiquement l'union et la fraternité entre deux peuples trop long-temps divisés, cette respectueuse confiance qui, à la suite de nos calamités, nous a soutenus contre les anxiétés inséparables d'une longue attente, nous animera d'autant plus à présent que, jouissant déjà de vos bienfaits, vous nous promettez, vous nous ordonnez d'en espérer de nouveaux. Quand un monarque environné de gloire réunit à des qualités écla-

tantes, celles qui attachent et qui entraînent, l'amour qu'il inspire devient le besoin, l'habitude, la récompense de tout son peuple; et les âmes fortes elles-mêmes ont à redouter seulement que, se glissant inaperçue, l'adulation ne vienne flétrir leur reconnaissance. Vous repousseriez, Sire, un encens vulgaire; et, pour éviter l'excès, nous devons interdire l'éloge. Puisse donc la postérité exaucer et proclamer le vœu de nos cœurs! Puisse-t-elle, vous plaçant dans le nombre des rois bienfaiteurs des hommes, dire que, comblant nos nouvelles destinées, le ciel nous a permis de revoir sous votre règne paternel et la bonté de Trajan et le bonheur d'Auguste : *Sis melior Trajano, felicior Augusto.*

PROCLAMATION

DE

NICOLAS Ier, EMPEREUR ET ROI.

« Nous, par la grâce de Dieu, Nicolas Ier, etc.,
« faisons savoir à tous et chacun de ceux à qui il
« appartiendra :

« En conformité des articles Ier et Ve de la
« charte constitutionnelle, d'après lesquels le
« royaume de Pologne est uni avec l'empire
« russe, nous déclarons que le manifeste que
« nous avons adressé, le 12-24 décembre, à nos
« sujets, oblige aussi en commun le royaume de
« Pologne. Nous ordonnons, en conséquence,
« qu'on le fasse connaître dans ce royaume,
« qu'on accomplisse les dispositions qu'il con-
« tient relativement à notre avénement au trône,
« et qu'on nous prête serment de fidélité.

« Polonais, nous avons déjà déclaré que notre
« désir invariable est que notre gouvernement ne
« soit qu'une continuation de celui de l'empereur
« et roi Alexandre Ier, de glorieuse mémoire, et

« nous vous déclarons, en conséquence, que les « institutions qu'il vous a données resteront sans « aucun changement. En conséquence, je pro- « mets et je jure devant Dieu que j'observerai « l'acte constitutionnel, et que je mettrai tous « mes soins à en maintenir l'observation.

« Priez le Tout-Puissant de nous bénir; aidez- « nous par des sacrifices, et accordez-nous la « confiance que nous attendons de vous comme « une portion précieuse de l'héritage que nous a « laissé l'empereur que nous pleurons, pour que « nous remplissions exactement les devoirs difficiles qu'il nous a imposés. Soyez assurés en retour, que, pénétrés des mêmes sentimens, nous « vous donnerons les preuves les plus sincères « de notre affection royale.

« Donné dans notre résidence de Pétersbourg, « le 13-25 décembre 1815, la première année de « notre règne.

« NICOLAS, empereur et roi. »

ADRESSE

Du Sénat du royaume de Pologne à Sa Majesté l'empereur et roi Nicolas.

« SIRE, l'humanité a fait une perte incalculable, et les accens d'une douleur générale ont retenti depuis la capitale de Pierre-le-Grand jusqu'aux frontières les plus lointaines de la civilisation. Les princes dont la puissance est en harmonie avec leurs lumières et leurs vertus, n'appartiennent pas à une nation seule : leur vie est une propriété générale, leur mort un malheur universel ; leur mémoire et leurs exemples sont l'héritage de toutes les générations.

« Telles sont, Sire, les touchantes maximes qu'exprime le deuil volontaire de toute l'Europe, et que le sénat de votre royaume de Pologne dépose au pied de votre trône. Elles seront un adoucissement à votre propre douleur, de même que vous ranimez les espérances des peuples qui sont soumis à votre vaste domination.

« Que pourrions-nous encore ajouter pour peu-

dre assez vivement l'amertume de notre douleur et l'anéantissement de nos espérances, nous qu'une longue disgrâce du destin avait effacés du tableau des nations, et qui n'avons reçu une nouvelle existence que par la volonté persévérante et le grand génie de notre régénérateur; nous qui ne trouvons le gage de sa durée que dans les sentimens sublimes qu'il vous a légués, que vous vous êtes si dignement appropriés, et que vous avez exprimés avec tant de noblesse!

« Oui, Sire, les premières et mémorables paroles par lesquelles vous nous avez assuré le maintien des institutions de votre glorieux prédécesseur, nous garantissent l'accomplissement de son ouvrage; elles ont pénétré dans les cœurs de tous les Polonais, elles en ont banni le désespoir, et n'y ont laissé de place que pour l'amour et la reconnaissance.

« Ces sentimens se sont déjà joints à nos devoirs, et sont invariablement unis avec le serment de fidélité que tous nos concitoyens se sont empressés de prêter à Votre Majesté impériale. — Mais le sénat de votre royaume, qui est leur organe permanent, désire perpétuer le souvenir de ses sentimens par un monument public élevé au souverain chéri que nous pleurons.

« Nous savons très bien que nos faibles efforts ne s'éleveront jamais à une hauteur digne du but sublime que nous nous proposons. Mais le denier

de la veuve montre son empreinte aux siècles à venir, et l'Être suprême reçoit dans son sanctuaire, avec les plus riches offrandes, les plus faibles dons de la reconnaissance et de la vénération des peuples.

« Nous demandons, en conséquence, à Votre Majesté impériale et royale la permission de faire cette proposition à la prochaine diète, qui s'empressera de la convertir en loi, et d'assigner des fonds suffisans pour élever à notre roi et à notre bienfaiteur un monument de la reconnaissance des nations, dont Votre Majesté voudra bien déterminer elle-même le mode et la forme.

« Varsovie, le 17 janvier 1826.

« Le comte Stanislas ZAMOYSKI, président du sénat. »

RÉPONSE

DE

L'EMPEREUR NICOLAS.

« Monsieur le président du sénat comte *Zamoyski*, j'ai lu avec le plus vif intérêt l'adresse que vous m'avez présentée au nom du sénat du royaume de Pologne. L'hommage que vous rendez à la mémoire de notre sublime bienfaiteur m'a profondément touché; j'y ai reconnu la preuve de la fidélité inaltérable qui distingue l'assemblée que vous présidez. Le passé est une excellente garantie pour l'avenir, et je reçois avec autant de satisfaction que de confiance l'expression des sentimens dont vous êtes l'interprète. Je vous charge de faire connaître ma sincère affection à la première magistrature de l'État.

J'agrée de tout mon cœur le désir du sénat d'élever un monument national de la reconnaissance des Polonais pour l'immortel restaurateur de leur patrie, et je souscris très volontiers au

mode d'exécution que vous proposez. Réunis par leur amour pour le monarque chéri dont les fidèles sujets du royaume de Pologne déplorent la perte, tous doivent contribuer à éterniser la mémoire de leur douleur et de leur vénération. J'ai, en conséquence, autorisé mon lieutenant-général du royaume à convoquer le conseil d'État, et à se concerter avec lui sur la proposition qui doit être faite à la prochaine diète sur cet objet. — Recevez, monsieur le président du sénat comte *Zamoyski*, l'assurance de ma sincère estime et de ma véritable affection.

« Pétersbourg, le 2-14 février 1826.

« NICOLAS. »

En conséquence de cette lettre de cabinet, le prince lieutenant-général du royaume de Pologne a reçu, par l'ordre de S. M. l'empereur, la lettre suivante du ministre secrétaire d'État :

« J'AI remis exactement à Sa Majesté l'empereur et roi l'adresse du sénat que votre altesse m'a envoyée, sous la date du 14-26 janvier. Sa Majesté a été vivement touchée des sentimens exprimés dans cette adresse, et elle ne pouvait manquer de souscrire à la demande du sénat. Sa Majesté a daigné le déclarer elle-même au sénat, par la lettre de cabinet qu'elle a adressée à M. le comte *Zamoyski*, et que j'envoie avec la prière

de la faire remettre à sa destination. Sa Majesté charge votre altesse de convoquer le conseil d'État, pour délibérer avec lui sur la manière dont le monument doit être élevé, et demande à votre altesse de lui faire connaître le résultat de la délibération.

« Sa Majesté, en preuve de son affection particulière pour le sénat, a daigné lui donner, comme un précieux souvenir, l'uniforme de général polonais que feu l'empereur avait coutume de porter dans les assemblées des diètes, afin que sa vue rappelle toujours le souvenir du restaurateur de la patrie.

Votre altesse aura donc la bonté de remettre cet uniforme au sénat, pour qu'il le conserve.

J'ai l'honneur, etc.

Le comte Étienne GRABOWSKI.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES,

OU

SOMMAIRE DES CHAPITRES

CONTENUS DANS LE TOME QUATRIÈME.

LIVRE ONZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Pages 1 à 71.

État de l'armée du duché de Varsovie qui a suivi Napoléon dans son expédition en Russie. — Renseignemens d'un militaire étranger sur les principaux faits d'armes dans lesquels les Polonais se sont distingués pendant la campagne de 1812. — Répartition des régimens polonais pendant cette campagne. — Rapports du prince Poniatowski, chef du cinquième corps, adressés au roi de Saxe et au major-général Berthier. — Rapports de différens autres officiers commandans des corps, séparés de l'armée polonaise. — Extraits de différens bulletins. — Proclamation de la confédération générale du royaume de Pologne dans le grand-duché de Varsovie. — Organisation de l'arrière-ban. — Adresse de la confédération générale à l'armée.

CHAPITRE II.

Pages 72 *à* 87.

Lettre de l'empereur Alexandre au prince Koutousoff. — Commencement de la retraite de Moscou. — Mouvemens de l'armée russe. — Bataille de Malo-Iaroslawetz. — Combat de Wiazma. — De Krasnoé. — Passage de la Bérézina. — Napoléon laisse le commandement à Murat. — Son passage par Varsovie.

CHAPITRE III.

Pages 87 *à* 107.

L'armée française continue sa retraite. — Elle passe par Wilna. — Elle repasse le Niémen. — Dans quel état elle se trouvait le 1er janvier 1813. — Napoléon de retour à Paris. — Arrivée de l'empereur Alexandre à Wilna. — Convention entre le général-major Diebitsch et le général Yorck. — Murat laisse le commandement de l'armée au prince Eugène. — Occupation de Varsovie par l'armée russe. — Établissement d'un conseil suprême du grand-duché. — Traité d'alliance entre la Russie et la Prusse. — Entrevue de ces deux souverains à Breslau. — Traité de Stockholm. — Napoléon quitte Paris. — Mouvemens des armées des deux côtés.

CHAPITRE IV.

Pages 108 *à* 139.

On convient d'une armistice. — Il est signé dans le village de Poischwitz. — Convention du 30 juin. —

L'empereur de Russie, celui d'Autriche et le roi de Prusse se réunissent à Prague. — Traité de Reichenbach. — De Péterswaldau. — De Töplitz. — Reprise des hostilités. — Bataille de Leipzig. — De Hanau. — Déclaration de Francfort. — Les armées alliées passent le Rhin. — Négociation de Châtillon. — Traité de la quadruple alliance. — Les alliés marchent sur Paris. — Capitulation de Paris. — Déclaration de l'empereur Alexandre au nom de ses alliés. — Conduite de Napoléon. — Il renonce au trône pour lui et ses successeurs. — Convention signée le 11 avril 1814. — Napoléon se rend à l'île d'Elbe.

LIVRE DOUZIÈME.

CHAPITRE PREMIER.

Pages 140 *à* 154.

État du duché de Varsovie. — Position déplorable des provinces polonaises incorporées à la Russie. — Réclamation des habitans. — Lettre écrite à ce sujet à Sa Majesté l'empereur. — Sa réponse de Töplitz. — Projet d'envoyer une députation au quartier-général. — Lettre à l'empereur. — Réponse du comte Tolstoy.

CHAPITRE II.

Pages 155 *à* 170.

Retour de l'empereur à Pétersbourg. — Événemens qui l'ont suivi. — Ordre suprême adressé au synode, au conseil de l'empire et au sénat dirigeant. — Il accorde

une audience aux députés des provinces ci-devant polonaises. — Il leur adresse des paroles gracieuses et consolantes. — Détails sur le séjour de l'empereur à Pétersbourg. — Il quitte cette capitale pour se rendre au congrès de Vienne.

CHAPITRE III.

Pages 171 *à* 184.

Militaires polonais qui se sont distingués sous les ordres du général Sokolnicki. — Lettre de Kosciuszko à l'empereur Alexandre. — Réponse autographe d'Alexandre. — Requête présentée à l'empereur par une députation des généraux et officiers polonais, après la signature du traité de Fontainebleau. — Le grand-duc Constantin commandant en chef de l'armée polonaise. — On nomme un comité pour réorganiser cette armée. — Retour de cette armée en Pologne. — Réglemens. — Proclamations. — Ordres du jour.

CHAPITRE IV.

Pages 184 *à* 203.

Congrès de Vienne. — Traité entre la Russie et l'Autriche. — Traité entre la Russie et la Prusse. — Traité additionnel, relativement à Cracovie. — Constitution de la ville libre de Cracovie, approuvée et garantie par ce dernier traité.

ADDITIONS AU CHAPITRE IV.

Pages 204 *à* 215.

Note présentée par le prince Talleyrand. — Lettre de

Kosciuszko à l'empereur Alexandre. — Lettre de Kosciuszko au prince Adam Czartoryski.

CHAPITRE V.

Pages 216 *à* 227.

Lettre de l'empereur Alexandre au président du sénat à Varsovie. — Proclamation de l'empereur aux Polonais. — Solennité du rétablissement du royaume de Pologne. — Ministère du royaume nommé par l'empereur.

CHAPITRE VI.

Pages 228 *à* 243.

J'arrive à Varsovie comme député du gouvernement de Wilna. — Audience particulière. — Détails qui y ont rapport. — Audience accordée aux députés de Wilna, de Grodno et de Minsk. — Discours que je prononce au nom de ces députations. — Réponse de l'empereur. — Conclusion.

SUPPLÉMENT.

Pages 245 *à* 322.

Charte constitutionnelle du royaume de Pologne.

Discours prononcé par Sa Majesté l'empereur et roi Alexandre, à l'ouverture de la diète du royaume de Pologne, au mois de mars 1818.

Discours prononcé par M. le comte Mostowski, ministre

de l'intérieur et de la police du royaume de Pologne, à l'ouverture de la diète.

Proclamation de l'empereur et roi Nicolas Ier.

Adresse du sénat du royaume de Pologne à Sa Majesté l'empereur et roi Nicolas.

Réponse de l'empereur Nicolas.

Lettre de M. le comte Étienne Grabowski, ministre secrétaire d'État, à S. A. M. le prince Zaïonczek, lieutenant-général du royaume de Pologne.

FIN DE LA TABLE DU TOME QUATRIÈME.

TABLE

DES NOMS DES PERSONNES

DONT IL EST FAIT MENTION DANS LES TOMES III ET IV

DES MÉMOIRES DE MICHEL OGIŃSKI.

A.

Aberdeen (lord), tome IV, pages 114, 128.

Adrianoff, IV, 23.

Alexandre Ier, empereur de Russie, roi de Pologne, III, 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 21, 24, 26, 27, 28, 31, 34, 41, 66, 70, 83, 90, 119, 123, 129, 130, 131, 132, 133, 135, 136, 147, 148, 149, 156, 157, 160, 162, 169, 172, 179, 185, 197, 238, 244, 246, 248, 249, 255, 258, 259, 260, 267, 269, 285, 286, 288, 289, 290, 291, 293, 295; IV, 72, 73, 74, 85, 98, 99, 100, 104, 105, 108, 109, 130, 131, 132, 138, 155, 156, 157, 163, 164, 165, 174, 176, 177, 179, 181, 182, 183, 211, 216, 217, 228, 224, 230, 231, 291, 292.

Alexandrowicz (*Stanislas*), III, 212.
Alquier, III, 123; IV, 124.
Angoulême (le duc d'), IV, 127.
Anstett (le baron d'), IV, 112.
Armfeldt (le général), III, 85, 118, 153, 157, 158, 159, 160, 171.
Artois (le comte d'), IV, 127.
Augereau (le maréchal, duc de Castiglione), III, 141.
Auguste II, roi de Pologne, IV, 136.
Axamitowski (*Joseph*), IV, 17.

B.

Bachelu, IV, 17.
Baggowouth, III, 144; IV, 74.
Bagration (le prince *Pierre*), III, 145, 166, 176, 177, 191, 203, 204, 205; IV, 27.
Bakhmeteeff 2e, III, 191.
Balascheff, III, 267.
Baranoff, IV, 43, 44.
Bardzski, IV, 23.
Barklay de Tolly, III, 172, 174, 175, 176, 177, 179, 181, 203, 204, 205; IV, 129.
Barski, IV, 172.

Bassano (le duc de), III, 124, 125, 128, 129, 130, 134, 219; IV, 80, 120.
Batowski, IV, 54, 227.
Beauharnais (*Eugène*), vice-roi d'Italie, III, 122.
Bécu (*Auguste*), IV, 109.
Bellegarde (le comte de), IV, 127.
Benckendorff, III, 165.
Benningsen (le général), III, 151, 171; IV, 12, 73, 117.
Berthier (le maréchal, prince de Neufchâtel), IV, 29, 94.
Bessières (le maréchal), III, 139.
Bialopiotrowicz, III, 282.
Bignon (le baron), III, 208, 215, 216.
Biszping (*Adam*), III, 294.
Blücher (le prince), IV, 116, 118, 126, 130.
Bninski (*Alexandre*), III, 213.
Bolesta, IV, 172.
Bonamy, III, 192.
Bonaparte (*Napoléon*), III, 5, 34, 51, 52; IV, 131, 132, 136.
Borch (le comte de), III, 253.
Borkowski, III, 210.
Bourgoing, III, 19, 22, 23.
Bourcke (*Édouard*), IV, 128.

Boutourlin (le colonel), III, 89, 130, 134, 136, 146, 161, 174, 189, 190, 191, 193, 303; IV, 76, 77, 78.
Bromirski, IV, 43.
Broniec (*Adam*), IV, 227.
Bronikowski (*Nicolas*), IV, 15.
Broussier, III, 140.
Brunoff, III, 219.
Bruyères, IV, 17.
Bubna (le comte de), IV, 116.
Buialski, IV, 9.
Bülow, IV, 116, 122.
Burthe, IV, 17.

C.

Casimir Jagellon (roi de Pologne), III, 277, 279.
Castlereagh (lord), III, 128, 129; IV, 128, 129.
Catherine II (impératrice de Russie), IV, 99.
Catherine (la grande-duchesse de Russie), III, 42, 43.
Cathkart (lord), IV, 108, 128.
Caulincourt (le duc de Vicence), III, 46, 71, 87; IV, 108, 109, 112, 118, 133, 134, 135.
Caulincourt (le général), III, 192.

Champagny, III, 288.
Chassenon (de), III, 211, 216.
Chlopicki (le général), IV, 17, 50, 181.
Chodkiewicz (le comte *Alexandre*), III, 294.
Chrapowicki (*Antoine*), III, 210.
Chreptowicz (le comte *Adam*), III, 298.
Claparède (le général), IV, 17.
Cochelet, III, 211, 216.
Colomb, IV, 103.
Colonna (*Prosper*), III, 270.
Colonna (*César*), III, 270.
Compans, III, 139, 192.
Compère, III, 192.
Constantin (le grand-duc de Russie), III, 43, 144; IV, 177, 182, 184, 224.
Czacki (*Thadée*), III, 112.
Czapski (*Stanislas*), III, 294.
Czarnecki (*Antoine*), III, 212.
Czarniecki (*Étienne*), IV, 56.
Czartoryski (le prince *Adam*) le père, III, 199.
Czartoryski (le prince *Adam*) le fils, IV, 211, 212; 224, 228, 233.
Czartoryski (le prince *Constantin*), III, 294; IV, 9, 47.
Czyz (*François*), III, 210.

D

Daendels, III, 141; IV, 17, 71.
Danilowicz (*Ignace*), III, 210.
Daszkiewicz (*Michel*), III, 211.
Davoust (le maréchal, prince d'Eckmühl), III, 132, 139, 166, 167, 203, 204, 217; IV, 27, 28, 30, 124.
Delaistre, III, 141.
Delzons, III, 140.
Dembczynski, IV, 103, 224.
Dembowski, IV, 25.
Derog, III, 140.
Descours, IV, 23.
Després, III, 141.
Dessaix, III, 139, 192.
Diebitch (le général), IV, 100, 101.
Dlugosz (historien polonais), III, 275.
Dobinski, IV, 46.
Dobrzynski, III, 165.
Doctoroff, IV, 74.
Dogel (historien polonais), III, 275.
Dombrowski (*Jean-Henri*), III, 52, 140, 284; IV, 2, 3, 6, 9, 11, 15, 17, 33, 42, 43, 44, 45, 47, 50, 77, 175, 178, 179, 181.

Dorsprungo (*Julien*), III, 270.
Dowiatt, IV, 172.
Dreyer, IV, 43, 44.
Dulfus (*Stanislas*), IV, 9.
Duroc (le duc de Frioul), III, 55.
Durutte, III, 141; IV, 96, 143.
Dwernicki (*Joseph*), IV, 25.
Dziekonski (*Michel*), III, 211.
Dziewanowski (*Dominique*), IV, 17, 43, 44.

E.

Élisabeth (l'impératrice de Russie), IV, 156.
Engström (*Laurent*, baron d'), III, 183; IV, 107.
Essen (le général), III, 145, 185.

F.

Fain (le baron), III, 148, 190, 215; IV, 39, 79, 97, 120, 133, 135, 137.
Falkowski (le général), IV, 18.
Fiszer (le général *Stanislas*), IV, 35, 47.
Flahault (le général), IV, 112.
Fontana, IV, 44.
Forget, IV, 78.

Fournier, III, 141.
Francescon, III, 210.
Franzisko, IV, 96.
Frédéric-Auguste (roi de Saxe, grand-duc de Varsovie), III, 212; IV, 52.
Fredro (le comte *Maximilien*), IV, 47.
Friant, III, 139.
Froland, III, 210.
Funck, III, 146.

G.

Gallitzin (le prince), III, 191.
Gawar, IV, 134.
Gedymin (grand-duc de Lithuanie), III, 272, 275, 276.
Gieczewicz (*Vincent*), III, 112.
Giedroyc (le prince), III, 209; IV, 153.
Giedroyc (le prince *Romuald*), III, 282, 294; IV, 178.
Girard, III, 141.
Girardin, IV, 17.
Gliceski, IV, 23.
Glinka (*Nicolas*), IV, 61.
Gorski (le colonel), IV, 9.
Gortchakoff (le prince), III, 191.

Gourgaud (le général), III, 190; IV, 93, 97.
Gouvion-Saint-Cyr (le maréchal), III, 140, 225.
Grabienski (*Antoine*), IV, 60.
Grabowski (*Étienne*), III, 282; IV, 34, 225, 322.
Grabowski (*Stanislas*), III, 282; IV, 54.
Grabowski (*George*), III, 282.
Grabowski (*Michel*), IV, 11.
Grandjean, III, 141; IV, 17, 95.
Grondski (*Victor*), III, 211.
Grouchy (le général), III, 142, 192.
Gudin, III, 139.
Guillaume Ier (roi des Pays-Bas), IV, 122.
Günther (le comte *Adam*), III, 209.
Guyon, III, 140.
Guyot, IV, 17.

H.

Hadgigeray, III, 276, 277.
Hardenberg (le prince de), IV, 104, 105, 114, 125, 129, 135, 192, 195, 205, 206.
Hardenberg-Reventlau (le comte de), IV, 125.
Hauke (*Maurice*), IV, 71.
Hedwige (reine de Pologne), III, 273.
Hendelet, III, 141.

Herberstein, III, 275.
Hersan, IV, 44.
Hertel (le général), IV, 43, 44, 45, 46.
Hesse (le prince *Frédéric* de), IV, 124.
Hiller (le baron de), IV, 117.
Hochberg (le comte d'), IV, 17.
Hogendorp (le comte de), III, 215, 218.
Hope (*Alexandre*), IV, 107.
Horain, III, 282.
Hornowski (*Jean*), IV, 9, 43, 44, 45.
Hryniewicz, IV, 9.
Huart, III, 192.
Humboldt (*Guillaume*, baron de), IV, 112, 129.

I.

Iablkowski, IV, 172.
Iablonowski (le prince), III, 212.
Iagmin, IV, 172.
Iachwill (le prince), III, 308, 309.
Ielski (le comte *François*), III, 208.
Iezierski, IV, 172.
Ignatiéff, IV, 46.
Ilowaïsky, IV, 21, 23.
Isaslaw, III, 271, 272.

J.

Jagellon, III, 273.
Jérôme Bonaparte (roi de Westphalie), III, 122.
Jomini (le général), III, 218.
Junot (le duc d'Abrantès); III, 141; IV, 30.

K.

Kaase (de), IV, 124.
Kamenskoy (le général), III, 88.
Kamieniecki (*Louis*), III, 149; IV, 17, 181.
Kannikoff, III, 19, 20.
Kleist, IV, 109, 117.
Kniaziewicz (le général), III, 140; IV, 9, 17, 35; 181.
Kobylanski, IV, 9.
Koïalowicz (historien polonais), III, 270.
Kollontay (*Hugues*), III, 21, 22, 28.
Konopka (*Casimir*), IV, 17.
Konownitzin, IV, 38.
Kopec (le général), III, 282.
Korn, IV, 172.

Korsakoff-Rimsky, III, 171 ; IV, 234.

Koryatowicz, III, 276.

Kosciuszko (*Thadée*), III, 2, 10, 14, 15, 49, 50, 52, 282, 283, 284; IV, 174, 175, 195, 211, 212, 215.

Kosielski, III, 210.

Kosinowski (le colonel), IV, 182.

Kosinski (*Amilcar*, le général), IV, 5, 17, 48, 49.

Kosinski (lieutenant), IV, 46.

Kossakowski (*Joseph*), III, 208.

Kossecki (*François-Xavier*, le général), IV, 17.

Kossecki (le major), IV, 172.

Kourakin (le prince *Alexandre*), III, 21, 132, 134, 137.

Koutaïtzoff, III, 191.

Koutousoff-Smolenskoï (le prince Golenichtcheff), III, 88, 89, 145, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 195, 197, 198, 219, 220, 222, 227, 228, 232, 244, 247, 249, 304, 305, 307; IV, 12, 72, 74, 76, 99, 102, 104, 105, 107, 299.

Kozlowski (le sénateur), III, 112.

Kozmian (l'abbé *Joseph*), III, 212.

Kozmian (*Cajetan*), IV, 66.

Krasinski (le comte *Isidore*), IV, 181.
Krasinski (le comte *Vincent*), IV, 179, 181, 183.
Kretoff, III, 191.
Krepinski (*Louis*), IV, 49.
Krukowiecki (le comte *Jean*), IV, 9, 35, 47, 48, 50, 172, 178, 181.
Krusemarck, III, 124; IV, 105, 112.
Kurnatowski (*Sigismond*), IV, 9, 172, 181.

L.

Labeaume, III, 190.
Lachnicki (*Antoine*), III, 291.
Lachnicki (*Ignace*), III, 209; IV, 237.
La Harpe (*César* de), III, 27, 35.
Lahoussaye, III, 192.
Langeron (le comte de), IV, 116.
Lanskoy (le sénateur), III, 171; IV, 103, 238, 241.
Larabère, III, 192.
Larrey, IV, 79.
Latour-Maubourg, III, 143, 194; IV, 17, 19, 27, 30.
Laugier (le comte *César* de), III, 190; IV, 4, 16.

Lauriston (le général), III, 71, 72, 87, 135, 137, 197, 219; IV, 72, 73, 84.
Lebrun (le duc de Plaisance), IV, 122.
Lecoq, III, 140.
Lecchi, III, 140.
Ledru, III, 140.
Leduchowski, IV, 48.
Lefebvre (le maréchal, duc de Dantzig), III, 139.
Lefebvre-Desnouettes, IV, 40.
Legrand, III, 139.
Lepel (le comte de), III, 192.
Leszczynski (*Stanislas*, roi de Pologne); III, 49; IV, 181, 182.
Leszczynski, IV, 44.
Lewinski, IV, 172.
Lewis (le général), III, 311, 312.
Libo, III, 270.
Linck, IV, 23.
Linowski (*Alexandre*), IV, 225.
Loison, III, 141.
Large (le général), IV, 17.
Louis (roi de Pologne et de Hongrie), III, 273.
Louis XVIII (roi de France), IV, 127.
Löwenhielm (le comte de), IV, 108.
Lubecki (le prince *François-Xavier* Drucki), III, 44, 112, 113, 115, 116, 256, 260, 261, 267; IV, 103, 237.

Lubecki (le prince *Charles*), IV, 237.
Lubienski (le comte *Félix*), IV, 103.
Lubomirski (le prince *Casimir*), III, 44, 45, 85, 86, 112.
Lust (le docteur), III, 22.
Lux (le colonel), IV, 46.
Lykhatcheff, III, 191.

M.

Macdonald (le maréchal, duc de Tarente), III, 141, 225, 311, 312; IV, 17, 96, 98, 101, 135.
Madalinski, IV, 172.
Malachowski (le comte *Jean-Népomucène*), IV, 226.
Malachowski (le comte *Stanislas*), IV, 181.
Malachowski (*Casimir*), IV, 9, 44, 45, 50, 181.
Malczewski, III, 210.
Malinowski, IV, 48.
Malewski (*Simon*), III, 210.
Malletski, IV, 181.
Malte-Brun, III, 269, 270.
Manucci (le comte), III, 254.
Manzer, III, 210.
Marchand (le général), III, 140.

Marie-Louise (l'impératrice), IV, 107, 136.
Marion, III, 192.
Markoff (le général), III, 90.
Marmont (le maréchal, duc de Raguse), IV, 130, 131.
Martens, III, 122, 124, 125, 127, 183; IV, 101, 105, 112, 113, 114, 115, 124, 129, 137, 185.
Massenbach, III, 141; IV, 101.
Matuszewic (*Thadée*), III, 281; IV, 86, 103, 225.
Max, III, 210.
Mecklembourg (*Charles* de), III, 191.
Menglikeray (czar de Perekop), III, 276.
Merle (le général), III, 139.
Metternich (le prince de), IV, 111, 112, 113, 114, 120, 128, 129, 135, 190, 195, 205, 206.
Miaskowski (*François*), IV, 9, 48.
Micewicz, III, 210.
Michaylo (historien lithuanien), III, 275, 278.
Michel (grand-duc de Russie), III, 43.
Miechowita (historien polonais), III, 275.
Miller (le colonel), IV, 34.
Monsieur. *Voyez* le comte d'Artois.
Montalivet, III, 54, 288.
Montbrun, III, 142, 192; IV, 17.

Morand, III, 139, 141, 192.
Morikoni, III, 209.
Mortier (le maréchal, duc de Trévise), III, 139; IV, 73, 117, 130.
Mostowski (le comte *Thadée*), IV, 103, 298.
Moustier (le général Du), IV, 112.
Murat Joachim (roi de Naples), IV, 12, 92, 97, 101, 102.

N.

Nansouty, III, 142, 173, 192; IV, 17.
Napoléon (empereur des Français), III, 6, 12, 17, 19, 20, 21, 24, 25, 31, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 45, 47, 48, 49, 52, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 63, 66, 67, 68, 70, 71, 87, 88, 89, 90, 100, 102, 103, 104, 107, 109, 111; 121, 122, 123, 126, 127, 128, 130, 131, 134, 135, 136, 137, 143, 147, 148, 153, 155, 156, 157, 158, 160, 161, 162, 163, 164, 173, 174, 178, 179, 180, 181, 182, 194, 195, 196, 197, 199, 200, 202, 203, 205, 207, 214, 215, 218, 219, 220, 221, 223, 224, 225, 226, 227, 228,

232, 233, 234, 235, 236, 239, 240, 243, 245, 247, 248, 250, 251, 259, 265, 266, 268, 269, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 290, 291, 292, 293, 295, 296, 297, 298, 300, 303; IV, 1, 2, 3, 6, 10, 11, 12, 14, 29, 33, 47, 49, 73, 74, 75, 76, 78, 79, 80, 87, 88, 92, 94, 97, 98, 99, 104, 105, 108, 109, 110, 112, 113, 115, 117, 119, 120, 123, 124, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 138, 140, 141, 164, 167, 168, 171, 173, 174, 232.

Narbonne (le comte de), III, 135, 136, 148, 149, 156; IV, 112.

Naruszewicz (*Adam*), III, 275.

Nestor (historien russe), III, 271, 273.

Nesselrode (le comte de), IV, 105, 114, 129, 131, 132, 135, 158, 178.

Ney (le maréchal, duc d'Elchingen, prince de la Moskwa), III, 140, 194, 204; IV, 135.

Neymann, III, 210.

Nicolaï (le baron de), III, 183.

Nicolaï (de), III, 211, 216.

Nicolas (grand-duc), III, 43. — (empereur de Russie et roi de Pologne), IV, 315, 316, 317-320, 321.

Niemcewicz (*Julien-Ursin*), III, 281.
Niemcewicz (*Stanislas*), IV, 237.
Niemcewicz (*Jean*), III, 209.
Niemira (*Jean*), IV, 61.
Niemoiowski (le général), IV, 17, 47.
Niesiolowski (le palatin), III, 282; IV, 178.
Nowossiltzoff (le sénateur), III, 171; IV, 193.

O.

Oborski (*Alexandre*), IV, 47, 71, 172.
Obrewski, IV, 172.
Obuchowicz (*Xavier*), III, 209.
Obuchowicz, III, 294.
Ochs (le général), III, 141.
Oginski (*Gabriel*), III, 295.
Oginska (née comtesse Plater), IV, 169.
Oldenbourg (le duc d'), III, 39, 131, 246.
Oldenbourg (la duchesse d'), IV, 155.
Oleg, III, 271.
Olgierd (grand-duc de Lithuanie), III, 276.
Orloff-Dénissoff, IV, 74.
Orloff (le comte), IV, 131.
Orsetti (*Thomas*), IV, 61.
Osipowski, IV, 47.

Osman, III, 280.
Ostermann-Tolstoy, III, 175, 224; IV, 74.
Ostrowski (le comte), IV, 216, 225.
Oudinot (le maréchal, duc de Reggio), III, 139, 204, 309, 310, 312.
Ouwaroff (le général), III, 175.

P.

Paar (le comte), IV, 131.
Pac (le comte *Louis*), III, 295; IV, 237.
Paër, III, 35.
Pahlen, IV, 22.
Pajol (le général de division), IV, 17.
Pajol (le général de brigade), IV, 17.
Pakosz (le général), IV, 45.
Palaemon, III, 270.
Pancerzynski, III, 209.
Partouneaux, III, 141.
Paszkowski (le général), IV, 50, 178, 181.
Paul Ier (empereur de Russie), IV, 99.
Paulucci (le marquis), III, 146.
Pelletier, IV, 35.
Petrykowski (*Joseph*), III, 209.

Pfühl, IV, 89.
Pilsudzki, III, 210.
Pino (le général), III, 140.
Piotrowski (le général), IV, 179.
Plater (le comte *Louis*), III, 112, 153, 267; IV, 237.
Plater (le comte *Casimir*), III, 115.
Plater (le comte *Ferdinand*), III, 208.
Platoff (attaman des cosaques), III, 166; IV, 21, 23.
Plauzonne, III, 192.
Plotho, III, 138; IV, 95, 116.
Pociey (le comte *Alexandre*), IV, 237.
Poniatowski (le prince *Joseph*), III, 140, 287; IV, 13, 17, 18, 19, 29, 30, 33, 35, 36, 39, 40, 41, 47, 56, 59, 70, 71, 97, 102, 118, 171, 195.
Popiel (*Onuphre*), IV, 61.
Poradowski, IV, 45.
Poslowski (*Albert*), IV, 237.
Potkanski, IV, 35.
Potocki (le comte *Stanislas-Kostka*), IV, 54, 82, 86, 103, 226.
Potocki (*Félix*), III, 22.
Potocki (*Alexandre*), III, 212; IV, 227.
Potocki (le colonel), IV, 172.
Potocki (chef de bataillon), IV, 9.

Pradt (l'abbé de), III, 136, 190, 199; IV, 5, 8, 80, 87, 140, 142.
Prazynski, IV, 48.
Prozor (*Charles*), III, 208, 282.
Przebendowski (le comte *Constantin*), IV, 9, 27.
Przezdziecki (le comte *Charles*), III, 209, 294.
Przezdziecka (née Chrapowicka), IV, 169.
Psiarski, IV, 45.

R.

Raczynski (*Édouard*), III, 212.
Raczynski, III, 23.
Raduszkowski, IV, 46.
Radziminski (le colonel), IV, 19, 23.
Radziminski, IV, 61.
Radziwill (le prince *Michel*), IV, 8, 47, 178.
Radziwill (le prince *Louis*), IV, 237.
Radziwill (le prince *Dominique*), III, 294; IV, 14, 47.
Raeffskoy (le général), IV, 74.
Raiecki, III, 294.
Rapp (le comte), III, 190, 192.
Rasoumoffsky (le comte), IV, 128, 190, 192, 195, 205.

Rastopchin (le comte), IV, 94.
Rautenstrauch (*Joseph*), IV, 181.
Razout, III, 140.
Redel, IV, 181.
Reüss de Plauen, IV, 117.
Reynier (le général), III, 140, 303, 304, 306; IV, 49, 81, 97, 102.
Richelieu (le duc de), III, 145.
Ringold, III, 270, 272.
Rognéda, III, 271.
Rogrold, III, 271.
Rokicki, III, 267.
Romanzoff (le comte *Nicolas*), III, 129, 135, 184, 288.
Römer (*Michel*), III, 210.
Rosa (*Hector*), III, 270.
Rosa (*Ursin*), III, 270.
Rosenkampf (le baron de), III, 85.
Rosenkrantz (de), IV, 124.
Roussel d'Hombal, IV, 17.
Roxniecki (*Alexandre*), III, 23; IV, 17, 23.
Rozycki, IV, 172.
Rütcheff, III, 146.
Rzewuski (*Adam*), III, 112.
Rzyszczewski (*Gabriel*), IV, 9, 47.

S.

Sacken (le baron de), IV, 49, 117.
Saint-Priest (le comte de), III, 191; IV, 117.
Sanguszko (le prince *Eustache*), IV, 57, 60.
Sapiéha (le prince *Casimir*), III, 281.
Sapiéha (le prince *Alexandre*), III, 208, 291, 294.
Sarazin (le colonel), III, 190.
Sarnicki (historien polonais), III, 279.
Saulnier fils, III, 211, 216, 218.
Scharnhorst, IV, 105.
Schichkoff (de), III, 256, 257, 259, 260, 262.
Schoëll (*Frédéric*), III, 122, 126, 128, 129, 130, 134, 184; IV, 77, 104, 107, 111, 114, 123, 129, 135, 136, 187, 188.
Schouwaloff (le comte de), IV, 109, 112.
Schwartzenberg (le prince de), III, 125, 127, 142, 195, 220, 225, 300, 303, 304, 306; IV, 30, 98, 102, 116, 119, 129, 130.
Sébastiani (le général), IV, 38.
Ségur (le comte *Philippe* de), III, 190, 295; IV, 88.
Senft, III, 20.

Seslawin, IV, 90.
Seydlitz, III, 190.
Siemianowski (*Eusèbe*), IV, 9.
Sierakowski (*Joseph*), III, 208, 282; IV, 178.
Sierawski (*Julien*), IV, 9, 50, 172, 181.
Sigismond Auguste (roi de Pologne), III, 278, 279; 280.
Skorzewski (*Paul*), IV, 61.
Sledzinski, III, 210.
Slubicki (*Augustin*), IV, 61.
Sniadecki (*Jean*), III, 212, 257, 260.
Sobolewski (le comte *Ignace*), IV, 163, 227.
Sobolewski (le comte *Valentin*), III, 212.
Sokolnicki (le général), IV, 171, 172, 181
Sokolnicki (le colonel), IV, 50, 172.
Soltan (*Stanislas*), III, 208, 281.
Soltyk (le comte *Stanislas*), III, 212.
Stadion (le comte de), IV, 108, 128.
Stadnicki (le comte *Ignace*), III, 212.
Stanislas (grand-prince de Russie), III, 270
Starzenski, IV, 172.
Statkowski, III, 210.
Stedingk (le comte de), IV, 116.
Stein (le baron de), IV, 105.
Stengell (le comte), III, 144, 220, 304, 308, 309, 310, 312.

Strogonoff, IV, 38.
Stryikowski (historien polonais), III, 275.
Stuart (le colonel), IV, 9.
Suchodolski, IV, 237.
Suchorzewski (le colonel), IV, 172.
Suchtelen (*Pierre* de), III, 183; IV, 125.
Sulistrowski (*Casimir*), III, 149, 267.
Sulkowski (le prince *Antoine*), IV, 14, 17, 34, 41, 47, 178.
Swietchin, IV, 103.
Szadurski, III, 112.
Szaniawski (*Joseph Calassante*), IV, 224.
Szczytt, III, 252; IV, 237.
Szoldrski (*Victor*), IV, 61.
Szumlanski, IV, 172.
Szymanski, IV, 23.
Szymkiewicz (*Jacques*), III, 210.

T.

Talleyrand (le prince de), III, 12; IV, 206.
Tarnowski (le comte *Wladislas*), III, 212.
Tarnowski (le comte *Martin*), IV, 23.
Tauenzien, IV, 116.
Tcharkosouloff, IV, 46.

Tchernicheff, III, 130, 135.
Tchitchagoff, III, 164, 195, 220, 224, 228, 310; IV, 15.
Tharreau, III. 141.
Thielmann, IV, 17.
Thornton (*Édouard*), III, 182, 183; IV, 107, 125.
Tokatmisz (czar de Perekop), III, 276.
Tolinski (le général), IV, 9, 17, 172, 181.
Tolstoy (le comte *Nicolas*), III, 34, 46, 73, 81, 121, 150, 170, 175, 256, 261; IV, 154.
Tormassoff (le général), III, 195, 300; IV, 31, 102.
Toutchkoff 1er, III, 191, 192; IV, 38.
Toutchkoff 4e, III, 191.
Trzecieski, III, 23.
Turno (le général), IV, 23.
Turno (le capitaine), IV, 23.
Tyszkiewicz (le comte *Thadée*), IV, 22, 42, 47.
Tyszkiewicz (le comte *Michel*), III, 294.
Tyzenhaus (le comte *Ignace*), III, 208.
Tyzenhaus (le comte *Constantin*), III, 294.
Tyzenhaus (comtesse Choiseul), IV, 169.

U.

Uminski (*Jean-Népomucène*), IV, 47, 181.

V.

Vacani (*Camille*), IV, 4.
Valmy (le comte de), IV, 172.
Vaudoncourt (*Guillaume* de), III, 190.
Verdier, III, 139.
Victor (le maréchal, duc de Bellune), III, 141, 225, 312; IV, 17, 77.
Vitold (*Alexandre*, grand-duc, de Lithuanie), III, 273, 276, 277, 278, 279.
Vladimir-le-Grand, III, 271.

W.

Walewski (*Alexandre*), IV, 60.
Walmoden (le comte de), IV, 116.
Walther (le comte de), IV, 17.
Wasilewski (le général), IV, 189.

Wawrzecki (*Thomas*), III, 112, 113, 256, 260, 261, 267, 281, 282; IV, 103, 227, 237, 242.
Wawrzecki (*Joseph*), III, 209, 294.
Wellington (le duc de), IV, 127, 130.
Wenzyk (le capitaine), IV, 44.
Weyssenhoff, III, 281.
Weyssenhoff (le général), IV, 17.
Wetterstedt (*Gustave*, baron de), III, 183; IV, 107, 125.
Wiazmitinoff, IV, 145.
Wielhorski (le général), IV, 32, 178, 181.
Wielhorski (*Joseph*), IV, 227.
Wierzbinski (*Mathias*), IV, 9.
Wintzingerode, III, 224; IV, 116, 129.
Witkiewicz, III, 210.
Witte (le comte de), III, 85.
Wittgenstein (le comte de), III, 144, 181, 185, 195, 220, 224, 228, 252, 304, 306, 307, 308, 309, 310, 311, 312; IV, 96, 101, 102, 127.
Wittenes, III, 272.
Wladislas. *Voyez* JAGELLON.
Wodzinski (*Matthieu*), III, 213.
Wolkonsky (le prince), IV, 72, 229, 237.
Wolodkowicz (*Joseph*), III, 209.
Woyczynski (le général), IV, 181.

Worontzoff (le comte de), III, 191.
Woynicz (l'avocat), III, 210.
Woynicz (chirurgien), III, 210.
Wrede, III, 140; IV, 119.
Würtemberg (le duc *Ferdinand* de), IV, 117.
Würtzbourg (le grand-duc de), III, 136.
Wybicki (*Joseph*), III, 52, 200, 212, 284.

Y.

Yermoloff (le général), III, 191.
Yorck (le général), III, 141, 190; IV, 101, 103, 105.

Z.

Zaba, III, 209.
Zabiéllo (le comte), III, 209.
Zaïonczek (*Joseph*, général, prince, et lieutenant du royaume de Pologne), III, 140; IV, 9, 13, 14, 17, 35, 48, 178, 243.
Zakrzewski (le colonel), IV, 9, 35.
Zakrzewski (chef de bataillon), III, 211.
Zamoyski (le comte *Stanislas*), IV, 66, 70, 225, 319, 320, 321.
Zapolsky, IV, 43.

Zea de Bermudez (don *Francisco*), III, 184.
Zenowicz (*Michel*), III, 168.
Zoltowski (*Édouard*), IV, 17.
Zouboff (le prince *Platon*), III, 152.
Zwibund, III, 270.

FIN DE LA TABLE DES NOMS PROPRES.

ERRATA.

TOME TROISIÈME.

Pages.	Lignes.	
22,	20,	de tous ; *lisez :* de tout.
37,	14,	un prince d'Autriche ; *lisez :* une princesse d'Autriche
59,	13,	dénués ; *lisez :* doués.
64,	23,	mois génée ; *lisez :* moins génée.
65,	3,	situation du numéraire ; *lisez :* circulation du numéraire
108,	21,	diriger ; *lisez :* rédiger.
112,	21,	Kosloffsky ; *lisez :* Kozlowski.
140,	19,	Kaminski ; *lisez :* Kamieniecki.

TOME QUATRIÈME.

Tiszer ; *lisez :* Fiszer

00020168

Digitized with financial assistance from the
Government of Maharashtra
on 03 December, 2015